La Force.

DDK

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE,

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT,

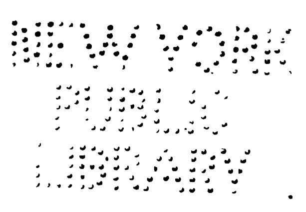
Suivis de Documents curieux et de Correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, Louis XIII, Marie de Médicis, Condé, Sully, Villeroy, Fresnes, Pontchartrain, Bouillon, Biron, d'Ornano, Montespan, Matignon, du Plessis-Mornay, Rohan, Schomberg, Châtillon, d'Effiat, Feuquières, Richelieu, Servien, des Noyers, Bouthillier, et autres personnages marquants depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde;

POUR FAIRE SUITE A TOUTES LES COLLECTIONS DE MÉMOIRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE;

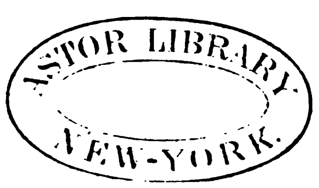
RECUEILLIS, MIS EN ORDRE ET PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR LE MARQUIS DE LA GRANGE,

DÉPUTÉ DE LA GIRONDE,
MEMBRE DU COMITÉ HISTORIQUE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.



TOME II.



PARIS.

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

29, RUE DE SEINE.

1843

R. A. H.

Nelson.

MÉMOIRES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE,

MARÉCHAL DE FRANCE.

1572-1640.

LIVRE DEUXIÈME.

1610 – 1622.

CHAPITRE VIII.

1610-1611.

SOMMAIRE.

La Force fait reconnoître le Roi en Guyenne. — Il pacifie l'Armagnac et retourne en son Gouvernement. — Nouvelles incursions des Espagnols sur l'Aldude. — Bruits répandus à Paris. — Philippe III chasse les Morisques. — Ils se jettent sur les frontières de Béarn. — La Force reçoit de la Reine l'ordre de les laisser passer. — Mesures prises à cette occasion. — Différends de MM. de Grammont et de Poyanne. — Querelle de MM. de Roquelaure et de Grammont. — La Force chargé de leur accommodement. — Il se rend à la Cour. — Prétentions des Évêques du Béarn. — La Reine accorde au Marquis de la Force la survivance de Capitaine des Gardes; à Castelnaut le Gouvernement de Bergerac. — Assemblée de Saumur. — La Force s'excuse d'y aller de la part du Roi. — Brouilleries à la Cour. — Dispute de MM. d'Épernon et de la Chateigneraie. — La Régente ordonne à la Force de coucher au Louvre pour veiller sur le Roi. — Députés du Béarn envoyés à Saumur. — Protestants gagnés par la Cour. — Condé en Guyenne. — La Force à l'Assemblée des Protestants. — Union des Églises du Béarn aux Églises de France. — La Force mandé à la Cour et renvoyé à Saumur. — La Reine suspecte d'abord ses intentions, et finit par lui témoigner son contentement. — La Force aux États du Béarn fait augmenter la donation annuelle. — Sa Majesté nomme M. de Casaux premier Président à Pau. — Suite des différends des vallées de Bastan et de Baigorry au sujet des pâturages de l'Aldude.

Le sieur de la Force partit donc sur les huit heures du soir, le même jour de la mort du Roi, 1610. 14 mai.

1610. avec commission de voir les principales villes de la Guyenne, surtout celles qui étoient entre les mains de ceux de la Religion, et d'écrire là où il ne pourroit aller pour les exhorter à leur devoir. Étant au Bourg-la-Reine, il dépêche le sieur de Saignes[1] à messieurs du Conseil de Béarn, avec ordre d'assembler les capitaines des Persans, et que leurs gens se tinssent prêts à marcher en cas de besoin, ainsi que de garder tous les passages par où l'Espagnol pourroit entrer en Béarn.

En allant en Guyenne, monsieur de la Force fit prêter aux villes qui se trouvoient sur son chemin le serment de fidélité, et il manda à la Reine que le ressentiment que les peuples avoient eu de la perte que faisoit toute la France avoit tellement redoublé leur courage et affermi leur fidélité, que toutes les villes qu'il venoit de voir, et grand nombre de Noblesse, lui avoient protesté qu'ils vouloient vivre et mourir dans l'obéissance du Roi, et qu'ils en avoient prêté le serment avec tant d'affection, que rien ne pourroit les en faire départir; qu'il avoit écrit[2] aux gentilshommes de la Religion et aux villes qu'il n'avoit pu voir, et que tous lui avoient

[1] Voir la lettre que la Force écrit à sa femme. (*Correspondances*, 14 *mai* 1610.)

[2] *Correspondances*, 23, 25 *et* 27 *mai* 1610.

répondu la même chose, et qu'ainsi il s'achemi- 1610.
noit dans son Gouvernement.

Cependant la Reine fut déclarée Régente par un Édit vérifié en Parlement, et le Roi confirma tous les priviléges que le feu Roi avoit accordés à ceux de la Religion, défendant de les troubler en rien, et d'innover à ce qui avoit été réglé par l'Édit accordé à Nantes en leur faveur. On apprit aussi que l'Archiduc accordoit passage aux troupes que l'on destinoit au secours des Princes [1] d'Allemagne qui avoient des droits sur les Duchés de Clèves et de Juliers.

Mais comme la Reine sut que monsieur de la Force avoit quitté la Guyenne, elle y envoya monsieur de Roquelaure pour achever ce qu'il avoit si bien commencé. Passant en Armagnac pour s'en aller en Béarn, le sieur de la Force trouva que quelques particuliers de ce pays s'étoient saisis de plusieurs petites places qu'ils disoient tenir pour le service du Roi; il marcha droit à eux, et leur fit

[1] L'Électeur de Brandebourg et l'Électeur Comte Palatin de Neubourg, tous deux protestants, auxquels s'étaient joints le Duc de Würtemberg, le Prince d'Anhalt et les frères des deux Electeurs. Tous ces Princes devaient, aux termes du traité conclu le 10 février 1610, avec le sieur de Boissise, mettre sur pied quatre mille fantassins et mille chevaux; le contingent promis par la France s'élevait à dix mille hommes.

1610. connoître combien il étoit du tout important au bien de l'État qu'ils laissassent ces places en la puissance des habitants, de peur que les retenant par garnisons, ils ne donnassent sujet par leur exemple aux uns, et prétexte par leur armement aux autres, de faire le semblable, et que cela par contagion ne fût capable de troubler la tranquillité publique ; ce qu'ils firent sur-le-champ. Il trouva aussi en arrivant en Béarn que tout étoit fort paisible, et tous les sujets du Roi pleins de bonne volonté ; mais sur le bruit de la mort du Roi, les Espagnols avoient brûlé dans la montagne d'Aldude quelques bordes[1] de ceux de la vallée de Baigorry en Basse-Navarre ; cette affaire ne fut pas sitôt terminée, et il s'y trouva beaucoup de difficultés.

Le sieur de la Force, par arrêt du Parlement du Béarn, fit déclarer la Reine Régente de la personne du Roi et de cette Souveraineté, pendant son bas âge, conformément à la coutume observée de tout temps pour les mères de nos Princes ; ensuite les États étant réunis, il fit nommer des députés pour aller reconnoître la Reine, et prêter le serment de fidélité entre les mains du Roi.

[1] Nom que l'on donnait en Navarre aux granges situées sur les montagnes. Voir une lettre de M. de la Force à Villeroy. (*Correspondances*, 23 *mai* 1610.)

En ce même temps, on répandit le bruit dans les 1610.
provinces que la Reine vouloit attaquer et faire périr tous ceux de la Religion. L'occasion en fut que, comme les Princes et principaux Seigneurs du Royaume se trouvoient tous réunis à la Cour[1], tant pour les cérémonies de l'enterrement du feu Roi, qui se faisoient avec une grande pompe, que pour les autres fêtes et triomphes qui célébrèrent l'avénement du nouveau Roi, une grande affluence de gentilshommes et d'autres particuliers étoient venus des provinces à Paris, à leur suite, et la curiosité en grossissoit tous les jours le nombre; la Reine craignant que cette réunion de gens ne causât quelque désordre, fit assembler les centeniers et les dixainiers de la ville, avec ordre de lui rendre compte chacun de ce qui se passeroit dans son quartier. Cet ordre ayant été divulgué dans Paris, ce peuple qui se mêle de raisonner sur toutes choses, fit courir mille faux bruits, et le Roi et la Reine écrivirent à cette occasion au sieur de la Force, pour qu'il empêchât que ces rumeurs ne jetassent quelque trouble dans son Gouvernement.

[1] Voir (*correspondances, mai et juin* 1610) des lettres de MM. de Schomberg, de Sully, de Villeroy, de Pontchartrain, de Rohan, de Roquelaure et de Masgezir, qui peignent la situation de la Cour et les changements survenus depuis la mort de Henri IV.

1610. Comme le Roi d'Espagne faisoit exécuter l'Édit qu'il avoit rendu pour chasser tous les Morisques de ses États, le sieur de la Force eut quelque appréhension que ces peuples ne vinssent se jeter sur les frontières du Béarn et de la Navarre; il en donne 25 juillet. aussitôt avis à la Reine pour lui demander ce quelle vouloit qu'il fît.

Ce qu'il avoit prévu ne tarda pas à se réaliser, car il apprit que le Marquis d'Aytona[1], Vice-Roi d'Aragon, avoit fait conduire au sommet des montagnes, sur les limites du Béarn, une troupe de quatre ou cinq mille Morisques, tant femmes qu'enfants ou vieillards, qui furent arrêtés par les garnisons qui avoient été placées sur la frontière, et que, d'un autre côté, les Espagnols ne vouloient plus les recevoir dans leur pays. Ce qui rendoit ce peuple misérable et le pouvoit porter à la dernière extrémité, d'autant plus qu'ils n'avoient pour vivre que ce que les Espagnols leur avoient laissé, qui étoit fort peu de chose. Encore pour achever de les désespérer, les Espagnols ne leur fournissoient-ils des vivres qu'à un prix excessif. Le sieur de la Force sut aussi que Don Pedro Colonna en

[1] Il vint en Aragon en 1609. Henri IV disait que c'était le plus pauvre homme que le Roi d'Espagne y pouvait envoyer, et qu'il n'y avait rien à craindre de lui.

avoit également conduit cinq ou six mille aux environs de Jacca, et qu'on en avoit encore mené un grand nombre à quatre ou cinq lieues de là; sur cet avis il fit défense, sous peine de la vie, à ceux qui gardoient les passages, d'en laisser entrer aucun; et se servant d'un pouvoir qu'il avoit reçu du feu Roi, de commander au Gouvernement voisin, en l'absence du Gouverneur, ayant appris que le sieur du Luc, Sénéchal du Bigorre, en étoit absent, il fit défense à ceux qui gardoient Lavedan et Bancerre dans cette Sénéchaussée de les laisser passer par là. 1610.

Cependant Don Pedro Colonna, qui avoit conduit beaucoup de ces Morisques aux environs de Jacca, vint trouver le capitaine Bideau qui commandoit sur le sommet des montagnes, et le pria de le laisser passer, désirant aller trouver le Lieutenant de Roi. Ce capitaine l'arrête et dépêche un exprès pour savoir ce qu'il doit faire. Le sieur de la Force ne refusa pas sa visite, d'autant plus qu'il n'y avoit point de rupture de paix entre l'Espagne et la France; Don Pedro s'achemina donc vers lui, et lui dit que sur sa réponse au Vice-Roi d'Aragon, le Marquis d'Aytona l'avoit chargé de lui faire de nouvelles prières pour le passage des Morisques[1],

[1] Le nombre des Morisques pour lesquels Don Pédro Colonna récla-

1610. vu la misère où se trouvoit ce peuple qui se fondoit sur l'espérance de pouvoir passer, puisque cette faveur leur avoit été accordée en d'autres endroits de la France; qu'ils recevroient de grandes incommodités par la longueur et difficulté des chemins, s'ils se voyoient contraints d'aller chercher d'autres passages, là où ils pouvoient se promettre de n'être pas repoussés. Ce qui avoit obligé Don Pedro Colonna de venir trouver le sieur de la Force, étoit que parmi ce pauvre peuple, il y en avoit cinq ou six mille qui sortoient de ses terres, et qu'il auroit été bien aise de gratifier en leur procurant un passage assuré par cette frontière.

Le sieur de la Force lui répondit qu'en ce qui dépendoit de l'exécution de sa charge, il ne connoissoit d'autres raisons que l'obéissance qu'il devoit aux commandements du Roi. Sur cela Don Pedro le pria d'en écrire à sa Majesté, parce que dans le temps qu'on avoit fait la défense de laisser passer les Morisques, il pouvoit y avoir des motifs qui ne subsistoient plus aujourd'hui. Ledit Don Pedro partit ensuite. Monsieur de la Force écrivit le tout à sa

mait le passage s'élevait à trente mille ; il offrait trente mille ducats de cinquante sols, ou un ducat par tête, ce qui faisait 75,000 livres, somme très-considérable pour ce temps-là. Voir (*correspondances, année* 1610, 7 *et* 9 *juillet*, 6, 17 *et* 24 *août*, 10 *et* 11 *septembre*) plusieurs lettres de la Reine et de M. de la Force, concernant le passage des Morisques.

Majesté, ajoutant qu'il y avoit à craindre que si on n'accordoit le passage de bonne volonté, ils pourroient le prendre au risque de leur vie, et qu'ils aimeroient mieux se faire tuer que de retourner en arrière, après les cruels traitements qu'ils avoient reçus des Espagnols; qu'ainsi donc il se verroit contraint de faire massacrer ce peuple désarmé, ce qui seroit d'une barbarie inouïe et sans exemple. 1610.

Sur ces remontrances, la Reine manda au sieur de la Force de laisser passer ces misérables et de s'entendre avec monsieur de Gourgues [1], Conseiller au Parlement de Bordeaux, qui avoit une Commission pour ce passage; mais que lorsqu'ils entreroient, il falloit mettre ordre à deux choses: la première, qu'ils passassent en petites troupes, pour ne pas fouler le peuple de Béarn; et en deuxième lieu, d'avoir soin qu'ils payassent pour les étapes que l'on leur fourniroit selon le taux qu'il feroit mettre aux vivres; et enfin de tenir la main que les Morisques ne fussent pas pillés. Ce que le sieur de la Force exécuta au contentement des habitants et de ces malheureux fugitifs. Il donna aussi avis de leur passage à monsieur de Ventadour [2], Lieutenant

[1] Marc-Antoine de Gourgue, sieur de Julliac, Maître des Requêtes en 1604, premier Président au Parlement de Bordeaux en 1616.

[2] Anne de Levis, Duc de Ventadour; il avoit marié en 1606 son

1610. Général en Languedoc, afin qu'ils le trouvassent tout prêt pour les recevoir à l'entrée de son Gouvernement. Ainsi, en l'année 1610, il ne resta plus nul Morisque en Espagne.

Il survint vers ce temps-là quelques différends entre messieurs de Grammont[1] et de Poyanne[2], pour quelques paroles qu'ils s'étoient dites, et au sujet desquelles de mauvais esprits avoient trouvé occasion de les brouiller; messieurs de Roquelaure et de Grammont n'étoient guère mieux ensemble à l'occasion de madame de Grammont, fille de monsieur de Roquelaure; cet affaire étoit même pour

fils aîné, alors âgé de douze ans, à la fille de M. de Sully, âgée de sept à huit ans, à peine de 70,000 écus de dédit. Il fit partie du Conseil sous la Régence, et fut chargé de plusieurs missions en 1613 et 1614 auprès du Prince de Condé.

[1] Antoine Comte de Gramont, fils de Philibert de Gramont] Comte de Guiche, tué à la Fère, et de Diane d'Audouins, plus connue sous le nom de la *belle Corisandre*, Gouverneur de Bayonne et Pays de Labour; il avait épousé Louise de Roquelaure, et il était accusé de n'avoir pas été étranger à sa mort, arrivée en 1610. Voici ce qu'en dit Tallemant des Réaux, tome II, p. 340 : « *C'étoit un méchant » mari, car sur quelque soupçon pour sa première femme, il la mit » dans une chambre où le plancher en un endroit s'enfonçoit et où » on tomboit dans un trou profond. Elle y tomba et se rompit une » cuisse, ce dont elle mourut.* » Voir sur les querelles de MM. de Gramont, de Roquelaure et de Poyanne, plusieurs lettres et documents. (*Correspondances*, 22, 23 *et* 24 *juillet*, 6, 11 *et* 17 *août*, *et* 11 *septembre* 1610.)

[2] Bertrand de Baylens, Baron de Poyanne, Sénéchal de Lannes, Gouverneur de Dax, puis de Navarreins en 1620.

lors pendant au Parlement. Le Roi envoya ordre 1610.
au sieur de la Force de les accommoder; mais les esprits se trouvoient tellement aigris de part et d'autre qu'il n'en put venir à bout; et la Reine, voyant cela, les manda tous à la Cour, où le sieur de la Force se rendit en même temps, pour y servir son quartier.

Nous avons déjà dit comme quoi le feu Roi avoit promis à monsieur de la Force qu'il ne pourvoiroit point sans son consentement à l'office de premier Président à Pau, vacant par la mort de monsieur de Mesmes[1] de Ravignan; depuis, le Roi et la Reine mère lui avoient donné l'assurance d'y nommer monsieur de Casaux. Mais pendant l'absence du sieur de la Force, messieurs les Évêques et monsieur de Sainte-Colombe, Sénéchal du Béarn, soutenus de tous les Catholiques de cette province, qui avoient un grand parti à la Cour, et favorisés par les Cardinaux et par le Nonce du Pape, avoient remué ciel et terre pour que la Reine fît tomber son choix sur un Catholique, et ils vinrent presque à bout de le persuader à sa Majesté; cependant, monsieur de la Force, à son arrivée, lui représenta qu'il n'auroit plus nulle autorité dans le pays, et

[1] Pierre de Mesmes, sieur de Ravignan; il était mort en 1606.

1610 qu'il vaudroit autant qu'il quittât son Gouvernement, que de recevoir un pareil affront; si bien que la Reine ne voulant pas le mécontenter, se dégagea vis-à-vis des Évêques. Mais ils ne se bornoient point à s'opposer de tous leurs efforts à la nomination de monsieur de Casaux; ils avoient encore bien d'autres prétentions, et travailloient à obtenir quelques avantages en Béarn; ils obsédoient sa Majesté de leurs sollicitations, demandant à la fois et le rétablissement général de tous les biens ecclésiastiques, et leur entrée au Conseil, et la préséance aux États; mais la Reine ne voulut pas encore se prononcer à cet égard.

1611. Le sieur de la Force pria sa Majesté de vouloir bien considérer que ces grands voyages qu'il étoit obligé de faire deux fois l'an pour venir servir son quartier le fatiguoient fort, d'autant qu'il n'étoit plus très-jeune [1], qu'ainsi donc il supplioit la Reine de permettre à son fils aîné [2] d'exercer à sa place la charge de Capitaine des Gardes du corps. Sa Majesté lui fit cette faveur et lui en donna la survivance pour le Marquis de la Force, qui prêta le

[1] Il avait alors cinquante-deux ans, étant né en 1558.

[2] Armand Nompar de Caumont, alors Marquis de la Force, dont il a été question, lors de son mariage, sous le nom de Baron de la Force. (*Correspondances*, 7 *janvier*.)

serment entre les mains du Roi, et en reçut le bâton le sixième de janvier; la Reine augmenta en même temps les pensions de monsieur de la Force et le fit porter sur l'état pour quatre mille écus; elle accorda également à monsieur de Castelnaut le Gouvernement de Bergerac qu'avoit son père, et à monsieur de Masdurant la Cornette des chevau-légers du Roi; le sieur de Montpouillan, quatrième fils de monsieur de la Force, étoit au nombre des enfants que l'on élevoit auprès du Roi, qui l'honoroit d'une affection toute particulière; ses autres enfants étoient trop jeunes encore pour avoir charge. 1611.

Ceux de la Religion étant parvenus au temps de faire l'Assemblée générale des Églises, les Députés généraux en firent la poursuite; ils l'obtinrent, et Saumur [1] fut choisi pour le lieu où ils devoient se réunir. La Reine-mère, Régente, résolut en Conseil que monsieur de la Force y seroit envoyé de la part du Roi, et lui fit de grandes instances pour prendre cette Commission; mais il représenta à la Reine qu'étant de la Religion, tôt ou tard ce qu'il feroit seroit désapprouvé; que s'il se conduisoit au

[1] L'Assemblée générale des Protestants, qui, d'après l'Édit de Nantes, se réunissait tous les trois ans, avait d'abord été convoquée à Chatelleraut par brevet du 10 octobre 1610. Bouillon, pour qu'elle ne fût pas dans le Gouvernement de Sully, la fit transférer à Saumur par brevet expédié à Fontainebleau le 2 mai 1611.

1611. contentement de sa Majesté, l'on ne manqueroit pas à dire qu'il avoit trahi la cause de ceux de la Religion; que si au contraire il étoit approuvé de ceux-ci, l'on diroit sans doute qu'il avoit trahi les intérêts que le Roi lui avoit confiés; qu'ainsi il la supplioit de vouloir bien l'en dispenser, son honneur lui étant beaucoup plus cher que sa vie; si bien que la Reine ne le pressa pas davantage, mais lui fit seulement promettre qu'il se rendroit à Saumur comme personne privée et de son propre mouvement, ce qu'il fit en effet.

Cependant les divisions alloient toujours croissant à la Cour; il y en eut entre monsieur le Comte de Soissons et monsieur de Guise, monsieur le Grand[1] et le Marquis d'Ancre; mais la plus violente fut entre messieurs d'Épernon et de la Châtaigneraye[2], Capitaine des Gardes de la Reine; elle eut lieu dans le grand cabinet de sa Majesté, qui dînoit alors à son antichambre; l'alarme en fut si chaude, que la Reine se leva de table et ordonna au sieur

[1] Voir la note du 1er volume, p. 167.

[2] André de Vivonne, sieur de la Chataigneraie, s'étant jeté à l'eau au bac de Neuilly, pour sauver la Reine, en 1606, sa Majesté l'avait appelé auprès de sa personne sans qu'il eût sollicité cette faveur; il épousa la fille de Loménie et acheta la charge de grand Fauconnier de M. de la Vieuville; il fut en 1612 l'un des tenants du Carrousel de la place Royale.

de la Châtaigneraye de se rendre à la Bastille; 1611.
comme il étoit neveu de madame de Larchant[1], sœur de monsieur de la Force, ledit sieur se crut obligé de l'aller trouver, et revint de sa part faire toutes sortes de soumissions à sa Majesté. Mais la Reine ayant voulu que, par respect, le sieur de la Châtaigneraye obéît à l'ordre qu'elle lui avoit donné, monsieur de la Force l'accompagna à la Bastille.

Le lendemain, les Princes, avec messieurs les Officiers de la Couronne, s'assemblèrent chez la Reine pour terminer cette affaire. Il en fut longuement traité; mais comme en ces matières il se trouve toujours des opinions diverses, l'on ne put achever et on s'en remit au jour suivant, où monsieur de la Force alla chercher le sieur de la Châtaigneraye, lequel se mit à genoux devant sa Majesté, en présence de tous ces messieurs, qui ne voulurent point d'autre satisfaction en leur particulier, encore qu'il eût usé de paroles injurieuses et fait comparaison avec eux, parce que le lieu où la querelle s'étoit passée en faisoit porter toute l'offense sur la Reine, dont il devoit recevoir sa punition.

Ces particularités occupoient plus les esprits et consommoient plus de temps que les affaires publiques; elles ne laissoient pas d'inquiéter sa Majesté,

[1] Voir la note de la page 21 du tome 1er.

1611 qui craignoit pour la personne du Roi; se rappelant ce que le feu Roi son mari lui avoit dit de la fidélité du sieur de la Force, elle fit renforcer les Gardes, et lui commanda de coucher dans le Louvre, quoiqu'il ne fût pas de quartier, afin de veiller sur sa personne; ce qu'il fit jusqu'à ce que toutes ces brouilleries fussent apaisées; après quoi il retourna dans son Gouvernement pour y réunir les États en diligence, d'autant plus qu'il falloit qu'il se rendît à l'Assemblée de Saumur, comme il l'avoit promis à la Reine [1].

Les États se passèrent assez tranquillement; mais ils prirent résolution d'envoyer des députés à Saumur, qui furent les sieurs de la Fourcade, le Baron d'Arros, et du Casse, ministre. On tâchoit cependant à la Cour de gagner ceux qui devoient se trouver à l'Assemblée générale des Églises. Monsieur de Bouillon entre autres reçut de grands présents [2]. Monsieur de Saint-Germain eut deux mille écus et promesse d'une pension. La Reine fut fort piquée [3]

[1] Voir (*correspondances*, 17 *février*, 1er *mars* et 14 *mai* 1611) les lettres de M. de la Force à sa femme, sur les volontés de la Reine, et les instructions de sa Majesté, sur la conduite qu'elle désire qu'il tienne à l'Assemblée des Réformés.

[2] Les historiens en portent la valeur à cent mille écus.

[3] C'était la première fois que le Béarn envoyait des députés à l'Assemblée générale des Protestants de France; ils y allaient sans permission du Roi.

contre ceux de la Religion du Béarn, et leur fit mander que, puisqu'ils avoient des députés à l'Assemblée de Saumur, c'étoit sans doute qu'ils vouloient être unis aux Eglises de France, et que, puisque cela étoit, elle uniroit aussi le Béarn à la France, et que le Parlement deviendroit Présidial, et ressortiroit du Parlement de Toulouse; elle leur fit encore plusieurs autres sortes de menaces, qui cependant furent alors sans effets.

Monsieur le Prince, auquel on avoit donné le Gouvernement de Guyenne, s'achemine en cette province; on craignoit que sa venue n'y apportât quelques troubles; mais les démonstrations qui en furent faites n'eurent aucune suite. Le sieur de la Force, qui s'étoit arrêté au château de la Force, tant parce qu'alors il se trouvoit indisposé que parce qu'il vouloit avoir l'œil ouvert sur les mouvements qu'il appréhendoit, soit en Béarn, soit en Guyenne, fit avancer cependant les députés du Béarn à l'Assemblée de Saumur; on les accueillit fort bien, et on les unit aux Églises de France, et même l'Assemblée leur promit de les assister de tout son pouvoir. Ils mandèrent au sieur de la Force qu'on l'attendoit avec une grande impatience; il s'achemina donc, et, passant à Poitiers, il y trouva monsieur le Prince qui lui fit plus grande chère que jamais; de

1611. là il poursuivit sa route jusqu'à Saumur. L'Assemblée lui députa aussitôt deux gentilshommes pour le venir chercher à son logis. Les sieurs de Boissise [1] et de Bullion [2], Commissaires envoyés par la Reine, étoient déjà partis pour retourner à la Cour, après qu'on leur eut communiqué les demandes des Églises.

22 juin. Le lendemain de l'arrivée de monsieur de la Force, on nomma les députés pour aller de la part de l'Assemblée faire la poursuite des demandes et en présenter le cahier à la Reine, qui furent messieurs de la Caze et de Courtomer [3], monsieur du Ferrier [4], ministre, messieurs de la Mirande [5] et Dermet pour

[1] Jean de Thumery, Seigneur de Boissise, Conseiller d'État.

[2] Claude de Bullion, sieur de Bonelles, Surintendant des finances en 1632. Ce fut lui qui, en 1640, fit frapper les premiers *louis* qui ont paru en France; pour célébrer cette nouveauté, il invita à dîner quelques hauts personnages de la Cour, et au dessert il ordonna qu'on plaçât, au lieu de confitures sur la table, trois bassins remplis de cette jolie monnaie, engageant les convives à en user comme bon leur semblerait. Aussitôt chacun de se jeter si gloutonnement sur les bassins, d'en remplir ses poches et de sortir si précipitamment, que les carrosses qui attendaient à la porte s'en revinrent à vide. Il mourut le 29 décembre 1640.

[3] Jean-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer.

[4] Il ne tarda pas à se faire catholique et obtint une place de Conseiller au Présidial de Nismes; le peuple voulut le mettre en pièces, et ce fut à cause de lui que l'on transféra en 1613 le Présidial de Nismes à Beaucaire. (*Mémoires de Pontchartrain, tome* 1er, *p.* 117.)

[5] Pontchartrain désigne ainsi les deux derniers : *Mirande, de la Rochelle, et Armet, avocat de Bourgogne.*

le tiers-état. Leur unique charge étoit de présenter le cahier des demandes, mais de ne rien résoudre sur les réponses qu'on leur feroit et d'en rendre compte à l'Assemblée. On inséra dans le cahier des Églises de France les demandes des Églises du Béarn; on ordonna aux Députés de ne se départir d'aucune des poursuites que faisoient ces Eglises, et l'Assemblée résolut de ne se séparer point que le Béarn n'eût contentement. 1611.

Cependant il ne laissoit point d'y avoir des traîtres dans l'Assemblée, qui découvroient à Paris tout ce qui se passoit à Saumur, et qui pour faire les bons valets grossissoient beaucoup toutes choses, attribuant même aux uns et aux autres des discours qu'ils n'avoient pas tenus.

Monsieur de la Force fut mandé à la Cour à l'occasion des querelles survenues sur les frontières d'Espagne; il donna avis [1] de son départ à l'Assemblée, qui l'exhorta à s'unir aux députés et à travailler au bien des Eglises, à quoi personne ne doutoit qu'il ne fût très-porté. Il trouva en arrivant que les députés avoient pris congé de leurs Ma-

[1] Voir (*correspondances, juin, juillet et août* 1611) les lettres de la Force à sa femme, où il lui raconte ses rapports avec l'Assemblée de Saumur et tout ce qui est relatif aux affaires de la Religion Réformée.

1611. jestés, et que monsieur de Bullion les devoit suivre à Saumur avec la réponse faite à leur cahier.

Cependant l'Assemblée écrivit au sieur de la Force, le priant avec instance de revenir, et d'autant plus qu'on alloit traiter des affaires les plus importantes à la Religion, ce qu'il fit avec l'agrément de la Reine, qui lui donna ordre en partant d'envoyer à la Cour les députés du Béarn. Le sieur de la Force trouva à Saumur monsieur de Bullion avec la réponse de la Reine, qui cependant ne devoit être remise à l'Assemblée qu'après qu'elle auroit nommé les députés qui demeureroient auprès du Roi, ledit sieur de Bullion alléguant de la part de leurs Majestés que cette nomination étoit le seul sujet de cette Assemblée, et qu'ensuite elle étoit obligée de se séparer, en laissant la poursuite des affaires aux Députés généraux.

L'Assemblée répondoit que l'on ne pouvoit faire cette députation avant de connoître la réponse que la Reine avoit faite à leur cahier. On proposa plusieurs expédients pour lever cette difficulté, ce qui ne se fit sans beaucoup de disputes et sans qu'on ne s'aperçût qu'il y en avoit plusieurs qui n'alloient pas droit dans toute cette affaire. On trouva bon aussi que les députés du Béarn s'en allassent à la Cour, et sur toutes ces difficultés et les expé-

dients que l'on proposoit, le sieur de Bullion dépêcha plusieurs personnes pour savoir les intentions de leurs Majestés. A leur retour et après plusieurs nouvelles difficultés qui pensèrent tout renverser, l'Assemblée nomma six députés, entre lesquels le Roi devoit en choisir deux. 1611.

L'Assemblée rendit la justice à monsieur de la Force de reconnoître qu'il avoit utilement travaillé à pacifier toutes choses; cependant on voulut jeter dans l'esprit de la Reine des ombrages sur sa conduite, mais ils furent bientôt dissipés à son arrivée, et la Reine lui témoigna beaucoup de satisfaction. Il s'employa le plus qu'il put pour les députés du Béarn, qui eurent enfin une réponse à leur cahier. Elle ne fit que confirmer ce que le feu Roi avoit réglé dans ce pays.

Le sieur de la Force, retourné dans son Gouvernement, y fit augmenter par les Etats, selon le désir que lui en avoit témoigné la Reine, la donation annuelle, et sa Majesté, d'après la promesse qu'elle en avoit faite, nomma monsieur de Casaux premier Président à Pau; mais sa charge de Conseiller fut donnée au sieur de Marca[1], qui étoit catholique.

[1] Pierre de Marca, d'une ancienne famille du Béarn attachée à la Religion Catholique; il ne fut reçu Conseiller que plusieurs années

1611. Nous avons rapporté les représailles que du temps du feu Roi le sieur de la Force avoit faites en Aragon, mais il n'en fit point en Navarre, ce qui fut cause que les habitants de ces frontières, dès qu'ils apprirent la mort du Roi, allèrent brûler dix bordes qui étoient sur la montagne d'Aldude[1], et appartenoient à ceux de la vallée de Baigorry. Le sieur de la Force, de retour dans son Gouvernement, porta ses plaintes au Vice-Roi de la Haute-Navarre, lui représentant que les habitants du Béarn avoient résolu de s'en revenger, mais qu'il les en avoit empêchés, espérant qu'il leur rendroit justice sur ces brûlements, aussi bien que sur un des leurs qu'ils retenoient prisonnier.

Le Vice-Roi répondit qu'ayant fait rechercher les auteurs de ces crimes, il ne les avoit pu découvrir, et qu'ainsi il en étoit bien fâché; qu'à l'égard du prisonnier, il avoit été condamné par la justice du pays et qu'il ne pouvoit le lui renvoyer.

après, à cause de l'opposition du Conseil, entièrement composé de Protestants. Lorsque les choses changèrent de face en 1621, le Roi le gratifia d'une charge de Président à mortier. Successivement Archevêque de Toulouse et de Paris, il fut l'un des plus illustres Prélats de l'Église Gallicane, et sans parler d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition et de théologie, il a laissé une histoire du Béarn qui contribua beaucoup à sa réputation.

[1] Voir (*correspondances*, 7 *et* 23 *juillet*, 6, 11 *et* 24 *juillet* 1610) les lettres de la Force et de la Reine.

Le sieur de la Force donna aussitôt avis à la Reine 1616.
de ce qui s'étoit passé ; il écrivit également une seconde fois au Vice-Roi que s'il ne pouvoit trouver les coupables, il falloit que la commune de Valderro payât les dégâts ; mais il n'en reçut point de réponse alors, le Vice-Roi ayant fait dire qu'il étoit malade ; il renvoya toutefois le prisonnier.

La Reine donna ordre au sieur de la Force de s'adresser encore audit Vice-Roi, lorsqu'il apprit que le Roi d'Espagne en envoyoit un autre à sa place ; sur ces entrefaites il fut obligé d'aller à la Cour pour y servir son quartier ; mais le sieur de la Force ne fut pas plus tôt parti, que ceux de Valderro recommencèrent leurs courses en Aldude, y prirent beaucoup de bétail et y brûlèrent plusieurs granges, commettant partout de grands dégâts.

Le Procureur général[1] de la Chancellerie de Navarre en fit informer aussitôt, et en envoya les informations à la Cour, où se trouvoit alors monsieur de la Force. Cette affaire ayant été représentée au Conseil du Roi, sa Majesté en fit écrire à son Ambassadeur[2] en Espagne, et monsieur de la Force

[1] Jean d'Esquilles; il était catholique et fut pourvu d'une charge de Président à mortier au Parlement de Navarre en 1624.

[2] André de Cochefilet, Comte de Vaucelas, frère de la Duchesse de Sully; il avait succédé en 1609 au Comte de Barrault. Loménie, dans une lettre du 6 avril 1614, annonce à M. de la Force que l'on

1610. eut ordre de s'en plaindre au nouveau Vice-Roi.
1611. A son retour en Béarn, il apprit que les parties intéressées étoient entrées en voie d'accommodement; mais toutes ces conférences firent traîner cette affaire en longueur jusqu'à la fin de mai, auquel temps il fallut, comme nous l'avons déjà dit, que monsieur de la Force partît pour l'Assemblée de Saumur. Les Espagnols profitèrent de son absence pour faire de nouveaux attentats; ils brûlèrent encore plusieurs granges sur l'Aldude, et emmenèrent une énorme quantité de bétail, ainsi que deux hommes qui le gardoient.

Ceux de la vallée de Baigorry, voyant que l'on n'étoit guère soucieux de réprimer une telle insolence, résolurent de s'en venger et se saisirent à leur tour de quelques bestiaux sur l'Aldude; les habitants de Valderro de leur côté arrêtèrent deux hommes de la Basse-Navarre, qui revenoient de Pampelune ne se défiant de rien, et les conduisirent prisonniers dans ladite ville. Le Vicomte d'Échaux[1] en étant averti, et que de plus ils assem-

vient d'envoyer des instructions à M. de Vaucelas, pour terminer à Madrid les différends de l'Aldude. Voir (*correspondances*, 18 *mai* 1611) une lettre de la Reine à M. de la Force.

[1] Il était gentilhomme ordinaire de Henri IV, qui lui avait promis le Bailliage de Mixe en basse Navarre après la mort du Vicomte de Méharin.

bloient des troupes pour faire de nouvelles courses, 1611-1612.
les alla attendre en un lieu favorable, ou les ayant bien battus, en prit douze prisonniers, entre lesquels l'Alcade de Valderro, qui étoit la cause et l'instrument de tous ces désordres. Alors le Vice-Roi envoya aux habitants de Baigorry pour traiter d'un accord par lequel il fut dit que l'on nommeroit trois arbitres de part et d'autre, afin de terminer ces différends ; que pendant ce temps, les parties jouiroient librement de la montagne d'Aldude, et que les prisonniers et autres prises seroient rendus réciproquement.

Au préjudice de ladite convention, ceux de Valderro ayant, suivant le traité, retiré leurs prisonniers, recoururent encore la montagne d'Aldude et brûlèrent treize granges ; ceux de Baigorry pour se venger leur prirent aussi quelque bétail : alors le Vice-Roi ayant amassé des gens en armes, il fit brûler ce qui restoit de granges sur l'Aldude aux habitants de Baigorry, et non content de cela, les envoya dans les terres non litigieuses d'où ils enlevèrent un grand nombre de bestiaux. Ces actes d'hostilité ayant été mandés à la Reine, auprès de laquelle étoit pour lors monsieur de la Force, sa Majesté le renvoya dans son Gouvernement avec ordre de lever des troupes au nombre de six com-

1612. pagnies de gens de pied, et lui donna des lettres, non-seulement pour tous les principaux du Béarn, mais pour les Sénéchaux du voisinage, par lesquelles elle leur mandoit que, chargeant le sieur de la Force de s'opposer aux courses et brûlements que le Vice-Roi de Pampelune y avoit faits, elle leur ordonnoit de l'assister, afin que la honte ne demeurât point aux sujets et à l'État.

Le sieur de la Force part avec ces lettres et cette résolution, mais au lieu de recevoir des ordres précis, comme il s'en flattoit, il fut fort étonné qu'on lui mandât de surseoir à cette exécution, parce que le Roi d'Espagne envoyoit des députés pour faire un accommodement; la Reine nomma de son côté pour Commissaires monsieur l'Évêque[1] de Bayonne, le sieur d'Esquilles, Procureur général de la Chancellerie de Navarre, et le sieur de la Fourcade.

Cette détermination surprit le sieur de la Force; il en écrivit à la Reine, mais sa Majesté lui manda qu'elle aimoit mieux que tout se traitât de bon accord, et que l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit

[1] Bertrand d'Echaux, premier Aumônier du Roi, frère du Vicomte d'Echaux Seigneur de Baigorry. Les archives de la Force renferment plusieurs pièces constatant une avanie que lui fit éprouver M. de Grammont, avec le détail des menaces, injures et sévices, auxquels se porta contre lui ledit sieur, à cause d'une mauvaise plaisanterie que l'Évêque s'était permise, disant *que la Noblesse du pays se plaignoit qu'il n'y eût point de rôt pour elle à la table de Grammont.*

donné une parole si positive, qu'elle ne doutoit pas 1612.
que les Commissaires espagnols ne fussent arrivés, et qu'ainsi il falloit commencer au plus tôt les conférences. Sur cette assurance, l'Évêque de Bayonne envoya au Vice-Roi de Pampelune, pour savoir si les Commissaires étoient arrivés, et pour être instruit du lieu où l'on devoit se réunir.

Le sieur Évêque reçut réponse du Vice-Roi, et le lieu de la conférence fut assigné à Araneguy, où nos Commissaires se rendirent; mais le Roi d'Espagne changea ses Commissaires, ce qui retarda encore l'accommodement, et mettoit le sieur de la Force au désespoir. Il écrivit à la Reine que les Espagnols se moquoient de nous, et profitoient de la foiblesse que l'on avoit de se fier à leurs paroles. Cependant l'Evêque de Bayonne voyant que leurs Commissaires ne venoient point, manda au Vice-Roi qu'il alloit se plaindre à son maître, et quitta en effet Araneguy pour se rendre à la Cour.

Au lieu d'user de sévérité à l'égard des Espagnols qui abusoient de sa bonté, la Reine préféra en rejeter le blâme sur l'Evêque de Bayonne; nomma à sa place l'Evêque[1] d'Aqs, et envoya une lettre et Avril.
des Pouvoirs au sieur de la Force pour les lui faire

[1] Jean-Jacques du Sault; on écrivait alors également Acqs ou Dax.

1612. tenir ; ce qu'il fit aussitôt, et manda à sa Majesté que les Espagnols, peuple audacieux quand on n'y tient pas la main, avoient de nouveau brûlé des granges, et qu'il supplioit la Reine de suivre l'exemple du feu Roi, qui avoit défendu qu'on traitât avec eux avant qu'ils eussent restitué ce qu'ils avoient pris, mais qu'aujourd'hui les choses se gouvernoient bien autrement.

Cependant on dépêcha en Espagne monsieur du Mayne[1] pour traiter des mariages[2] du Roi et de l'Infante, et de celui de MADAME[3] avec le Roi d'Espagne. Juin. Le sieur de la Force eut ordre de se trouver à Bayonne sur son passage, pour communiquer avec ledit sieur du Mayne des affaires de Baigorry ; ce qu'il exécuta, et comme tout changeoit tous les jours au Conseil, après que l'on eut entendu les raisons de l'Evêque de Bayonne, on le renvoya avec de nouvelles instructions pour reprendre cette négociation ; il en donna avis au Vice-Roi de Pampelune,

[1] Henri de Lorraine, Duc d'Aiguillon, prit le titre de Duc de Mayenne à la mort de son père, le chef de la Ligue, le 5 octobre 1611.

[2] Ces mariages avoient été résolus le 12 janvier 1612 dans un Conseil extraordinaire; ils causèrent depuis bien des troubles. (*Note des Mémoires.*)

[3] Lorsque Philippe IV épousa Elisabeth de France, il n'était encore que Prince d'Espagne, et c'est ainsi qu'il est désigné au chapitre XI de ces Mémoires et aux correspondances qui y sont annexées; il ne monta sur le trône qu'en 1621, à la mort de son père.

et qu'il se rendroit le vingtième jour de juillet au lieu d'Araneguy. Les Commissaires espagnols n'y vinrent pas d'abord; puis, quand ils y furent, ils tâchèrent à tirer les choses en longueur pour savoir qui auroit le pas, des François ou d'eux. Cependant la conférence avoit lieu, et les Espagnols empêchoient ceux de Baigorry de semer la montagne d'Aldude et d'autres du voisinage; ce qui obligea le sieur de la Force d'écrire à la Cour que si on n'y mettoit ordre, les habitants seroient obligés de se soumettre au Roi d'Espagne pour avoir de quoi vivre, et que c'étoit un grand sujet de honte pour la France. 1612.

La Reine répondit qu'elle manderoit à l'Évêque de Bayonne de proposer aux Commissaires d'Espagne de laisser ensemencer l'Aldude par les habitants de Baigorry, et que s'il étoit décidé que cette montagne appartenoit aux Espagnols, ils en retireroient la moisson, sans rien payer à ceux de Baigorry; dans le cas où ils auroient refusé cette proposition, l'Evêque avoit ordre de se retirer, et ensuite on devoit se servir de la voie des armes. Pour cet effet la Reine envoya au sieur de la Force des Commissions pour lever des troupes, et des fonds pour fortifier Saint-Jean Pied-de-Port; mais elle exigea qu'avant d'agir, il donnât avis de la réponse des

1612. Commissaires espagnols, se réservant de lui envoyer alors de nouveaux commandements.

Le sieur de la Force sollicita de sa Majesté une patente en forme pour les fortifications de Saint-Jean, afin qu'il ne fût pas recherché par la suite, d'autant plus qu'on étoit dans un temps de minorité, et que cela pouvoit tirer à conséquence. Cependant pour intimider les Espagnols, il faisoit toujours lever trois compagnies de gens de pied en Navarre et en Béarn, et il attendoit de nouvelles instructions pour le reste de ce qui lui étoit ordonné. La Reine lui commanda d'envoyer les mémoires de ce qu'il jugeroit à propos, et d'en communiquer avec l'Evêque de Bayonne; il obéit aussitôt; mais dans ce temps-là les Espagnols acceptèrent la proposi-
1613. tion; ainsi fut-il sursis à tout fait de guerre. Néanmoins, après beaucoup de conférences inu-
1614. tiles, les Espagnols ne voulurent rien terminer. Cela obligea la Reine d'adresser à monsieur l'Evêque de Bayonne un projet de traité, avec ordre de se retirer, si les Espagnols se refusoient à y adhérer; elle dépêcha en même temps en Espagne pour se plaindre, et manda au sieur de la Force d'assembler à Saint-Jean Pied-de-Port les Etats de Navarre, et de se tenir prêt à exécuter certain dessein pour lequel il devoit lui être envoyé des ordres, dans un bref délai.

Le sieur de la Force ne reçut aucun ordre; la 1611.
Reine écrivit seulement de maintenir l'arrangement consenti par les Ambassadeurs des deux Cours, qui portoit que les habitants de Baigorry recueilleroient les blés qu'ils avoient semés, et que les Commissaires se borneroient au règlement des limites; mais sur le refus des Espagnols, nos Commissaires se retirèrent, et cette affaire ayant tiré en longueur, monsieur le Comte de Vaucelas, notre Ambassadeur à la Cour d'Espagne, fut chargé de la terminer [1], sans que le sieur de la Force eût à s'en occuper davantage.

[1] Il signa à l'Escurial, le 25 décembre 1611, un traité qui réglait les limites de la Haute et Basse-Navarre. Voir la note précédente, page 22, et (*correspondances* 3 *et* 14 *juillet* 1613) les lettres de M. de la Force.

CHAPITRE IX.

1611-1613.

SOMMAIRE.

Disputes en Béarn au sujet de la Religion. — Prudence et fermeté du sieur de la Force. — Il réussit à maintenir la paix. — Mort de Sainte-Colombe, Sénéchal du Béarn. — Le Comte de Grammont sollicite cette charge pour traverser la Force dans son Gouvernement. — Brouillerie de la Force et de Grammont. — Roquelaure chargé de les accorder. — Il ne peut y parvenir. — La Force demande la réception de son fils aîné en la survivance de son Gouvernement. — Grammont fait appeler la Force. — La Reine envoie à la fois et les lettres de survivance au Marquis de la Force, et la nomination de la charge de Sénéchal au Comte de Grammont. — — Manifeste de ce dernier contre M. de la Force. — Grammont lui fait faire un nouvel appel et s'arrange de manière à ce qu'il n'ait point de suite. — Réponse de la Force à l'écrit de Grammont. — Sansac fait appeler le Marquis de la Force. — Le Parlement arrête le laquais et la lettre de Sansac. — Nouvelle algarade de Grammont. — La Reine réitère ses défenses de voies de fait, et ordonne à la Force et à Grammont de choisir des arbitres.

A son retour en Béarn, vers la fin de l'année, 1611. monsieur de la Force trouva que plusieurs de l'une et de l'autre Religion, pour brouiller toutes choses, s'étoient joints de volontés et portés à échauffer les courages, le Catholique à l'endroit des Catholiques, et ceux de la Religion à l'endroit de ceux de la Religion, persuadant aux uns que ceux de la Religion

1611. leur vouloient mettre le pied sur la gorge et leur courir sus à la première occasion qui s'offriroit; à ceux de la Religion, que les Catholiques avoient la même volonté, que leur ruine étoit assurée, que le Conseil de leurs Majestés n'avoit rien tant en recommandation que de les perdre, et qu'ils en pouvoient assez juger par le peu de compte qu'on avoit fait de leurs demandes, n'ayant rien appointé à leurs cahiers qui ne tourne à leur désavantage et au profit des Catholiques, comme l'entrée des Evêques au Conseil, la messe[1] en la ville de Pau contre la teneur de l'Edit, et généralement le refus de toutes leurs demandes, si ce n'est une chétive augmentation de gages de trente livres par an à chacun de leurs ministres, ce qu'il ne falloit point souffrir qu'ils reçussent, ni les députés, qui étoient alors messieurs d'Arros, de la Fourcade et du Casse, les gratifications qu'ils avoient eues de leurs Majestés par l'octroi de pensions qui n'étoient que le salaire de leur peu de soin et de vigueur pour les affaires de leurs Eglises, ayant trouvé leurs avantages particuliers au dommage public.

D'un autre côté, le Procureur général[2], qui étoit catholique, prit l'occasion d'un Synode particulier

[1] Elle ne fut pas rétablie dans la ville, mais aux faubourgs de Pau.

[2] Voir la note du chapitre précédent, page 25.

qui s'assembloit sur la fin de l'année pour distribuer les dons des pauvres, où s'étant transporté, il demanda que l'on envoyât par lui au Conseil les cahiers des Eglises de Béarn, que lesdits sieurs députés avoient présentés à la Reine, avec la réponse de sa Majesté. Le Synode répondit que ce n'étoit pas la coutume que l'on remît les cahiers avant que l'Assemblée des Eglises en eût eu communication, et qu'ils attendroient les ordres du Lieutenant de Roi pour s'assembler à cet effet; que, de plus, lesdits cahiers étoient entre les mains du sieur Baron d'Arros. 1611.

Mais ceux qui, comme nous l'avons déjà dit, ne cherchoient qu'à aliéner les volontés et à aigrir les esprits, s'étant prévalus des vacations de Noël, pendant lesquelles il n'étoit demeuré dans la ville que quatre jeunes Conseillers qui étoient de leur cabale, les animèrent à ce point que ceux-ci décrétèrent de prise de corps le Baron d'Arros, seulement parce qu'il n'avoit pas voulu remettre les cahiers. En effet, le sieur d'Arros savoit bien qu'aussitôt qu'on auroit pris connoissance desdits cahiers, on étoit résolu à faire porter les Eglises à des demandes exorbitantes, à envoyer de nouveaux députés pour se joindre à ceux des provinces de France, et, avec le mécontentement que d'ailleurs on vouloit donner aux Catholiques, à jeter toutes choses en confusion.

1611. Outre le décret qu'ils avoient rendu, ces quatre têtes chaudes, usurpant le nom de Conseil, Chambres assemblées, quoiqu'ils n'en pussent seulement constituer une seule, par défaut de nombre, envoient une troupe de gens armés en la maison du Baron d'Arros pour le déshonorer; car pour le saisir, ils connoissoient qu'il n'y étoit point, ni même dans le pays; de plus, ils font publier aux carrefours, présents les Jurats avec leur livrée, en la ville la plus proche de la demeure du sieur d'Arros, un arrêt plein d'infamie pour lui, comme s'ils n'avoient à tâche que de déshonorer ceux que le Roi a jugés propres à servir au public, et à maintenir le repos sous son obéissance.

Toutes ces procédures alloient irritant les courages de tous, et infailliblement il en fût résulté du mal si monsieur de la Force n'y eût porté remède à son arrivée, en désabusant tous ceux que les hommes de cette cabale avoient tâché de surprendre, et en ramenant et unissant les volontés de tous les gens de bien; c'est ainsi qu'il sut maintenir la paix dans ces conjonctures difficiles par sa prudence et par sa fermeté.

1612. Les Etats s'assemblèrent au mois de juin, et le Syndic fit en leur nom une requête au sieur de la Force, par laquelle ils se plaignoient de l'injustice

de l'arrêt rendu contre le Baron d'Arros, et deman- 1612.
doient qu'il fût cassé. Par un arrêt du Conseil privé, monsieur de la Force suspendit l'exécution dudit arrêt jusqu'à la prochaine tenue des Etats, espérant que pendant ce temps-là les choses se pourroient concilier par les voies de douceur; mais les jeunes gens du Conseil députèrent à la Cour deux des leurs; ils furent mal reçus, et on refusa même de payer leur voyage comme ayant été entrepris hors de propos.

Le sieur de Sainte-Colombe[1], Sénéchal du Béarn, vint à mourir; soudain le Comte de Grammont fait ses diligences à la Cour pour obtenir cette charge, bien qu'elle fût fort au-dessous de lui, ce qui donna de l'ombrage au sieur de la Force, car déjà il s'étoit passé quelques brouilleries entre eux, et il voyoit bien que cette poursuite ne se faisoit qu'à dessein de le pouvoir traverser. Il écrivit à la Reine mère pour la prier de ne pourvoir de sitôt à cette charge, d'autant plus que ceux qui la demandoient n'y auroient certainement pas pensé du temps du feu Roi, et que, puisqu'ils en faisoient de si instantes sollici-

[1] Joseph-François de Montesquiou, Seigneur de Sainte-Colombe, de Gélas et du Périer, Sénéchal du Béarn en 1597; il mourut en 1612, peu après son retour de Paris, où il était allé s'opposer à la nomination de M. de Casaux à la place de premier Président du Conseil souverain du Béarn.

1612. tations aujourd'hui, leur but étoit de lui susciter des embarras dans le pays, mais qu'il étoit résolu de s'y opposer; que la douceur n'étoit point ici de saison comme dans les brouilleries du Conseil, d'autant que c'étoient des personnes d'une autre considération; que, de plus, la charge de Sénéchal étoit si peu utile dans l'Etat, qu'elle avoit demeuré plus de dix ans vacante sous le règne précédent.

La Reine, voyant les inconvénients qui pourroient arriver, différa longtemps de pourvoir à cette nomination. Le Comte de Grammont, piqué de ce que le sieur de la Force s'opposoit à sa poursuite, témoigna s'en ressentir vivement; sa Majesté donna charge de les réconcilier à monsieur de Roquelaure et au sieur Briet, Conseiller au Parlement de Bordeaux, lesquels invitèrent monsieur de la Force à se rendre au mois de novembre dans ladite ville, afin de voir les voies d'accommodement que l'on pourroit prendre; il répondit à monsieur de Roquelaure qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir aller à Bordeaux, d'abord parce que cette querelle ne valoit pas la peine qu'elle lui pourroit donner, ensuite parce qu'il ne pouvoit quitter son Gouvernement pour des raisons qui importoient au service de sa Majesté.

Cependant le sieur de la Force écrivit à la Reine

que jamais jusqu'alors il n'avoit eu de disputes avec personne, hormis ceux qui ne vouloient point obéir aux ordres de sa Majesté; que même il avoit vécu en bon accord avec le sieur de Grammont jusqu'à ce que les intrigues de quelques malicieux esprits du Conseil eussent porté ledit sieur à faire des pratiques sourdes contre lui, que jusqu'à présent il avoit su rendre inutiles, mais qu'il devoit à cette heure prendre garde que ce qui avoit manqué par cette voie ne réussît par une autre; en effet il prévoyoit fort bien que si on le vouloit troubler dans sa charge, il seroit forcé d'user de rigueur, ce qu'il avoit toujours évité. Il étoit aisé de voir que monsieur de Grammont étant Sénéchal, ils seroient toujours l'un et l'autre appliqués à employer leurs amis, d'autant qu'ils savoient que tous les partisans dudit sieur ne tenoient point d'autre langage, et cherchoient à attirer un chacun dans son amitié. Le devoir et l'honneur du sieur de la Force l'obligeoient donc de s'opposer à ces pratiques, et d'ailleurs le sieur de Grammont n'avoit-il pas d'autres charges assez belles sans s'abaisser en l'exercice de celle-là, s'il n'avoit quelque autre dessein; étoit-ce son intérêt qui dut l'y convier, cette charge ne rapportant pas cinquante écus par an? 1612.

Le sieur Briet, qui avoit été dépêché par la Reine Décembre.

1612. à monsieur de la Force, alla le trouver au bout de deux mois ; il revenoit de Bidache, terre du sieur de Grammont, où il avoit été pendant quelques jours, ayant aussi passé par Orthez pour y voir la Comtesse de Guiche[1] ; il dit au sieur de la Force que les intentions de monsieur de Grammont étoient bonnes et qu'il devoit se réconcilier avec lui puisque c'étoit la volonté de la Reine. Monsieur de la Force lui répondit que dans les affaires d'honneur il étoit plus difficile de s'accommoder que dans les autres querelles ; mais que de les réconcilier pour donner la charge de Sénéchal au sieur de Grammont, ce seroit au contraire pousser les choses à l'extrémité.

Après cet entretien, Briet demeura à Pau, chez l'avocat de monsieur de Grammont, où il avoit tous les jours des conférences avec le sieur Gillot et les frères Dupont, qui étoient les émissaires du sieur de Grammont dans le Conseil, et les auteurs de tous les troubles qui avoient eu lieu auparavant.

1613. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au commencement de l'année ; monsieur du Mayne, qui prenoit fort à cœur les affaires du sieur de Grammont, proposa au Conseil[2] de donner la charge

[1] Mère du Comte de Grammont. (Voir la note précédente, page 12.)

[2] On voit dans une lettre de Loménie à M. de la Force, du 7 dé-

de Sénéchal à son fils, alors en bas-âge, et qui ne devoit pas de sitôt être capable de l'exercer. Monsieur de Loménie eut ordre de mander cela à monsieur de la Force; il répondit qu'il voyoit bien le dessein de monsieur de Grammont, d'autant plus que ledit sieur avoit des hommes exprès pour répandre le bruit qu'il ne resteroit pas toujours en Béarn, et que c'étoit folie de s'attacher à lui; qu'ainsi, pour couper court à tous ces discours, il prioit monsieur de Loménie de demander la survivance de son Gouvernement en faveur de son fils, le Marquis de la Force, d'autant qu'y ayant vingt ans qu'il exerçoit sa charge, ce lui seroit un grand sujet de peine si son fils n'étoit pas jugé digne de lui succéder, quand on accordoit cette grâce à tant d'autres qui la méritoient beaucoup moins. 1613.

Quelque temps après, le sieur de Grammont fit un appel au sieur de la Force; mais cela n'eut pas de suite, parce qu'on s'y opposa, et messieurs du Conseil en ayant donné avis à la Cour, la Reine envoya un exempt des Gardes du corps [1] pour leur défendre réciproquement les voies de fait. Les

cembre 1612, que M. de Mayenne venoit d'être admis par la Reine à faire partie du Conseil.

[1] Le sieur de Salmone; la Reine l'envoya le 1er avril défendre à la Force de donner suite à sa querelle avec Grammont.

1613. États s'assemblèrent ensuite. Pendant qu'ils étoient réunis, le sieur Hespérien[1] que monsieur de la Force avoit envoyé à la Cour pour s'occuper de ses affaires, en revint avec les lettres de survivance que la Reine lui avoit expédiées pour son fils. Sa Majesté accordoit en même temps la charge de Sénéchal au Comte de Grammont, ainsi tous deux obtinrent ce qu'ils désiroient. Cependant la nouvelle de la survivance fut un coup de foudre pour lui et pour ceux du Conseil qui étoient de sa cabale. C'est alors que, pour se venger, il fit courir sous le nom du sieur de Sansac un manifeste plein d'invectives, prétendant que le sieur de la Force avoit refusé de se trouver au rendez-vous qu'il lui avoit donné. Pour faire bien comprendre comment les choses se sont passées, il est nécessaire de remonter un peu plus haut, et de rapporter toutes les particularités de cette affaire.

Depuis le départ du sieur Briet, monsieur de Grammont affectoit de dire partout qu'il vouloit

[1] Théophile Hespérien, Conseiller à Pau, Maître des Requêtes de l'Hôtel et Couronne de Navarre, était un homme de beaucoup d'esprit, très-aimé de Henri IV, et l'un des serviteurs les plus affidés de M. de la Force. Voir (*correspondances*, 6 *octobre* 1596) une lettre de lui sur l'Édit de Nantes, et notamment celle qu'il écrivit en chiffres sur la situation de la Cour, le 28 août 1612. Voir les lettres du Roi et de la Reine sur la survivance. (*Correspondances*, 27 *avril* 1613.)

faire appeler le sieur de la Force; enfin le vingt-quatrième jour du mois d'avril, il envoya à Pau l'un de ses pages duquel la livrée étoit assez connue; celui-ci se promena par toute la ville avant que de venir au château, où étant arrivé, il dit à un des pages de la Maison qu'il avoit une lettre à remettre à son maître de la part du Comte de Grammont. Monsieur de la Force, qui étoit pour lors à table, lui fit répondre par son Capitaine des Gardes qu'il ne recevroit point de lettres de son maître, mais que s'il avoit quelque chose à lui faire savoir, il lui envoyât un gentilhomme et qu'il l'écouteroit volontiers. Le page partit avec cette réponse, et le troisième jour après, qui étoit un jour de grand marché, il revint avec Sansac, lieutenant de la compagnie de monsieur de Grammont; mais au lieu d'aller l'un et l'autre droit au château, ils prirent leur logement dans une hôtellerie, au faubourg de la ville, ce qui fit un grand bruit, personne ne doutant que ce ne fût pour un appel; le sieur de la Force en fut averti au moment où il alloit se mettre à table. Il ne douta pas que, pour donner moins d'ombrage, Sansac ne vînt dîner avec lui, et même il fit arrêter le dîner et se promena longtemps, en l'attendant, avec le Baron d'Arros et plusieurs autres gentilshommes qui se trouvoient avec 1613.

1613. lui; mais voyant qu'il ne venoit point, on se mit à table.

Sur la fin du repas arriva le page, qui lui dit que son maître l'avoit dépêché vers lui pour savoir si un gentilhomme qu'il lui envoyoit, pourroit lui venir parler en toute sûreté. Monsieur de la Force répondit qu'il seroit le bien-venu, et le page retourna au faubourg trouver Sansac.

Cependant les Jurats, avertis de toutes ces allées et venues dudit page, firent arrêter Sansac à la porte de la ville; ce qui obligea le Marquis de la Force à s'y transporter, et l'ayant retiré des mains de la garde, il le mena parler à son père. Sansac annonça au sieur de la Force qu'il avoit charge du Comte de Grammont de lui dire qu'il voudroit bien l'entretenir pour tirer éclaircissements sur quelques affaires. *Il n'est sorte de contentement*, répondit-il, *que je ne sois disposé à donner à monsieur de Grammont; mais vous avez fort mal débuté, car tout le monde, par les allées et venues du page, a connoissance du dessein qui vous amène, et qui maintenant est devenu fort difficile. Cependant il y a encore moyen de raccommoder toutes choses; faites en sorte, je vous prie, que cet affaire soit mieux ménagé à l'avenir, et conduit avec plus de sagesse et de prudence. Quant à moi, je vous jure de n'en parler à personne, et j'es-*

père que vous et monsieur de Grammont en ferez de même. 1613.

Sansac lui proposa ensuite de se rendre au bourg de Chèze[1], où le sieur de Grammont lui feroit savoir de ses nouvelles; le sieur de la Force s'y refusa, attendu qu'il n'y connoissoit personne à qui il pût se fier; mais il offrit d'aller à la maison de Saint-Martin, ce que Sansac ne voulut accepter; enfin ils tombèrent d'accord de se rencontrer à Viella, à deux lieues de Pau; à l'égard du jour, il y avoit un peu plus de difficulté, d'autant plus que si le jour étoit précipité, les ombrages que les premières démarches avoient donnés seroient cause que le sieur de la Force ne pourroit s'y rendre; toutefois on proposa le dixième de mai, ce qui fut accepté de part et d'autre, et on convint que l'on se battroit à pied, à l'épée et au poignard.

Ces résolutions prises, Sansac déclara au sieur de la Force que ce n'étoit pas encore tout, et qu'il falloit qu'il menât un second, d'autant plus que puisqu'il avoit porté la parole, il ne vouloit pas demeurer les bras croisés. Monsieur de la Force répondit que pour un second, il n'en mèneroit point, d'autant plus que tout le monde savoit ce que disoit le

[1] Entre Argelès et Barrèges.

1613. feu Roi, *qu'on ne devoit pas tenir pour homme de courage quiconque se battoit avec un second*, et que ce qu'avoit dit ce grand Prince étoit véritable, parce que, le plus souvent, il arrivoit que les seconds étoient les victimes d'une querelle étrangère, pendant que les auteurs ne recevoient nul mal.

Sansac dit qu'il n'avoit pas permission de conclure sans cette clause, et que sur ce point il lui feroit connoître la réponse du Comte de Grammont; pour cet effet, afin qu'on ne vît venir personne de sa part, on choisit la maison du capitaine Lentillac, qui étoit dans le pays, et où Sansac devoit adresser ses lettres. Le sieur de la Force lui promit de se trouver au rendez-vous dès qu'il verroit son seing au bas d'un billet; ensuite après plusieurs discours qu'ils firent tout haut, en s'en allant, sur la charge de Sénéchal, pour lever tous les soupçons, Sansac se retira.

Après son départ, la compagnie parut assez satisfaite des discours qu'ils avoient réciproquement tenus, et il ne restoit plus que quelques doutes d'un appel, lorsqu'ils furent tournés en certitude, par les avis que l'on reçut, que le sieur de Grammont avoit été toute la nuit en campagne avec des poignards et des épées d'estocade; que toute la frontière étoit à cheval, et que le sieur Castelnau de

Chalosse[1] s'étoit rendu à Arzacq avec plusieurs de 1613.
ses amis. Monsieur de la Force tâchoit en vain d'y porter remède, disant que si monsieur de Grammont étoit en campagne, c'est qu'il vouloit montrer que si on ne le satisfaisoit pas par paroles, il s'étoit armé pour en tirer raison, mais qu'il n'y avoit plus rien à craindre, puisque tout étoit apaisé. On ne vouloit plus le croire, d'autant plus que pendant qu'il s'efforçoit de persuader qu'il n'y avoit point de partie liée, monsieur de Grammont faisoit courir des copies de la première lettre qu'il avoit envoyée par son page, ce qui ne pouvoit venir que de lui, puisque le sieur de la Force ne l'avoit pas voulu recevoir. Mais outre que plus de trois jours avant le dixième de mai, toute la ville de Pau savoit et le jour et le lieu du combat, c'est que jamais Sansac n'envoya nulle nouvelle à monsieur de la Force; aussi étoit-il aisé de voir que le sieur de Grammont n'avoit pas

[1] Jean de Castille, Baron de Castelnau de Chalosse; c'était un homme d'une fidélité douteuse et d'une Religion équivoque. Gouverneur de Marmande pour la Ligue, il secourut M. de Lussan assiégé dans Blaye. N'ayant pu se faire recevoir Sénéchal de Béarn, parce qu'il n'était pas né Béarnais, il vendit cette charge en 1597 à Sainte-Colombe, avec l'agrément du Roi; il était alors Gouverneur de Mont-de-Marsan et grand ami de Grammont; il prit parti tour à tour pour le Roi et pour le Prince de Condé, se montra Catholique à la Cour et Protestant à l'Assemblée de la Rochelle, et finit par mourir de maladie en 1621, dans l'armée royale, au siége de Montauban.

1613. autant de bonne volonté qu'il le vouloit faire accroire, et que mal à propos disoit-il dans son manifeste, sous le nom de Sansac : *on n'avoit pas voulu se trouver au rendez-vous,* puisque l'on n'étoit convenu de rien. Il eût été difficile de s'imaginer que les choses étant en cet état, le sieur de Grammont se fût mis en campagne ; c'est pourtant ce qu'il fit, et sur ce que monsieur de la Force pouvoit craindre que les lettres de Sansac n'eussent été surprises par ceux qui vouloient empêcher le combat, il envoya le capitaine Lentillac au Viella, ne doutant pas que Sansac n'y fût, afin de prendre des mesures plus certaines pour se rencontrer ; mais au lieu de Sansac, il y trouva Grammont, qui ne voulut jamais lui donner d'autre rendez-vous.

Ce fut la première querelle où le sieur de Grammont attaqua monsieur de la Force, qui crut devoir faire l'écrit qui suit, en réponse au manifeste répandu contre lui :

« Quoique le respect que nous devons aux com-
» mandements de leurs Majestés ait dû retenir le
» Comte de Grammont dans les bornes du devoir,
» comme, depuis les avoir reçus, il a écrit des lettres
» à plusieurs et fait courir partout un manifeste
» sous le nom d'autrui, par lequel il a voulu don-
» ner à mes actions un autre visage que véritable-

» ment elles ne peuvent porter, afin de prendre des 1613.
» avantages au préjudice de ma réputation ; pour
» la conservation de laquelle et pour tous les res-
» pects que j'ai tâché de rendre aux commande-
» ments de leurs Majestés, je dirai librement que
» le Comte de Grammont n'a jamais eu de vérita-
» bles sujets de s'offenser de moi ; qu'au contraire
» j'en ai beaucoup de me plaindre de lui. Néan-
» moins, sur ce qu'il s'en est imaginé, et le ressen-
» timent qu'il veut faire accroire en avoir, il a tenu
» depuis le commencement jusqu'à la fin de la
» procédure une conduite pleine de vaine osten-
» tation, et si éloignée de la franchise qui doit s'y
» apporter, que reconnoissant combien tout le
» monde en a été édifié, il a voulu par ses lettres et
» manifestes aussi artificieux que ses actions, taxer
» mon honneur en déguisant la vérité ; laquelle
» étant obligé de maintenir, je ferai mentir lui et
» tous ceux qui la voudroient nier, offrant de prou-
» ver ce que dessus, et de le soutenir partout où
» besoin sera. Fait à Pau, le vingt-huitième avril
» mil six cent treize. »

Les choses étoient dans cet état, lorsque le second du mois de mai, le sieur de Sansac envoya à Pau un laquais avec un billet pour rendre au Marquis de la Force ; ledit sieur de Sansac avoit eu de

1613. si mauvais amis, que dès la veille au soir, toute la ville en avoit connoissance, de sorte que le laquais, au moment de son arrivée, fut saisi par les Jurats, qui trouvèrent sur lui le billet, et remirent le tout ès mains du Parlement, qui fit jeter ledit laquais en prison, d'où il s'échappa la nuit même. Le lendemain le Parlement rendit un arrêt par lequel furent faites inhibitions au Marquis de la Force de rien recevoir ni envoyer audit Sansac. Le Marquis de la Force, grandement offensé, et se croyant maltraité parce qu'il n'avoit aucune dispute avec le sieur de Sansac, ni même avec le sieur de Grammont, sortit soudain de Pau; mais les gens du Parlement, qui veilloient sur ses démarches, estimant qu'il vouloit donner le moyen au sieur de Sansac de le voir, envoyèrent après lui.

Le sieur de Grammont, qui ne vouloit que montrer avoir envie de se battre, prit l'occasion de la tenue des Etats où présidoit monsieur de la Force, et lui envoya un nouveau défi par un de ses gens, qui, pour avoir l'entrée, dit qu'il appartenoit à l'Evêque de Bayonne; mais lorsqu'il fut auprès de monsieur de la Force, chez qui il y avoit pour lors fort grande compagnie, il annonça très-haut que c'étoit de la part du Comte de Grammont.

On put juger par cette algarade qu'il avoit plus

de désir de faire du bruit que d'en venir aux effets; 1613.
cependant, à cette occasion, la Reine réitéra par lettres expresses[1] les défenses de voies de fait, et pour mettre un terme à ces querelles, elle leur ordonna de choisir chacun deux arbitres, qui furent pour le sieur de Grammont, messieurs de Castelnau de Chalosse et de Montpezat; pour monsieur de la Force, messieurs de Boisse[2] et de Thémines[3].

[1] *Correspondances*, 16 *mai*, 26 *juin et* 31 *juillet* 1613.

[2] Arnaud d'Escodeca, Baron de Boisse, Seigneur de Pardaillan. Il était Huguenot, et sa nomination au Gouvernement de la citadelle de Bourg fut l'un des principaux griefs du Maréchal de Biron. Fontenay-Mareuil dit qu'*en duel il avoit tué sept fois son homme*. Il était allié du sieur de la Force, dont le second fils Castelnaut avait épousé Marguerite d'Escodeca, dame de Boisse, fille de son frère. Il abandonna, en 1621, le parti des Protestants et fut assassiné par Savignac d'Eynesse.

[3] Pons de Lauzières de Cardaillac, Marquis de Thémines, Sénéchal et Gouverneur du Quercy, Capitaine habile et Soldat intrépide, obtint le bâton de Maréchal en 1616 pour avoir arrêté le Prince de Condé. Il avait épousé la nièce du premier Maréchal de Biron, et se trouvait par conséquent cousin germain par alliance de M. de la Force; il est à remarquer que dans toutes leurs lettres ils s'appellent *mon frère*. M. de Thémines épousa en secondes noces la fille de la Noue, dit *Bras-de-Fer*, et mourut le 1er novembre 1627, à Auray, Gouverneur de Bretagne.

CHAPITRE X.

1613-1615.

SOMMAIRE.

Grammont s'oppose à la vérification des lettres de survivance du Marquis de la Force; — se ligue avec MM. de Bénac et de Miossens. —Ils soulèvent l'Armagnac, le Bigorre, Chalosse et Comminge. — Ils dressent une armée pour entrer en Béarn. — La Force les contraint de se retirer honteusement. — Dispute du Marquis de la Force avec le Comte de Lauzun. — Les Maréchaux les réconcilient. — Grammont reçu Sénéchal à Pau. —Bénac fait appeler la Force au sortir du prêche. — Le Parlement se saisit du page, porteur de sa lettre. — Appel du sieur de Sarriac au Marquis de la Force. — Bénac et Sarriac décrétés de prise de corps. — Le capitaine la Mothe se saisit du sieur de Bénac. —La Reine envoie un exempt pour l'amener à Paris. — La Force s'achemine à Bergerac. — Bénac, échappé de Pau, vient le trouver avec ses fils. — Partie liée entre six Bénac et six Caumont. — Obstacles jetés à la traverse. — La Force enfermé par la Jurade. — Il franchit les murs de Bergerac pour aller chercher le sieur de Bénac. — La Noblesse de Guyenne bat la campagne en grandes cavalcades. — La Force arrêté par Pardaillan de Boisse. — La Reine réitère ses défenses. — Elle mande à la Cour la Force, Grammont, Bénac et Miossens.

La Reine, qui prévoyoit aussi qu'on pourroit 1613.
faire quelques difficultés à l'enregistrement des lettres de survivance pour le Marquis de la Force, sur ce qu'il n'avoit pas prêté serment entre les

1613. 16 septembre. mains du Roi, envoya une jussion au Parlement pour qu'il ne laissât pas de passer outre et de procéder à la vérification desdites lettres; mais le sieur de Grammont vouloit s'y opposer, et comme il ne pouvoit agir par lui-même, il se servit de ceux du Conseil qui étoient de sa cabale, et chercha encore à s'aider de quelques-uns des principaux du Béarn qui ne voyoient pas sans jalousie la charge de Gouverneur assurée au Marquis de la Force. Il est aussi nécessaire de dire que les Maisons de Bénac, Miossens et Grammont, avoient été longtemps brouillées, soit par des haines particulières, soit à cause de différends et procès qu'ils avoient ensemble, quoiqu'ils fussent très-proches parents, et cette animosité étoit si forte, que deux mois auparavant le sieur de Miossens[1] vint s'offrir à monsieur de la Force, dans sa querelle avec monsieur de Grammont. A la nouvelle des lettres de survivance, l'aîné des frères Dupont, Avocat général, qui jamais n'avoit visité monsieur de Miossens, s'en va le trouver et l'engage à joindre ses efforts à ceux de monsieur de Grammont pour s'opposer à la survivance

[1] Henri d'Albret, Baron de Miossens, et son frère, le Baron de Gerdrest, se montrèrent les plus vivement opposés à la survivance du Marquis de la Force. Ils levèrent même des troupes pour tâcher de l'empêcher à main armée.

en faveur du Marquis de la Force, disant que ce Gouvernement ne pouvoit lui manquer, parce qu'il n'y avoit que lui de catholique du pays qui pût y prétendre, et que sans doute, après monsieur de la Force, on y mettroit un Catholique pour être agréable au Pape; que le sieur de Grammont ne voudroit en faire la poursuite, étant déjà Gouverneur de Bayonne, dont il lui faudroit quitter le Gouvernement. 1613.

Ensuite le sieur Dupont alla trouver le sieur de Bénac[1], et lui dit que la situation du pays ne permettoit pas que l'on y mît un Catholique, de peur de jeter toutes choses en confusion, et qu'ainsi, s'opposant à la survivance, il pouvoit seul prétendre à cette charge, dont les Catholiques se trouvoient exclus; mais comme ces raisons, tout artificieuses qu'elles étoient, n'avoient pu qu'ébranler messieurs de Bénac et de Miossens, il fit en sorte que le sieur de Grammont acheta bien chèrement leur assistance par l'abandon d'une forte somme que lui devoit le sieur de Bénac, et pour la-

[1] Bernard de Montault, Baron de Bénac, neveu de Saint-Geniez, Gouverneur du Béarn avant M. de la Force; il avait cinq fils, dont l'aîné, Philippe de Montault, fut créé Pair sous le titre de Duc de Navailles en 1650, et Maréchal de France en 1675, pour sa brillante conduite à la bataille de Senef. Il a laissé des Mémoires de ses cam pagnes de 1635 à 1683.

1613. quelle ils étoient alors en procès, et, de plus, il lui fit céder la préséance aux Etats, qui avoit toujours été un sujet de contestation entre eux.

Toutes ces réconciliations faites, ils tâchèrent de porter cette affaire aux Etats ; mais ils ne trouvèrent personne qui voulût servir d'instrument à leurs passions, outre qu'ils virent bien que les États n'étoient pas mécontents de cette survivance, et qu'au contraire les peuples espéroient trouver dans le gouvernement du fils la douceur qu'ils avoient rencontrée dans celui du père, car le sieur Hespérien leur avoit donné connoissance de cette nouvelle, qui fut reçue aux acclamations de toute l'Assemblée ; et si cette survivance eût été contraire aux lois du pays, ainsi que le prétendoient les esprits malicieux et envieux de monsieur de la Force, sans doute que les États auroient pris quelque délibération à ce sujet, puisqu'ils étoient alors réunis et ne devoient plus se rassembler que l'année suivante. Ils prévoyoient bien que les lettres seroient enregistrées, mais ils n'avoient garde de s'y opposer, en étant fort satisfaits.

Ces pratiques manquées, voilà ces messieurs contraints de chercher d'autres moyens [1]. Pendant

[1] Voir (*Correspondances, 15 octobre* 1613) une lettre de la Mar-

que le sieur de la Force étoit allé en Navarre, ils visitent tous ceux de la Noblesse pour leur extorquer des certificats, comme quoi la survivance étoit contraire au For et coutumes du pays, mais ils échouèrent encore; enfin ils résolurent de se procurer une assistance qu'ils n'avoient pu trouver en Béarn, et firent rechercher en Bigorre tout ce qu'il y avoit de vagabonds et de mauvaises gens, puis les amenèrent au nombre de deux cents jusqu'aux portes de Pau. Le sieur de la Force en ayant été informé, fit venir dans la ville deux compagnies de Persans et alla présenter les lettres de son fils. L'Avocat général Dupont s'opposa, au nom de monsieur de Bénac, à l'enregistrement, et les gens du Roi demandèrent que l'on désarmât de part et d'autre, ce que le sieur de la Force offrit de faire dès que messieurs de Bénac et de Miossens auroient renvoyé les étrangers qu'ils avoient amenés; mais que s'ils ne se retiroient soudain, il les feroit charger. Force fut donc d'obéir cette fois; mais les séditieux du Conseil ayant récusé en leur nom le premier Président et deux des plus anciens, se trouvèrent les plus forts et donnèrent un arrêt de surséance de deux mois pour les oppositions

quise de la Force sur les intrigues par lesquelles on voulut s'opposer à la vérification des lettres de survivance.

1613. qu'on pourroit faire à l'enregistrement. Le sieur de la Force s'en plaignit à la Reine. L'affaire ayant été rapportée au Conseil de Navarre, l'arrêt fut cassé, et l'on envoya des ordres exprès d'enregistrer les lettres de survivance. Les sieurs de Poudens et de Beauste furent députés par la Noblesse à la Cour pour aller démentir les rapports que messieurs de Bénac et de Miossens y avoient envoyés, et témoigner à leurs Majestés qu'à l'exception d'un petit nombre d'adhérents de ces messieurs, tous désiroient que l'on procédât à l'enregistrement.

Cependant, messieurs de Grammont, de Bénac et de Miossens, voyant que sur les nouvelles jussions l'on alloit vérifier les lettres de survivance, en viennent à cet excès de rage et de malice, qu'ils courent l'Armagnac, le Bigorre, Chalosse, Comminge et tout le pays, depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse, pour s'enquérir de la volonté de la Noblesse, leur faisant accroire que généralement en Béarn et en Basse-Navarre, tout le monde est contre le sieur de la Force, qu'ils n'y seront pas plus tôt, que de tous côtés on ne se joigne à eux; de sorte que, par leur adresse et celle de leurs amis, ils obligèrent beaucoup de personnes à se trouver assemblées pour entrer en Béarn, s'efforçant de persuader aux uns que ce n'étoit point au préjudice

du sieur de la Force, mais seulement pour faire honneur au sieur de Grammont en sa réception à la charge de Sénéchal; aux autres, qu'ils se trouvoient contraints de chercher sûreté contre monsieur de la Force; il y en avoit un bon nombre qui se promettoient de venir à un pillage tout assuré de cette province. Cette pratique alla même si avant, que les frontières de l'Armagnac et de Bigorre étoient toutes couvertes de leurs partisans; mais voyant que personne du pays ne venoit à eux, et qu'au contraire, tout y étoit disposé pour leur courir sus, ils marchandoient à y entrer, et néanmoins nourrissoient ceux qu'ils avoient assemblés, en espérance de s'en venir à Pau le jour fixé pour l'enregistrement, qui étoit le vingtième de juin. 1613.

Messieurs de Grammont, de Bénac et de Miossens faisoient grande ostentation de leurs forces, qu'ils publioient être de six cents chevaux et de cinq à six mille hommes de pied, quoiqu'ils ne fussent guère plus de douze à quinze cents hommes en tout, encore n'étoit-ce pour la plupart que gens qui n'avoient rien à perdre, et dont bon nombre tenoient la campagne pour prendre ce qu'ils y trouvoient.

Le Parlement de Navarre, informé de cet état de choses, envoya vers ces messieurs pour leur

[illegible] faire entendre qu'ils se gardassent bien d'entrer dans le pays à main armée, ni de se présenter à Pau qu'avec leur Maison et leur train ordinaire, avec déclaration que s'ils en usoient autrement, il seroit procédé contre eux comme infracteurs des Édits et des Ordonnances du Roi.

Cependant, à la faveur de leurs Maisons, ils ne laissèrent pas de s'avancer jusques auprès de Pau, pour emporter cette ville à main armée; mais monsieur de la Force y avoit si bien pourvu, qu'en moins de quatre jours, ne s'en étant occupé plus tôt, pour le mépris qu'il faisoit de toutes leurs vanités, il fut en tel état qu'il est certain que, s'il n'eût été plus considéré qu'eux, il pouvoit les tailler en pièces pour la plupart; il se contenta de les contraindre à se retirer honteusement et avec un grand blâme de tout le monde; leur assemblée n'ayant produit que force ruine et foule au pauvre peuple, tandis qu'au contraire, le sieur de la Force réunit ses gens avec tant d'ordre et de bonne conduite, qu'il ne se prit pas un poulet sans payer. Il eut huit jours durant tout cela sur les bras, défrayant la cavalerie et donnant à chaque soldat huit sols par jour; de quoi il fut grandement loué par la Reine et de tout son procédé; ces messieurs, au contraire, furent fort blâmés. En un autre siècle et hors la

minorité, cet attentat ne devoit demeurer sans châtiment. 1613.

Sa Majesté envoya ensuite le sieur de Marolles[1] qui fit enregistrer les lettres de survivance. Le Marquis de la Force s'en retourna à la Cour, prêta serment au Roi, comme devant succéder à la charge de son père. Il est à propos de dire ici qu'au moment où les troupes de ces messieurs se ruoient sur le Béarn, le Comte de Lauzun[2] qui étoit de leurs bandes, avoit envoyé un sien page au sieur de la Force avec un appel; mais il fut arrêté par........ qui le laissa aller sans en faire justice, de quoi la Reine fut fort mécontente. Le Marquis de la Force à son arrivée à Paris, curieux de savoir s'il restoit encore quelque chose sur le cœur de monsieur de Lauzun, touchant l'affaire dudit page, en parla au sieur de Châteauneuf[3], son cousin. Ledit sieur va Octobre.

[1] *Correspondances, octobre et novembre* 1613.

[2] François Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, Vicomte de Montbahus, Baron de Puyguilhem, sortait de la Maison de Caumont, mais d'une branche séparée de la souche principale; elle s'y réunit en 1630 par le mariage de Charlotte de Caumont la Force, fille du Marquis de Castelnaut, avec Gabriel Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, dont naquit le duc de Lauzun (voir la note du 1er volume, page 5). Le Comte de Lauzun dont il est ici question était beau-frère de M. de Grammont et embrassait chaudement ses intérêts.

[3] N..... de Pierre Buffierre, Baron de Châteauneuf, fils de Charles de Pierre Buffierre et de Philiberte de Gontaut, sœur de madame de

1613. trouver monsieur de Lauzun, et lui dit que le Marquis de la Force ayant su qu'il avoit dépêché un page à son père, l'avoit prié de s'informer auprès de lui s'il avoit encore quelque chose sur le cœur. *Non*, répondit le Comte de Lauzun. — *S'il vous restoit quelque chose contre le père qui est à cent cinquante lieues d'ici*, dit Châteauneuf, *le fils qui est à Paris vous en feroit raison.* Le sieur de Lauzun persista à dire qu'il étoit content de l'un et de l'autre, mais que si le Marquis de la Force avoit dessein de l'insulter de gaieté de cœur, il étoit prêt à se battre.

Monsieur de Châteauneuf lui répliqua que si cela eût été, il savoit trop bien son métier, et qu'il lui auroit porté d'autres paroles, qui étoient que l'on l'attendoit sur le pré, mais non pas ce qu'il lui avoit dit; ensuite il se retira, ajoutant que quand monsieur de Lauzun voudroit voir son cousin, il le lui feroit voir.

Ainsi se passa cet entretien; quelques jours après le Comte de Lauzun alla trouver le sieur de Gurson[1] son gendre; tous deux se résolurent à faire appeler Châteauneuf et la Force; mais s'en

la Force. Il joua un rôle très-actif dans les troubles de la minorité, et fut député à la Cour par l'Assemblée de Loudun en 1619.

[1] Voir la note du 1er volume, p. 223.

étant ouvert à un certain la Coste, celui-ci les trahit, et avertit les Maréchaux de France, qui les accommodèrent [1]. 1613.

La Reine ayant contenté le sieur de la Force, voulut satisfaire aussi le Comte de Grammont, et pour cet effet, dépêcha le sieur de la Claverie [2], qui le fit recevoir en sa charge de Sénéchal à Pau, où il ne resta qu'un jour, à son grand mécontentement. Cette affaire ne se termina pas sans difficulté; le sieur de Grammont continuoit sa cabale avec messieurs de Bénac et de Miossens, et ces trois Maisons faisoient des efforts continuels, soit par leurs artifices, soit par leurs armements, pour déposséder le sieur de la Force de sa charge et le chasser hors du Béarn; ils cherchoient en même temps à représenter à la Cour sa conduite sous les couleurs les plus fausses, et par la calomnie à entacher sa réputation. A tout cela, monsieur de la Force ne répondoit que par la modération; mais il se tenoit sur ses gardes avec ses amis, et tâchoit

1614. Janvier.

[1] Voir (*Correspondances*, 9 *janvier* 1614) la lettre d'Hespérien à M. de la Force.

[2] Il fut nommé Conseiller au Parlement de Pau en 1617, *ayant donné pour cela*, dit Loménie dans une de ses lettres à la Force, *quinze cents écus à la Marquise d'Ancre*. Employé dans les négociations avec les Morisques, il avait accompagné à Valence le sieur de Panissault.

1601. de ne laisser prendre à ces messieurs aucun avantage à son préjudice. Toutes ces partialités avoient jeté le Béarn en combustion ; elles avoient même divisé la Noblesse de Guyenne, et s'étendoient jusqu'à la Cour, où il y avoit d'ailleurs alors tout un monde de querelles, et où la retraite de monsieur le Prince faisoit appréhender de plus grands troubles dans l'État.

Sa Majesté pressoit l'accommodement de messieurs de la Force et de Grammont, et désiroit que les arbitres qu'ils avoient choisis pussent composer leur différend ; mais loin que ces brouilleries se terminassent, elles en faisoient souvent naître de nouvelles, parce que les uns et les autres s'irritoient toujours davantage.

Le vingt-quatrième jour du mois d'avril, le sieur de Bénac fit trouver un page dans le temple de Pau, qui, à la fin du prêche et en présence de messieurs du Conseil, remit à monsieur de la Force une lettre d'appel de son maître pour l'aller trouver là où ledit page le méneroit. Sur la demande de ces messieurs du Conseil, le sieur de la Force ne put se refuser à remettre entre leurs mains et la lettre et le page ; ils s'en allèrent de suite au Palais, et sur le vu de la lettre et audition dudit page (auquel ils trouvèrent aussi un billet adressé au Marquis de

la Force par le sieur de Sarriac[1]), ils décrétèrent 1614.
prise de corps contre eux, et chargèrent le capitaine la Mothe de monter à cheval et les aller saisir. Le sieur de la Force, bien loin de penser que le sieur de Bénac se laissât prendre, mais croyant qu'il se retireroit à sa maison de Navailles, située à deux lieues de Pau, se prépare en diligence avec les forces nécessaires pour l'y aller investir, et lui faire connoître que s'il abusoit de l'autorité du Roi, il sauroit la faire respecter; mais il arriva nouvelle que le capitaine la Mothe l'avoit attrapé et remis entre les mains du Parlement; le sieur de Sarriac, qui étoit aussi sur les lieux, avoit réussi à s'échapper à la faveur d'un bois.

On donna au sieur de Bénac une maison de la ville pour prison, avec des gardes, et on dépêcha vers sa Majesté pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé. La Reine envoya le sieur de Malleville, exempt des Gardes, pour chercher monsieur de Bénac, avec les informations qu'on avoit faites contre lui; mais il étoit déjà sorti de prison, et monsieur de la Force lui avoit fait dire qu'il seroit toujours prêt à le satisfaire lorsqu'il voudroit le rencontrer hors de son Gouvernement; il étoit

[1] Henri de Bénac-Montault, Seigneur de Bassillon et de Sarriac, second fils de Bernard, Baron de Montault et de Bénac.

1614. d'autant plus étonné de la conduite de monsieur de Bénac, qu'il venoit de passer trois semaines en Guyenne, où il auroit eu toute espèce de facilités pour lui faire son appel, pour peu qu'il l'eût voulu.

6 mars. Monsieur de la Force avoit choisi de nouveaux arbitres, qui étoient messieurs de Themines, de Poyanne et de Chateauneuf; mais comme ils n'avoient pu s'accorder avec ceux de monsieur de Grammont, la Reine manda aux parties de se rendre à la Cour, et que là le Conseil décideroit de leurs différends. Le sieur de la Force s'achemine en Guyenne, et écrit à sa Majesté qu'il s'est avancé jusqu'à la Force, et que dès qu'il saura le départ de Grammont, il ne manquera pas de se rendre auprès d'elle pour exécuter ses commandements, mais qu'il est persuadé que ce ne sera pas de sitôt.

Vers ce temps-là, on avoit convoqué à Bergerac une Assemblée provinciale de ceux de la Religion. On fit trois députations différentes pour engager monsieur de la Force à s'y trouver, tellement qu'il ne put s'y refuser. A peine l'Assemblée fut-elle réunie, que l'on apprit que le sieur de Bénac étoit arrivé à Badefol avec cinq de ses enfants et le sieur du Luc, Sénéchal de Bigorre, son gendre. On soupçonna tout d'abord qu'il avoit quelque dessein, et les principaux de l'Assemblée tâchèrent par plu-

sieurs conférences particulières de voir comment ils pourroient remédier à ce qu'ils prévoyoient devoir arriver. 1614.

Deux jours après, quoique le sieur de Bénac ne pût ignorer que monsieur de la Force étoit à Bergerac et non dans sa maison de la Force, il envoie un page habillé de rouge, qui, au lieu de passer au-dessous de Bergerac, ce qui étoit le droit chemin, traversa toute ladite ville, et s'en alla de là au château de la Force, où il trouva un gentilhomme que le sieur de la Force y avoit laissé, prévoyant fort bien que monsieur de Bénac pourroit lui faire ce tour, d'envoyer quelqu'un en sa maison pendant son absence. Il avoit donc ordonné que s'il venoit quelqu'un de la part dudit sieur avec un billet, de ne le recevoir point, mais de lui dire que si son maître désiroit quelque chose de monsieur de la Force, il eût à lui envoyer un gentilhomme, qu'il seroit le bienvenu, et que toutes les mesures seroient prises pour qu'il pût s'entretenir avec lui.

L'Assemblée de la Religion, apprenant aussitôt le passage dudit page, ne douta plus un moment du dessein de monsieur de Bénac, et lui députa deux gentilshommes, un pasteur et un du tiers-état, pour remédier aux suites de cette affaire; mais il ne voulut jamais ni les voir ni leur parler.

1614. D'un autre côté, le sieur de la Force jugeoit bien qu'on l'empêcheroit de sortir de la ville; il prévoyoit aussi que messieurs de Bénac en pourroient prendre avantage sur lui, attaquer son honneur, et dire que sorti de son Gouvernement, ils étoient venus le chercher, mais que lui s'étoit fait arrêter dans Bergerac. Il se résolut donc à aller trouver ces messieurs sans attendre de leurs nouvelles; pour cet effet il sortit le lendemain à portes ouvrantes, et prit des chemins détournés pour se rendre à Badefol; cette précaution fut cause qu'il ne rencontra pas le sieur du Luc, que monsieur de Bénac lui avoit dépêché, et qui tenoit le grand chemin de Bergerac. Pour donner encore moins d'ombrage, le sieur de la Force n'avoit mené avec lui qu'un seul gentilhomme qu'il envoya vers le sieur de Panissault [1], lequel demeuroit à une demi-lieue de là, pour le prier de le venir trouver seul; ce qu'il fit aussitôt, et tous deux s'en allèrent ensemble jusqu'au pré de Badefol, d'où Panissault partit pour aller parler à Bénac. Chemin faisant, il rencontra les sieurs d'Oradour et de Chateauneuf, ainsi qu'un

[1] Jean, sieur de Panissault; c'est le même qui fut envoyé par Henri IV en Espagne pour s'entendre avec les chefs des Morisques, et qui demeura trois mois à Valence, déguisé en marchand. En 1621 il trahit l'amitié de M. de la Force, et, quoique protestant, livra Bergerac au Roi.

des fils du sieur de la Force[1], qui venoient se joindre 1612 à lui, afin que les enfants du sieur de Bénac pussent aussi avoir part à la fête. Le jour et le lieu furent donc pris pour se voir; cependant toute la Noblesse du pays étoit en grande émotion, et ne resta pas oisive pour empêcher ce combat; elle couroit toute la campagne par grosses cavalcades, cherchant monsieur de la Force; mais il se cacha si bien qu'il leur fut impossible de découvrir sa piste. Lassée de cette chasse, elle se réunit à Badefol pour garder monsieur de Bénac, sachant bien que tenant l'un, l'autre ne pourroit rien faire. Le sieur de Bénac, empêché de s'en aller au rendez-vous, dépêcha un gentilhomme nommé la Roque-Bénac, pour faire connoître ce qui s'étoit opposé à sa venue, et le désir qu'il avoit que l'on cherchât quelque lieu plus commode, et qui fût, si cela se pouvoit, au delà de la rivière de Garonne, parce que là ils seroient moins soupçonnés. Monsieur de la Force y consentit volontiers, et lui désigna le jour et le lieu; mais la Roque-Bénac se retirant à Badefol, fut vu par quelques-uns de ceux de la Noblesse qui avoient les yeux bien ouverts; ils jugèrent facilement que ces messieurs avoient pris quelque autre rendez-

[1] Castelnaut, qui était Gouverneur de Bergerac.

1614. vous, ce qui accrut leur défiance et les tint encore plus sur le qui-vive.

Le sieur de la Force passant par Bergerac, comme il étoit déjà tard, y coucha avec ceux qui l'accompagnoient; le lendemain matin, au moment de monter à cheval pour se retirer chez lui, il fut fort étonné de voir entrer dans sa chambre les Officiers du Roi, le Maire et les Consuls de la ville, qui venoient le trouver pour le prier de ne pas prendre en mauvaise part la délibération qu'ils avoient faite de le retenir dans leur ville pour empêcher les suites de ces querelles.

Monsieur de la Force tâcha, par plusieurs discours, de leur persuader qu'ils avoient tort de prendre l'alarme, et que tout étoit fini. Après quatre heures de contestations pour obtenir que l'on lui ouvrît les portes, la Jurade lui promit de s'assembler pour en délibérer une seconde fois. Pendant ce temps-là, ayant fait reconnoître certain endroit des fortifications, il prit le moment de l'assemblée de la Jurade, et sautant par dessus la muraille, il se retira à la Force.

Cette sortie inopinée n'étoit pas pour diminuer les ombrages; une grande quantité de Noblesse se rendit aussitôt au château de la Force avec le Maire et les Consuls de Bergerac, et plus de la

moitié des habitants de la ville, qui firent bonne garde tout autour, pour que monsieur de là Force ne pût s'échapper. 1614.

Cependant le jour du rendez-vous approchoit; il sortit par une fausse porte avec ses amis; étant montés à cheval, ils firent d'une seule traite neuf ou dix grandes lieues, et passèrent la Garonne, sans que de tout ce jour-là on pût avoir connoissance de la route qu'ils avoient prise; mais comme toute la Noblesse se mit en campagne, ils se trouvèrent obligés de se tenir cachés pendant vingt-quatre heures dans les bois de Montpouillan, où ayant été rencontrés par monsieur de Pardaillan accompagné de plus de cinquante gentilshommes, ils revinrent tous ensemble à Marmande, et le lendemain à Pardaillan; ainsi voyant qu'ils ne pouvoient se trouver au lieu assigné, messieurs d'Oradour et de Chateauneuf, écrivirent-ils à messieurs de Bénac les causes de leur empêchement.

Cependant le sieur de Pardaillan dépêcha à monsieur de Roquelaure, Lieutenant du Roi en la province, pour lui donner avis de tout ce qui se passoit. Il lui manda de garder le sieur de la Force jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Reine. Sa Majesté réitéra par lettres expresses[1] les dé-

[1] Ces lettres, datées du 11 juin, furent portées par le sieur de Vil-

1614. fenses qu'elle avoit faites aux sieurs de la Force, de Grammont, de Miossens et de Bénac, de poursuivre leurs querelles; leur donna de nouveau l'ordre de se rendre à la Cour pour les accommoder,
30 juillet. et blâma le sieur de Bénac d'avoir voulu affronter le sieur de la Force jusque dans sa maison et à Bergerac, où il s'étoit acheminé par son commandement.

letard, exempt des Gardes. Par d'autres lettres écrites du Mans, sa Majesté renouvela à M. de la Force, le 4 septembre, l'ordre de venir à la Cour; elle fit le même commandement à MM. de Grammont, de Miossens et de Bénac, ordonnant au Parlement de Bordeaux, s'ils y contrevenaient, de procéder contre eux comme criminels de lèse-Majesté.

CHAPITRE XI.

1615.

SOMMAIRE.

Le Marquis de la Force tue un taureau qui couroit sur le Roi.—Couplet burlesque du sieur de Grammont sur cette action.—Riposte du Marquis.—Il relève le bout du nez de Grammont.—Le Roi les fait arrêter tous deux.—Grammont s'échappe et se rend au Pré-aux-Clercs.—M. de la Force trompe l'exempt commis à la garde de son fils.—Le Marquis de la Force blesse Grammont et lui fait demander la vie.—Théobon blesse Nadalis, second de Grammont.—Querelle de Vitry avec de Thermes.—Toute la Cour prend parti.—Leur accommodement.—La Reine fait l'accord de MM. de Grammont et de la Force.—Elle leur ordonne de s'embrasser.—La Force retourne en Béarn.—Affaires de Religion.—Digression sur le passé.—Les Évêques poursuivent le rétablissement de la Religion Catholique.—Les Protestants députent à l'Assemblée de Grenoble.—Condé quitte la Cour.—Il est appuyé par les Religionnaires.—Colloque de Villefranche.—Le Comte de Saint-Paul propose de prendre les armes.—Il met en jeu le sieur de la Force.—Assemblée de Sainte-Foi.—La Force s'oppose à la guerre.—On se décide à armer.—Le Roi et la Reine irrités contre la Force, accusé d'être l'auteur de tout.—Rohan se porte sur la Garonne avec quinze cents hommes, commandés par Boisse-Pardaillan.—Ils assiégent l'abbaye de Saint-Ferme, et sont battus.—La Brosse, exempt des Gardes du Roi, leur commande de se disperser et de rentrer chez eux.—La Force obéit.—Il apprend que Grammont est autorisé à le chasser de son Gouvernement.—Il met toutes ses troupes en déroute.—Caumartin arrive à Pau avec un Pouvoir pour déposséder la Force de sa charge.—Sous prétexte de lui faire honneur, la Force le loge au château et l'y garde à vue.—Ayant gagné sa confiance, il justifie pleinement sa conduite.—Caumartin, de retour à la Cour, oublie ses promesses.—Pour se disculper, il accuse le sieur de la Force.

Au mois de janvier, le sieur de la Force se trouvant à la Cour, arriva la querelle du Marquis de 1615.

1615. la Force et du Comte de Grammont, laquelle se passa de cette sorte :

Le Marquis de la Force étoit de quartier auprès du Roi, comme Capitaine des Gardes; un jour qu'il accompagnoit sa Majesté à la chasse dans la forêt de Saint-Germain, voilà que tout à coup un taureau furieux court par un sentier, droit à la personne du Roi; la Force se jette aussitôt entre sa Majesté et le taureau, lequel il fait tomber roide mort d'un coup d'épée[1]. Le Roi se divertissoit fort à faire battre des taureaux contre des dogues d'Angleterre; il avoit même un homme exprès pour en faire venir des pays étrangers, et les dresser à ce genre de combat; un de ces animaux, échappé du lieu où il étoit renfermé, avoit mis en péril la vie du Roi; on loua extraordinairement l'action du Marquis de la Force, et tous ceux qui étoient présents en parlèrent beaucoup le soir, au retour de la chasse.

Ayant entendu ce récit, le Comte de Grammont, impatienté des louanges qu'on donnoit au Marquis de la Force qu'il n'aimoit pas, jaloux du mérite qu'on lui attribuoit, et railleur de son naturel, comme tous ceux de sa Maison, se plut à tourner

[1] Le Marquis de la Force, élevé en Béarn, où les combats de tauraux sont en usage, s'était familiarisé à ces exercices.

la chose en ridicule, et même fit sur un air alors en vogue le couplet suivant : 1615.

Le Marquis de la Force
A tué par sa force
La grand' vache à Colas.
La, la, deridera.

Il vouloit dire par là que l'on faisoit grand bruit de peu de chose, et se moquoit en même temps de ceux de la Religion, que les Catholiques désignoient par le nom de *Vache à Colas*, ce qui étoit regardé comme une injure.

Cette boutade fut racontée le jour même au Marquis de la Force, qui trouvant le sieur de Grammont dans l'antichambre du Roi, lui dit : *Je viens d'apprendre que vous étiez poëte ; eh bien, moi je le suis aussi. Vous avez fait ce couplet :*

Le Marquis de la Force
A tué par sa force
La grand' vache à Colas.
La, la, deridera.

Moi j'ai composé celui-ci sur le même air :

Des cornes de la vache[1]
Je fais faire un panache
Pour Grammont que voilà !
La, la, deridera.

[1] C'était une allusion à la mésaventure de Grammont, qui avait donné lieu, entre lui et son beau-père, à un grand procès au Parlement. Voici ce qu'en écrit Malherbe le 1er avril 1610 : « Nous tenons ici que le Comte de Grammont, Gouverneur de Bayonne, ayant trouvé

1615. Et puis le Marquis de la Force lui faisoit les cornes avec ses doigts, et finit par lui relever le bout du nez. D'abord Grammont ne dit que *pourpoint bas*, qui étoit le terme dont on se servoit quand on vouloit se battre. Cette querelle se passant si proche du Roi, fut aussitôt rapportée à sa Majesté; elle envoya à chacun d'eux un exempt des Gardes du corps, avec ordre de les garder en leur maison jusqu'à ce que cette affaire fût accommodée.

Cependant le sieur de Grammont trouva le moyen de s'échapper, et envoya un gentilhomme au Marquis de la Force pour l'engager à en faire autant, et lui dire qu'il l'attendoit au Pré-aux-Clercs. Ce gentilhomme, au lieu de s'adresser au Marquis, va trouver monsieur de la Force et lui porte le message de Grammont :

Vous vous méprenez, dit monsieur de la Force;

Narfizian, son écuyer, qu'il aimoit uniquement, en quelque action déshonnête avec sa femme, il l'a envoyé jouir en l'autre monde; on y ajoute qu'après l'avoir tué, il lui a fait faire son procès et fait trancher la tête. De la mort elle est certaine, le genre est incertain. On parla aussi diversement de sa femme; mais la meilleure opinion est qu'il ne l'a point tuée. M. de Roquelaure, qui est son père, n'a pas laissé pour cela de faire festin aujourd'hui à toute la Cour. » (*Lettres de Malherbe*, p. 132.) Voir (*correspondances*, 22 *et* 23 *juillet* 1610) une lettre et des instructions du Roi pour l'accommodement de MM. de Grammont et de Roquelaure, et une lettre de Pontchartrain à la Force, où il lui mande que sa Majesté défend à Grammont d'attenter aux jours de sa femme. Voir la note précédente, page 12.

c'est à mon fils que vous en voulez; mais retournez auprès de celui qui vous envoie, et annoncez-lui que le Marquis de la Force ne manquera point au rendez-vous.

Monsieur de la Force appelle le sieur de Théobon [1], l'un des gentilshommes de sa Maison : *Allez vite à l'écurie*, lui dit-il, *faites seller deux chevaux, l'un pour mon fils, l'autre pour vous; armez-vous d'une épée et d'un poignard, car vous lui servirez de second, et attendez-le au bas de l'escalier de mon cabinet.* Ensuite il entre dans une salle où le Marquis de la Force s'amusoit à jouer au billard avec l'exempt qui étoit chargé de le garder. *Monsieur*, lui dit-il, *j'aurois quelque chose à dire à mon fils en particulier; ne pourriez-vous pas lui permettre de passer quelques moments dans mon cabinet?*

L'exempt, qui ne savoit pas qu'il y eût une autre issue, y consentit volontiers. Le sieur de la Force, seul avec le Marquis, lui dit : *Mon fils, Grammont vous attend au Pré-aux-Clercs ; allez et me rapportez son épée.*

[1] N. de Bordeaux de Rochefort de Saint-Angel, Marquis de Théobon, fils de M. de Théobon de Saint-Angel, tué au siége de Rhinberg en 1606; il était parent de M. de la Force, qui se chargea de lui après la mort de son père et le nourrit page dans sa maison. Voir (*correspondances, 6 avril et 27 septembre* 1610) les lettres de M. de la Force à madame de la Force.

1615. Il le fit aussitôt sortir par l'escalier dérobé et demeura dans son cabinet.

Le Marquis de la Force se rendit au Pré-aux-Clercs, où le Comte de Grammont l'attendoit; il le trouva à cheval, armé d'une épée et d'un poignard; c'étoit ainsi qu'ils étoient convenus de combattre[1]. Il blessa d'abord monsieur de Grammont au bras droit, et, à la seconde passade, lui ayant gagné la croupe, ce qui étoit la belle manière lorsqu'on se battoit à cheval, il le joignit de si près l'épée dans les reins, qu'il le contraignit de se jeter à terre en lui criant : *La vie ! — Rends les armes !* dit le Marquis; soudain Grammont les déposa, et la Force descendit de cheval pour les ramasser; puis, après avoir offert son assistance au Comte de Grammont, il courut à monsieur de Théobon, qui étoit son second, et se battoit à pied, à cent pas de là, avec Nadalis, second de monsieur de Grammont. Ledit Nadalis avoit aussi une grande estocade au bras, et étant venus aux prises, le sieur de Théobon le

[1] Tallemant des Réaux raconte ainsi ce combat : « Le Marquis » avoit le premier cheval qu'il avoit rencontré, mais le Comte avoit » un cheval d'Espagne et ne voulut jamais se battre à pied. Le Mar- » quis poussa son cheval, et voyant qu'il savoit un peu tourner : » *Allons*, dit-il, *il ne faut plus marchander*. Il désarma bientôt le » Comte et alla séparer les autres. » (*Mémoires de Tallemant des Réaux, tome Ier. Article du Maréchal de la Force.*)

tenoit sous lui; le Marquis lui fit également demander la vie; et rentrant dans le cabinet de monsieur de la Force de la même façon qu'il en étoit parti : *Mon père*, dit-il, *voici l'épée de Grammont, auquel j'ai fait demander la vie !* 1615.

Le Marquis étoit blessé à la main, mais si peu, que lorsqu'il retourna avec le sieur de la Force dans la salle où l'exempt les attendoit, celui-ci ne s'aperçut de rien, et demeura fort étonné quand on voulut le blâmer de n'avoir pas bien gardé son prisonnier, assurant qu'il ne l'avoit quitté que l'espace d'une heure, et qu'encore tout ce temps-là il étoit resté dans le cabinet de son père.

Mais la querelle de ces messieurs en avoit causé bien d'autres; monsieur le Baron de Vitry[1], Capitaine des Gardes, entra en contestation sur ce sujet avec monsieur de Thermes; ils en vinrent si avant, que s'étant alignés pour se battre, monsieur de Vitry ayant appelé lui-même le sieur de Thermes[2],

[1] Nicolas de l'Hopital, Baron, puis Marquis de Vitry après la mort de son père en 1611, Maréchal de France en 1617, pour avoir assassiné le Maréchal d'Ancre; il ne fit d'autres guerres que les guerres civiles. Gouverneur de Provence, il fut mis à la Bastille en 1637 pour quelques méfaits; il y languit jusqu'à la mort de Richelieu en 1643; on le fit Duc et Pair pour le dédommager, et peu après il mourut, en 1645.

[2] César-Auguste de Saint-Lary, Baron de Thermes, frère du Duc de Bellegarde grand Ecuyer de France; il était querelleur de son

1616. ils tinrent la campagne trois jours durant. Le Marquis de la Force, comme intéressé dans cette affaire, étoit allé trouver le Baron de Vitry. Toute la Cour fut tellement émue de cette brouillerie, que plus de mille gentilshommes étoient montés à cheval. Enfin on les arrêta les uns et les autres, et on les ramena à Paris. Le Roi ordonna à monsieur le Grand de mener monsieur de Thermes chez monsieur de Bouillon, et au sieur de la Force d'y mener le sieur de Vitry. Messieurs les Maréchaux de France s'y trouvèrent et firent leur accord.

La Reine, n'ayant pu éviter les suites de cette querelle, résolut d'y mettre la main par un dernier accommodement; et pour cet effet, ayant fait tenir plusieurs conférences, tant entre les Maréchaux de France que messieurs du Conseil, l'accord suivant fut arrêté :

« Sur le combat qui s'est passé entre le Comte » de Grammont et le Marquis de la Force, et le » récit qu'ils nous en ont fait, nous, avec l'avis » des Princes, des Maréchaux de France, des prin» cipaux Seigneurs et de messieurs du Conseil, » avons jugé que tous deux y ont apporté toute la

naturel et brave jusqu'à la témérité; il fut tué aux approches de Clairac en 1621, n'ayant pas voulu prendre sa cuirasse.

» généreuse résolution et brave courage que se
» pouvoit; que si le succès a été plus favorable à
» l'un qu'à l'autre, comme souvent il arrive en
» de pareilles occasions, ou par le défaut des armes
» ou des chevaux, cela ne peut néanmoins préju-
» dicier à l'honneur et réputation de celui auquel
» il est arrivé quelque désavantage. Ainsi, vous,
» Marquis de la Force, vous avez ci-devant fait
» connoître que, bien que vous ayez emporté les
» armes de Grammont et que Dieu vous ait fait
» cette grâce, et de vous donner moyen de le faire
» connoître, que néanmoins vous avez vu en son
» action tant de brave résolution que vous êtes
» obligé d'en parler avec l'estime que l'on fait d'un
» homme de bien et de courage. Ainsi vous, Mon-
» sieur de Grammont, non-seulement par le bon
» témoignage que nous rend le Marquis de la Force
» de vous, mais par la véritable connoissance que
» nous avons eue de tout votre procédé, nous ju-
» geons qu'il ne vous doit rester aucun scrupule
» du combat qui s'est fait entre vous, ni vous
» donner sujet d'y plus revenir; et par ainsi nous
» vous enjoignons, et très-expressément vous com-
» mandons de vous contenter de la déclaration que
» nous en faisons, et que l'un et l'autre n'ayez plus
» à en parler, puisque je vous l'ordonne ainsi et

1615. » que c'est chose qui importe à mon service, voulant que vous demeuriez amis, comme je vous » le commande. »

La Reine ayant mandé le Marquis de la Force et le Comte de Grammont, le sieur de Loménie leur donna lecture de l'accord ci-dessus qui avoit été dressé par messieurs du Conseil; sa Majesté leur fit promettre ensuite de vivre en bonne union et leur ordonna de s'embrasser. Les événements qui suivirent démontrèrent bientôt que cette réconciliation n'avoit pas été sincère de la part du sieur de Grammont.

A son retour en Béarn, après cet accommodement, le sieur de la Force y trouva toutes choses plus brouillées que jamais. Ses ennemis, passionnés à outrance contre lui et les siens, employoient continuellement toutes sortes d'artifices pour leur nuire, n'oubliant pas les calomnies qu'ils jugeoient pouvoir être écoutées à la Cour et même sur le sujet de la Religion, d'autant plus que les Évêques du pays poursuivoient leur entier rétablissement, ce qui avoit commencé à former quelques partialités entre les deux Religions, sur quoi le sieur de la Force ne se trouvoit pas en petite peine pour contenir les uns et les autres en leur devoir.

Longtemps auparavant, le feu Roi ayant désiré

donner contentement à ses sujets catholiques du 1615.
Béarn, qui avoient été privés dès le temps de la Reine Jeanne, sa mère, de tout exercice de leur Religion, et même de pouvoir être admis à aucune charge, honneurs et dignités, les voulut rétablir, ce qui apporta une grande jalousie à ses sujets de la Religion, qui, étant en possession de tout, appréhendoient que le relèvement des Catholiques leur causât beaucoup de préjudice. Les affaires furent fort agitées; enfin sa Majesté, désirant maintenir les uns et les autres en repos, et pour cet effet y garder la modération qu'elle jugeoit nécessaire, fit dresser un Édit[1] par lequel l'exercice de la Religion Catholique étoit rétabli dans le Béarn, les Catholiques admis aux charges, honneurs et dignités, et les Évêques remis en leurs Évêchés. Néanmoins il étoit retenu une partie des deniers ecclésiastiques qui de longue main étoient affectés aux pasteurs de ceux de la Religion et aux autres charges du pays.

Le sieur de la Force eut la commission du Roi de faire recevoir son Édit, en sorte qu'en l'exécution il n'y eut point de désordres ni troubles entre

[1] L'Édit de Nantes, signé par Henri IV le 30 avril 1598, et vérifié au Parlement de Paris, le 25 février 1599, avec quelques modifica tions. (*Correspondances, années* 1598 *et* 1599.)

1615. ses sujets. Ce n'étoit pas un petit ministère, car, outre que chacun sait qu'aux affaires qui regardent la conscience, mal aisément se peuvent-elles manier sans chaleur, il y avoit force esprits de part et d'autre qui ne désiroient pas que les choses en demeurassent là, et n'épargnoient rien pour susciter du trouble; mais le sieur de la Force conduisit cette affaire si dignement, et avec tant de prudence, qu'il fit entièrement recevoir les volontés du Roi, et enfin au gré des uns et des autres de ses sujets, ce dont sa Majesté avoit un très-grand contentement. Les choses, ayant demeuré ainsi longuement, changèrent suivant les occurrences et la diversité des temps.

Après la mort du feu Roi Henri IV, les Évêques, désireux de rentrer dans l'entière jouissance des biens ecclésiastiques [1], et jugeant la saison favorable, firent de vigoureuses poursuites à la Cour pour en obtenir la restitution; ils croyoient d'autant mieux réussir que les États généraux du Royaume s'étant
Février. assemblés cette année, les trois ordres se réunirent pour demander à sa Majesté, dans leurs cahiers, l'entier rétablissement de la Religion Catholique en Béarn et la main-levée des biens ecclésiastiques.

[1] Voir (*correspondances*, 20 *juillet* 1615) une lettre de M. de la Force à M. de Loménie.

D'un autre côté, ceux de la Religion sembloient 1615.
toujours plus résolus à s'unir aux Églises de France, et puisque les Évêques avoient eu recours au Clergé de tout le Royaume, ils vouloient députer aussi à l'Assemblée générale des Réformés, que le Roi avoit permis que l'on tînt à Grenoble, pour lui demander de leur prêter son assistance; ce qu'ils firent en effet.

Cependant on annonça publiquement[1] le mariage prochain du Roi avec l'Infante, et celui du Prince d'Espagne avec MADAME. Cela, avec d'autres mécontentements, obligea monsieur le Prince à se séparer de la Cour; et comme le Roi et la Reine mère s'acheminoient à Bordeaux pour recevoir l'Infante, mondit sieur le Prince arme, prend prétexte de s'opposer à ce mariage, comme préjudiciable au bien de l'État et contraire aux intentions du feu Roi, se sert de l'Assemblée générale de ceux de la Religion qui se tenoit alors à Grenoble, envoie vers
eux leur remontrer le notable intérêt qu'ils ont à Août.

[1] Le traité des mariages et celui d'une alliance offensive avec l'Espagne avait été conclu à Fontainebleau le 30 avril 1612; le contrat de mariage du Roi signé à Madrid, le 20 août, et celui d'Élisabeth de France avec l'Infant Don Philippe, à Paris, le 25 août de la même année. Les deux mariages furent célébrés le même jour, 17 octobre 1615, à Bordeaux et à Burgos, par procuration et avant la remise des Princesses, qui toutes deux avaient renoncé la veille à leurs droits de successibilité aux trônes de France et d'Espagne.

1615. empêcher cette alliance avec l'Espagnol, ennemi de leur Religion, et les prie de s'unir à ses bonnes intentions [1]; et réellement ils députèrent vers leurs Majestés, les suppliant très-humblement de mettre en bonne considération les remontrances de monsieur le Prince et du Parlement de Paris; en même temps l'Assemblée envoya par les provinces.

Le sieur de Favas fut envoyé vers celle de Guyenne; il fit une petite assemblée à Villefranche de quelque nombre des principaux, où se trouva, entre autres, le sieur de Pardaillan de Boisse. Le Comte de Saint-Paul, qui étoit des malcontents, et alors à Caumont, s'y rendit également. Ils résolurent tous ensemble que l'on feroit prendre les armes en Guyenne; le Comte de Saint-Paul promettoit aussi de faire la guerre, et pour assurance de sa parole, il offroit de remettre ses maisons de Caumont et de Fronsac entre les mains de son cousin, le sieur de la Force, lequel se trouvoit alors en Béarn et n'avoit aucune connoissance de tout ceci.

Cette petite assemblée, pour autoriser la résolution qu'ils avoient prise et la faire agréer à tous,
Octobre. convoque à Sainte-Foi une Assemblée provinciale,

[1] Voir (*correspondances*) une lettre de la Force à Condé du 1er août, et la réponse de ce Prince du 25 août 1615.

à laquelle le sieur de la Force fut appelé et sollicité 1615.
avec grande instance de plusieurs pacifiques qui le conjuroient de s'y trouver, et lui mandoient que si par sa présence il n'arrêtoit les violents conseils où ils voyoient que plusieurs se portoient, l'on alloit s'engager à une grande et pernicieuse guerre. Il partit donc de Pau, où il tenoit les Etats du pays, et se rendit à ladite Assemblée de Sainte-Foi, et non sans fruit.

Le sieur de Rohan, qui venoit de Saintonge, s'y trouva aussi. Les propositions tendoient toutes à la guerre; le sieur de la Force s'y opposoit fortement, et ses raisons ne pouvant persuader ceux qui ne cherchoient que le trouble, il demanda qu'au moins on attendît la résolution de l'Assemblée générale [1], qui de Grenoble avoit été transférée à Nismes. Le sieur de Favas, qui en venoit, disoit avoir charge de faire entendre à la province que la guerre avoit été résolue dans ladite Assemblée et qu'il en apportoit la délibération écrite, mais qu'il ne pouvoit la montrer, parce qu'ayant laissé en arrière l'homme qui portoit la malle où étoient

[1] Elle avait été d'abord indiquée à Jargeau le 4 avril; elle fut transférée à Grenoble en juillet, et en septembre à Nismes. Voir (*correspondances, juillet* 1615) une lettre de l'Assemblée de Grenoble au Roi.

1615. renfermées toutes ses dépêches, celui-ci avoit été arrêté lors de son passage à Toulouse. On disoit encore que leurs Majestés étoient déjà fort avant et marchoient avec une armée, allant à Bordeaux pour le mariage du Roi, ce qui donneroit un tel effroi à toutes les villes de la Religion, d'autant plus qu'il ne s'y trouvoit pas un seul homme de guerre, qu'en huit jours on les pourroit toutes emporter; de sorte qu'on ne put éviter qu'il ne se fît levée de gens de guerre; mais le sieur de la Force insista tellement, qu'il fit insérer dans l'acte de la résolution qu'on ne feroit aucune hostilité, mais que seulement on se tiendroit sur la défensive.

Deux jours après, s'étant retiré tout seul en sa maison de la Force, y arriva le sieur de la Chesnaye, de la part de la Reine-Mère Régente, avec de ses lettres[1]. Il avoit laissé leurs Majestés qui s'acheminoient vers Bordeaux; pendant leur voyage elles avoient reçu l'avertissement que les Huguenots étoient déjà à Guitres avec de grandes forces pour empêcher leur passage, ce qui les fit quitter leur chemin et s'aller embarquer du côté de Bourg, de quoi leurs Majestés furent grandement irritées, et même contre le sieur de la Force, qu'on publioit être

[1] *Correspondances*, 3 octobre 1615.

l'auteur de tout. Ce qui avoit donné lieu à cette créance, c'étoit cette première assemblée de Villefranche, où il n'étoit point allé, mais où le Comte de Saint-Paul l'avoit mis en jeu par la résolution qu'ils avoient prise et signée tous de faire la guerre, et bien plus encore, par la promesse qu'il avoit donnée de remettre les châteaux de Fronsac et de Caumont entre les mains du sieur de la Force; on inféroit de là que ledit sieur de la Force étoit consentant à tout, tandis qu'au contraire il est certain qu'il n'en savoit rien et qu'il étoit demeuré étranger à toutes ces délibérations, ainsi qu'il le fit entendre au sieur de la Chesnaye[1], qui se chargea d'en rendre compte à leurs Majestés. 1621.

Le Roi étant arrivé à Bordeaux, le sieur de Rohan voulut aller vers la Garonne, et prit le chemin de Tonneins avec douze ou quinze cents hommes de pied, que menoit le sieur de Pardaillan de Boisse, lequel, plus porté d'ambition et d'avarice que de Religion, se voulut approprier l'Abbaye de Saint-Ferme, et de son propre mouvement alla pour la surprendre; à quoi n'ayant pu réussir, il tâcha de l'emporter par force; mais il y fut bien Octobre.

[1] M. de la Chesnaye, l'un des ordinaires du Roi, protestant, mais très-affectionné au service de la Cour; il était souvent chargé de messages du Roi auprès des principaux de la Religion.

1615. battu, et après la perte de plusieurs honnêtes hommes, il se vit contraint de la quitter.

Le sieur de la Force, qui reprenoit son chemin de Béarn, étant à Tonneins, voilà que le sieur de la Brosse, enseigne des Gardes du corps du Roi, vient de la part de leurs Majestés et demande à parler à tous les principaux, lesquels furent assemblés. On prie monsieur de la Force d'attendre. Ledit la Brosse fait sa charge et dit qu'il avoit commandement du Roi de savoir *quelles troupes étoient sur pied, pour quel sujet elles marchoient, et quel étoit leur chef?* On lui demanda son Pouvoir, il le tira du sein, lecture en fut faite; c'étoit la même chose que ce qu'il avoit dit, y ayant de plus *que le Roi faisoit très-exprès commandement à toutes sortes de personnes de se retirer, à peine de désobéissance et d'être punis comme criminels de lèse-Majesté; que ceux qui avoient charges retournassent soudain en leurs charges, et les particuliers en leurs maisons, donnant assurance à tous ceux qui obéiroient d'oublier le passé et de leur pardonner.*

Le sieur de la Force, qui étoit sur son départ et avoit déjà fait passer la Garonne à ses chevaux, dit au sieur de la Brosse : *Je suis de ceux-là et m'achemine de ce pas en Béarn. — En puis-je assurer leurs Majestés?* repartit la Brosse. — *Oui*, répliqua le

sieur de la Force; *je vous en charge, et vous le reprocherai si vous ne le faites.* 1615.

Il ne fut pas sitôt arrivé à Pau, qu'il y trouve un gentilhomme du Comte de Grammont, porteur d'une Commission qu'il avoit obtenue pour commander en Béarn [1] et en chasser le sieur de la Force; il avoit déjà présenté cette Commission au Parlement pour la faire vérifier, mais il fut débouté de sa demande, et l'on maintint dans sa charge le sieur de la Force, qui dépêcha à Bordeaux vers leurs Majestés, se plaignant d'être mal reconnu du soin qu'il avoit pris de bien servir; que lors même qu'il auroit failli, c'étoit faire tort à la parole du Roi qui pardonnoit à tous ceux qui retournoient en leurs charges, et qu'il avoit été bien étonné qu'en même temps que sa Majesté donnoit ces assurances, l'on avoit expédié une Commission au Comte de Grammont pour l'expolier de sa charge, lui qui étoit dans l'obéissance.

Ledit Comte de Grammont et plusieurs de sa cabale qui étoient à Bordeaux avoient tellement préoccupé leurs Majestés de mauvaises intentions contre le sieur de la Force, et donné une si grande

[1] Voir (*correspondances*, 14 *octobre* 1615) des lettres du Roi aux Jurats de Lescar et au capitaine Hitton, portant défense d'obéir au sieur de la Force, et ordre d'obéir au Comte de Grammont.

1615. assurance de son crédit et pouvoir, que paroissant seulement, tout devoit se jeter de son côté et abandonner monsieur de la Force; si bien qu'il les affermit en cette première résolution, et avoit déjà fait levée de gens de pied et de cheval qui s'étoient venus ruer sur les frontières du Béarn; les uns à une petite ville appelée Sorde, les autres à Hastingues, où s'étoit jeté le sieur de Peyrelage, qui commandoit le régiment de Grammont et qui s'y fortifioit. Le sieur de la Force ne perdit point de temps à les aller visiter, et ayant mené quatre ou cinq pièces d'artillerie, il les dénicha bientôt; de sorte que toute la milice de Grammont fut bientôt en déroute. Plusieurs à Bordeaux se moquoient de lui qui promettoit merveilles, et que pendant qu'il étoit là, on lui menoit mal ses troupes.

Novembre. On prend une autre voie; le sieur de Caumartin[1], Conseiller d'État, y est dépêché avec une ample Commission, portant pouvoir de déposséder monsieur de la Force et de chasser tous ceux du Parlement qui n'y voudroient obtempérer, avec des Commissions en blanc pour en mettre d'autres à

[1] Louis Lefèvre, sieur de Caumartin; il fut souvent employé dans les affaires les plus délicates, et mourut en 1623, trois mois après avoir été nommé Garde des sceaux; il a laissé des Mémoires manuscrits. Voir (*Correspondances*, 15 *novembre* 1615) une lettre de M. de la Force à M. de Salles, auquel il raconte toute la mission de Caumartin.

leurs places, avec des commandements bien exprès 1611.
aux villes de ne plus reconnoître mondit sieur de la Force, et de même aux capitaines des Persans, sous peine de désobéissance. Il avoit charge d'aller à toutes les principales villes déclarer la volonté du Roi, étant accompagné de l'Évêque de Lescar[1] et de deux Commissaires du Parlement de Pau, partisans de Grammont et grandement passionnés contre le sieur de la Force, lesquels avoient fait toute cette menée à Bordeaux avec assurance de bon succès; néanmoins ils s'y mécomptèrent.

Leur premier coup d'essai fut à la ville d'Orthez, où arrivant, ils assemblèrent tous les officiers et Jurats avec grande ostentation, pour témoigner qu'il falloit rendre toutes sortes d'honneurs et d'obéissance à monsieur le Commissaire qui étoit l'homme du Roi, auquel il ne falloit moins déférer qu'à sa Majesté même; et encore que leur résolution fût de tenir fort secret ce qui étoit du principal de leur charge, néanmoins quelques-uns s'en ouvrirent, de sorte que cela vint bientôt à la connois-

[1] Jean de Salettes, fils d'un premier Président au Conseil souverain de Navarre; il avait été protestant dans sa jeunesse, mais devenu catholique et prêtre, il prit part aux conférences qui eurent lieu pour la conversion de Henri IV. Ce Prince le fit d'abord l'un de ses aumôniers ordinaires et le nomma Évêque de Lescar en 1609, à la mort de Pierre d'Abbadie.

1615. sance du sieur de la Force, qui jugea bien que ce Commissaire ne venoit pour rien de bon; il eut avis d'ailleurs qu'ils avoient envoyé en d'autres villes pour y faire leurs menées; tout cela l'obligea à pourvoir à ses affaires.

14 novembre. Il appelle auprès de lui quelque nombre de soldats qu'il met dans le château, puis il sort de Pau et s'en va au-devant de monsieur le Commissaire pour lui rendre honneur. Ce n'étoit que compliments de part et d'autre; comme ils furent près de la porte du château, le sieur de Caumartin voulut prendre congé pour s'en retourner à la ville; monsieur de la Force lui dit qu'il n'avoit garde de permettre qu'il logeât ailleurs qu'au château. Le sieur de Caumartin insiste, prétextant qu'il étoit las et un peu indisposé, qu'il désiroit aller prendre du repos. *Non*, répondit monsieur de la Force : *vous serez beaucoup mieux au château et y reposerez autant qu'il vous plaira.* Cette contestation dura longtemps, l'un pour ne vouloir point aller au château, l'autre pour être résolu de ne le laisser aller ailleurs; ce de quoi enfin il se fit accroire sans sortir des termes de l'honnêteté.

L'ayant conduit à sa chambre, le sieur de Caumartin commence à s'ouvrir et lui dit qu'il étoit là de la part du Roi, et lui portoit commandement de

l'aller trouver à Bordeaux. La réponse du sieur de la Force fut qu'il étoit prêt d'obéir, pourvu que son absence ne préjudiciât point au service de sa Majesté; car étant responsable du Gouvernement qu'elle lui avoit mis en mains, les affaires qui se passoient requéroient qu'il y pourvût sûrement. Le sieur de Caumartin répliqua qu'il avoit charge d'y demeurer pendant ce temps-là. 1615.

—*Si ainsi est,* dit la Force, *montrez-moi la lettre que le Roi m'en écrit, et le Pouvoir qui vous en a été donné.*

— *Ne me connoissez-vous pas?* repartit-il tout étonné.

— *Oui*, répondit la Force; *et vous me devez connoître aussi; il y a trente ans que je sers les Rois; on n'a point accoutumé à porter des commandements à des personnes comme moi sans le faire voir par écrit. J'ai trop de connoissance de mon métier; si ayant abandonné ma charge, il en mésadvenoit, le Roi pourroit me faire trancher la tête, car je ne pourrois prouver que ce fut par son commandement.*

Les choses en demeurèrent là pour lors, et le sieur de la Force laissa le sieur de Caumartin dans sa chambre. Ledit Commissaire envoyoit souvent à la ville pour prendre langue, et recherchoit toutes sortes de prétextes pour y aller lui-même, mais

1615. il n'y avoit pas moyen; monsieur de la Force voyoit trop bien de quoi il y alloit pour lui, et il étoit trop résolu d'y pourvoir, pour le laisser sortir seul, s'offrant toujours de l'accompagner pour lui faire honneur.

Les auteurs de toute cette intrigue étoient au désespoir de ne pouvoir porter les choses à ce qu'ils avoient imaginé; enfin le sieur de Caumartin vit bien qu'il n'en étoit pas là où il pensoit, et qu'on l'avoit engagé mal à propos; il commença à s'adoucir, et par les particulières conférences qu'il eut avec le sieur de la Force sur toutes ces matières il reconnut qu'il avoit été conduit par des étourdis malicieux qui n'avoient pris conseil que de leurs passions.

En effet, monsieur de la Force lui fit voir très-clairement que tous ses déportements étoient sans reproche, et qu'il ne s'étoit jamais éloigné de ce qu'il devoit au service du Roi, se plaignant fort de ce qu'on avoit donné accès aux calomnies de ses ennemis, lesquels n'avoient jamais eu d'autres soins que de déguiser toutes ses actions. Il trouvoit étrange que monsieur le Chancelier[1] lui fît recevoir de si grandes injustices; et pour preuve de

[1] Nicolas Brulart. Le Marquis d'Ancre lui fit retirer les sceaux l'année suivante (*voir la note du tome Ier, p. 81*).

son innocence, il voulut que le sieur de Caumartin [illegible] en eût le témoignage des principaux du Parlement, de la Noblesse du pays, et des magistrats et officiers des villes. De quoi celui-ci demeura tellement satisfait, que changeant son premier procédé, il se remet toutefois en bonne intelligence avec le sieur de la Force; lui déclare tout le sujet de sa Commission et les particularités de l'ordre qu'il avoit à tenir, qui étoit en effet de le chasser; lui proteste de dire la vérité sur le tout à leurs Majestés, et de leur faire connoître qu'elles avoient été mal servies en cette affaire, et qu'il n'a reconnu au sieur de la Force, et en toutes ses actions, qu'obéissance et fidélité à leur service.

Monsieur de la Force accompagna à son retour, 15 novembre. environ deux lieues, le sieur de Caumartin; il ne fut pas plus tôt entre les pattes de ceux qui l'avoient mené en Béarn et qui le ramenoient à Bordeaux, que ces esprits violents et opiniâtres l'entreprennent si furieusement, qu'il ne savoit que devenir. Ils lui représentent qu'il seroit ruiné à la Cour, qu'on le blâmeroit de n'avoir ni osé ni su exécuter sa Commission; que le sieur de la Force étoit en si mauvaise posture à la Cour, que nulle raison en sa faveur ne seroit bien reçue; qu'il se perdroit s'il entreprenoit cela, et qu'il lui seroit

1615. beaucoup plus avantageux de se décharger sur lui et sur les violences dont il avoit usé en son endroit; que l'ayant trouvé puissamment armé, il n'avoit pu rien faire, et que chacun d'eux confirmeroit son dire.

Voilà de bien grands changements et des artifices si malicieux contre le sieur de la Force, que cela accroît d'autant plus la malveillance qu'on avoit contre lui.

Décembre. Le Roi se trouvoit alors sur son retour vers Paris; monsieur le Prince avec les autres malcontents étoient à la campagne; l'on met des moyens de paix en avant [1]; sa Majesté les agrée; elle accorde une suspension d'armes, et depuis le traité fut fait à Loudun.

[1] Le Prince de Condé écrivit au Roi, le 29 décembre, à son passage à la Rochefoucauld, pour lui faire les premières ouvertures; le Roi accorda aux révoltés, à Châtellerault, le 23 janvier 1616, une suspension d'armes, et la paix générale fut signée à Loudun, après de longues conférences, le 4 mai suivant.

CHAPITRE XII.

1617 – 1621.

SOMMAIRE.

Poursuites des Évêques. — La Force mandé à la Cour. — On feint de le consulter sur la main-levée des biens ecclésiastiques. — Objections qu'il élève. — Le Chancelier lui donne lecture de l'Édit. — Le sieur Regnard envoyé en Béarn pour la vérification. — Il est insulté publiquement. — Mouvements des Protestants et des Catholiques. — Le Parlement refuse l'enregistrement. — Regnard se justifie et calomnie la Force. — Luynes et le père Arnoux persuadent au Roi d'éloigner Montpouillan, son favori. — Les autres enfants de la Force également bannis. — M. de la Force cherche vainement à faire obéir sa Majesté. — Il est mandé à Bordeaux. — De retour en Béarn, il ne peut faire passer la vérification. — Le Roi se rend à Pau et met hors de Navarreins M. de Salles, Gouverneur de cette ville. — Notables changements apportés en l'état du Béarn. — La Force averti de prendre garde à lui. — Ses appréhensions et celles du Duc de Mayenne. — On conseille au Roi d'emmener le sieur de la Force. — Sa Majesté lui commande de livrer deux canons qui restoient à Pau. — Humiliation de la Force; — il refuse. — Poyanne chargé de le molester. — Bensin se jette dans les tours de Montgiscard. — La Force lève des troupes pour se maintenir contre Poyanne. — Mariage de mademoiselle de la Force avec le Comte d'Orval, fils de Sully. — Bensin fait une entreprise sur Navarreins. — Il se sauve; — plusieurs des siens sont pendus. — La Force accusé se disculpe. — Sa querelle avec Poyanne s'échauffe. — Ils arment tous deux. — La Force fortifie Pau. — La Saludie envoyé par le Roi en Béarn. — La Force offre de désarmer, si Poyanne en veut faire autant. — Il est joué par la Saludie. — D'Épernon marche avec ses troupes sur le Béarn. — La Force lui dépêche le Baron d'Arros. — D'Épernon le trompe et précipite sa marche. — La Force contraint de quitter son Gouvernement. — Dangers qu'il court. — Il se retire à Tonneins-Dessus et à Bergerac. — Députation de la Rochelle. — L'Assemblée le nomme Général de la Basse-Guyenne. — Le Roi s'approche avec une armée. — Le Duc de Rohan essaye de réconcilier la Force et Boisse-Pardaillan. — La Force et Rohan visitent les places des Réformés et assurent au parti la ville de Nérac.

Les choses étant pacifiées, les Évêques du Béarn 1617.
se trouvent en grande commodité de poursuivre

1617. leur entier rétablissement; appuyés de ceux du Clergé de France, ils obtiennent du Roi tout ce qu'ils veulent, et font en sorte que sa Majesté dépêche vers le sieur de la Force, avec le commandement de venir le trouver; soudain il obéit.

Étant arrivé à la Cour sans avoir aucune connoissance de ce qui se passoit, il est appelé au Conseil. Le Roi lui dit : *Vous saurez ma volonté*
Juin. *par mon Chancelier*[1]. Celui-ci prenant la parole, lui fit entendre la résolution que le Roi avoit prise d'accorder aux Évêques du Béarn la main-levée des biens ecclésiastiques, lui rapportant les motifs et fortes considérations que sa Majesté avoit eus d'en agir ainsi, et qu'elle l'avoit fait appeler pour savoir ce qu'il auroit à dire là-dessus.

Le sieur de la Force se trouva fort surpris, et répondit que lorsqu'il avoit reçu les commandements de sa Majesté de se rendre auprès d'elle, on ne lui en avoit donné aucune connoissance, qu'il n'avoit aussi aucune charge de ceux du pays; que toutes les fois qu'on avoit traité de ces matières, il

[1] Le Chancelier Brulart de Sillery n'avait plus les sceaux depuis 1616. Guillaume du Vair, Évêque de Lisieux, les avait repris de Claude Maugot, le 25 avril 1617, et les conserva jusqu'à ce qu'il mourût, le 3 août 1621; c'est sans doute du Vair dont il est ici question, à moins que Brulart n'ait figuré ici comme Chancelier, et n'en avait le droit.

y avoit toujours eu des députés de part et d'autre; 1617.
et qu'enfin il supplioit très-humblement sa Majesté de considérer que ses sujets se fondoient sur des Édits, et s'il ne seroit pas plus raisonnable qu'ils fussent ouïs, avant de les changer.

Monsieur le Chancelier répliqua : *La résolution du Roi en est prise; mais sa Majesté veut savoir si vous avez quelque chose à lui représenter là-dessus.*

Lors monsieur de la Force commença à déduire tous les inconvénients qui pouvoient arriver de ce changement, et après les avoir représentés, il exposa à sa Majesté les considérations qu'y avoit apportées le feu Roi son père, lequel, comme natif du pays et connoissant les humeurs de tous ses sujets, avoit réussi, par la modération qu'il y avoit tenue, à les faire vivre en paix; il ajouta qu'il croyoit être fort à propos de suivre ces prudents conseils; que toute innovation étoit à craindre dans un État; qu'il appréhendoit que celle-ci ne donnât un grand ombrage à tous ses sujets de la Religion, qui disoient déjà ouvertement qu'ils voyoient bien que l'entier rétablissement des Catholiques alloit à leur totale ruine; qu'en l'exécution de cet affaire, il s'y rencontreroit tant de difficultés[1], qu'il supplioit

[1] Voir une lettre de M. de la Force à M. de la Ville-aux-Clercs sur

1617. sa Majesté de trouver bon qu'il demeurât près d'elle, et d'en donner la commission à qui bon lui sembleroit, ne désirant pas que le mal qu'il croyoit en devoir arriver lui fût imputé.

Le Roi se borna à lui répondre qu'il s'assuroit qu'il l'y serviroit bien. Le sieur de la Force jugea que la résolution en ayant été prise, on vouloit faire paroître que cela n'avoit eu lieu qu'après l'avoir ouï. Sur l'heure, l'arrêt[1] qui en avoit été couché par écrit fut lu tout haut, et ayant été envoyé en Béarn pour être vérifié au Parlement, on vit bien, par le refus qu'il en fit et par la quantité de jussions qui furent expédiées, la peine que cet affaire donneroit[2]. . . . .

. . . .

1618. Le sieur Regnard[3], Maître des Requêtes, fut envoyé en Béarn avec une ample Commission; il y travailla avec toute sorte de soins et de fermes sol-

les difficultés que présentait l'exécution de la main-levée. (*Correspondances*, 2 *janvier* 1618.)

[1] Il fut rendu à Fontainebleau le 25 juin 1617.

[2] Il y a ici une lacune; elle se trouve remplie par les mémoires du Marquis de Montpouillan, qui contiennent tous les détails de la mort du Maréchal d'Ancre; l'on trouvera d'ailleurs aux correspondances de 1617 la plupart des choses remarquables qui se passèrent pendant le cours de cette année.

[3] Jacques Régnard, sieur de Bonchamps. Voir (*correspondances*, 2 *avril* 1618) une lettre du Roi sur l'objet de sa mission.

licitations, conférant tous les jours avec le sieur de la Force, lequel véritablement, bien que déplaisant de cette grande nouveauté, et appréhendant le mal qui pourroit en advenir, néanmoins jugeant que d'irriter le Roi, le mal en pourroit être pire, tâchoit de tout son pouvoir à faire recevoir les volontés de sa Majesté, et de faire en sorte que ledit sieur Regnard, Commissaire, en rapportât contentement. 1618.

Les ennemis du sieur de la Force ne perdoient temps cependant, et savoient bien se prévaloir de cette occasion; ceux de la Religion, sous prétexte de zèle et de vouloir appuyer les Eglises, faisant des assemblées jusqu'à venir en armes dans la ville même de Pau, publiant partout que monsieur de la Force les trahissoit et s'entendoit avec le Roi, suscitoient les écoliers et toute la jeunesse pour faire des huées au Commissaire [1] s'il sortoit du logis, et même à jeter force coups de pierres à ses fenêtres. Le sieur de la Force s'opposoit vigoureusement à toutes ces insolences, et c'étoit ce que ses ennemis demandoient pour le rendre odieux aux Eglises, et tirer preuve de là comme quoi il étoit

[1] Voir le récit des insolences des écoliers d'Orthez et le mécontentement du Roi, qui renvoya à M. de la Force Montpouillan, son fils, pour lui témoigner son ressentiment de ce que de tels outrages eussent été impunis. (*Correspondances*, 25 *juin*, 5 *et* 27 *juillet* 1618.)

1618. partial. Les Catholiques, au contraire, industrieusement persuadoient au Commissaire qu'il étoit l'auteur de tout, et que par-dessous main il faisoit jouer tous ces ressorts pour l'intimider et le contraindre à se retirer sans rien faire[1].

Au Parlement lorsqu'il étoit question de procéder à la vérification, laquelle le sieur de la Force désiroit et s'y portoit de tout son pouvoir, la cabale qui étoit contre lui prenoit tout le contrepied, et par toutes sortes d'artifices y donnoit de l'empêchement ; ainsi les uns par malice, les autres par un zèle inconsidéré, il fut déclaré qu'il n'y avoit lieu à la vérification. Ce refus alloit entièrement au blâme du sieur de la Force; le Commissaire n'avoit pas un plus spécieux prétexte pour sa décharge et pour couvrir le blâme qu'on lui pouvoit donner de n'avoir su exécuter sa Commission, que de le rejeter sur monsieur de la Force, disant qu'il avoit un pouvoir si absolu dans son Gouvernement que s'il l'eût voulut, l'Édit auroit été enregistré.

En ce temps-là tout ce qui pouvoit le décrier à la Cour étoit bien reçu, car la créance publique étoit que le sieur de Luynes avoit une grande jalousie des caresses que le Roi faisoit à l'un des en-

[1] M. de la Force se justifie de ces accusations dans une lettre à Lesdiguières. (*Correspondance*, 13 septembre 1618.)

fants du sieur de la Force, nommé Montpouillan[1], qui étoit auprès de Sa Majesté depuis quelques années, et avec un tel accès que tous ceux qui s'y trouvoient de ce temps-là disoient qu'il n'y en avoit jamais eu aucun qui fût si bien dans l'esprit du Roi; ce que ledit de Luynes portoit si impatiemment, bien qu'il eût maintes fois avoué qu'il tenoit sa fortune de lui, qu'il ne cherchoit qu'un moyen de le pouvoir éloigner; et ne trouvant aucune prise sur ses actions, il entreprit de faire valoir le mécontentement qui existoit contre le père, et de prendre prétexte de l'envoyer vers lui pour le disposer à l'exécution du commandement que le Roi lui avoit fait. L'on n'oublia pas l'intercession du père Arnoux, Jésuite, et de se servir du prétexte de la Religion pour persuader au Roi qu'il n'étoit point à propos qu'il demeurât plus longuement auprès de Sa Majesté; cela lui déplut, et elle ne vouloit point permettre que le sieur de Montpouillan bougeât d'auprès de sa personne, ce qui les arrêta pour un temps; mais le dessein en étoit si fortement pris, que déguisant leur principal but, ils le font enfin agréer au Roi.

[1] Jean de Caumont, Marquis de Montpouillan; par la mort de deux de ses frères, il se trouvait alors le quatrième fils de M. de la Force; il existe des mémoires fort curieux sur lui que nous publions à la suite de ceux du Duc de la Force.

1618. Cette résolution prise, ledit sieur de Montpouillan supplia Sa Majesté de permettre qu'il s'en allât en Allemagne, ce qu'elle lui accorda, toutefois en vain, car cela fut encore traversé; on voulut nommément l'envelopper dans le blâme qu'ils donnoient au père.

Ils ne s'arrêtèrent point là; le même bannissement fut fait au Marquis de la Force, et à deux autres de ses frères[1], tout cela fut disgracié sous prétexte du père par l'industrie de messieurs de Luynes. Les malveillants en Béarn savoient se prévaloir de tout; les uns disoient que c'étoit un jeu joué à la main et que le sieur de la Force s'entendoit avec le Roi; les autres, que les Églises de Béarn ne devoient plus se fier à lui; car voulant rétablir ses enfants, on voyoit bien qu'il faisoit tous ses efforts pour faire vérifier l'Édit de la main-levée et donner contentement au Roi. Tous ces artifices visoient à le discréditer dans le pays et à le jeter en telle méfiance parmi ceux de la Religion, et même au Parlement, qu'il n'y pût faire recevoir les volontés de Sa Majesté.

La plus forte considération de tous ces malicieux à empêcher la vérification de l'Édit, etoit l'espérance

[1] Pierre de Caumont, Baron d'Eymet, et Jean de Caumont, Marquis de Tonneins.

d'en faire tomber la faute sur le sieur de la Force, 1618.
et par ce moyen, de le perdre entièrement auprès du Roi. Le sieur Regnard, Commissaire, s'étant retiré, s'arrêta à Dax, d'où il fit des dépêches par lesquelles il n'y a sorte de blâme qu'il ne donnât à monsieur de la Force, avec les inventions les plus malicieuses qu'il se peut dire, et la plupart suggérées par ceux du Béarn, ses ennemis; si bien qu'il ne se parla plus de lui à la Cour qu'avec exécration. Néanmoins, le sieur de Luynes, qui gouvernoit tout, fait semblant de le plaindre, proteste qu'il désire lui rendre office d'ami et le servir, le conjure de s'aider lui-même; que donnant contentement au Roi, et le faisant obéir pour la vérification, il rhabilleroit tout.

Le sieur de la Force lui fait des réponses qui justifient de toutes ses actions, lui représente au vrai toutes les choses qui s'étoient passées, et lui remet en mémoire les discours qu'il en avoit tenus au Roi dans son Conseil, en sa présence, et pour preuve qu'il ne tenoit à lui que Sa Majesté ne fût obéie, qu'il le supplioit de faire en sorte qu'elle commît quelqu'un en sa place, qu'il se retireroit chez lui, ou que si elle aimoit mieux qu'il sortît de son Royaume, il le feroit soudain et n'en reviendroit qu'avec sa permission; n'étant pas rai-

1618. sonnable que les difficultés qui se trouvoient en la nature de cette affaire et aux humeurs bizarres de ceux du pays, lui fussent imputées par l'artifice qu'y apportoient ses ennemis. . . . .

1619. Le changement qui survint en l'État lorsque la Reine-Mère sortit de Blois[1], ce grand armement qui se fit de tous côtés, tint en silence cette affaire quelque temps. Le Roi s'étant acheminé avec son
1620. armée au Pont-de-Cé, et les affaires générales pacifiées, le Duc de Mayenne, Gouverneur de la Guyenne, s'en alla trouver sa Majesté à Poitiers, laquelle résolut de venir à Bordeaux[2]; le Roi dépêcha un Gentilhomme en Béarn vers le sieur de la Force, lui commande de le venir trouver là. Il fait réponse qu'il ne manquera pas d'obéir; soudain il s'y prépare et s'y rend presque aussitôt que sa Majesté, menant avec lui le sieur de Casaux, premier Président de Pau.

Il fut reçu assez benignement. *Je veux oublier tout le passé,* lui dit le Roi, *m'assurant que vous me servirez mieux à l'avenir.*

Septembre. — *Je supplie très-humblement votre Majesté,* ré-

[1] Voir (*correspondances, février et mars* 1619) une lettre du Roi sur l'évasion de Marie de Médicis, et une lettre de la Force à Rohan, pour s'entendre avec lui sur ce qu'ils ont à faire dans cette occurrence.

[2] Louis XIII fit son entrée à Bordeaux le 18 septembre 1620.

pondit-il, *de croire que je n'eus jamais d'autre inten-* 1620.
tion que de la bien et fidèlement servir.

Le sieur de Luynes le tira à part et l'entretint fort particulièrement, tâchant à lui faire connoître qu'il avoit beaucoup d'ennemis en Cour; que tous ceux du Conseil du Roi étoient bandés contre lui; mais que lui l'avoit toujours soutenu, et qu'il le pouvoit assurer qu'il ne l'abandonneroit jamais; qu'il se sentoit assez fort contre tout le reste; mais qu'il falloit faire vérifier cet Édit de la main-levée en faveur des ecclésiastiques du Béarn, car le Roi y étoit résolu..

Le sieur de la Force, dès lors qu'il avoit reçu le commandement de sa Majesté de l'aller trouver à Bordeaux, jugea bien que les Évêques ne perdroient pas temps; que le Roi étant porté presque sur les lieux, se voudroit faire obéir, et qu'il étoit même nécessaire pour le bien des Églises de Béarn de donner contentement à sa Majesté, et de ne plus traîner cette affaire en longueur, et que si on irritoit le Roi, on perdroit les Églises et on causeroit un grand changement dans l'État. Il fait donc de grands efforts auprès d'une Assemblée des Églises du Béarn, qui pour lors étoit convoquée à Pau à ce sujet; il s'y rendit à trois diverses fois, leur remontrant l'évidente ruine où ils se précipitoient;

1620. qu'il n'étoit pas juste qu'ils se laissassent circonvenir par quelques esprits passionnés qui donnoient plus à leurs intérêts particuliers qu'à celui du public ; qu'ils doivent juger qu'ils avoient le Roi à leur portée avec son armée ; enfin, la dernière fois, il alla jusqu'à leur déclarer qu'il protesteroit contre eux de leur opiniâtreté ; qu'il se lavoit les mains de la perte inévitable où il voyoit bien qu'ils portoient tout le pays ; que sous prétexte de garantir les Eglises, ils les alloient jeter dans une grande désolation.

Le différend étoit que le sieur de la Force leur demandoit des députés pour venir protester au Roi de leur obéissance, et empêcher que sa Majesté ne fût conviée elle-même de venir dans le pays, auquel cas il prévoyoit non-seulement le dommage des Eglises, mais un renversement entier de l'ancien ordre de l'Etat. Outre ses discours en public, il tâcha en particulier auprès de ceux qui pouvoient le plus, de les convaincre de toutes ces raisons ; en effet, ils y avoient acquiescé, promettant de faire ce qu'il requerroit. Le lendemain se trouvant à l'Assemblée, ils renversèrent tout.

L'industrie et la malice de quelques personnes furent si grandes, qu'ils persuadèrent aux Eglises que c'étoit moquerie que de penser que le Roi vînt

jamais en Béarn, et que cette presse que leur donnoit le sieur de la Force étoit seulement un moyen de se recommander et de se remettre bien en Cour. Au Parlement, qu'ils appeloient le Conseil, il n'y a point de doute que sur quatorze qu'ils étoient, dix n'affectionnassent grandement le sieur de la Force, et qu'il ne pût beaucoup sur eux; mais aveuglés sur ce sujet et animés contre les Evêques, facilement se laissoient-ils emporter aux passions de ceux qui les contrecarroient; ainsi le sieur de la Force, bien que rapportant à cette affaire tout ce qui lui étoit possible pour le contentement du Roi et le bien du pays, ne laissoit pas néanmoins par l'artifice de ses ennemis d'être blâmé de tout. 1620.

Étant donc à Bordeaux, suivant le commandement du Roi, le Conseil est assemblé; on fait appeler le sieur de la Force et le premier Président de Pau, lequel joignoit avec lui ses bonnes intentions; sa Majesté veut savoir d'eux pourquoi il n'est obéi. Toutes les raisons essentielles en sont représentées avec franchise, ainsi que les difficultés que cette affaire rencontroit en soi-même. Le Roi leur donne l'ordre de s'en retourner promptement en Béarn, et leur déclare que c'est pour la dernière fois, qu'elle veut être obéie, à faute de ce, qu'elle y pourvoira.

1620. Ils s'en revont en Béarn ; le sieur de la Force entre dès le lendemain au Parlement, représente à la compagnie ce qui s'étoit passé dans son voyage, et le commandement qu'il avoit reçu du Roi ; il n'oublie rien de toutes les raisons qui les devoient obliger à faire cette vérification que sa Majesté tenoit tellement à cœur, que la dilayer, c'étoit se perdre témérairement ; le sieur[1] Président seconde très-bien cela.

Voyez quel en est le succès ; les malicieux font présenter requête de récusation contre eux, prennent prétexte de là de demander qu'ils passent en l'autre chambre, ce qu'ils font tous deux ; au lieu de délibérer s'il y a lieu à récuser, les autres industrieusement opinent sur le fond en leur absence, ce qu'ils ne pouvoient faire, et ceux que l'on tenoit à la Cour pour les plus portés à la vérification, et qui s'y maintenoient en bonne intelligence, protestent au contraire qu'il n'y a lieu, et par ruse persuadent qu'il en falloit user ainsi à tout le reste, lesquels facilement se laissent aller à leur inclination première contre cet Édit, avec les continuelles sollicitations qui leur étoient faites par des ministres mêmes qui ne croyoient qu'aux persuasions des factieux.

[1] Le sieur de Casaux, dont il a déjà été question page 110.

Ce refus ne fut pas plus tôt fait, que plusieurs de ceux-là mêmes qui en étoient les auteurs montèrent à cheval pour en porter la nouvelle au Roi, en rejetant le blâme sur le sieur de la Force[1], représentant combien il étoit nécessaire que sa Majesté vint elle-même en Béarn, ce qui étoit là tout le but de la cabale opposée à monsieur de la Force, espérant pouvoir de cette manière et sans aucune difficulté le déposséder de son Gouvernement.

Le Roi s'étoit avancé jusqu'à Preignac[1], attendant cette vérification. Comme sa Majesté apprit le contraire, elle se délibère de partir, et il est de toute certitude que si cet Édit eût été vérifié, sa Majesté s'en retournoit de là. Octobre.

Le sieur de la Force, sachant que le Roi étoit sur le chemin du Béarn, il part pour aller au-devant de lui. Les factieux profitent de son absence, et pour faire les bons valets, ils pressent le Parlement de procéder à la vérification et y procèdent en effet pour s'en faire un mérite, mais trop tard.

Le Roi commande au sieur de la Force ce qu'il vouloit être fait pour sa réception; il s'en retourne pour y mettre ordre, et le lendemain se trouve au-

[1] Le Roi se rendit le 1er octobre à Preignac; il y séjourna jusqu'au 10, qu'il partit pour le Béarn, arriva le 13 à Grenade, sur l'Adour, première ville de ce pays, et fit son entrée à Pau le lundi 15 octobre.

1620. devant du Roi environ une lieue, avec quelques-uns de la Noblesse du pays; sa Majesté ne lui témoignoit pas encore d'aigreur.

17 octobre. Un jour, après que le Roi se fut reposé, il parle d'aller à Navarreins, qui est la principale ville du pays, la mieux fortifiée, et où sont toutes les munitions et toute l'artillerie du Béarn, qui est en bon nombre. Le sieur du Lau, qui étoit près du Roi, neveu de monsieur de Salles, Gouverneur de ladite ville il y avoit plus de trente ans, fut envoyé vers lui quelques jours auparavant pour le sonder. Le sieur de Salles ne pouvoit point entendre que le Roi vînt là. Étant assez méfiant de son naturel et grandement affectionné à sa Religion, il ne goûte point au commencement les propositions de son neveu; enfin, par les assurances qu'il donnoit d'une part et les appréhensions de l'autre, s'il n'obéissoit, il acquiesce. Quand le Roi approche, il commande à monsieur de la Force de se mettre devant et de disposer le sieur de Salles à le recevoir avec l'honneur et le respect qu'il doit, et de mettre la garnison dehors la ville. Lorsque le sieur de la Force y arriva, il trouva tout cela fait, et que le sieur de Salles étoit déjà à la porte avec les clefs de la ville pour les présenter à sa Majesté et lui faire la révérence. Comme le Roi approche, le sieur de la

Force parle le premier, et aidant au sieur de Salles, 1620.
assez incommodé de vieillesse, prend le coffre d'acier fort pesant où étoient toutes les clefs, et le présente au Roi; sa Majesté le reçut et le bailla à son Capitaine des Gardes, qui étoit près d'elle.

Le sieur de Salles dit au Roi : *Sire, j'ai longuement et fidèlement servi le feu Roi votre père, et votre Majesté en cette charge, je la supplie très-humblement que j'y achève de finir mes jours.*

Il n'eut point de réponse.

Le Roi, étant arrivé à son logis, tint Conseil, et lors envoya le sieur de Modène vers le sieur de Salles lui faire entendre qu'ayant égard à son âge, il le vouloit soulager et commettre cette charge à un autre; que ce n'étoit pas qu'il n'eût contentement de ses services et qu'il ne s'assurât de sa fidélité, mais que son service le requéroit ainsi, et qu'il lui bailleroit cent mille livres de récompense.

Ce fut de grandes douleurs à ce vieux bon homme; il s'en rabattit fort sur son neveu du Lau. Le Roi commanda au sieur de la Force de l'aller trouver pour l'assurer encore de sa bonne volonté, et qu'il avoit aussi donné quelque somme pour sa femme.

Sa Majesté reprit ensuite son chemin à Pau, lais-

1620. sant à Navarreins le sieur de Poyanne[1], qu'il pourvut de ce Gouvernement. Toutes les autres villes portèrent leurs clefs à sa Majesté, présentées par le sieur de la Force. Il fut apporté de grands changements[2] en cet Etat. L'on mit garnison partout les principales villes. Les capitaines des Persans furent cassés, ce qui étoit un ordre établi de longue main dans le Béarn.

19 octobre. Le Roi ayant fait convoquer une sorte d'Etats, sa Majesté s'y trouva elle-même et commanda au sieur du Vair, Garde des sceaux, de leur faire entendre sa volonté. Le Syndic du pays fit un grand discours à la louange du Roi, en suppliant sa Majesté, au nom de tous ses sujets du Béarn, que le feu Roi, son père, avoit toujours chéris, comme étant le lieu de sa naissance et ses premiers sujets, qu'il lui plût les maintenir en leurs Fors et libertés. Le Roi lui donna quelques bonnes paroles et laissa le reste des affaires au Garde des sceaux.

[1] Voir la note de la page 12 de ce volume : le Baron de Poyanne était catholique et très-zélé pour sa Religion, disent les historiens.

[2] Les Évêques et Abbés furent rétablis dans leur ancien droit de séance et de prééminence aux États; Saint-Martin, la plus grande Église de Pau, fut rendue aux Catholiques; enfin les lettres patentes, concernant la réunion de la Basse-Navarre et du Béarn à la Couronne de France, furent enregistrées; les Conseils souverains de Pau et de Saint-Palais furent incorporés en un seul Parlement; ce qui, avec la suppression de la milice des Persans, changeait à la fois la constitution religieuse, l'ordre judiciaire et la force armée de ce pays.

Pendant ce peu de jours que sa Majesté demeura en Béarn, le sieur de la Force eut plusieurs avis qu'il devoit prendre garde à soi, que l'on avoit mis en délibération de le saisir, lui et ses enfants. Il se trouvoit en grande perplexité, et m'a-t-on assuré qu'il fut un soir au moment de prendre sa retraite avec ses enfants et de s'évader; mais il fut retenu par l'appréhension qu'il eut que l'on prît prétexte de là pour ruiner entièrement les Églises du pays et ses principaux amis. Il avoit grand égard aussi au Duc de Mayenne, qui n'étoit pas aussi en trop bonne assiette, et vivoient tous deux en bonne amitié. Ledit Duc lui dit deux ou trois fois à l'oreille : *Nous sommes mal*. Enfin, se remettant à la providence de Dieu, il ne bougea. La veille du partement du Roi, on lui dit que sa Majesté étant au lit, on lui étoit venu demander : *Que voulez-vous faire du sieur de la Force?* ajoutant : *Si vous ne l'emmenez, vous vous en repentirez*. Mais que sa Majesté ne répondit rien. On ne lui avoit donné aucune connoissance de ce qu'il devoit devenir, et si le Roi continueroit de se servir de lui en cette charge. Il s'en adressa le matin au sieur de Luynes, qui avec force bonnes paroles l'assura de son amitié et que sa Majesté le vouloit continuer dans son Gouvernement, qu'il lui conseilloit d'en parler au Roi, et

1620. que s'il ne pouvoit à présent suivre sa Majesté, il devoit au plus tôt se rendre près d'elle. Le sieur de la Force n'eut moyen de parler à sa Majesté qu'en chemin et en l'accompagnant; elle lui dit seulement : *Servez-moi bien.*

A deux journées de là, le sieur de Luynes lui écrivit : *Le Roi a aperçu deux canons que vous avez à Pau; sa Majesté veut qu'ils soient remis dans la ville de Navarreins, faites que cela soit promptement.*

Le sieur de la Force se trouvoit en si mauvais état par le grand changement qui avoit été fait dans son Gouvernement, qu'il ne lui en restoit presque plus que le nom; il se fâchoit que par le transport de ces deux canons, on lui fît encore recevoir cette marque de défiance et de si grand mépris. Il répondit, au bout de quelques jours, au sieur de Luynes : *Qu'il vouloit satisfaire à la volonté du Roi, mais qu'il eût bien désiré de n'en être pas pressé encore, se trouvant réduit à tel point qu'il ne servoit plus que de moquerie; que c'étoit le jeter du tout dans la poussière; que l'on voyoit bien qu'il n'avoit pas moyen d'en desservir le Roi, qu'il aimeroit mieux mourir aussi que de le faire*[1].

Cela demeura quelque temps ainsi. Le sieur de

[1] Voir (*correspondances, 10 novembre* 1620) une lettre de M. de la Force à M. de Luynes, postérieure à celle-ci et moins explicite.

Poyanne, qui avoit obtenu le Gouvernement de Navarreins, et auquel on avoit donné pouvoir de disposer de tous les gens de guerre que sa Majesté avoit laissés dans le pays, se veut tellement autoriser, que librement il s'émancipe à faire toutes les fonctions de Gouverneur. Voyant le rabais du sieur de la Force et que c'étoit à lui à qui on avoit la confiance, il se promet qu'il seroit avoué de tout, et ainsi fait un monde de niches à monsieur de la Force; soit qu'on lui eût donné cette instruction, ou que cela vînt de lui, il ne cesse d'entreprendre sur sa charge, et pour le dénigrer davantage, envoie des officiers d'artillerie à Pau afin d'en emmener ces deux canons, dit qu'il en avoit le commandement du Roi, met de son autorité quelques garnisons dans le pays, même à Monein, qui n'est qu'à deux lieues de Pau. 1620.

Sur cela, le sieur de Bensin, l'un des neveux du sieur de Salles, désespéré de ce que l'on avoit ôté le sieur de Salles, son oncle, de Navarreins, et qu'il ne s'étoit prévalu de rien, bien qu'il y eût fait la charge d'enseigne pendant longues années, s'alla jeter dans une motte[1] où anciennement il y avoit 1621. Fin de février.

[1] Ce lieu s'appelait Montgiscard et était fort près de Navarreins; il s'y trouvait encore deux tours avec une plate-forme entourée de fossés et située au sommet d'une montagne inaccessible; le capitaine

en quelque fort, et avecquelque nombre d'hommes, essaye de s'y loger; le sieur de Poyanne, bien aise de se prévaloir de cette occasion, fait le Lieutenant de Roi, envoie partout des lettres de commandement, donne des rendez-vous à toutes les forces du pays, et même en fait venir d'étrangères.

Le sieur de la Force, piqué de tout ceci et jaloux de son honneur, mande de son côté[1], pour ne demeurer dépourvu; et encore que l'on eût bien changé sa condition, les volontés de ceux de Béarn n'étoient néanmoins changées en son endroit, car il eut soudain presque toutes les forces du pays à lui. Le sieur de Poyanne par acquit envoya devers lui, et assez empêché de se voir beaucoup plus foible; toutefois il ne se passa rien, car le sieur de Bensin quitta cette motte. A l'issue de cela, plusieurs communautés envoyèrent au sieur de la Force les lettres que le sieur de Poyanne leur avoit écrites, par lesquelles il leur mandoit de la part du Roi de ne plus reconnoître monsieur de la Force, et qu'ils

Bensin y avait fait faire une bonne palissade avec une terrasse composée de gazon et de blocage. Ce fort maîtrisait le pont de Berenx, et servait comme d'une lunette pour observer tout ce qui se passait dans Navarreins. Poyanne mit le siége le 5 mars 1621 devant Montgiscard, et Bensin en sortit le 11 du même mois par capitulation.

[1] Voir (*correspondances, 4 mars 1610*) une letre du Roi qui blâme la Force d'avoir armé à l'occasion du siége de Montgiscard.

eussent à faire tout ce que lui Poyanne leur ordonneroit. [illegible]

Voilà l'apostume crevée; ce fut au sieur de la Force à penser à ses affaires [1]; il se voulut assurer des villes voisines, et mit garnison seulement à celles de Nay, de Lescar et de Morlas, comme étant à la vue de Pau; chacun demeurant ainsi sur ses avantages sans rien attenter.

Quelque temps auparavant, la dame de la Force, 1620.
qui étoit à la Force avec ses enfants, traitant du mariage de sa fille[2] avec le Comte d'Orval, étant sur le point de les fiancer et jugeant tous qu'il étoit raisonnable que le père s'y trouvât, pour lui en donner plus de commodité, ils résolurent de s'approcher de lui à une autre de ses maisons, à Tonneins, sur la Garonne, où ils le prièrent de se trouver. Pendant ce voyage, le sieur de Bensin,
esprit chaud et assez inconsidéré, entreprend un 8 décembre.
dessein sur la ville de Navarreins, par l'intelligence de quelques habitants et de plusieurs soldats qui avoient été chassés de la garnison. Aucuns disent

[1] Il écrivit au sieur de Boisse Pardaillan, pour l'avertir de ses armements et le prier de venir l'assister. (*Correspondances*, 23 mars 1621.)

[2] Jacqueline de Caumont, mariée à Montauban le 19 décembre 1620, avec François de Béthune, Comte puis Duc d'Orval, second fils du Duc de Sully.

1620. qu'il y eut manque en la conduite, d'autres qu'il fut découvert par de ceux qui en avoient eu connoissance. Il y en eut plusieurs[1] de pris et de pendus. Bensin, qui étoit entré déguisé dans la ville, se sauva par-dessus la muraille avec quelques autres.

1621. Soudain on impute cette entreprise au sieur de la Force. Le sieur de Poyanne, qui avoit déjà fort travaillé à lui donner toute sorte de blâmes à la Cour, fait bien encore valoir cette occasion. Néanmoins le sieur de la Force, qui avoit aussi dépêché vers le Roi pour se décharger de cette accusation et lui protester de son innocence en cela, en retira assez bonne réponse, et ne montroit-on pas qu'on lui en imputât rien; mais comme il fut de retour à Pau, les affaires d'entre le sieur de Poyanne et lui

[1] Il y eut dix de pendus; Bensin s'échappa avec Maisonneuve, l'un de ses complices. (*Mercure françois*, tome VI, année 1620, p. 459.) Dans une lettre du mois de mai 1621, adressée par M. du Fraiche à son frère et conservée dans nos archives, on lit: « *Le pauvre Bensin et Maisonneuve et le capitaine Gentilart ont été assassinés par de là Tarbes, s'en allant à Montauban, par une partie de vingt-cinq hommes que M. de Miossens leur avoit dressée, dont je vous assure qu'ils firent ce que gens de bien devoient faire; car Bensin et Maisonneuve tuèrent chacun leur homme et en blessèrent six ou sept.* » Pour la procédure qui fut suivie en cette affaire et l'exécution des coupables, voir (*correspondances*, 14, 19 *et* 26 *décembre* 1620) les lettres du Roi, des gens de la Cour souveraine du Béarn, et des Jurats de Navarreins à M. de la Force.

s'échauffoient toujours; il prenoit prétexte sur ces canons [1] qu'il avoit charge, disoit-il, de retirer. 1620.

Le sieur de la Force jugeoit bien qu'il vouloit porter les choses aux extrémités ; que cette contention le recommandoit d'autant plus à la Cour, et les obligeoit à le maintenir et d'accroître encore plus son pouvoir; que s'il ne songeoit à lui à bon escient, il lui feroit recevoir un affront. Il voit le sieur de Poyanne armé; il a avis qu'il dépêchoit encore de tous côtés. Il délibère de se mettre aussi en bon état; il tient quelque nombre d'hommes sur pied, se résout de fortifier la ville de Pau, comme la seule retraite qui lui restoit, marque lui-même le travail et fait diligemment mettre la main à l'œuvre; il se munit aussi le mieux qu'il peut.

Pendant cela arrive le sieur de la Saludie, envoyé 11 avril.
de la part du Roi vers le sieur de la Force avec des lettres [2] fort aigres de sa Majesté, et qu'elle avoit reçu force plaintes de lui, même de ce qu'il armoit contre son service, et qu'il eût promptement à désarmer. Le sieur de la Force représente ses raisons au sieur de la Saludie; qu'il sait trop le respect qu'il doit au Roi pour s'en départir, ni faire aucune

[1] Le Roi attachait une telle importance à la remise de ces canons, qu'il revint toujours sur ce sujet. Voir ses lettres à M. de la Force (*correspondances*, 7 et 12 *février*, et 4 *mars* 1621).

[2] *Correspondances*, 31 *mars* 1621.

1621. chose dont il pût recevoir blâme; mais qu'étant responsable du Gouvernement que sa Majesté lui avoit mis en main, il ne pouvoit souffrir que le sieur de Poyanne, de son propre mouvement, l'en dépossédât. Il lui fait voir ses attentats, et comme par plusieurs lettres qu'il avoit écrites aux communautés, ledit sieur de Poyanne leur mandoit de ne reconnoître plus le sieur de la Force; il lui montre les garnisons que de son autorité il avoit mises tout autour de lui, les troupes qu'il avoit sur pied; il prie le sieur de la Saludie de faire en sorte que Poyanne désarme, disant que de son côté il est prêt à en faire autant; que si sa Majesté lui veut donner sa charge ou à tel autre qu'il lui plaira, il est disposé à se retirer chez lui et à obéir au premier commandement qu'elle lui fera; mais que de souffrir une si grande indignité que de se voir à la merci du sieur de Poyanne, ou qu'il le contraigne d'abandonner sa charge honteusement, ce seroit l'enterrer tout vif, et qu'il endurera plutôt toutes sortes d'extrémités; il supplie ledit sieur de la Saludie de représenter cela au Roi, afin qu'il plaise à sa Majesté d'y avoir égard et de lui donner ses commandements sur ce qu'elle voudra qu'il fasse. Toutes les lettres[1] du sieur de la Force sont de

[1] Voir (*correpondances*, 11 *et* 14 avril 1621) celles qu'il écrivit au

même substance. Le sieur de la Saludie s'en reva, fait semblant de se contenter de cette réponse et qu'elle satisferoit sa Majesté, la rapporte au sieur d'Épernon à Bordeaux, lequel il avoit déjà préparé en passant, lui délivre sa Commission, et qu'il n'avoit plus de temps à perdre pour exécuter les volontés du Roi. 1621.

Le sieur d'Épernon soudain mande toutes ses troupes et s'achemine à Cadillac. Monsieur de la Force en étant averti, trouva bien étrange la perfidie du sieur de la Saludie ; il dépêche promptement le sieur d'Arros, l'un des Barons du pays, 24 avril. devers ledit sieur d'Épernon, lui mande [1] que, s'il avoit commandement du Roi de venir en Béarn, qu'il n'a pas besoin d'armée, lui donnant l'assurance qu'il y trouveroit toute obéissance.

Et comme il eut ouï le sieur d'Arros sur les déportements de Poyanne et le juste sujet que le sieur de la Force avoit de s'en plaindre (lui qui n'avoit pour le service du Roi que de très-bonnes intentions), le sieur d'Épernon témoigna être marri des mauvais offices qu'on lui faisoit, disant qu'il étoit nécessaire qu'il informât le Roi de ce qui se pas-

Roi et à Lesdiguières, où il fait l'exposé de sa situation et présente la justification de sa conduite.

[1] Voir cette lettre (*correspondances*, 24 *avril* 1621).

1621. soit et des intentions du sieur de la Force; car on avoit donné toute autre créance à sa Majesté. Il lui conseille de dépêcher en poste pour cet effet vers le Roi, que cependant il ne se hâtera point et donnera le loisir à celui qu'il enverra d'être de retour.

29 avril. Le sieur de la Force en donna la commission au sieur d'Arros même, le fait repasser vers le sieur d'Épernon avec toutes ses lettres ouvertes pour les lui faire voir, ce qui fut fait avec grande diligence et le même soir; mais celle du sieur d'Épernon fut encore plus grande, car au lieu de temporiser, comme il l'avoit promis, le sieur d'Arros le trouva déjà avec toutes ses troupes sur la frontière, et qui s'en venoit loger à Orthez. Tout ce qu'il put en tirer fut : *J'ai été pressé des commandements du Roi, mais ne laissez pas de continuer votre voyage.* Ce qu'il fit, et renvoya soudain à Pau pour avertir le sieur de la Force, lequel reçut en même temps plusieurs autres avis, qu'il eût à prendre garde à lui, qu'on avoit dessein sur sa personne; il jugea bien que la partie en étoit faite et que ce seroit s'abuser que de croire qu'aucune bonne raison pût être reçue de sa part, qu'il n'avoit pas de temps à perdre, et qu'il falloit songer à se retirer de bonne heure, car il était en mauvais état à Pau.

Mai. Il part le même jour après avoir ouï le prêche,

prend congé de messieurs du Parlement et de tous ses amis, laisse son fils de Tonneins, qu'il avoit là, pour remettre le château entre les mains du sieur d'Épernon, vers lequel il dépêche aussi pour lui faire entendre son départ, toutefois en sorte qu'il pouvoit être bien loin avant qu'il ne reçût ses lettres. Sa diligence fut fort nécessaire, car monsieur de Gondrin [1] étoit déjà à cheval, qui avoit ordre de lui empêcher les passages; la rivière de l'Adour débordée, qui n'avoit qu'un pont à la campagne sur lequel il falloit qu'il passât, il eut ce bonheur, que quart d'heure avant que ceux qui avoient charge de le rompre y fussent arrivés, il l'avoit déjà passé. Il fit rencontre de plusieurs qui alloient joindre le sieur de Gondrin, auxquels il ne voulut qu'on demandât rien, et s'achemina avec une vingtaine de chevaux jusqu'à Tonneins, sur la Garonne, où il trouva le Marquis de la Force, son fils, qui avoit assemblé quatre-vingts ou cent gentilshommes pour se rendre auprès de lui, sur le bruit qu'on avoit fait courir dans toute la Guyenne, que l'on l'alloit assiéger. 1621.

[1] On voit dans une lettre du Marquis de la Force à sa femme que le sieur de Gondrin avait promis à la Reine qu'il marcherait avant trois semaines avec 600 chevaux et 6,000 hommes de pied en Béarn.

1621. Il ne fut pas plus tôt hors du Béarn, et sachant le procédé que l'on y avoit tenu, que chacun ne jugea bien que cela alloit à la Religion, et que les Églises y avoient un grand intérêt, et sujet de bien prendre garde à elles. L'Assemblée de la Rochelle, grandement agitée des plaintes qu'elle avoit de tous côtés, et fort mal contente du peu de satisfaction qu'elle recevoit de la Cour, mande par toutes les provinces de se bien fortifier et munir, tâche d'établir un ordre, de pourvoir aux charges et faire nomination de ceux qui auroient le commandement de chaque province; le sieur de la Force, qui l'avoit eu de longue main en Guyenne, y fut continué, et le sieur de Pardaillan y fut nommé pour son lieutenant, ce qu'il ne voulut accepter, car il étoit engagé ailleurs, comme il parut bien depuis; néanmoins ne voulant se déclarer, il prit d'autres prétextes.

Le sieur de la Force étant arrivé à Bergerac, où le Baron de Castelnaut, son fils, étoit Gouverneur, fut visité de tout le pays, qui témoigne un grand contentement de le voir. Messieurs de l'Assemblée générale de la Rochelle députent vers lui, et lui font connoître avoir de grands ressentiments du mauvais traitement qu'il a reçu et des préjudices de l'Église, le prient de croire qu'ils l'auront tou-

jours en la considération qu'ils doivent, et embras- 1621.
seront avec toute affection ses intérêts ; s'assurent aussi qu'il témoignera de plus en plus le zèle qu'il a toujours eu à la gloire de Dieu et au maintien de ses Églises, qui sont aujourd'hui dans une grande persécution; lui demandent de mettre le meilleur ordre à la province qu'il se pourra, de fortifier les places et d'en avancer le travail : toutes les villes y avoient de grandes dispositions et ne s'y épargnoient pas.

Le Roi étoit déjà avec son armée en Poitou; il avoit saisi Saumur, Niort, Fontenay et autres villes, et venoit mettre le siége devant Saint-Jean d'Angély. Le sieur de Rohan, après y avoir pourvu, y laissa monsieur de Soubise, son frère, et voulant se rendre en Languedoc, passa à Bergerac, où étoit le sieur de la Force ; ils allèrent ensemble à Clairac. Le sieur de Rohan désirant réhabiller le sieur de Pardaillan avec lui, y convoque une assemblée en laquelle il le prie de se trouver, ce qu'il ne fit point; il députe encore quelques gentilshommes de ses parents vers lui et l'assigne encore à trois jours de là, pendant lesquels monsieur de la Force et lui vont faire un tour à Nérac. Il est certain que cette ville étoit en grand branle à cause que la Chambre de l'Édit y étoit, et que le Président ca-

1621. tholique[1], qui logeoit dans le château, avoit gagné celui qui y commandoit; leur arrivée fut si à propos qu'ils firent changer de face aux affaires, s'assurent du château et disposent tous les habitants à se mettre en bon devoir.

[1] Le sieur Pichon, d'une famille considérable de la magistrature de Bordeaux.

CHAPITRE XIII.

1621.

SOMMAIRE.

Le sieur de Vignoles, avec un gros de cavalerie, tente d'enlever Rohan et la Force à leur retour de Nérac. — Bravades de la Force qui en imposent aux Royaux six fois plus nombreux. — Le Président Pichon détermine le Duc de Mayenne à attaquer Nérac. — Montpouillan s'y jette avec quelque jeunesse. — La Force prend par escalade la ville de Caumont. — Mayenne assiége le Baron d'Eymet dans Caumont. — Trahison d'un Espagnol qui met le feu aux poudres des assiégés. — Le Baron d'Eymet, contraint d'évacuer Caumont, se retire à Castel-Jaloux. — Conséquences de cet échec. — Pardaillan joue un double rôle et s'assure de Sainte-Foi et de Gensac. — Les habitants de Bergerac appellent le sieur de la Force. — Il lève des troupes pour les assister et rétablit leurs fortifications. — Le sieur de Panissault et le Lieutenant général Charon trahissent la cause de ceux de la Religion et dissuadent les bourgeois de Bergerac de soutenir un siége. — La Force obligé de quitter cette ville avec sa famille. — Il se rend à Monflanquin. — Le Marquis de la Force se retire à Clairac, puis à Tonneins-Dessus. — Ces places traitent avec le Roi. — Les Marquis de Montpouillan et de la Force gagnent la Rochelle. — La Force arrive à Mantauban après mille dangers. — Il se concilie la faveur des habitants. — Capitulation de Clairac. — Siége de Montauban. — La Force dirige toute la défense. — Le Baron d'Eymet vient l'y rejoindre. — Bonne conduite de Castelnaut aux cornes de Montmirail. — Le Roi est forcé de lever le siége. — Les habitants reconnoissent devoir leur salut au sieur de la Force.

Le sieur de la Force, qui savoit que le sieur de Vignoles[1], qui commandoit les troupes du Roi, 1621. Juin.

[1] Bertrand, dit *la Hire*, sieur de Vignoles, Maréchal de camp. Henri IV lui avait donné quatre mille écus de pension, chose fort

1621. avoit trois ou quatre compagnies de cavalerie assez près de leur chemin, et qu'il pourroit bien les attendre à leur retour de Nérac, presse monsieur de Rohan de partir au point du jour, ce qu'il ne peut obtenir. L'après-dîner ayant marché environ les trois parts de leur chemin et s'avançant dans cette grande plaine de Garonne, ils ne manquent point de rencontrer ledit sieur de Vignoles, qui paroît à leur main gauche avec trois cornettes de cavalerie, tous bien armés et se disposant de venir à la charge.

Le Marquis de la Force, qui menoit les coureurs, au nombre de sept ou huit seulement, le sieur de Montpouillan, son frère, étant avec lui, tourne tête droit à eux avec une mine résolue; cela les amusa et les retint assez pour donner loisir au reste de se mettre en quelque ordre et de s'avancer près d'une haie, au long du chemin, afin qu'ils ne pussent bien les reconnoître; car c'est merveille que tous ensemble ne faisoient que soixante chevaux, la plu-

rare pour le temps, et l'avait ~~marié avec~~ madame de Montluc, héritière de Montsalez. Il a publié un récit de la guerre des Protestants sous ce titre : *Mémoires des choses passées en Guyenne en 1621 et 1622 sous les Ducs de Mayenne et d'Elbœuf, donnés au public par Jean Besly*. Nyort, Meussat, 1624, in-8°. Ces Mémoires, qui étaient devenus très-rares, ont été réimprimés dans le tome III[e] des *Pièces fugitives* du Marquis d'Aubais. Vignoles fut fait Chevalier des Ordres en 1619, et mourut en 1636, âgé de soixante-onze ans.

part valets; et entre eux tous, n'y avoit que qua- 1621.
torze cuirasses sans autres armes : il est vrai que le sieur de Belsunce commandoit environ une vingtaine de mousquetaires du Marquis de la Force.

L'un des escadrons du sieur de Vignoles fait le tour pour prendre celui-ci par derrière, et enfiler le chemin. Le Marquis de la Force tournant comme eux, leur faisoit toujours tête, et venant presque à se joindre, celui qui commandoit l'escadron vint à crier : *Qui vive?* Monsieur de Montpouillan répondit : *Vive l'Évangile!*

Sur ce temps, monsieur de la Force les vient joindre avec deux ou trois autres; et, étant à trente pas des ennemis, il crie au sieur de Rohan : *Faites tourner tête et me soutenez!* Et commence à crier d'une voix éclatante : *Çà, çà, ils nous aboient, ils sont à nous, chargeons!* Il n'eut pas fait dix pas vers eux, qu'ils lui quittèrent le chemin et se rejetèrent dans le même champ où étoient les deux autres escadrons, lesquels étoient bien en tout trois cents chevaux, qui par après venant tous ensemble, faisoient semblant de vouloir donner; mais les mousquetaires, ayant mis pied à terre, les saluèrent de quelques mousquetades; toutefois, à cause du grand orage qu'il avoit fait, leurs armes étoient en mauvais état, et monsieur de la Force voyant que

1621. la plupart ne pourroient tirer, pour faire bonne mine, crioit souvent et fort haut : *Ne tirez pas, ne tirez pas que je ne vous le die!* Leurs trompettes sonnèrent plusieurs fois la charge et tous leurs escadrons venoient jusqu'à vingt pas; mais cette résolution et ferme courage que leur montra toujours le sieur de la Force et ses enfants, leur criant incessamment : *Çà, çà! Viens, viens!* avec quelques mousquetades qui échappoient toujours et qui en mouchèrent quatre ou cinq, ils n'osèrent jamais donner; ce que voyant monsieur de la Force, il entre dans leur même champ et fait faire à leur barbe plusieurs passades à son cheval, et s'étant maintenu en cet état environ deux heures, il manda à monsieur de Rohan qu'il commençât à marcher et continuât son chemin en bon ordre, afin de tourner tête, s'il en étoit besoin, et qu'il feroit la retraite avec ses enfants et les mousquetaires.

Ainsi ils se retirèrent une grande lieue et demie toujours dans la plaine, et ayant encore la rivière de Garonne à passer. Il est vrai que, dès le commencement qu'ils eurent l'alarme, il avoit envoyé en diligence au Baron d'Eymet, son fils, qui commandoit à Tonneins-Dessus, l'ordre de passer la rivière avec deux ou trois cents arquebusiers pour

le soutenir au port, ce qu'il fit. Monsieur de Vignoles les côtoya près d'une lieue encore avec ses trois cornettes, essayant plusieurs fois de les ébranler sans jamais oser les enfoncer. Cela a été une action aussi remarquable qu'il s'en voie guère. 1621.

Messieurs de Rohan et de la Force de retour à Clairac, apprennent que le sieur de Pardaillan n'avoit pas voulu y venir; plusieurs ont eu l'opinion qu'il avoit donné l'avis au sieur de Vignoles

Le sieur de Rohan prend son chemin en Languedoc, le sieur de la Force lui donne l'adresse des lieux où il devoit passer; et outre qu'il le fit conduire et escorter, il l'accompagna lui-même une partie du chemin. Il revisite ensuite les villes de Clairac, Tonneins et Monflanquin, les exhortant et conviant au travail de leurs fortifications, et à se pourvoir des choses nécessaires.

Messieurs de la Chambre de l'Édit qui avoient quitté Nérac, et le Président Pichon piqué à outrances de ce qu'on lui avoit rompu son dessein sur le château dudit Nérac, arrivé qu'il fut à Bordeaux, pressent le Duc de Mayenne, qui étoit lors bien remis[1] avec le Roi, de s'y acheminer, l'assu-

[1] Castelnaut, fils de M. de la Force, n'est pas tout à fait d'accord sur ce point avec son père, ou du moins il ne paraît pas croire à la sincérité du dévouement du Duc de Mayenne. Voici ce qu'il en dit à

1621. rent que, s'il y va avec des forces, qu'ils ne tiendront point; ce que fait ledit Duc avec toute diligence.

Ceux de Nérac se mettent en devoir de se bien défendre; le voilà donc obligé au siége; il trouve que la facilité n'y étoit telle que le Président Pichon lui avoit fait espérer. Le sieur de Castets, fils du sieur de Favas, y fut appelé par les habitants; quelques jours après, Montpouillan, l'un des fils de monsieur de la Force, avec quelque jeunesse, s'alla jeter dedans; ils se firent grandement estimer tous deux, et par leur courage et par leur vigilance. Ils font savoir au sieur de la Force qu'ils ont besoin d'hommes et de munitions. Il y pourvoit si bien qu'il y jette quatre cents bons hommes avec les poudres qu'ils demandoient, et quinze jours après encore une centaine. Le Duc de Mayenne, après de furieuses batteries et près de

cette occasion : « Il est à propos de savoir qu'il étoit malcontent de » la Cour, et que sans la division et mésintelligence de M. de la » Force et de M. de Pardaillan, c'est sans doute qu'il se fût mis du » parti de ceux de la Religion, et même il ne tint pas à lui qu'il ne » les remît bien ensemble et en bon accord, et pour y obliger le sieur » de Pardaillan, il envoya vers lui pour lui donner connoissance de » son dessein, sachant bien qu'il ne tenoit pas à M. de la Force; mais » toutes ses offres et sollicitations furent inutiles, M. de Pardaillan » ayant bien d'autres pensées, comme il se verra ci-après. » (*Manuscrit des Mémoires de Castelnaut.*)

deux mois de temps, y avoit autant avancé que le premier jour. 1621.

Le sieur de la Force, qui ne veut rien épargner pour leur secours, met quelque nombre de forces sur pied, non suffisantes toutefois pour pouvoir faire quelque effort sur les troupes de monsieur de Mayenne, quoiqu'il tâchât de se placer dans un poste d'où il le pouvoit fatiguer; mais à cause de l'assiette du lieu et des rivières dont le sieur de Mayenne avoit saisi tous les passages, il y trouva de la difficulté.

Il entreprend donc de faire quelque diversion importante, jette un dessein sur la ville de Caumont[1], se promettant que s'il peut le faire réussir, que facilement il réduira le château à l'extrémité et le contraindra de se rendre, et ce faisant, qu'il ôteroit le moyen à monsieur de Mayenne d'être assisté de Bordeaux, d'où lui venoient tous ses vivres et munitions, et le forceroit à lever le siége de Nérac.

Son entreprise projetée et la place bien recon-

[1] La ville et le château de Caumont, possessions de la Maison de la Force, en étaient sortis par le mariage d'Anne de Caumont avec le Comte de Saint-Paul; ce Seigneur avait embrassé le parti de la Cour. La Force, qui se considérait comme lésé par la perte de ce château d'une très-forte assiette, était bien aise de le reprendre pour son compte, tout en faisant une diversion en faveur de Nérac.

1621. 21 juin.

nue, le sieur de la Force part au point du jour de Tonneins, passe la rivière avec environ soixante hommes armés et cent cinquante arquebusiers à cheval, n'ayant d'autres personnes de commandement que ses enfants, fait suivre une heure après six ou sept cents hommes de pied. Tout en marchant, il fait son ordre, commande que l'on prenne une vingtaine d'échelles, ainsi que deux ou trois pétards, et qu'on les place à l'arçon de la selle, marche fort serré jusqu'à la vue dudit Caumont. Chaque troupe ordonnée pour l'exécution étoit séparée; le Marquis de la Force en commandoit une, le Baron d'Eymet l'autre; chacun savoit le lieu où il devoit donner l'escalade, et au milieu, où étoit la porte, devoit donner le capitaine Barraud de Mussidan pour faire jouer le pétard. Il avoit choisi l'heure de midi, parce que la plupart y prennent leur dîner. Ils marchent donc tous sans s'émouvoir, jusqu'à ce qu'ils ouïrent l'alarme. Alors, à toute bride, ils s'en vont chacun au lieu désigné, mettent pied à terre, posent leurs échelles; mais pour entrer dans la ville il falloit enfoncer la porte d'une tour qui se rendoit au bastion. Le pétard qui y étoit destiné fut perdu; c'étoit l'endroit où donnoit le Marquis de la Force qui crie qu'on lui apporte des haches. Le père, qui étoit à leur cul, fai-

sant incessamment sonner la charge à deux ou trois trompettes, envoie promptement chercher des haches à un village et les leur fait tenir. 1621.

Cette attaque générale à une heure si extraordinaire, avec le grand bruit qu'il faisoit faire de tous côtés, les étonna grandement. Les premiers entrés furent ceux du Marquis de la Force, qui court à la porte, met en déroute le corps de garde, fait ouverture de la porte et donne entrée à monsieur de la Force et à tout le reste. Du côté du Baron d'Eymet, ils furent longuement aux mains. Enfin tout quitte, et plusieurs des leurs gagnèrent le château.

Le sieur de la Force demeura là seulement deux heures pour pourvoir à ce qu'il falloit, et laissant son fils le Baron d'Eymet pour commander à Caumont, il s'en reva promptement à Tonneins [1] avec le Marquis de la Force faire provision de toutes les munitions nécessaires, farines et autres vivres, jugeant bien que monsieur de Mayenne, qui n'étoit qu'à quatre lieues de là, les viendroit attaquer et tâcher de secourir le château, et que cette place étoit de si grande importance que cela méritoit bien qu'il levât le siége de Nérac en diligence.

Monsieur de la Force y fait donc porter bon

[1] Voyez le *Mercure François*, il est dit qu'il envoya à Caumont vingt-cinq charretes, etc.

1621. nombre de farines, poudres et mèches, et y envoie jusquà quatorze[1] cents hommes de pied, la plupart du régiment du Baron de Castelnaut. Le premier convoi fut par eau; mais ceux de la ville du Mâs, sous laquelle il falloit passer, ayant reconnu cela, y portèrent de l'empêchement. L'autre convoi fut par terre; il falloit l'escorter puissamment, car le sieur de Mayenne s'étoit rendu à la ville de Marmande. Pour cela, il n'avoit pas levé le siége de Nérac, mais avoit mené seulement quelque peu de troupes et de la cavalerie, ayant de bonne heure rencontré près dudit Marmande les régiments d'infanterie des sieurs de Barraud, de Suze et de Sainte-Croix, qui s'acheminoient à Nérac. Il se prépare donc à l'attaque, fait état de se pouvoir loger au pied des bastions, les approches étant favorisées de lieux couverts; mais il trouve des gens si résolus, qu'ils vont le recevoir bien loin, entre autres les sieurs d'Auripech et de Pédelmas, capitaines du régiment de Castelnaut, qui menèrent si mal tout ce qui se présenta à eux, qu'il y perdit plus de deux cents hommes et ne fit rien de ce jour-là.

Après s'être saisis de la ville de Caumont, les nôtres avoient gagné les fossés du château, et même

[1] Le *Mercure* dit vingt-trois enseignes de pied de Tonneins, ce qui peut faire quatorze cents hommes.

ils étoient déjà à la sape, lorsqu'un nommé Sauvage, brave soldat et bien entendu à ce métier, étant déjà monté en lieu où il avoit espérance de pouvoir bientôt faire jour pour entrer, il arriva que, d'un autre côté, un soldat du Baron d'Eymet, l'apercevant et s'imaginant que c'étoit un de ceux du château, lui donna une arquebusade au genou, dont il mourut, et fut cause que les assiégés, qui étoient déjà fort étonnés et qui ne savoient où courir, y remédièrent. 1621.

Au-dessous de la grosse tour du château, du côté qui regarde la Garonne, il y a un précipice plein d'épines et de ronces, et plus bas un canal par lequel les eaux s'écoulent et gagnent la rivière par une voûte. Ce lieu étoit très-facile à garder; on y avoit ordonné un capitaine avec des soldats pour empêcher que personne n'y passât; mais la nuit étant survenue avec un très-grand orage, ce capitaine se retira; si bien que cela donna commodité de faire entrer dans le château par ladite fausse porte, qui étoit inconnue aux assiégeants, huit ou dix hommes qui leur portèrent quelques commodités, entre autres de la chandelle, n'ayant de quoi faire nulle sorte de lumière. Leur avantage fut que par cette communication ils formèrent leur dessein de l'ordre qu'ils avoient à suivre pour

1621. s'entr'aider; et bien qu'après on eût pourvu à ce passage par une bonne barricade sur le penchant de la montagne, et par un fort corps de garde, néanmoins les ennemis l'attaquèrent le lendemain des deux côtés à la fois, à savoir, par la rivière, au moyen de grands bateaux garnis de gros madriers, de quelques pièces, et de force mousquetaires qui tiroient en front incessamment, tandis que l'artillerie du château battoit les nôtres par derrière; de sorte qu'ils furent contraints d'abandonner cette barricade, le peu de temps qu'ils avoient eu ne leur ayant pas permis de se mieux accorder et de se mettre à couvert, et avec cela celui qui y commandoit ne s'en acquitta pas comme il le devoit. S'étonnant de se voir attaqué ainsi de deux côtés, il abandonna sa barricade, plus par appréhension que par contrainte; les assiégeants firent entrer par là encore quelque nombre d'hommes dans le château. Mais voici un plus grand malheur qui arrive aux nôtres, c'est que n'ayant encore eu le moyen de placer leurs poudres à couvert que dessous la halle, au milieu de la ville, un soldat espagnol qui étoit de la compagnie du Baron d'Eymet, grandement serviable et actif et fort aimé de lui, porté selon l'humeur de sa nation à une insigne déloyauté, prend son temps si à sa commodité, qu'il met le

feu aux poudres. L'effet en fut fort grand : car, 1621.
outre qu'il s'y perdit force hommes, le bruit et l'étonnement que cela apporta ne fut pas petit. L'Espagnol, pris prisonnier, confessa tout, et même comme il avoit trouvé moyen deux fois d'aller en l'armée de monsieur de Mayenne.

Le Baron d'Eymet, grandement fâché et en peine de cet accident, assemble les capitaines, prend avis d'eux de ce qu'ils ont à faire. Tous d'un commun accord lui représentent le péril imminent auquel il se peut trouver, qu'à peine les soldats avoient-ils de quoi recharger une fois, et qu'ils étoient hors de moyen de soutenir un grand effort; que d'espérer que monsieur de la Force leur pût facilement faire tenir d'autres poudres, qu'il ne falloit pas s'y attendre, vu qu'ils avoient le sieur de Mayenne avec son armée autour d'eux.

Ainsi ils conclurent à la retraite, et tâchèrent de gagner la ville de Castel-Jaloux, à deux lieues de là. La résolution prise, ils avertissent tous les quartiers, partent sur le soir, et marchent tous en bon ordre sans qu'on leur donnât une seule alarme; aussi presque tous les autres étoient au delà de la rivière, à l'opposite.

Le lendemain, ils donnent avis au sieur de la Force, qui étoit à Tonneins, de ce qui leur étoit

1621. advenu, et demandent ce qu'ils ont à faire. Monsieur de la Force leur manda de venir à lui, et les alla recevoir à mi-chemin avec deux compagnies de gens de cheval et trois régiments d'infanterie, celui de son fils de Castelnaut, partie de celui de Montpouillan, et celui du sieur de Panissault. Ils avoient à traverser toute la plaine de Garonne et à passer entre l'armée qui étoit à Nérac et celle que le Duc de Mayenne avoit à Caumont, qui repassa la rivière le lendemain avec toutes ses troupes.

Vous vous pourrez imaginer combien ce malheureux accident fut désavantageux à tout le parti de la Religion, et quel sensible déplaisir en reçut monsieur de la Force, voyant tous ses desseins ruinés, et cela sans difficulté, cette place étant la plus forte de Guyenne et située en lieu très-avantageux; que s'ils se fussent rendus maîtres du château de Caumont, cela eût absolument arrêté les armes du Roi et redonné la paix à ceux de la Religion; voire même, dit-on, que cette nouvelle étant arrivée à l'armée du Roi y apporta un grand étonnement, jusqu'à être mis en délibération si sa Majesté devoit passer outre, d'autant qu'après cela ils n'espéroient plus d'avoir de bons succès aux affaires de Guyenne, et c'est sans doute que cela eût relevé le courage de beaucoup de gens qui étoient aux

écoutes et qui temporisoient à prendre les armes. 1621.
Pendant cela, le sieur de Pardaillan, qui avoit voué ses intentions ailleurs, faisant toujours semblant d'affectionner le parti, et par ce moyen retenoit nombre d'hommes, mais encore pis faisoit pernicieuses pratiques surtout dans les villes, s'assura entre autres de celle de Sainte-Foi, où il mit le sieur de Théobon[1] son gendre, et de celle de Gensac.

Le sieur de la Force, occupé vers la Garonne, à cause du siége de Nérac, est mandé de venir en diligence par ceux de Bergerac; ils lui donnent avis que la ville de Saint-Jean étoit rendue, et que le Roi étoit dedans, que ceux de Pons traitoient déjà. Cela jette un grand étonnement partout. Le sieur de la Force, désirant leur rendre toute l'assistance qui se pouvoit, arrive à Bergerac qui faisoit lors tête, car les villes du dessous avoient fléchi, comme Castillon et Sainte-Foi; il fait redoubler le travail des fortifications, mande de tous côtés, à ceux qui lui avoient promis des hommes et de venir défendre la place avec lui, qu'il est temps de s'y rendre. Il

[1] Le même qui servit de second au Marquis de la Force dans son duel avec Grammont; son fils épousa, en 1674, Marie de Caumont, fille du Marquis de Castelmoron et petite-fille du Maréchal Duc de la Force.

1621. y avoit nombre de personnes de qualité et nombre de capitaines particuliers auxquels il avoit donné de l'argent pour faire des compagnies; par le rôle qu'il en tenoit, cela pouvoit se monter à six mille hommes, au moins faisoit-il état de quatre mille. Tout cela lui manque, et s'excuse sur ce que la
25 juin. prompte reddition de Saint-Jean et de Pons, et l'a-
28 juin. cheminement du Roi, avoient donné telle épouvante qu'ils ne pouvoient faire marcher les soldats. Tout le bas devers Sainte-Foi, Gensac, la Mothe, Castillon et Montravel étoient tellement pratiqués par le sieur de Pardaillan, qu'on n'en put tirer un seul homme. Ledit sieur de Pardaillan dépêcha le sieur de Malleret de Feuillas vers le Roi pour assurer sa Majesté qu'elle ne trouveroit aucune résistance en aucun lieu; en effet, il avoit pratiqué les Gouverneurs de Monflanquin et de Tonneins-Dessous [1], et donnoit assurance à tout le monde que le Roi n'en vouloit aucunement à la Religion, que sa Majesté ne demandoit qu'obéissance et les maintenir tous en la libre jouissance de ses Édits.

Panissault, qu'il avoit gagné et qui ne bougeoit d'auprès du sieur de la Force, le trahissant misérablement, avoit quantité d'amis à Bergerac sur

[1] Le Gouverneur de Monflanquin était le sieur de Saint-Léger, celui de Tonneins-Dessous, le sieur de la Garde.

lesquels il pouvoit beaucoup, avec l'aide de tous 1621.
les parents du lieutenant Charon, anciennement ennemi de la Maison de Caumont, fit si bien ses menées, qu'il persuada aux principaux habitants que s'ils ne songeoient promptement à eux qu'ils étoient perdus, qu'il savoit bien que le Roi ne venoit là que pour attaquer le sieur de la Force, et qu'il seroit cause de leur ruine; ainsi, qu'ils le devoient chasser. Ledit Panissault disoit aussi au sieur de la Force : *Vous êtes ici en mauvais état; votre principale force consiste aux habitants; si vous n'y prenez garde, pensant défendre le dehors et vous tenir aux bastions, ce peuple, pour faire la paix, vous fermera un matin la porte, et vous fera perdre et toute votre famille.*

Il est certain qu'en tout le sieur de la Force n'avoit que huit cents hommes, tant du régiment de Castelnaut son fils, Gouverneur de la ville, que trois compagnies de celui de Montpouillan. La nouvelle arrive que le Roi est à Coutras. Le même soir, au logis du sieur de la Force, viennent douze ou quinze des principaux habitants avec le Maire et les Consuls, qui demandent à parler à lui; les ayant tirés dans une chambre à part, ils commencent à lui dire : *Monsieur, vous voyez le Roi avec son armée près de vous; nos fortifications ne sont pas*

1621. *achevées ; nous n'avons pas la quatrième partie d'hommes qu'il faudroit ; nous craignons que votre courage et votre affection à nous défendre vous fassent perdre et à tous les vôtres et à nous aussi. Nous vous supplions d'y penser et de ne vous point porter aux extrémités.*

— *Messieurs*, leur répond le sieur de la Force, *n'ayez point d'égard à moi ; je vous ai protesté plusieurs fois que je mourrois et tous mes enfants avec vous ; parlez-moi clairement et me faites connoître vos volontés, car je ne vous manquerai point.*

Lors ils lui dirent :

Nous vous supplions de vous retirer ; car nous avons résolu dès demain d'envoyer vers le Roi, lui protester de notre obéissance et lui présenter les clefs de notre ville.

— *Messieurs*, répliqua-t-il, *vous me le dites bien tard ; je me remets en la conduite et Providence de Dieu, qui nous assistera.*

Et il leur donna le bonsoir.

Ce fut à lui et à toute sa famille à se résoudre, c'est-à-dire à se préparer ; car de résolution à déloger, il n'y falloit plus marchander. Le sieur de la Force avoit avec lui la dame de la Force, sa femme, et leur fils aîné, et tous leurs petits enfants et filles, le Baron de Tonneins et de Castelmoron, enfant

aussi du sieur de la Force, de l'âge de douze à quatorze ans; il fallut que tout cela délogeât au point du jour avec le désordre que l'on peut penser. Tout le peuple de la ville, hommes et femmes, les voyant partir comme cela, ils en étoient aux cris et aux pleurs. Lorsque toute cette honorable Maison fut à la campagne, il fallut qu'un chacun prît parti; il ne peut se représenter l'extrême désolation de toute cette famille en cette douloureuse séparation des pères, des maris, des femmes, des enfants, des frères irrésolus de ce qu'ils avoient à devenir et par la rigueur du temps et des menaces qui leur étoient faites, sans espérance de se revoir possible jamais. 1621.

Le père se rend en la ville de Monflanquin, lesquels il pense trouver plus résolus que ceux de Bergerac; tout vient au-devant de lui et le reçoit avec toute sorte d'honneurs; mais le sieur de Saint-Léger, Gouverneur, lui déclare qu'ils étoient déjà obligés d'envoyer au Roi, ce qui étoit par les pratiques du sieur de Pardaillan. Le Marquis de la Force se rendit à la ville de Clairac, qui l'avoit demandé pour Gouverneur; ils témoignèrent au commencement vouloir demeurer fermes, étant encouragés par sa présence; enfin la contagion des autres villes les infecte aussi, et ils se disposent d'envoyer leurs députés vers le Roi. Le Marquis de

1621. la Force tâche de les raffermir; comme il vit cette résolution : *Messieurs*, leur dit-il, *c'est me chasser; car je ne puis avoir part à ce traité, il faut que je cherche une retraite.*

Il s'en va à Tonneins-Dessus trouver son frère d'Eymet, qui en étoit Gouverneur; il apprend de lui que le sieur de la Garde[1], Gouverneur de la ville basse, avoit traité; ils assemblent les habitants, les deux frères leur offrent de mourir avec eux, que l'un demeureroit à la ville basse, l'autre à la haute; il n'y eut pas moyen de résoudre ceux de la ville basse, et l'une ne pouvoit tenir sans l'autre, car la ville haute n'avoit encore fait aucun travail de ce côté-là.

7 juillet. En même temps, arrive leur frère de Montpouillan, qui venoit de Nérac, rendu par capitulation. Ce fut à eux de prendre parti; ils s'en vont à Castelnaut, une de leurs maisons, et en repartent promptement, le Marquis de la Force, avec son frère de Montpouillan, pour essayer de gagner la Rochelle, et leur fallut faire de bien longues cavalcades de nuit et de jour, et prendre un grand

[1] Jacques de Bruet, sieur de la Garde, Mestre de camp d'un régiment d'infanterie. Henri IV l'avait nommé, en 1604, Gouverneur de Tonneins; en 1615 il fut député à l'Assemblée de Grenoble, et jusqu'alors il s'était montré zélé Protestant.

circuit, comme s'ils eussent voulu aller à Orléans. 1621.
Dieu les conduisit heureusement.

Ceux de Clairac, qui avoient envoyé leurs députés au Roi, quand ils furent revenus, ne trouvèrent pas leur compte; changeant de résolution, ils envoient après le Marquis de la Force, mais il ne fut plus temps, il étoit bien loin; ce n'étoit pas la saison de marchander.

Le père, que nous avons laissé à Monflanquin, fut suivi jusqu'à une demi-lieue de là par le Maréchal de Saint-Géran [1], sur l'avis que Panissault avoit donné, qu'il ne demeureroit guère à déloger de Bergerac; il sait en ces occasions combien la diligence est requise; il part de là avant le jour avec son fils, le Baron de Castelnaut, son fils de Tonneins, et son petit-fils de Boisse [2], avec dix-

[1] Jean-François de la Guiche, Seigneur de Saint-Géran, Comte de la Palice, Gouverneur du Bourbonnais; il obtint, en 1616, un brevet de retenue de Maréchal de France, mais ne reçut le bâton qu'en 1619. Il mourut en 1632. Le *Mercure François* (tome XVIII, page 945) donne un récit curieux de ses funérailles; il y est dit que soixante sergents de ses terres, vêtus de casaques noires, ayant devant et derrière l'écusson de ses armes et une clochette en chaque main, précédaient le convoi; ils étaient suivis de deux cents officiers vêtus de deuil, de deux cents pauvres avec des torches aussi armoriées, de quatre cents prêtres, etc.

[2] Jacques de Caumont, Marquis de Boisse, fils aîné du Marquis de Castelnaut, et de Marguerite d'Escodéca, Dame de Boisse; il fut tué en 1634, au siége de la Mothe, en Lorraine.

1621. huit ou vingt chevaux; prend deux hommes à cheval du pays, bons guides, et s'en va d'une traite à Tournon. Le sieur de Vivans[1], Gouverneur de la place, lui donne à dîner, lui fournit encore un bon guide à cheval; il part, marche le reste du jour et toute la nuit, ayant à traverser un très-mauvais pays et dangereux; il trouvoit les grands chemins barrés d'arbres coupés, de l'arquebuserie qui s'assembloit partout sur l'alarme qu'ils se donnoient les uns aux autres avec des cors; l'on n'oyoit autre chose partout que force arquebusades; il étoit grand besoin qu'il eût de bons guides. Il se rendit à soleil levé à la ville de Caussade, à trois lieues de Montauban, bien harassé, car il avoit toujours été armé et étoit incommodé d'une érysipèle qui lui étoit venue à une jambe; il fut contraint de tenir là le lit deux jours. Ceux de Montauban surent son arrivée; ils l'envoyèrent visiter par deux ou trois des principaux de leur ville. Comme il se porte mieux il s'y achemine, on le reçoit honorablement,

[1] Geoffroy de Vivans, Seigneur de Doyssac et Sarladois, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur de Périgord et de Limousin, de Domace et de Caumont; tels sont les titres qu'il prend dans des Mémoires qu'il a laissés et qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi; c'était un bon officier Huguenot, et très-dévoué à Henri IV; mais dans la circonstance présente il ne se mêlait point de la guerre de Religion.

et on lui fournit un logis auquel il fut soudain 1621.
visité par les principaux.

Néanmoins, comme il y a toujours de mauvais esprits partout, voilà un bruit qui court parmi le peuple qu'il ne se falloit point fier à lui, qu'il n'étoit venu pour rien de bon, qu'il avoit trahi le Béarn et la Guyenne, enfin qu'il le falloit chasser. Les plus occulés [1] et plus considérés disoient que l'on n'étoit point au temps où il falloit traiter ainsi les personnes de condition et leur donner du mécontentement. Le sieur de la Force, fort retenu, laisse couler le temps, ne s'ingère en leurs affaires qu'autant qu'il y est convié; peu à peu leur fait le récit de ce qui s'étoit passé en Béarn et en Guyenne, commence à leur représenter ce qu'il jugeoit qu'ils dussent faire pour leur bien, avec protestation de sa bonne volonté en leur endroit, et qu'il étoit résolu de mourir avec eux.

Il eut en peu de jours tellement acquis les cœurs de tout ce peuple, qu'il ne faisoit plus rien sans lui. Tous les jours il étoit appelé à leurs Conseils et l'obligeoient à ordonner de tout, encore qu'il y apportât grande discrétion. Le Comte d'Orval, son

[1] Ce mot, qui vient d'*oculus*, œil, a la même signification que clairvoyant; il est fréquemment employé par M. de la Force et sa famille dans leurs correspondances.

1621. gendre, fut quelques jours absent, étant allé accompagner à Castres le sieur de Rohan, lequel avant de partir avoit établi en la charge de Maréchal de camp le sieur de Bourgfranc [1], gentilhomme béarnois, connu du sieur de la Force et tenu pour brave cavalier, mais auquel la vanité étoit si excessive qu'il s'en rendit insupportable. Le Comte d'Orval avoit été élu chef de ce Colloque; il y avoit toujours entre eux du malentendu, le sieur de la Force avoit bien de la peine à rhabiller le tout; le sieur de Veilles, qui avoit un régiment et eut toujours commandement sur les soldats de la ville, eut si grande jalousie dudit Bourgfranc, et tel mécontentement, qu'il quitta et se retira chez lui; parmi cela on découvrit que ledit Veilles avoit été pratiqué par ceux du Roi.

23 juillet. Sa Majesté, qui ne trouva résistance en autre lieu qu'à Clairac, avança fort pays, mit le siége devant ladite ville, qui se défendoit bien au commencement; mais faute de chef et de bonne conduite, ils se divisèrent et il y eut quelques menées secrètes, ce
4 août. qui les obligea à venir à capitulation.

[1] Il s'appelait le capitaine Mazères; mais ayant servi en Savoie, le Duc lui donna le petit Comté de Bourgfranc; c'était un officier capable et intelligent, qui, comme beaucoup de Protestants français de cette époque, s'était formé aux guerres des Pays-Bas.

La nouvelle arrive à Montauban qu'ils étoient 1621.
rendus ; ce fut à eux à se remuer, et pour la démolition de tous leurs faubourgs et le parachèvement de leurs fortifications, et celles qu'il falloit faire de nouveau, qui étoient ordonnées entièrement par le sieur de la Force. La disposition de ces habitants est si portée à la défense, qu'eux-mêmes abattent leurs maisons ; personne ne chôme, tout agit avec affection ; l'ordre se met partout à toutes choses, pour le travail, pour les vivres, pour les munitions, l'artillerie, et à départir les charges et les commandements de ceux de la ville. Après on fait les quartiers, chacun est mené au poste où il doit demeurer, afin qu'ils se rendent soigneux d'avancer le travail qui leur est confié.

Le sieur de la Force leur dit : *Le côté par où vient l'armée, qui est la porte de Montmirail, est l'endroit le plus foible de votre ville et lequel sera le plus tôt attaqué ; je désire défendre celui-là, afin que vous voyiez que je ne me veux pas épargner*. Ils le prient de ne s'attacher pas à un lieu particulier, qu'ils ont besoin de lui partout. *C'est aussi mon intention*, répondit-il ; *mais je veux mettre là mon fils de Castelnaut avec ses frères et ce qui est de ma Maison.*

Le Baron d'Éymet, qui avoit été contraint de quitter la ville de Tonneins, voulut suivre son père

1621. à Montauban; il fut forcé de rebrousser deux ou trois fois et de prendre divers chemins. Après forces difficultés et combats, il passe et se rend audit Montauban quelques jours avant le siége; on le crée colonel de leur infanterie. Voilà donc les trois frères et le fils du Baron de Castelnaut bien jeunement mis en besogne. L'armée paroit, commence les approches; le sieur de la Force traçoit lors une corne tout à découvert; il commence à la faire garnir de barriques, sans avoir moyen de faire le fossé au devant, étant déjà l'escarmouche fort échauffée.

Il les tient si éloignés, à la faveur de quelques méchantes haies, et fait avancer ce travail si diligemment, qu'en présence de l'armée il le met en défense telle, que le Baron de Castelnaut soutint quantité d'efforts, de furieuses batteries et deux ou trois mines effroyables qu'ils y firent jouer sans pouvoir jamais emporter ce nouveau travail, dont la tête étoit à plus de trois cents pas des fortifications de la ville. Le Baron de Castelnaut qui y commandoit, assisté de ses frères et de son fils, avec les gentilshommes qui étoient venus avec eux, rendirent un tel devoir et sujétion à la défense de cette corne, que tant que le siége dura ils ne bougèrent jamais de là, non pas seulement pour mettre le pied dans la ville; aussi tout autant que duroit

la tête de ce travail ils étoient logés aux pieds de ceux de l'armée du Roi et venoient à toute heure aux mains, à coups de pique et à coups d'épée. Cet exercice dura au moins deux mois. 1621.

Je ne veux pas entreprendre de vous discourir toutes les choses qui se passèrent au siége : ce n'est pas mon dessein ; vous en aurez pu voir le récit que d'autres ont écrit ; mais je vous dois présenter les choses remarquables faites par le sieur de la Force. Il faut confesser, et chacun le sait, qu'après Dieu, ce peuple tient son salut de lui. Son expérience, sa vigilance et bonne conduite les a garantis ; ses prompts remèdes à toutes les occurrences, les favorables sorties qu'il ordonnoit si prudemment, des hommes, des endroits et des heures, qu'il ne se peut dire combien avantageuses, et cette quantité de mines qu'il faisoit jouer si à propos, que tout réussissoit à souhait. Il ne pouvoit passer par les rues, allant visiter les quartiers, qu'il n'ouït cris publics de bénédiction d'hommes et de femmes. L'on le fit sonder plusieurs fois pour l'ébranler ; même le Duc de Chaulnes[1], frère du Connétable de Luynes, demanda à conférer avec lui, ce qui

[1] Bassompierre dit que ce fut lui qui ménagea une entrevue entre M. de la Force, le Comte d'Orval et M. de Chaulnes, et qu'elle eut lieu le 29 octobre.

1621. lui fut accordé. Il n'épargna rien pour le gagner, soit en lui représentant le rasement de ses maisons, la ruine totale de lui et de toute sa famille; mais que s'il le vouloit écouter et donner contentement au Roi, il seroit élevé au delà de tout ce qu'il peut imaginer.

CHAPITRE XIV.

1621-1622.

SOMMAIRE.

Le Roi attaque Monhurt. — Les Marquis de la Force et de Montpouillan se signalent à la Rochelle. — Ils assistent Sainte-Foi et défont à Gontaut la compagnie de gendarmes du Connétable, qui meurt peu après. — Les habitants de Sainte-Foi appellent le sieur de la Force. — Il trompe M. d'Angoulême, et se rend à Figeac et à Cadenac avec le Comte d'Orval. — Tous deux, en dépit de Sully, assurent ces places aux Réformés. — La Force prend son chemin par la Vicomté de Turenne. — Obstacles qu'il surmonte. — Il arrive à Castelnaut. — Notable particularité d'un homme pendu trois fois. — La Force contraint le Duc d'Elbœuf à lever le siége de Gensac. — De Sainte-Foi, il envoie Castelnaut se jeter dans Monflanquin. — M. d'Elbœuf assiége le château de la Force pour exécuter l'arrêt du Parlement de Bordeaux. — Remontrances des gentilshommes tenant le parti du Roi. — Le sieur de la Force marche au secours de sa maison. — D'Elbœuf lui présente le combat. — La Force prend position et l'attend à son tour. — Il défait le régiment de Bourdeille. — Attaque des Royaux repoussée. — Retraite du Duc d'Elbœuf. — La Force, après avoir délivré sa maison, se retire à Sainte-Foi. — D'Elbœuf assiége Montravel. — Trahison de Théobon. — La Force, avec Lusignan, s'empare de Clairac. — Il fait prisonnier le Comte de la Vauguyon dans le château de Tonneins-Dessous. — Prise de Granges et défaite de deux mille hommes par Castelnaut.

Le siége levé, les longs travaux du sieur de la Force lui acquièrent une maladie qui le retient en- 1621. Novembre.

1621. core quelque temps à Montauban. Le Roi se retirant, mit le siége devant la ville de Monhurt.

Le Marquis de la Force et son frère Montpouillan, qui s'étoient jetés dans la Rochelle, ne demeurèrent pas sans exercice; le Duc d'Epernon, qui avoit une armée devant pour les fatiguer, les visite souvent; il se fait quantité de sorties et de beaux combats, où ils témoignèrent leur courage et se firent estimer grandement.

La ville de Sainte-Foi, qui avoit été assujettie par le sieur de Théobon, commence à se reconnoître et à se mettre en état de se garantir. Le sieur de Théobon déclare avoir les mêmes volontés; ils dépêchent à la Rochelle vers le Marquis de la Force, le prient de venir à eux; ce qu'il fait, et est très-bien reçu; ils prennent un ordre entre eux : ledit Marquis doit avoir le commandement à la campagne; ils donnent la charge des gens de pied à son frère de Montpouillan. Ils ne demeurent point oisifs, font une entreprise sur la ville de Gontaut, où étoit, pendant le siége de Monhurt, la compagnie de gendarmes de monsieur de Luynes, lors Connétable de France; ayant préparé tout leur fait d'échelles et de pétards, ils eurent à faire une si grande cavalcade, et travaillés qu'ils furent en même temps, qu'ils ne purent y arriver de nuit, comme

ils avoient projetté. Ils ne laissent de plein jour de continuer leur dessein et de les emporter. La compagnie d'un Connétable emportée, ce fut de mauvais augure pour lui, car un mois[1] après il mourut. Il avoit causé assez de mal à cette famille, on le tenoit l'auteur de tous leurs désavantages. 1621.

Sa Majesté ayant pris Monhurt, s'achemina à Bordeaux; ceux de Sainte-Foi dépêchent vers le sieur de la Force à Montauban, lui écrivent; ses enfants et plusieurs de la Noblesse lui mandent qu'il est attendu avec une grande impatience; que force personnes qui ne bougent se joindront à lui dès qu'il sera venu. Il se dispose d'aller à eux; mais il se voit guetté par le Duc d'Angoulême[2] qui commandoit l'armée que le Roi avoit laissée pour le Languedoc; il étoit logé à deux lieues de Montauban. Le sieur de la Force cherche quelque ruse pour l'amuser; il se rencontre que ledit Duc lui envoie un trompette; il se sert de cette occasion et fait traîner l'affaire; cependant le trompette étant redépêché, il part deux heures après, laissant un 12 décembre.

[1] Le Connétable mourut à Longueville, près Marmande, le 14 décembre; sa compagnie avait été défaite le 26 novembre. M. de la Force par un mois après a voulu dire sans doute le mois suivant.

[2] Il était sorti de la Bastille en 1616, après douze ans de captivité. Le Roi lui ayant donné le Duché d'Angoulême en 1619, il avait quitté le titre de Comte d'Auvergne.

1621. grand regret à tous ces habitants de son éloignement, ainsi qu'ils témoignent tous, lui faisant le plus exprès remerciement qui se pouvoit. Il se rend à Figeac, où il trouve le Comte d'Orval, son gendre, qui s'y étoit rendu pour s'en assurer, ainsi que de Cadenac[1] (ville très-forte, et qui étoit une des places de sûreté accordées à ceux de la Religion), ayant avis que le sieur de Sully, son père, traitoit avec le Roi pour la lui remettre, de quoi les habitants, tous de la Religion, étoient au désespoir. Il prie le sieur de la Force, son beau-père, d'aller à Cadenac. Ils y vont ensemble; à leur arrivée les courages se relèvent; le Comte d'Orval porte facilement à ses volontés celui qui commandoit la citadelle; ils lui promettent tous de dépendre entièrement de lui et de ne reconnoître plus le sieur de Sully, son père, lequel apprenant ceci en est fort affligé; il demande à voir son fils, qui n'ose se présenter devant lui que le sieur de la Force n'y soit; ils vont donc tous deux trouver au château le sieur de Sully; il se plaint de son fils, et le pense étonner par menaces. Le Comte d'Orval tint bon, et témoigna qu'il devoit plus à Dieu et à sa conscience qu'à père et mère. Le sieur de la Force n'y oublia

[1] Capdenac.

rien de son côté; enfin ledit Comte d'Orval assure très-bien ces deux places pour le parti, et se retire à Figeac avec résolution de ne hanter plus son père, pour éviter les inconvénients qui en pourroient arriver. Cela retint trois jours le sieur de la Force, et donna le temps de divulguer son voyage. Il a plusieurs avis comme quoi il étoit attendu sur son chemin, et qu'il seroit impossible qu'il pût passer. Il se résout d'aller faire un grand tour, et de marcher jour et nuit, et prend son chemin à la Vicomté de Turenne. Il pense repaître à Saint-Céré; on lui ferme les portes, et tire-t-on force arquebusades, bien que le capitaine du château le fût venu trouver; il passe outre et s'en va à Beaulieu; on lui refuse de même les portes, et le prient de se contenter du faubourg. Il repart de grand matin, s'étant accompagné de quelques-uns du pays. On lui donne avis qu'il s'est fait une assemblée contre lui; il dépêche au sieur de Bourzolles, qui est sur son chemin, qui le vient trouver avec une bonne troupe de gens de cheval, et le conduit chez lui à Carlux; de là il accompagne le sieur de la Force jusqu'à Castelnaut (des Mirandes), qui est une de ses maisons, où étoit sa femme, qui depuis leur départ n'avoit pu avoir de ses nouvelles [1] que par 1621.

[1] On peut voir cependant (*correspondances*, 22 *décembre* 1621) une

1621. le bruit du commun, et d'affection avoit presque toujours été malade de grosses fièvres; elle avoit avec elle leur fille d'Orval, qui n'en avoit non plus de son mari, ayant tous deux été retenus dans le siége de Montauban.

Je veux dire ici une particularité notable. Lesdites dames avoient envoyé à Montauban, pour savoir nouvelles de leurs maris, un homme à pied qui se promettoit bien de passer. Il ne le put, et fut pris par ceux de l'armée du Roi. Ses lettres vues, on le mène au chef; après l'avoir tourmenté, on ordonne de le pendre. Étant au haut du gibet, à la première secousse, la corde rompt. On lui en remet une autre; la même chose advient; enfin jusqu'à trois fois, et de bien fortes cordes se rompent encore; on se contente. Le Roi le sachant le veut voir, lui donne la vie et lui fait bailler de l'argent, d'autres lui en baillent aussi; il revient avec une douzaine de pistoles.

Le sieur de la Force, dès le lendemain qu'il est chez lui à Castelnaut, tombe malade; son arrivée ne fut pas plus tôt sue, que le Marquis de la Force, son fils, et ceux de Sainte-Foi, dépêchent vers lui, le conjurent de s'avancer, lui donnent avis que le

lettre que M. de la Force écrivit à sa femme peu de temps avant son départ de Montauban.

Duc d'Elbœuf[1], avec l'armée que le Roi lui a laissée, 1622.
assiége la ville de Gensac, et qu'ils sont pressés. Dès qu'il a un peu de santé, il part, mène le sieur de Bourzolles avec sa compagnie de gens de cheval, rallie de tous côtés ceux du parti; son fils de Castelnaut mande aussi tous ses amis; tous deux arrivent le lendemain à Sainte-Foi. Le Marquis de la Force vient au-devant de son père avec une belle troupe; son frère de Montpouillan étoit avec les gens de pied au nombre de douze à quinze cents. Tout en chemin faisant, ils prennent leur résolution, et à leur arrivée donnent le rendez-vous pour le lendemain; sans perdre de temps ils vont droit à Gensac; le bruit couroit que le sieur de la Force menoit des troupes de Languedoc. Le Duc d'Elbœuf est averti de son approche; il lève le siége et dé- 2 janvier.
loge. La place rafraîchie, le sieur de la Force s'en revient à Sainte-Foi avec grande joie de tout ce peuple; il visite les fortifications, qui étoient en très-mauvais état, ayant été négligées sur les assurances que donnoit le sieur de Pardaillan aux habitants, qu'ils ne devoient rien craindre; ils reprennent donc l'ordre de leur travail. Le sieur de Théobon

[1] Charles II de Lorraine, deuxième Duc d'Elbeuf, arrière-petit-fils du Duc de Guise; il avait épousé Catherine-Henriette, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

1622. qu'ils avoient reconnu pour leur Gouverneur, y étant contraints, avoit toujours quelque chose à démêler avec eux, lesquels supportoient impatiemment son humeur violente, même n'étant plus retenus de la crainte qu'ils avoient du sieur de Pardaillan, qui avoit été tué depuis quelque temps par Savignac d'Eynesse, et qui étoit fort peu regretté de ceux de la Religion, par les désavantages qu'il leur avoit causés, cela même leur rendoit le sieur de Théobon plus suspect; d'ailleurs ils eurent quelque connoissance des traités qui avoient été entre le sieur de Luxembourg et lui, par l'entremise d'un sien domestique nommé Montmartel, pendant que le Roi étoit à Bordeaux; tout cela les agitoit fort, et sans le soin du sieur de la Force qui les maintenoit, ils eussent rompu souvent.

On ne laisse de travailler au public, et de tâcher de remettre les affaires au mieux que l'on peut. Le sieur de la Force fait jeter le Baron de Castelnaut dans la ville de Monflanquin, dont les murailles et fortifications avoient été démolies, pour redresser les brèches et la refortifier, où il n'avoit pas peu de peine pour empêcher qu'on ne le vînt forcer avant qu'il ne fût en état; après quoi, le sieur de la Force s'en alla à Montravel reconnoître la place. Il juge qu'il y a moyen de la mettre en bonne dé-

fense, ordonne le travail; le sieur de Bacalan, qui y 1622.
avoit été mis pour y commander, y apporte la diligence qui se peut.

Le Duc d'Elbœuf vient à Eymet et de là à Bergerac, fait semblant de vouloir attaquer le château de Moncucq, où il n'y a que de vieilles masures, néanmoins assiette bonne; le capitaine Monlong y commandoit; au lieu de cela, on lui persuade d'attaquer le château de la Force. On met en état l'artillerie et tous les préparatifs nécessaires. Toute la Noblesse catholique est mandée, entre autres les sieurs de Bourdeille[1], de Lauzun, de Gurson, de Ribérac, de Chambret et autres. Comme ils arrivent, ils trouvent étrange ce dessein, représentent au Duc d'Elbœuf que c'est une maison particulière, un lieu de plaisance qui ne fait point la guerre, que cela est de conséquence à mettre toutes leurs maisons en péril; ledit Duc insiste, et qu'il est averti que des gens de guerre s'y retirent, et que sous l'ombre de cette maison ils font des courses. Les sieurs de Bourdeille, de Lauzun, de Chambret et de Forssac, s'offrent pour en répondre,

[1] Henri de Bourdeille, Marquis d'Archiac, Chevalier des ordres, Sénéchal et Gouverneur du Périgord, Maréchal de camp, etc., neveu de Brantôme et allié de la Maison de la Force; il avait, comme tous les Seigneurs catholiques de sa province, embrassé avec chaleur le parti du Roi contre les Protestants.

1622 envoient vers le sieur de la Force, qui étoit à Sainte-Foi. Quand il entend ces propositions, il est bien étonné, répond qu'il se sent étroitement obligé à tous ces messieurs; qu'il trouve bien étrange ce dessein; que les armées du Roi ont passé et repassé sans y rien demander, et que tous ceux qui ont voulu y aller, ont toujours trouvé la porte ouverte; que sa maison ne fait point la guerre; qu'il ne le voudroit point permettre; que s'il y en a quelques plaintes, il est prêt à en faire raison; prie ces messieurs de lui continuer leur bonne volonté, qu'il offre de tenir tout ce qu'ils promettront et de le faire observer exactement.

Comme cette réponse est portée au Duc, il déclare qu'il veut la maison entre ses mains. On revient au sieur de la Force lui faire entendre qu'on ne pouvoit rien gagner sur les volontés du Duc d'Elbœuf; il jugea bien qu'il y avoit quelque ressort particulier qui jouoit en cela, et que l'on vouloit faire ruiner[1] sa maison. Il prie encore ses amis de

[1] Un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 15 novembre 1621, condamnait M. de la Force, les Marquis de la Force et de Montpouillan, à avoir la tête tranchée, les déclarait ignobles et roturiers, ordonnait que leurs maisons et châteaux fussent rasés, leurs biens confisqués, etc. Cet arrêt avait été exécuté en effigie contre les personnes. Le Duc d'Elbœuf était chargé par le Roi de le faire exécuter pour ce qui concernait le château de la Force, magnifique habitation que son maître avait passé dix années à élever et à embellir, encouragé

faire leurs efforts en sa faveur et de n'être point adhérents à une chose de telle conséquence; que chacun avoit des maisons à perdre, et que si on attaquoit la sienne, qu'il mourroit ou la secourroit. L'on ne laisse pas de passer outre et d'y mettre le siége.

Le sieur de la Force avoit à la campagne, vers la rivière de Lisle, quatorze ou quinze cents arquebusiers, que commandoit le Baron de Montpouillan, son fils, et environ quatre-vingts chevaux de la compagnie du Marquis de la Force ou de celle du sieur de Théobon; il mande d'ailleurs ses amis et tout ce qu'il peut ramasser; et par l'avantage qu'il espère de la connoissance qu'il a du pays, bien qu'il n'eût le tiers des forces du Duc d'Elbœuf, ni en cavalerie ni en infanterie, il se résout de les attaquer et contraindre à lever le siége, donne le rendez-vous, passe la rivière à Sainte-Foi, et par une grande diligence, encore que toutes ses troupes fussent à plus de quatre grandes lieues de là, se rend le même jour sur le soleil couché au-devant de sa maison. C'étoit le quatrième jour du siége; 30 janvier.
il se présente en bataille, et fait sonner force fanfares aux trompettes, tant pour rassurer les as-

en cela par Henri IV, qui y avait souvent contribué de ses propres deniers.

1622. siégés que pour alarmer les assiégeants de ce côté, car son dessein étoit de faire le tour et de donner par l'autre côté. Cependant les quartiers se font au-devant de lui dans le bourg de Bren; il se retire sur la nuit, ordonne que chacun repaisse promptement, visite lui-même les avenues, pourvoit à tout, soit à l'ordre de donner et au chemin qu'il doit tenir, attendant le rapport de ceux qu'il avoit commis pour bien reconnoître le logement des ennemis, et s'ils avoient rien changé à leurs gardes.

Tout à coup voici trois ou quatre qui lui viennent assurer que tout est délogé et se retirent vers Bergerac; qu'il y en a déjà la plupart dans le chemin de la plaine.

Soudainement il fait sonner à cheval; ses enfants, pleins de courage, emportés par l'impatience de la jeunesse, croient n'y arriver jamais assez à temps; ils le pressent, et il semble qu'il faille faire à qui y sera le plus tôt. Le sieur de la Force envoie à la tête faire arrêter tout à la place d'armes, afin de donner le temps aux gens de pied de joindre, et envoie Montpouillan avec cinq ou six seulement, pour les reconnoître et faire jugement de tout, puis il marche avec le reste en bon ordre.

Voilà son dessein changé, car il avoit fait état de donner au derrière et venir par la montagne;

le voici engagé par le devant au milieu de la plaine. 1622.
Il n'eut pas marché longuement, qu'il les trouve tous en bataille vis-à-vis le château, leur artillerie déjà placée; c'est à lui à se mettre en même état, étant en présence les uns des autres. La première volée de canon qu'ils tirent, un coup emporte à côté de lui le cheval du Baron de Beynac; les escarmouches s'attaquent chaudement de part et d'autre; leur artillerie aussi ne chômoit point; vous avez pu comprendre que c'étoit de nuit, mais la lune étant en plein, il faisoit clair presque comme de jour. Le Marquis de la Force avoit un grand désir que l'on donnât, et crioit incessamment qu'il falloit charger; le père, qui voyoit la grande inégalité de leurs forces, et que de perdre tout ce qui étoit là, c'en étoit fait, il n'y avoit plus de ressources, temporisa toujours et s'aida de ce moyen : *Laissons-leur tirer leur artillerie; quand ils auront déchargé, il fera meilleur donner après; car s'ils attendent que nous soyons prêts à choquer, cela nous ruineroit fort.* Il se rencontra que les ennemis eurent opinion que l'on alloit à la charge, en effet ils tenoient leur artillerie prête; attendant cela, ils ne tirèrent plus, et les uns et les autres restèrent en cet état si longuement que l'on se contenta de fortes escarmouches.

Ayant duré cela trois ou quatre heures, le sieur

1622. de la Force jugea que s'ils avoient une fois reconnu sa foiblesse, qu'il lui en pourroit arriver du mal, délibère de prendre une assiette plus avantageuse; il change de place avec cet ordre, il fait de chaque escadron et de chaque bataillon demeurer les premiers rangs, afin que l'on n'aperçoive point qu'il se déplace, et fait ployer le reste en bon ordre pour le mettre à douze ou quinze cents pas en arrière, en un lieu où il avoit à droite et à gauche des fossés et des haies fort avantageux pour ses gens de pied, et la cavalerie au milieu un peu plus en arrière. Il se rencontre qu'en ce même temps marchant, ils trouvent en tête le régiment du sieur de Bourdeille qui descendoit du château pour joindre les autres; le sieur de la Force, qui croyoit que ce fussent des siens, alla jusque contre eux; il y eut un rude combat, ce régiment fut mal mené; il en demeura bien trois cents sur la place, l'enseigne colonelle et deux autres drapeaux de pris. Ayant changé de place, le Duc d'Elbœuf l'aperçut et marcha avec son même ordre vers lui. Quand il fut en présence, un peu plus loin que la portée du mousquet, il fait ferme, et voit à droite et à gauche de l'infanterie qui lui peuvent nuire s'il va plus avant; ils demeurent en cette posture les uns et les autres encore plus d'une heure et demie.

Le sieur de la Force, qui voit approcher le jour, 1622.
craint, s'il attend cela, que leur artillerie les endommage fort, et qu'il vaut mieux de bonne heure prendre une bonne assiette, car il ne seroit plus temps lorsqu'il feroit clair. Pour ne rien hasarder, et comme il sait qu'au derrière de lui à deux mille pas, il y a une espèce de ruisseau qui traverse toute la plaine que les eaux ont fort creusée, il reprend le même ordre pour s'aller placer au delà, ce qui se fait sans confusion.

L'ennemi, ayant encore aperçu cela, semble prendre cœur et croit qu'on se retire, marche droit à eux avec plus de vigueur; mais il n'étoit plus temps, on les reçoit bien; le sieur de la Force fait garnir d'infanterie cette ravine, qui est fort profonde et ne se peut passer qu'en certains endroits auxquels il pourvoit bien. L'escarmouche recommença âprement, le jour étant venu, ce qui dura environ deux heures.

Le Duc d'Elbœuf, voyant qu'il n'y faisoit pas bien ses affaires, se résolut à la retraite, et reprend le même chemin qu'ils étoient venus; les ennemis remontent au château comme s'ils eussent voulu continuer le siége. Le sieur de la Force demeura ferme sur le lieu encore une grosse demi-heure après eux, et revint prendre le même logis d'où il

1622. étoit parti la veille, qui n'étoit qu'à trois ou quatre mille pas de là; faisant état, s'ils continuoient le siége, de les attaquer la nuit par le côté de la montagne, suivant son premier dessein.

Environ une heure après-midi, il reçoit avis que tout déloge; les uns disent que c'est pour venir à lui, les autres que sans doute ils se retirent à Bergerac; il fait sonner à cheval et battre aux champs, pour se mettre en l'état qu'il falloit. Bientôt après, il est de nouveau averti par ceux qu'il avoit commandés de les aller reconnoître qu'ils prenoient la route de Bergerac; soudain plusieurs proposent qu'il falloit donner sur leur queue, et que toujours il y a du désordre sur une retraite; mais le sieur de la Force jugeoit que pour y être à temps, il falloit faire une grande diligence et ainsi être sans infanterie; qu'étant foibles de cavalerie, ce seroit hasarder les affaires; qu'ils avoient grande commodité à lui dresser des embuscades; ainsi il leur dit : *Nous avons fait ce que nous voulions faire, qui est de faire lever le siége ; contentons-nous ; aussi bien les hommes et les chevaux, tout est harassé, prenons notre retraite.*

Il envoya au château de la Force rafraîchir ceux qui avoient soutenu le siége, s'en retourne le même jour à Sainte-Foi, et fait bailler quartier

aux troupes, les plus commodes qu'il peut pour se 1622.
rafraîchir.

Sa maison de la Force fut incommodée d'un pavillon, qui fut entièrement ouvert d'environ quatre cents coups de canon et de quelques coups perdus dans les croisées, dans les toits et dans les cheminées; ses écuries[1] et granges brûlées, et soixante maisons dans le bourg ou ès environs.

Quelque temps après, l'on représente au Duc d'Elbœuf que ceux de Montravel font un grand travail, que si on laisse fortifier cette place qui est en bonne assiette, il sera malaisé de les dénicher de là. Les voisins du parti contraire le pressent de l'attaquer, l'assurent que la ville de Castillon ne lui sera pas opposée; sollicité d'ailleurs de messieurs de Bordeaux, il se dispose à y aller, et mande tout le pays pour joindre son armée. Bordeaux lui offre toute assistance; canons et munitions ne lui manquoient pas, la rivière de Dordogne lui fournissoit facilement toutes choses.

Le sieur de la Force n'oublie rien de son côté pour garnir la place d'hommes, armes et muni-

[1] Les écuries furent reconstruites depuis d'une façon toute monumentale ; ce sont les plus belles de France après celles de Chantilly, car elles sont encore debout, et c'est la seule partie qui reste de cette splendide habitation, le château ayant été détruit pendant la Révolution.

1622. tions ; le siége mis, on n'ouït plus parler que de la furieuse défense que rendent les assiégés, de sorte qu'au bout de douze ou quinze jours les assaillants se trouvent plus empêchés qu'au commencement.

Il arriva en ce temps-là que le sieur de Pardaillan[1] fils, étant avec le Duc d'Elbœuf, écrit une lettre à Sainte-Foi, à son beau-frère, le sieur de Théobon, et le presse d'exécuter ce qu'il a promis audit Duc, lequel est toujours en attente de savoir de ses nouvelles, et quand il sera prêt de faire réussir son entreprise ; qu'il avise de se bien assurer de ses amis et de se rendre maître de la porte par laquelle il lui doit donner entrée, que soudain il sera à lui. La lettre tombe entre les mains de ceux de Sainte-Foi, ce qui redouble à bon escient leur méfiance ; cette affaire donne de la peine, on assemble la Maison de ville, où fut appelé le sieur de Théobon. Il voit la lettre, et dit clairement qu'il connoît bien que c'est de son beau-frère, mais proteste que c'est un artifice malicieux de sa part, qu'un chacun sait bien qu'ils sont mal ensemble. Le sieur de la Force pare encore ce complot, apaise les habitants, et leur représente qu'il est aisé

[1] Avant la mort de M. de Pardaillan de Boisse, son père, on l'appelait le Marquis de Mirembeau, et c'est presque toujours sous ce nom que les histoires du temps en font mention.

de voir que c'est une industrie pour tâcher de les 162
diviser et mettre en défiance les uns les autres.

Pour revenir à Montravel, le sieur de la Force avoit jeté de fort galants hommes dedans, et il en fit encore entrer pendant le siége; il avoit aussi tous les jours de leurs nouvelles, et ils promettoient de lui rendre bon compte de la place.

Il y avoit déjà quelque temps qu'une entreprise se tramoit contre Clairac; le sieur de Lusignan[1] devoit l'exécuter; il dépêche vers le sieur de la Force et lui fait savoir que tout est prêt, mais qu'il est nécessaire qu'en même temps il s'y rende avec des troupes. Il lui redépêche promptement qu'il mette la main à l'œuvre et qu'il exécute sans délai, que l'occasion est belle pendant l'occupation de Montravel, où sont toutes les forces de la Guyenne, et qu'il s'en ira bientôt à lui. La chose succède heureusement, aussitôt le sieur de la Force se rend audit Clairac avec ce qu'il a de cavalerie et d'infanterie. Ayant pourvu à la place et ordonné de

[1] François, Baron de Lusignan, créé Marquis en 1618, et l'un des chefs protestants du Bas-Agenois, joua un triste rôle dans cette guerre, agissant secrètement pour le Roi, avec lequel il avait traité, et combattant dans les rangs des Religionnaires, qu'il trahissait; il en fut récompensé par le Gouvernement de Clairac et par de fortes sommes d'argent. La famille de Lusignan s'éteignit en 1692. Anne de Lusignan, petite-fille de celui dont il est ici question, ayant épousé le Comte de Lau, leur fils hérita du Marquisat de Lusignan.

1622. réparer les fortifications qui avoient été démolies, il s'en va attaquer le sieur de la Vauguyon[1] dans son château de Tonneins-Dessous, qu'il avoit fortifié depuis le rasement des fortifications de la haute et basse ville; il voit l'importance de ce dessein à cause qu'il n'avoit plus aucun passage sur la rivière de Garonne, ce qui le privoit d'être aidé de toutes les places qui étoient de ce côté là; il se promet de le forcer et en venir à bout assez à temps pour aller au secours de Montravel.

Il attaque ledit château, presse tellement que le sieur de la Vauguyon demande à capituler, et fait sortir le sieur de Dondas pour traiter; pendant que l'on écrivoit les articles, ceux de dedans sont si éperdus que, sans pourvoir à leur défense, ils laissent monter par un bastion les soldats, qui les forcent avec une telle furie que l'on eut grand peine à empêcher qu'ils ne tuassent tout, même le sieur de la Vauguyon, par les propres sujets de la ville, qui étoient au désespoir des ruines qu'ils avoient

[1] Louis d'Estuert ou Stuert, sieur de Saint-Maigrin; il se prétendait issu des Stuarts d'Écosse, et épousa en 1573 Diane d'Escars, fille du Comte de la Vauguyon, cousin et tuteur de M. de la Force; après la mort de son beau-père, en 1595, il prit les titres de Comte de la Vauguyon et de Prince de Carency. Il était Seigneur de Tonneins-Dessous, comme M. de la Force de Tonneins-Dessus, et cet état de chose remontait à un ancien partage de famille entre les Perusse d'Escars et les Caumont.

souffertes par lui ; et ledit sieur a avoué plusieurs 1622.
fois qu'il étoit perdu sans le sieur de Montpouillan qui y accourut. Il y avoit bien trois cents soldats, et quoiqu'on ne fût obligé de garder ce qui avoit été proposé de la capitulation, néanmoins le sieur de la Force fit observer tout exactement, et tous les soldats sortirent avec leurs armes sans qu'il leur fût méfait, et les gentilshommes retenus comme prisonniers de guerre ; ainsi ce château fut emporté.

Le sieur de la Force n'oublioit pas ceux de Montravel ; soudain il prend son retour avec toutes ses troupes et s'achemine diligemment pour les secourir ; le malheur fut qu'en l'assaut qui fut donné audit Montravel à la brèche, l'effort fut si grand et si longuement opiniâtre, que les meilleurs hommes de commandement de ceux de dedans y furent tués ; le reste s'étonna, et abandonnant leurs dehors, se jetèrent dans le vieux château, où ils capitulèrent. Le sieur de la Force apprend à son arrivée à Eymet, cette mauvaise nouvelle, a avis que le Duc d'Elbœuf passoit la rivière de Dordogne vers Castillon, pour se rendre à Montségur; juge bien qu'après la fatigue de ce siége, que la plupart de la Noblesse, qu'il y avoit, se seroit retirée, et que lui le croyant encore vers Tonneins, ne se

1622. méfieroit de rien, qu'ainsi il pourroit rencontrer là une belle occasion : il part soudainement avec toute sa cavalerie, marche toute la nuit vers Pellegrue pour lui couper chemin; mais soit que le Duc d'Elbœuf en eût avis, ou que son dessein eût toujours été de passer plus bas, il se trouva qu'il passoit fort loin et en pays de retraite, hors des moyens d'y entreprendre.

Le sieur de la Force, qui avoit dessein de s'assurer un passage sur la rivière de Garonne, délibère de fortifier la ville de Tonneins-Dessus, et de rétablir le travail qui avoit été rasé; il reprend cette route promptement; étant arrivé audit Tonneins, fait mettre la main à l'œuvre avec toute diligence; en ce même temps, il avoit fait investir un fort nommé Granges, delà la rivière du Lot, où se retiroient force mauvais garçons, et c'étoit le magasin de vivres de tout le pays, acquisition bien avantageuse en leur nécessité. Toute la Noblesse s'assemble pour les secourir, ils y viennent plus de deux cents chevaux et quinze ou seize cents hommes de pied; le sieur de la Force avoit joint au sieur de Lusignan qui commandoit à ce siége son fils le Baron de Castelnaut, avec sa compagnie de gens de cheval, et son fils le sieur de Tonneins. L'alarme étant donnée, tous montent à cheval,

mais les uns plus diligemment que les autres. Le Baron de Castelnaut y étant des premiers avec sa troupe, voit ces gens au milieu d'une plaine; il y remarque de la confusion, va à la charge sur eux avec une telle résolution qu'il les ébranle et met en déroute, défait grand nombre de cette cavalerie et presque toute l'infanterie, action fort généreuse; ensuite la place de Granges se rendit. 1622.

CHAPITRE XV.

1622.

SOMMAIRE.

Le Maréchal de Thémines et le Duc d'Elbœuf assiégent Tonneins-Dessus. — La Force y laisse le sieur de Montpouillan et se retire à Clairac. — Expédients dont il se sert pour envoyer des vivres aux assiégés. — Il prie M. de Rohan et le Comte d'Orval de l'assister. — Ces messieurs le leurrent de vaines espérances. — Il se décide à tenter un dernier effort et s'entend avec ceux de Tonneins. — Il surprend les assiégeants et pénètre au milieu de leur armée. — La cavalerie s'amuse à piller les quartiers. — Le sieur de Lusignan, ayant fait sa paix, le trahit et crie : *Sauve qui peut!* — Le désordre se met parmi les Réformés. — Tout s'enfuit. — La Force demeuré seul avec son écuyer. — Sortie des assiégés. — Ils s'emparent des tranchées et emmènent trois canons. — Le secours manqué, ils se voient réduits à l'extrémité. — Capitulation honorable du Marquis de Montpouillan. — Il sort de Tonneins blessé, et meurt peu après. — La Force se rend à Sainte-Foi. — Le sieur de la Ville-aux-Clercs vient le trouver de la part du Roi. — La Force refuse de traiter pour son particulier. — Condé fait les approches de Sainte-Foi. — Il est repoussé avec perte. — Le traité est repris. — Bravade de la Force. — Il fait bonne mine à mauvais jeu. — Il incendie les faubourgs de Sainte-Foi. — Conditions avantageuses pour cette ville et la province. — Entrée du Roi à Sainte-Foi. — La Force va voir sa Majesté. — Mot de Schomberg. — Le Roi accorde à la Force deux cent mille écus de dédommagement pour la perte de ses charges. — Condé le prend par le poing et le mène prêter le serment de Maréchal de France. — Maladie du sieur de la Force. — Mécomptes du sieur de Théobon. — Motifs qui décidèrent la Force à traiter. — Le Marquis de la Force enlève Cadenac à Sully. — Sur l'ordre de son père, il remet cette place sans récompense. — Le Maréchal de la Force réuni à sa famille. — Réflexions au sujet de la guerre civile.

Le Maréchal de Thémines, qui avoit reçu l'armée 1622.
du Languedoc du Duc d'Angoulême, vint à Ton-

1622. neins au secours du sieur de la Vauguyon, mais trop tard. Il apprend que l'on se loge à Tonneins-Dessus, aussitôt il en donne avis au Duc d'Elbœuf, qui s'y achemine incontinent; étant joints tous deux, ils se disposent d'empêcher ce travail; précisément le cinquième jour qu'on l'avoit commencé, ils arrivent. On les reçut comme il falloit, et pour le peu de temps que l'on avoit eu à se préparer, car il n'y avoit encore qu'un rang de barriques. La ville basse ne se pouvoit garder et fut d'abord prise par eux; ce logement leur étoit bien avantageux et fort favorable à faire leurs approches; chacun diligente de son côté.

Le sieur de la Force, qui avoit voulu être à leurs premiers efforts et pour ordonner le travail, faire les départements des quartiers, disposer les vivres et munitions, y demeura dix jours pendant le siége, après lesquels il fut jugé qu'il devoit se retirer en la ville de Clairac, afin de pourvoir à ce qui seroit nécessaire aux assiégés, tant pour le rafraîchissement d'hommes que pour les vivres et munitions, dont on n'avoit encore eu grand loisir de les fournir. Il laisse à Tonneins le Baron de Montpouillan, son fils, pour y commander, et part avec le Baron de Castelnaut, son fils, et le sieur de Théobon, faisant environ trente chevaux de combat. Jusques alors

ce côté devers Clairac leur étoit demeuré libre, les 1622.
assiégeants résolurent d'investir tout, et passent de ce côté-là avec toute leur cavalerie; le sieur de la Force ordonne pour faire la retraite le sieur de Théobon, qui seul avoit sa troupe là; à la rencontre de deux chemins, ses gens prennent l'autre et l'abandonnent; il a recours au sieur de Castelnaut, qui seul tourne avec lui, et s'opposant à ceux qui le poursuivoient, le sieur de Théobon est blessé d'un coup de pistolet au bras; le Baron de Castelnaut le désengage et le chemin étroit lui donne moyen de les arrêter longtemps; sur cela le sieur de la Force tourne avec ce qu'il avoit avec lui; les poursuivants qui s'avancèrent trop s'en trouvèrent mal; le sieur de Castelnau de Chalosse, le jeune, appelé Miremont [1], y fut tué avec trois ou quatre autres; d'ailleurs il n'y eut autre chose, cette retraite s'étant faite sans aucune perte.

Étant arrivé à Clairac, le sieur de la Force emploie le temps, travaille à assembler ce qui est nécessaire, comme farines, chairs et munitions. La poudre surtout lui est difficile à recouvrer; Clairac en est assez dépourvu; il envoie à Monflanquin, à

[1] C'était un fils du Baron de Castelnau de Chalosse, Gouverneur de Mont-de-Marsan, dont il a été fait mention. Voir la note de la page 49 de ce volume.

1622. Castelnaut, à Beynac et partout où il peut s'en procurer; le moyen de la conduire de ces lieux n'est pas sans difficulté; cependant il ramasse tout ce qu'il peut, prépare un bon bateau, le charge d'hommes, de farines, de chairs et munitions, de pains cuits, de poudres, de mèches, de balles, et le fait descendre par la rivière du Lot; il trouve quelque résistance; néanmoins il passe et arrive à bon port, au grand contentement des assiégés. D'ailleurs le sieur de la Force visite souvent les assiégeants de jour et de nuit par continuelles alarmes, soit pour les fatiguer, soit pour leur donner toute autre pensée que son dessein n'étoit.

Au bout de quinze jours, il fallut recommencer un autre convoi; il ne se pouvoit par terre, et falloit encore s'aider de la rivière; mais avec un bien plus fort appareil, car les ennemis ayant su les rafraîchissements qui étoient entrés par le premier bateau, pour empêcher que cela n'arrivât plus, ils firent armer plusieurs barques de gros madriers à Marmande, mandent deux galiotes qui étoient à Bordeaux, garnies de pièces, font monter tout cela par la Garonne, et les mettent bien munies d'hommes près de l'embouchure de la rivière du Lot, où ils avoient encore fait une palissade de plusieurs pieux enfoncés par force.

Le sieur de la Force assemble quelques bateliers du pays, qui sont entendus en leur métier et tous gens de main; il confère avec eux, ils lui promettent de fournir une grande gabarre, que quelque palissade qu'elle rencontre, à force de rameurs qu'ils passeront; mais il faut garnir le bateau, que les hommes soient à couvert dedans, et s'assurent qu'il n'y a vaisseau qui s'ose tenir devant eux. L'on ne se contente pas de madriers, on y fait un retranchement de barriques, les unes pleines de sacs de farine, les autres de chairs et de ce qui étoit nécessaire, toutes les poudres que l'on avoit pu recouvrer et force grands pains et des médicaments. L'on jugeoit bien que ce moyen ne se pourroit plus pratiquer; de sorte que l'on mit dans le bateau tout ce que l'on put de vivres et de munitions de guerre; il étoit monté par soixante bons soldats et quatre ou cinq hommes de commandement, avec force grenades. Le sieur de la Force les embarque lui-même, les fait partir à l'entrée de la nuit et les recommande à Dieu. 1622.

Le bateau ne manque point de rompre la palissade et de passer; comme les autres vaisseaux ont l'alarme, tout se prépare; mais nul ne s'ose tenir devant, tout est en feu de mousquetades; ils le suivent longtemps sans qu'ils osent l'accrocher.

1622. Les mariniers assuroient aussi qu'ils emmeneroient avec eux ce qui les accrocheroit ; il passe toutefois avec grande fortune à l'abord, car le courant y est si fort, que si ceux de la ville qui l'attendoient eussent manqué de prendre les cordes qu'ils leur jetoient, l'eau emportoit tout. La réjouissance fut grande à Tonneins; ils n'épargnèrent pas les huées et les moqueries à ceux du dehors.

Cela les maintient pendant quelque temps; mais s'étant écoulés près de deux mois, il falloit recommencer et ne s'en trouvoient guère de moyens; en voici un :

Le sieur de la Force, pour leur faire savoir de ses nouvelles et apprendre des leurs, avec quelques pistoles trouvoit toujours quelqu'un qui entreprenoit de porter de ses lettres en chiffres à son fils de Montpouillan. La voie de terre ne se pouvoit plus pratiquer; un bon nageur s'en venoit jusqu'au bord de la rivière, se mettoit dans l'eau la nuit entre leurs vaisseaux et la ville, et ne manquoit de se rendre à la nage, l'habit sur la tête, à leur port. Cela donna l'adresse à ceux de dedans, et pratiquant ce même moyen avec un petit bateau, ils se couloient à la faveur de la nuit jusqu'au milieu de la rivière, pour éloigner leurs corps de garde; et comme ils approchoient de leurs vaisseaux qui

tenoient toujours la Garonne, ils tournoient tout 1622.
court à leur bord; cela ayant servi seulement à conduire des messagers, on s'en sert après à leur faire tenir des commodités; ils prennent intelligence ensemble; le sieur de la Force faisoit porter de nuit avec des charges de ses mulets et chevaux, des sacs de farine et autres choses nécessaires, qu'il escortoit bien souvent lui-même jusqu'au lieu désigné, auquel se trouvoit à point nommé le bateau de Tonneins. On le chargeoit de tout bellement, après il reprenoit son même chemin, et cela se pratiqua ainsi assez longtemps. Néanmoins, il falloit songer à leur secours, car ils commençoient à avoir manque de tout. Il y avoit tant de gens de bien en cette place, qu'il falloit tout perdre plutôt que de les perdre. Le sieur de la Force employa toutes sortes de moyens; il avoit dépêché dès le commencement vers le sieur de Rohan, lui faisant reconnoître l'importance de ce passage, que c'étoit le seul qu'ils avoient sur la Garonne et qu'il ne falloit pas abandonner ces gens de bien; il réitère plusieurs fois ses semonces, fait le même au Comte d'Orval, qui en étoit beaucoup plus près, à Cadenac, et au Baron d'Eymet, son fils, qui commandoit à Saint-Antonin.

On le repaît toujours d'espérances; cependant

1622. le mal presse, les assiégés pâtissent beaucoup; le sieur de la Force remande partout et assigne jour, écrit au sieur de Bourzolles qu'il avoit trouvé bon qu'il assistât le Comte d'Orval avec sa compagnie de gens de cheval; que si ledit Comte ne venoit, le prie de ne plus l'attendre, et de même au Baron d'Eymet. Après avoir été prou amusés par le Comte d'Orval, ils sont contraints de s'en venir sans lui. Le rendez-vous étoit à Monflanquin; le sieur de la Force part de nuit de Clairac, et se rend audit Monflanquin; en ce même temps y arrive le Marquis de la Force avec sa compagnie qui étoit demeurée à Sainte-Foi, et tout ce qu'il avoit pu rallier de ses amis et d'arquebusiers à cheval; les Barons de Castelnaut, de Bourzolles, d'Eymet et de Saint-Léger y arrivent aussi avec chacun leur compagnie et le régiment dudit Castelnaut.

Le sieur de la Force prend sa résolution avec eux, leur donne la route qu'ils doivent tenir, et le lieu où ils se doivent rendre près de Clairac, et s'en reva promptement dans ladite ville préparer toutes choses, ayant dessein de faire un effort sur les assiégeants.

Il voit bien qu'il est très-foible au prix d'eux, mais il se représente que les prenant à l'improviste et par le côté où ils s'attendoient le moins, et

en même temps attaqués par une grande sortie 1622.
qu'il avoit projetée avec le Baron de Montpouillan, qui étoit averti de la nuit et de l'heure, que cette diversion les embarrassoit fort et lui donnoit moyen d'avoir bon succès de son entreprise.

Il prend de Clairac le sieur de Lusignan avec sa compagnie et tout ce qu'il se pouvoit tirer de gens de pied, ordonne ceux qui devoient donner les premiers et ceux qui les devoient soutenir, et selon cela les dispose à marcher. Ils sortent du rendez-vous avec cet ordre à une heure de nuit et avec de bons guides, vont faire deux lieues de tour pour les prendre par derrière. La nuit fut si obscure et les chemins si mauvais, qu'ils ne surent arriver sur le lieu qu'au point du jour, et par le dessein qui en avoit été pris, l'on devoit donner deux heures avant jour, de sorte que ceux de dedans qui avoient préparé leur sortie et étoient en bataille et sur leurs armes, y avoit plus de trois heures, voyant arriver le point du jour, et qu'ils n'oyoient point encore l'effet du secours, ennuyés de travail et croyant qu'il devoit être survenu quelque empêchement, se retirèrent chacun en leur quartier.

Voilà un des manquements.

Le sieur de la Force se met à la tête avec les

1622. coureurs pour mieux juger de l'avenue par où il falloit donner, et ce qu'il pourroit reconnoître de l'assiette de leur armée, revient pour mettre tout en ordre, fait après la prière et leur dit : *Messieurs, nous n'avons point de retraite qu'en passant sur le ventre de nos ennemis ; ainsi il faut se résoudre de vaincre ou mourir.*

L'on marche en bon ordre ; les coureurs firent une grande faute, ils virent à leur main droite une grande grange pleine de chevaux à l'attache, ils donnent là et s'amusent à les prendre, le gros ne laisse d'aller ; on s'approche jusque dans leur place d'armes, l'effroi est grand et il paroît beaucoup de désordre ; à la vérité, cette avenue se trouve traversée de plusieurs fossés qui empêchent qu'on ne puisse enfoncer tout à coup. Le sieur de Lusignan avoit voulu avoir la tête, il se présenta une troupe de cavalerie ; au lieu d'aller à eux, il s'esquiva. Le Marquis de la Force voyant cela, donne et les rompt, il les pousse jusque sur les fossés de la ville basse, où fut tué le Marquis d'Ambres [1]. Le

[1] Lysander de Gelas, Capitaine de cent hommes d'armes et Maréchal de camp ; il avait épousé en 1588 Ambroise de Voisins, qui lui apporta le Marquisat d'Ambres ; il fut tué avec son neveu, le Vicomte de Montclar, de telle sorte qu'il fut impossible de constater celui qui avait survécu à l'autre ; cela donna lieu à un procès entre la mère du sieur de Montclar et les enfants du Marquis d'Ambres ; car si le

malheur des François est qu'ils ne peuvent tenir d'ordre, plusieurs s'amusent à prendre des chevaux et à désarmer ceux qui sont portés par terre; si le sieur de Lusignan eût encore soutenu, on empêchoit de rallier le reste. Le sieur de la Force vit un gros de gens de pied qui venoient gagner le passage par où il falloit passer, il le veut empêcher et se jette à la main gauche où étoit son infanterie à trente pas, leur commande de donner là. Le sieur de Lusignan, ou d'effroi ou par dessein, tourne avec toute sa troupe, criant : *Retirons-nous, retirons-nous!* ce qui est une mauvaise parole à ces occasions; tous plient le voyant fuir à toute bride. 1622.

Dès que l'on fut ébranlé, il n'y eut plus moyen de reprendre d'ordre; le sieur de la Force demeura le dernier de toute la cavalerie, seul avec son écuyer; au bout d'environ deux mille pas, il trouve ses enfants de Castelnaut et d'Eymet qui l'attendoient, lesquels firent la retraite et chargèrent furieusement tout ce qui se présentoit. L'infanterie reçut de l'échec, il y eut des capitaines tués et pris; pour les soldats fort peu, ayant un bois assez près où ils se retirèrent.

Vicomte de Montclar était mort le premier, son oncle paternel, le Marquis d'Ambres, en héritait. Si au contraire il avait survécu à son oncle, ses biens revenaient à sa mère.

1622. Les assiégés ayant ouï l'alarme, se rassemblent et font leur sortie si furieuse et si avantageuse par la diversion qu'avoit faite ceux du dehors, qu'ils tuèrent cinq ou six cents hommes, furent maîtres des tranchées et de l'artillerie plus d'une grande heure, et emmenèrent trois gros canons; si cette sortie se fût faite un quart d'heure plus tôt, tout étoit emporté presque sans résistance. Toutes les fois que les assiégeants en ont parlé depuis, ils ont avoué qu'ils s'étoient conservés par miracle; il est certain que le sieur de Lusignan six jours auparavant avoit fait sa paix secrètement par le moyen du Conseiller Duduc, auquel moyennant cinquante mille livres il avoit donné assurance de remettre la ville de Clairac.

Ce coup donc étant failli, et le secours n'ayant pu réussir, les assiégés trouvent moyen d'envoyer vers le sieur de la Force pour lui représenter leurs nécessités, dépourvus de vivres et munitions, et chargés de quantité de malades et de blessés, et que par effort il ne falloit pas craindre que les ennemis les emportassent jamais.

Le sieur de la Force apprend que le Roi a pris Royan, que monsieur le Prince est déjà en Guyenne avec l'avant-garde; il ne voit point de ressources pour les assiégés, sait son fils de Montpouillan

grandement blessé, leur mande qu'ils fassent leur 1622.
capitulation la plus avantageuse qu'ils pourront.
C'étoit la fleur de tous les meilleurs hommes qui avoient fait des merveilles, et tant s'en faut que l'on eût gagné un pouce de terre sur eux, que d'une méchante place lorsqu'ils furent assiégés, ils l'avoient rendue très-bonne, et à toutes les batteries et mines que firent jouer les assaillants, ils n'y gagnèrent jamais que des coups; avec cela une quantité de sorties, et si glorieuses, que ceux qui ont vu le siége de Montauban tiennent qu'il ne s'y passa des choses plus remarquables. Leur traité fut fort honorable; ils sortent tous avec les armes et bagages, tous les soldats la mèche allumée, et sont conduits près de Clairac; le Baron de Montpouillan, qui étoit fort blessé à la tête, se faisoit porter dans une chaise, et avoit tant de soin de tout ce qui l'avoit assisté, qu'il voulut les voir passer tous et se retira le dernier. Le Duc d'Elbœuf lui fit un monde d'amitiés et d'offres; le grand air ou l'agitation de l'esprit et du corps l'émurent tellement qu'à son arrivée la fièvre lui redoubla; le père, qui le fit porter à son logis, n'oublie rien du secours qui pouvoit lui être donné; Dieu qui en avoit ordonné, le retira à soi. Il n'est pas croyable quel fut le regret général de cette perte parmi ceux qui l'avoient hanté; il s'étoit

1622. rendu si aimable et si estimable, qu'on le tenoit déjà très-capable au métier de la guerre.

Le sieur de la Force, qui sait le mauvais état auquel est la ville de Sainte-Foi, et pour ne donner loisir au Duc d'Elbœuf de se jeter sur son chemin, monte à cheval pour s'y rendre promptement; à son départ, il reçoit une lettre du sieur d'Andraut, Conseiller au Parlement de Bordeaux, portée par un sien neveu de la Religion, avec une de monsieur de la Ville-aux-Clercs[1], Secrétaire d'État, qui lui fait savoir qu'il s'est acheminé avec monsieur le Prince, par commandement du Roi, avec charge de le voir, et le prie de lui en donner le moyen. Le sieur de la Force emmène avec lui le porteur et ne veut point faire de réponse qu'il ne soit arrivé à Sainte-Foi; comme il fut avant sur son chemin, il prie les sieurs de Bourzolles, de Beynac, et plusieurs autres, de s'en retourner pour s'aller rafraîchir et

[1] Henri-Auguste de Loménie, plus connu sous le nom de Comte de Brienne; il exerçait les fonctions de Secrétaire d'État avec son père, dont il avait obtenu la survivance en 1615. Le Roi le choisit pour cette négociation, à cause de l'amitié qui existait entre son père et M. de la Force; on peut voir dans les Mémoires du Comte de Brienne (*tome* 1er, *pages* 136 *et suivantes*) le récit qu'il fait de ce qui se passa dans leurs conférences; s'il diffère de nos Mémoires dans quelques détails, il s'accorde avec eux sur le fond; d'ailleurs les Mémoires de Brienne ne doivent pas inspirer une confiance absolue; Bernard, qui les a publiés en Hollande, avoue lui-même les avoir retouchés, et le texte fourmille de fautes de toutes espèces.

préparer tous leurs amis à le venir assister à Sainte-Foi, avec tout ce qu'ils pourroient d'hommes armés et d'arquebusiers, ne doutant pas qu'il ne soit bientôt assiégé. 1622.

Étant arrivé, il dépêche de tous côtés; chacun lui promet merveilles; il fait partir aussi le Marquis de la Force pour y travailler et y convier les sieurs de Vivans, de Saint-Léger et autres, et pour rallier le tout. Il redépêche celui qui lui a porté la lettre du sieur de la Ville-aux-Clercs, et lui témoigne qu'il est prêt de le voir là où il lui plaira. Le sieur de la Ville-aux-Cleres le renvoie encore et le prie de lui donner lieu et heure; ils prennent pour cela la maison du sieur de la Beause, à deux lieues de Sainte-Foi.

Le sieur de la Force juge bien que c'est pour traiter; lui qui n'a rien moins en considération que son particulier, ains l'intérêt du public, ne veut rien faire de soi; il avoit, dès son arrivée, écrit de sa main au sieur de Théobon chez lui, ce qu'il avoit reçu du sieur de la Ville-aux-Clercs, le prioit qu'ils fussent ensemble et qu'il se trouvât aux propositions qu'il voudroit faire; il n'en eut point de réponse. Le jour avant l'assignation prise de la Beause, il lui écrivit encore pour lui faire savoir comme le lendemain ils se devoient voir audit la

1622. Beause, le prie fort de s'y trouver, qu'il désiroit que toutes choses se passassent avec son avis, et qu'il reçût contentement; il ne s'y trouva point, et si n'avoit pas à faire tant de chemin que lui. Il y mena les principaux de la Noblesse qui étoient lors avec lui, avec les Consuls de Sainte-Foi. Les premières propositions que fit le sieur de la Ville-aux-Clercs regardoient le particulier du sieur de la Force, qui le pria de s'arrêter là, qu'il n'en vouloit point ouïr parler, ayant assez témoigné que les intérêts du public lui étoient plus chers que les siens. L'autre lui répondit : *Je vous ai apporté le traité du sieur de Lusignan afin que le voyiez, et comme moyennant cinquante mille livres il remet Cláirac entre les mains du Roi, il ne vous reste plus que Sainte-Foi ; que désirez-vous donc ?* Le sieur de la Force lui dit : *Qu'il plaise au Roi d'avoir pitié de son pauvre peuple et donner la paix à ses sujets de la Religion, qui ne respirent que l'obéissance très-humble qu'ils lui doivent. — Cela dépend des volontés de sa Majesté*, répliqua le sieur de la Ville-aux-Clercs; *mais d'estimer que la ville de Sainte-Foi obligeât d'entrer en traité pour tout le reste, il n'y a pas grande apparence.* Il y eut force discours sur cette matière; enfin le sieur de la Force lui dit : *Ceux qui font profession de la Religion en cette province ont fait élection de*

moi pour les assister, je ne les abandonnerai jamais, et particulièrement cette ville de Sainte-Foi. Lors le sieur de la Ville-aux-Clercs s'ouvrit davantage. *Le Roi*, répondit-il, *je m'assure, vous accordera ce que vous voudrez pour Sainte-Foi; mais d'y comprendre la province, malaisément le fera sa Majesté, car tous se sont rendus criminels et déchus du bénéfice de ses Édits; elle est résolue de les poursuivre comme tels et de faire raser les maisons de la Noblesse, et à leur ôter leurs biens, la plupart ont contrevenu à la déclaration qu'ils avoient signée.* 1622.

— *Si ainsi est*, dit le sieur de la Force, *je me puis bien retirer, car je ne les lairrai point, étant résolu de mourir avec eux.*

Quand le sieur de la Ville-aux-Clercs vit cette fermeté, il s'adoucit, disant : *J'ose bien croire qu'à votre considération le Roi fera beaucoup; que voudriez-vous?*

Le sieur de la Force répondit : *Qu'ils puissent, suivant les Édits de paix, vivre en sûreté, jouir de leurs biens et avoir l'exercice libre de leur Religion.* — *Or*, dit le sieur de la Ville-aux-Clercs, *il se faut voir davantage, à présent il est tard.*

Et se séparèrent tous deux sans faire autre chose.

Cependant monsieur le Prince, qui menoit l'avant-garde de l'armée du Roi, et celle que com-

1622. mandoit le Duc d'Elbœuf, fait avancer le tout et envoie la cavalerie se loger tout aux environs de Sainte-Foi, puis avec l'infanterie fait les approches. Le sieur de la Force songe plus à cela qu'aux traités, y met si bon ordre qu'ils sont reçus comme il falloit, et en fut tué plus de deux cents que l'on pouvoit bien épargner. Le sieur de la Ville-aux-Clercs sollicite le sieur de la Force de continuer le traité qu'ils avoient commencé. Il lui fait une réponse hardie : *Qu'il ne faut plus se détourner, et que si l'on pense l'étonner par ces approches, que l'on se trompe, et doivent ordonner à leurs compagnies de faire mieux ; qu'ils ne tiennent point pied devant les siens.*

Le sieur de la Ville-aux-Clercs se plaint à monsieur le Prince que cela rompra tout. Sa réponse fut : *Faites ce que vous avez à faire, je sais bien pour mon regard ce que je dois faire.*

Le désavantage du sieur de la Force est que tandis qu'il espéroit l'assistance de son fils le Marquis, des sieurs de Bourzolles et de Beynac, ils lui mandent qu'ils s'étoient acheminés avec leurs amis et tout ce qu'ils avoient pu ramasser pour le venir joindre, mais qu'ils l'avoient trouvé déjà investi, la cavalerie du Roi sur leur chemin, et qu'ils s'étoient vus contraints de rebrousser. En effet, cette dili-

gence de l'armée du Roi fut grande, et il ne put 1622.
avoir aucun secours du dehors. Il voyoit bien ses affaires en mauvais état en toute façon, néanmoins il falloit payer de bonne mine. Cependant monsieur le Prince fit passer delà l'eau quelques régiments pour se saisir du faubourg qui est sur le port. Le sieur de la Force envoie soudain quelques compagnies, avec commandement que s'ils étoient pressés, qu'ils missent le feu aux maisons qu'ils n'avoient moyen de garder. Comme le feu commençoit à paroître en quelques maisons, le sieur de la Villeaux-Clercs vit bien que l'on ne s'étonnoit pas; il envoie prier le sieur de la Force de trouver bon qu'il le vienne trouver à Sainte-Foi, ce qui lui est accordé. Il presse l'accommodement; le sieur de la Force se fait fort valoir, encore qu'il eût mauvais jeu, et fait appeler les Consuls pour y assister et voir quelles seront les conditions pour leur ville.

Les choses se portent à tel point que la ville demeureroit en son entier, avec ce qui étoit de vieilles fortifications, et que le Roi se contenteroit seulement de la démolition des nouvelles; qu'il n'y seroit fait ni citadelle ni réduit; que sa Majesté donneroit abolition générale à tous ceux qui avoient assisté le sieur de la Force; qu'ils ne pourroient être recherchés de nulle sorte de crimes advenus en

1622. fait de guerre; toutes choses accordées, le traité fut signé de part et d'autre.

Le sieur de la Ville-aux-Clercs assure le sieur de la Force que le Roi vouloit faire quelque chose pour lui. Il répondit qu'il remettoit cela à la bonté de sa Majesté. Comme elle fut arrivée à Sainte-Foi, le sieur de la Force lui alla faire la révérence à son logis; il en reçut bon accueil, et elle lui témoigna faire estime de sa valeur. Monsieur le Comte de Schomberg[1] dit tout haut : *Sire, votre Noblesse est toute couverte de clinquant, mais monsieur de la Force est couvert d'honneur.*

Après cela le sieur de la Ville-aux-Clercs lui vint porter parole de la part du Roi, de deux cent mille écus pour la récompense [2] de son Gouvernement de Béarn et de la charge de Capitaine des Gardes du

[1] Henri de Schomberg, Comte de Nanteuil; il était alors Surintendant des finances et exerçait les fonctions de Grand Maître de l'artillerie par commission spéciale, le Marquis de Rosny, fils de Sully, étant alors pourvu de cette charge. Schomberg fut fait Maréchal de France en 1625, et commanda souvent les armées avec le Maréchal de la Force.

[2] Récompense veut dire ici compensation; les charges étant considérées comme des propriétés que l'on pouvait vendre ou acquérir, lorsque le Roi en disposait par des considérations politiques et en vertu de son pouvoir absolu, les titulaires avaient droit à un dédommagement, autrement c'eût été une sorte de confiscation. La charge de Gouverneur du Béarn et celle de Capitaine des Gardes du corps avaient été données dès 1621, la première au Maréchal de Thémines, la seconde au Marquis de Mosny.

corps que son fils ou lui avoit exercée vingt-sept ou vingt-huit ans. Le Comte de Schomberg lui donnant la même assurance, le prie d'avoir patience s'il ne lui pouvoit donner sitôt, et lui présenta la promesse qu'il en avoit dressée en son propre et privé nom, écrite et signée de sa main. Le sieur de la Force l'ayant lue, lui dit : *Monsieur, je me fie en votre parole*, et la lui rendit; ce qui l'obligea à lui répondre : *Je vous assure que vous n'en serez pas plus mal payé pour cela, et que je m'en rendrai encore plus soigneux*. Monsieur le Prince le pressoit de prêter le serment de Maréchal de France; lui, il vouloit que cela fût remis à un autre temps; mais le trouvant à la rue, il le prit par la main et lui dit : *Vous ne serez pas cru, c'est la volonté du Roi*; le prit par le poing, le mena au Roi lui-même, qui lui fit prêter serment. 1622.

Le lendemain, sa Majesté partit pour monter au long de la Garonne; à la même heure la fièvre prit au sieur de la Force; il se rendit à la Force, de là à Cugnac, chez son fils de Castelnaut, prit là une litière, et tout ce qu'il put faire fut d'aller à Castelnaut, où étoit sa femme, si accablé de mal, que dès lors qu'il se fut mis au lit, il n'en bougea de deux mois après. Il eut le pourpre avec la plus violente fièvre continue qui se peut dire. De trois médecins qui le secouroient, deux l'abandonnèrent,

1622. le tenant pour mort. Voyez quelle assistance du Ciel ! car si cela fût arrivé trois jours plus tôt, il n'eût su faire son traité, il se perdoit, et toute sa famille, ses maisons et biens, et possible toute la province de ce qui étoit du parti.

Le sieur de Théobon, qui ne voulut pas le suivre et prendre son conseil, s'adressa à monsieur le Prince, qui lui faisoit espérer beaucoup, mais il s'y trouva mécompté. Il n'est pas croyable les nécessités qui étoient dans cette ville de Sainte-Foi; les fortifications en tout imparfaites, la sixième partie des hommes qu'il y falloit ne s'y trouvoit pas, car la capitulation de Tonneins l'avoit privée de tous les meilleurs soldats; fort peu de munitions; de blé assez, mais trois grands moulins à chevaux qu'il avoit commandés, furent si mal faits, qu'ils étoient inutiles. Il est certain que dans dix ou douze jours il auroit été contraint de se rendre à discrétion. Je dis ceci à cause qu'aucuns ont voulu blâmer le sieur de la Force de n'avoir enduré le siége; ceux-là n'étoient pas bien informés de l'état où étoient les affaires, et faut au contraire admirer qu'en cette nécessité il ait si bien su couvrir ses défauts par les témoignages qu'il donnoit de sa résolution, qu'il en ait tiré des conditions si avantageuses, soit pour ladite ville de Sainte-Foi, soit

pour la province de Guyenne, bien qu'elles furent 1622.
mal observées.

Le Marquis de la Force lors se trouvoit à la campagne et sans aucune retraite; il arrive que ceux du Conseil de la Sénéchaussée du Quercy, pour le parti, ce qui étoit un ordre établi parmi les Églises, envoient vers le sieur de la Force l'avertir que les places de Figeac et de Cadenac, données pour places de sûreté, s'en alloient perdues; car le sieur d'Orval, qui avoit toujours tenu bon, étoit à présent gagné par le sieur de Sully, son père, et que s'il n'y étoit pourvu promptement, ils s'en alloient misérables. Le Marquis de la Force prend cette dépêche, leur dit que le sieur de la Force étoit assiégé dans Sainte-Foi, qu'il s'y avoit voulu jeter, mais qu'il n'avoit pu y entrer. Ils conjurent le Marquis de les secourir; le sieur de Veyrières, qui étoit avec lui, demande permission d'y aller, qu'il est du pays, connu de tous, qu'il leur saura dire l'état des affaires et le moyen qu'ils ont de le recevoir.

Il part; au bout de quelques jours, il revient, porte au Marquis de la Force des lettres de ceux de Cadenac, qui lui protestent de le reconnoître, et ne font nulle difficulté qu'ils ne se rendent maîtres de la ville. Le Marquis de la Force qui se voit sans aucune ressource, sait la bonté de la place, et

1622. qu'étant donnée pour place de sûreté aux Églises, il seroit défaillant à son parti de ne les point secourir; d'ailleurs il voit que s'il s'en peut assurer, il aura moyen d'aider à la sûreté de son père qui est assiégé, et de faire sa condition meilleure. Il résout de s'y acheminer avec une vingtaine de ses amis, entre autres le Baron de Beynac. Ce ne fut pas sans difficultés, il lui fallut combattre quatre ou cinq fois en chemin, et forcer ce qui s'opposoit à lui, avec beaucoup de périls, et eut deux chevaux blessés sous lui. Il avoit tout le pays contraire; néanmoins il arrive, et approchant dudit Cadenac, il envoie vers monsieur de Sully, qui fait quelques difficultés de le laisser entrer; enfin il lui mande qu'il vient lui cinquième seulement. Il se contenta de quatre, il ne falloit que lui seul, car il n'eut pas sitôt paru, que tout ce peuple fut en armes, criant : *Vive le Marquis de la Force!* Leur rage étoit si grande contre le sieur de Sully et son fils, qu'ils l'allèrent assiéger au château, et le Marquis eut très-grande peine à le garantir, et au Comte d'Orval, son fils.

Le sieur de Sully vit bien que pour le Gouvernement, il ne s'y falloit plus attendre, que c'étoit un mal sans remède; il commence à filer doux et à s'accommoder avec le Marquis de la Force, duquel

il tiroit toutes les courtoisies qu'il vouloit pour son 1622.
particulier; quand il fut hors d'alarme et de l'appréhension de sa personne, il songea à son bien, dont il avoit la bonne quantité, soit d'argent, pierreries ou obligations. Ce peuple avoit grande envie de mettre la main dessus; plusieurs pressoient le Marquis, que vu l'état où étoient les affaires, qu'il s'en devoit aider; ce qu'il ne voulut jamais. Le sieur de Sully lui représente que puisqu'il veut conserver cette place, qu'il la faut mettre en autre état qu'elle n'est, soit de vivres, soit de munitions, de quoi ils sont fort dépourvus, que les soldats aussi n'avoient fait montre il y avoit longtemps, qu'il délivrera l'argent nécessaire, veut tirer une promesse par écrit de lui, que toutefois et quantes qu'il se voudra retirer, il le lui permettra avec toutes ses commodités; il la lui baille par écrit, le Marquis la signe; ledit sieur délivre trente ou trente-six mille livres pour l'achat des vivres et des munitions, et fit faire montre aux soldats. Cela se rencontre au même temps que le sieur de la Force faisoit son traité à Sainte-Foi, avec le sieur de la Ville-aux-Clercs, et ne savoit rien de tout ceci, non pas même où étoit son fils, lequel il n'avoit garde d'oublier; ainsi le Marquis et les autres de ses enfants sont tous compris aux mêmes conditions que lui.

1622. Le Roi continuant son voyage vers le Languedoc, apprend comment le Marquis de la Force s'est saisi de Cadenac, envoie un gentilhomme vers le père à Castelnaut, lui mande de tenir sa promesse et de rappeler son fils, lequel ne peut continuer la guerre, qu'il est averti qu'il est dans Cadenac; ce gentilhomme trouve le sieur de la Force en mauvais état, et travaillé d'une grande fièvre continue.

Comme le sieur de la Force eut entendu sa créance et fait lire la lettre de sa Majesté à son secrétaire, soudain il lui fait la réponse, fait de même une dépêche à son fils, pour lui faire savoir la volonté du Roi, et comme il s'étoit obligé par sa capitulation, et pour lui et pour eux, de ne plus faire la guerre, qu'il eût à remettre Cadenac et à s'en revenir.

Voici qui est remarquable, c'est que trois jours après, le sieur de la Force, tant sa fièvre étoit ardente, n'avoit nulle souvenance de tout ceci, et l'on ne pouvoit lui persuader qu'il eût vu aucun de la part du Roi.

Quand le Marquis, son fils, voulut sortir de Cadenac, il chercha ses sûretés; le sieur de Sully même lui conseilla de demander une abolition particulière, et dressa les articles qu'il devoit envoyer à sa Majesté, parmi lesquels il y en avoit

un expressément que le Roi étoit supplié de trouver 1622.
bon qu'il remît Cadenac entre les mains du sieur de Sully, et de vouloir qu'il jouît de la récompense que sa Majesté lui avoit promise. Ce n'étoit pas l'intention ni l'opinion de monsieur le Prince, car il avoit envoyé vers le Marquis de la Force, lui dire qu'il devoit s'approprier la récompense, et qu'il lui en feroit donner trois cent mille livres; mais il n'y voulut pas entendre, et la remit audit sieur de Sully, après avoir obtenu du Roi toutes les conditions les plus avantageuses qu'il put en faveur des habitants, et retiré son abolition.

Le sieur de Sully témoigne toutes sortes de contentement et ils se séparent fort bien, néanmoins il ne laissa de l'en poursuivre depuis.

Comme ledit Marquis arrive à Castelnaut où étoit son père, il le trouve encore en bien mauvais état; ce fut une des grandes maladies sans mourir qui se voie point; presque toute la famille se trouve là, et se consolent les uns les autres, en reconnoissant les assistances de Dieu, qui les avoit visités de tant d'afflictions et fait éprouver tant de périls, et qui maintenant leur faisoit la grâce de se revoir tous ensemble. L'on m'a assuré avoir ouï dire plusieurs fois au Maréchal de la Force, que nous appellerons désormais ainsi, qu'il tenait à

1622. grande grâce du ciel d'être hors des misères de la vie dont il venoit de sortir : qu'il avoit vu tant d'impiétés en cette guerre et exercer tant d'horribles méchancetés, qu'il ne croyoit pas que Dieu y pût être servi; que sa puissance étoit assez grande et les moyens qu'il avoit en main pour la délivrance de son Église, sans venir à ces voies extrêmes; que son inclination le porteroit plutôt à endurer le fagot que de consentir à une vie si éloignée du devoir de Chrétien.

CORRESPONDANCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

DE LA MAISON DE LA FORCE.

PREMIÈRE PARTIE.

(SUITE.)

1609 — 1610.

ANNÉE 1609.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Il arrive à la Cour. — Ballet dansé par la Reine à l'Arsenal et chez la Reine Marguerite. — Courses de bagues et combats à la barrière. — Querelles nombreuses. — La Force remplace Montespan auprès du Roi. — Voyage secret de maître François. — Débordements des rivières. — Erection de la terre de la Force en Marquisat. — Discours sur la vie du Roi. — Emplettes à la foire de Saint-Germain. — Mort du grand Duc de Toscane, oncle de la Reine. — Le deuil de la Cour suspend les fêtes. — Mort de mademoiselle de Panias. — Mariage de M. le Prince avec mademoiselle de Montmorency. — Négociations du confesseur de l'Archiduc. — Affaires de Navarre. — Représailles contre les Espagnols.

Nous avons, Dieu merci, parachevé notre voyage jusqu'ici 1609.
avec beau temps, mais vous n'aurez pu faire ainsi du vôtre 22 janvier.
à mon avis, car il s'est fort remis à la pluie. Le second jour de mon partement, je trouvai le soleil si âpre et m'émut tellement le rhume que j'eus deux jours avec le travail de la poste, une fort grande douleur entre les deux épaules; cela me passa le troisième jour, et nous nous sommes conduits fort sûrement. Notre arrivée a été reçue de tout le monde avec tant de bon accueil qu'il n'est possible de plus, et le Roi nous ayant fait l'honneur de nous donner plus de témoignage de sa bienveillance que jamais. Il m'a fort entretenu sur tout ce qui s'étoit passé en la recherche du mariage de notre fils, et fait paroître qu'il étoit bien aise du contentement que nous en avions. Il ne m'a laissé guère en repos, car le même jour que j'arrivai, S. M. avoit délibéré de courre le cerf le lendemain, de quoi je ne me suis peu défendu et avons été bien mouillés. Le Roi m'a longuement entretenu à la campagne, et m'a fort discouru des affaires du monde et de beaucoup de particularités. Je ne fus jamais travaillé de tant d'affaires, car outre les miens particuliers et ceux qui regardent ma charge du Béarn, j'ai cent personnes tous les jours sur les bras, qui me viennent prier de parler au Roi pour eux; ce me sont de fâcheuses importunités, à présent que je ne puis faire ici que peu de séjour. M. de Sully que j'ai vu

1609. 22 janvier. aujourd'hui m'a donné beaucoup d'assurances de sa bonne volonté, et qu'il ne toucheroit aux choses qui concernent le Béarn, qu'avec mon avis. Je vous fais celle-ci fort à la hâte, car il se fait tard, et nous veillons tant que je m'endors. Vous aurez souvent de mes nouvelles, contentez-vous de cela pour astheure. A Paris, ce 22e de janvier.

24 janvier. Il y a deux jours que ceci est écrit, je pensois vous l'envoyer par la voie de la poste, mais ce laquais qui est à M. de Langallerie, en sera le porteur. Nous allons demain matin ouïr le prêche; j'appréhende bien la soirée, car la Reine danse un ballet avec toutes les Princesses et nombre de dames; il sera fort magnifique et la Cour fort parée; il ne se dansera point au Louvre, ce sera à l'Arsenal où le Roi ira, et après chez la Reine Marguerite; de sorte que cela nous fera passer toute la nuit. La querelle de M. d'Aiguillon n'est pas encore accordée, et s'en fait tous les jours de nouvelles. Mgr le Dauphin est venu cejourd'hui en cette ville, la Reine a voulu qu'il se trouvât à son ballet. Adieu, je vous donne le bonsoir, il est fort tard.

---

28 janvier. Je me trouve bien empêché de ce que je vous dois mander des affaires du monde; pour ce qui regarde le général, il n'y a rien de nouveau, toutes choses demeurent en un même être : le jeu, la chasse et l'amour sont toujours en règne; toute la Cour occupée en galanteries de ballets, combats à la barrière et courements de bagues. Le ballet de la Reine n'a point encore été dansé à cause qu'il se doit danser à l'Arsenal, et que M. de Sully a été malade, il se porte mieux, et se doit danser demain au soir; ce sera avec grand apparat. Les Ambassadeurs s'y doivent trouver; ce nous sont des journées de grandes corvées, et y faudra passer presque toute la nuit là ou chez la Reine Marguerite; la Cour sera fort parée. C'est un ballet où il y a grande façon; le Roi l'a voulu voir danser ce soir comme la Reine le recordoit; j'ai eu le crédit d'y entrer. J'espère qu'à mon premier voyage nous vous en ferons voir votre part et à notre fille. Il n'y eut jamais tant de querelles, cela me donne bien de la peine, car ce n'est tous les jours autre chose.

Quant aux affaires qui regardent ma charge, l'on n'a encore rien résolu d'important, M. le Chancelier m'a dit que l'on m'avoit voulu attendre; j'espère que toutes choses se conduiront mieux qu'on ne s'étoit promis; je les hâterai fort pour faire ici le moins de séjour que je pourrai. M. de Montespan [1] n'est point encore venu et le Roi m'a commandé de servir, de sorte que cela m'attache près de S. M.; mais si j'avois pourvu à tous les affaires, je m'assure que j'aurois bientôt congé. Maître François s'en va par delà pour les raisons qu'il vous dira; il désire fort voir notre fille; je m'assure qu'elle sera aussi fort aise de l'entretenir de beaucoup de choses; il ne désire pas être connu ni que l'on sache qu'il soit allé chez nous. Il faut faire semblant que c'est un passant qui vous apporte de nos lettres, mais je désire bien que lui fassiez savoir le contentement que nous avons de lui, comme à la vérité, nous en avons occasion, et je l'ai bien assuré que nous ne lui manquerons jamais. Je ne sais comment notre fille se trouvera du changement d'air et du triste logement où vous êtes, plus ennuyeux encore à cause du mauvais temps qu'il fait. Je m'assure que notre fille de Castelnaut est avec vous; de sorte que toutes ensemble pourrez mieux chercher le moyen de vous désennuyer. Je ne perds pas une seule heure de temps, et persiste en ma créance de partir vers la fin du mois de février. A Paris, ce 28e de janvier. 1609. 28 janvier.

Vos dernières lettres m'ont apporté beaucoup de contentement, m'ayant assuré de votre bon état et santé à toutes. Ma fille la Marquise me mande qu'elle a fort visité mon bâtiment et le trouve fort beau; c'est pour me faire plaisir, mais je m'assure que si elle l'avoit perdu de vue un couple d'années, qu'elle y trouveroit bien du changement, et que dans ce temps-là il commencera à paroître quelque chose de bien. Je crois que les pluies vous auront bien tourmentées et que n'aurez eu moyen de vous promener; il ne tomba jamais tant d'eau qu'il a fait par deçà, toutes les rivières ont extrêmement débordé; cela vous aura bien ennuyées à ce mauvais 11 février.

[1] L'un des Capitaines des Gardes du corps comme la Force.

[illegible] petit séjour. J'écrivis hier par Saint-Blanceau à madame la [illegible] février. Maréchale (de Biron), à MM. de Biron et de Chefboutonne, et leur ai mandé toutes les particularités d'ici. M. de Biron a écrit à M. de Sully, lui protestant qu'il veut du tout dépendre de lui; il en a été fort content et désire qu'il s'en vienne ici, et le lui faire écrire par le Roi; toutefois ce n'est encore résolu; c'est le mieux qu'il puisse faire, et par mes lettres je le lui conseille.

Je poursuis toujours M. le Comte de Soissons; il doit être ici dans deux jours; ceux de son Conseil m'ont assuré qu'il désire fort accorder, et que si je veux, il me baillera dix mille écus comptants, mais je ne puis le faire à moins de vingt, que je ne fisse trop de perte. J'espère avant partir d'ici mettre tous mes affaires en bon état. S. M. m'a accordé l'érection de la Force en Marquisat; j'en fais dresser les Provisions; ça a été avec tant de bonnes paroles, que je n'eus jamais plus d'occasion de contentement.

12 février. Depuis ce dessus écrit, le Roi est allé à la chasse, et avons couché la nuit passée dehors à Saint-Germain, de quoi je suis un peu enrhumé. S. M. m'a fait l'honneur de m'entretenir de beaucoup de choses qui ne se peuvent écrire. Je vous envoie un sommaire discours sur la vie du Roi, qui ne vient que d'être mis en lumière, c'est une œuvre généralement estimée par son élégance, et de ce qu'en si peu de paroles, il s'y dit de si grandes choses. Si vous partez de la Force pour aller faire des visites, avisez bien le temps que pourrez être de retour, afin que nous vous trouvions à la Force, car j'aurois un extrême déplaisir qu'arrivant là, nous vous trouvassions absentes. J'espère, Dieu aidant, que nous serons devers vous vers le quinzième du mois prochain; je ne fais pas état de m'en retourner en poste, car je ne puis plus en supporter la peine. Je prie Dieu qu'il vous conserve toutes en bonne santé. A Paris, ce 12e de février.

---

17 février. Toutes choses sont de deçà toujours en même état pour ce qui regarde le général; quant aux particularités, je les remettrai à M. de la Vigerie, car je sais que ce vous sera du contentement d'apprendre par lui tant ce qui se passe ici

que les affaires qui nous concernent. J'ai rompu avec M. de Panias pour la poursuite de notre fils Masgezir; vous en saurez les raisons et comme les choses se sont conduites. Le Roi, qui m'a fait l'honneur de m'en parler souvent, a été de cet avis, n'ayant pas jugé que ce mariage lui apportât aucun avantage; mais toutes choses se sont honorablement passées sans que cela apporte d'altération aux anciennes amitiés. Nous ne faisons que commencer astheure à entrer à toutes les galanteries de ballets et combats à la barrière, cela durera jusqu'à carême prenant; ce sont les grandes corvées de nos charges, et tous les jours une douzaine de querelles. J'aimerois bien autant danser une courante d'ici vers vous. 1609. 17 février.

Croyez que je ne m'épargne point à hâter les affaires; M. de Sully se porte astheure mieux, j'espère que nous travaillerons bientôt aux affaires de ma charge. M. le Comte de Soissons est arrivé depuis deux jours, je verrai bientôt si je dois espérer d'accord avec lui. J'espère que je toucherai bientôt les cinq mille écus que le Roi me bailla l'année passée, mais j'en ai promis mille à M. de Loménie. J'ai donné un bon avis à la Reine, que j'ai communiqué à son Conseil, et en font beaucoup de cas et espèrent le faire réussir. Il vaudra environ cent mille écus; je n'ai rien voulu demander, mais je sais bien que ma condition n'en sera pas pire, et ne fais point de doute, s'il succède, que je ne m'en prévaille d'une honnête part, car la Reine est fort libérale et me fait l'honneur de me témoigner beaucoup de bon vouloir. Adieu, c'est trop discouru; puisque le sieur de la Vigerie en est le porteur, je remettrai le surplus à lui. Je ne pense pouvoir partir que vers le huitième ou neuvième de mars. A Paris, le 17e de février

---

Ce n'est pas que j'aie de nouveau sujet à vous écrire, car M. de la Vigerie n'est parti que cette après-dînée; mais puisque l'occasion s'offre, et que je sais que ce vous est contentement d'avoir souvent de mes lettres, je ne vous les veux épargner. C'est par le messager de Bergerac, auquel nous avons baillé le luth pour notre fille; j'ai fait acheter aussi de bonnes cordes, et suis après à recouvrer de bonne tablature. La foire Saint-Germain est commencée il y a plus de douze 17 février.

1609. 17 février. jours, mais je n'ai eu encore moyen d'y faire grande emplette, car je suis si sujet auprès du Roi que je ne le laisse point. Il part demain matin pour aller à Fontainebleau; il m'a permis de demeurer ici pour travailler aux affaires de ma charge avec M. le Chancelier et M. de Sully. Je prendrai le temps de visiter la foire, car il faut bien porter quelque chose. Je fais chercher des chevaux de carrosse, mais il ne s'est trouvé encore rien qui vaille; j'attends ce que vous me manderez pour le carrosse, et si avez acheté celui qu'aviez en Poitou. J'ai vu cejourd'hui la Comtesse de Roucy et le capitaine Laval qui m'a baillé des lettres de M. de Biron. Ils m'ont dit qu'il y a toujours à Biron force bigarrures, et que mondit sieur de Biron s'excuse fort des discours que l'on y peut avoir tenu de moi touchant la recherche de Masgezir, avec force témoignages de bonne volonté envers nous. Il se plaint fort de madame de Châteauneuf et n'est pas aussi trop content de son frère de Chefboutonne; je ne sais si vous les aurez vus. J'attends de vos lettres de jour en jour, et de savoir si ma fille aura été bien aise de voir maître François. Je n'ai point de nouvelles de madame de Saint-Germain, je crois qu'elle ne songe plus à la reddition de son compte, c'est chose de quoi je ne la solliciterai pas. Adieu, je ne vous ferai plus de longue lettre pour astheure. A Paris, ce 17e de février.

---

28 février. Je vous réponds que je ne perds pas une heure de temps pour hâter toutes sortes d'affaires, afin de pouvoir prendre le retour. Incontinent que M. de Sully a été guéri, M. le Chancelier et lui avec le Conseil de Navarre, nous nous sommes assemblés, et tous les principaux affaires ont été ébauchés et ont pris un fort bon train; j'espère que bientôt il se prendra une résolution sur le tout, et que tous ces grands changements que l'on craignoit ne seront point. Je poursuis toujours M. le Comte de Soissons et cela n'empêche pas qu'il ne me fasse très-bonne chère, et le vais voir à son logis. L'avis que j'ai donné à la Reine a réussi, de sorte que j'espère m'en prévaloir de huit ou dix mille écus, mais ce ne pourra être de sept à huit mois. M. de Thémines m'a écrit et prié de deman-

der au Roi pour nous deux quelques offices que S. M. m'a accordés; s'ils réussissent, ils nous vaudront à chacun quatre à cinq mille écus; M. de Rohan est après à en poursuivre un autre qu'il y a plus de trois ans S. M. nous avoit donné; il y a bien de la difficulté, mais s'il en vient à bout, il y a dix mille écus pour chacun. Je vous rends compte de tout pour vous faire voir que mon voyage n'a point été inutile, comme à la vérité, quand il ne réussira de tout cela qu'une moitié, ce sont toujours de bons coups. Il a bien été besoin qu'il me soit venu ici force secours d'argent, car nous avons fait de grandes dépenses; nos enfants m'avoient prié qu'ils fussent des parties de toutes ces galanteries de ballets et combats à la barrière, ce que je leur avois accordé, et ils avoient tous leurs habits et toutes choses prêtes, mais par malheur, à la veille de commencer, est venue la nouvelle de la mort du grand Duc de Florence, oncle de la Reine, qui a arrêté tout, de quoi je vous réponds qu'il y en a bien eu de fâchés. L'on avoit fait de grands appareils pour tous ces triomphes, et de grandes dépenses; il en coûte à nos enfants six ou sept cents écus; d'ailleurs, quelques jours auparavant, Solmignac envoie à notre fils aîné mille et tant de livres dans un coffre, qui lui furent dérobés, de quoi l'on n'a jamais pu avoir aucune nouvelle. J'ai acheté quatre beaux chevaux de carrosse et deux autres; il a fallu aussi laisser quelque argent à la foire afin de porter quelque chose. Vous trouverez bien étrange la mort de la fille aînée de M. de Panias, qui décéda hier; le père et la mère en sont fort affligés, et Masgezir, encore qu'il n'y espéroit plus, en est tout triste. Le Baron de Fonterailles aura un bon parti, car l'on tient qu'il épousera la cadette. Le mariage de M. le Prince avec mademoiselle de Montmorency est arrêté.

1609. 28 février.

Le père confesseur de l'Archiduc qu'il avoit envoyé vers le Roi d'Espagne est repassé ici et a vu le Roi, mais il s'est tenu si couvert que l'on n'a rien pu apprendre de la réponse qu'il rapporte, tant y a que cette paix de Flandres est encore douteuse; c'est tout ce que je puis vous mander. Si je ne craignois de vous en donner jalousie, je vous dirois volontiers qu'il me tarde encore plus de voir ma fille que vous; sans mentir, j'en ai de grandes impatiences, car je ne l'ai encore vue que parmi le trouble et en travail d'esprit. Je prie Dieu

1609. 28 février. qu'il nous fasse la grâce de nous revoir bientôt tous ensemble en bonne santé; je me promets d'y trouver aussi ma fille de Castelnaut et son petit; je lui porterai une brave épée et ceinture. A Paris, ce 28e de février.

---

5 mars. Encore que votre lettre soit pleine de plaintes, si m'a-t-elle été fort agréable, car j'étois en même peine que vous de ne recevoir point des vôtres, et voyez bien astheure par celles que je vous ai écrites, que je n'y ai été paresseux. Si notre longue demeure vous est ennuyeuse à toutes, je vous réponds qu'aussi elle l'est bien à nous, et que l'on n'épargne rien à hâter le retour. MM. le Chancelier et de Sully ont cejourd'hui tenu le Conseil de Navarre, où j'étois, et y avons demeuré plus de trois heures, presque tous les affaires ont été résolus; ce qui reste se doit demain résoudre avec le Roi, qui est touchant les représailles sur ceux de Pampelune pour des plaintes que j'en ai reçues ici, et sur ceux d'Aragon, qui avoient pris ce nombre de bétail. Les Évêques sont déboutés de la main-levée qu'ils demandoient des biens ecclésiastiques. L'on me conseille fort de laisser ici notre fils Masgezir pour plusieurs considérations, et même quelques occasions que l'on me fait espérer pour son avancement, qui sont particularités que je remets à la vive voix; j'y suis encore irrésolu. Je fais partir les jeunes chevaux et les hardes dans trois ou quatre jours, et espère les suivre bientôt. A Paris, ce 5e de mars.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Résultats de la trêve de Flandre. — L'Archiduc et les Etats congédient une partie de leurs troupes. — Grossesse de la Reine. — Convocation des Officiers de la Couronne pour arrêter les duels.

28 mai. Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre par celle que vous avez écrite à Loménie votre arrivée en Béarn, et que vous aviez commencé d'y tenir les Etats. Avant que de vous envoyer les dépêches nécessaires pour avoir raison de vos voisins, j'attendrai d'apprendre la réponse que les Vice-Rois d'Aragon et de la Haute-Navarre auront faite à vos dernières, pour après sur le tout prendre une bonne réso-

lation, et vous mander ce que vous aurez à faire sur cela. 1609.
La trêve faite en Flandres pour dix ans commence tellement 28 mai.
à s'exécuter, que j'ai nouvelles du sieur Borny, mon Ambassadeur près l'Archiduc, que l'autre jour il y avoit près de trois cents Hollandois à Bruxelles, et qui le virent dîner; qu'ils vont aussi librement à Anvers que s'il n'y avoit jamais eu de guerre; que l'Archiduc a déjà congédié force gens de guerre, comme aussi de l'autre part ont fait MM. des Etats. Je ne ferai pour cette année le voyage de Provence, pour attendre que deviendront les affaires survenues en Allemagne, à cause de la mort du Duc de Clèves, aussi que ma femme est grosse; bien serai-je pour faire un tour vers Blois, et de là à la Flèche, voir les bâtiments que j'y fais faire. J'ai ici fait convoquer près de moi le plus grand nombre de Princes, Officiers de la Couronne et autres Seigneurs de qualité que j'ai pu, pour, avec leur avis, pourvoir aux duels qui arrivent tous les jours en ma Cour et en mon Royaume, car cela va tous les jours en s'augmentant; quand j'y aurai pris quelque résolution, je vous en ferai avertir, pour observer, non-seulement en Béarn, mais aux autres lieux où vous avez commandement pour mon service, ce qui sera ordonné. Si vous apprenez quelque chose de vos voisins, je serai bien aise que vous me l'écriviez; et sur ce je prie Dieu, etc. Écrit à Fontainebleau, le 28e jour de mai. *Signé :* Henry. *Et plus bas :* de Loménie.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Négociations avec le Vice-Roi d'Aragon. — Différends des vallées d'Aspe et d'Anço pour leurs limites sur l'Aldude.

Sire, cejourd'hui, douzième de juin, j'ai reçu par le sieur 12 juin.
de Gillot celle qu'il a plu à votre Majesté m'écrire du vingt-unième du passé, par laquelle j'apprends que devant m'envoyer les dépêches nécessaires pour retirer raison de l'injure que ceux d'Anço, en Aragon, ont fait aux habitants d'Aspe, sujets de votre Majesté, elle veut que je lui envoie la réponse que le Vice-Roi d'Aragon aura faite à ma dernière. Par la mienne, dont j'envoie copie à votre Majesté, je le priois de faire rendre les obligations, et acquitter les cautions que les

1600. 12 juin. prisonniers ont fournies à ceux d'Anço pour la somme de treize cents écus, et qu'il fît rembourser l'argent qu'ils ont extorqué desdits prisonniers sous prétexte de leur dépense; finalement que la valeur du bétail perdu par leur faute fût payée puisque le tout avoit été pris sur cette Souveraineté, où ils avoient couru à main armée; offrant, cela fait et les choses remises au premier état, de tenir la main, ainsi qu'il trouvoit bon, à ce que les parties fissent une assemblée par députés selon les formes accoutumées, pour mettre fin à tous leurs différends. J'avois fait ma lettre sans aigreur, aimant mieux leur faire sentir la vigueur des effets que des paroles, et reconnoissant d'ailleurs que d'autant plus elles seront avantageuses, les exécutions en seront plus difficiles. Au lieu de faire réponse à cette demande par sa lettre du vingt-unième passé, faisant semblant de révoquer en doute que la prise ait été faite en la terre de Béarn, et supposant que ceux d'Aspe eussent fait plutôt quelque prise sur eux, il me convie à faire assembler les intéressés pour vérifier le tout et vider leurs différends à l'amiable, ainsi que votre Majesté pourra faire vérifier, s'il lui plaît, par la copie de sa lettre que j'envoie avec celle-ci. Cela m'avoit fait résoudre, sur les commandements que j'avois reçus de votre Majesté, d'en tirer raison puisqu'il n'avoit volonté de la faire; et pour cet effet, j'avois déjà donné l'ordre qu'il falloit tenir, et étois à la veille de l'exécution, lorsque le sieur de Gillot m'a porté le commandement contraire de votre Majesté; aussitôt j'ai contremandé ceux que j'y avois employés afin qu'ils ne passassent outre, bien que le tout fût si près que je me doute qu'ils en pourront éventer quelque chose. Le commandement si exprès que votre Majesté m'avoit fait, d'user de représailles sans aucune remise, au cas qu'ils ne se missent à la raison, et voyant que ce n'étoit leur intention, au contraire qu'ils vouloient garder cet avantage plutôt que de vider ces différends, ayant la main garnie, m'avoit fait différer d'envoyer à votre Majesté la réponse dudit Vice-Roi, faisant état qu'en même temps, et par même moyen, je lui enverrois ladite réponse, et lui rendrois compte de ce que j'aurois fait en l'exécution de ces représailles; mais puisque ce n'est pas encore sa volonté, je tiendrai les affaires en suspens, attendant qu'elle me fasse l'honneur de me donner ses

commandements, à l'exécution desquels j'apporterai toute diligence et fidélité, avec espérance qu'elle en recevra contentement. Pour ce qui regarde la Haute-Navarre, l'affaire n'est pas de même nature; en conséquence, de ce côté-là, nous n'en avons pas encore reçu de désavantage, s'étant contentés de donner un arrêt qui est bien préjudiciable, mais ils n'ont pas passé jusqu'à l'exécution, et la Chancellerie de la Basse-Navarre en a fait autant de son côté; de sorte que les choses en sont demeurées là. Il est vrai que les parties intéressées recherchent entre eux quelque moyen d'accord, à quoi je veillerai et rapporterai au tout le soin que je dois, afin qu'il ne se fasse rien qui ne soit convenable à la dignité de votre Majesté et à la grandeur de son nom, pour l'accroissement duquel je prie Dieu, etc. A Pau, ce 12[e] de juin. 1609. 12 juin.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Défense aux députés de la vallée d'Aspe de terminer leurs différends avant d'avoir obtenu satisfaction. — Ordre à la Force d'user de représailles.

Monsieur de la Force, pour réponse aux deux vôtres des douzième et treizième de ce mois, que j'ai reçues en ce lieu le vingt-deuxième ensuivant, je vous dirai (après avoir vu les copies des vôtres au Vice-Roi d'Aragon, ensemble la réponse qu'il vous y a faite, du vingtième de mai dernier, et celles que depuis vous avez reçues de lui et de Don Geronimo Perez, Justice des montagnes d'Aragon, des quatrième et douzième de celui-ci, avec votre réponse que je trouve être selon mon intention, et sur laquelle je veux et vous commande de vous roidir:) que vous ne permettiez aux députés de la vallée d'Aspe de se trouver au lieu et jour accoutumés, pour terminer les différends par les voies ordinaires et suivant leurs pariages, que premier ceux d'Anço, qui ont couru à main armée dans ma Souveraineté de Béarn, fait des prisonniers, et emmené du bestial, n'aient réparé le tort qu'ils leur ont fait, rendu les obligations et l'argent qu'ils ont extorqués d'eux en votre absence, et fait payer le bestial qui est perdu par leur faute. Que si vous voyez que lesdits Vice-Roi et Justice desdites montagnes persistent toujours en ce qu'ils vous ont écrit, et ne procèdent à ladite restitution, vous ne ferez faute 26 juin.

1609. 26 juin. d'user de représailles sur eux, après avoir pourvu par votre prudence à faire si bien votre partie, que le dommage que mes sujets ont reçu soit par ce moyen réparé, et que cela serve pour empêcher une autre fois ceux de ladite vallée d'Anço et autres de courir plus sur mes terres, et aux places qui sont sur la frontière, afin que s'ils venoient pour y vouloir user de revanche, ils ne le puissent faire. Quant à ce qui regarde la Haute-Navarre, lorsque vous m'aurez donné avis de ce qui s'y sera passé, je vous ferai aussi entendre ma volonté afin de la suivre, sur l'assurance que j'ai que vous n'y manquerez, et ne laisserez rien passer qui soit au préjudice de mon service. Et celle-ci n'étant à autres fins, je ne vous en dirai davantage pour prier Dieu, etc. Écrit à Fontainebleau, le 26e jour de juin. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* DE LOMÉNIE.

Même sujet que la précédente.

26 juin. Autographe) Monsieur de la Force, par mon autre vous apprendrez ce qui est de ma volonté sur ce que vous m'avez écrit touchant ceux de la vallée d'Aspe, et par cette-ci la continuation de mon affection en votre endroit, en tout ce qui s'en présentera d'occasion pour vous et les vôtres. Ma santé, celle de ma femme et de tous mes enfants, est fort bonne, qui sont là les meilleures nouvelles que je vous puisse mander, et pour fin que je vous aime bien. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 26e de juin, à Fontainebleau.

SULLY A M. DE LA FORCE.

Même sujet.

26 juin. Monsieur, vous verrez par les lettres du Roi la résolution que S. M. a prise touchant les affaires dont lui aviez écrit, sur quoi je vous dirai que vous devez en même temps que vous userez de main mise, pourvoir si bien partout en vos fonctions que vous leur ôtiez le moyen de s'en revancher avec usure, comme je m'assure qu'ils essayeront de faire. Par de plus foibles étincelles, l'on a vu quelquefois allumer un grand feu; c'est pourquoi il faut faire en sorte à l'entrée, que l'honneur et le profit en demeure à la France, et s'il est besoin de

dépense pour cet effet, ne l'épargnez pas, car je suis résolu de n'y épargner rien de ce qui sera de mon pouvoir pour vous faire assister par le Roi. Remettant le surplus à la lettre du Roi, je prierai le Créateur, etc. SULLY. Fontainebleau, ce 26e de juin. 1609. 26 juin.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Instructions relatives aux incursions des Espagnols en Béarn et Navarre.

Monsieur de la Force, par ma dernière je vous ai amplement fait entendre ce qui étoit de ma volonté touchant ceux de la vallée d'Aspe; depuis Loménie m'a fait voir les deux vôtres à lui, des vingt-troisième et vingt-sixième du passé, de l'alarme que nos voisins ont, et l'ombrage qu'ils se donnent sans sujet, comme aussi que les habitants d'Erro sont venus prendre en Aldude six-vingts têtes de bétail que l'on y tenoit sous le nom du sieur d'Echaux; sur quoi je vous dirai que lorsque vous apprendrez qu'ils entreprendront quelque chose, je veux et je vous ordonne que vous usiez de revanche, afin de les rendre plaignants. Au demeurant je ne vous dirai autres nouvelles par Hespérien qui vous rendra celle-ci, si non que ma femme est fort grosse, que j'espère mardi prochain faire les noces de mon fils de Vendôme, et vers la fin de la semaine ou au commencement de la prochaine, m'en aller à Paris, y séjourner huit ou dix jours, et après m'en aller de là à Monceaux prendre les eaux de Pougues, et pour fin que je vous aime bien. Adieu, Monsieur de la Force. Le 5e juillet, à Fontainebleau. 5 juillet. (Autographe)

Edits contre les duels pour le Béarn et pour la Navarre.

Monsieur de la Force, pour remédier aux désordres et inconvénients qui arrivent ordinairement par le moyen des combats en duel, j'ai fait faire les deux Edits que je vous envoie, l'un pour servir en ce qui est de mon Royaume de Navarre, et l'autre en mon Pays souverain de Béarn, par lesquels je défends si étroitement lesdits combats en duel, que j'espère, avec l'aide de Dieu, qu'ils cesseront désormais, pourvu que lesdits Edits soient observés. C'est pourquoi je vous ai bien voulu faire la présente pour vous dire que, outre 29 juillet.

1609. 9 juillet. ce que vous ferez une œuvre sainte et pieuse, vous me ferez service agréable de faire en sorte que lesdits Edits soient promptement vérifiés, chacun au lieu où il doit être, et de tenir exactement la main à l'observation et entretenement d'iceux, comme je me le promets de votre affection, et que je vous en prie de tout mon cœur. Celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, Monsieur de la Force, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 9e jour de juillet. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Sur le refus des Espagnols de satisfaire à ses demandes, la Force prend une revanche complète. — Il veille à la sûreté des frontières. — Précautions prises pour que cet événement ne trouble pas la paix.

23 juillet. Sire, les dernières lettres que j'ai reçues du Vice-Roi d'Aragon et du Justice des montagnes, m'ont assez fait connoître que leur volonté n'étoit nullement portée à faire rendre les obligations, et restituer les sommes que ceux d'Anço avoient retirées des prisonniers d'Aspe, comme je les en ai priés souvent selon les commandements que j'en ai reçus de votre Majesté. Leur intention étoit de faire venir les parties intéressées en accord sans réparer au préalable, au moins en quelque sorte, la course que l'année passée ils avoient faite sur les sujets de votre Majesté, ce qui a été cause que sans y perdre de temps, je me suis mis en devoir de faire des représailles sur eux; en quoi j'ai eu un peu de difficultés à cause qu'ils étoient alarmés depuis mon autre dessein, et se tenoient sur leurs gardes; en sorte qu'ils ont paru sur les limites jusques à quatre cents arquebusiers dudit lieu d'Anço, assistés dudit Justice des montagnes, usant toujours de leur braverie accoutumée et paroles avantageuses; mais j'ai pris le temps si à propos, que hier au matin, vingt-deuxième du présent, ceux que j'y avois commis sont allés aux montagnes d'Anço, où ils ont pris jusque à douze ou quinze mille moutons, cinq ou six cents vaches et presque autant de juments, avec bon nombre de leurs pasteurs et gardiens, et ont conduit le tout en la vallée d'Aspe, en plein jour et à la vue desdits d'Anço, qui n'ont osé entreprendre de les empê-

cher. J'ai fait distribuer ledit bétail aux communautés d'Aspe, 1609.
qui l'ont reçu par compte afin qu'il ne s'en égare, et aussitôt 23 juillet.
j'ai donné ordre qu'ils écrivissent à leurs voisins des montagnes d'Aragon, comme n'ayant pu tirer aucune raison de l'injure qu'ils avoient reçue l'année passée de ceux d'Anço, quelque prière et sollicitation qu'ils y aient employées durant un si long temps, ils avoient été contraints d'user de représailles sur eux et prendre ce remède, puisque les autres leur avoient manqué. De quoi ils donnent connoissance à leurs dits voisins, pour les assurer que leur intention n'est pas de rien altérer en leur endroit; mais, au contraire, qu'ils ont volonté de continuer l'amitié et correspondance qu'ils ont toujours eues avec eux, et qui doit être entre sujets de deux Rois vivant en bonne paix; pour cet effet, au cas que parmi le bétail pris sur ceux d'Anço, il y en eût du leur de mêlé, les prient d'envoyer leurs pasteurs pour le reconnoître; et quelque personne de créance pour le certifier, avec assurance qu'il leur sera rendu de bonne foi. Cependant j'ai pourvu sur les frontières le mieux qu'il m'a été possible, pour empêcher qu'ils ne puissent user de revanche, avec cette discrétion toutefois qu'il paroisse que ceci est un fait particulier entre ceux d'Anço et d'Aspe, et non pas un fait général qui puisse rompre le commerce; ce qui seroit bien dur à supporter à ce peuple ici, comme votre Majesté en est bien instruite par la connoissance qu'elle a de leur intérêt particulier. Je ne sais si ces représailles pourront apporter quelque altération par deçà; le prenant au pis, je tâcherai d'empêcher qu'ils ne prennent aucun avantage sur nous; et à ces fins, j'en ai donné avis à nos voisins limitrophes d'Espagne, et leur fais connoître que c'est un différend particulier entre deux communautés, afin que cette nouvelle leur étant portée par le bruit du vulgaire, ils ne crussent cette affaire de quelque autre nature, et néanmoins que la connoissant telle qu'elle est, cela leur donne occasion de tenir les yeux ouverts à ce que leurs voisins voudroient entreprendre. Je ne manquerai à toute heure d'avertir votre Majesté de tout ce qui surviendra, et de prier Dieu incessamment, etc. A Pau, ce 23e juillet.

M. DE LA FORCE A M. DE VERDUN[1].

Récit des incursions que les habitants de la vallée d'Anço ont faites sur ceux de la vallée d'Aspe. — Négociations sans résultats avec le Vice-Roi d'Aragon. — Représailles qui en ont été la conséquence.

1609. 23 juillet. Monsieur, je crois que vous avez pu entendre le mauvais traitement que ces deux provinces de Navarre et de Béarn reçoivent tous les jours des Espagnols; et comme, depuis un an en çà, ceux d'Aragon sont venus courre à main armée cette Souveraineté, emmener du bétail et faire des prisonniers qu'ils ont retenus pendant mon absence, presque tout l'hiver passé, jusqu'à ce qu'ils les ont contraints de donner des cautions pour de grandes sommes, outre l'argent qu'ils ont extorqué d'eux, sous prétexte de leurs dépens. Aussitôt que j'ai été de retour en ce lieu, j'en ai fait plainte au Vice-Roi d'Aragon, et l'ai prié de commander que les sommes prises, la valeur du bétail perdu par leur faute, et les obligations, fussent rendues, et toutes choses remises en leur premier état; offrant, cela fait, que pour terminer les différends qu'ils pourroient avoir entre eux, je commanderois de mon côté que les parties s'assemblassent. J'en ai toujours tiré de belles paroles et pleines de courtoisies, qui n'ont jamais été suivies d'aucun effet; et l'ayant pressé, tout ce que j'en ai pu obtenir a été qu'il falloit faire assembler les intéressés pour aviser au moyen de leur accord, sans vouloir au préalable rien restituer. J'ai rendu compte bien particulier à S. M. de tout ce qui s'étoit passé, et sur le commandement exprès que j'en ai reçu, d'user de représailles et les rendre demandeurs, je m'y suis disposé, et encore qu'ils fissent fort les mauvais, ne m'ont su empêcher de l'exécuter bien heureusement, leur ayant enlevé plus de douze mille moutons et six ou sept cents bœufs ou vaches. La course qui avoit été faite sur nous étoit par ceux de la vallée d'Anço, de sorte que j'ai pris ce soin de faire avertir toutes les autres vallées voisines qui pouvoient avoir de leur bétail parmi celui desdits d'Anço, de l'envoyer reconnoître pour le leur faire rendre, désirant aussi leur faire connoître que ce n'est qu'un diffé-

[1] Nicolas de Verdun, premier Président au Parlement de Toulouse.

rend particulier entre deux communautés, et pour n'en faire 1606.
une cause publique. Toutefois, ne sachant quelle suite cet 23 juillet.
affaire pourroit amener, j'ai pris soin d'en donner avis à tous nos voisins limitrophes d'Espagne, encore que je ne cuide pas que ceci aille plus avant que des intéressés; à quoi pour mon regard j'ai tellement pourvu et si bien garni nos frontières, que s'ils veulent user de revanche, ils nous trouveront bien disposés à les recevoir. J'ai cru, Monsieur, que cet affaire étoit assez important pour m'obliger à vous en donner avis, et d'ailleurs que j'ai craint que cette nouvelle venant à vous par le bruit du vulgaire, ne vous fût rapportée plus grande qu'elle n'est; vous l'aurez donc agréable, s'il vous plaît, et me ferez cet honneur de croire qu'en tout ce qu'il vous plaira me départir vos commandements, je ne manquerai de vous témoigner mon obéissance, et que je suis, etc. A Pau, ce 23e juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ordre de se saisir du sieur de Méritein et de lui faire son procès.

Monsieur de la Force, sur l'avis que le sieur de Belsunce, 25 juillet.
Gouverneur de mon pays de Soulle, m'a donné, que le sieur de Méritein passe souvent en son Gouvernement pour aller en Espagne, et qu'il y a moyen de s'en saisir, je lui ai commandé de ce faire et de l'envoyer prisonnier à Pau, par celle que je lui écris à cette fin, laquelle vous lui ferez tenir en diligence sûrement et secrètement, afin que ladite prise soit faite; de quoi je vous ai bien voulu avertir, à ce que incontinent après qu'il sera en Béarn, vous commandiez aux gens de mon Conseil ordinaire de lui faire et parfaire le procès sur les charges et informations qu'ils ont contre lui, sans user cette fois des longueurs qu'ils ont ci-devant faites; et sur ce, je prie Dieu, etc. Écrit à Paris, le 25e jour de juillet. *Signé :* Henry. *Et plus bas :* de Loménie.

Instructions pour les représailles contre les Espagnols. — Prétentions du Justice d'Aragon sur la montagne d'Aspe. — Déclaration qui chasse les François de Pampelune. — Affaires de la Basse-Navarre. — Arrestation de Montastruc. — Ordre de se saisir de Bastanez.

Monsieur de la Force, par la vôtre du huitième de celui-ci, 26 juillet

1609. 26 juillet. qui me fut rendue en cette ville le dix-neuvième ensuivant, j'ai appris que vous aviez reçu les miennes du vingt-cinquième de juin dernier; pour réponse à laquelle je vous dirai que j'attends de vos nouvelles, pour savoir ce que vous aurez fait sur ce que je vous avois commandé touchant la vallée d'Aspe, à quoi je ne veux rien changer, sur l'assurance que j'ai que vous, ayant exécuté ce qui est de ma volonté, cela retiendra les voisins à entreprendre sur mes sujets; vous ordonnant et commandant très-expressément que, aussitôt qu'ils entreprendront quelque chose, vous usiez de représailles sans attendre autre commandement de moi, lequel, avant que vous l'eussiez reçu, refroidiroit tellement les courages de ceux qui auroient perdu et été offensés, et enorgueilliroit tellement nos voisins, qu'il sembleroit que ce seroit par foiblesse ou faute de courage que nous endurons d'eux, ce que je ne suis résolu de souffrir, comme je n'entends aussi que vous permettiez à ceux qui sont sous votre charge de commencer. Souvenez-vous que ce que vous me mandez du Justice d'Aragon, qui a informé et ouï qui il lui a plu, n'est pas seulement pour justifier l'action de ceux de la vallée d'Anço, mais comme vous dites, pour tâcher à s'approprier la jouissance de la montagne d'Aspe, dont il est question, et de laquelle, comme vous me mandez, mes sujets ont toujours joui, et en la jouissance de quoi il les faut maintenir, sans en démordre aucune chose, que premier ceux d'Anço n'aient réparé le tort qu'ils leur ont fait. J'attends aussi de vos nouvelles touchant ce qui s'est passé en la Basse-Navarre, pour après vous faire entendre ma volonté; mais je ne pense pas qu'ils entreprennent de ce côté-là, pour se revancher de ce qu'on leur pourroit avoir fait du côté d'Aragon. Si cela arrive, il faudra faire la guerre à l'œil et aviser à pourvoir aux inconvénients au mieux qu'il sera possible. Je ne puis m'imaginer pourquoi ils ont mis des gens de guerre dans Pampelune, ni pourquoi ils la fortifient avec tant de diligence, comme vous me mandez, ni moins quelle occasion les a mus de faire publier que tous Basques, Béarnois et Gascons en vidâssent à peine de la vie; c'est pourquoi je vous prie de mettre peine, autant qu'il vous sera possible, de recouvrer autant de ladite publication et me l'envoyer. J'ose bien me promettre que l'appréhension que

vous avez qu'ils entreprennent en vos quartiers, se trouvera vaine, pour le moins le crois-je ainsi, vu que, comme vous savez, je ne vous ai rien commandé, et vous puis dire avec vérité, qu'il y a force gens en mon Royaume qui en seroient bien aises, auxquels les mains démangent, et que à peine puis-je retenir maintenant qu'ils ne savent où s'employer pour ce que la paix est générale par la Chrétienté, qui ne demanderoient pas mieux que cela. Pour la vexation que ceux de la Basse-Navarre reçoivent de ceux de la Haute, de ce que après leur avoir vendu leurs marchandises pour le prix qu'ils veulent, ils leur confisquent l'argent lorsqu'ils sont sur le passage, et l'expédient que sur cela vous me proposez, je le remets à vous, d'autant que étant sur les lieux vous pouvez mieux juger que nul autre, avec l'avis de ceux qui sont par delà, si ce remède profitera, ce que je ne crois pas. J'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre que le sieur Montastruc de Baravau ait été arrêté prisonnier par la Chancellerie de Pampelune, pour le meurtre qu'il a ci-devant commis en la personne de son neveu, le fils du sieur de la Tour, mais je ne crois pas pour cela qu'ils en fassent justice, et, comme vous me mandez, tiendront cet affaire en longueur, pour par là pratiquer quelques-uns au préjudice de mon service. Trouvant fort mauvais que vous étant sur les lieux, le sieur de Bastanez soit allé en ce pays-là pour en demander justice, sans m'en avoir demandé la permission ou à vous en mon absence, c'est pourquoi je vous commande de faire veiller à son retour, pour vous en saisir, et le faire mettre en prison jusques à ce que je vous aie sur cela fait entendre ce qui est de ma volonté; car je ne veux pas souffrir telles entreprises, d'autant qu'elles sont trop importantes au bien de mon service, lequel je vous recommande; et sur ce, je prierai Dieu, etc. Écrit à Paris, le 26e jour de juillet. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

1600. 26 juillet.

Approbation des représailles contre les Espagnols sur les frontières d'Aragon.

9 août.

Monsieur de la Force, pour répondre à la vôtre du vingt-septième du passé, laquelle je reçus hier soir en ce lieu, où je suis venu pour boire des eaux de Pougues, je vous dirai

1609. 9 août. que j'approuve fort votre procédure, de laquelle je ne désire point que vous vous relâchiez, si ce n'est que vous connoissiez le devoir faire pour le bien de mon service, et me donnant avis de ce qui s'y passera, afin que je vous fasse entendre ce qui sera de mon intention. Quant au Marquis d'Aytona que l'on doit envoyer pour Vice-Roi d'Aragon, au lieu de celui qui y est, je vous dirai que c'est le plus pauvre homme que le Roi d'Espagne y sauroit envoyer, de façon que vous ne devez rien craindre de lui. Je n'ajouterai autre chose à celle-ci, sinon vous assurer de la continuation de ma bonne santé, de celle de ma femme et de mes enfants, et de mon affection en votre endroit, pour prier Dieu, etc. Ecrit à Monceaux, le 9e jour d'août. *Signé :* HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

M. DE BELSUNCE A M. DE LA FORCE.

Arrestation de Méritein.

9 août. Monsieur, j'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire par ce porteur, ensemble celles du Roi et de M. de Loménie; je tâcherai, aux dépens de ma vie, d'effectuer les commandements que S. M. me fait par la sienne; pour cet effet, je vous supplie très-humblement, Monsieur, de me faire cette faveur de commander M. de Salles de m'assister de cinquante arquebusiers pour le temps que je lui ferai savoir. Je monte présentement à cheval pour me rendre à Mauléon, où étant, je ferai savoir de mes nouvelles audit sieur de Salles, car je ne désire pas manquer l'homme de quoi il est question; et si Dieu me fait la grâce de l'attraper, comme je crois, je vous supplie, Monsieur, d'agréer que je le mette entre les mains de M. de Salles, pour le faire conduire aux prisons de Pau, où S. M. me commande de le remettre, et lui faire un commandement de le recevoir attendant l'issue de cet affaire, et que plus particulièrement je vous fasse savoir mes nouvelles. Je vous supplierai, Monsieur, de me continuer toujours l'honneur de votre bienveillance, etc. A Belsunce, ce 9e d'août.

P. S. Il est certain, Monsieur, que tout arme en Espagne et avec presse.

M. THÉOPHILE DE LA LANE A M. DE LA FORCE.

Espionnage. — Nouvelles des frontières d'Espagne.

1609.
10 août.

Monsieur, l'occasion qui, ces jours passés, a fait aller deux cent cinquante hommes au lieu de Roncevaux, a été pour ce qu'au delà des monts, on avoit conté pour choses véritables que cinq mille hommes de pied et cinq cents maîtres étoient à Mauléon avec dessein d'aller delà les monts; mais ayant entendu que cette nouvelle étoit supposée, ces gens de Roncevaux ont été rappelés et retirés de là sans y avoir demeuré que trois jours seulement, de manière que je n'ai estimé que cela méritât vous être écrit, attendu et considéré principalement que ceux qui de la Haute-Navarre sont en débat avec ceux de Baigorry, pour les monts d'Aldude, désirent s'en accorder, et même ont pris un jour de cette semaine pour ce faire. Sur l'assurance que j'ai, que rien ne se remue et que personne ne se bouge en la Haute-Navarre, je vous supplie de ne trouver étrange si je ne remue aussi de ces côtés de peur de rompre le dessein de l'accord par cette nouveauté; que si d'aventure nonobstant cela, vous continuez en l'avis et commandement que me faites par les lettres que M. de Guarre m'a délivrées, et que ces MM. de la Chancellerie m'ont fait tenir, ce porteur s'en reviendra bientôt, par lequel me réitérant vos commandements, je ne faudrai à les exécuter tout aussitôt, vous assurant, sur ma vie et sur mon honneur, que ce retardement n'apportera aucun accident qui nous préjudicie; et quoique je ne sois assuré de tout ce dessus, si est-ce que pour l'état que je dois faire et fais de vos commandements, j'ai dépêché un homme exprès pour apprendre et découvrir ce qui s'est passé au delà desdits monts, lequel étant de retour, je ne faudrai à vous faire savoir tout ce qu'il m'aura rapporté, comme je ferai aussi de tout ce que j'apprendrai. Cependant MM. les Jurats de Saint-Jean, avec lesquels j'ai conféré sur le contenu de vos lettres, vous écrivent à mon avis les mêmes choses que je vous écris, ne pouvant vous écrire autre chose en vérité. Attendant vos commandements, je vous supplie, etc. A la Lane, ce 10 août.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Négociations à suivre par les habitants d'Aspe avec ceux d'Anço.

1609. 27 août. Monsieur de la Force, j'attendois de faire réponse à la vôtre du huitième de cettui-ci, que je fusse à Paris, pour, sur icelle, prendre une bonne résolution par l'avis de MM. le Chancelier, de Sully et de Villeroy, comme j'avois commandé à Loménie de vous mander en accusant la réception d'icelle, à ce que vous n'en fussiez en peine (à quoi je m'assure qu'il aura satisfait); mais ayant tout présentement reçu la vôtre du treizième à Oleron, et considéré ce que vous me mandez par icelle de la réponse que vous avez faite aux deux principaux de la ville de Jacca, députés vers vous, comme voisins de ceux d'Anço et d'Aspe, sans vous avoir apporté lettres du Vice-Roi d'Aragon, je l'ai fort approuvée, et trouve fort bon que ceux d'Aspe prient ceux d'Oleron de traiter de leur part avec lesdits députés de Jacca pour ceux d'Anço, après que vous les aurez bien instruits, et qu'ils leur fassent entendre que lorsque ledit traité sera parfait et que ceux d'Anço l'auront fait ratifier par le Vice-Roi d'Aragon, ils offrent de leur part de le vous faire ratifier : ainsi, l'avantage qu'ils pensoient prendre pour ne vous avoir apporté de lettres dudit Vice-Roi, ne sera point considérable, et mes sujets auront eu raison de l'injure qu'ils ont ci-devant reçue. Je ne puis imaginer qu'ils croient le bruit qu'ils font courre, que je les veux attaquer par la Navarre; cependant, ayez bien l'œil ouvert à ce que, sous cette ombre de traité, ils n'entreprennent quelque chose par surprise, car par voie ouverte, je ne l'estime pas, me tenant averti de ce que vous apprendrez importer à mon service, afin que sur le tout, je vous fasse entendre ce qui sera de ma volonté et de mes commandements; et sur ce je prie Dieu, etc. Ecrit à Monceaux, le 27e jour d'août. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

M. DE VILLEROY A M. DE LA FORCE.

Félicitation sur sa conduite à l'égard des Espagnols.

4 septembre. Monsieur, si j'eusse reçu à temps votre lettre du seizième du mois passé, j'eusse fait expédier une exemption de montre

à M. votre fils, suivant votre désir; mais puisque ladite montre est faite, nous lui ferons obtenir un relief; car servant le Roi auprès de vous, même aux occasions qui se présentent, il n'est pas raisonnable qu'il soit privé de la solde et appointements qu'il a en la compagnie de Mgr le Dauphin. LL. MM. et tous leurs serviteurs ont été fort contents du bon emploi que vous avez fait en vos frontières. Vous avez à bon droit été loué, nous espérons aussi que vous saurez bien maintenir et conserver votre avantage, tant contre les armes que contre les ruses de vos voisins. Je reçus hier au soir les deux lettres que je vous envoie avec la présente par le commandement du Roi, afin de vous en finir, si vous y trouvez chose qui le mérite, de quoi je me rapporte à votre jugement. Je vous envoie aussi une lettre pour le sieur Raffiz [1], avec des avis, par laquelle je lui mande qu'il fasse telle réponse à son correspondant que vous lui manderez, et que dorénavant il vous adresse directement les avis qu'il recevra de ce côté-là pour les faire passer plus tôt, afin que vous les receviez à propos pour vous en prévaloir. Je ne suis courtisan que depuis deux jours, ayant passé le mois d'août à ma maison, à boire des eaux de Spa, et à me reposer, dont je me trouve très-bien, grâce à Dieu. Pour finir, je vous jure une très-sincère affection et prie Dieu, etc. DE NEUFVILLE. A Paris, ce 4e de septembre. 1609. 4 septembre.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Les représailles ne peuvent produire une guerre avec l'Espagne.

Monsieur de la Force, je ne vous dirai autre chose pour réponse à la vôtre du vingt-huitième du passé, laquelle m'a été rendue le sixième de cettui-ci, sinon que je n'ai rien à changer à la dernière que je vous ai écrite de Monceaux, sur l'envoi des députés de la ville de Jacques (Jacca), que premier je n'apprenne de vous ce qu'ils auront fait en leur voyage vers le Vice-Roi d'Aragon, ne me pouvant persuader, quelque mine que fassent nos voisins, qu'ils rompent le traité, puis- 9 septembre.

[1] Ancien Ligueur; réfugié à Madrid, il avait découvert en 1604 la trahison de l'Hoste, et il rendait de bons offices à Villeroy par les rapports qu'il avait conservés avec l'Espagne.

1620. 9 septembre. que d'eux-mêmes ils l'ont commencé, et vous en ont envoyé rechercher, ni que quoique écrivent les religieux de Roncevaux à ceux de ma ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, que pour la prise que, par mon commandement, vous avez fait faire du bétail appartenant à ceux d'Anço, qu'ils nous fassent la guerre; et ce qu'ils ont armé la frontière, est autant pour garder que nous n'entreprenions sur eux, ou voir si nous nous relâcherions à quelque chose, et qu'ils se pussent vanter de l'avoir obtenu de vous par peur, que autrement, à quoi je ne suis nullement résolu. J'ai vu aussi celle que vous écrit le Vicomte d'Echaux, mais je m'assure qu'enfin le tout se résoudra à rendre à mes sujets ce qu'ils leur auront pris, et demeurer bons amis, tant du côté de Béarn que de la Navarre. Que s'il survenoit autre chose, vous m'en donnerez avis, afin que j'y pourvoie promptement, ce que je ferai; et cependant j'estime à propos pour le bien de mon service que vous demeuriez en ce pays-là, jusques à ce que vous ayez mis fin à cet affaire, de peur que par votre éloignement il y arrivât quelque désordre, ce que votre présence pourra empêcher; et cette-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 9e jour de septembre. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

Traité avec les habitants de Jacca. — Mesures à prendre jusqu'à sa ratification.

14 septembre. Monsieur de la Force, pour réponse à la vôtre du premier de cettui-ci, laquelle j'ai reçue le douzième ensuivant en cette ville, et après avoir vu la copie de celles que vous m'avez envoyées, écrites par le Vice-Roi d'Aragon au Justice, Prieurs et Jurés de la ville de Jacques, députés vers vous, et celle desdits Justice, Prieurs et Jurés à vous, je vous dirai qu'il seroit à désirer que ledit Vice-Roi leur eût baillé un Pouvoir de traiter; mais ne l'ayant voulu pour les raisons que vous me mandez, ou quelques autres qui vous sont inconnues, je trouve bon que ledit traité se continue, ce que vous ferez entendre à ceux de la ville d'Oleron que vous employez à cet effet, sans que vous y soyez nommé, ni interveniez, à la charge qu'il n'aura effet que après qu'il aura été agréé par ledit Vice-Roi et par vous, leur faisant pour cet effet entendre

un bref terme, et puis ratifier par le Roi d'Espagne et par moi, à ce qu'il soit plus ferme à l'avenir. Cependant, et durant tout ledit traité (que peut-être ils traînent en longueur expressément pour tâcher d'user de revanche, puisqu'ils ont commandé à toutes les garnisons de se trouver sur la frontière), vous vous tiendrez sur vos gardes pour, s'ils vouloient entreprendre quelque chose, vous y opposer courageusement et leur faire voir que nous ne les craignons, et ne bougerez dudit pays que ledit traité ne soit non-seulement achevé, mais agréé par le Vice-Roi et par vous, trouvant bon que vous retiriez la garnison que vous avez mise à Saint-Jean-Pied-de-Port, puisque c'est à la prière que vous en ont faite ceux de Roncevaux, et qu'ils ont fait retirer le capitaine Sauria et les soldats qu'il avoit sur la frontière de Navarre. Pour le regard de ce qu'ils continuent leurs fortifications, ils ont peur de leur ombre et n'en suis pas marri; qui est ce que vous aurez de moi pour réponse à la vôtre, et sur ce je prierai, etc. Ecrit à Paris, le 14[e] jour de septembre. *Signé* : HENRY. ***Et plus bas*** : DE LOMÉNIE. 1609. 14 septembre.

Procédure des officiers de Pampelune sur la jouissance de l'Aldude et de Baigorry.

Monsieur de la Force, je trouve aussi étrange que vous le renouvellement de la poursuite que font à présent les officiers de Pampelune, en faveur de ceux de Bastan et Valdéro de la Haute-Navarre, contre mes sujets de Baigorry, pour la jouissance des montagnes d'Aldude, après avoir discontinué ladite poursuite et donné espérance de vider ce différend par voie d'arbitres, ainsi qu'il est porté par vos lettres du septième de ce mois, et faut qu'ils s'attendent d'acquérir par là quelque avantage contre mes sujets et mon autorité, ce qu'il ne faut non plus endurer que nous avons fait leur attentat du côté d'Anço et d'Aspe. Au moyen de quoi ma Chancellerie de Saint-Palais aura bien fait non-seulement de faire défenses à tous mes sujets d'exécuter les lettres réquisitoires de la Chancellerie, ni de comparoître audit Pampelune, mais aussi de procéder contre ceux de Bastan et de Valdero, tout ainsi que les autres osent faire contre mesdits sujets de Baigorry et le 27 septembre.

1600. 27 septembre. Vicomte d'Echaux, en maintenant ceux-ci en la juste possession et jouissances desdites montagnes, en la forme accoutumée; et si lesdits de Pampelune, de Bastan et Valdero ou autres entreprennent d'abattre et démolir les granges et cabanes ou maisons que mesdits sujets ont bâties auxdits lieux, vous vous y opposerez de tout votre pouvoir, jusques à en prendre revanche par les moyens que vous y aviserez être les meilleurs, s'ils effectuent ladite démolition; et je commanderai qu'il soit pourvu au remboursement des frais qui y seront avancés par vous, si ceux du pays ne peuvent les supporter; partant vous m'enverrez un état d'iceux comme vous ferez de ceux qui ont été par vous faits du côté de Béarn, car je ne veux que vous en demeuriez chargé et en peine, si le pays refuse d'y satisfaire, comme vous avez écrit au sieur de Loménie, qu'il fait. Mais n'endurons point, quoi qu'il en advienne, que l'on prenne aucun avantage sur nous, par voies de fait, non plus que nous avons fait jusques à présent. Sur ce je prie Dieu, etc., etc. Ecrit à Fontainebleau, le 27e jour de septembre. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : BRULART.

Ratification du traité des députés de Jacca et d'Oloron. — Invitation de venir servir son quartier.

18 octobre. Monsieur de la Force, par la vôtre du cinquième de cettui-ci, laquelle me fut rendue hier matin en ce lieu, j'ai appris comme le Vice-Roi d'Aragon avoit ratifié le traité fait par sa permission et la vôtre, entre les députés de Jacques et ceux de ma ville d'Oleron, touchant le différend advenu entre ceux de la vallée d'Aspe et d'Anço, de quoi j'ai été bien aise, encore que je n'en fisse aucun doute, puisqu'ils en étoient venus si avant; c'est pourquoi, suivant ma dernière du premier de cettui-ci, de laquelle le sieur de Grammont étoit porteur, vous me viendrez trouver incontinent pour servir votre quartier, après toutefois que vous aurez mis fin à tout ce qui a été promis par ledit accord, et pourvu à ce que vous jugerez nécessaire par delà pour mon service durant votre absence, quoique je n'estime pas qu'il y ait rien à craindre du côté de la Navarre, attendu que je ne suis pas résolu de rien endurer d'eux; comme je vous l'ait fait entendre par la

mienne du vingt-septième passé, de laquelle je vous ai envoyé copie avec celle du premier de cettui-ci, et vous étant ici, et ayant eu votre avis, je vous instruirai encore plus particulièrement de ce que vous aurez à faire au cas qu'ils fissent les mauvais. Les affaires d'Allemagne, à cause de Clèves, sont pour s'échauffer, et si c'étoient François, cela n'eût tant tardé. Je me porte fort bien, Dieu merci, comme font ma femme et mes enfants, qui sont les meilleures nouvelles que je puisse vous mander, et par où je finirai pour prier Dieu etc. Ecrit à Fontainebleau, le 18e jour d'octobre. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1609. 18 octobre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Gracieuse réception du Roi. — Pamphlets contre S. M. — Une conspiration. — La Jarrige arrêté en Poitou. — Brouilleries à la Cour ; — M. de Joinville en est chassé. — La Reine accouche d'une fille. — Crédit de Sully. — Escapade du Prince et de la Princesse de Condé. — Le Roi dépêche après eux des exempts de ses Gardes. — Grande rumeur à la Cour. — Arrivée de Condé à Bruxelles. — Maladie de la Force. — Le Roi va le visiter. — Accueil de S. M. au Baron de Biron.

Encore qu'il soit bien tard, je vous adresserai celle-ci avant 16 novembre. me coucher pour vous donner avis de mon arrivée en ce lieu, à ce soir et en bonne santé, Dieu merci. J'ai déjà fait ma cour à bon escient et fort à propos, le Roi m'ayant reçu avec des témoignages de tant de bon vouloir qu'il n'est possible de plus, et m'a fait l'honneur de me fort entretenir, et discouru de beaucoup de particularités. Avec plus de loisir, je vous ferai plus grande part des affaires du monde ; cependant je vous dirai que S. M. m'a fait une grande plainte d'une conspiration qu'elle a découverte contre son Etat, que l'on fonde sur le bien public, en laquelle il ne paroît encore que quelques particuliers et gens de peu. L'on a fait voir au Roi des écrits qu'ils sèment partout, pleins de malice, détractant de la vie de S. M., et sollicitant la Noblesse, les villes et le peuple de s'unir pour la conservation de l'Etat, et donnent assurance qu'ils seront appuyés et maintenus par un Grand. L'on a assuré le Roi que quelques-uns des factionnaires ont déjà suivi beaucoup de pays pour obliger les volontés, et qu'ils ont fait signer plusieurs. Je ne le cuide pas, et crois qu'il se trouvera seulement que c'est quelque mauvais es-

1600. 16 novembre. prit qui a fait courre de ces écrits pour essayer de troubler quelque chose, et qu'il ne s'y trouvera aucun fondement. S. M. a eu avis que les menées s'en faisoient en Poitou, et m'a fort enquis si je n'en n'avois rien appris en revenant. Il a aussi appelé notre fils de la Force, et nous a dit qu'il avoit avis que M. de Saint-Germain en étoit, que l'on parloit aussi de M. de Vérac et de M. de la Gatemine. Je lui ai dit que j'avois vu M. de Verneuil et plusieurs dans le pays, et qu'il ne s'y en faisoit aucune mention : qu'il n'y avoit aucune apparence que M. de Vérac qui étoit homme fort sage, et qui étoit fort à son aise, s'allât mêler de ces folies. Le Roi avoit envoyé vers M. de Parabère pour faire saisir un nommé la Jarrige, lequel a été pris. Il est accusé de faire ces menées; mais l'on n'a rien appris de lui. Sibort est arrivé à ce soir de la part de M. de Parabère qui assure qu'il n'y a nulle nouvelle par delà de tous ces bruits, et je crois qu'il ne s'en trouvera rien. Ce seroit des desseins bien périlleux; les affaires de S. M. sont, Dieu merci, si bien disposées, qu'ils y feroient mal les leurs. Je vous ai voulu faire entendre cette particularité, afin que si l'on en faisoit courir autre bruit, vous soyez informée de ce qui en est. Je n'écris point à notre fille; elle aura part à celle-ci. Je prie Dieu, etc. A. Paris, ce 16e novembre.

---

21 novembre. Je pensois, laissant mon équipage et venant en poste, n'avoir guère de train; mais je trouve la maison si pleine qu'il n'est possible de plus; je me rends fort soigneux d'y mettre la meilleure règle qui se peut. Je n'avois eu moyen de voir M. de Sully qu'hier; il me dit qu'il avoit grand désir de m'entretenir; nous en fûmes lors détournés par la venue de quelques Ambassadeurs qui vinrent le visiter. Il y a eu de grandes brouilleries en cette Cour; M. le Prince de Joinville en est chassé; le Roi est fort mal édifié de ceux de Lorraine; mais il y en a bien d'autres de malcontents. S. M. m'a fait l'honneur de me dire un monde de particularités; mais elles ne peuvent être mises sur le papier. Quant à cette faction dont je vous ai écrit, cela s'allentit maintenant; aussi crois-je que cela n'avoit pas grand fondement; mais S. M. y veut voir jusqu'au fond, et surtout découvrir, s'il est possible,

l'auteur de ces écrits qui sont fort malicieux, et flétrissant la vie du Roi. J'ai vu madame la Comtesse de Saint-Paul qui m'a fait plus de caresses et donné plus de témoignages d'amitié que jamais, m'ayant même fort particulièrement discouru de ses plus particuliers secrets. Elle est un peu malade. M. le Comte de Saint-Paul est en Picardie. Le sieur de Laval est venu, qui m'a apporté des lettres de M. de Biron, et assure qu'il seroit ici dans quatre jours; j'appréhende fort que son arrivée ne lui réussisse pas bien et que ses affaires ne me donnent de la peine. Comme j'écrivois cette lettre, le sieur de Livron est arrivé, qui m'a apporté les vôtres; je loue Dieu de ce qu'êtes toutes en bonne santé; à ce que je vois, les Béarnois vous donneront souvent moyen de nous écrire; il m'a apporté des lettres de M. le Baron d'Arros, qui me prie fort de le favoriser en la poursuite qu'il veut faire de l'office de Procureur du Roi, et de M. de Cassaude aussi, avec tant de soumissions que c'est merveilles, et lui toutes les belles protestations du monde. Je vous assure que je lui ai dit à bon escient mon avis du passé, et que lorsqu'ils ont besoin de moi, ils savent bien y recourir, et qu'après cela ils ne me connoissent plus. Adieu pour cette fois. A Paris, ce 21e novembre. 1609. 21 novembre.

Je commencerai ma lettre par la bonne nouvelle de l'accouchement de la Reine fort heureusement, Dieu merci, d'une belle et grande fille [1]. Je mande à MM. du Conseil, comme le Roi m'a commandé de leur écrire, d'en faire rendre grâces à Dieu par toutes les Eglises. Ce fut le jeudi soir à dix heures. Le deuxième jour après, le Roi s'en alla à Saint-Germain, courre le cerf et voir Messeigneurs ses enfants, et n'en est revenu que cejourd'hui. Je ne le vis jamais mieux se porter, Dieu merci; la Reine se trouva bien mal hier et la nuit passée; mais cejourd'hui elle se porte mieux. Incontinent après qu'elle fut accouchée, S. M. me fit l'honneur de me faire appeler pour la voir; mais à son visage et à sa contenance, l'on n'eût jamais dit que c'eût été l'accouchée. Mgr le 29 novembre.

[1] Henriette de France, qui épousa Charles Ier, Roi d'Angleterre.

1609. 29 novembre. Dauphin est le plus gentil Prince que je vis jamais, et à la vérité tout le troupeau; c'est une grande bénédiction de Dieu, et un grand contentement à tous les gens de bien. Les affaires du Roi sont en plus grande prospérité que jamais; il semble que l'ordre et la disposition en toutes choses aillent de mieux en mieux. Le crédit de M. de Sully et son autorité vont toujours augmentant; il est venu cette après-dînée au cabinet du Roi, où attendant S. M., je l'ai entretenu fort à propos, même pour ce qui regarde M. de Casaux, en quoi il m'a promis toute assistance. J'en ai fort entretenu S. M. à ce voyage de Saint-Germain, et poursuivi ma demande si avant que je croyois véritablement l'emporter dès lors, car je pris le Roi en belle humeur, de sorte qu'il ne me dit jamais ni *je ne le veux*, ni *je ne le puis*. Il me dit seulement que j'étois trop pressant lorsque j'avois quelque chose dans la tête, et que j'eusse patience. M. de Boisse est arrivé à ce soir; il y a cinq ou six jours que le Roi m'accorda sa pension, et M. de Sully, qui étoit présent, m'assura de le coucher sur l'état. Je prie Dieu vous tenir en sa sainte garde. A Paris, ce 29e de novembre.

P. S. Il y a environ deux heures que j'avois achevé ma dépêche, et bien tard; le Roi m'a envoyé chercher pour me dire comme il venoit d'être averti que M. le Prince étoit parti de sa maison de Muret et avoit emmené sa femme, pour se retirer en Flandres, à l'Espagnol, où il alloit en grande diligence; cela a fort déplu à S. M., et m'a commandé soudain de dépêcher des exempts pour le faire arrêter, que j'ai fait partir, et s'en vont toute la nuit; ils ont des lettres pour l'Archiduc, afin que s'il étoit déjà dans les villes espagnoles, qu'ils le délivrent suivant le commandement qu'ils ont de S. M., et le Roi y envoie encore demain M. de Praslin. Voilà une mauvaise affaire, et est à craindre qu'elle n'ait de la suite; vous pouvez en communiquer à M. de Casaux; mais je vous prie, que cela ne soit point divulgué, et l'en avertissez. Je fais état que le Roi commandera des dépêches être faites partout, et que vous aurez encore de mes nouvelles bientôt. Adieu; il est deux heures après minuit. Le Roi a fait venir ici M. de Sully de l'Arsenal, encore qu'il fût bien tard, MM. le Chancelier et de Villeroy aussi; cette affaire le travaille, toutefois le crédit et

les moyens de ce Prince sont si petits que l'on ne cuide pas qu'il puisse faire grand chose; cela est pourtant mauvais. 1609. 29 novembre.

Voici ma quatrième lettre depuis mon arrivée par deçà; je ne puis beaucoup ajouter à mes précédentes; tous les discours de cette Cour sont sur l'escapade de M. le Prince, qui en donne beaucoup de sujet. Le Roi a encore eu nouvelles cejourd'hui de son départ, mais sans apprendre aucune particularité, seulement qu'il n'avoit que quatre ou cinq chevaux avec lui, et deux demoiselles dans le carrosse avec madame la Princesse, disant qu'il s'en alloit chasser des sangliers à deux ou trois lieues de là; qu'il hâtoit fort le partement, et marchoit en diligence avec six chevaux au carrosse et deux haquenées en main, que l'on menoit. S. M. n'a encore rien appris de ceux qui ont été dépêchés pour aller après lui. Quatre ou cinq jours de temps nous rendront plus savants de tout, et vous en écrirai par la poste, et de ce qui surviendra. J'ai eu cejourd'hui nouvelles de notre fils aîné qui est à la garnison et se porte fort bien. La Reine a été fort travaillée de la mère, et saignée le pied en l'eau, et depuis au bras; elle se porte mieux à présent, Dieu merci. C'est tout ce que je vous dirai pour astheure. A Paris, ce premier décembre. 1er décembre.

Je vous écris celle-ci de Saint-Germain avec beaucoup de contentement, puisque c'est avec sujet de reconnoître de plus en plus la continuation des grâces et assistances que Dieu nous départ, car il faut que je vous dise qu'il m'a visité de maladie depuis huit ou neuf jours; les quatre premiers, à la vérité bien âpres, je fus travaillé de fièvre, de grandes douleurs d'estomac, de tête et d'un point au côté gauche qui me donnoit grand peine à respirer. Tous les remèdes y furent apportés si à propos, par le secours de tous les médecins du Roi, qui m'y ont assisté, que dès le cinquième jour je fus fort soulagé; le sixième encore plus, le septième du tout allégé et entièrement hors de fièvre, Dieu merci, et à présent tellement remis que je vous puis assurer ma santé être fort bonne, non que mes forces soient encore revenues. 14 décembre.

1609. 15 décembre. Je vous avois écrit ce que dessus dès hier, mais je n'eus moyen d'achever, à cause que le Roi arriva le soir en ce lieu, et que je n'eus toute la soirée que visites. S. M. m'a aussi fait l'honneur de me venir visiter à ce matin et m'a fort longtemps entretenu. L'après-dînée, elle est allée courre le cerf qu'elle a pris de si bonne heure qu'elle s'én est retournée à Paris. Je fais état de demeurer encore ici cinq ou six jours pour me fortifier et avoir plus de moyen de me ménager; car de me remettre si tôt auprès du Roi, je ne me pourrois empêcher de me contraindre. Je ne saurois vous dire d'où peut procéder mon mal, si ce n'est que le Roi ayant fait ici un pareil voyage pour chasser, nous fûmes si tard à revenir que je sentis un grand froid. Dites à ma fille que je lui mande qu'en trente-six heures je pris quatre clystères, une médecine, et fus saigné deux fois, que je sais bien qu'elle est brave; mais je m'assure qu'elle n'eût pas été si vaillante: Dieu l'en garde d'en avoir besoin. J'ai été fort bien secouru, et me sens tellement renouvelé, et ai remarqué tant d'assistance de mon Dieu, que je vous assure que cette petite visite m'a apporté plutôt joie et consolation qu'ennui.

M. le Prince n'a voulu aller à aucune ville des États; il a dit que le Roi y avoit trop de pouvoir. Il a mené madame la Princesse à Bruxelles, et lui n'a voulu que l'on n'ait aucune connoissance du lieu où il vouloit aller, de sorte qu'il ne s'en sait rien. L'Archiduc a répondu à S. M. qu'il n'est point dans ses terres; mais l'on tient qu'il se tiendra secret jusqu'à ce qu'ils aient nouvelles du Roi d'Espagne. A Saint-Germain, ce 15e de décembre.

---

21 décembre. Voici le sixième jour que je vous ai écrit de Saint-Germain et vous faisois entendre ma maladie, et comme j'en étois relevé; celle-ci est pour vous en donner encore plus d'assurance, car, Dieu merci, je suis toujours allé en amendant. Il est certain que j'ai été rudement touché, mais je suis à présent si bien remis que j'estime que cette maladie m'est venue pour bien. Je suis arrivé de Saint-Germain en cette ville fort gaiement; j'avois un carrosse, mais je suis venu la plupart du temps à cheval. M. de Biron a été fort bien reçu du Roi,

et M. de Sully en a pris beaucoup de soin et lui témoigne toute sorte de bonne volonté; mais je crains que ce qui regarde madame de Biron ne brouille quelque chose, car elle a mandé qu'à quelque prix que ce soit, elle se veut séparer; M. de Sully voudroit y apporter quelque remède, mais M. de Biron se rend difficile à tout. Vous n'aurez autre particularité de moi pour astheure; je vous écrirai à toutes occasions, je vous prie faire de même. A Paris, ce 21e de décembre. 1609. 21 décembre.

P. S. J'avois achevé ma lettre dès ce soir, mais à ce matin je me suis résolu de voir le Roi qui va courre le cerf à Saint-Germain, où notre fils aîné suit S. M.; je m'en suis donc allé au point du jour au Louvre pour me trouver à son lever; le Roi m'a fait l'honneur de me faire fort bonne chère et témoigne être fort aise de me voir guéri, et qu'il ne vouloit pas que je me contraignisse en rien. 22 décembre.

ANNÉE 1610.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Convalescence. — Bruits de guerre. — Alliance avec M. de Savoie. — Le Prince et la Princesse de Condé fêtés à Bruxelles par Spinola. — Vif ressentiment du Roi. — Le Comte de la Rochefoucauld recherche mademoiselle de Liancourt. — Affaires d'Allemagne. — Conseil secret chez Sully. — Propos tenus sur le Roi par M. le Prince. — Mort du Maréchal d'Ornano. — Nombreux prétendants à sa charge. — Brouilleries entre le Comte et la Comtesse de Saint-Paul. — Diète d'Allemagne. — Etat de Maître des Requêtes pour Masdurant. — Le Roi dresse l'état de ses armées. — M. de Biron veut faire annuler son mariage. — Philippe III prend Condé sous sa protection. — Jacques Ier offre d'aider le Marquis de Brandebourg contre l'Archiduc Léopold. — Lesdiguières mène une armée au Duc de Savoie. — Levées de troupes. — Fausse alarme donnée à Bruxelles par M. le Prince. — Humeur du Roi. — Les Princes allemands réclament le secours de S. M. — Condé sommé de rentrer en France et menacé d'être jugé comme criminel de lèse-Majesté. — Madame la Princesse refuse de retourner avec M. le Prince qui la maltraite. — Fêtes de la Cour. — Ballet dansé par le Dauphin. — Rendez-vous de l'armée à Châlons. — Le Roi devient de difficile accès. — Conseil de guerre tenu par S. M. — Alliances avec l'Angleterre, les Etats de Hollande, la Savoie et les Protestants d'Allemagne. — Procès de la Force avec le Comte de Soissons. — Il fait la Cène à Charenton. — Mariage de M. de Montmorency avec mademoiselle de Vendôme. — Grossesse de madame de Biron. — Arrivée du Prince d'Anhalt et des députés des Etats. — Le Roi envoie M. de Vendôme au devant d'eux. — Dépit de l'Ambassadeur d'Espagne. — Préparatifs du sacre de la Reine. — Conférences des députés des Etats avec le Conseil du Roi. — La Force presse son fils de partir. — Le Roi lui accorde son congé. — Grande occupation de S. M.

— Nonce du Pape envoyé à Paris et à Vienne. — Les troupes des Etats défont celles de l'Archiduc. — Le Comte de Soissons quitte la Cour. — Mécontentement du Roi. — Il accorde à la Force deux mille écus. — M. de Roquelaure lui fait présent d'un carrosse.

1610. 6 janvier. Les médecins, craignant une rechute, ont été d'avis que je garde la chambre; Dieu merci, ç'a été sans fièvre et sans demeurer au lit, et ce qui m'a le plus travaillé a été la toux et des douleurs de tête; le temps s'est fort adouci astheure, aussi me portai-je fort bien et fais état de sortir demain, et l'eusse pu plus tôt sans que j'ai voulu me ménager, et que le Roi m'a fait l'honneur de me dire que je ne me contraignisse nullement; à la vérité l'on ne peut être près de lui sans être découvert, et cela m'est fort contraire. Je fais bien état d'y pourvoir avec une calotte de soie; celles de cheveux m'échauffent trop le cerveau. Masgezir est fort après pour essayer d'être employé sur ces bruits de remuements, de quoi toute la Cour est pleine, et plusieurs croient qu'ils ne se sauroient éviter. A la vérité, il y a de grandes affaires sur le tapis. L'alliance de M. de Savoie est résolue; l'on ne pense pas que ce soit sans de plus grands desseins; ledit Duc dit ouvertement qu'il est du tout au Roi. L'on tient la guerre de Clèves pour résolue. M. le Prince et madame la Princesse sont à Bruxelles; il y a été reçu fort honorablement; l'Ambassadeur d'Espagne et le Marquis de Spinola avec force Noblesse lui allèrent au-devant une grande lieue. Cet affaire aigrit fort le Roi. J'espère que par ma première dépêche, je pourrai vous donner plus de connoissance du cours des affaires; car j'aurai vu le Roi et ceux de qui j'en pourrai apprendre. J'ai été fort visité de madame la Comtesse de Saint-Paul, elle me vint devant hier encore dire adieu et s'en est allée à Amiens, où est M. le Comte de Saint-Paul; il n'est pas croyable combien de protestations d'amitié elle m'a fait et à nos enfants. Ce que vous me mandez de la grossesse de madame de Biron est mis bien au loin par madame de Badefol, qui assure que cela n'est point. M. de Biron ne la voit point, elle ne l'a pas désiré. Je vous avois mandé comme ils avoient été bien reçus du Roi tous deux et très-bien de M. de Sully; il ne tiendra qu'à lui qu'il n'y fasse bien ses affaires : je sais que les volontés sont disposées à lui faire payer pour quatre-vingt ou cent mille

écus qui étoient dus à feu M. de Biron, et de leur bailler pension à tous deux; s'ils veulent se bien gouverner, le voyage leur succédera avantageusement. Je crains bien que les affaires de la femme ne brouillent quelque chose comme je vous ai mandé; l'on a remis d'en parler lorsque j'irois à l'Arsenal. 1610. 6 janvier.

Dites à notre fille de la Force qu'elle ne soit pas en peine de M. de la Gatemine; il est certain qu'il se trouve embarrassé dans une fâcheuse affaire; mais, Dieu merci, il ne court point de péril. Je crains qu'il y aura un peu de longueur, car le sujet de sa prise est si important, et la méchanceté de ceux qui l'ont accusé si grande, que cela ne se peut si tôt vider. Croyez que je ne lui ai point été inutile. A Paris, ce 6e de janvier.

J'ai été ce matin au lever du Roi; je fais état de reprendre demain ma chambre au Louvre pour ne bouger plus d'auprès de S. M., et prendre les occasions pour les affaires que je désire mettre à fin. L'éloignement que ma maladie m'a causé m'a fort nui, car il y a à présent une grande presse aux affaires, et à la vérité beaucoup de choses qui travaillent fort l'esprit du Roi, et des particularités qui ne se peuvent écrire, de sorte que depuis quelque temps le Roi est devenu fort chagrin, et fort peu de personnes lui peuvent parler. M. de Montespan ne viendra de cette année, ce qui m'est un grand déplaisir; cela ne me retiendra pas davantage par deçà, mais j'y aurai plus de sujétion, non que vous deviez craindre que je m'y travaille trop, car je vous réponds que j'éviterai toutes les fâcheuses corvées. M. de Saint-Germain est en cette ville et fit hier la révérence au Roi; je n'ai su encore quel sujet l'y mène. Vous avez ouï parler de la recherche que M. le Comte de la Rochefoucauld fait de mademoiselle de Liancourt, fille de M. le premier Écuyer; mondit sieur Comte me pria ces jours passés de lui faire ce bien d'être le moyenneur de son mariage pour traiter des conditions et résoudre les articles; j'ai arrêté avec M. le Premier que nous commencerions après demain. Les affaires s'échauffent en Allemagne; les Ducs de Neubourg et de Brandebourg ont défait trois cents hommes à Léopold. L'on est après à faire revenir M. le Prince et à lui 9 janvier.

1606. 9 janvier. faire connoître que c'est son bien. Il s'en parle fort diversement ; les uns disent qu'il reviendra, d'autres disent que ses discours en sont fort éloignés, et moi j'en crois plus de mal que de bien. J'aurai soin de vous adresser de mes lettres à toutes occasions, priant Dieu vous tenir en sa sainte garde. A Paris, ce 9e de janvier.

---

15 janvier.. J'ai été bien content de la venue de Limerac pour apprendre par lui plus particulièrement de vos nouvelles et de toute votre compagnie ; vous aurez aussi l'esprit plus satisfait de celles qu'il vous rapportera de nous ; il vous dira que je suis assez bien remis. Depuis ma dernière j'ai tous les jours été ou aux Tuileries avec le Roi, ou par la ville, et ne craignez point que je ne me gouverne bien, car je vous réponds que je ne me contrains en rien et ai une petite calotte légère que je ne laisse point, au moins jusqu'à ce que les froids soient passés. J'ai trouvé fort à propos que notre fille de la Force ait envoyé Limerac vers M. de la Gatemine, et j'eusse bien désiré qu'il l'eût pu voir à Poitiers ; mais le Prévôt étoit ici, et n'y ayant que des archers, il n'a pu avoir cette permission. Le Roi m'a accordé de le faire venir ici, où étant, j'espère que bientôt après S. M. aura connoissance de la vérité et de son innocence. J'affectionne fort cet affaire et y rapporterai tout ce qui dépendra de moi. J'ai trouvé étrange que je n'aie vu personne du monde qui se soit employé pour lui, que M. d'Arambure, qui est son voisin, et que j'en avois prié. J'ai retenu Limerac hier et aujourd'hui afin qu'il eût plus de moyens de vous porter de nos nouvelles, et que je désirois aussi avoir plus de particularités à vous mander. Il est certain que je vois les affaires se disposer à quelques remuements, ou pour mieux dire bien grands. Le Roi demeura hier plus de quatre heures à l'Arsenal, enfermé seul avec M. de Sully dans son cabinet, et cejourd'hui autant au Louvre, et y a fait venir M. de Sully. Il m'a fait l'honneur de m'y faire appeler ; j'y ai resté deux heures, et a fort examiné ce qui regarde nos voisins ; vous verrez ce que j'en écris à M. de Casaux : ce sont matières qui ne doivent aller plus avant que vous deux ; je n'en ose commettre davantage au papier, mais il est cer-

tain que sans quelque changement fort extraordinaire, qu'il est inévitable que dans peu de temps on ne voie du trouble; Dieu, par sa grâce, conduise le tout à sa gloire. Il est malaisé que je vous puisse dire le temps de mon retour; car je me doute bien qu'en l'état où sont les affaires, je ne pourrai obtenir congé du Roi si tôt. M. de Grammont a été mandé de venir promptement; MM. de Bouillon et d'Espernon doivent arriver dans deux ou trois jours. M. le Grand m'a dit qu'il avoit vu nos enfants à Toulouse, et nous fait cette faveur d'en dire mille biens. M. le Prince est toujours à Bruxelles et se conduit en toutes ses actions de mal en pis, et tient des langages du Roi, qui offensent fort S. M.; les affaires ne sont pas en train d'en espérer rien de bien. Je prie Dieu qu'avec la continuation de ses grâces et bénédictions il vous maintienne en toute prospérité, et toute la famille. A Paris, ce 15e de janvier.

1610. 15 janvier.

Je ne vous ai point écrit depuis le partement de Limerac, d'autant que nos fils de la Force et de Castelnaut se promettoient obtenir leur congé; je m'assure qu'ils seront bien reçus de la compagnie et que mes lettres ne pourroient être portées par de plus agréables messagers. J'ai volontiers consenti à leur départ, puisque je fais état de ne prendre pas la poste comme eux pour mon retour, et que j'ai jugé aussi que leur présence vous feroit plus facilement patienter mon retardement; si mes filles m'en veulent plus de mal pour cela, je vous prie de faire ma paix. Notre fils vous dira la perte du pauvre Maréchal d'Ornano; il a été extrêmement regretté de tout le monde, surtout du Roi, qui en a été fort ennuyé, même pour les importunités que l'on lui a données du Gouvernement, où il y a bien de la presse; notre fils vous contera tout, et ce que je vous saurois mander des affaires du monde, qui s'aigrissent toujours d'autant plus. Vous oyerez aussi d'étranges mystères de M. et madame la Comtesse de Saint-Paul. Je ne pensois pas que le Roi dût partir aujourd'hui de Paris; cela a été cause que j'ai fait un adieu à la hâte à nos enfants, et a fallu que j'aie fait mes lettres en ce lieu de Saint-Germain où S. M. est venue pour chasser. Je les leur envoie à la pointe du jour; c'est trop discouru puisque vous aurez

26 janvier.

1610. 26 janvier. de si dignes porteurs, aussi est il tard; je prie Dieu qu'il vous tienne en sa garde. A Saint-Germain, ce 26e janvier.

---

31 janvier. Je sais bien que ce porteur sera longtemps en chemin, et qu'avant qu'il n'arrive à vous, vous aurez de mes lettres par autre voie; mais je n'ai voulu que le vissiez sans recevoir ce mot. Je ne puis rien ajouter à celle que je vous ai écrite par nos enfants, n'étant rien survenu de nouveau. Le Roi n'arriva qu'hier au soir de Saint-Germain; j'étois venu deux jours auparavant et trouvai nos enfants sur le point de monter à cheval; j'ai cependant travaillé à nos affaires que j'avance peu à peu. Vous aurez su par nos enfants le mauvais ménage qui est entre M. le Comte et madame la Comtesse de Saint-Paul. Il s'en vint hier exprès me trouver en ma chambre pour m'avertir de son arrivée d'elle, et qu'il étoit au désespoir de la résolution imprudente où elle s'étoit jetée, qu'il recouroit à moi pour me prier de lui assister de mon avis à ce fâcheux affaire, et pour la dissuader de ses mauvaises opinions. C'est un étrange mystère; je la verrai aujourd'hui, si je puis. Je ne vous ferai celle-ci plus longue que pour vous assurer que je me porte bien, Dieu merci. Il me tarde bien que je n'aie des nouvelles de l'arrivée de nos enfants, et si mes filles me voudront mal de les leur avoir envoyés devant. A Paris, ce 31e de janvier.

---

8 février. Vous aurez eu tant de plaisir d'entretenir ces chers enfants qu'encore que j'aie dilayé à vous adresser de mes lettres, ce temps ne vous aura point duré; il n'est aussi survenu aucune nouvelle, ni aucune particularité importante; toutes choses demeurent en suspens, l'on est dans l'attente de voir quel succès prendra cette Diète qui se tient en Allemagne, où les affaires de ces Princes sur la Duché de Clèves se doivent résoudre. Ils ne laissent pas cependant de s'entrebattre; ils ont déjà pris et repris deux ou trois fois des villes les uns sur les autres, et avec meurtre. Le Roi attend aussi de jour à autre nouvelles de MM. des États, et de même, de M. de Savoie. Je crois qu'après cela l'on verra plus clair au cours que peuvent prendre les affaires. S. M. attend aussi le retour du

Marquis de Cœuvres. M. le Prince est toujours à Bruxelles; il semble vouloir donner quelque espérance de son retour, car il est entré en des demandes, mais si déraisonnables que rien plus; aussi ne s'y attend-on nullement. Je travaille fort à mes affaires; tous ces jours de gelées, je faisois mes sollicitations à pied. Je ne laisse, aux heures que j'ai de libres, d'être toujours auprès de S. M.; elle va les après-dînées à la foire, où j'ai toujours été; la Reine y étant aussi, je ne l'ose laisser en ces lieux-là: c'est leur grande occupation maintenant. Je ne ferai pas beaucoup d'emplettes cette année, j'ai trop dépendu. Je ne vous parle pas de mon retour; à la vérité, il est incertain, et je ne pense pas qu'il puisse être plus tôt que vers la fin de ce mois; mais je ne crois pas aussi que je le puisse dilayer guère plus, si vous réponds-je que je commence fort à m'ennuyer. Vous n'en aurez pas astheure davantage. A Paris, ce 8e de février. 1610. 8 février.

Le Roi m'a fait l'honneur de me confirmer la promesse qu'il m'avoit donnée de l'état de Maître des Requêtes pour notre fils Masdurant, et de l'y faire recevoir dès qu'il en sera capable, m'ayant fort enquis de tous nos enfants. Quant à notre fils de la Force et celui de Castelnaut, je fais état de les retenir auprès de moi, si la guerre est une fois ouverte et que le Roi me le permette, et m'accorde des Commissions pour eux. S. M. dresse l'état de ses armées; M. le Maréchal de Lesdiguières en a une pour le Duc de Savoie, l'autre sera près de S. M. Il y a une grande presse pour avoir des charges et force demandeurs, et par conséquent beaucoup de refusés. Je ne puis encore obtenir congé, aussi ne seroit-il pas à propos que je partisse d'ici que je ne voie les dernières délibérations; d'ailleurs ma présence est nécessaire pour mes affaires particulières. M. le Comte de Saint-Paul m'offre de faire tout ce que je voudrai pour plus grande sûreté des miens; la réconciliation s'est faite entre lui et madame la Comtesse de Saint-Paul: je voudrois que celle de votre frère de Biron fût aussi bien; cela ne va pas du tout, j'y fais ce que je puis, mais il ne se gouverne point comme il faudroit: il n'a voulu croire l'avis de personne; astheure il demande que l'on rompe 16 février.

1610. 16 février. le mariage tout à fait. Cela est si embrouillé par ses irrésolutions que je ne sais que vous en dire, et cependant il n'a fait aucune affaire, et vous réponds qu'il n'a tenu qu'à lui; car M. de Sully y étoit fort disposé, mais M. de Biron ne l'a vu il y a plus d'un mois. Votre frère de Chefboutonne s'y est mieux gouverné, aussi a-t-il obtenu douze cents écus de pension. Vous aurez su comme M. de Roquelaure a eu la charge de Guyenne; M. de Montespan est arrivé ici depuis trois jours, qui en fait fort le malcontent, car il y espéroit. Le Roi a eu nouvelles comme le Roi d'Espagne prenoit M. le Prince en sa protection, et vouloit qu'il fût reçu en tous les lieux de son obéissance. L'on a fait courre le bruit à Bruxelles que S. M. avoit dessein de faire enlever madame la Princesse, et avoit envoyé des hommes déguisés pour cet effet, de sorte qu'ils ont pris ce prétexte pour la retirer dans le Palais avec l'Archiduchesse, dont elle ne doit bouger. M. le Prince se gouverne de plus en plus mal et tient des discours si étranges qu'il n'est possible de plus, ce qui aigrit le Roi grandement et lui occupe tellement son esprit qu'il y a bien du mystère à lui parler d'aucun affaire particulier. Je n'ai pu encore mettre fin à mes procès; mais j'espère en avoir bientôt bonne issue: voilà tout pour astheure. A Paris, ce 16e de février.

---

20 février. Le Roi a eu nouvelles comme le Roi d'Angleterre a offert toute assistance aux Princes d'Allemagne contre Léopold; l'on verra bientôt quel train prendra cette guerre. Les derniers avis qui sont venus de Flandres, portent que l'Archiduc, sur une alarme que M. le Prince lui donna qu'il avoit été averti que trois ou quatre cents hommes déguisés, qui étoient dans la ville de Bruxelles, devoient enlever madame la Princesse sa femme, soudain, encore que ce fût la nuit, il fit tirer le canon pour faire mettre en armes toute la ville, et, le lendemain, fit faire la visite partout, et ne s'y trouva d'étrangers que les trains du Marquis de Cœuvres et de l'Ambassadeur, et quelques gens de métier. M. le Prince, rencontrant le secrétaire de l'Ambassadeur, le frappa et cria à ses gens que l'on le tuât. Il eut quelques coups de plat d'épée, mais ce ne fut autre chose. Le Roi est fort offensé de tout cela. La Prin-

cesse doit demeurer avec l'Infante, et M. le Prince, à ce que l'on dit, veut aller à Milan. S. M. continue le dessein de s'armer. M. de Lesdiguières mène une armée au Duc de Savoie, de douze mille hommes de pied et de deux mille chevaux; outre ce, S. M. fait une armée de vingt-cinq mille hommes de pied, avec la levée de six mille Suisses et six mille chevaux. Le tout doit être ensemble le quinzième d'avril. Voilà pour la grande guerre; pour la petite des procès, je vous réponds qu'elle me donne bien de l'exercice; hier matin et cejourd'hui je me suis trouvé au Palais aux flambeaux. Je pensois obtenir arrêt contre M. de Lagny pour faire lever la saisie qu'il a fait faire de la Ferté; mais les parties ont usé de tant de fuites, qu'ils ont encore délai de trois jours; mais ç'a été par l'intervention de M. le Comte de Soissons qui s'y est déclaré partie contre moi, de hier seulement, et usa d'une ruse envers le Roi auquel il s'alla plaindre, disant que j'avois envoyé M. de Loménie vers les juges au nom de S. M., pour leur recommander ma cause, et pressa le Roi que M. de la Varenne y allât, afin de leur faire connoître qu'elle ne le favorisoit pas moins que moi. Peu après j'arrivai au Louvre, et étant près du Roi, comme j'eus connoissance de ceci, je m'en plaignis à S. M. qui appela lors mondit sieur le Comte, et s'offensa de ce qu'il lui avoit dit une chose qui n'étoit point; de sorte que cet affaire alla fort avant, et même le Roi voulut entendre le mérite de la cause, ce que je lui déduisis fort au long; tout cela alla fort bien lors, mais le coup étoit déjà frappé. 1610. 20 février.

Il se prépare force parties pour ce mardi gras: des carrousels à courre la bague en masque, et des ballets. Mgr le Dauphin en danse un avec toute sa petite jeunesse, qui sera très-beau, et MESDAMES un autre. J'avois oublié de vous mander comme M. de la Gatemine a été mené en cette ville avec sept autres prisonniers; j'ai pris de lui tout le soin qu'il pouvoit désirer, ainsi qu'a vu le sieur du Coudray, son beau-frère, qui est ici. Le Roi veut être éclairci de toute la vérité de ces accusations, et m'a fait connoître qu'il auroit fort égard aux supplications que je lui ai faites en sa faveur, et de même M. le Chancelier. C'est ce que je vous dirai pour astheure; il est fort tard et je suis las, m'étant levé à trois heures du matin. A Paris, ce 20e de février.

1610. 22 février. Les affaires sont maintenant en leur plus grand effort; le Roi tient presque tous les jours Conseil; il y a demeuré ce matin plus de cinq ou six heures, renfermé dans le cabinet des livres, avec cinq ou six. J'ai voulu cette après-dînée lui faire ressouvenir de pourvoir à notre frontière, et savoir quand il lui plairoit de me renvoyer, il m'a dit que je pressois trop et que je serois le dernier dépêché; je vous fais ce récit pour vous faire connoître que je ne sais que vous mander du temps de mon retour; mais ne doutez point que de tout ce qui surviendra je ne vous en donne avis. J'ai grande peine d'être si longtemps en incertitude de l'affaire que savez; j'espère fort en la bonne disposition en quoi j'ai mis S. M., et à ce qu'elle m'a montré de bonne volonté, de sorte que cela me garde de rien précipiter, afin de prendre surtout le temps et l'occasion si bien à propos que je ne manque pas d'en venir à bout. Le Roi a continuellement son esprit si agité et si travaillé qu'il n'est pas croyable, et je crains fort de le prendre en quelque mauvaise humeur; c'est un affaire que j'ai résolu d'opiniâtrer, et je crois que le temps le plus favorable sera lorsqu'il prendra résolution de pourvoir à nos frontières. S. M. reçut hier nouvelles de M. de Boissise qu'elle avoit envoyé en Allemagne pour se trouver à l'Assemblée de ces Princes, qui a été tenue. Ils se sont résolus de poursuivre leurs droits sur la Duché de Clèves, et supplient le Roi de les assister suivant ses promesses, à quoi il se prépare. S. M. a fait sommer M. le Prince par le Marquis de Cœuvres de s'en revenir en France; la sommation porte qu'il le pardonne de tout le passé, et qu'il le recevra de bon cœur, le maintiendra en sa dignité, en ses charges et pensions, mais que faute d'y satisfaire, qu'il lui fera faire son procès comme criminel de lèse-Majesté. Il demanda du temps pour y répondre, et au lieu d'envoyer sa réponse au Marquis de Cœuvres, il l'envoya à l'Ambassadeur de S. M., accompagnée d'un notaire pour en prendre acte. L'Ambassadeur, offensé, le prit à la barbe et le chassa par force de son logis, et envoya vers l'Archiduc s'en plaindre, qui soudain fit mettre le porteur de la réponse et le notaire en prison. L'on n'a point encore vu cette réponse, mais l'on croit qu'elle sera bien insolente, car elle est faite par les Espagnols. Le Marquis de

Spinola est son grand Gouverneur. Madame la Princesse est dans le logis de l'Archiduc avec l'Archiduchesse; comme elle a été entre leurs mains, elle les a suppliés en présence de M. le Prince de la prendre en leur protection, qu'elle étoit résolue de ne retourner jamais avec M. le Prince, qui l'avoit si maltraitée qu'elle voudroit ne le voir jamais. Voilà d'étranges mystères! Il est certain qu'il lui a ôté toutes ses femmes, et les renvoie en cette ville, et lui en a baillé de flamandes. Parmi ces grandes affaires, toute la jeunesse de la Cour ne laisse pas que d'être fort empressée après toutes leurs galanteries de carême-prenant; toute l'après-dînée de hier se passa à voir les carrousels de toute l'Académie, et le soir des bals. Demain il y a des parties à courre la bague en masque, et des ballets. Il y a aussi de grands préparatifs pour le ballet de Mgr le Dauphin, qui se doit danser dans cinq ou six jours, et y a aussi celui de MADAME; voilà tout ce que je puis vous mander; ma lettre est composée de diverses marchandises. Quant à mes affaires particuliers, M. le Comte de Soissons s'étant montré partie au procès que je poursuis contre Lagny, l'on nous a mis en termes d'accord; nous nous sommes assemblés à ce soir. Il a été fait de bonnes propositions, et les ouvertures que l'on m'a faites me donnent l'espoir que l'on veut me contenter. Mes lettres sont assez longues pour servir à tous ceux de la maison; elles peuvent leur suffire, car je ne saurois écrire davantage. Je prie Dieu qu'il vous conserve à tous, et vous doint, ma chère maîtresse, très-heureuse et très-longue vie. A Paris, ce 22e de février. 1610. 22 février.

Je me doute bien que mes lettres commencent à vous ennuyer, car elles vous annoncent toujours de nouvelles remises de mon partement; le nombre des affaires s'est trouvé si grand cette année, même pour le public, qui occupent si fort le Roi et le tiennent tellement irrésolu, que je n'ai pu non-seulement obtenir congé encore, mais même lui parler des affaires de ma charge, sur tout ce qu'il a à me commander pour notre frontière, sur les préparatifs de guerre où il entre. S. M. me remet toujours de jour en jour; si vous réponds-je que je suis bien pressant, et ne rapportai jamais tant 2 mars.

1610. 2 mars. soin et de subjection auprès d'elle et envers tous les principaux Ministres de ses affaires. L'état est dressé de l'armée du Roi, et chaque Mestre de camp a son département pour les lieux où ils doivent faire leurs recrues, et leurs rendez-vous donnés, et le rendez-vous général de l'armée est à Châlons, vers la fin du mois d'avril, où S. M. se veut trouver; l'artillerie est déjà chargée sur la rivière de Seine. M. le Maréchal de Lesdiguières est parti depuis trois jours; il s'en va pour communiquer avec M. de Savoie, qui se doit rendre pour cet effet à Chambéry; l'état de son armée est aussi dressé. Les affaires sont en tel état qu'il ne peut tarder que bientôt on ne voie plus clair au progrès que doit prendre tout ceci. Il faut que je vous die que je porte une extrême peine de ne pouvoir acheminer l'affaire que savez, comme je désirerois, j'y suis traversé du tout par M. le Chancelier, et il ne me l'a pu taire; cela m'a fait résoudre à un nouveau secours, et d'y employer la Reine, qui m'a fait l'honneur de s'y disposer fort volontairement, et de m'y témoigner tout plein d'affection. Cejourd'hui elle m'a dit en avoir parlé au Roi, mais qu'elle n'en a pu tirer de promesse, et que s'y étant voulu affermir, S. M. lui a dit que j'étois trop pressant; qu'elle connoissoit mieux les personnes que moi, et comment il y falloit pourvoir, que j'eusse patience. Je l'ai suppliée de me dire si elle croyoit que ce fût un refus du Roi, ce que je trouverois fort étrange, car il m'avoit fait espérer cette faveur. Elle m'a dit que non, mais qu'elle me conseilloit de patienter encore; je vous dis tous les mêmes mots; sans mentir cet affaire me travaille l'esprit; je m'assure, quoi qu'il en soit, que j'en viendrai à bout, étant résolu d'y apporter une grande fermeté. C'est une chose étrange des continuelles occupations que le Roi se donne, et combien il est devenu de difficile accès. Le Marquis de Cœuvres est de retour depuis deux jours. M. le Prince est allé à Milan; l'on croit que c'est pour passer en Espagne; il témoigne beaucoup de mauvaises volontés. Le Roi tint encore hier un Conseil de guerre, où étoient MM. les Princes, Connétable, Maréchaux de France et principaux Capitaines. S. M. fait état d'avoir son armée sur pied vers la fin d'avril, et de s'y trouver elle-même. Le Roi d'Angleterre, MM. des États, les Princes protestants d'Allemagne et le Duc

de Savoie promettent de demeurer bien unis avec le Roi, et de fournir tous corps d'armée. Dieu veuille conduire le tout. Quant à mes affaires particuliers, je vous ai mandé que nous étions en termes d'accord avec M. le Comte de Soissons. Je vous donnerai avis de ce qui se passera. A Paris, ce 2e de mars. 1620. 2 mars.

Il y a quatre jours que ce dessus est écrit; j'avois retenu ce messager, sur l'espérance qui m'étoit donnée de jour à autre de conclure l'accord avec M. le Comte de Soissons; à ce soir tout a été rompu; M. le Comte n'a pas voulu tenir ce qui avoit été arrêté avec son Conseil; cela m'a mis au désespoir; j'en suis en si grande colère qu'il n'est possible de plus. Je n'écris qu'à vous, car je suis trop fâché, et faut que je vous dise que si les commandements du Roi ne m'ôtent d'ici, je n'en bougerai que je n'aie pourvu à cet affaire; il m'importe de trop, car M. le Comte s'est vanté qu'il me feroit perdre cette terre. C'est grand'pitié que d'avoir affaire à de plus grands que soi; si vous réponds-je que je me défendrai fort. Le Roi s'en va demain à Fontainebleau pour sept ou huit jours. A Paris, ce 6e de mars. 6 mars.

Je ne doute point que les bruits de guerre ne soient plus grands par-delà qu'ici, car les nouvelles augmentent toujours au loin. Les choses sont toujours au même état. Le Roi presse ceux qui ont des Commissions de faire promptement leurs levées, car la guerre s'échauffe fort en Allemagne, et s'y dresse de grandes armées. De penser qu'il puisse y avoir des remuements dans la France, ce sont des chansons. S. M. ne se peut résoudre à me dépêcher; elle me retient toujours, et ne vous puis parler de mon partement qu'avec incertitude; je vous remets toujours de quinze en quinze; cependant ne soyez en peine de moi, car je ne me portai jamais mieux, Dieu merci, et n'oublierai point à mon retour de faire provision d'un parasol. Je ne laisse perdre le temps de mon séjour par-deçà, et travaille fort à mes affaires. M. de Biron part dans deux jours pour aller à Biron, et travailler aux recrues de son régiment; il n'a fait ici aucun af- 15 mars.

1610. 15 mars. faire ; j'en ai du déplaisir, car j'y ai vu les choses bien disposées. L'on lui en donne quelque espérance pour son retour ; il a pris résolution de ne demeurer plus en la peine qu'il a fait jusqu'ici avec sa femme, et si elle ne veut demeurer avec lui, consentir à telle séparation que l'on jugera à propos ; et pour cet effet M. de Sully envoie un gentilhomme devers elle, pour lui en faire ses remontrances et savoir sur cela ses volontés, afin d'y mettre ordre après, d'une façon ou d'autre, car ils ne croient point qu'elle soit grosse, aussi mande-t-elle que non par toutes ses lettres. J'en ai reçu cejourd'hui, et de madame la Maréchale, mais ce ne sont qu'honnêtetés. Madame de Panias et sa fille sont en cette ville depuis sept ou huit jours, notre fils de Masgezir y est souvent; il y a plusieurs prétendants, j'estime fort ce parti et si ne perdrai point de temps, s'il y a lieu d'y espérer. Voilà ce que vous aurez de moi pour astheure ; je vous assure que ces MM. les députés du Conseil sont pour être ici bien longtemps, car l'on ne veut ouïr parler d'un seul affaire des particuliers ; jamais le Roi ne fut de si difficile accès ; je prie Dieu qu'il le veuille bien conseiller en tous ces affaires, et vous doint en parfaite santé, très-longue vie. A Paris, ce 15e de mars.

---

12 avril. Je vous assure que je ne prends plus de plaisir à vous écrire, car je m'ennuie si fort ici qu'il me semble que les jours me durent des mois ; je ne puis obtenir mon congé. Le Roi ne me veut permettre de partir qu'il n'ait pris une dernière résolution de ce qu'il doit faire, et même que j'attende l'arrivée des députés de MM. des États, qui ne seront ici encore de huit ou dix jours. Il m'a promis aussi qu'après les avoir dépêchés qu'il me dépêchera. Cependant j'ai été bien aise pour ne vous laisser en peine de moi, de vous faire ce mot par M. d'Auront qui s'en va en poste, et m'a promis vous le faire tenir soudain. J'ai reçu votre dernière par M. de Casaux, et entendu par lui fort particulièrement de vos nouvelles, qui m'eussent apporté plus de contentement ; mais j'ai été marri d'apprendre que vous vous êtes donné de l'ennui de ma maladie, plus que, Dieu merci, n'en avez d'occasion, et combien vous vous êtes travaillée aussi de la maladie de

cette petite de Castelnaut. Je sais assez que votre naturel est si facile à se laisser emporter à ses appréhensions, que si avec vigueur vous n'y résistez, cela vous accable, et à la vérité nuit à votre santé. Si vous m'aimez, conservez-vous pour l'amour de moi. MM. de Casaux et de Lescun trouveront ici tant d'affaires qui occupent le Roi et M. le Chancelier, qu'ils ne cuideront être dépêchés si tôt qu'ils s'étoient promis. Je les assisterai de tout ce que je pourrai, et crois que, lorsque le Roi sera contraint de me dépêcher, par même moyen je ferai aussi vider leurs affaires, et que nous pourrons prendre le retour ensemble. Il n'est rien survenu de nouveau sur les affaires généraux ; le Roi fait état bientôt après le sacre de la Reine de s'acheminer à Châlons en Champagne. Le sacre se fera le quinzième ou vingtième de mai. LL. MM. ont demeuré au bois de Vincennes toute la semaine sainte pour leurs dévotions. Hier nous allâmes faire la Cène à Charenton, où il y avoit une merveilleusement belle assemblée, et ce matin j'y ai encore été au prêche. Le Roi étoit allé courre le cerf, et est arrivé à ce soir de bonne heure, et soudain est allé se promener aux Tuileries, où il m'a fait l'honneur de parler à moi plus d'une heure. Quant à l'affaire que savez, il ne s'y est rien passé depuis ; j'y ai toujours espérance; mais je vous assure qu'il y aura bien des difficultés. Je suis bien aise que l'homme soit ici, afin qu'il voie ce qui s'y passera, et croyez que je n'y oublierai rien. J'ai ferme opinion que je pourrai partir vers la fin de ce mois, mais je vous prie que cela ne vous retienne de m'écrire si vous en trouvez l'occasion prompte; il ne faut que quatre lignes, au hasard, et les adresser à Fauvel, car ce m'est contentement d'entendre de vos nouvelles, et de toute votre compagnie. A Paris, ce 12e d'avril. 1610. 12 avril.

Votre dernière lettre du quatrième d'avril, par la voie de la poste, m'a été rendue, et celle que vous écrivoit M. de l'Ostal ; je fis soudain entendre au Roi les particularités de ladite lettre, et me servis de cette occasion pour presser mon congé, mais S. M. me dit qu'elle ne craignoit point qu'ils entreprissent rien de ce côté-là, et qu'il étoit nécessaire que j'attendisse la venue des députés des Pays-Bas, afin de savoir quelle 15 avril.

1610. 15 avril. seroit sa résolution, selon laquelle il me feroit entendre sa volonté, et me commanderoit ce que j'aurois à faire ; de sorte que je me vois encore engagé pour longtemps, car ces députés ne seront ici de huit ou dix jours, et y en faudra bien tout autant pour les dépêcher et prendre ses résolutions. Je vois bien qu'il est nécessaire que je ne parte point que je ne sois résolu des moyens que le Roi veut me donner pour défendre les frontières que j'ai en charge, car je ne veux étant de delà m'en trouver en peine. Ce temps me mènera si avant que nous serons près du couronnement de la Reine, qui est encore une autre appréhension que j'ai que le Roi voyant cela, ne m'y veuille faire demeurer, ce qui me jetteroit encore en des dépenses fâcheuses ; mais je plains plus le temps que cela, car je ne m'ennuyai jamais tant ici que je fais. L'incertitude en quoi je suis de mon partement est si grande que je ne vous en saurois mander autre chose. Le couronnement de la Reine se fera le douzième ou quinzième de mai ; il se fait avec grande cérémonie, et s'y prépare de grands triomphes, même pour son entrée, et nos compagnies des Gardes sont mandées pour s'y trouver complètes et en armes. La réunion de quoi l'on alarme le pays n'est point, ni ne se doit craindre, non plus que M. de Lumaiour soit premier Président ; ce sont des gens qui veulent se faire de fêtes portant force nouveautés. M. de Biron est par delà ; il y a aussi un gentilhomme que M. de Sully a envoyé. Je ne sais plus que vous dire de tout cela, nous verrons au retour ce qu'il rapportera. M. de Châteauneuf est ici. M. de Grammont a envoyé M. de Guarre par deçà, qui a conté toute l'histoire ; vous aurez ouï parler aussi de celle de Toulouse d'une fille du Président Paulz. Les affaires de la guerre sont toujours au même état ; le Roi est résolu de s'acheminer vers la frontière après le sacre de la Reine. Le mariage de M. de Montmorency avec l'héritière de Chemilly est rompu, et celui avec mademoiselle de Vendôme est accordé ; il se parle de M. de Biran, fils de M. de Roquelaure, avec la veuve de Panias ; toutefois l'on dit qu'elle ne l'a pas fort à gré ; notre cadet y va toujours. C'est assez discouru, car il est fort tard. Celle-ci est par M. de Guarre, qui m'a promis vous la faire tenir. A Paris, ce 15e d'avril.

Le Roi a résolu pour plusieurs considérations de ne laisser point entrer les Morisques dans son Royaume; j'envoie à MM. du Conseil la lettre de commandement que S. M. m'en adresse, avec les Commissions pour la Navarre, Béarn et Bigorre. Je serois bien aise que par le retour du messager de Bordeaux, m'adressiez un mot à l'aventure, car je crains fort n'être si près de mon partement que je désirerois, d'autant que S. M. ne me veut dépêcher qu'elle n'ait résolu toutes choses, ce qu'elle ne peut qu'après avoir traité avec les députés de MM. des Etats. M. Arsan, leur Ambassadeur, est parti pour aller au devant d'eux, et me vint voir le jour auparavant. Il m'assura qu'ils seroient ici le dix-neuvième ou vingtième de ce mois; mais je me doute qu'avant qu'ils n'aient traité avec le Roi, étant question d'affaires fort importants, et qu'ils aient pris leurs résolutions, qu'il s'y coulera tant de temps que nous tomberons sur la cérémonie du couronnement de la Reine, et que le Roi me commande d'y assister. J'en aurois double incommodité, soit à cause du retardement, soit pour la grande dépense où il me faudroit entrer; car je ne me voudrois laisser braver à mes compagnons, et sans mentir, je n'ai plus le cœur à ces fanfares et m'en passerois fort volontiers. Il n'est pas croyable les grands préparatifs qui se font et combien ceci coûtera, de quoi beaucoup se plaignent, qui eussent mieux aimé le réserver pour les préparatifs de la guerre. A la vérité tout mon excès consisteroit en deux accoutrements et un harnois de cheval. Il faudra obéir à ce qui sera commandé, mon contentement seroit bien plutôt de déloger. Si je puis recouvrer encore un couple de chevaux de carrosse, je fais état, puisque le beau temps est venu, et que les chemins se sont séchés, d'amener mon carrosse tiré par six chevaux; je serai à couvert du chaud lorsque je voudrai m'y mettre. Le gentilhomme que M. de Sully avoit envoyé vers madame de Biron vient d'arriver; il m'a apporté une lettre de M. de Biron; nous avons longtemps discouru des affaires; il donne beaucoup de blâme à madame de Biron, qui est certainement enceinte; elle lui a fait de grandes plaintes, mais il m'a assuré avoir reconnu qu'elle se dispose à vivre dorénavant d'autre façon, et croit que toutes choses en iront mieux à l'avenir. Elle remet tout à ce que M. de Sully lui en

1610. 17 avril.

1610. 17 avril. conseillera, lequel m'a mandé cejourd'hui qu'il désiroit me voir demain pour en conférer ensemble et résoudre tout ce qui sera nécessaire pour cet affaire. Il ne fait que d'arriver de ses maisons, où il étoit allé se promener durant ces fêtes. Il est bien délibéré de protester à sa nièce que si elle ne se dispose à vivre d'autre manière et donner plus de contentement à son mari, qu'il sera du tout contre elle. Il y en a qui croient le mariage d'entre le fils de M. de Roquelaure et la veuve de Panias; toutefois notre fils ne laisse de les visiter toujours, et se persuade que la veuve ne veut point de l'autre à cause qu'il est catholique. Je vous ai mandé ce qui se passe en nos procès. L'avis que j'avois donné l'année passée à la Reine avoit demeuré au croc jusqu'à maintenant, l'on lui en fait partie de cent mille écus; je ne sais si elle me voudra gratifier de quelque chose. Nous sommes après M. de Roquelaure et moi pour obtenir du Roi un don qui nous vaudroit dix mille écus à chacun; tout cela est encore imaginaire, le temps nous en rendra savants. Quant aux nouvelles générales, les affaires de la guerre vont toujours se réchauffant. Le Roi ne peut secourir les Princes d'Allemagne et aller à Juliers qu'il ne passe aux terres de l'Archiduc; S. M. a eu avis qu'il ne lui veut permettre le passage, ce qui l'anime fort. M. le Prince est à Milan, que le Comte de Fuentès a reçu fort honorablement. M. de Lesdiguières mande qu'il partoit pour aller trouver le Duc de Savoie, et qu'il témoigne continuer ses bonnes volontés. Le Prince d'Anhalt, qui a été ici de la part des Princes d'Allemagne, a porté tout contentement au Roi; il est allé vers le Roi d'Angleterre. Voilà tout pour astheure. A Paris, ce 17e d'avril.

---

20 avril. Il faut que je vous contente de lettres, puisque je ne puis faire mieux pour le présent. Je n'ai pas beaucoup à ajouter à mes dernières. Cejourd'hui les députés de MM. des Etats sont arrivés, le Roi les a fait recevoir avec grand honneur. Il a envoyé M. de Vendôme au devant d'eux, accompagné de deux Maréchaux de France et des principaux Seigneurs de la Cour, faisant bien trois ou quatre cents chevaux, et les a conduits jusques dans leur logis, de quoi l'Ambassadeur d'Espagne fulmine fort. Je crois qu'ils auront audience de-

main, ils sont trois fort habiles hommes. J'espère qu'après que S. M. aura pris sa résolution avec eux, que je serai dépêché, ce qui me réjouit fort. Dans le rôle qui a été dressé, je suis nommé pour assister et servir à la cérémonie du couronnement et de l'entrée de la Reine, mais j'espère de m'en défendre, non que je puisse m'en assurer. Si j'y suis obligé, je ne saurois partir plus tôt que vers le quinzième du mois prochain; vous aurez sur toutes les occurences de mes nouvelles, même dès que le Roi aura pris ses résolutions avec les députés. Il n'est survenu aucunes nouvelles, toute la Cour ne pense maintenant qu'à se parer pour ces triomphes, où je vous assure qu'il y a bien du mystère, car cela se fait avec grande cérémonie. M. Martin m'a assuré que le mariage étoit résolu d'entre le fils de M. de Roquelaure et la veuve de Panias, par l'entremise de M. d'Espernon; j'entends que la veuve n'en est pas trop contente. Notre cadet Masgezir aura recours à une pique, où il faut qu'il bâtisse sa fortune, et que nous laissions gouverner à Dieu; je le supplie qu'il soit toujours notre adresse et qu'il vous doint en parfaite santé, très-longue et heureuse vie. A Paris, ce 20e d'avril. 1610. 20 avril.

J'ai été bien aise de vous pouvoir adresser ce mot par le sieur Pomarède, et pour presser notre fils de pourvoir à son équipage afin qu'au plus tôt il le fasse partir, et les chevaux dont il se voudra servir. Le Roi me demande souvent s'il ne vient pas. S. M. fait état de partir le vingtième de mai et presse tout le monde d'être ici précisément en ce temps-là. J'estime qu'il sera à propos que vous envoyiez chercher nos enfants à Toulouse; ils ramèneront tous les chevaux qu'ils ont; et je serai bien aise de les trouver auprès de vous à mon arrivée. Le couronnement de la Reine est assigné au sixième de mai, et crois qu'il se fera au plus tard dans le huit ou dixième. Les députés des Etats sont entrés plusieurs fois en conférence avec MM. du Conseil du Roi; ils témoignent force bonne volonté, et si cette guerre de Clèves amène le Roi à une guerre générale, ils sont disposés à faire tout ce que S. M. voudra. Nous ne voyons pas encore clair aux résolutions, de sorte que je suis toujours retenu, mais cela ne peut plus guère durer, et à toute extrémité, je ne pense pas être encore ici 28 avril.

1610. 28 avril. quinze jours. Il n'est rien survenu aux affaires généraux; le sujet des armées du Roi est toujours pour secourir les Princes d'Allemagne sur leurs prétentions de Clèves, qui l'en ont requis, et il leur a promis, de sorte que beaucoup ont opinion que cette guerre n'ira pas plus avant, et S. M. dit astheure tout haut, qu'elle ne prétend point rompre avec l'Espagnol, s'il ne lui en donne occasion. Le bruit court bien que le Marquis de Spinola se veut trouver sur la frontière pour empêcher le passage au Roi, mais on ne le croit pas, et plusieurs ont opinion que lorsque le Roi sera là, qu'il y aura des entremetteurs pour traiter d'accord entre ces Princes sur leurs différends de Clèves. Je vous assure qu'il est malaisé de pouvoir juger encore le succès de tout ceci. Au commencement de ma lettre, je pensois ne vous faire qu'un mot qui a été suivi de plusieurs, il est temps d'y mettre fin. Ce 28e d'avril, à Paris.

---

2 mai. Voici le quatrième jour que ma lettre est écrite, sur l'assurance que M. de Pomarède me donnoit de son partement; depuis le Roi m'a fait l'honneur de me fort entretenir, et m'a fait connoître qu'il n'étoit pas besoin d'apporter aucun changement de notre côté, ni rien altérer à la frontière, qu'il croyoit qu'il n'y auroit point de guerre, toutefois qu'il faisoit état de s'acheminer au rendez-vous qu'il avoit donné à son armée, et qu'étant sur la frontière, il verroit plus clair au cours que prendroient les affaires, car il étoit obligé par ses promesses d'assister les Princes d'Allemagne, mais qu'il ne prétendoit faire autre chose, sinon que l'on lui en donnât occasion. Je vous dis ceci particulièrement et ne faut que cela s'épande; mais afin que vous avisiez avec notre fils comment il doit faire pour son équipage, car il est bien fâcheux qu'il envoie ici un grand train de chevaux qui seront fort harassés, et faire une grande dépense inutilement. Je vous prie qu'il ne se charge que de ce qu'il ne se pourra passer. Le Roi m'a aujourd'hui accordé mon congé et qu'il me dépêcheroit au premier jour; S. M. m'a demandé si mon fils seroit bientôt ici, je lui ai répondu que s'il n'étoit déjà en chemin, qu'il y seroit bientôt.

Je n'écris point à notre fille, car elle aura part à tout; je ne sais aussi comment j'eusse coloré mon discours pour le

lui faire agréer, et si elle ne me prendra pas à partie, puisque je sollicite son mari de déloger; il faut qu'il aille un petit coucher sur la paillasse et bien souvent dans ses armes, car il est trop longuement à son aise, il est raisonnable qu'il tâte de la peine à son tour. A Paris, ce 2e de mai. 1610. 2 mai.

Je vous assure que je prévoyois le déplaisir que j'ai reçu d'apprendre votre accident, car il y a tout plein de temps que je porte avec grande impatience ce long séjour que je fais ici, que je vois bien n'être d'aucune nécessité. Le Roi me remet toujours à attendre qu'il ait pris ses résolutions, mais l'ayant bien informé de tout l'état de nos frontières et de ce que j'ai pu apprendre de nos voisins, même en ayant dressé des mémoires longtemps y a, par son commandement, et délivrés à M. de Villeroy, S. M. m'eut toujours pu faire connoître ses volontés selon ses résolutions; à la vérité son esprit est si travaillé du grand nombre d'affaires qui sont à présent sur le bureau, et de si grande importance, qu'il n'est pas croyable les difficultés qu'il y a seulement de lui parler, tant y a que le Roi a délibéré de partir deux ou trois jours après le couronnement et l'entrée de la Reine. Le couronnement se fait demain à Saint-Denis, qui sera jeudi, et l'entrée en cette ville le dimanche d'après. Le Roi m'avoit bien promis hier qu'il me dépêcheroit cejourd'hui, mais il n'y a pas eu moyen; à toute extrémité, j'aurai au moins mon congé lorsqu'il partira. Je vous assure que j'en passe peine, et ce que vous m'avez mandé de votre indisposition et de cette fâcheuse chute m'en donne encore au double, bien que vous m'assuriez que ce n'est rien; en effet, s'il n'y a eu que meurtrissure, cela est bientôt remis, mais cette partie au genou est si sensible et douloureuse, que je crains bien qu'en aurez été fort travaillée, puisqu'avez été contrainte de garder le lit. Je prie Dieu que je vous puisse bientôt voir en bonne santé et toute votre compagnie. Le Roi me demande souvent si notre fils ne vient pas; je l'assure toujours que s'il n'est ici avant son départ, qu'il sera au moins aussitôt au rendez-vous de l'armée que S. M. Je vous ai mandé et à lui aussi, qu'il étoit nécessaire que ce qu'il veut envoyer d'équipage, il le fît partir promptement; cela lui importe qu'à ce com- 12 mai.

1610. 12 mai. mencement, il fasse paroître qu'il ne veut pas être des derniers; d'ailleurs, plusieurs jugent que ce commencement de guerre n'ira pas fort avant, car le Pape envoie un Nonce qui doit trouver le Roi sur la frontière, et en envoie un autre de l'autre côté à l'Empereur; je désire fort que notre fils n'attende pas cela, car en ce cas il s'en pourra retourner bientôt. M. de Créquy et M. de Bullion arrivèrent devant hier de la part de M. le Maréchal de Lesdiguières, qui a accordé tous les traités avec M. de Savoie que le Roi désiroit. Le mariage est arrêté et la ligue offensive et défensive. Le Prince d'Anhalt avec le Comte Henry et des forces des Etats, ont défait treize compagnies de gens de cheval et de pied de l'Archiduc Léopold. M. le Comte de Soissons est parti ce matin pour se retirer chez lui sur quelques mécontentements, de quoi tout le monde le blâme fort, et n'a point pris congé du Roi. Ça a été au sujet de quelque cérémonie pour le sacre. Leurs Majestés en sont fort offensées. Il s'y est fort mal gouverné; l'on nous avoit mis en termes d'accord, mais tout cela est rompu. Notre fils de Masgezir s'en va trouver sa compagnie en Flandres dans quatre ou cinq jours. MM. de Casaux et de Lescun n'ont pas encore été expédiés, quelque soin et importunité qu'ils y aient apporté; j'estime que nous le serons tous ensemble. Je ne sais si les affaires que je vous ai mandés pour mon particulier réussiront, soit celui de la Reine ou celui d'entre M. de Roquelaure et moi, je n'en ai encore que des espérances. Les affaires généraux occupent tellement tout le monde que l'on ne peut venir à bout de rien pour astheure; cependant sur ce que j'ai représenté à S. M. qu'à cette dernière occasion en Béarn, j'y avois fait plusieurs frais et beaucoup d'avantage en cette ville par le long séjour que j'y ai fait par son commandement, elle m'a ordonné deux mille écus que j'espère toucher demain; je vous assure que j'étois en peine, car j'ai fort emprunté Adieu pour cette fois. A Paris, ce 12e de mai.

P. S. J'ai retenu un petit carrosse que M. de Roquelaure m'a donné, qui est suspendu et fort aisé pour aller par pays, et va plus doux que les autres. Avec quatre chevaux de louage, il me portera à Orléans où je m'embarquerai et y ferai mettre le carrosse; je laisse le neuf ici.

CORRESPONDANCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

DE LA MAISON DE LA FORCE.

SECONDE PARTIE.

1610 – 1622.

ANNÉE 1610.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Assassinat de Henri IV. — La Noblesse et le Parlement prêtent serment de fidélité à la Reine et au Dauphin. — La Force s'achemine à son Gouvernement. — Confiance que la Reine lui témoigne. — Instructions pour le Parlement de Navarre.

Je vous envoie M. de Saignes pour vous avertir du malheureux accident qui nous est arrivé, afin que promptement MM. du Conseil pourvoient à ce qui sera nécessaire pour la sûreté du pays. La Reine m'a commandé de m'acheminer promptement en Guyenne et à mon Gouvernement, pour avertir les villes et un chacun de se maintenir au devoir et en la fidélité que bons et fidèles sujets doivent. J'ai jugé (à cause qu'il sera nécessaire que j'emploie quelques jours en Guyenne) qu'il étoit important que je vous donnasse avis de tout en diligence. Il importe que MM. du Conseil assemblent les capitaines des Persans, et que chacun se tienne en son Persan, ordonnant aux soldats de tenir leurs armes prêtes, pour les pouvoir promptement assembler, s'il en est besoin, et que les villes fassent garde. Il est nécessaire surtout que les capitaines Incamps et Sallettes se rendent aux vallées, et que l'on pourvoie aux passages. J'espère être, quatre ou cinq jours après M. de Saignes, par delà. La Reine m'a commandé de passer à Bergerac et à Nérac, et d'écrire particulièrement aux villes principales de la Religion, pour les assurer de sa bonne volonté, et les conjurer aussi de lui garder, et à Mgr le Dauphin, la fidélité et affection qu'ils lui doivent, et à mon partilier, m'a fait l'honneur de me fort témoigner la fiance qu'elle prenoit de moi. Je suis parti quatre heures après ce malheur; j'écris à M. de Salles de pourvoir bien à sa place et de n'en point partir. Je vous prie ne vous ennuyer point; à la vérité Dieu nous a grandement visités; je le supplie qu'il nous regarde en pitié et veuille conserver cet Etat. Je n'ai jamais vu plus de témoignages d'affection qu'il en parut en tous les Princes, Seigneurs et Officiers de la Couronne, et de toute la Noblesse et au Parlement, fort résolus tous de bien servir,

1610. 14 mai.

1610. 14 mai. ayant tous prêté serment de fidélité à la Reine et à Mgr le Dauphin. Je serai, Dieu aidant, bientôt auprès de vous, ce qui me gardera de vous en dire davantage; je le supplie qu'il vous maintienne en toute prospérité et santé. J'ai été en peine de votre chute; je vous en avois écrit, Dieu vous ait en sa garde. Au Bourg-la-Reine, ce vendredi, 14e de mai.

M. DE LA FORCE A MM. DU PARLEMENT DE BORDEAUX.

Exhortation à se maintenir en leur devoir après la mort de Henri IV.

23 mai. Messieurs, bientôt après cet horrible parricide si dommageable à la France et plein d'effroi à tous les gens de bien, la Reine, par délibération de MM. du Conseil, me commanda de me rendre en mon Gouvernement, et passant en Guyenne, de visiter ou écrire aux villes qui font profession de la Religion, pour les assurer que cet accident n'en apporteroit aucun à la liberté que le feu Roi leur avoit accordée par ses Edits, et en laquelle S. M. les vouloit maintenir; et pour les exhorter de continuer en la fidélité et obéissance que bons et fidèles sujets doivent. A quoi j'ai vaqué depuis mon arrivée, et retiré ce contentement de celles que j'ai pu voir, que toutes m'ont donné connoissance du grand ressentiment qu'elles ont de cette perte commune, et des assurances fort expresses, avec serment solennel de se maintenir perpétuellement au devoir de très-humbles et obéissants sujets de LL. MM. J'ai cru, Messieurs, être de mon devoir, avant de partir de cette province, de vous en rendre compte, et pressé de m'en aller en Béarn pour prendre garde à la frontière, vous supplier très-humblement, s'il se présente de deçà quelque occasion en laquelle je puisse servir, vous me fassiez l'honneur de me départir vos commandements, assurés qu'avec une loyale affection j'y rendrai la fidèle obéissance à laquelle mon devoir m'oblige, et que je ne cesserai de prier Dieu, Messieurs, qu'il vous continue ses saintes grâces et bénédictions. A Bergerac, ce 23e de mai.

M. DE LA FORCE AUX PRINCIPALES ÉGLISES DE GUYENNE.

Même sujet que la précédente.

23 mai. Messieurs, bientôt après le parricide détestable commis en

la personne du feu Roi, je reçus commandement de la Reine, par délibération de MM. de son Conseil, de me rendre en mon Gouvernement, et passant en Guyenne, de voir ou écrire aux villes principales de la Religion, pour les assurer des bonnes volontés de S. M., toutes portées à leur conservation et à les maintenir en la jouissance paisible des Edits que le feu Roi leur a accordés, les tenant pour bons et fidèles sujets du Roi, son fils, amateurs de l'état de la paix et tranquilité publique. Si la presse que j'ai de me rendre en Béarn m'en eût permis le loisir, je me fusse donné ce contentement de vous porter moi-même l'assurance de ses volontés, pour lui rendre compte de celles de votre fidélité à son service, qui me sont si connues, que je ne ferai point difficulté de lui en rendre les témoignages que votre affection mérite, ainsi que j'ai fait à mon départ. Comme aussi je vous supplie considérer combien il importe qu'en ce triste accident vous fassiez connoître l'affection que vous avez au bien du repos de l'Etat, et que la Religion de laquelle nous faisons profession nous donne cet avantage par-dessus tous les autres, que sans aucune réserve de chose qui soit au monde, elle nous oblige à l'amour de nos Rois et à l'obéissance que nous leur devons. En cette voie, Dieu nous bénira et nous donnera moyen de le servir à sa gloire avec la liberté qu'il connoît nous être nécessaire. Faites-moi ce bien de croire qu'en tout ce que j'aurai moyen de vous faire service, je le ferai de pareil cœur que je prie Dieu, etc. A Bergerac, ce 23e mai.

1610
23 mai.

M. DE LA FORCE A M. DE VILLEROY.

Situation de la Guyenne. — Incursions des Espagnols en Basse-Navarre.

Monsieur, avant de partir de la Cour, je vous adressai un mot de lettre tel que la presse du commandement de la Reine me donna le loisir de le faire. Je me promets cet heur de vos bonnes volontés en mon endroit, que suivant la supplication que je vous en ai faite vous me donnerez connoissance de l'état des affaires autant que vous jugerez être à propos pour m'acquitter de ma charge, à bien et fidèlement servir LL. MM. J'ai visité en cette province de Guyenne la plupart de la Noblesse et des villes faisant profession de la

23 mai.

1610. Religion, qu'il m'a été possible, et trouvé en tous une si sen-
23 mai. sible douleur et juste ressentiment de ce triste accident, qu'ils protestent avec serment solennel de vivre et mourir en l'obéissance de LL. MM. et observation de leurs Edits; de sorte que j'ose me promettre que de ce côté il n'y a sujet que de bien espérer. Aujourd'hui j'ai eu avis que les Espagnols avoient à main armée couru en la Basse-Navarre, brûlé quelques granges que les sujets du Roi avoient bâties, et possédoient de toute ancienneté, et emmené cinq ou six cents têtes de bétail, et des hommes auxquels ils font le procès pour avoir continué la jouissance de leurs herbages contre ce qui avoit été défendu par arrêt de la Chancellerie de Pampelune. Aussitôt que je serai sur les lieux, je m'informerai de l'état de cet affaire et vous en donnerai connoissance pour vous supplier, que par votre moyen, je sache comme j'aurai à me gouverner, jugeant bien qu'en cette saison, il y faut apporter beaucoup de prudence et considération; car comme d'un côté il y a du péril de s'en ressentir, aussi le dissimuler sera appeler nouvelle injure de cette superbe et avantageuse nation qui est bien capable de se prévaloir de la connoissance qu'ils ont que je n'ai point moyen en main, s'il ne m'en est fourni d'ailleurs, pour empêcher l'exécution de leur mauvaise volonté, à cause que de ce côté-là les passages sont tous ouverts. A Bergerac, ce 23e mai.

LE MARQUIS D'ANCRE A M. DE LA FORCE.

Dispositions favorables de la Régente Marie de Médicis à l'égard de la Force.

24 mai. Monsieur, j'ai effectué envers la Reine ce que vous m'avez recommandé par vos lettres; elle a un incroyable contentement du soin que vous avez à maintenir dans les villes où vous passez l'union du peuple en l'obéissance du Roi; c'est le bon service qu'elle avoit espéré de vous, lequel elle veut reconnoître, ainsi qu'elle a témoigné, lorsqu'il s'en présenteroit occasion; de sorte que puisqu'elle a une si bonne dévotion envers vous pour votre seul mérite, je ne vois pas que mes prières l'y pussent obliger davantage; toutefois je ne laisserai de lui en faire autant que je pourrai pour satisfaire à vos lettres, et vous faire connoître que je suis désireux de vous com-

plaire et servir comme votre très-humble et affectionné serviteur. Concino Concini. A Paris, ce 24e mai. 1610. 24 mai.

MM. DU PARLEMENT DE BORDEAUX A M. DE LA FORCE.

Regrets de la mort de Henri IV. — Protestations de dévouement à Louis XIII et à Marie de Médicis.

Très-honoré Seigneur, nous avons eu et avons un extrême regret et ressentiment de ce non moins inopiné que détestable parricide commis en la personne du feu Roi, notre souverain Seigneur. Il semble qu'en ce coup, on a non-seulement assassiné le père commun de la France, mais la France même. Il en avoit été le restaurateur, il en étoit maintenant le protecteur et le défenseur, et de ses valeureux et infatigables exploits de guerre, il en avoit fait naître une longue et bienheureuse paix. Les lettres de LL. MM. nous ont grandement consolés, qui nous ont fait voir l'union et bonne intelligence des Princes, Prélats, Seigneurs et Officiers de la Couronne à se maintenir en l'obéissance qu'ils doivent à LL. MM. Votre retour aussi en cette province, que nous avons appris par vos lettres, a bien fort réjoui cette Compagnie qui est de longtemps informée de votre valeur et prudence, et de la fidélité et affection que vous avez toujours montrées à cette Couronne, et ne doute point que par votre autorité vous ne reteniez et modériez les esprits de ceux, s'il s'en trouve aucun, qui voudroient entendre à quelques nouveautés. Nous espérons de même que par votre vigilance, bonne conduite et sagesse, vous donnerez tel ordre, là où vous serez, que l'étranger ne pourra point entreprendre sur la frontière. Cette Compagnie sera très-soigneuse d'observer et faire observer les Édits de pacification, et en punir sévèrement les infracteurs; elle recherchera bien volontiers tout ce qui appartiendra à promouvoir ou embrasser votre dignité et votre réputation, de la même volonté qu'elle supplie le Créateur vous donner, très-honoré Seigneur, une parfaite santé, heureuse et longue vie. Les gens tenant la Cour du Parlement de Bordeaux, les bien vôtres et plus affectionnés. De Pontac. De Bordeaux, ce 25e mai. 25 mai.

M. DE SCHOMBERG A M. DE LA FORCE.

Regrets de la mort de Henri IV. — Situation de la Cour.

1610. 26 mai. Monsieur, un des plus grands contentements que je puis recevoir au monde, est de me voir assuré de l'honneur de vos bonnes grâces, pour la conservation desquelles, croyez, je vous supplie, que je ne trouverai jamais rien de difficile de ce qui sera en mon pouvoir. Parmi les sanglants déplaisirs qu'apporte la perte de notre bon maître, celui-là n'est pas des moindres, Monsieur, de me voir pour plus longtemps éloigné de vous que je n'eusse été de l'autre règne; mais il s'y faut résoudre, et à beaucoup d'autres choses, puisque le mal est sans remède. Toutes les apparences jusques à cette heure, Monsieur, sont les plus belles du monde; la Reine se conduit très-bien en sa régence. MM. le Comte de Soissons et les autres Princes sont tous bien unis et portés au bien. Tous les Grands du Royaume y contribuent leur affection, leur fidélité et leur diligence, parmi lesquels M. de Sully fait paroître la beauté de son esprit et la bonté de son jugement, en telle sorte que servant très-utilement l'État et satisfaisant la Reine, il contente tous les Grands, en est fort aimé et estimé, et se rend comme l'arbitre de leurs petits différends. M. de Sully fait les mêmes charges qu'il avoit accoutumé; et combien que pour le contentement des Grands, toutes les affaires se passent en leur présence, la Reine ne laisse pas d'avoir particulière créance à ceux qui ont gouverné du temps du feu Roi, lesquels lui conseillent de n'innover rien au dedans de l'État, et de le régir le plus approchant que l'on pourra de l'ordre que l'on y a ci-devant tenu. Nous ne savons ce que fera M. le Prince, et sommes en doute si, lorsque tous les Grands particulariseront les contentements qu'ils désirent, il n'y aura pas autant de danger de les leur accorder que de les refuser; en sorte, Monsieur, que notre santé n'est pas encore si assurée que nous n'ayons à craindre une rechute, de laquelle Dieu, s'il lui plaît, nous préservera et me donnera moyen de vous rendre un jour autant de très-humbles services que vous vous en pouvez promettre, Monsieur, etc. SCHOMBERG. De Paris, ce 26e mai.

L'ÉGLISE DE BORDEAUX A M. DE LA FORCE.

Regrets de la mort de Henri IV. — Protestations de dévouement à Louis XIII et à Marie de Médicis.

Monsieur, vous ne doutez aucunement que le lamentable décès du Roi défunt ne nous ait comblés de tristesse, et par le sentiment de la perte présente, et par l'appréhension du mal à venir. Mais en cette nôtre anxiété, ont fort aidé à nous résoudre et consoler, premièrement les commencements si doux et paisibles de ce nouveau règne, contre l'attente de ceux qui nous sont mal affectionnés, puis les déclarations contenues ès lettres du Roi et de la Reine à ce Parlement, joint l'assurance qu'il vous a plu nous donner par la vôtre, laquelle, outre la consolation qu'elle nous a apportée, nous avons reçue à beaucoup d'honneur. Quant à ce qui est du respect et obéissance que nous entendons rendre à LL. MM., il n'est jà besoin de vous en faire ici de grandes protestations comme celui qui sait trop mieux que la parole de Dieu nous y assujettit pour la conscience; partant nous estimons que l'exhortation que vous nous en faites est plutôt pour l'acquit de votre charge que pour aucune défiance de notre fidélité; aussi voyons-nous que vous en êtes notre caution envers LL. MM., de quoi nous espérons que nos actions vous relèveront. Cependant, reconnoissant vous en être infiniment redevables, nous vous supplions d'en vouloir faire le renouvellement à toutes occasions; que si nous ne pouvons acquitter une si grande obligation en votre endroit par nos très-humbles services, si en rendrons-nous témoignage par les vœux et prières que nous ferons à Dieu de vouloir, Monsieur, combler votre grandeur de toutes ses bénédictions. Vos très-humbles serviteurs au nom de tout le Consistoire: Primrose, Cameron, pasteurs de l'Église de Bordeaux; Malleret, Lapeyrere, Maniald, anciens de ladite Église; Galateau, ancien et scribe du Consistoire. De Bordeaux, ce 27e de mai.

1610. 27 mai.

M. DE SULLY A M. DE LA FORCE.

Affliction de la mort du Roi.

Monsieur, je ne vous puis rendre réponse touchant l'excès

20 mai.

1610. 29 mai. de notre malheur ; il est trop extraordinaire, et mille paroles ne sont capables de le représenter. De vous y donner de la consolation, je ne le puis aussi, n'en pouvant prendre pour moi-même, si ce n'est toutefois en vous mandant le grand calme où nous sommes de deçà, qui sans doute sera suivi de tous les autres endroits de ce Royaume. C'est quelque soulagement de voir que Dieu semble arrêter le mal ; mais ni vous ni moi, je m'assure, jamais ne trouverons de remède à notre perte, qui ne peut être oubliée de nous tant que nous vivrons en ce monde, là où je prie Dieu me donner les moyens de vous témoigner ma dévotion, afin que vous puissiez croire combien je suis, etc. LE DUC DE SULLY. A Paris, ce 29e de mai.

M. DE VILLEROY A M. DE LA FORCE.

Etat de la Cour après la mort du Roi. — Conseil des Grands du Royaume tenu par la Reine. — Situation extérieure et dispositions des puissances étrangères.

3 juin. Monsieur, de toutes parts, nous avons avis d'une entière obéissance. Aucuns ont bien fait contenance d'avoir volonté de tirer avantage de notre infortune ; mais plutôt par chaleur que par dessein, ni par plusieurs et mauvaises intentions, de sorte que cela a été aussitôt assoupi, et sans ce que nous avons ici et avec nos voisins, le reste cheminera. Jusqu'à présent tout va assez bien parmi nous, la Reine fait ce qu'elle peut pour donner ordre à un bon établissement des affaires ; des intérêts privés lui donnent de la peine, mais je veux espérer qu'ils ne nuiront au public, à quoi les gens de bien travaillent et serviront tant qu'ils pourront, et Dieu, s'il lui plaît, parachevera l'ouvrage à sa gloire et au commun bien de tous. Nous n'avons rien du Prince de Condé depuis notre perte, sinon qu'il a été permis à madame sa mère d'envoyer vers lui. Les Espagnols, entre les mains et au pouvoir desquels il est, voudront s'en avantager et le feront, s'ils peuvent, à notre dommage. Quand nous y verrons plus clair, vous en serez averti. Nous commençâmes hier de former un Conseil d'affaires, composé des Grands du Royaume, pour assister LL. MM. Nous délibérons maintenant ce que nous ferons de nos armées. Mais si notre bon maître ne fût mort, il n'eût pas eu la peine de passer la rivière de Seine,

car on lui eût apporté jusque-là les clefs de Juliers. Toute l'Italie trembloit aussi, et commençoit à s'émouvoir en sa faveur. Le Duc de Savoie proteste de la continuation de son affection, offre sa personne, ses États et ses enfants à notre vengeance. Le malheureux qui a fait le coup n'a accusé que son méchant esprit. Le Roi de la Grande-Bretagne, les États des Provinces-Unies et tous les Princes d'Allemagne, nous assurent ressentir plus notre mal que nous-mêmes. Quant aux Espagnols et aux Archiducs, ceux-ci font mine d'en être déplaisants et vouloir vivre avec nous en paix; nos amis en font peu de foi. Je ne sais s'ils s'émanciperont davantage en vos quartiers, mais j'ai bien opinion qu'ils ne nous feront pas grand mal par le dehors, s'ils ne s'assurent nous en pouvoir faire par le dedans. J'estime qu'il ne faut rien endurer d'eux; ils ressemblent aux mâtins qui mordent ceux qui craignent. Étant arrivé en votre Gouvernement, vous en jugerez mieux, et selon cela et les avis qu'en donnerez, il faudra y pourvoir. Je suis, Monsieur, etc. DE NEUFVILLE. 1610. 3 juin.
A Paris, ce 3e juin.

M. DE PONTCHARTRAIN A M. DE LA FORCE.

Satisfaction de la Reine de l'obéissance des Protestants. — Il félicite la Force d'y avoir contribué.

Monsieur, il y a cinq jours que je reçus les lettres que vous m'avez adressées pour la Reine, qui fut bien aise de les voir, parce que lors elle n'avoit encore guère eu des nouvelles de ces quartiers-là. Vous verrez la lettre que S. M. vous écrit en réponse à laquelle je n'ajouterai autre chose, sinon que nous voyons les peuples si retenus et si affectionnés de toutes parts, que cela nous donne un peu de courage d'espérer; mais les Grands ne se montrent pas du tout tels, se faisant un peu tenir; Dieu y mettra la main s'il lui plaît. La Reine se loue extrêmement de la démonstration que ceux de la Religion prétendue Réformée ont faite partout le Royaume, de leur obéissance et bonne volonté au bien de l'Etat; vous y avez grandement contribué de vôtre part et pouvez encore continuer, comme elle et nous tous croyons que vous ferez. Nous n'avons rien ici de nouveau, nous sommes seulement 6 juin.

1610. 6 juin. écoutant ce que l'on fait et ce que l'on dit au loin de notre malheur; chacun nous plaint, nos amis s'étonnent, et néanmoins tâchent à reprendre courage avec nous. Je vous baise très-humblement les mains, et vous prie me conserver en vos bonnes grâces, comme étant, etc. PHELYPEAUX. A Paris, ce 6e juin.

M. DE LA FORCE A M. D'ÉPERNON.

Regrets de la mort du Roi. — Eloges de la conduite de M. d'Epernon.

15 juin. Monsieur, l'horrible spectacle que ce malheureux parricide nous a fait voir, et la misérable condition où il nous a jetés, m'a tellement saisi les esprits que je ne m'en puis remettre. Le continuel souvenir que j'en ai me représente incessamment cet accident devant les yeux, qui me redouble les ressentiments de notre perte; aussi ai-je fort en la mémoire les vigoureuses paroles que me fîtes l'honneur de me tenir dans le même carrosse, témoignant votre douleur, et avec ardente affection, le désir qu'aviez de bien servir l'État, et de témoigner à LL. MM. votre fidélité. Il est bien besoin que les personnes qualifiées comme vous y fassent paroître à présent et leur bonne volonté et leur courage. Vous êtes, Monsieur, des premiers de l'État qui pouvez, par votre autorité et par les belles qualités que Dieu a mises en vous, y rapporter autant d'utilité et signalés services; vous l'avez fait paroître si dignement à ces commencements, que vous en méritez envers toute la France. Il nous faut avouer que Dieu a opéré miraculeusement en cette grande œuvre, ayant contenu un chacun en si bon devoir, que tout est demeuré tranquille contre ce que nous en eussions osé espérer; mais je m'assure, Monsieur, que vous jugez assez, vu le misérable siècle auquel nous vivons, que ce calme et cette grande bonace ne demeurera toujours si ferme qu'elle ne puisse être souvent agitée par divers orages; la prudence et bonne conduite des principaux pilotes du vaisseau y sera bien requise. Dieu par sa grâce vous y veuille à tous bien inspirer, et continuant ses bénédictions sur notre Roi et la bonne conduite de la Reine, sa mère, nous fasse jouir longuement de l'ordre heureux que le feu Roi y avoit établi. Il n'y a sorte de mauvais bruits que l'on ne sème au loin, et que l'on

ne tâche de faire recevoir, tendant tous à susciter du trouble; 1610. 15 juin.
mais les villes et les peuples sont tellement résolus de se maintenir au devoir de bons et fidèles sujets, qu'aucune chose ne les peut ébranler. Que mon éloignement, Monsieur, s'il vous plaît, ne m'éloigne de votre mémoire, et me rendez si heureux, je vous supplie, de prendre une ferme assurance en ma loyale affection, protestant que je la ferai toujours voir si entière en tout ce qui regardera le service de LL. MM. et le vôtre particulier, que homme du monde ne me sauroit devancer, non plus qu'en l'obéissance que désire rendre à vos commandements, etc. A Pau, ce 15e juin.

M. DE ROQUELAURE A M. DE LA FORCE.

Changements survenus depuis la mort de Henri IV.

Monsieur, la perte que nous avons faite et si grande, que 20 Juin.
tant plus nous allons en avant, tant plus nous la ressentons, particulièrement vous et moi qui sommes de vieux serviteurs; le temps nous donnera prou de sujets de renouveler nos larmes, trouvant à dire notre pauvre maître, et vous jure que le grand contentement que je pourrois avoir au monde seroit de me retirer du tout. Je ne manquerai point à ce que je dois et à ce qui nous est resté de lui, à faire ce que de bons serviteurs doivent à leur maître, et ce que de bons sujets doivent à leur Roi, désirant l'honneur de votre bonne grâce et amitié, que je veux conserver comme ma vie. J'ai vu M. votre fils, lequel m'a dit ce que vous lui aviez donné charge. L'homme que j'avois n'est point en Espagne, je le sais fort bien. Je crois que vous aurez su comme il y a eu de petites brouilleries parmi ces messieurs qui sont à la Cour; mais ce ne sera rien et ne se pouvoit pas autrement qu'il n'y eût quelque chose. De nouvelles de la Cour, l'on me mande que l'on a établi du Conseil de MM. les Princes du sang, des autres Princes chefs de Maison, deux Officiers de la Couronne avec MM. le Chancelier, Secrétaire d'État, MM. de Châteauneuf et de Pontcarré, pour délibérer des affaires, de quoi l'on dit que MM. le Chancelier, de Villeroy et de Sully grondent fort, parce qu'ils croyoient que les affaires se gouverneroient par eux seuls, comme ils faisoient du

1610. 20 juin. temps du feu Roi. Voilà, Monsieur, ce que je peux vous dire pour cette fois, qui demeure et éternellement, etc. ROQUELAURE. A Bordeaux, ce 20e juin.

M. DE SCHOMBERG A M. DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — Faveur du Comte de Soissons. — Mécontentement des autres Princes. — M. d'Epernon haï de tout le monde.

24 juin. Monsieur, l'honneur de vos bonnes grâces m'est si cher, que je ne puis recevoir plus grand contentement au monde que quand je m'en vois assuré, et quand je vous pourrai témoigner que vous n'avez jamais acquis de serviteur qui le soit plus humble ni plus passionné que moi. Donnez cette créance aux preuves que vous en recevrez quand il vous plaira me commander, s'il ne vous plaît ajouter foi à mes paroles, lesquelles je continuerai pour vous dire, Monsieur, ce que je vois et pense de nos affaires, qui sont jusqu'à cette heure aucunement en bon état, car M. le Comte de Soissons est fort content de la Reine et s'est étroitement uni avec elle, moyennant le Gouvernement de Normandie qu'elle lui a baillé, le Gouvernement de Dauphiné pour M. son fils, la survivance de son état de Grand-Maître encore à M. son fils, la promesse de lui payer ce qui lui est dû en Savoie, et de faire monter sa pension jusqu'à cinquante mille écus. Le Prince de Conty et MM. de Lorraine n'ont point été contents de ces grands avantages, qui, à la vérité, ne sont pas faits avec les formalités qui y étoient nécessaires; car la Reine, M. d'Épernon et M. de Villeroy seuls conclurent tout ce traité; mais cela n'a engendré qu'un peu de bruit sans aucun mal. M. d'Épernon est ici mal voulu de tout le monde, la Reine commence à le connoître et le craindre, et se trouve bien empêchée en l'affaire de Metz, d'où M. d'Arquien est sorti, et Fromagère est en sa place; je vous tiendrai averti, Monsieur, de ce qui arrivera sur ce fait. M. de Sully conduit doucement sa fortune, ne montre point une grande avidité aux affaires; mais tout son maniement lui demeure entier entre les mains, et s'y comporte en sorte que tous les Princes, Officiers de la Couronne et même M. de Bouillon, le prient de demeurer en charge et de ne vouloir point abandonner les affaires, car M. de Bouillon

et lui sont bien ensemble; et n'y a que M. d'Épernon qui veut mal à tout le monde et à qui tout le monde en veut aussi, excepté M. le Comte de Soissons, avec qui il s'est fort bien étroitement uni; mais vous connoissez leurs deux humeurs qui ne sont pas pour compatir longtemps ensemble. 1610. 24 juin.

L'on attend bientôt M. le Prince, qui a écrit ici les plus honnêtes lettres que se peut dire; beaucoup de gens jettent les yeux sur lui, et il auroit grande vogue s'il se savoit bien conduire ici. Voilà, Monsieur, l'état où nous sommes; la plupart des Grands songent à faire leurs affaires, et si la Reine veut, l'autorité lui demeurera entière entre les mains; car chacun craint tant la domination de son compagnon, qu'aisément tous se rapporteront à elle. Je n'ai point encore eu de commodité d'entretenir M. votre fils des affaires de vos quartiers, èsquelles je vous puis bien promettre que vous serez servi et assisté de M. de Sully, ainsi que vous le pouvez désirer, et que vous recevrez, tant que je vivrai, de moi les très-humbles services que vous pourra rendre, etc. SCHOMBERG. A Paris, ce 24e juin.

M. DE MASGEZIR A M. DE LA FORCE.

Il raconte tout ce qu'il a vu ou appris depuis son arrivée à la Cour : l'accueil que le Roi et la Reine lui ont fait; ce que les amis de la Force ont répondu à ses lettres, leurs protestations d'amitié; les projets du Maréchal de la Châtre qui va secourir les Princes protestants; la situation des affaires au dedans et au dehors du Royaume.

Monsieur, je suis bien marri que je n'ai pu plus tôt me donner l'honneur de vous écrire; si est-ce qu'aussitôt que j'ai été arrivé en ce lieu, j'ai eu soin de délivrer toutes vos lettres : j'ai donné la sienne au Roi, qui prit la peine de la vouloir lire; je fus présenté aussi à la Reine par M. Conchine; elle fut fort aise de savoir de vos nouvelles, me demandant comment vous vous portiez, et puis m'enquit des nouvelles du pays; je lui dis tout ce que m'aviez ordonné par votre mémoire, elle me témoigna désirer fort vous contenter en tout ce que vous désiriez, et me fit l'honneur de me dire qu'elle en parleroit à son Conseil. J'ai vu M. le Comte de Soissons, à qui je donnai votre lettre, et me fit paroître être aise de savoir de vos nouvelles. J'ai donné aussi à M. d'Épernon la 27 juin.

1610.
27 juin.

sienne; je crois que vous avez un fort bon ami en lui, car il me donne toutes les assurances d'amitié pour vous qu'il est possible; que s'il se présentoit quelque occasion où il pût faire pour vous, qu'il s'y emploieroit de fort bon cœur, et me dit qu'il en avoit beaucoup plus de volonté que de moyen; il a sorti de Metz M. de Requian [1], qui est ici aux plaintes; il en fut parlé hier au Conseil, mais je ne sais pas ce qui en a été ordonné; il est toujours fort bien accompagné et visite fort M. le Comte de Soissons, qui a aussi toujours une grande quantité de monde avec lui. J'ai vu M. de Sully, à qui j'ai donné votre lettre, et lui ai dit ce que m'aviez commandé; il est toujours fort triste, et semble qu'il ne se veuille pas mêler des affaires comme il faisoit du temps du feu Roi, et m'a dit qu'il falloit parler à la Reine de ce que m'aviez commandé lui faire savoir; mais que si, en des affaires particuliers, vous avez affaire de lui, il s'y emploieroit de fort bon cœur; j'ai su pourtant par MM. de Schomberg et de Loménie qu'il parle fort pour vous au Conseil. J'ai donné aussi votre lettre à M. de Bouillon, qui m'a témoigné vous être fort affectionné, et M. de Villeroy de même à qui j'ai conté tout ce que m'aviez ordonné, et m'a dit que j'en donnasse un mémoire à M. de Loménie, ce que j'ai fait. Ils se montrent tous deux fort affectionnés à vous contenter en tout ce qui leur sera possible, et principalement M. de Loménie, qui prend un grand soin pour tout ce qui vous regarde, il m'a dit ce soir qu'il vous dépêcheroit demain, et a parlé longtemps de vous et des affaires de delà à la Reine; il ne vous répond pas sur tous les points qui sont dans le mémoire que je lui ai donné, parce qu'il ne les a pas encore montrés au Conseil, mais il le fera demain ou au plus tôt, et m'a dit qu'il vous écriroit seulement comment vous deviez vous gouverner pour le regard des courses faites dans la Basse-Navarre. J'ai donné aussi vos lettres à MM. de Souvré, de Conchine et de Schomberg, qui sont tous portés à vous obliger en tout ce qui leur sera

[1] Jean-Jacques de la Grange, sieur d'Arquien, Lieutenant-Colonel au régiment des Gardes et Gouverneur de la citadelle de Metz; le sieur de Meung lui enleva cette place par ruse; la Reine, pour l'en dédommager, lui donna le Gouvernement de Calais, vacant par la mort de Dominique de Vic, le 10 août 1610. Fontenay-Mareuil et tous les contemporains écrivent Requian au lieu d'Arquien.

possible, et principalement MM. de Conchine et de Schomberg; mais le premier en a plus de moyen que l'autre, bien qu'il me dît qu'il n'a point de pouvoir aux affaires publiques, et, selon ce que je puis juger, je vous puis bien assurer qu'il s'emploiera pour vous en tout ce qu'il pourra, car il m'a témoigné y avoir une grande affection. J'ai retiré le plus de réponses de vos lettres que j'ai pu, je vous les envoie. Le feu Roi Henri troisième fut enterré mercredi dernier, à Saint-Denis, sans nulle cérémonie, et le feu Roi le sera mercredi prochain avec beaucoup. M. le Prince est à Bruxelles, on l'attend ici bientôt; il est allé jusque-là plus de cent gentilshommes au-devant de lui, à ce qu'on m'a dit. M. le Comte de Soissons y a envoyé, et M. de Bouillon; M. de Saint-Germain l'est aussi allé trouver; on tient qu'il sera bien reçu et qu'il désire se bien gouverner. M. le Maréchal de la Châtre est déjà parti pour aller à Châlons, et de là marcher à Clèves et se joindre avec l'armée de MM. des Etats, qui sera de quatorze mille hommes et douze ou quinze cents chevaux, et celle de M. le Maréchal de la Châtre, de huit mille hommes de pied, à savoir : cinq mille François et trois mille Suisses, et environ huit ou neuf cents chevaux. Il a demandé une faveur à la Reine, qui la lui a donnée, et est fort résolu à donner bataille, et lorsqu'il prit congé du Roi, il lui demanda ce qu'il lui vouloit commander, il lui répondit : *Donnez bataille.* On tient qu'on s'y battra. Les Princes protestans ont une armée dans l'Evêché de Strasbourg, qui est à l'Archiduc Léopold, où ils lui font de grands dégâts, et lui ont déjà pris deux places. Il est allé vers l'Empereur chercher du secours; mais des alliés des Princes ont aussi une armée sur son passage pour empêcher le secours. Madame la Princesse d'Orange arriva hier au soir, à qui j'ai donné votre lettre. MM. de Montigny et de Praslin vont avec M. le Maréchal de la Châtre pour servir tous deux de Maréchal de camp. Je fais état de partir dans deux ou trois jours. Ma tante n'a pas voulu que je lui sois allé dire adieu, elle se trouve toute mal et s'afflige fort, à ce qu'on m'a dit; elle m'a mandé si n'aviez pas écrit à M. d'Épernon et à M. le Cardinal de Joyeuse. Je lui ai répondu que oui bien à l'un. Votre présence est fort requise ici tant pour le bien de l'État que pour vos affaires particuliers,

1610. 27 juin.

1610. 27 juin. force gens m'en parlent et s'enquièrent de vos nouvelles. Vous serez fort bien reçu ici, vous y avez force amis selon l'apparence; aux effets vous les pourrez connoître. Il se dit tant de nouvelles à la ville, et de tant de façon, et le plus souvent rien de vérité, que je ne vous en mande point et ne m'étonne pas si quelquefois il en court de fausses. M. de Barraud aura soin de retirer les réponses de vos lettres, et vous mander tout ce qui se passera, comme je ferai aussi du lieu où je vais, étant désireux, Monsieur, d'obéir à tous vos commandements; c'est ce que j'ai le plus en affection, et d'être cru de vous, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant fils, Caumont. De Paris, ce 27[e] juin.

P. S. M. de Loménie m'a dit qu'il vous écriroit bien force choses, mais qu'il n'ose pas, et qu'il n'aimoit pas à écrire en chiffres, parce que c'étoit une grande peine; toutefois que s'il se passe quelque chose de deçà, il vous enverra un chiffre afin de vous faire savoir tout ce qui le méritera.

M. DE ROHAN A M. DE LA FORCE.

Divisions de la Cour. — Il part pour Juliers. — Regrets de la mort de Henri IV.

29 juin. Monsieur, de vous faire connoître de nouvelles protestations de l'honneur que je vous porte et du désir que j'ai de vous faire service, je crois que c'est chose superflue, car je me persuade que vous n'en doutez point, et vous ne vous tromperez jamais quand vous me croirez plus votre serviteur qu'homme du monde; je laisserai donc ce discours pour vous dire que je vais en Juliers avec ces troupes que la Reine y envoie sous la charge de M. le Maréchal de la Châtre. J'y mène un fort beau régiment suisse, et le bon-homme Galatty fait encore le voyage, c'est afin de me divertir de l'affliction que j'ai, car je vous jure que je ne puis demeurer en cette ville sans une tristesse merveilleuse, surtout maintenant qu'on est sur l'enterrement du feu Roi, où je n'ai su aller ni même voir son effigie, tandis qu'elle étoit en son lit de parade. Quant aux affaires, l'on ne voit que toute confusion. M. le Comte de Soissons a enfin obtenu le Gouvernement de Normandie, au grand mécontentement du Prince de Conty et de toute la Maison de Lorraine. M. le Prince de Condé n'est

encore ici, on l'attend dans huit jours, il semble qu'il se joindra avec la Maison de Lorraine, car M. le Comte de Soissons est rallié avec M. d'Epernon et sa suite. Quant aux Huguenots, il faut qu'ils demeurent bien unis, afin de bien servir la France et l'Etat, et d'empêcher qu'on ne les opprime. L'on ne peut par écrit parler si clairement qu'on voudroit. Je vous baise bien humblement les mains et demeure, etc. HENRY DE ROHAN. A Paris, ce 29e juin. 1620. 29 juin.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Demande d'instructions relativement aux armements des Espagnols et à leurs courses en Basse-Navarre.

Monsieur, je me rends soigneux de vous donner connoissance de l'état de nos affaires et des nécessités auxquelles je me trouve, afin que par votre moyen il y soit apporté quelque remède. Je sais bien que la multitude et plus grande importance des autres, vous donne beaucoup d'empêchement, mais les nôtres se peuvent rendre importants pour être négligés. J'attends tous les jours la résolution et les commandements de LL. MM. sur les courses des Espagnols en la Basse-Navarre, et ne suis pas sans beaucoup de peine à me gouverner sur les plaintes qui m'en sont faites, en sorte que mes réponses n'ôtent point le courage aux sujets du Roi ni l'augmentent à nos voisins, et d'autre côté, que je ne m'engage en des paroles qui, destituées des effets, ne tournent à notre mépris, ce qui vous fait bien connoître qu'il importe que promptement je sache quelle voie il m'y faut tenir. Je ne doute point que vous n'ayez de bons avis de ce qui se fait en Espagne; mais ceux que je reçois tous les jours m'assurent qu'ils continuent à s'armer, et particulièrement les montagnes de leur côté, où ils font porter tous les jours grande quantité d'armes. Il n'y a que trois jours que l'on m'a donné avis fort assuré qu'il en avoit été porté dans Goesque quatre mille paires, et n'est pas croyable que ce soit pour crainte qu'ils aient de nous; Dieu veuille que ce ne soit point pour nous faire du mal. J'attends de votre affection au service du Roi, au salut de ce pays, et à ma réputation particulière, que tiendrez la main à ce que je sois promptement 7 juillet.

1610. 7 juillet. résolu des volontés de LL. MM., comme je vous en supplie, et de me croire toujours, etc. A Pau, ce 7[e] juillet.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Approbation de sa conduite à l'occasion des Morisques. — Défense d'en laisser passer aucun par la frontière.

7 juillet. Monsieur de la Force, avec la vôtre du vingt-cinquième du passé, qui m'a été rendue le quatrième de celui-ci, j'ai reçu les copies des lettres que le Marquis d'Aytona et le Gouverneur de Jacques[1] vous ont écrites, ensemble votre réponse sur ce qu'ils ont désiré de vous pour le passage des Morisques en mon Pays de Béarn et autres lieux où vous commandez pour mon service, et appris par icelles l'état misérable auquel sont réduits les six cents vieillards, femmes et enfants qu'ils avoient envoyés devant pour tenter le passage. Sur quoi je vous dirai que vous en avez bien usé, vous étant conformé à ma volonté, laquelle je vous ai ci-devant fait entendre; et pour ce que je n'ai rien à y changer, comme vous l'apprendrez par la copie de la Commission que depuis peu j'ai fait expédier au sieur de Gourgues, Maître des Requêtes ordinaire de mon Hôtel. Je ne vous en dirai davantage pour vous prier de vous y conformer, et n'en laisser passer aucun, encore que je ne doute nullement que pour obtenir cette grâce de moi, ils ne vous fassent faire des offres qui peut-être ne seroient point rejetées d'autres; mais je m'assure tant de votre fidélité et affection, que cela ne pourra rien pour l'ébranler. Quand j'aurai de vos nouvelles sur la dernière dépêche que je vous ai faite sur ce qui s'est passé en la Basse-Navarre, je vous ferai entendre ce qui sera de mon intention. Cependant je ne vous tairai point que par les avis que j'ai de mes Ambassadeurs, tant d'Espagne que ailleurs, que les Espagnols ne sont pour rien entreprendre et ne désirent que le repos, qui est pour cette heure la réponse que vous aurez de moi, qui prie Dieu, etc. Écrit à Paris, le 7[e] jour de juillet. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

[1] Jacca.

Même sujet. — La Reine admet la possibilité du passage des Morisques, et lui envoie des instructions à ce sujet.

Monsieur de la Force, vous verrez par le mémoire qui vous sera rendu avec celle-ci, ce qui a été résolu en mon Conseil sur la dépêche que vous m'avez faite par ce porteur, touchant le voyage vers vous de Don Pedro Colonna, pour le passage des Morisques d'Aragon en mon Pays souverain de Béarn; tenez la main qu'il soit suivi. Je ne vous tairai point que je n'estimerois pas à petit service si vous pouviez, par bonnes persuasions, empêcher le passage desdits Morisques en mondit Pays. Que si vous ne le pouvez pour le nombre que vous me mandez, faites que ce soit pour le plus petit que vous pourrez; car encore n'y en sauroit-il passer si peu que cela ne fasse bien du mal où il passera, quelque ordre que vous y puissiez mettre. Et je dois avoir autant ou plus de soin de la conservation de mes sujets que de pitié ou commisération desdits Morisques, auxquels si vous donnez passage, vous ne manquerez de m'avertir promptement du nombre et de l'ordre que vous y aurez mis, comme aussi les Gouverneurs et Lieutenants généraux des lieux où ils auront à passer au sortir de Béarn, à ce qu'ils ne soient surpris par lesdits Morisques, et n'eussent loisir de donner ordre à leur passage; et sur ce je prierai Dieu, etc. Écrit à Paris, le 9e jour de juillet. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

1610. 9 juillet.

MÉMOIRE SUR LE PASSAGE DES MORISQUES.

LA REINE ayant fait voir en son Conseil la lettre et le mémoire qui lui ont été apportés de la part du sieur de la Force, Gouverneur et Lieutenant général pour S. M. en ses Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, touchant le passage que les Morisques d'Aragon lui ont fait demander par ledit Pays, par Don Pedro Colonna, envoyé pour cet effet vers lui par le Marquis d'Aytona, Vice-Roi d'Aragon : S. M., conformément à ce qu'elle a ci-devant écrit audit sieur de la Force, considérant le grand nombre de personnes qui se présentent pour passer, le peu de vivres qu'il y a audit Pays, et les incommodités qu'il pourroit apporter, et pour autres particulières considérations, persiste à ce qu'il ne per-

9 juillet.

1610. 9 juillet. mette auxdits Morisques ledit passage par ledit Pays, ni sur les terres où il a commandement pour le service de S. M., et à cette fin écrira audit Don Pedro Colonna, et autres qu'il avisera bon être.

Leur remontrant les incommodités du passage, vu le nombre qu'ils sont et la pauvreté du pays où ils prétendent passer, qui n'est pas suffisant de les pouvoir nourrir, et la longueur du chemin qu'il y a dudit pays jusques au lieu où il faut qu'ils s'embarquent, la crainte que les peuples ne s'élèvent sur eux pour n'avoir moyen de les loger ni de les nourrir ; bref, toutes les incommodités desquelles il se pourra aviser pour les faire démouvoir de passer par ledit pays.

Et si par telles remontrances, il ne leur pouvoit empêcher ledit passage, enverra vers les plus notables d'entre eux pour savoir le lieu où ils se veulent embarquer, et quel chemin ils veulent tenir pour y aller, le nombre qu'ils sont, ceux qui les commandent, et combien ils feront de troupes, étant du tout impossible qu'ils puissent passer que en divers voyages.

Qu'il faut qu'ils se résolvent, cela étant, de passer à la file et avec l'ordre que leur prescrira ledit sieur de la Force, et par troupes dont la plus grande sera de mille personnes, tant hommes, femmes, qu'enfants.

Que on leur fera dresser des étapes pour leurs logis et vivres qu'ils payeront selon la taxe qui en sera faite par ledit sieur de la Force, ou par les juges et officiers des lieux qu'il commettra pour ce faire; autrement qu'il sera du tout impossible d'empêcher les habitants des lieux où ils passeront de leur courre sus ; et que quinze ou vingt des gens notables de chacune troupe seront répondants tant de leur dépense que des frais qu'il conviendra faire à leur embarquement.

Et cela résolu avec les gens notables d'entre eux, ledit sieur de la Force en donnera avis à M. de Ventadour et autres qu'il sera besoin, pour pourvoir au passage de Languedoc, à ce que l'on soit pourvu de vivres et autres commodités nécessaires pour iceux, à ce que lesdits Morisques et les sujets de sadite Majesté n'aient aucun sujet de se plaindre. Écrit à Paris, le 9e jour de juillet. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ordre d'accommoder les différends de MM. de Roquelaure et de Grammont, de MM. de Poyanne et de Grammont.

Monsieur de la Force, j'ai été bien aise que sur l'occasion 1610.
de quelques différends depuis peu survenus entre aucuns de 22 juillet.
mes principaux serviteurs, étant en ma province de Guyenne, vous vous soyez trouvé par delà pour vous pouvoir remettre la charge d'aviser à en faire entre eux quelque amiable accommodement et composition, et essais de les terminer et assoupir du tout s'il est possible. Je dépêche pour cet effet vers vous ce gentilhomme présent porteur, lequel vous rendra avec la présente un mémoire pour vous servir d'instruction, par lequel et par les lettres que la Reine ma mère vous écrit, vous verrez ce qui est à faire sur ce sujet, ne vous faisant celle-ci que pour les accompagner et vous dire encore que je désire que vous vous rendiez au plus tôt aux lieux que vous jugerez propres et nécessaires pour parvenir à l'effet de mes intentions, et y travailliez avec tel soin, affection et vigilance, que ces divisions n'apportent aucun préjudice au bien de mon service et au repos de ladite province; de quoi me remettant entièrement à vous, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, ce 22e jour de juillet. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux.

INSTRUCTION POUR L'ACCOMMODEMENT DE MM. DE GRAMMONT, DE ROQUELAURE ET DE POYANE.

Le roi étant averti des différends, querelles et divisions 22 juillet.
particulières qui sont présentement entre aucuns des chefs et principaux ministres et officiers de la province de Guyenne, dont il pourroit par le temps arriver beaucoup de mal et préjudice au bien de ses affaires mêmes, à présent que S. M. a eu avis que ses voisins tiennent sur pied des troupes et gens de guerre aux frontières de ladite province, voulant y apporter quelque remède et essai d'éteindre et assoupir toutes lesdites divisions, afin qu'ils vivent ci-après en la bonne intelligence qui y est nécessaire pour le bien de son service et

1610. 22 juillet. la conservation de la province, sadite Majesté, reconnoissant la grande prudence qui est en la personne du sieur de la Force, Capitaine de ses Gardes et Gouverneur de ses Pays de Navarre et Béarn, a désiré qu'il se transportât en ladite province pour travailler à ce bon œuvre; et pour cet effet, elle a commandé lui être envoyé le présent mémoire pour lui servir d'instruction de ce qu'il aura à faire de sa part.

Et parce que les principales divisions qui s'y retrouvent à présent, et auxquelles il est besoin de pourvoir plus promptement, sont celles qui sont entre le sieur de Roquelaure, Lieutenant général au Gouvernement de ladite province, et le sieur de Grammont, Gouverneur de Bayonne et pays de Labour, et entre ledit sieur de Grammont et le Baron de Poyanne, Sénéchal des Lannes et Gouverneur de Dacqs; la première provenant du procès criminel qui a été intenté par ledit sieur de Grammont à l'encontre de la Dame de Grammont, sa femme, fille dudit sieur de Roquelaure, lequel est entré en cause pour sadite fille; et l'autre pour quelques paroles et rapports qui se sont tenus au désavantage les uns des autres; cette dernière étant en apparence plus pressée et facile à accommoder, étant en l'autre question d'un fait de justice qui prend son cours par les procédures qui s'y tiennent, S. M. trouvera bon que le sieur de la Force commence par celle-ci.

Pour cet effet, il s'acheminera aux lieux où sont à présent lesdits sieurs de Grammont et Baron de Poyanne, verra l'un et l'autre, saura d'eux quel est le fondement de leur division et querelle, et leur commandera de la part de S. M., et sur peine de désobéissance de s'en départir et de croire sur ce, et s'arrêter à ce que ledit sieur de la Force leur ordonnera de sa part pour leur commune satisfaction, en sorte que l'accord s'en ensuive, à quoi il procédera par les voies que l'on a accoutumé de tenir entre personnes de cette qualité.

Et s'il y trouve des difficultés auxquelles il ne peut pourvoir, et que à cette occasion il reconnût que cet accord ne se peut si promptement effectuer, il en avertira incontinent S. M., et lui donnera avis de ce qu'il jugera devoir être fait en cette occasion, et cependant leur fera très-expresses inhibitions et défenses de sa part, de se rechercher l'un l'autre par voie de fait ni autrement, ni de faire aucunes assemblées

de leurs amis, ni ports d'armes contre les ordonnances, sur peine de désobéissance, lesquelles défenses leur auront lors jà été faites par le sieur de .....[1] de la part de sadite Majesté, et qu'elle leur a envoyé exprès pour cet effet. 1610. 22 juillet.

Lorsqu'il aura mis fin à cette querelle, il se transportera à Bordeaux ou au lieu où sera ledit sieur de Roquelaure, lui fera entendre le commandement particulier que S. M. lui a fait de s'y acheminer pour le voir de sa part, et lui représenter l'extrême déplaisir qu'elle a d'entendre la mauvaise intelligence qui est entre lui et ledit sieur de Grammont, son gendre, le désir particulier qu'elle a d'en voir cesser la cause: qu'il sait bien que c'est un fait si épineux (y s'agissant de l'honneur de personnes qui lui attouchent de si près) qu'il est bien malaisé d'y apporter remède, si ce n'est que de lui-même, comme aussi du côté dudit sieur de Grammont, ils en facilitent les moyens; lui représentera combien il importe à l'un et à l'autre de cacher plutôt ces affaires et offenses domestiques que de les mettre en évidence et les faire connoître et savoir à des personnes qui, sans ces poursuites et procédures, n'en eussent jamais ouï parler; qu'il considère le long trait que cela prendra, ayant été poursuivi et disputé en une Cour de Parlement, et le déplaisir particulier que leurs Maisons et familles en recevront.

Que pour cet effet, S. M. a envoyé au Parlement de Bordeaux une surséance pour trois mois, pendant lequel temps elle leur défend d'agir ni procéder en sorte quelconque en cet affaire, et de laisser les choses au même état qu'elles sont, afin que sans aigrir davantage leur différend, ils aient plus de moyen d'aviser aux voies plus propres pour s'en accommoder amiablement.

Il l'exhortera donc au nom de S. M. de se rendre facile et traitable en cet affaire qui importe non-seulement au bien, repos et honneur de leurs familles, mais aussi à son service particulier, et au repos et conservation de la province même sur l'état présent des affaires, où il se reconnoît que d'un côté les étrangers et plus proches voisins s'arment et fortifient grandement, donnent par ce moyen de grands soupçons

[1] Ce nom est en blanc dans l'original.

1610. 22 juillet. et ombrages de leurs desseins ; et d'ailleurs que par la division et le peu d'intelligence qui est entre ceux qui s'y devroient opposer, cette province demeure dénuée de toute défense et assurance.

Ledit sieur de la Force tiendra aussi semblables discours audit sieur de Grammont, et les accompagnera de tels autres qu'il jugera à propos pour le convier et exhorter à la même réconciliation.

Et même leur en fera quelques propositions selon que par la reconnoissance qu'il prendra sur les lieux avec leurs amis communs du fond de cet affaire, il estimera être plus à propos et convenable pour leur commun contentement; à quoi il s'emploiera avec toute la prudence et dextérité qui est requise en affaire de telle importance, et dont S. M. se remet et repose entièrement sur ledit sieur de la Force, lequel pourra s'accompagner pour cette négociation de tels de ses principaux officiers et serviteurs qui se retrouvent en la province, qu'il jugera y pouvoir servir, et donnera soigneusement avis à S. M. de ce qu'il aura avancé en ce fait, de l'état auquel il verra les affaires, et de l'ordre et remède que l'on pourroit apporter pour empêcher que ces accidents n'apportent aucun préjudice au bien de sondit service, au repos général de ses sujets et à la sûreté et conservation de toute ladite province. Fait à Paris, le 22e jour de juillet. *Signé :* Louis. *Et plus bas* : Phélypeaux.

M. DE LA FORCE AU VICE-ROI DE LA HAUTE-NAVARRE.

Il le prie de faire châtier les habitants de Valderro à cause de leurs excès commis contre ceux de Baigorry.

28 juillet. Monsieur, étant arrivé en cette ville pour la tenue des États, les habitants de Baigorry m'ont fait plainte que ceux de Valderro et Bastan en la Haute-Navarre, en deux diverses fois, leur avoient brûlé jusques au nombre de dix bordes qu'eux et leurs prédécesseurs avoient possédées paisiblement aux montagnes d'Aldude depuis si longues années, qu'il n'est point mémoire du contraire; et pour retirer raison de cette injure, m'ont instamment requis de leur permettre le semblable sur lesdits habitants de Valderro; ce que je n'ai voulu

faire, pour avoir jugé ces voies abominables et d'une conséquence bien pernicieuse; mais j'ai mieux aimé vous en adresser ma plainte et vous prier de faire châtier les auteurs de ces excès, réparer à ces pauvres gens leur dommage, et faire mettre en liberté un prisonnier qu'ils m'ont dit que l'on retient à Pampelune pour les différends desdites montagnes; ce sera le moyen de nourrir la paix en ce voisinage et prévenir les inconvénients que ce mal peut produire, s'il n'y est porté de prompts remèdes. J'attends cela de vos bonnes volontés au bien de ces deux provinces et au service de nos Rois, et avec cette assurance je prierai Dieu, etc. A Saint-Jean, ce 23e juillet. 1610. 23 juillet.

M. DE PONTCHARTRAIN A M. DE LA FORCE.

La Reine lui dépêche le sieur de Coulanges pour lui porter l'ordre d'aller accommoder la querelle des principaux Seigneurs de Guyenne. — Défense à M. de Grammont d'attenter aux jours de sa femme. — Nouvelles de la Cour. — Arrivée du Prince de Condé.

Monsieur, les querelles et divisions qui sont entre les principaux du Gouvernement de Guyenne, ont fait rechercher quelqu'un qui pût dignement s'entremettre pour les accommoder; et sur ce l'on a cru que nul autre n'en étoit plus capable que vous; c'est pourquoi l'on vous envoie présentement la dépêche que vous recevrez par ce gentilhomme que l'on vous dépêche exprès sur ce sujet, laquelle est si ample que je n'y puis rien ajouter. J'ai fait mettre toutes les lettres à cachets volants afin que les puissiez voir auparavant que de les porter. Quelques-uns ont voulu mettre en opinion à la Reine que M. de Grammont seroit pour entreprendre sur la vie de sa femme quand il sauroit que l'on voudroit s'entremettre d'accommoder ces différends; mais comme j'ai reconnu que c'étoit personnes qui possible ne l'aimoient pas, j'ai empêché qu'ils ne lui aient fait cette proposition sur la promesse que je leur avois faite de vous écrire, comme de sa part, que vous lui fissiez défense au nom de S. M. d'attenter aucune chose contre sa vie, et de la laisser au même état qu'elle est jusqu'à ce que l'on ait avisé par ensemble qu'elle sera l'issue de cette affaire; vous en userez comme vous penserez que la chose le méritera. Au surplus, vous recevrez une au- 23 juillet.

1610. 23 juillet. tre dépêche avec celle-ci que l'on vous fait pour vous informer de ce qui se fait et de ce qui se passe en cette ville, parce que l'on a su que l'on en fait courir au loin des bruits si extravagants que l'on a estimé du tout nécessaire de répandre la vérité, afin qu'étant bien reconnue, l'on puisse plus facilement réprimer et confondre ceux qui en parlent à leur fantaisie et avec malice. Vous verrez donc ce que l'on vous commande, et n'y puis rien ajouter, sinon que l'assurance que je vous donne que tout est ici en fort grand repos, Dieu merci; bien est vrai qu'il y a quelques jalousies et émulations entre les Princes et les Grands, qui proviennent en partie des grandes suites de personnes qu'ils tiennent près d'eux pour se faire davantage paroître; l'on est après à les leur faire licencier et renvoyer chacun chez soi, comme on croit que l'on fera. Le Prince de Condé est en cette ville depuis six ou sept jours, qui fait paroître une très-bonne intention de bien et fidèlement servir le Roi et l'Etat. Il est entré ce matin au Parlement, accompagné de M. le Prince de Conty et d'un très-grand nombre d'autres Princes et Seigneurs, où il a loué la Cour et approuvé la prompte résolution qu'elle prit lors de la mort du feu Roi pour la conservation de l'Etat; cette action a été très-bien reçue, et il faut espérer encore mieux. Je vous baise très-humblement les mains, etc. PHÉLYPEAUX.
A Paris, ce 23e juillet.

LE PRINCE DE CONDÉ A M. DE LA FORCE

Même sujet que la précédente.

24 juillet. Monsieur, le Roi mon souverain Seigneur, et la Reine m'ayant commandé de dépêcher quelqu'un des miens en Guyenne sur l'avertissement que LL. MM. ont eu des divisions, dissensions et querelles qui sont entre quelques-uns des Chefs et Officiers de ladite province, j'ai commandé au sieur de Coulanges, gentilhomme de ma Maison, de s'y acheminer, vous y rendre le paquet de S. M. que j'ai accompagné du mien, duquel je vous supplie de vouloir rendre les lettres avec celles de sadite Majesté; et parce que sadite Majesté vous envoie une instruction fort ample de ce qu'elle désire de vous en cette occurrence, je me remettrai à icelle

pour vous dire que Dieu m'a ramené près de LL. MM. pour leur rendre le très-humble service à quoi ma naissance m'oblige, et pour y servir mes amis, au nombre desquels j'ai fait assuré état de vous tenir des premiers; aussi vous prié-je de croire que vous me trouverez toujours très-disposé de vous servir en ce rang, comme voulant être à jamais, Monsieur, etc., HENRY DE BOURBON. De Paris, ce 24e juillet. 1610. 24 juillet.

M. DE LA FORCE A M. DE GOURGUES.

Passage des Morisques en France.

Monsieur, après ma lettre écrite, j'ai eu nouvelles certaines que sur la frontière de ce pays il y avoit six ou sept mille Morisques qui se sont résolus au passage, sur la connoissance qu'ils ont eue que LL. MM. vous avoient adressé Commission pour faire recherches et punition de ceux qui pourroient avoir vexé les autres qui ont ci-devant passé, et par même moyen faire conduire ceux qui se trouveront sur les frontières. Je trouve tant de difficultés à leur empêcher le passage, à cause qu'ils se jettent comme personnes désespérées à travers les montagnes, que j'ai jugé être plus à propos de le leur permettre avec ordre, puisque LL. MM. le trouvent bon, que non pas le souffrir avec désordre et infinie incommodité. Ils m'ont fait savoir qu'ils avoient des moyens pour se conduire. Je vous envoie ce porteur exprès pour vous en donner avis; vous me l'avez demandé par vos lettres, et vous supplierai de vous rendre le plus tôt qu'il vous sera possible, et dans huit jours s'il se peut, aux environs de Tarbes, ou personne ayant charge et subrogation de vous, pour y faire les volontés de LL. MM. au contenu de votredite Commission, et au même temps je ne manquerai d'envoyer devers vous pour vous rendre compte plus particulièrement de cette affaire et vous offrir, comme je fais dès maintenant, tous les moyens que j'aurai de vous rendre du service, avec la même affection que je prie Dieu, etc. A Pau, ce 6e août. 6 août.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Bordes brûlées en Navarre. — Morisques sur la frontière. — Indisposition qui l'a empêché de voir M. de Grammont.

Monsieur, hier au soir, bien tard, deux de vos dépêches 6 août.

1610. 6 août. me furent rendues par la voie de la poste, l'une du vingt-quatrième, l'autre du vingt-neuvième du passé. Je vous remercie du soin que vousavez de me tenir averti de tout ce qui se passe, et que je dois savoir pour bien et fidèlement servir LL. MM., j'y tiendrai la main à ce que le bruit qui arrivera ne m'en pourra éloigner et n'apportera aucune altération à la tranquillité publique. J'ai eu réponse du Vice-Roi de Pampelune, pleine de belles paroles; mais sans aucune satisfaction des bordes brûlées, s'excusant qu'il n'avoit pu savoir qui étoient les auteurs de cet excès. Cela m'a donné sujet d'y renvoyer et les lui faire connoître autant qu'il s'en peut tirer de connoissance de telle action. J'en attends la réponse, que je vous enverrai avec ma lettre et sa première aussitôt que je l'aurai reçue. Il y a sur notre frontière au haut des montagnes six ou sept mille Morisques qui se sont résolus au passage. J'eusse aussi bien désiré les pouvoir persuader de s'en retourner, mais ils aiment mieux mourir; et en cette extrémité j'ai cru qu'il étoit plus à propos de le leur permettre avec ordre, que le souffrir avec confusion et dommage, et afin de le pouvoir, j'en donne avis par message exprès à M. de Gourgues, Commissaire à ce député par S. M., et le prie de se rendre aux environs de Tarbes, qui est le chemin qu'ils veulent tenir. Je ne sais si l'arrêt du Parlement de Toulouse empêchera l'exécution de la Commission dudit sieur de Gourgues; s'il étoit ainsi, ces provinces de deçà seroient bien en peine, à quoi je vous supplie de porter remède et faire en sorte que LL. MM. leur ordonnent de laisser passer ce qui se trouvera dans les terres de leur obéissance, pendant quelque temps, tel qu'il sera jugé. Ceux d'Anço avoient fait avancer cinq cents Castillans pour l'exécution de leurs représailles, mais ils ont eu commandement du Marquis d'Aytona de ne rien entreprendre, et ces hommes ont pris la route de la Haute-Navarre et sont maintenant employés au passage des Morisques qui prennent ces chemins. Depuis mon retour de Navarre, j'ai été tellement indisposé que je n'ai pu voir MM. de Grammont et de Poyane, selon le commandement que j'en ai de LL. MM.; mais j'y envoie un gentilhomme pour savoir les commodités du temps et où je les pourrai trouver, avec intention de servir selon que j'en aurai le moyen, bien que

j'eusse été fort aise que autre eût eu la créance, pour les incommodités des affaires de la saison et de ma propre santé. Le sieur de Saugnac m'a témoigné avoir fait exacte recherche de l'ouverture du paquet, et y a apporté tant de soin que cela m'a occasionné de l'assurer que j'en étois fort content, attendu qu'encore que ledit paquet ait été ouvert, néanmoins il ne s'est perdu. Continuez-moi toujours le bien de votre amitié, etc. A Pau, ce 6e août. 1610. 6 août.

M. DE LA FORCE A LA REINE.

Querelle de MM. de Grammont et de Poyane.

Madame, après les commandements de votre Majesté sur la dispute d'entre MM. de Grammont et Baron de Poyane, j'ai tâché de les assembler pour les disposer à ce qui étoit de ses volontés. Ils sont venus tous deux en cette ville d'Orthez à divers jours, où je les avois priés de se rendre, et leur ayant délivré les lettres du Roi et de votre Majesté, représenté avec toute l'adresse possible ce qu'ils devoient déférer à vos commandements, au service de vos Majestés et au repos de la province, je les ai trouvés tous grandement désireux de se soumettre à toutes sortes d'obéissance, mais si aigris les uns contre les autres, et leurs différends si embrouillés, avec de si amères offenses, qu'il s'y rencontre de grandes difficultés. Ledit sieur de Grammont m'a dit comme il avoit représenté ses plaintes à votre Majesté, et qu'il ne pouvoit passer plus outre à cet affaire, qu'il n'eût de nouveau ses commandements; que les ayant reçus, il se rangeroit toujours à ce qui lui seroit ordonné, et m'a fort prié de ne le presser point jusqu'alors. Cependant je leur ai encore fait les défenses à tous deux, qu'ils ont reçues, et donné leur parole bien expressément de ne rien attenter l'un contre l'autre. Votre Majesté leur commandera, s'il lui plaît, ses volontés, et à moi, si elle a agréable que ces mêmes voies soient suivies, n'ayant point de plus fort désir que de satisfaire à tout ce qui est du devoir, etc. A Orthez, ce 11e août. 11 août.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Difficultés de réconcilier MM. de Grammont et de Poyane. — Il ne reçoit pas de réponse du Vice-Roi de la Haute-Navarre. — Demande de le rembourser de ses frais pour la garde des frontières.

1610. 11 août. Monsieur, j'avois prié MM. de Grammont et le Baron de Poyane de se vouloir rendre en cette ville d'Orthez, lieu commode pour tous, où j'ai eu ce bien de les voir à divers jours; n'ayant pu les disposer de s'y trouver en même temps, mondit sieur de Grammont s'étant affermi sur ce que par ses réponses à LL. MM. il s'étoit défendu d'entrer en accord, et désiroit avant cela recevoir ce contentement que LL. MM. eussent entendu ses plaintes, de sorte qu'il désire en recevoir un second commandement. Je vous assure que cette affaire est de telle nature, et porte si avant à l'honneur, que je ne pense pas que l'on les puisse accommoder. Je m'en revais à Pau attendre les commandements de LL. MM. Les Espagnols, avantageux en tous leurs traités, me traitent à l'accoutumée; je ne puis retirer réponse de ma seconde lettre au Vice-Roi de la Haute-Navarre; ils disent qu'il est malade. Je presserai cela pour envoyer soudain le tout à LL. MM., et tiendrai prêt l'état des frais pour le payement des soldats que je tiens aux passages des frontières. Que si l'on juge qu'il ne soit besoin de les y continuer, je vous supplie que j'aie commandement de les retirer, afin que cela me serve de décharge, et tenir la main, s'il vous plaît, que je sois remboursé des frais passés dont je paye les intérêts; ils se monteront jusques à la fin de ce mois à environ deux mille et tant d'écus depuis la mort du feu Roi. Je vous supplie que ce payement ne me soit point retardé, j'en attends d'heure à autre l'exécution suivant le soin qu'il vous a plu me promettre d'en prendre, ce qui est toujours continuer les obligations que vous avez acquises, Monsieur, etc. D'Orthez, ce 11e août.

M. DE LA FORCE AU PRINCE DE CONDÉ.

Même sujet que la précédente.

11 août. Monseigneur, j'ai vu MM. de Grammont et le Baron de Poyane, délivré les lettres de LL. MM. et vôtres, et rapporté tout ce qu'il m'a été possible pour les disposer de

satisfaire à ce qui leur est commandé; les volontés sont merveilleusement altérées entre eux, les offenses grandes, la matière si embrouillée que ce n'est pas une affaire facile à démêler. Mondit sieur de Grammont m'a représenté qu'ayant fait ses plaintes à LL. MM., il ne pouvoit entrer en aucun traité qu'il n'eût de nouveau leurs commandements, ce qu'il m'a prié d'attendre. J'ai cependant réitéré les défenses, attendant la résolution qu'il vous plaira faire prendre sur cet affaire, et les commandements que me ferez l'honneur de m'adresser, auxquels je rendrai toute ma vie avec toute fidélité l'obéissance que doit, Monseigneur, etc. A Orthez, ce 11e août. 1610. 11 août.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente. — Passage des Morisques.

Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre du sixième de celui-ci, les nouvelles y contenues, marrie toutefois d'y entendre votre indisposition, tant j'ai de crainte qu'elle préjudicie au bien des affaires et service du Roi monsieur mon fils, mêmement pour ce qu'il vous a écrit touchant l'accommodement de la querelle des sieurs de Grammont et Poyane, pour ce que je crains que, si cela n'est promptement fait, il en arrive du désordre qui ne sera pas ci-après aisé à réparer. Quant aux Morisques, je crois que ne pouvant mieux faire, vous avez sagement fait d'en avoir usé ainsi que vous avez écrit à Loménie. Quant aux frais que vous avez faits pour l'entretennement des soldats que vous avez été contraint de tenir sur les frontières, j'y pourvoirai à votre contentement, de façon que vous n'en recevrez aucune perte. Continuez à m'avertir fidèlement de ce que vous apprendrez importer au service du Roi mondit sieur et fils, assuré qu'en cela vous ferez chose qui me sera fort agréable, et que je reconnoîtrai où l'occasion s'en offrira, de la même volonté que vous le sauriez désirer, et que je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 17e jour d'août. *Signé:* MARIE. *Et plus bas*: DE LOMÉNIE. 17 août.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Différends de la Basse-Navarre. — Passage des Morisques.

Monsieur de la Force, ayant commandé au sieur Phély- 24 août.

1610. 24 août. peaux de vous faire entendre ce qui est de la volonté et intention du Roi, monsieur mon fils, et mienne, pour réponse à la vôtre du onzième de celui-ci, à Orthez, laquelle me fut rendue hier au soir, touchant la querelle des sieurs de Grammont et Poyane, je ne vous en dirai rien par celle-ci, par laquelle je me contenterai de vous dire que je ne puis rien changer à ce que je vous ai ci-devant écrit sur ce qui est arrivé en la Basse-Navarre, que premièrement, je n'ai vu la réponse que vous aura faite le Vice-Roi de la Haute, à celle que vous lui avez écrite; et de vous mander si vous devez lever les gardes que vous aviez mises aux passages des frontières, je ne le puis non plus que premier sur cela je n'ai eu votre avis, car vous pouvez mieux juger que nul autre s'il est nécessaire de les y tenir encore, et pour quelque temps. Lorsque vous m'aurez envoyé l'état des frais que vous y avez faits, j'y ferai pourvoir comme je le vous ai mandé, en sorte que de ce côté-là vous ne recevrez aucune incommodité. Quant au passage des Morisques que vous n'avez pu empêcher, j'estime que vous y aurez fait ce que vous aurez jugé être pour le mieux, pour le bien du service du Roi, mon dit sieur et fils, lequel je vous recommande toujours et vous conjure d'affectionner comme vous avez fait jusqu'à cette heure; assuré que lui et moi n'en perdrons la souvenance, et le reconnoîtrons comme vous le sauriez souhaiter. Et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 24e jour d'août. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

Approbation de sa conduite lors du passage des Morisques. — Défense de quitter son Gouvernement, à cause de la gravité des circonstances.

10 septembre. Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre tant par les vôtres à Loménie, des vingt-neuvième et trentième du passé, que celles du sieur de Gourgues à moi, du vingt-huitième du même, ce qui s'est passé touchant le passage des Morisques en Béarn, et avez fait service fort agréable au Roi, monsieur mon fils, et à moi, de vous y gouverner comme vous avez fait. Par mes dernières, vous aurez appris ce qui est de ma volonté et intention touchant la querelle qui est entre les sieurs de Grammont et Poyanne, et ce que je désirois de vous. Par celle-ci vous entendrez comme pour terminer lesdites que-

relles, et encore celle qui est entre ledit sieur de Grammont et [illegible]
le sieur de Roquelaure, je leur ai à tous écrit de me venir 10 septembre.
trouver au plus tôt, à quoi je m'assure qu'ils ne manqueront; ce qui me fait vous prier que si vous n'êtes point encore parti pour servir votre quartier, vous ne bougiez point de là, afin de vous trouver tout porté sur les lieux, pour y servir aux occasions qui se pourroient offrir, où votre présence ne seroit pas peu utile, suivant l'absence desdits sieurs de Grammont, Roquelaure et de Poyane, encore que jusqu'ici je ne voie rien, Dieu merci, disposé à cela. Et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 10e jour de septembre. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Mort de son fils de Masgezir. — Difficultés d'accorder MM. de Grammont et de Poyane.

Monsieur, outre infinies preuves que j'ai retirées de lon- 11 septembre.
gue main de l'honneur de votre amitié, je confesse qu'en ce temps calamiteux, et parmi vos grandes occupations, vous me témoignez un soin si particulier en ce qui me touche, que je ne puis que vous être fort étroitement obligé toute ma vie; aussi vous puis-je assurer que je m'appuie entièrement sur la confiance que j'ai de votre bonne volonté, comme je vous supplie de croire que ne trouverez jamais de manque en la protestation que je vous ai faite de la mienne, et de mon fidèle service. Je vous rends grâce de toutes les particularités que m'avez fait ce bien de me départir touchant les affaires du monde; mais je tiens à signalé office la connoissance que m'avez donnée des lettres de M. de Gourgues à la Reine, et ne doute point que ne m'en ayez rendu encore davantage en lui faisant savoir la vérité de cet affaire comme je le vous ai ci-devant écrit bien au long par ma lettre du vingt-neuvième du passé. Je n'ai pu tant sur moi-même que l'inconsidération dudit sieur de Gourgues à écrire ce qu'il ne sait point, ne m'ait obligé d'en toucher quelque chose en celle que j'écris à S. M., ce que je vous supplie de ménager à mon avantage ainsi que vous le jugerez à propos, assuré que je vous en ai écrit tout ce qui est de la vérité. J'ai vu depuis peu de jours

1610. 11 septembre. M. de Grammont en ce lieu, qui a voulu me visiter sur notre affliction, en quoi il m'a fort obligé. Cette perte nous a été fort sensible; celle des enfants l'est toujours, mais surtout lorsqu'ils sont en condition d'en espérer bien; j'ai à surmonter les combats de moi-même et ceux de toute la famille, Dieu par sa grâce nous doint l'année à venir plus heureuse. Vous verrez par celle que j'écris à la Reine sur le différend de MM. de Grammont et de Poyane, comme je travaille avec toute sorte de soin à les disposer suivant son commandement à quelque bonne réconciliation, ce que je vous dirai librement que je tiens fort difficile; et M. de Grammont me fit connoître céans qu'il étoit tout résolu de s'en aller au premier jour à la Cour. Je ne sais si la dépêche de la Reine lui fera changer de dessein et le rendra plus ployable. Pour mon regard vous voyez aussi que le temps de mon quartier est si près que je ne puis plus reculer mon partement que j'espère prendre dans le vingtième ou vingt-cinquième du courant, et que j'aurai le bien et contentement de vous voir. Excusez, je vous supplie, si ma lettre est chiffonnée et à la hâte; je suis tout mal disposé et de corps et d'esprit. Conservez-moi, s'il vous plaît, en vos bonnes grâces, et croyez que personne n'est véritablement avec plus de fidélité que moi, etc. A Pau, ce 11e septembre.

M. DE LA FORCE A LA REINE.

M. de Roquelaure à Bagnères. — Détails sur le passage des Morisques en Béarn. — Plaintes contre le sieur de Gourgues.

11 septembre. Madame, sur les commandements que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Majesté par ses lettres du vingt-septième du passé, j'ai dépêché vers MM. de Grammont et de Poyane, et envoyé leurs lettres avec copie de celle qu'il a plu à votre Majesté de m'écrire; et désireux d'accomplir ce qui est de ses volontés, je les ai priés de se rendre à Orthez pour travailler à cet affaire et rechercher les moyens de leur réconciliation, à quoi je ne perdrai pas de temps aussitôt que j'aurai leur réponse, et y rapporterai tout ce qu'il me sera possible. Présentement je viens d'apprendre par des lettres de M. de Roquelaure, son arrivée à Bagnères, où je fais état

de le voir et tenter tout ce que je pourrai en son endroit pour l'exécution des commandements de votre Majesté. J'avois donné connoissance bien particulière à M. de Loménie de tout ce que j'ai fait pour le passage des Morisques en ce pays, suivant l'ordre qu'il avoit plu à votre Majesté m'y établir, lequel j'ai observé si religieusement que je m'ose promettre qu'elle en demeurera satisfaite par ce que ledit sieur de Loménie lui en aura fait entendre. Encore que j'aie appris avec beaucoup de déplaisir que M. de Gourgues, avant de s'être informé de la vérité, a fait des plaintes à votre Majesté de ceux que j'avois commis à la garde des passages, des actions desquels je puis, Dieu merci, répondre avec tant d'avantages que votre Majesté pourra connoître que non-seulement moi, mais aussi tous ceux qui dépendent de ma charge, n'avons eu autre but que le service du Roi et l'obéissance qui est due aux commandements de votre Majesté, sans aucune considération de nos intérêts particuliers. Lorsque le Vice-Roi d'Aragon fut requis des Morisques de moyenner avec moi, qu'ils pussent obtenir leur passage par ce pays, comme leur étant le plus commode, ils offrirent volontairement de fournir un écu par personne pour subvenir aux frais, jugeant bien que tout ainsi que l'Espagnol s'étoit armé pour les faire sortir, que j'en voudrois faire autant pour les recevoir. Ce que m'ayant écrit ledit Vice-Roi et Don Pedro Colonna, je requis d'eux que sur toutes choses, et avant d'entrer dans ce pays, chaque troupe fît une bourse commune, suffisante pour subvenir aux frais de tout leur voyage, outre les obligations des riches pour les pauvres, ce qu'ils me promirent par leurs lettres; mais ayant reconnu que nonobstant leurs promesses ils avoient maltraité lesdits Morisques, et en avoient réduit la plupart en grande pauvreté, je leur ai fait rendre l'argent qu'ils avoient baillé à leur passage, lorsqu'ils ont été arrivés ès villes de Nay et Orthez, qui sont les passages de nos rivières, et en la présence des Consuls, ai fait délivrer ledit argent ès mains de ceux que les pauvres de chacune troupe desdits Morisques ont nommés pour se défrayer en leur voyage, excepté fort peu de chose qui avoit été employé pour renforcer les gardes durant tout le temps de leur passage, et autres frais de la conduite desdits Morisques. Si ledit sieur de

1610.
11 septembre.

1610. 11 septembre. Gourgues eût pris le soin de se mieux instruire de ce qui s'est passé, je m'assure qu'il en eût parlé tout autrement qu'il n'a fait; mais il me suffit d'en rendre compte véritable à votre Majesté, et lui protester, comme je fais par celle-ci, que je ne m'en suis prévalu d'aucune chose, n'ayant rien de si cher que l'obéissance que je dois à ses commandements, et d'y rendre toute la fidélité, Madame, etc. A Pau, ce 11e septembre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Situation de la Cour. — Intrigues pour faire nommer un Président catholique en Béarn. — La Force demande à remettre sa charge de Capitaine des Gardes à son fils aîné. — Réponse de la Reine. — Il présente ses enfants au Roi. — M. de Sainte-Colombe et les Evêques du Béarn. — M. de Montespan arrive en poste pour se battre avec M. de Roquelaure. — Bonne intelligence du Prince de Condé et du Comte de Soissons. — Confiance de la Reine dans MM. de Villeroy et le Chancelier. — Montpouillan, favori de Louis XIII. — Accord des Princes d'Allemagne et de l'Empereur. — Des députés de Genève demandent du secours à la France. — Livre du Cardinal Bellarmin condamné par le Parlement. — Plaintes du Nonce. — Conseil tenu à ce sujet. — Fermeté du Parlement. — Affaire des Morisques. — Le Comte de Soissons en Normandie. — Détails sur la vie du Roi. — On crie contre les Jésuites. — Fausse couche de la Duchesse de Rohan. — Le Prince de Condé veut avoir Blaye et le château Trompette. — Refus de la Reine. — Plaintes de M. le Prince. — Il se retire à Valery. — Mésintelligence de MM. de Sully et de Villeroy. — Maladie du Marquis d'Ancre. — Son crédit et celui de sa femme auprès de la Reine. — Masdurant, cornette des chevau-légers du Roi. — Querelle de MM. de Roquelaure et de Grammont.

13 novembre. J'ai été fort retenu pour ne vouloir vous écrire que je n'eusse quelque connoissance du cours des affaires du monde; en général je vous dirai que toutes choses sont mieux disposées qu'elles n'ont été depuis la mort du feu Roi, et les partialités moins apparentes. Les Princes vont astheure la plupart du temps en carrosse, et ne s'y voit plus d'extraordinaires assemblées : il n'y a point d'apparence que l'on doive craindre aucun trouble ni changement. J'ai fait la révérence à Mgr le Prince et Mgr le Comte de Soissons à leur logis, desquels j'ai reçu tout l'honneur et témoignage de bonne volonté que je pouvois souhaiter, et en général de tous les principaux de la Cour. Mais il faut que je vous die que comme Dieu a grandement visité ce Royaume en la perte du feu Roi, qu'il nous laisse bien de grands témoignages de sa faveur en la bénédiction du ciel, qui paroît sur notre Roi.

régnant, car ce sont des merveilles de ce qui paroît en lui ; 1616.
j'en reçois une si grande consolation, et en ai tant de contentement que j'en suis tout ravi. LL. MM. sont en très-bonne santé, Dieu merci. J'ai commencé à parler des affaires ; l'on avoit fait de si grands efforts pour faire un Président catholique, que les promesses en étoient données, et l'on n'attendoit que ma venue pour conclure. Je m'y suis très-opposé, de sorte que cet affaire est fort débattu, et suis résolu de ne me relâcher nullement ; si je recevois cette défaveur, je n'oserois plus paroître dans le Béarn, car je vois bien qu'ils ne sont plus retenus des respects qu'ils souloient porter à l'autorité du feu Roi. J'ai parlé à la Reine pour supplier S. M. d'agréer que je remisse ma charge des Gardes entre les mains de notre fils aîné ; sur quoi S. M. m'a fait l'honneur de me témoigner toute la bonne volonté que je pouvois désirer, et m'a accordé ma demande. Toutefois, ayant désiré qu'il entrât dès à présent en exercice, elle m'a fait reconnoître qu'à cause de son âge, elle eût bien voulu que je ne m'en fusse pas si tôt déchargé, et ayant insisté sur mes indispositions et l'éloignement de ma charge de Béarn, S. M. m'a répondu que j'eusse un peu de patience, qu'elle y vouloit penser. Quant à M. de Vitry, elle m'a dit qu'elle ne lui avoit nullement accordé ; je me tiens assuré d'en venir à bout ; j'espère aussi qu'il n'y aura point de difficultés pour Castelnaut. Nos autres enfants n'ont pas encore vu LL. MM., car ils étoient tous déchirés et les falloit habiller ; après cela je poursuivrai pour eux. M. le Comte de Saint-Paul a été extrêmement malade. Vous m'avez fort promis de m'adresser bientôt de vos lettres ; je vous assure que si je n'ai ce contentement que j'en aurai l'esprit travaillé, car je ne puis m'empêcher d'en être en peine. A Paris, ce 13e novembre.

13 novembre.

---

17 novembre.

Il y a vingt-trois jours aujourd'hui que je partis de la Force, et m'aviez donné tant assurance de m'écrire bientôt que je ne serai à mon aise que je n'aie de vos nouvelles. Je prie Dieu qu'il me les doint bonnes ; je vous puis assurer que les nôtres ne sauroient être meilleures, grâces à Dieu ; quant à celles du général, il semble que toutes choses vont

1616. 17 novembre. de mieux en mieux. Je ne vous particulariserai rien pour astheure, aussi ne suis-je pas assuré si ma lettre vous trouvera en Béarn; j'attendrai à vous écrire plus hardiment lorsque je le saurai, et qu'il commencera à s'en retourner quelques-uns de nos députés. J'ai présenté tous nos enfants au Roi; Montpouillan le gouverne déjà. J'espère faire servir en ma place notre fils aîné de la Force avant sortir de quartier. M. de Sainte-Colombe et les Evêques poursuivent à outrance d'avoir un Président catholique, le rétablissement des biens ecclésiastiques, et l'entrée aux Etats; mais je crois qu'ils se trouvent bien éloignés de leurs espérances; je ne vous en puis dire davantage pour astheure. J'ai vu votre sœur la Comtesse de Roussy, qui se porte fort bien, et son petit peuple; elle est allée pour trois semaines à Roussy. Votre frère le Baron de Chefboutonne a été malade trois ou quatre jours; mais il se porte astheure bien. Le fils de M. de Roquelaure, qui est malade longtemps jà, est à l'extrémité depuis deux jours, cejourd'hui l'on l'a tenu longtemps pour mort; à ce soir il semble donner quelque espérance. M. de Vicose, qui est arrivé à ce soir, m'a apporté des lettres du père, qui doit arriver dans trois jours. M. de Montespan étoit venu en poste par le Limousin, et vouloit rechercher le moyen de se battre avec lui en chemin; j'eus commandement de la Reine d'y envoyer un exempt, qui ne l'ayant pu attrapper pour lui faire les défenses, les a faites à M. de Roquelaure, et a saisi un gentilhomme et un page qui lui portoient une lettre; je crois que nous les verrons tous bientôt ici. J'ai vu madame la Comtesse de Soissons, qui m'a dit que Mgr le Comte et elle désiroient fort sortir de l'affaire que j'ai avec eux. A Paris, ce 17e novembre.

---

26 novembre. Toutes choses se conduisent ici à l'accoutumée, et en apparence avec beaucoup plus de tranquilité que par le passé. Mgr le Prince et Mgr le Comte de Soissons, que l'on croyoit n'être pas en bonne intelligence, se voient et se visitent tous les jours; mais de cela même il semble que l'on ne veuille donner des ombrages; c'est le malheur de notre siècle que nous n'avons rien de certain que l'incertitude. Je ne doute point que ne soyons souvent en alarme et en ap-

préhension de remuements, mais je ne cuide nullement qu'il en arrive d'importance. Mgr le Prince continue son dessein de vouloir aller en Guyenne, et Mgr le Comte de Soissons en Normandie. M. d'Espernon est encore à Metz, et M. de Bouillon en Allemagne. M. de Sully est bien guéri et est toujours fort employé aux affaires; mais les plus réservés et ceux auxquels la Reine se communique le plus, c'est MM. le Chancelier et de Villeroy. Voilà pour le général des affaires; quant aux particuliers, je n'ai pas encore beaucoup avancé. J'ai plus de besoin d'être autorisé en ma charge que du temps du feu Roi, car son respect contenoit un chacun en son devoir. J'ai demandé l'entretenement de ma compagnie de gendarmes et de quelque nombre de gens de pied, et vingt arquebusiers des Gardes. M. de Villeroy en a le mémoire; il ne m'y a été encore répondu. La résignation de ma charge de Capitaine des Gardes en faveur de notre fils m'a bien été accordée, mais pour la lui bailler dès à présent, j'y ai eu des dfficultés; l'on craint la conséquence. Pour l'affaire de Castelnaut il n'y a point de difficulté; à celui que nous avions projeté pour Masdurant, beaucoup, et ne suis nullement conseillé de l'entreprendre. Montpouillan est toujours auprès du Roi et s'y ménage bien; j'espère qu'il me sera facile de le faire entrer en la même condition de toute la jeunesse qui est auprès. Ils entrent six en quartier de trois en trois mois; mais toute la commodité qu'ils y ont, c'est d'avoir leur bouche entretenue; ils ont le dîner et le souper à la table que tient M. de Pluvinel; les autres neuf mois de l'an il faut qu'ils s'en cherchent, de sorte que ce n'est rien que le seul avantage qu'ils ont d'être ce temps-là auprès du Roi. J'ai délibéré de l'y faire rendre toujours fort assidu pendant ma demeure par deçà, afin de lui engager du tout s'il m'est possible, et de l'y faire entrer avec quelque condition qu'il ait moyen de s'y entretenir. Vous aurez souvent de mes nouvelles, et vous informerez de tout ce qui surviendra. M. de Sainte-Colombe et les Evêques font rage contre moi, avec des impudences incroyables sur le sujet de cet état de Président; cet affaire va fort avant et me porte aux extrémités. Ils se vantent effrontément qu'ils m'empêcheront d'en venir jamais à bout; mais je m'assure que le démenti leur en de-

1610. 26 novembre.

1614. 26 novembre. meurera. Nous sommes tous en bonne santé, Dieu merci. Ma sœur s'est trouvée fort mal hier et aujourd'hui. A Paris, ce 26e novembre.

P. S. M. d'Espernon doit arriver dans demain ou après-demain. Les Princes d'Allemagne sont d'accord avec l'Empereur. L'armée que le Roi d'Espagne a à Milan, et celle du Duc de Savoie, donnent de la jalousie à MM. de Genève; ils ont ici des députés pour demander assistance. Je les ai vus, ils n'ont pas encore grand contentement; toutefois, on les assure de ne les point abandonner.

---

30 novembre. Votre dernière lettre, écrite de Montpouillan, me fut rendue devant hier. A ce que je vois, le mauvais temps que vous avez eu, et votre mauvais équipage vous a bien donné de la peine à vous conduire; ce me sera beaucoup de contentement d'apprendre votre arrivée à Pau. Toutes choses demeurent ici assez paisibles, non toutefois sans de grandes diversités; mais tout cela tend plus à faire leurs affaires particuliers, et par leurs cabales et menées s'entr'aider les uns les autres, que pour rien troubler, aussi crois-je qu'il seroit fort malaisé. Mgr le Comte de Soissons part demain pour la Normandie; Mgr le Prince parle aussi d'aller en Guyenne, mais je crois que ce ne sera sitôt. Le mariage de M. de Guise est arrêté, et se doit bientôt faire. M. d'Espernon est arrivé il y a deux jours, et m'a fait l'honneur de me témoigner toute l'amitié que je pouvois souhaiter. L'armée du Connétable de Castille, qui est de trente-cinq mille hommes, s'est fort avancée vers les Suisses et sur le chemin de Genève; celle du Duc de Savoie y est aussi; l'on tient qu'ils sont d'accord. Les députés de Genève pressent de savoir quel secours on leur veut donner, en cas que l'on les veuille attaquer; la Reine témoigne y être disposée; il y a un grand nombre de la Noblesse de cette Cour qui offre de se jeter dedans. Il y a un livre en lumière depuis peu, fait par le Cardinal Bellarmin, qui élève si haut l'autorité des Papes, leur donnant pouvoir de destituer les Rois et d'en pouvoir mettre d'autres à la place, que la Cour de Parlement vigoureusement a condamné ledit livre et défendu à peine de la vie de le lire et d'en tenir, déclarant ledit livre

détestable et abominable. Le Nonce du Pape s'en est tellement plaint, qu'il a cejourd'hui fait demander son congé, et qu'il vouloit se retirer hors de France. La Reine, pour y apporter quelque remède, a fait assembler cejourd'hui M. le premier Président et six autres Présidents des plus anciens, qui se sont trouvés au Conseil de la Reine, où étoient messeigneurs les Princes, Cardinaux de Joyeuse et de Gondy, M. le Chancelier et dix ou douze des principaux du Conseil; j'ai eu l'honneur de m'y trouver; l'on vouloit prendre quelque expédient pour modifier ledit arrêt et donner quelque contentement au Nonce; mais M. le premier Président a si bien défendu sa cause, que l'on a trouvé que la Cour y avoit procédé comme il falloit, et qu'il n'y avoit moyen de toucher à l'arrêt: voilà ce qui est de plus important. Il se passe force particularités, de quoi je me tais pour n'en oser écrire librement. A Paris, ce 30e novembre. 1610. 30 novembre.

P. S. Je ne puis croire, si les Morisques sont allés jusques à Marseille, qu'ils soient revenus en Béarn. Quant à l'information que vous dites faite en Navarre de ce que l'on a exigé sur eux, cela n'est point, et aussi ne le pourroient-ils faire, la Commission de M. de Gourgues ne s'étend pas là. Il a écrit à M. de Phélypeaux pour me faire des excuses, avec offre de force honnêtetés. L'on n'a eu de deçà autre créance de moi, Dieu merci, que celle qu'il falloit.

Toutes choses sont maintenant bien paisibles, mais à la vérité il ne laisse pas d'y avoir toujours force divisions, encore que ce ne soit pas si à découvert; et tant de plaignants et de gens qui font les malcontents, que c'est merveille. Il est malaisé autrement, car un chacun se veut servir du temps et augmenter sa condition, ce qui ne peut être en tous; je vous assure qu'il y a de quoi déplorer cet état. Je ne vois nul établissement certain en la conduite des affaires, ni guère d'apparence qu'il s'y puisse mettre, non pourtant que l'on doive craindre de trouble au moins de longtemps selon mon avis, car de tous les puissants qui auroient moyen de l'entreprendre, ils ne se jetteront pas au hasard de se ruiner; aussi reconnoît-on bien qu'ils ne tâchent tous qu'à 6 décembre.

1610. 6 décembre. faire leurs affaires, et vous assure qu'il n'y en a guère qui les fassent que les gros, car ils donnent tant de peine, et est-on si occupé après eux que l'on n'a pas loisir de songer aux autres. Il a été fait de si grands dons, et l'État est tellement chargé de grandes pensions, qu'au lieu que les autres années il se faisoit de grandes réserves, cette année il se trouve manque de fonds de plus de six millions. M. de Sully, qui rentre fort en crédit, crie fort de ce désordre, et qu'au lieu que, par le passé, il souloit faire l'état seul avec le feu Roi, qu'à présent tous les Princes en veulent avoir connoissance, et la longueur en est si grande que ne pouvant dresser les états au temps qu'il faut pour envoyer les départements, que tout le monde demeurera fort en arrière des payements. Mgr le Comte de Soissons est allé prendre possession de son Gouvernement de Normandie; Mgr le Prince parle toujours aussi d'aller au sien en Guyenne. Le différend de MM. de Roquelaure et de Grammont est toujours au même état; la Reine désire fort que l'on les puisse accommoder, elle a aussi envoyé un commandement à M. de Montespan pour venir. Quant aux affaires de Béarn, les Évêques ont présenté leur requête, ils font de grandes plaintes et de grandes demandes, il n'y a point été répondu. Ils n'ont laissé pierre à remuer et trouvent ici de grandes faveurs. Ils disent tout haut que les Catholiques de Béarn ne sont plus résolus de souffrir ce qu'ils ont fait jusqu'à présent; je vois bien que nous avons à vivre autrement que par le passé, car s'ils pouvoient prendre le dessus et nous chasser, ils le feroient. Il s'est tenu ici de mauvais langages et fort séditieux. Le Roi tient une vie fort réglée; il est tous les soirs couché à dix heures et levé une heure devant jour, ce que j'approuve fort et en fais de même. C'est le plus gentil Prince du monde; plus j'ai l'honneur d'être près de lui et de le considérer, plus je l'admire; c'est une grande bénédiction du ciel pour toute la France. Il se porte très-bien et la Reine aussi, Dieu merci. A Paris, ce 6e décembre.

---

8 décembre. Les affaires généraux, qui à la vérité ne sont en si bon état qu'il seroit à désirer, occupent tellement la Reine et tous

ses principaux Ministres, que les affaires particuliers reçoivent beaucoup de retardement. C'est bien rage des efforts des Évêques et de Sainte-Colombe, et de leur malice pour les avantages qu'ils poursuivent ici, et pour la charge de premier Président; car il n'y a malicieuse intention qu'ils ne mettent en avant, et se vantent d'emporter tout. Il est certain qu'ils ont ici de grands supports, mais je me fais fort qu'ils n'obtiendront rien, car je vous réponds que je ne m'endors pas aussi. M. de Nevers est arrivé cejourd'hui, qui a reçu de grands bienfaits de la Reine, aussi proteste-t-il fort de n'avoir rien au cœur que le service du Roi et de la Reine. M. le Comte de Saint-Paul et madame sa femme doivent arriver à la fin de cette semaine; il se fait porter en litière, étant toujours bien mal, et veut avoir l'avis des médecins de LL. MM. Le voyage de M. le Comte de Soissons en Normandie m'ôte le moyen de sortir des affaires que j'ai avec lui si tôt que j'eusse désiré; je fais état d'y employer M. d'Espernon, qui me témoigne toute la bonne volonté que je saurois désirer; il est fort bien auprès de la Reine, et M. de Sully aussi. M. de Bouillon a été mandé de LL. MM. A Paris, ce 8e décembre.

1610. 8 décembre.

P. S. L'on parle diversement de l'armée du Roi d'Espagne, qui est à Milan; les uns tiennent qu'elle doit être bientôt congédiée, les autres qu'ils veulent assiéger Genève. Le Nonce du Pape a fort crié de l'arrêt du Parlement contre le livre de Bellarmin; il a fallu pour le contenter en donner une surséance. Je vous assure que l'on crie fort contre les Jésuites. Madame la Duchesse de Rohan, qui étoit grosse de six mois d'un fils, s'est blessée sans avoir aperçu qu'elle ait fait aucun effort; elle fut fort mal, mais à présent elle se porte bien.

La confusion est toujours ici fort grande aux affaires, et à la vérité le désordre plus grand qu'il ne seroit à désirer; cela jette l'autorité souveraine en mépris et fait recevoir mille mécontentements aux particuliers; de sorte que si cette maladie continue dans l'État, il est à craindre qu'avec le temps cela ne le fasse tomber en de grands accidents. L'on n'entend que plaintes en la bouche de tout le monde, 19 décembre.

1610. 19 décembre.

et ne peut-on venir à bout d'aucune chose, car les particuliers ne sont guères ouïs en leurs affaires. Les Grands témoignent toujours du mécontentement; Mgr le Prince avoit fait ces jours ici plusieurs demandes à la Reine, entre autres le château Trompette et Blaye, ce qu'elle lui a refusé; il s'étoit plaint de ce que l'on travailloit à la faction de l'État sans lui; la Reine a voulu qu'il y fût appelé. Ce sont des affaires de poids, car il est question des principales charges du Royaume, qui est du payement des gens de guerre, de l'état des garnisons, des pensions, de la Maison du Roi et de toute les charges de l'État; cela occupe tellement que l'on ne peut rien faire; mais le pis est que Mgr le Prince est parti cejourd'hui pour s'en aller à Valery, et dit-on qu'il a résolu de ne revenir ici que Mgr le Comte de Soissons ne soit de retour. L'on pensoit qu'il s'en viendroit après avoir fait son entrée à Rouen; cependant le bruit est qu'il s'en va visiter toutes les villes de son Gouvernement. M. de Sully est fort remis auprès de la Reine; mais MM. le Chancelier et de Villeroy sont en si mauvaise intelligence avec lui qu'ils ne se peuvent accommoder; cela travaille fort S. M., et ont toujours des prises au Conseil. Ces grands désordres travaillent fort les gens de bien, et ce mal général empêche que l'on ne ressente tant le mal particulier. La poursuite que je fais de mettre ma charge des Gardes ès mains de notre fils a reçu des difficultés à cause de la conséquence; toutefois, la Reine m'a fait l'honneur de me l'accorder.

Je crois que j'oubliois de vous mander comme nos députés de Béarn avoient été ouïs; M. de Casaux triompha et M. du Casse. J'ai eu du retardement en mes affaires particuliers, à cause de la maladie du Marquis d'Ancre, qui se dit fort de mes amis, et ai reconnu qu'il désiroit de m'obliger, de sorte que je ne voulois poursuivre sans lui. Je le suis allé voir cejourd'hui en sa maison du faubourg Saint-Germain; il commence à se bien porter et fait état de sortir dans quatre ou cinq jours. Il est fort en crédit, car sa femme gouverne fort la Reine. M. de Bouillon doit être ici dans huit ou dix jours; j'ai su qu'il s'étoit réjoui de me savoir ici. M. de Sully me témoigne plus de bonne volonté que jamais. Dieu vous bénisse toutes. A Paris, ce 19e décembre.

Je vous mandois hier comme la Reine m'avoit fait l'honneur d'agréer que notre fils de la Force entrât en ma charge des Gardes; j'espère que demain sa dépêche sera faite et que je lui ferai prêter le serment et prendre le bâton. Il ne reste guère de jours de mon quartier; mais M. de Montespan n'est encore venu pour me relever, aussi sa querelle avec M. de Roquelaure l'empêchera de pouvoir servir encore. La Reine m'a aussi accordé la cornette des chevau-légers du Roi pour notre fils de Masdurant; quant à notre fils de Castelnaut, pour le Gouvernement que je désire lui faire avoir, cela ne reçoit pas de difficulté; de sorte que j'ai commencé par ce qui étoit le plus malaisé. Je dois faire avoir à Eymet [1] une compagnie en Flandres; MM. de Chatillon et de Béthune m'ont promis d'en avoir soin à la première vacance. Montpouillan se ménage bien auprès du Roi, tous disent que je l'y dois laisser, et c'est mon intention; S. M. lui a dit plusieurs fois qu'elle vouloit qu'il demeurât auprès d'elle; et M. le Chevalier de Vendôme, qui l'aime fort, lui rend toutes sortes de bons offices. Les mauvaises intelligences continuent toujours; encore ce matin M. de Sully et M. de Villeroy ont eu une fâcheuse prise au Conseil en présence de la Reine; et M. de Rohan y a aussi été mêlé; cela travaille fort la Reine. 1610. 20 décembre.

A Paris, ce 20e décembre.

P. S. J'ai obtenu les dépêches pour mon remboursement des frais des garnisons des vallées, et espère en toucher bientôt l'argent; j'en ai bon besoin, car vous savez l'argent que je porte, et notre dépense est fort grande. La Reine m'a promis d'augmenter ma pension, je crois qu'elle pourra être de trois ou de quatre mille écus; cela nous aidera. Il y a tant de poursuivants et de demandeurs que c'est merveille; je ne sais si je pourrai obtenir l'entretenement de ma compagnie de gendarmes, et vingt-cinq soldats des Gardes; l'on m'a bien fait reconnoître qu'il y aura de grandes difficultés, car l'on en a cassé et retranché même des Princes de France. Les querelles de MM. de Roquelaure et de Grammont ne sont point encore accommodées, les animosités sont fort grandes entre eux; M. de Grammont par commandement a toujours 21 décembre.

[1] Le Baron d'Eymet, fils de M. de la Force.

1610. 21 décembre. gardé le logis. M. de Montespan n'est encore arrivé, c'est tout ce que je vous puis mander. Ce 21e décembre, à Paris.

24 décembre. Je vous prie, criez fort pour notre bâtiment afin que la besogne s'avance, et nos jardins. Je fais état de mener un sculpteur. M. de la Barrauderie m'a promis aussi de s'en venir à la Force avec moi, car je veux résoudre mon parterre et l'allée du palemail.

ANNÉE 1611.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Le Marquis de la Force, Capitaine des Gardes. — Il prête serment et reçoit le bâton des mains du Roi. — La Reine donne à M. le Prince le Comté de Clermont et paye ses dettes. — Mariage de M. de Guise. — Le Maréchal de Lavardin en Angleterre. — Mort de M. de Salignac. — M. de Roquelaure vend l'état de Maître de la garde-robe. — Fiançailles du Duc d'Enghien et de mademoiselle de Montpensier. — Plaintes de MM. de Joyeuse et d'Epernon. — Brouillerie du Prince de Conti et du Comte de Soissons. — Nouvelles démarches des Evêques du Béarn. — La Reine prend des mesures de sûreté. — Le Baron de Vitry reçu Capitaine des Gardes. — Aventure de la Coman. — Etat des esprits à la Cour. — Sully remet sa charge des finances et la Bastille à la Reine, qui lui donne cent mille écus de récompense. — Formation d'un Conseil de finances ; — Sully y est admis. — Nouvelles de Savoie. — Craintes pour Genève. — La Noue appelé à sa défense. — Accord de la Force et du Comte de Soissons. — M. de Casaux obtient l'état de Président. — La Force se défend d'aller à l'Assemblée de Châtelleraut ; — ses motifs. — La Reine envoie des troupes du côté de Genève. — Bruits de guerre.

1611. 7 janvier. Je suis venu à bout de la poursuite que je faisois pour faire recevoir notre fils en ma charge des Gardes ; il fut reçu hier, et prêta le serment entre les mains du Roi, en présence de la Reine, et le Roi lui ayant baillé le bâton, il a toujours servi et servira jusques à notre retour. Les affaires généraux roulent ici d'un même train qui n'est si bon qu'il seroit à désirer, y ayant toujours des divisions, toutefois moins. Messeigneurs le Prince et Comte de Soissons y sont à présent tous deux, et mieux qu'ils n'ont été, et témoignent avoir force contentement. La Reine a de nouveau donné à Mgr le Prince la Comté de Clermont, et deux cent mille écus pour payer ses dettes. Les brouilleries d'entre M. le Chancelier et M. de Villeroy contre M. de Sully durent encore, cela l'a fort reculé. L'on parle de faire un

règlement pour les finances, et d'y établir un Conseil de cinq ou six; M. de Sully dit qu'il les veut quitter tout à fait; ces divisions reculent toutes sortes d'affaires, et à tous ces changements il n'y a point de certitude, car de jour à autre tout change de face. M. de Bouillon doit arriver ici dans deux jours; sans doute sa venue donnera encore sujet de quelque nouveauté. M. de Guise a fait noces il y a trois jours. M. le Comte de Saint-Paul est toujours malade; toutefois il ne laisse de se lever quelquefois. L'accord des Princes en Allemagne pour Juliers est rompu; ils ont fort fortifié ladite ville. On tient que le Roi d'Espagne et le Duc de Savoie sont d'accord. M. le Maréchal de Lavardin est parti pour aller en Angleterre. Le Roi et la Reine se portent très-bien, Dieu merci. LL. MM. font l'honneur à notre fils de la Force de lui faire bonne chère, et tous nos amis ont témoigné se fort réjouir de le voir pourvu de la charge; il s'en acquitte bien. A Paris, ce 7e janvier. 1611. 7 janvier.

P. S. Je ne sais si je vous ai mandé la mort de M. de Salignac en Turquie. M. de Roquelaure vend son état de Maître de la Garde-robe six-vingt mille écus; plusieurs y ont prétendu; je crois que MM. de la Rochefoucauld et le Vidame du Mans l'achèteront à moitié, au moins j'en ai obtenu parole d'une moitié pour ledit Comte de la Rochefoucauld.

Il y a toujours ici quelque nouveauté; cejourd'hui la Reine a accordé à Mgr le Comte de Soissons mademoiselle de Montpensier, pour M. d'Enghien, son fils; le feu Roi en avoit accordé le mariage avec Mgr d'Orléans, et contrat passé. M. le Cardinal de Joyeuse et M. d'Espernon, auxquels l'on n'en avoit point donné de connoissance, sont fort malcontents, et se plaignent en cela de la Reine et de Mgr le Comte de Soissons, de sorte que cela a amené de nouvelles brouilleries; ce sont des changements que nous voyons ici tous les jours. J'espère que tous ces désordres amèneront à la fin quelque bon ordre, Dieu le veuille. Il y a déjà un mal que l'état des finances n'est pas encore fait; les divisions ont empêché qu'il n'y a point été travaillé; de sorte que tous les payements seront fort retardés cette année. Je désire fort pouvoir bientôt 8 janvier.

1641. 8 janvier. prendre le retour, que si je ne puis encore, je permettrai à nos enfants de la Force et de Castelnaut d'aller devant; mais je voudrois bien être assuré que nos filles ne m'en voulussent point de mal; j'espère que vous ferez notre paix; c'est ce que vous aurez de moi pour astheure. Nous allons demain matin au Prêche. A Paris, ce 8e janvier.

P. S. Il est certain que le Roi d'Espagne et le Duc de Savoie sont d'accord, et leurs armées sur pied; cette grande dépense n'est point pour néant; l'on croit que c'est pour Genève. Quels desseins qu'ils aient, ils feront du mal, car nous leur donnons beau jeu par nos divisions, et je ne vois point que l'on s'évertue bien pour y prendre de bons remèdes. Le Duc de Savoie se plaint de nous, qui est signe qu'il nous veut faire du mal, et en cherche le prétexte.

---

12 janvier. Nous eûmes hier une grande brouillerie entre messeigneurs le Prince de Conty et le Comte de Soissons, ou pour mieux dire contre MM. de Guise qui soutenoient Mgr le Prince de Conty; toute la Cour en fut en grand rumeur, et vis une fois les affaires en termes que je croyois que cela iroit bien plus avant; mais la Reine, par sa prudenee et l'avis de tous MM. de son Conseil qu'elle assembla, y prit de si bons expédients, que dès hier au soir les moyens d'accommoder cela furent résolus d'une part et d'autre, et ce matin la Reine les doit faire voir et terminer ce différend. J'en fis plusieurs voyages vers les uns et les autres par commandement de S. M. Sans cette brouillerie, l'on alloit résoudre les affaires de Béarn. Les Évêques se promettent merveille, et ont brigué tout le monde, et fait entendre les choses autrement qu'elles ne sont. A Paris, ce 12e janvier.

---

13 janvier. Cette querelle d'entre Mgr le Comte de Soissons et M. de Guise a donné force peine; la résolution en fut prise seulement au soir et bien tard; à ce matin l'on y doit mettre fin; mais je vous dirai que la Reine reconnoissant les conséquences qui pourroient survenir des grandes assemblées que pareilles occasions amènent tous les jours, a pris résolution, avec MM. de son Conseil, de mettre un si bon ordre, que la

force soit en la main du Roi, afin de faire la loi à un chacun, et a fait renforcer les Gardes françoises et celles des Suisses, et mandé une bonne partie de la gendarmerie pour la faire approcher; a établi un bon ordre dans la ville pour les habitants, et ordonné à chaque capitaine des quartiers ce qu'ils ont à faire, fait commandement à toute la Noblesse, tant Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gouverneurs, et tout ce qui tire état ou pensions du Roi, de se ranger près de la personne de S. M., afin qu'au lieu de se partialiser, que tous se rendent là où ils doivent. Ç'a été délibération fort approuvée et qui peut maintenir chacun en son devoir; la Reine a commandé que l'on dépêchât par toutes les provinces pour en donner avis, et afin que l'on n'en prenne point d'alarmes. A toutes ces occasions, j'ai retiré tant de témoignages de la confiance que la Reine prend de moi, que je ne saurois souhaiter davantage, et m'a fait l'honneur de me communiquer toujours tout, et de m'employer à tout. Je n'ai loisir m'étendre davantage; c'est à la hâte. Dieu soit votre garde, et de toute votre compagnie. A Paris, ce 13e janvier. 1611. 13 janvier.

Les volontés demeurent toujours fort aigries. Je crois que ces désordres auront servi, car cela a convié S. M. de s'en faire accroire. Elle me fait l'honneur de me communiquer fort confidemment de tout. M. de Sully est après à lui remettre entre mains la charge des finances, et S. M. lui en donne récompense; à la vérité il est fort traversé; néanmoins l'on le blâme de s'en défaire, et ceux qui affectionnent l'État jugent que ce sera un grand désavantage pour le service du Roi, et que malaisément un autre l'entendra-t-il si bien, ni s'en acquittera si dignement; l'on composera un Conseil de finances de sept ou huit dont il sera. M. de Bouillon est mieux ici que l'on ne pensoit, aussi est-il fort capable. L'armée du Roi d'Espagne en Italie est toujours sur pied, et celle du Duc de Savoie; s'ils viennent à Genève, je crois qu'il se jettera deux mille gentilshommes françois dedans; force galants de la Cour parlent d'y aller. Le Baron de Vitry a été reçu cejourd'hui Capitaine des Gardes. M. de Tresme, fils de M. de Gesvres, le sera un de ces jours; il a acheté la place de M. de 17 janvier.

1611. 17 janvier. Praslin. Vous aurez à toutes occasions de nos nouvelles. A Paris, ce 17e janvier.

P. S. Je vous fais encore ce mot, et vous dirai une petite histoire qui arriva devant hier, qui témoigne la misère du temps auquel nous sommes; c'est d'une femme[1] qui se dit damoiselle, qui s'adressa à la Reine Marguerite avec force cérémonies pour faire valoir sa marchandise, et lui dit en grand secret que M. de Guise, M. d'Espernon et la Marquise de Verneuil, avoient fait commettre à Ravaillac l'acte qu'il avoit fait. Elle a été examinée par le commandement de la Reine, par le Président Jeannin, et persiste en son accusation, disant qu'elle le veut prouver; l'on l'a mise prisonnière. C'est une grande méchanceté de quoi M. d'Espernon se plaint fort, et croit qu'elle y a été portée; il désire fort que l'on en puisse tirer la vérité. Il n'y a nul qui ne juge bien que c'est une grande méchanceté, et ne faut douter qu'elle ne soit punie rigoureusement. Toutes mes lettres ne vous font que conter brouilleries et nouveautés, aussi ne voyons-nous tous les jours autre chose.

---

23 janvier. Je vois bien qu'il faut que je pâtisse pour le public, ces beaux messieurs s'en vont joyeux et contents, et il faut que le pauvre homme porte la haire ici de tous les affaires; mais j'espère, suivant la devise : *chacun à son tour*, que le temps viendra que je me reposerai, et ils travailleront. Les affaires n'avancent point, tout le monde crie qu'il est nécessaire d'établir un Conseil réglé par le moyen duquel l'ordre se puisse prendre pour la direction des affaires; mais le moyen d'y parvenir n'est pas facile; les brigues sont si grandes et l'intelligence si mauvaise, que ce que l'un veut, l'autre le détruit. Dieu merci, je suis bien avec tous, et dirai sans vanité que pour ma petite portée, j'ai cet avantage que l'on ne me veut point pour partial, et que la Reine me fait l'honneur de prendre beaucoup de fiance en moi. Je serai soigneux de vous écrire souvent, et vous donnerai connoissance

[1] La Coman; elle avoit été domestique de mademoiselle Charlotte du Tillet et de madame de Verneuil; d'ailleurs elle avoit mené fort mauvaise vie. (*Mémoires de Pontchartrain, tome Ier p. 54.*)

de tout, encore que je fusse à la veille de mon partement. 1611.
Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, et vous 23 janvier.
doint et à toute la famille, sans oublier les porteurs, très-heureuse et longue vie. A Paris, ce 23e janvier.

Toutes choses vont à l'accoutumée. M. de Sully a remis 31 janvier.
la charge des finances entre les mains de la Reine, et le château de la Bastille; S. M. lui a baillé cent mille écus de récompense, l'on a cru que c'étoit pour le déposséder du tout, mais la Reine le veut retenir et l'admettre avec ceux qui seront aux finances et aux autres affaires. Il y a toujours quelques cabales les uns contre les autres, cela travaille S. M. Cette femme qui accusoit M. d'Espernon et la Marquise de Verneuil, embarrasse force gens; mademoiselle du Tillet a eu ajournement et la Marquise aussi; tout le monde tient que ce sont des malices suggérées; les uns tiennent que c'est une folle, d'autres qu'elle est fort habile, tant y a qu'elle court grand hasard de sa vie. C'est ce que je puis vous dire pour astheure. A Paris, ce 31e janvier.

P. S. L'on est après pour me faire revenir ici et m'envoyer à l'Assemblée de Chatellerault. Je vous assure que j'y résisterai fort, j'ai mille considérations qui m'obligent à m'en défendre; croyez que si j'y suis forcé, que je ne l'entreprendrai que bien à propos.

Je vous ai mandé comme M. de Sully avoit remis la charge 6 février.
des finances entre les mains de la Reine, et le château de la Bastille; depuis il a été fait un règlement auxdites finances. MM. les Présidents Jeannin et de Thou, et M. de Châteauneuf, Conseiller d'État, en ont la direction; les sieurs de Mopeau, d'Arnaut et d'Atichy, Intendants, leur rapporteront tout; et tous les samedis, la Reine assistée des Princes, Chancelier et principaux Seigneurs, verra l'état et signera tous les mandements et ordonnances; je ne sais si tout le monde sera bien content, tant y a qu'astheure que cela est résolu, l'on donne espérance que les affaires prendront meilleur train. M. de Sully est allé jusqu'à Rosny pour quatre ou cinq jours; il vint hier prendre congé de la Reine,

1611. 6 février. qui l'entretint longtemps en son cabinet et lui donna force assurance de sa bonne volonté, le priant de retourner bientôt, qu'elle désiroit qu'il eût toujours part aux affaires. L'on parle diversement des armées de l'Espagnol et du Duc de Savoie; sur leurs desseins, l'opinion commune est qu'ils attaquent Genève, à quoi je ne vois pas que l'on se dispose fort de s'opposer, de quoi beaucoup de gens s'étonnent fort. Je presse incessamment pour avoir mon congé, et tâche fort de me défendre de la Commission que l'on me veut bailler pour l'Assemblée de Chatellerault, sur quoi l'on me fait une grande instance. J'ai acheté quatre chevaux de carrosse, et les deux que j'avois, sont six. Vous aurez encore de mes nouvelles à mon départ, c'est ce que je vous dirai pour astheure. A Paris, ce 6e février.

P. S. Nous partons pour aller au Prêche, où il y a toujours fort belle assemblée, étant les pasteurs fort excellents.

---

8 février. Ce qui s'étoit passé entre MM. d'Espernon et le Grand, contre M. de la Chataigneraie, a été terminé ce soir seulement, et avec assez de difficulté. La Reine a reçu nouvelles cejourd'hui comme l'armée du Duc de Savoie, composée de vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, a passé deçà les montagnes; il y a plus d'espérance que ce soit pour Genève qu'ailleurs. M. d'Alincourt a eu commandement de se rendre promptement à Lyon, et le Baron de Luz en Bourgogne. M. de la Noue a pris congé de la Reine pour s'en aller rendre dans Genève où MM. de la ville l'appellent; M. de Chamberet, qui a épousé sa fille, fait état d'assembler de ses amis pour l'y aller trouver, et grand nombre de Noblesse disent être résolus d'y aller, je ne sais s'ils persisteront en cette résolution. S. M. témoigne être fort résolue à leurs secours; nous verrons dans peu de jours quelle diligence on y apportera. A Paris, ce 8e février.

---

17 février. La Reine veut que je revienne par deçà pour l'Assemblée de Chatellerault; toutes les défenses que j'y apporte ne sont point reçues; si je ne le puis éviter, je veux avoir dès à présent mes instructions, afin de n'avoir la peine de revenir ici et

me rendre seulement à Chatellerault; et à la fin de l'Assemblée, s'il est besoin, je reviendrai rendre compte à S. M. du commandement qu'elle m'aura baillé. J'ai accordé avec Mgr le Comte de Soissons de l'affaire de Lagny, et assez avantageusement. Je ne touche rien à la Ferté pour encore, si est-ce que l'on me conseille fort de m'en défaire, mais je n'en vois pas bien le moyen. S. M. m'a accordé l'état de Président pour M. de Casaux, sa place sera remplie du Catholique, et voudroit qu'il n'entrât en exercice que lorsqu'un Catholique pourra aussi entrer en la charge de Procureur du Roi. Je ne fus jamais ici plus favorablement, Dieu merci, non seulement de la Reine, mais des Princes et de tous les principaux Ministres et Seigneurs de la Cour; et jusques ici ai grande occasion de me louer de mon voyage, duquel j'espère apporter tout contentement. Je crois que je laisserai ici nos trois enfants; je voulois emmener d'Eymet, mais à cause de leurs mathématiques, leur tante et plusieurs m'ont conseillé de les laisser jusques à mon retour. Pour Montpouillan, le Roi veut qu'il demeure auprès de lui, et la Reine me l'a aussi commandé. Nous faisons de grandes dépenses, et est bien besoin que nous avisions le moyen de nous régler, car dorénavant il ne se faudra pas attendre de recevoir de grands bienfaits d'ici. A Paris, ce 17e février. 1611. 17 février.

Le voyage que la Reine vouloit que je fisse à l'Assemblée de Chatellerault, de sa part, m'a fort retardé, à cause des irrésolutions où l'on étoit sur ce sujet; enfin je leur ai fait voir que par arrêt pris en nos Assemblées, il a été résolu que ceux de la Religion ne se chargeroient point de telles Commissions, mais s'y trouveroient comme étant du corps et intéressés en même cause, et non de la part du Roi; sur quoi la Reine m'a fort expressément commandé de faire en sorte que je m'y trouve de la part des Eglises. Mais cela ne se peut si je ne suis nommé par l'Assemblée de notre province, et je crois qu'ils auront pris leurs délibérations avant que je ne sois par delà, car j'entends que l'Assemblée est à Clairac au quinzième de ce mois. Je ne fuirai jamais les occasions lorsque je pourrai servir à une si bonne œuvre et si impor- 1er mars.

1611. 1er mars. tante; mais à la vérité le temps me presse bien, et l'incommodité m'en seroit très-grande. La Reine m'a remis à demain à prendre congé d'elle; j'estime qu'il me faudra tout le jour pour le reste de mes adieux; mais j'espère partir jeudi, avec l'aide de Dieu, qui sera le troisième de ce mois. Le bruit du siége de Genève s'échauffe toujours; force Noblesse volontaire se prépare pour s'y aller jeter. La Reine a ordonné des forces pour s'approcher de la frontière, et se dispose à dresser l'armée pour leur secours, disant ouvertement qu'elle veut aller à Lyon et y mener le Roi pour être toujours près de son armée. Celle de M. de Savoie a passé et est deçà les montagnes. L'on dit ici tout haut qu'il ne se peut engager à ce dessein sans l'aide du Roi d'Espagne, et si cela est, que c'est ouvrir la guerre; dans peu de jours l'on y verra plus clair. A Paris, ce 1er mars.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Effets attendus de sa présence à l'Assemblée de Saumur.

14 mai. Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'entendre que vous ayez été prié et convié de vous trouver en l'Assemblée générale de ceux de la Religion prétendue Réformée, qui se tiendra à Saumur, et que vous ayez accepté cette semonce par la résolution que vous avez prise de vous y acheminer, sachant bien qu'en quelque lieu que vous soyez, vous aurez toujours soin de tout ce qui sera du bien du service du Roi, monsieur mon fils, et du repos de ses sujets; et parce que je suis avertie que vous êtes maintenant en chemin pour cet effet, je vous fais celle-ci pour vous prier de travailler à adoucir et modérer les humeurs qui se pourroient rencontrer trop aigres ou trop ardents en ladite Assemblée, leur représentant ce qui est de leur devoir, et la consolation qu'ils devront avoir, d'avoir procuré et travaillé au commun bien, repos et tranquillité de l'Etat, et non au désordre et à la confusion qui arriveroient, s'ils s'opiniâtroient à faire des instances ou demandes déraisonnables et nouvelles. Vous savez quelles sont mes intentions, les vous ayant fait entendre; c'est pourquoi je m'assure que la plus grande partie tendra au bien et au repos, et veux croire aussi que le tempérament que vous y apporterez

sera très-utile au service de mondit fils, vous recommandant d'y prendre garde soigneusement. Et sur ce je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 14e de mai. *Signé:* MARIE. *Et plus bas:* PHÉLYPEAUX. 1611. 14 mai.

Courses et brûlements des Espagnols en Basse-Navarre. — Elle blâme la députation des Religionnaires du Béarn à l'Assemblée de Saumur.

Monsieur de la Force, pour réponse aux vôtres du huitième du présent, à Nérac, que j'ai reçues le quinzième ensuivant, en cette ville, me donnant avis comme ceux de la Haute-Navarre, ensuite de ce qu'ils firent l'année dernière, ont couru les montagnes de Navarre, et brûlé encore sept ou huit granges appartenant à ceux de la Chancellerie, je vous dirai (en attendant que je vous aie fait entendre la résolution que je prendrai pour ce fait-là, pour la faire exécuter) qu'il vaut mieux pour le bien du service du Roi, monsieur mon fils, pour la réputation de ses affaires, que vous n'ayez été par delà lorsque cela est arrivé, d'autant que vous étiez obligé d'user de revanche; et cependant que vous serez en l'Assemblée de Saumur, je pourrai avoir nouvelles du sieur de Vaucelas, notre Ambassadeur en Espagne, auquel j'en ai écrit et commandé d'en faire plainte; et suivant ce que j'apprendrai de lui quelle raison l'on en voudra faire, je vous manderai comme vous aurez à vous gouverner en cet affaire pour en avoir raison, ayant trouvé fort à propos que vous ayez mandé à ceux de la Chancellerie d'en informer, et lorsqu'ils vous auront envoyé l'information, vous me l'enverrez. Attendant cela, je ne vous célerai point que j'ai trouvé fort mauvais la députation que ceux de la Religion prétendue Réformée du Béarn ont faite des sieurs Baron d'Arros, la Fourcade et du Casse, pour se trouver de leur part en l'Assemblée de Saumur, non pour le regard de leurs personnes que j'estime tel que vous me mandez, et qu'ils se conduiront là comme gens de biens et amateurs du repos de l'Etat dans lequel ils ont leurs fortunes et leurs familles; mais pour la conséquence, ne l'ayant jamais fait durant la vie du feu Roi mon Seigneur, et n'en ayant eu, depuis son décès, aucun sujet comme vous le savez trop mieux, et le bon traitement qu'ils ont reçu du Roi, monsieur mon fils, et de moi; à quoi nous continue- 18 mai.

1611. rons s'ils nous en donnent sujet. Ce que vous leur ferez enten-
18 mai. dre, et à quoi ils doivent bien aviser, et par leurs actions et déportements en ladite Assemblée, me donner tout contentement, ce que je m'ose promettre s'ils se conduisent par votre avis, sur l'assurance que j'ai que vous le leur donnerez, et aux autres qui se trouvent en ladite Assemblée, tel que votre fidélité et affection au service du Roi mondit sieur et fils, et à cet État, me le fait espérer de vous. Et sur ce je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 18e jour de mai. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Travaux et embellissements au château de la Force. — Affaire de la Haute-Navarre. — Appréhension du voyage de M. le Prince. — Assemblée de Saumur.

26 mai. Notre fille de Castelnaut me vint voir, il y a trois ou quatre jours, avec notre petit. Nous passons bravement le temps, et je trace de belle besogne avec le fontainier qui veut faire des merveilles. Je fais aussi commencer bientôt les fondements des galeries. Je fis hier une grande dépêche : j'ai envoyé à la Reine les informations que j'avois reçues de MM. de la Chancellerie, sur l'attentat fait par ceux de la Haute-Navarre. J'ai écrit aussi à MM. de Loménie et de Phélypeaux ; force autres lettres à ma sœur, à nos enfants et à tous nos gens. Les méfiances augmentent toujours par deçà, et font toujours fort grande garde. L'on appréhende fort la venue de Mgr le Prince ; la Reine avoit envoyé M. de Bouillon vers lui à Valery pour tâcher encore de le dissuader de son voyage. Il y a quelques jours que M. le lieutenant Charon étant ici, me conseilla d'envoyer un laquais à Saumur, que puisque je me trouvois au commencement de cette Assemblée, je n'avois que faire de me hâter, et que ce me seroit plaisir d'avoir de leurs nouvelles, et savoir le cours que prendroient les affaires pour selon cela me gouverner, et entreprendre mon voyage tout à loisir, ce que j'ai fait. A la Force, ce 26e mai.

---

30 mai. Nous sommes toujours de deçà en même incertitude ; cependant les méfiances augmentent. J'attends patiemment

quel cours prendront tous ces affaires, et ce que m'apportera 1621.
mon homme de Saumur, étant fort résolu, puisque j'en ai 30 mai.
tant fait, de ne partir que bien à propos ; aussi est-il certain que huit jours de temps nous donneront grand éclaircissement de ce que doit apporter la venue de Mgr le Prince par deçà, et de même de M. d'Espernon, et toutes ces grandes assemblées de Noblesse, parmi lesquelles je n'eusse point pris plaisir, sur tous ces doutes, de me trouver à la campagne. J'aime mieux voir travailler mes ouvriers. Nous avons résolu, ma fille de Castelnaut et moi, de parachever d'unir le parterre ; j'ai fait assembler nombre de manœuvres qui ont commencé ce matin. Il y a du plaisir de les voir travailler à l'envi. Je suis bien marri que je ne puis encore assembler assez de pierres pour entreprendre toute la galerie, mais je fais cejourd'hui cesser tous les ouvriers qui travaillent dans la maison, et les fais tous mettre à la première muraille des galeries, afin de fermer le château, et qu'il puisse être en défense, car il n'y a point de raison que, parmi ces rumeurs de guerre, tout soit ici à l'abandon ; j'espère que dans dix ou douze jours il sera fermé. Je fais aussi hâter tous les planchers du pavillon double ; croyez que ma présence n'a pas été inutile ici, et que j'ai fort fait avancer notre besogne, même pour encourager les paysans que je fais tous venir à tour de rôle pour le charroi de la pierre, et leur fais reconnoître qu'ils en pourroient avoir besoin eux-mêmes pour la retraite. A la Force, ce 30e mai.

Arrivée de d'Epernon à Angoulême.—La Noblesse du pays vient à sa rencontre. — Indisposition de M. de la Force. — Il est attendu à Saumur. — Il va voir d'Epernon et le Prince de Condé.— Discours qu'ils lui tiennent. — Détails sur l'Assemblée de Saumur. — Nomination des Députés. — Leur départ pour la Cour. — Affaires du Béarn. — La Force dépêche Franchemont à la Reine. — Condé s'achemine à Bordeaux. — Dépit de d'Epernon. — Querelle de MM. de Montespan et de Castelbayard. — Mort de M. de Treigny.

Pour ces côtés de deçà, les méfiances croissent tous les 4 juin.
jours, même sur l'approche de Mgr le Prince, que la plupart croient devoir apporter quelque changement. M. d'Espernon s'en vient fort accompagné ; la Noblesse de Saintonge, Angoumois et Limonsin, sont allés au devant de lui ; par de ceux qui l'ont trouvé en chemin, l'on tient qu'il a sept ou huit

1611. 4 juin. cents chevaux, et qu'il devoit arriver hier ou aujourd'hui à Angoulême. Je dépêchai hier M. de la Vigerie devers lui avec de bonnes lettres. Je fais cependant le paresseux, étant bien aise de laisser couler le temps, et par ce moyen fortifier autant ma santé, de quoi à la vérité j'avois besoin, car mon rhume étoit fort grand, et sans le soin que j'ai eu de me ménager, il m'en eût pu arriver pis; il y a deux jours qu'il m'en étoit tombé sur les reins, et donné de la douleur; les clystères m'ont tout emporté. Je fais une lettre à mon fils et à MM. du Conseil, ainsi que l'on l'a trouvé bon; toutefois, puisque l'on a tant dilayé à faire faire garde aux villes par toutes les bonnes raisons que l'on me mande, je me conformerai volontiers à l'avis des plus oculés, même s'y rencontrant tant de difficultés, et d'ailleurs que l'on juge toutes choses en si bon état qu'il n'y a rien à craindre. Quant à la garde du château, c'est un fait privilégié, et ne devez avoir égard à rien là où il y agira de votre sûreté pour, selon le besoin, y mettre plus ou moins d'hommes. Tout le monde me crie de ne point partir d'ici que nous n'ayons vu l'arrivée de Mgr le Prince. Les nouvelles de Saumur m'aideront aussi à résoudre. A la Force, ce 4e juin.

---

5 juin. Je viens de recevoir nouvelles de tous les lieux dont j'en attendois; M. de la Vigerie est de retour de vers M. d'Espernon; celui que j'avois aussi envoyé à Saumur est arrivé, et m'a apporté un paquet de la Reine, que l'on m'avoit adressé à Saumur. M. de la Vigerie me rapporte de la part de M. d'Espernon, qu'il croit que toutes choses se maintiendront paisiblement, que c'est la volonté de la Reine et de tous les principaux du Royaume; de sorte que ceux qui ont l'autorité et les charges en main demeurant fermes en cette résolution, il sera bien facile de renverser les factions de tous les particuliers. Vous verrez par mes lettres comme je suis fort pressé de me rendre à Saumur, et fort attendu de toute la Compagnie, qui me fait résoudre de partir jeudi prochain. Je ne marcherai que la matinée et aurai toujours mon carrosse pour me soulager. Cejourd'hui M. le Comte de Gurson a envoyé un gentilhomme vers moi pour me visiter et faire ses

excuses s'il ne me venoit voir, s'en allant à Lauzun pour rechercher la fille de M. le Comte de Lauzun, où l'on tient que M. le Comte de Grammont se doit trouver. A la Force, ce 5e juin. 1611. 5 juin.

Présentement M. de Barraud, le père, vient d'arriver à Bordeaux, où l'on fait une exacte garde. Il assure que Mgr le Prince est à Châteauroux, qui passe son temps à la chasse, et qu'il ne doit être à Bordeaux qu'à la fin de ce mois. Je fais état de passer à Angoulême pour voir M. d'Espernon, duquel j'en apprendrai plus certaines nouvelles. M. le lieutenant Charon reçut hier des lettres de Saumur; l'on lui mande que toutes choses s'y conduisent paisiblement, que l'on n'a point encore entamé les affaires importants, que la Compagnie s'attend de jour en jour à mon arrivée. Ces messieurs sont bien unis, même MM. de Bouillon et de Sully, qui n'étoient pas bien au commencement. Contentez-vous pour astheure, car il est tard. A Mussidan, ce 13e juin. 13 juin.

Nous nous sommes conduits heureusement. Je me suis acquitté en chemin de deux visites, de quoi j'ai rapporté beaucoup de contentement; la première a été de M. d'Espernon à Angoulême, qui me fit cette faveur de m'entretenir fort longuement des affaires du monde; depuis sachant l'arrivée de Mgr le Prince, à Poitiers, je me détournai de mon chemin pour avoir l'honneur de lui baiser les mains, et en reçut tout le bon accueil que j'en eusse pu souhaiter. Il me fit l'honneur de me retenir à souper avec lui et de me discourir de beaucoup de particularités, sur quoi et sur les discours de mondit sieur d'Espernon, j'ai eu moyen d'asseoir beaucoup de jugement sur le cours des affaires du monde. Il s'en va à Bordeaux, où M. d'Espernon fait état de l'accompagner avec force Noblesse; il s'y en trouvera aussi grand nombre de Gascogne, de sorte que ce sera une grande Cour, et lui sera faite une superbe entrée. Mondit Seigneur le Prince m'a fait promettre de passer à Bordeaux avant mon retour en Béarn, et m'a fait de grandes plaintes de plusieurs bruits que l'on avoit fait courir de lui, qu'il fera connoître combien il 21 juin.

1611. 21 juin. chérit le service du Roi, et a de volonté de maintenir son Gouvernement en paix. J'arrivai devant hier en ce lieu, j'assistai à l'Assemblée hier et aujourd'hui; ils me firent cette faveur de m'envoyer chercher par deux gentilshommes et me témoignèrent toute la Compagnie avoir beaucoup de contentement de mon arrivée. Toutes choses se conduisent bien heureusement et doucement. MM. de Boissise et de Bullion, Commissaires envoyés par la Reine, étoient partis le propre jour que j'arrivai; j'ai été bien marri de ne les avoir vus; ils ont eu communication du cahier général de nos demandes. Nous sommes après à faire nomination dans un jour ou deux, des députés qui doivent aller en Cour pour faire la poursuite de nos demandes, et ce que je puis reconnoître, la Compagnie se résout à ne se séparer point que l'on n'ait réponse et exécution des choses jugées raisonnables, et dont l'on nous peut bailler l'exécution présentement; de sorte que l'on fait état qu'il faudra employer ici encore un mois ou six semaines de temps. Les Commissaires de la Reine ont parlé à nos députés de Béarn, et fait connoître que S. M. avoit trouvé fort mauvais leur envoi, et que cela la pourroit convier à la réunion du Béarn à la France; mais lorsqu'ils ont ouï leurs raisons, ils se sont fort adoucis. Vous verrez, par celle de M. de Loménie, qu'il en parle en termes plus absolus, mais je n'en fais pas grand cas. Il n'est pas croyable l'affection que toute cette Compagnie montre avoir à nos affaires, et si fermes qu'ils protestent qu'ils se départiroient plutôt de toutes leurs poursuites que de ce qui nous concerne. J'espère, avec l'aide de Dieu, que je ne perdrai temps ni occasion pour avancer les choses qui sont nécessaires à notre établissement, et y mettre tous les fermes fondements que nous jugerons nécessaires, résolu de n'épargner point ma peine, et s'il est besoin de passer volontiers la carrière toute entière jusqu'en Cour, et que nous ne soyons plus sujets aux poursuites et nouveautés que l'on nous apporte tous les jours.

23 juin. Ce dessus est écrit depuis devant hier, la nomination des députés fut faite hier : c'est MM. de la Caze et de Courtomer; M. du Ferrier, ministre; MM. de la Mirande et Dermet, pour le tiers-état. Nous avons tous les jours prêche et oyons d'excellents hommes; vous aurez souvent de mes lettres, et

vous ferai part de tout ce qui surviendra. A Saumur, ce 23e juin. 1611. 23 juin.

Je vous adresserai celle-ci pour vous assurer comme les affaires se conduisent ici bien doucement. Nos députés vers LL. MM. sont partis, il y a deux jours, pour porter le cahier de nos demandes; ils n'ont charge de rien résoudre, mais d'envoyer les réponses qui leur seront faites. Je vois bien que ces affaires prendront longtemps, le cahier de MM. les députés de Béarn est encore dedans le leur, et sont chargés de l'Assemblée de ne se rien relâcher de leurs demandes. Les nouvelles qui viennent ici de la Cour sont assez diverses: les plus apparentes sont que LL. MM. veulent qu'il soit satisfait à tout ce qui est porté par les Edits du feu Roi, mais de ne rien accorder par-dessus; à tout cela il y a moyen de prendre de bons expédients, car plusieurs choses sont portées par l'Edit qui ne se sauroient effectuer, et par compensation l'on nous peut gratifier de beaucoup de choses qui ne peuvent importer au Roi ni à l'Etat. Nous avons ici quelques esprits un peu violents; toutefois par le jugement des plus oculés, l'on espère que toutes choses se conduiront heureusement et se maintiendront en bonne tranquillité. M. de Sully est allé pour sept ou huit jours à Châtellerault. Toute l'Assemblée est fort résolue de ne se point séparer que l'on n'ait résolution de nos affaires. Je vous envoie les dernières lettres que j'ai reçues de Paris; je n'en ai point eu de la Reine depuis celles que je vous ai envoyées. Je vous prie ayez toujours bon nombre de soldats dans le château, et notre fils qu'il soit bien accompagné. Si les choses qui se passent dans le pays vous donnent des ombrages, je vous réponds que ce que je recueille au loin ne m'en donne pas moins. La dépêche de Navarre n'est pas peu importante; j'ai retardé celle-ci pour travailler à celle de la Cour, où j'ai envoyé Franchement en poste, qui est parti présentement. J'ai envoyé à la Reine les lettres de MM. de la Chancellerie; j'en ai écrit aussi à MM. de Villeroy et de Loménie, et leur représente fort l'importance de cet affaire qui n'est pas pour en demeurer là; et que l'Espagnol ne prend cette hardiesse que sur notre 30 juin.

1611. 30 juin. patience. J'ai eu crainte qu'ils se servissent de cette occasion pour m'y renvoyer; je mande fort bien que s'il ne m'est donné moyen de m'opposer à ces violences, que je ne puis être dans le pays pour y recevoir une honte. J'ai quelque opinion que je pourrai être mandé d'aller en Cour sur ce sujet. Ceux qui disent que Mgr le Prince doit aller à Pau se donnent carrière; il aura assez d'affaires en son Gouvernement sans pouvoir s'aller promener sitôt. Plusieurs craignent qu'il sera malaisé qu'il n'y ait des brouilleries à Bordeaux, même pour les divisions particulières. Mondit Seigneur le Prince avoit envoyé mesdames les Princesses à Saint-Jean, et mandé qu'il s'y acheminoit. M. d'Espernon avoit assemblé sept ou huit cents gentilshommes pour lui aller au-devant et l'attendoit à Saintes; cependant mondit Seigneur le Prince a pris la route de Limousin et Périgord pour se rendre à Bordeaux sans lui, de quoi j'entends qu'il est fort piqué. Il est bien à craindre que cette querelle que me mandez d'entre MM. de Montespan et de Castelbayard n'amène encore de la brouillerie, et ces assemblées donnent toujours occasion de soupçon, et font tenir les villes en garde. Vous verrez par les lettres de notre fils de Masdurant et du sieur d'Avance, la mort de M. de Treigny. M. de Caumartin que la Reine avoit envoyé vers M. le Comte de Saint-Paul, étoit de retour; l'on tient que le Marquis d'Ancre aura cette charge; M. le Comte de Saint-Paul consent à tout ce que la Reine aura agréable. A Saumur, ce 30[e] juin.

M. DE LA FORCE A LA REINE.

Continuation des courses des Espagnols en Basse-Navarre. — Il demande des forces pour les réprimer.

30 juin. Madame, j'ai envoyé à votre Majesté les informations sur les dernières courses faites par ceux de la Haute-Navarre. Présentement, je viens de recevoir les lettres des sieurs de la Chancellerie de la Basse-Navarre, par lesquelles votre Majesté verra comme ils continuent leurs insolences. Je me doute que ce dernier attentat est pour aller plus avant, car s'étant armés d'un côté et d'autre et y ayant meurtre, ils voudront, suivant l'humeur avantageuse de la nation, que

l'honneur leur en demeure, ce qui leur sera facile s'ils l'entreprennent, même si le Vice-Roi de Pampelune s'en mêle; car, comme j'ai plusieurs fois remontré à votre Majesté, tous les passages sont ouverts, et nous n'y avons une seule retraite, ni gens de guerre, et le menu peuple fort peu armé. Par mes dernières, je remontrois à votre Majesté qu'il étoit plus à propos que ces excès se fussent commis pendant mon absence du pays, que de m'y être trouvé contraint de souffrir devant mes yeux que les sujets du Roi fussent outragés sans moyen de les défendre, au mépris de la réputation de vos Majestés, que je supplie très-humblement en vouloir peser la conséquence, et par quelle honorable voie l'on peut recourir à eux pendant qu'ils brûlent et courent vos terres avec cette arrogance tant de fois réitérée, au mépris des plaintes que par le commandement de votre Majesté, je leur ai plusieurs fois faites sans en avoir pu tirer raison. Elle me fera l'honneur, s'il lui plaît, de m'ordonner ses volontés, la suppliant très-humblement de considérer combien il me seroit honteux, et préjudiciable au service du Roi et de votre Majesté, que je fusse sur les lieux sans moyen de conserver vos sujets et repousser l'audace insupportable de ces gens qui n'ont eu courage de nous entreprendre, que celui que nous leur avons donné par nos souffrances. S'ils entreprennent quelque chose de plus, je ne manquerai d'en informer votre Majesté, que je supplie très-humblement m'honorer de ses commandements, auxquels je rendrai la fidèle obéissance que je dois, Madame, etc. A Saumur, ce 30e de juin.

1611. 30 juin.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Même sujet que la précédente.

Monsieur, vous verrez par celle que j'écris à la Reine, et celles de MM. de la Chancellerie de Navarre, le sujet de cette dépêche, qui vous fera assez juger, par la disposition en quoi sont ces affaires, que les choses n'en demeureront pas là. Il y a une lettre de M. de Saulguis, Conseiller, à M. de la Fourcade, qui lui mande que M. le Vicomte d'Echaux et tout le pays se mettent en armes avec tout ce qu'ils peuvent, ayant grande appréhension de recevoir quelque fâcheuse venue. Je vous

30 juin.

1611. 30 juin. supplie tenir la main que cette affaire soit examinée selon l'importance du fait, et que je sois bien particulièrement informé des volontés de S. M. et de ce que j'aurai à faire; la chose mérite qu'il y soit pris une bonne et vigoureuse délibération, à laquelle j'aurai un grand contentement de pouvoir bien servir LL. MM., et m'assure qu'un mois d'efforts qui se pourroient faire facilement, nous donneroit dix ans de paix. MM. du Conseil de Pau m'ont envoyé quelque procédure contre le père de ce malheureux parricide qui a été trouvé là, pour la vous faire tenir; je la vous envoie et vous supplie que j'aie promptement réponse de tout. Je vous dépêche Franchemont exprès en poste et, attendant les commandements de S. M. et de vos bonnes nouvelles, je vous supplierai me croire toujours, etc. A Saumur, ce 30e juin.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Arrivée de Masdurant. — Retour de Franchemont. — Plaintes de l'Assemblée de Saumur. — La Force mandé à la Cour. — Réponse au cahier des députés. — Maladie de M. de Bouillon. — Retour de la Force à l'Assemblée de Saumur. — Nouvelles et travaux de cette Assemblée. — Coqueluche dans Paris. — Nomination des Députés généraux. — Réponse de la Reine. — Mort de la Duchesse de Mantoue. — Arrivée de la Force à la Cour. — Il présente M. d'Arros à la Reine. — Mécontentement de l'Assemblée de Saumur en se séparant.

4 juillet. J'attendois à vous dépêcher le messager de la Force, que notre fils de Masdurant fût venu, il arriva au soir; je vous envoie les lettres qu'il m'a portées, il n'y a pas grandes particularités. La Reine dit à Masdurant qu'elle eût bien désiré que j'eusse empêché la députation de Béarn; mais il ne se parle plus de réunion, et m'assure que toutes choses succéderont bien. L'on croit que je serai mandé à la Cour, j'en serai fort aise, car je ne puis plus supporter que les choses demeurent en l'état qu'elles sont; j'en parlerai si clair et si ferme, que je les obligerai d'y pourvoir. Ce 4e juillet, à Saumur.

---

10 juillet. Ma dernière dépêche du cinquième vous aura informé de celle que j'avois faite de Franchemont vers la Reine; par son retour, il m'a porté commandement de S. M. de l'aller trouver; je l'ai fait entendre ce matin à notre Assemblée, qui a trouvé ce voyage fort à propos, et y a non-seulement con-

senti, mais témoigné le désirer, me faisant cette faveur de se promettre tant de ma fidélité et affection que je pourrai rapporter beaucoup en nos affaires généraux, soit envers la Reine ou MM. de son Conseil. Si je n'y puis être aussi utile que je désirerois, j'espère bien, avec l'aide de Dieu, que je n'y desservirai point. Cette Compagnie se plaint fort que par tous les avis qui viennent de la Cour, l'on mande qu'il ne se fait ni ne se dit rien dans notre Assemblée ni hors l'Assemblée, qui ne soit su par delà; encore ne seroit-ce rien, mais le malheur est que l'on dit ce qui n'est point; cela apporte parmi nous des méfiances et des mécontentements qui nuisent; toutefois, Dieu merci, cela ne relâche point les bonnes volontés; je vois tout le monde bien ferme et résolu à bien continuer, et vous dirai que plus je vais en avant, plus je me confirme en bonne espérance, et qu'avec l'aide de Dieu, toutes choses succéderont heureusement. Je fais état, Dieu aidant, de partir le dixième ou onzième de ce mois, et mène mon carrosse, encore que je me porte fort bien; mais il me soulagera du chaud et me servira à Paris. A Saumur, ce 10e juillet.

1611. 10 juillet.

---

31 juillet.

Nos députés prirent hier congé du Roi et de la Reine qui sont à Saint-Germain, il y a quatre ou cinq jours, et s'en revont trouver l'Assemblée à Saumur. M. de Bullion y doit être bientôt après eux, avec les réponses faites à notre cahier, que l'on ne leur a voulu délivrer, mais seulement fait entendre verbalement. Il y a, à la vérité, beaucoup de bonnes choses, non tout ce que nous eussions bien désiré, de sorte que l'on discourt diversement du succès, tant il y a que j'estime qu'il sera bon, Dieu aidant; mais en matière de grands affaires l'on ne s'accorde pas du premier coup. La Reine m'a commandé d'écrire à MM. d'Arros et du Casse de venir ici pour pourvoir à leurs demandes; j'y ai envoyé, il y a quatre jours, et l'ai écrit à MM. de notre Assemblée; je crois qu'ils seront ici dans cinq ou six jours. Il ne faut pas douter que les affaires ne prennent un autre établissement que par le passé, et que, Dieu aidant, l'état du Béarn ne soit en une condition plus stable et constante; cela me retiendra encore quelque temps ici. A Paris, ce 31e juillet.

1611. 31 juillet. *P. S.* Je pars pour m'en aller à Saint-Germain, là où est le Roi et la Reine. Je n'ai loisir d'écrire à personne qu'à vous, encore est-ce si à la hâte que je n'ai eu moyen de discourir de beaucoup de choses. M. de Bouillon est fort malade et l'on ne fait pas bon jugement de sa maladie; il s'est retiré chez un gentilhomme à une lieue de Saumur pour changer d'air. Ma sœur se porte bien, Dieu merci; elle vous écrit.

---

15 août. Vous pourrez trouver étrange de me savoir ici avant d'avoir eu nouvelles de mon départ de Paris; ce voyage a été assez inopiné et soudain. MM. de notre Assemblée m'avoient écrit, et avec grande instance me prioient de les revenir trouver, étant question de délibérer sur les plus importants affaires que nous ayons; la Reine a désiré aussi que je m'y trouvasse. M. de Bullion est ici, qui a été envoyé de la part de S. M., avec notre cahier et les réponses qui nous y ont été faites, chargé néanmoins de ne rien délivrer que nous n'ayons procédé à la nomination de nos députés qui doivent résider près de LL. MM., alléguant que c'est le seul sujet de notre Assemblée, et que cela fait, nous sommes obligés de nous retirer et laisser la poursuite de nos affaires à nosdits Députés généraux. Cette Compagnie ne peut ployer à cela, estimant raisonnable qu'ils aient connoissance de ce qui est répondu à leurs demandes pour juger du contentement qu'ils y peuvent recevoir; je ne doute point que cela ne nous soit concédé. Cejourd'hui mondit sieur de Bullion a été ouï en notre Assemblée, qui a remis à demain à y faire réponse; cet affaire est important et agite assez de contentions parmi nous. La résolution a été prise que MM. d'Arros et du Casse iroient trouver la Reine. Je crois qu'il ne se prendra point de résolution sur la poursuite des députés de Béarn que je n'y sois, car la Reine m'a expressément commandé d'y retourner; mais nos affaires généraux m'obligent ici pour quelques jours, pendant lesquels nos députés de Béarn pourront ébaucher les affaires à la Cour. A Saumur, ce 15e août.

18 août. *P. S.* La Compagnie m'avoit député avec quatre de notre Assemblée vers M. de Bullion, pour traiter de quelques expédients que j'avois mis en avant; il n'a pu y entendre, à

cause que son pouvoir ne s'étend jusque-là. Notre Assemblée l'a prié de dépêcher vers LL. MM. pour les leur représenter de notre part, ce qui a été résolu; de sorte que voyant que nous ne pouvons rien avancer que n'ayons réponse, la Compagnie a trouvé bon que je retournasse à la Cour, pour tâcher cependant d'expédier les affaires des députés de Béarn, en se promettant aussi qu'étant près de LL. MM. je pourrois servir à leurs affaires, ce à quoi j'avois acquiescé, et faisois état de partir cette après-dînée. Mais M. de Bullion s'y oppose, et dit qu'il est nécessaire que je demeure ici pour aider à terminer nos affaires, et qu'il ne croit pas que l'on touche à ceux de Béarn que les affaires généraux ne soient résolus, qui est ce que nous craignons, car il ne nous sera si avantageux. Je m'en vais à l'Assemblée, nous devons résoudre à ce matin si j'irai ou si je demeurerai. Présentement l'on vient de changer la résolution et d'arrêter que je demeurerai jusques à ce que mondit sieur de Bullion aura la réponse de LL. MM. Cependant MM. d'Arros et du Casse feront le voyage, et me donneront avis de ce qu'ils doivent espérer de leurs affaires, et travailler à ce que je sois mandé pour y aller. Voilà l'état où sont nos affaires; j'aurai soin de vous informer de tout ce qui se passera. A Saumur, ce 18e août. 1611. 18 août.

La coqueluche a fort couru à Paris, et y en a plus de dix mille personnes atteintes en un jour; ici tous y ont passé hormis moi, Masdurant, et tous nos gens; et fort peu de l'Assemblée qui en aient été exempts, à la plupart ils n'en sont mal qu'un jour ou deux; M. le Maréchal de Bouillon en est plus rudement traité. J'ai donné avis à M. de Loménie de tout ce qui concerne la Navarre, afin que sur les délibérations qui y seront prises par LL. MM., je reçoive les commandements de ce que j'aurai à faire. Vous me faites mention de beaucoup de particularités auxquelles je n'estime pas être nécessaire de répondre, si reconnois-je bien que tout cela n'est point sans mystère, et tiens pour tout résolu avec vous qu'il se brasse quelque chose de mauvais, et contre la Religion, et contre moi, qui, j'espère, leur tournera tout à honte. J'espère que nous aurons mis fin à nos principaux affaires 3 septembre.

1611. 3 septembre. dans trois ou quatre jours, et soudain je fais état de partir pour aller trouver la Reine, réservant lors à vous écrire plus au long. Il est demain dimanche, j'espère que lundi nous frapperons grand coup à tout ce qui est de plus important, et que je pourrai partir mardi, et ne pense pas dilayer plus que de mercredi. Nous avons été ici en de merveilleuses divisions, dont nous ne sommes pas encore hors; mais, Dieu merci, en meilleur chemin que nous n'avons point été. La réponse que nous attendions de la Reine, lorsqu'elle est arrivée, nous avons été en plus grand trouble que jamais, et le tout sur cette nomination qui se doit faire des députés. Je n'en veux mettre sur le papier toutes les particularités, tant y a que j'ai eu ce bonheur d'y fort servir et d'en avoir rapporté du gré de toutes parts. Nous avons pris des expédients qui, j'espère, nous en tireront; le sieur de Pomarède vous éclaircira de tout. M. de Bullion me fait connoître combien il demeure satisfait aux choses qui se sont passées ici, et qu'il en rendra les témoignages qu'il doit à LL. MM. A Saumur, ce 3e septembre.

---

6 septembre. Nous avons procédé à la nomination de nos Députés généraux, l'acte en a été remis entre les mains de M. de Bullion. Tout a été fait cejourd'hui; de six qui sont nommés S. M. en doit élire deux. M. de la Varenne, qui étoit ici, est parti ce soir en poste pour en porter la nomination à la Reine, et nous doit rapporter ou envoyer le choix que S. M. en aura fait, entre les mains desquels nous mettrons nos cahiers pour en poursuivre l'exécution. Il y a aussi quelques articles desquels l'on n'est pas content, l'on leur en donnera des instructions; tout cela retiendra encore cette Compagnie environ cinq ou six jours, et non plus, un chacun s'en veut aller, n'étant pas résolu d'insister plus sur aucune chose. Je pars demain, Dieu aidant, et serai le sixième jour à Paris; l'on nous fait espérer d'être bientôt dépêchés. J'eusse pris grand plaisir que me fussiez venue attendre à la Force, mais je vois qu'il faut remettre cette partie à une autre fois; notre bâtiment sera en état de donner du plaisir, je m'assure que vous en auriez astheure de le voir. A Saumur, ce 6e septembre.

La mort de la Duchesse de Mantoue, sœur de la Reine, a 1611. tenu S. M. quelques jours resserrée, et tout le Conseil a été 27 septembre. aussi fort occupé pour ce qui regarde les affaires des Églises de France, et pour la dépêche des Commissaires, que l'on envoie par toutes les provinces, pour l'exécution des choses accordées de l'Edit, ou des concessions nouvelles, car l'on tâche de satisfaire à plusieurs plaintes et mécontentements que l'on a reconnus au départ de notre Assemblée. Les députés de Béarn ont été ouïs sur leur cahier par MM. de Bullion et de Loménie; ce n'a été que pour examiner les affaires où il y a eu de grandes contestations. Je sais aussi comment les affaires se traitent, les grands longueurs qu'il y a à cause des divertissements, et que je crois bien que les choses ne seront pas sitôt résolues; il est vrai que la Reine qui avoit retardé son voyage de Fontainebleau, sur la mort de la Duchesse de Mantoue, le reprend astheure, cela hâtera nos affaires. A Paris, ce 27e septembre.

Je n'ai pu vous écrire jusqu'à ce jour, bien que ce soit le 29 septembre. septième de mon arrivée. La Reine s'est trouvée un peu mal quatre ou cinq jours, de sorte que l'on l'a fort peu vue. MM. les députés de Béarn n'ont pu encore lui faire la révérence, oui bien M. d'Arros en particulier, que je présentai hier, si est-ce que S. M. m'assura qu'elle vouloit me dépêcher bientôt. Tout ce qui étoit à l'Assemblée de Saumur se sont retirés et avec assez de mécontentement, ce qui n'est nullement bon. M. de Bouillon sera ici dans deux jours. Il y a plusieurs députés qui sont venus en cette ville; M. de Bullion y est arrivé à ce matin. Je ne vous tairai point que l'on m'avoit voulu rendre de mauvais offices envers la Reine, et lui persuader que je ne m'étois pas porté en notre Assemblée comme je devois, et selon ses intentions; j'ai, Dieu merci, effacé cela, et S. M. m'a fait connoître qu'elle prend l'assurance et confiance de moi que je pourrois désirer. Nos Députés généraux, qui sont MM. de Rouvray et de la Milletière, doivent arriver demain; le premier est frère de M. de Villarnoul, l'autre est de Poitou. Notre Assemblée les a chargés d'instructions et de remontrances pour faire à S. M. sur les

1611. 29 septembre. défectuosités des réponses faites à nos cahiers; la Reine témoigne être fort disposée à nous y donner contentement. Depuis ce dessus écrit, M. le Chancelier a présenté nos députés à la Reine, qui ont été fort bien reçus. Je prie Dieu qu'il vous prenne en sa sainte garde, et toute votre compagnie. A Paris, ce 29e septembre.

LA REINE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Approbation de sa conduite relativement aux affaires de Navarre.

20 septembre. Monsieur le Marquis, le Roi monsieur mon fils, et moi, avons été bien aises d'entendre par les avis que vous nous avez donnés, l'état des affaires de la Basse-Navarre, sur les différends qu'ils avoient avec ceux de Valderro, ayant eu fort agréable le voyage que vous avez fait jusques à Saint-Palais, au temps qu'il sembloit que ceux de Valderro se porteroient plus avant; et pour pacifier tous ces différends à l'avenir, et donner quelque repos aux sujets du Roi mondit sieur et fils, nous avons pris un ordre, lequel le sieur de la Force, votre père, fera entendre à ceux du pays à son retour par deçà, qui sera en bref, Dieu aidant; et attendant son arrivée, faisons entendre ce qui est de nos volontés aux sieurs de la Chancellerie et au Vicomte d'Echaux, comme vous apprendrez par celles que je vous envoie pour leur faire tenir. Et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu qu'il vous ait, etc. Écrit à Paris, le 20e jour de septembre. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

La Cour à Fontainebleau. — Madame de Lorraine et le Comte de Buquoy. — Retour de M. le Prince. — Affaires de la Basse-Navarre. — M. de Bonœil envoyé vers l'Ambassadeur d'Espagne. — Lettre du Vice-Roi de la Haute-Navarre. — Indisposition du Roi. — Témoignages d'affection que la Force reçoit de la Reine.

6 octobre. Nos affaires prennent toujours des longueurs. Le Roi et la Reine sont allés à Fontainebleau; le cahier des députés de Béarn fut vu, avant son partement, en Conseil où j'étois; rien ne fut mis en délibération. M. le Chancelier a retiré les volontés de la Reine et a chargé MM. de Bullion et de Loménie

de faire la réponse auxdits cahiers. S. M. m'a particulièrement commandé de l'aller trouver à Fontainebleau, et fait connoître qu'elle me vouloit donner contentement avant mon départ. MM. le Chancelier et Président Jeannin m'en ont dit autant; ils doivent partir dans trois ou quatre jours pour y aller. J'espère m'y acheminer demain ou après-demain. La Reine me dit qu'elle trouvoit bon que notre fils, sans plu tarder, s'en vînt pour servir son quartier. A Paris, ce 6e octobre. 1611. 6 octobre.

Je ne puis encore vous résoudre du temps de mon partement; j'en ai cejourd'hui parlé à la Reine, pour en tirer quelque éclaircissement, mais elle m'a remis à l'avenue de M. le Chancelier. Madame de Lorraine doit être ici vers le vingt-cinquième de ce mois; la Reine l'y retiendra sept ou huit jours, et après s'en iront toutes ensemble à Paris pour autant de temps; et ayant visité messeigneurs et dames, madame de Lorraine s'en retournera chez elle. Le Comte de Buquoy est passé ici, il a fait sa révérence au Roi et à la Reine ce matin; il vient de Flandres et s'en va en Espagne. Il est arrivé cejourd'hui un gentilhomme de Mgr le Prince, qui dit l'avoir laissé en chemin, qui s'en vient, et qu'il doit être ici dans neuf ou dix jours. C'est tout ce que je vous puis dire pour astheure. A Fontainebleau, ce 9e octobre. octobre

---

Je viens de recevoir votre dépêche du troisième, avec les lettres de MM. de la Chancellerie à vous et à notre fils, que j'ai soudain communiquées à la Reine, et par son commandement à MM. le Chancelier et de Villeroy. Soudain M. de Bonœil a été dépêché vers l'Ambassadeur du Roi d'Espagne qui est à Paris; et la Reine écrit à notre fils qu'il ne vienne point encore de deçà, qu'il ne voie quel succès prendront les affaires de la Basse-Navarre. Vous verrez celle que j'écris à notre fils, et celle de la Reine, par laquelle elle lui commande ses volontés. L'on ne croit pas ici que le Vice-Roi de la Haute-Navarre attente aucune chose, vu la défense expresse qu'il en a eue de son maître. J'ai fort pressé sur cette occasion d'être dépêché promptement, mais l'on a estimé nécessaire 16 octobre.

1611. 16 octobre. que je me trouvasse ici à la première dépêche qui arriveroit de vous. Je vous fais cette dépêche à hâte, et ne répondrai point sur les particularités de votre longue lettre; je vous dirai seulement que l'on a travaillé au cahier de MM. les députés des Eglises de Béarn; l'on ne leur répond point sur les principaux points de leurs demandes, étant trouvées du tout impertinentes de vouloir brider les volontés du Roi et de la Reine; mais il y a quelques articles sur quoi on les satisfait, et surtout l'on donne de grandes assurances qu'à l'avenir il ne sera aucunement innové à l'Edit; pour mon regard l'on me veut donner tout contentement. Je ne reçus jamais meilleure chère de la Reine et de tous ces messieurs qu'à présent, et semble que les brouilleries que l'on m'a voulu faire m'aient tourné à bien. A Fontainebleau, ce 16e octobre.

---

24 octobre. Le Vice-Roi de la Haute-Navarre a écrit à l'Ambassadeur d'Espagne qui est ici, la lettre dont je vous envoie copie, et témoigne que son maître ne désire que maintenir toutes choses en bonne paix, de sorte qu'ici ils ne croient pas que les choses aillent plus avant. Pour les particularités qui importoient, l'on craint qu'il ne se fasse quelque remuement aux provinces, même en celle de Guyenne. La Reine attend ici madame de Lorraine à vendredi prochain, qui sera le vingt-neuvième de ce mois, et la retiendra ici quatre ou cinq jours, et fait état, après les fêtes de la Toussaint, de l'amener à Paris; de sorte que voilà encore quinze jours de retardement, outre le temps que l'on me pourra retenir à Paris. Le Roi a été enrhumé six ou sept jours avec une enflure à une joue qui lui a fait garder la chambre; mais, Dieu merci, il s'en porte mieux et sortira dans un jour ou deux. A Fontainebleau, ce 24e d'octobre.

---

27 novembre. Tous les affaires qui me retenoient sont, Dieu merci, résolus. J'ai eu les Provisions de l'office de premier Président, non si absolument que j'eusse désiré. L'on a trouvé juste de tirer raison des attentats de la Haute-Navarre, et m'est ordonné des moyens pour cet effet. Le sieur de Maillos vous dira tout par les menus. Mon principal contentement est aux

témoignages que la Reine m'a donnés cejourd'hui de l'assu- 1611.
rance qu'elle me fait l'honneur de prendre de la fidélité et 27 novembre.
affection de mon service, et avec de si bonnes paroles et si expresses que j'en suis grandement satisfait, de sorte que je suis tout remis de toute la fâcherie et peine que j'ai eue jusqu'ici, et mon esprit si à repos qu'avec l'aide de Dieu, nous vivrons avec plaisir et contentement en dépit des envieux. A Paris, ce 27ᵉ novembre.

P. S. J'ai senti cejourd'hui que l'on me veut faire passer vers M. du Plessis. Ces dernières Assemblées provinciales, et les résolutions qui y ont été prises, ont été trouvées ici fort mauvaises, et à la vérité l'on y devoit avoir été plus réservé, car les volontés s'altèrent toujours.

ANNÉE 1612.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Double mariage du Roi avec Anne d'Autriche et d'Elisabeth de France avec l'Infant Don Philippe.

Le soin que vous prenez de ce qui touche le bien des affaires 1612.
du Roi, monsieur mon fils, et la charge que vous avez pour 29 janvier.
son service, me donnent occasion de vous faire part des succès et occurrences qui importent sa personne, et le bien et grandeur de cet Etat. Je vous fais donc celle-ci pour vous dire qu'ayant été pourparlé depuis plusieurs années des mariages du Roi, monsieur mon fils, et de ma fille aînée, aux divers Princes et Princesses, et même en ayant ci-devant été mis avant quelques paroles qui n'ont eu aucun succès ; enfin, ayant reconnu qu'il n'y en avoit point de plus honorable et avantageux pour l'un et pour l'autre, et pour l'affermissement de la paix de cet Etat, que ceux qui m'ont été proposés de l'Infante d'Espagne pour le Roi, monsieur mon fils, et de bailler ma fille aînée pour le Prince d'Espagne : me remémorant des inclinations que le feu Roi mon Seigneur avoit sur ce sujet, et considérant que cela ne pourra apporter aucun préjudice ni altération à l'amitié, alliance et considération qui est entre le Roi, mondit sieur et fils, et les autres Princes voisins, que nous entendons de notre part entretenir, et ob-

1612. 29 janvier. server toujours inviolablement; je me suis résolue d'écouter les paroles et propositions qui m'ont été faites pour lesdits mariages, et après avoir reconnu véritablement que le Roi d'Espagne faisoit de sa part démonstration de les désirer, et que l'on procédât à en faire le traité, j'ai voulu, avant que de passer outre, assembler, comme je fis le vingt-sixième jour de ce mois, les Princes du sang et autres Princes, Cardinaux et autres Officiers de la Couronne, tant d'une que d'autre Religion, pour leur représenter les termes où étoit cet affaire, voir si quelqu'un d'entre eux y trouveroit quelque chose à redire, afin qu'il ne se passât rien en cette action qui est si importante, qui ne fût bien examiné et considéré, et dont il pût ci-après arriver inconvénient ou préjudice; sur quoi, ayant trouvé l'avis de chacun d'eux conforme au mien, et que tous d'une voix louoient et approuvoient grandement, et estimoient à propos cette alliance, et qu'on procédât à en mettre le traité en avant et y prendre la conclu-clusion nécessaire; j'ai pris résolution d'écouter ci-après et recevoir plus volontiers les propositions et instances qui en seront faites, et faire travailler au traité et négociation desdits mariages, avec le même soin et affection que le Roi d'Espagne me le fait témoigner de sa part. C'est ce dont je vous ai voulu donner avis, m'assurant bien qu'ayant bien considéré cet affaire vous serez de la même opinion des autres, étant certain qu'en toute la Chrétienté je ne pourrois marier plus avantageusement le Roi, mondit sieur et fils, qu'avec une fille aînée d'Espagne, et ne pourrois aussi donner ma fille à un plus grand Prince en mariage qu'au Prince d'Espagne, et même dont les âges sont fort sortables ; et que ce que l'on pourroit le plus objecter en cela, seroit la conservation des alliances de cette Couronne, mais comme je vous ai ci-devant remarqué, celles-ci n'y portent d'altération. Je ferai toujours connoître par effet à tous les autres Princes, Etats et Républiques, le soin que je veux prendre de la conservation de nosdites alliances; et parce que nos sujets faisant profession de la Religion prétendue Réformée en pourroient prendre quelque ombrage, étant même avertie qu'on leur donne diverses opinions sur ce sujet, je vous prie de prendre soin de les leur ôter autant que vous pourrez, leur don-

sant toujours entière assurance de mes bonnes intentions et inclinations en leur endroit, et qu'ils doivent croire que je les ferai toujours jouir des sûretés, libertés et avantages qui leur ont été accordés par les Edits, articles secrets, brevets et déclarations qui ont été faites par le feu Roi mon Seigneur, en leur faveur, dont ils ont paisiblement joui jusques au jour de son décès, sans que je permette qu'ils y soient troublés en sorte quelconque, tant que de leur part ils se contiendront au devoir de bons sujets, et en l'obéissance qu'ils doivent. Je ne vous ferai plus longue lettre sur ce sujet que pour prier Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 29e jour de janvier. *Signé* : MARIE. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1612. 29 janvier.

Défense aux Réformés de s'assembler sans permission. — Conseil tenu pour les mariages du Roi et de sa sœur avec le Prince et la Princesse d'Espagne.

Je vous envoie avec la présente une autre lettre que je vous écris pour vous faire voir et savoir ce qui s'est passé ici à la venue, séjour et retour de ces députés des Assemblées provinciales de ceux de la Religion prétendue Réformée, laquelle lettre contient le discours véritable et abrégé du cours de toute cette affaire, et des justes raisons que j'ai eues de renvoyer cesdits députés chacun en sa province. J'estime qu'il ne sera point hors de propos que vous la communiquiez ou en représentiez le sujet à ceux que vous jugerez capables de le faire valoir, pour empêcher les mauvaises impressions que l'on voudroit donner sur ce sujet aux communautés ou particuliers de ceux de ladite Religion, et même je désire que pour cet effet vous repassiez encore par les principales villes de votre charge, et des provinces qui vous ont été commises, et y voyiez les principaux habitants d'icelles, soit en général ou en particulier, et leur faire connoître que vous êtes toujours préparé de recevoir et ouïr leurs plaintes et y pourvoir ; et cependant mettez peine de désabuser ceux que par artifice, suppositions ou calomnies, l'on auroit voulu prévenir de fausses opinions pour les émouvoir et altérer le repos et contentement. C'est à quoi je désire que vous travailliez soigneusement, attendant que je vous fasse savoir quelles auront été les plaintes ou demandes que lesdits députés m'auront voulu faire, et les résolutions que j'aurai 12 février.

1612. 12 février.

prises sur icelles. Cependant il est nécessaire que vous vous employiez toujours pour faire exactement observer les ordres et ordonnances du feu Roi mon Seigneur sur le fait de leurs Assemblées et prétendus Conseils, empêchant, improuvant et vous opposant de tout votre pouvoir à la tenue ou établissement des unes ou des autres, et même faisant des expresses inhibitions et défenses à tous les sujets du Roi, mondit sieur et fils, et de se trouver en aucune Assemblée qui se pourroit faire sans permission contre la teneur des Edits, quelque envoi ou députation qu'ils puissent avoir, ni aussi sous prétexte de quelque prétendu pouvoir ou attribution de qualité de Conseil de provinces, de ne se trouver auxdits prétendus Conseils, le tout sur peine de désobéissance et d'être punis comme infracteurs des Edits, et criminels de lèse-Majesté. Vous avertirez aussi et ferez savoir à tous Maires, Echevins, Jurats, Consuls et habitants des villes et bourgs, qu'ils n'aient à souffrir et permettre que telles Assemblées ou Conseils s'y tiennent et s'assemblent dans leurs villes, sur les mêmes peines, et verrez pareillement tous les Gouverneurs et capitaines desdites places que vous pourrez, leur représentant qu'étant obligés par leurs charges et par les particuliers serments qu'ils ont faits, à l'entrée d'icelles, par la qualité qu'ils tiennent de gentilshommes, d'avoir encore plus de soin de maintenir l'autorité du Roi que tous autres, et de faire exactement obéir à ses commandements : je désire qu'ils empêchent absolument et par toutes voies aux lieux où leur pouvoir s'étend, la tenue desdites Assemblées et Conseils, sans permettre que, pour cet effet, ils y puissent avoir retraite ou liberté, ce que vous leur commanderez et ordonnerez de la part du Roi, mondit sieur et fils, et de moi, sur peine de désobéissance. Vous avertirez aussi les juges et officiers du Roi, mondit sieur et fils, de procéder contre ceux qui tiendront de semblables Assemblées et Conseils, selon les Edits et Ordonnances, afin que de leur part ils empêchent la tenue d'iceux. Vous prendrez garde au surplus aux actions et mouvements des uns et des autres, pour donner avis de ce qui se passera où il sera à propos. J'oubliois à vous dire la résolution que nous prîmes ici, il y a quelques jours, en présence des Princes et Officiers de la Couronne, de faire pro-

céder au traité des mariages du Roi, mondit sieur et fils, 1612.
avec l'Infante d'Espagne, et de ma fille avec le Prince d'Espagne, dont il avoit été fait quelques propositions et ouvertures, ce qui fut loué et approuvé par tous en général, comme étant les plus grands et dignes partis que j'eusse pu désirer pour mesdits enfants ; il n'y avoit rien à redire ni à considérer, sinon que la conservation des alliances de cette Couronne avec les autres Princes, Etats et Républiques voisines; mais ces mariages n'y apportant aucune altération ni changement, étant au contraire bien résolue de conserver, maintenir et entretenir de notre part bien soigneusement lesdites alliances et confédérations, je crois qu'il n'y peut arriver d'altération ou d'interruption ; et parce que je ne doute point aussi que quelques-uns de ceux de ladite Religion ne prennent sur ce sujet prétexte de dissimulation et d'ombrage, et qu'ils n'en fassent courir divers bruits, il sera bien à propos que vous y preniez bien garde, afin d'empêcher qu'ils ne leur en donnent aucune mauvaise opinion. C'est tout ce que je vous écrirai pour le présent, priant Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 12e jour de février. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

12 février.

Empiétement de M. de Rohan sur l'autorité royale, à l'occasion de l'élection du Maire de Saint-Jean d'Angely. — Mesures prises par la Reine pour le faire rentrer dans le devoir. — M. de la Force est invité à publier ce qui s'est passé à ce sujet, dans toutes les villes de sa charge, et à pourvoir à leur sûreté.

Monsieur de la Force, les justes mécontentements que j'ai des procédures et mauvais déportements que le Duc de Rohan a tenus depuis quelques mois en çà, m'ayant donné occasion d'aviser aux moyens d'y pourvoir, je vous fais celle-ci pour vous en informer, et vous faire savoir la résolution que j'ai prise sur ces occurrences qui touchent spécialement à l'autorité du Roi, monsieur mon fils, et au bien et repos de cet Etat; et afin de vous en donner particulière connoissance, je vous dirai que le feu Roi mon Seigneur, ayant, il y a déjà plusieurs années, pourvu ledit sieur de Rohan du Gouvernement de la ville de Saint-Jean d'Angély, et reconnoissant bien néanmoins que ce n'étoit pas une charge qui le dût arrêter à la demeure de ladite ville, il établit dès lors en icelle un Lieutenant pour S. M. audit Gouvernement, pour 14 avril.

1612. 14 avril. y commander en son absence, de laquelle charge le sieur de la Roche-Beaucourt, qui fait profession de la Religion prétendue Réformée, fut pourvu dès l'année mil six cent six, par le décès du feu sieur de Sageot[1], et l'a toujours très-dignement exercée au contentement dudit feu Roi et au mien, et avec le gré et bienveillance de tous les gens de ladite ville, et auroit continué en cette fonction jusqu'au commencement du mois de février dernier, que ledit Duc de Rohan ayant (comme il est avéré) intention de s'emparer et se rendre maître de ladite ville, se résolut pour exécuter ce dessein de s'y acheminer en grande hâte et précipitation, y faisant trouver et arriver après lui plusieurs gentilshommes et particuliers, et ordonna partie des portes être fermées, ce qui mit dès lors le peuple et pays circonvoisins en alarme. Il voulut mettre en avant quelques avis qu'il disoit avoir reçus des desseins et entreprises que ledit sieur de la Roche-Beaucourt avoit contre ladite ville, et au préjudice de la sûreté qui y doit être conservée pour ceux de la Religion prétendue Réformée; mais cette menée n'ayant eu aucun effet, et le prétexte s'en étant trouvé ridicule, il fut conseillé de prendre autre voie et de travailler à pratiquer et gagner le peuple pour s'en assurer les voix et suffrages lors de l'élection du Maire, qu'il désiroit être à sa dévotion, à quoi un nommé Hautefontaine, qui avoit déjà commencé cette menée et cabale, y fut toujours par lui employé, même durant un voyage que ledit sieur de Rohan fit en cette ville, pendant lequel il ne cessa de travailler par monopoles, brigues et autres voies extraordinaires dont je ne me mettois point en peine, parce qu'en ce même temps ledit Duc de Rohan me faisoit tant de protestations de son affection, fidélité et obéissance au Roi, mondit sieur et fils, qu'il me sembloit y devoir apporter quelque créance, me confiant bien que, ayant cette bonne intention, il ne se pouvoit rien passer audit Saint-Jean qui pût préjudicier au bien du service du Roi, mondit sieur et fils. Mais ledit Duc voyant, comme il est à présupposer, sa partie être faite et prête à éclore audit Saint-Jean, et le temps

[1] Le feu Roi, qui ne vouloit pas qu'il y demeurât, avoit mis dans la ville un vieux cavalier nommé M. Desageaux, en qualité de Lieutenant de Roi. (*Histoire de la Régence, par Mézeray, tome 1er, p. 195.*)

de ladite nomination être proche, il me vint trouver un soir, environ les dix heures, feignant avec pleurs et larmes avoir eu avis de l'extrémité de maladie du sieur de Soubise, son frère, et sur ce prétexte, qui étoit faux, me demanda congé de l'aller visiter, lequel lui ayant accordé, il partit à minuit, s'achemina premièrement à Saumur, puis se rendit audit Saint-Jean, où il fit plus clairement paroître ses mauvaises intentions qu'il n'avoit fait auparavant; car dès lors commençant à fortifier ses brigues et menées, il menaça ouvertement et fit de rudes traitements à ceux qui s'étoient tenus fermes, les intimidant par paroles, menaces, et même quelques-uns par prison, faisant en outre armer le menu peuple contre les Edits et Ordonnances, et au mépris de la défense particulière que le Maire en avoit faite, et en ce même temps fit aussi sortir de ladite ville l'enseigne de la compagnie du capitaine Foucault, qui y avoit été ordonnée en garnison par le feu Roi mon Seigneur; lui commandant d'aller trouver son capitaine pour lui faire défense de sa part d'y plus retourner, fit derechef tenir les portes fermées, fit refuser l'entrée au Sénéchal de Saintonge, le sieur Dauthon, y allant pour le devoir de sa charge; il fit faire semblable refus à plusieurs autres gentilshommes et même audit sieur de la Roche-Beaucourt, à qui j'avois commandé de s'y rendre, faisant clairement connoître que ceux qui s'y montroient plus affectionnés au service du Roi, mondit sieur et fils, étoient ceux qui donnoient ombrage à l'exécution de ses intentions. Cependant, sur l'avis qui me fut donné de toutes ces menées, je me résolus d'y dépêcher le sieur de la Claverie, gentilhomme du Roi, mondit sieur et fils, mandant audit Duc de Rohan que, sur l'avis que j'avois eu desdits désordres dont je ne voulois encore lors le blâmer, j'étois d'avis que l'on continuât l'ancien Maire pour cette fois, et sans tirer à conséquence, ni sans que cela altère ni préjudicie en sorte quelconque aux priviléges de ladite ville, ayant ledit ancien Maire été ci-devant élu par les libres suffrages d'icelle, et à présent la liberté leur étant entièrement ôtée; je fis une semblable dépêche au corps de la ville pour les y disposer, et trois jours après, étant avertie que ces désordres croissoient de plus en plus en ladite ville, j'y dépêchai encore le sieur

1612.
14 avril.

1612. 14 avril. de Salles, aussi gentilhomme de la Chambre du Roi, mondit sieur et fils, avec une ordonnance expresse pour la continuation dudit Maire, et lettres audit Duc de Rohan pour y tenir la main et au corps de ville pour l'effectuer. Mais au lieu de recevoir en cette occasion dudit Duc de Rohan l'obéissance que je m'étois promise, il déclara ouvertement auxdits sieurs de la Claverie et de Salles, qu'il ne feroit rien de ce qui lui étoit commandé, et qu'il l'empêcheroit de tout son pouvoir; et non content de ce, à toutes les fois que mesdites lettres et l'ordonnance du Roi, mondit sieur et fils, furent lues en la Maison de ville, il s'y trouva pour s'y opposer formellement comme il fit, et en voulut faire expédier actes qu'il signa de sa main, disant tout haut à ceux des habitants qui montroient se vouloir porter à l'obéissance, qu'il prenoit sur lui tout le mal qui en pourroit arriver, et ensuite de ce, fit ensorte que l'on ôtât des mains du Maire les clefs de la ville, ce qui n'a jamais été fait que lorsque son successeur y est admis; et pour toute couleur qu'il prit de me vouloir donner contentement, il fit nommer trois hommes à sa fantaisie, desquels il dit qu'il m'envoie les noms pour admettre lequel il me plaira, et qu'il m'a voulu faire déférer le choix, encore qu'il eût accoutumé d'être au Sénéchal. Mais vous pouvez juger quels gens ont pu être choisis par telles voies, et si toutes ces procédures et déportements ne méritoient pas d'être réprimés et châtiés. Sur cela, ayant pris avis des Princes et Officiers de la Couronne, qui sont près du Roi, mondit sieur et fils, j'ai résolu de dépêcher le sieur de Thémines, Chevalier de ses ordres et Conseiller en son Conseil d'Etat, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal et Gouverneur de Quercy, vers ledit Duc de Rohan, pour lui faire reconnoître sa faute, lui commander de sa part et de la mienne de la réparer, et remettre les choses en l'état qu'elles étoient, et le Maire en sa fonction ordinaire, et de venir trouver le Roi, mondit sieur et fils, et moi; lui déclarant que à faute de ce, je le tiendrai comme rebelle et désobéissant, et ferai procéder contre lui en cette qualité. Ensuite de ce, j'ai aussi résolu par les mêmes avis, de faire préparer toutes les troupes tant de cheval que de pied pour les y faire acheminer, et de suivre en personne, s'il en est de besoin, pour le contraindre par la force de se

ranger à son devoir. Voilà en quel état est à présent cet affaire. Je veux croire que tous les gens de bien, tant d'une que d'autre Religion, m'assisteront en cette occasion, qui n'est que pour faire obéir le Roi par un particulier qui se montre réfractaire à ses commandements, cela ne touchant en rien au général de ceux de la Religion prétendue Réformée, que je veux chérir et aimer comme sujets obéissants et affectionnés, et lesquels je maintiendrai et conserverai toujours en tous les grâces, sûretés et avantages que le feu Roi a concédés. Je vous ai voulu donner cette particulière information de cet affaire afin que vous en sachiez représenter la vérité où il sera besoin, et preniez garde que l'on y veuille prendre prétexte de rumeur ou de brouillerie, et que chacun se contienne toujours à son devoir. Il sera bien à propos que vous en donniez aussi avis à tous les capitaines, tant des Persans du Pays souverain de Béarn, que du Royaume de Navarre, tant de l'une que de l'autre Religion, afin qu'ils prennent garde à la conservation des villes d'iceux et qu'il n'y soit rien entrepris au préjudice de leur repos et sûreté. Si ce fait prend plus longue suite, je vous en donnerai avis, comme vous m'avertirez aussi de ce qui se passera de delà, priant Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 14e jour d'avril. *Signé*: MARIE. *Et plus bas*: DE LOMÉNIE. 1612. 14 avril.

Soumission du Duc de Rohan. — M. de Thémines fait procéder régulièrement à l'élection du Maire de Saint-Jean d'Angely.

Monsieur de la Force, je vous ai naguère écrit ce qui s'étoit passé à Saint-Jean d'Angély; maintenant je vous dirai que par lettres y écrites le onzième de ce mois, l'on me mande que, suivant mes derniers commandements, les sieurs de la Roche-Beaucourt, de Foucault et son enseigne, ont été remis dans la ville; comme aussi le sieur Dauthon, Sénéchal, s'y est rendu pour y faire les fonctions de sa charge; que le premier de cedit mois le sieur de Thémines, après avoir fait assembler les habitants au son de la cloche, fut en la Maison de ville leur faire entendre l'intention du Roi, monsieur mon fils, et la mienne, tant sur la conservation de leurs privilèges que sur l'élection d'un nouveau Maire que 7 mai

1612. 7 mai. nous avions accordée à leurs députés, les exhortant d'y procéder avec toute sincérité, et choisir pour cette charge ceux qu'ils reconnoîtroient en être plus dignes, tant pour la prud'hommie et affection au service du Roi, mondit sieur et fils, que par expérience pour savoir bien conduire les affaires de ladite ville. Ensuite de ce, ledit sieur de Thémines s'étant retiré en son logis, lesdits habitants procédèrent à l'élection du Maire avec les formes et solennités accoutumées; et après avoir fait choix de trois principaux habitants, l'ancien Maire qui y avoit été rétabli, dès lors de mon premier commandement, accompagné des Echevins et principaux d'entre eux, alla au logis dudit sieur de Thémines, où étoient les sieurs de Vic, de Saint-Germain, du Clan, et ledit sieur Dauthon, Senéchal; et après y avoir fait rapport de leur élection, ledit sieur Dauthon, suivant le devoir de sa charge et ainsi qu'il est accoutumé, nomma l'un d'iceux pour être Maire de ladite ville, qui est le sieur de Saint-Hilaire, fort homme de bien, des plus riches et aisés de ladite ville, et qui s'est toujours montré très-affectionné au service du Roi, mondit sieur et fils, et même est l'un de ceux qui avoient été ci-devant désignés pour dignement remplir cette charge. Après cette nomination dudit Sénéchal, il fut mené par ledit ancien Maire au logis de mon cousin le Duc de Rohan, où en sa présence il prêta le serment de fidélité en la forme accoutumée, et lui furent délivrées les clefs de ladite ville, en laquelle toutes ces procédures se sont faites par tel ordre que le général et les particuliers en sont demeurés fort contents, et toutes choses si bien pacifiées, que chacun se contiendra désormais en sa fidélité et obéissance, comme aussi fera mondit cousin le Duc de Rohan, qui au même temps dépêchoit le sieur de Genouille pour m'en venir donner toute assurance de sa part, ayant renvoyé les gens de guerre qu'il avoit eu volonté de faire entrer en ladite ville et fait retirer la plupart des gentilshommes qui l'étoient allés trouver, dont lesdits habitants sont très-contents, et du soin qu'ils reconnoissent que j'ai eu de leur liberté. Voilà donc ce qui s'est passé audit Saint-Jean jusqu'au deuxième de ce mois, dont j'ai bien voulu vous avertir, pour en faire part aux bons serviteurs du Roi, mondit sieur et fils, en l'étendue de votre Gouverne-

ment. Et sur ce je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 7[e] jour de mai. *Signé* : MARIE. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1612. 7 mai.

THÉOPHILE HESPÉRIEN A M. DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — Divisions des Princes et Seigneurs entre eux.

Monseigneur, il n'y a que six jours que je suis arrivé en cette ville, j'ai trouvé faite et parfaite l'affaire [1] de Monseigneur contre Lescun et Livron, de telle sorte que de ce côté-là je n'y ai rien contribué que par mes vœux et par ma bonne volonté. J'ai rendu vos lettres à Mgrs le Chancelier, de Villeroy, de Phelypeaux et de Loménie, qui les ont reçues avec beaucoup de bonne volonté et affection qu'ils m'ont témoigné vous porter. J'en retirerai leurs réponses. Pour la Reine, elle m'a aussi fait reconnoître qu'elle vous aime, estime et prise fort. Je n'ai pas oublié de lui en faire un aussi bon et ample rapport que la vérité d'une part, et d'ailleurs les promesses que je vous ai faites de vous bien et fidèlement servir en toutes occasions, le requièrent. Délivrez-moi, je vous supplie, de tous ombrages; que l'envie, la haine et la médisance ne puissent rien contre moi sur vos volontés. J'ai vu MM. vos fils, qui m'ont reçu plus courtoisement que je ne mérite; je leur ai rendu vos lettres. Je n'ai point encore vu M. d'Arros, ce sera quand il lui plaira; j'ai dit à M. de Masdurant que je lui laissois cette affaire en main, et que si M. d'Arros pouvoit vérifier que je lui eusse rendu par deçà aucun mauvais office, que je lui en ferois telle réparation que M. de Masdurant ordonneroit, sinon que M. d'Arros reconnût sa faute d'avoir mal senti et mal parlé de son ami et serviteur. Nous en sommes là. Pour les nouvelles de la Cour, le Chancelier et Villeroy gouvernent toujours, non sans le mécontentement du Prince de Condé, du Comte de Soissons, des Ducs de Guise et d'Épernon; quoi qu'on vous die, tenez pour assuré qu'Épernon [2] est fort bien avec la Reine, mais mal avec le Chancelier et Villeroy, et non guère bien avec 28 août.

[1] Cette affaire était celle de M. de la Force; Livron et Lescun lui avaient manqué de respect au Parlement de Navarre.

[2] Tous les noms qui ne sont pas précédés de la qualification de *Monsieur*, étaient écrits en chiffres.

1612. 17 septembre. de vos nouvelles, même sur les charges qui vous sont commises, avec assurance que je n'en abuserai pas.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Mission de M. de Rouvray à la Rochelle. — Conseil tenu à l'occasion des mouvements des Réformés dans les provinces, et des prétentions qu'ils élèvent.

15 décembre. Monsieur de la Force, vous avez naguère entendu le voyage que le sieur de Rouvray, l'un des députés de ceux de la Religion prétendue Réformée, étoit allé faire par ma permission en la ville de la Rochelle, tant pour faire entendre aux Maire et Corps de ladite ville, et à ceux qui y seroient venus de dehors sur la convocation de leur prétendue Assemblée, le juste mécontentement que j'aurois, si, au préjudice des Edits et contre les défenses expresses qui avoient été faites, ils tenoient ladite Assemblée; et le sujet que j'avois d'employer les moyens que j'ai en mains pour faire châtier ceux qui en seroient auteurs et coupables; que aussi pour leur représenter mes bonnes et sincères intentions à l'endroit du général, et même que pour les particuliers, se remettant en leur devoir, j'oublierois bien volontiers tout ce qui s'étoit passé, et leur ferois ressentir des effets de ma bonté et clémence. Maintenant, je vous dirai que ledit sieur de Rouvray est de retour dudit voyage, lequel m'a rapporté comme, suivant mon intention, cette Assemblée ne s'étoit point tenue, et même qu'aucuns de ceux qui s'y étoient acheminés, s'en étoient retirés, et les autres y étoient demeurés sur la crainte qu'ils avoient d'être recherchés et inquiétés à l'occasion des défenses qui leur avoient été faites par les officiers du Roi, monsieur mon fils, de s'y acheminer; et que au surplus il avoit vu un chacun bien disposé de rendre l'obéissance qu'ils devoient. Néanmoins je vous dirai que je ne suis pas demeurée entièrement satisfaite de ce qu'il m'a rapporté, car la demeure d'aucuns de leurs députés en ladite ville m'est suspecte, puisqu'ils sont toujours en pouvoir de s'assembler, étant en même lieu, et ne s'étant retirés comme je le désirois; et d'ailleurs ledit sieur de Rouvray m'a fait proposer, au retour dudit voyage, de certaines de-

mandes qu'ils font, lesquelles sont si éloignées de raison et 1612.
d'apparence, qu'il semble ne pouvoir procéder que de per- 15 décembre.
sonnes peu affectionnées au service du Roi, mondit sieur et fils, et à la conservation de son autorité. Et même j'ai avis que lui ou autre de ladite Religion, ont fait courir par les provinces des mémoires de quelques articles qu'ils disent leur avoir été octroyés, qu'ils ont inventés d'eux-mêmes, et par le moyen de quoi ils émeuvent les uns et les autres. Sur cela, ayant fait assembler les Princes du sang et autres Princes et principaux Seigneurs qui sont en cette Cour, il a été, par leur commun avis, pris la résolution portée par la copie du résultat que je vous envoie, par où vous verrez quelles sont leursdites demandes. En effet, je m'arrête à ce qui est contenu aux Edits, et veux croire que cela n'altérera en sorte quelconque le repos et la tranquillité publique, puisque mon intention ne tend qu'à l'observation d'iceux ; à quoi tous les gens de bien, tant d'une que d'autre Religion, se porteront. Mais avec cela j'estime qu'il sera toujours bien à propos, pour empêcher les mauvais effets des brouillons et séditieux, que toutes les villes et places, tant d'une que d'autre Religion, prennent garde à leur sûreté et conservation, sans néanmoins donner alarme ni jalousie en quelque sorte que ce soit. C'est à quoi vous tiendrez la main en l'étendue de votre charge, et vous emploierez à assurer un chacun en son repos, leur ôter les défiances et ombrages qu'ils prennent les uns des autres ; et essayer à remettre et rétablir, autant que vous pourrez, l'amitié et bonne correspondance qui souloit être entre les villes et les particuliers d'une et d'autre Religion, étant le moyen le plus assuré pour conserver la paix et le repos, et rendre les mauvais desseins de ces factieux du tout inutiles. C'est ce que je vous puis écrire touchant ces affaires ; et pour le regard de celles du Languedoc, je vous dirai que les humeurs de ceux de ladite Religion de ces quartiers-là s'étant aigries pour ne vouloir souffrir que le sieur de Bertichères fût admis au Gouvernement d'Aigues-mortes, sans que auparavant ils m'eussent fait sur ce sujet leurs remontrances, j'y ai envoyé le sieur de Châtillon pour commander en ladite place, attendant qu'ils eussent le loisir de me venir représenter ce qu'ils désirent ; et maintenant

1612. 15 décembre. j'ai avis qu'il y a été reçu pour la garder pendant deux mois, après lesquels il la remettroit entre les mains de celui que je lui ordonnerois; et sur cela, ceux qui y étoient assemblés et les gens de guerre qui s'y étoient acheminés, se retirent; et le sieur d'Arambures, que mon cousin le Connétable avoit fait arrêter, est mis en liberté à la charge de me venir trouver, et par ce moyen toutes choses y reprennent leur tranquillité accoutumée. Quant aux autres affaires et occurrences de ce Royaume, elles sont en l'état que l'on les peut désirer, toutes choses étant en grand repos, grâces à Dieu, que je prie, etc. Ecrit à Paris, le 15e jour de décembre. *Signé:* Marie. *Et plus bas :* de Loménie.

ANNÉE 1613.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Survivance des Gouvernement du Béarn et Vice-Royauté de Navarre accordée au Marquis de la Force.

1613. 27 avril. Monsieur de la Force, vos mérites et fidèles services me sont en si chère et particulière recommandation, que je désire en toutes occasions vous faire connoître que j'en ai et aurai toujours bonne souvenance; ce que dès à présent j'ai bien voulu vous témoigner, en accordant au sieur Marquis de la Force, votre fils, la survivance de votre charge de Gouverneur, et mon Lieutenant général représentant ma personne en mes Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, dont vous recevrez avec la présente le brevet par le sieur Hespérien, mon Conseiller et Maître des Requêtes de mon Hôtel de Navarre, que je vous envoie exprès pour cet effet; m'assurant que c'est chose que vous aurez bien agréable, et que ledit sieur Marquis marchant dans vos pas et le chemin vertueux que vous lui avez tracé, saura bien et dignement s'acquitter de cette charge, en la même fidélité et affection que vous l'avez exercée et exercerez encore, autant d'années que vous et moi le pouvons désirer, ainsi que j'ai donné charge audit sieur Hespérien de vous faire plus particulièrement entendre de ma part. Et sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 27e jour d'avril. *Signé* : Louis. *Et plus bas* : de Loménie.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

Monsieur de la Force, vous verrez par les lettres que le Roi, monsieur mon fils, vous écrit, le soin qu'il veut avoir de la reconnoissance de vos mérites et services ; et comme les mettant en considération, il a accordé au sieur Marquis de la Force, votre fils, la survivance de votre charge de Gouverneur et Lieutenant général, représentant sa personne en ses Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, don il vous envoie le brevet par le sieur Hespérien présent porteur; ne pouvant y ajouter autre chose, sinon que je participerai au contentement que vous en recevrez, comme je ferai toujours de contribuer à tenir la main à tout ce que vous pourrez espérer des bienfaits et gratifications du Roi, monsieur mon fils, tant envers vous que les vôtres, aux occasions qui s'y pourront présenter. Ce que je vous prie de croire, et ledit sieur Hespérien de ce qu'il vous fera plus particulièrement entendre de notre part. Et je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 27e jour d'avril. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

Mécontentement de ce qu'il ait contrevenu à ses ordres en recevant un appel de M. de Grammont.

Monsieur de la Force, je ne puis que je ne trouve fort étrange de ce que, au préjudice des défenses qui vous ont été ci-devant faites de la part du Roi, monsieur mon fils, par le sieur Sallemonne, exempt de ses Gardes, et celle que vous écrivîtes par lui, protestant votre obéissance à ses commandements, vous ayez reçu un nouvel appel ou billet de la part du sieur Comte de Grammont; c'est pourquoi je vous dépêche exprès le sieur de la Chesnaye, l'un des Ordinaires de mondit sieur et fils, pour vous faire entendre le déplaisir que j'ai reçu de votre peu d'obéissance, ou pour mieux dire votre mépris à ses commandements, lesquels je lui ai commandé de vous réitérer de la part de mondit sieur et fils, et vous représenter vivement le regret que j'ai de voir que vous, qui n'êtes pas seulement pour lui obéir, mais pour le faire obéir 16 mai.

1613. 16 mai. par ceux qui sont sous votre charge, ayez fait une telle faute. Je l'ai chargé de prendre assurance de vous, que quoi que l'on vous envoie de la part dudit sieur Comte de Grammont, vous vous contiendrez en votre devoir; ce que me promettant, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 16e jour de mai. *Signé :* Marie. *Et plus bas :* de Loménie.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Elle désire que Grammont et lui choisissent des arbitres pour terminer leur différend.

26 juin. Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'entendre par vos lettres et celles que le sieur Comte de Grammont m'a écrites, tant par le retour du sieur de la Chesnaye, que par le sieur Comte de Lauzun, le devoir auquel ledit sieur de Grammont s'est mis, et la résolution qu'il a prise d'obéir aux Edits du Roi, monsieur mon fils, et à ce qui lui a été commandé de sa part et de la mienne touchant le différend qui est entre vous et lui; m'assurant que de votre part en votre prudence accoutumée, vous continuerez à y demeurer aussi ferme que par le passé, sans y contrevenir en quelque sorte que ce soit, et retiendrez en ce même devoir le sieur Marquis de la Force, votre fils, et ceux des vôtres qui se pourroient remuer sur ce sujet. Et comme c'est le vrai moyen d'acheminement de terminer votre différend selon mon désir, le plus tôt que faire se pourra, craignant que la longueur y fasse naître de nouveaux accidents, soit par mauvais rapports de quelques-uns mal affectionnés au repos public, ou autres inconvénients qui pourroient survenir et altérer les humeurs et les volontés des uns et des autres, joint qu'il est malaisé que pour cet effet je vous puisse faire venir sitôt par deçà qu'il seroit à propos; je vous prie de reprendre les voies et la forme qui avoient déjà été projetées et comme résolues entre vous, de nommer chacun un ou deux de vos amis, auxquels vous donniez pouvoir de convenir et appeler encore quelqu'un dont ils demeureront d'accord, au jugement et avis desquels vous vous soumettrez pour la décision de cet affaire; en sorte que par un bon accord votre différend demeure entièrement

éteint et assoupi, comme j'écris audit sieur de Grammont que de sa part il embrasse cette voie. Et par ce que le sieur de Castelnau s'est déjà entremis à ce bon œuvre, et qu'il avoit même pris parole de l'un et de l'autre sur ce sujet, je lui mande qu'il continue à vous en solliciter à ce que l'effet et exécution s'en ensuivent au contentement du Roi, monsieur mon fils, et de moi, au bien et tranquillité de ses sujets, et à votre commun repos et soulagement. Je vous prie aussi que s'il reste encore quelque division ou animosité entre le sieur Marquis de la Force et le sieur de Sansac en suite de votre différend, de tenir la main à ce qu'ils se soumettent à l'arbitrage des amis communs qui seront, comme dit est, choisis de part et d'autre; et je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 26e jour de juin. *Signé :* MARIE. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1612. 26 juin.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Arbitrage ordonné par leurs Majestés pour son accommodement avec le Comte de Grammont.

Monsieur, je fais nomination de trois arbitres à la Reine suivant son commandement; je vous supplie que M. de Thémines, que j'y avois ci-devant employé, soit considéré, et que s'y étant offert il n'eût sujet de se plaindre, si on le laisse pour en prendre un autre. S. M. se peut délivrer de cette peine, s'il lui plaît, car puisqu'elle est résolue que cet accord se fasse, je suis tellement disposé à chercher son contentement et satisfaire à ses commandements, que s'il lui plaît y commettre tel que bon lui semblera, je passerai absolument par tout ce qu'elle en ordonnera, et ne faudra en donner de peine à nul autre plus. Ce n'est pas là le nœud de la matière, mon doute est au désavantage qui m'en peut revenir après, car l'on voit bien que le Comte de Grammont ne veut se réconcilier que pour avoir moyen de mettre mieux à bout ses desseins. La Reine déclare par ses lettres que l'accord fait ou non fait, elle lui permet dans deux mois de venir dans le pays exercer sa charge; ce sera comme il lui plaira, mais je vous supplie de croire qu'en quel temps que ce soit, s'il continue ses pratiques, il s'en trouvera mal; S. M. me peut ti- Juillet.

1613. Juillet. rer de ma charge, quand il lui plaira, par le moindre commandement, mais de souffrir qu'il l'entreprenne par la continuation de ses menées, je mourrai plutôt. Cet exercice de charge est imaginaire, car il n'y a rien à faire, et n'y a point charge en Béarn plus inutile, qui fait assez juger à tout le monde quelle est son intention. L'on me veut tenir cette épine au pied, mais possible que je l'arracherai, et faites-moi ce bien de croire que ce n'est pas le bien du service du Roi. Faites-moi cette faveur de croire que je suis véritablement, etc.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Affaires de Navarre.

13 juillet. C'est par le moyen de M. de la Fourcade, qui dépêche un homme à Pau, et afin que vous voyiez que nous sommes tous bons maris, il vous portera de nos nouvelles. Je ne vous en puis mander encore de celles des Etats, car nous n'en sommes qu'au commencement, mais l'on me fait espérer qu'ils ne seront longs. Quant à ce qui regarde nos voisins, la prise de bétail qu'ils avoient faite a été rendue moyennant caution ; je n'ai point vu encore le Vicomte d'Échaux, il se trouvoit mal, tant y a que j'apprends que ceux de la Haute-Navarre veulent s'affermir aux droits qu'ils prétendent, de sorte que ce que nous avons à faire dépendra des volontés du Roi. Pour revenir au particulier, je vous dirai que nous sommes en bonne santé, mais l'œil est toujours un peu mal et ai senti un peu de rhume du soleil du voyage, qui m'a un petit attaqué aux dents ; je m'en porte mieux cejourd'hui, et nous sommes fort promenés au bois. Je dépêcherai demain ou après-demain à M. le Comte de Saint-Paul. S'il vient quelqu'un par deçà, mandez-moi de vos nouvelles, et si vous en recevez du Roi, envoyez-les-moi soudain. Je voudrois vous pouvoir envoyer et à mes filles un couple des plus belles chansons de basques, j'entends avec les voix, et de même des plus belles danses. A Saint-Palais, ce 3e juillet.

M. DE LA FORCE A M. DE MASDURANT.

Situation de la frontière d'Espagne. — Il contient les Espagnols et empêche leurs incursions.

Masdurant, il étoit temps que je reçusse de vos lettres. J'étois grandement offensé de ce que vous n'y apportiez plus de soin; je les ai reçues depuis trois jours seulement toutes à la fois, m'ayant été portées en ce lieu où je me suis rendu, il y a plus de cinq semaines; la Reine m'avoit commandé d'y assembler les Etats, et qu'elle me dépêcheroit le sieur de la Claverie pour me faire savoir ses volontés, et qu'elle désiroit que je fusse porté sur les lieux pour exécuter ce qui me seroit ordonné; cependant je suis encore à avoir ses commandements, de quoi je ne suis peu scandalisé, et cela me nuit, car mes envieux font valoir toutes choses et veulent persuader au monde que ce que je suis ici, et les compagnies que j'y ai retirées auprès de moi, c'est sans le su de la Reine, et qu'elle ne le trouvera pas bon. Il n'est pas croyable le soin qu'il faut que j'apporte à renverser tous les artifices que l'on pratique contre moi; je sais bien que la délibération qui se doit prendre sur une matière de telle importance, requiert quelquefois de grands délais; mais quand je n'aurois eu qu'une douzaine de lignes par la moindre dépêche, cela amuse le monde et m'eût donné moyen de les contenter et de juger à plus près ce que j'avois à faire. La dernière dépêche que j'ai envoyée par Arrindole, je ne croyois pas qu'elle dût être à moitié chemin, que je n'eusse nouvelle de LL. MM.; cependant ni devant, ni depuis, je n'en ai point eue, et comme je l'ai déjà mandé, je tiens pied boule ici, n'en osant bouger que je ne reconnoisse les volontés de LL. MM., qui me fait encore dépêcher le sieur de Portau, exprès, afin de ne demeurer plus en ces incertitudes, car il se fait ici des frais et s'y perd beaucoup de temps que je n'ose autrement employer, de crainte que j'ai d'être blâmé. Je tiens au moins ceux de delà fort en cervelle; jamais gens ne furent si alarmés; je crois leur avoir fait dépendre déjà plus de cinquante mille écus, et ai ce contentement que d'avoir tellement disposé les volontés de toute la Noblesse et du peuple de ce pays ici, que j'en ai un grandissime contentement.

1613. 14 juillet.

1613. 14 juillet. J'ai pris soin aussi de reconnoître la situation de ces montagnes et des passages. Travaillez de tout ce que vous pourrez à ce que ledit Portau me soit bientôt redépêché; vous saurez de lui quelle est sa charge et ses mémoires plus particulièrement de M. de Loménie, ce que je représente à la Reine et les résolutions qui seront prises sur le tout. Les factions en Béarn ne cessent point: un chacun croit que le vrai moyen d'y couper chemin est de les priver de l'espérance en quoi ils se nourrissent, de me pouvoir traverser en la survivance qu'il a plu à la Reine m'accorder, ainsi qu'il importe que les Provisions m'en soient au plus tôt envoyées, afin de les faire vérifier; je crois qu'après cela ils mettront de l'eau en leur vin. Vous me mandez que si la guerre d'Italie se continue, que serez obligé de marcher, ce qui est bien certain, et de trouver moyen de mettre quelque gentilhomme près de vous et de le vous envoyer, ce n'est pas chose qui se puisse faire aussi promptement; d'ailleurs ayant la charge que vous avez, vous aurez toujours des personnes sous vous et qui dépendront de vous; vous pourrez toujours faire élection de quelque personne de mérite pour l'approcher plus près de vous. Quant à l'argent qui vous est nécessaire, je ne puis vous en adresser sur de mes assignations; je serai bien aise qu'en preniez où en pourrez retirer le plus facilement, ou à faute de ce, en prendre par lettre de change; nous nous engageons tellement de tous côtés, que je ne puis assez m'ébahir comment tant de bien se consume. Ce petit voyage ici me coûte infiniment, étant obligé à tant de frais et une si grande dépense qu'il n'est pas croyable, et je me crains qu'on n'y aura pas grand égard. J'y suis tombé malade d'un grand rhume avec fièvre qui m'a fort travaillé l'espace de onze ou douze jours. Dieu merci, je commence à me remettre, et espère que dans peu de jours, je serai du tout sur bout. M. de Loménie me fait connoître par la sienne que la guerre d'Italie n'ira point plus avant. L'affaire que je vous avois mandé pour cette confiscation est en bon état, mais nous ne pouvons rien faire que nous n'ayons le sieur Desparvé. Ayez soin de hâter qu'il se rende par deçà, le plus tôt qu'il se pourra. A Saint-Jean-Pied-de-Port, ce 14e juillet.

M. DE LA FORCE A M. DE CASTELNAUT.

Il le charge de prier M. de Thémines de lui servir d'arbitre dans sa querelle avec M. de Grammont.

Castelnaut, je viens de recevoir une lettre de M. de Castelnau de Chalosse, avec une lettre de la Reine, qu'il m'a fait tenir; je vous envoie le tout afin que vous en voyez le sujet, et puisque je suis pressé de la Reine de remettre le différend d'entre le Comte de Grammont et moi, entre les mains de mes amis, et que j'ai affaire à des personnes pleines d'artifices et de pointilles, je désire infiniment être assisté de personnes sur la suffisance et affection desquelles je me puisse reposer. Vous savez l'estime que je fais de M. de Thémines, et l'amitié qui est de longue main entre nous; je désire infiniment, si sa commodité lui peut permettre, qu'il me fasse l'honneur d'entreprendre cet affaire; et pour cet effet, qu'au premier jour vous l'alliez trouver de ma part avec la lettre que je lui écris, et le suppliiez de me vouloir tant obliger que de prendre la peine de me donner cinq ou six jours, et vouloir embrasser cet affaire avec l'affection que je me promets de lui. S'il lui plaît me faire cette faveur, il faudra que sachiez de lui en quel temps il pourra s'y disposer, et de même du lieu où commodément il se pourra rendre, afin que selon cela je puisse résoudre M. de Castelnau du lieu et du temps, duquel je n'ai voulu traiter que je n'eusse su sa volonté. Je fais état, pour m'approcher, de lui de prendre un lieu vers la Garonne, comme Agen, le Port-Sainte-Marie, Nérac, Tonneins, ou Castel-Jaloux. Vous saurez la volonté de mondit sieur de Thémines, à quoi je désire du tout m'accommoder. M. de Castelnau m'a mandé que le Comte de Grammont avoit pris pour ses arbitres MM. de Montpezat et de Lauzun. J'écris à M. de Boisse, et le supplie qu'il me fasse l'honneur d'être aussi l'un des miens; si j'ai ce bonheur de pouvoir jouir de M. de Thémines et de lui, j'espère que les autres ne nous vaincront non plus qu'ils ont fait d'autres fois au Pérat. Envoyez-moi la réponse le plus tôt qu'il se pourra, car je suis pressé de ses gens ici. Quant à l'état de cet affaire, vous en savez assez pour en donner telle connoissance à mondit sieur de Thémines qu'il en voudra avoir.

1613.
31 juillet.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Intrigues contre la vérification des lettres de survivance pour le Marquis de la Force.

[illegible]. 15 octobre. Monsieur, enfin je crois que cette armée si formidable ne nous viendra point assiéger, et que cette guerre se pacifiera sans coup férir. De vous en dire ni les bruits ni le progrès, je penserois faire tort à la capacité de M. de Bensin, qui est instruit de tout ce qui s'y est passé jusques ici, dont nous avons eu connoissance. Je crois que tout ceci étoit concerté avec leurs cabales du Conseil, afin que sur le bruit de leur belle armée tout le Corps envoyât vers eux, comme il a fait, ainsi que j'ai particulièrement dit au sieur de Bensin pour vous le faire entendre, et qu'ils pensent, promettant ne venir ici, obtenir d'eux le retardement de la vérification de vos lettres jusques au retour de ceux qu'ils veulent dépêcher en Cour pour demander de là quelque délai sur cet affaire, à quoi vous devez bien prendre garde et en parler vous-même à la Reine et à MM. de son Conseil, pour les supplier de ne donner cet avantage sur vous à vos ennemis, de faire voir qu'ils eussent ce crédit de faire différer l'effet des promesses de LL. MM., et seroit être bien défavorisé auprès d'eux et faire perdre patience. Il me semble que vous leur devez remontrer que l'on ne doit pas avoir peur de leurs bruits, ni que cela apporte trouble au pays; ils ne sont pas gens pour le pouvoir. Mêmement si LL. MM. vouloient envoyer quelque commandement à Monsieur[1] pour le mauvais exemple de ces assemblées, d'assiéger les premiers qui en feroient, et le devez solliciter; car sans ce commandement, Monsieur ne voudroit faire venir d'étrangers au pays, à cause de la criérie du peuple, que les autres n'y en eussent premier et que ce ne fût à la grande nécessité, et lors peut-être il ne seroit plus temps, car ils menacent que si l'exécution de leurs desseins est différée, elle n'est pas perdue; et crois qu'astheure qu'ils voient qu'on est préparé, ils ne feront rien qu'arrêter tous ensemble avec leurs amis le jour du rendez-vous pour s'y trouver sans être mandés, et lors nous n'en pourrons ouïr

[1] C'est ainsi que M. de la Force est désigné dans les lettres de ses enfants et de sa belle-fille.

le bruit, ni être avertis, et assurent, dit-on, que la députation du Conseil les a arrêtés. Il me semble aussi que devez faire connoître à la Reine la moquerie que c'est de la terreur qu'on veut donner et persuader qu'on ait pris en ce pays, de leurs assemblées, qui ne sont si fortes qu'on dit, et que Monsieur, qui est sur les lieux pour en savoir certaines nouvelles, n'en a pas grand'peur; suppliant aussi LL. MM. qu'en ceci, où il y va de l'honneur de Monsieur et de vous particulièrement, que vous ne soyez pas si défavorisé que la sollicitation de vos envieux vous déchée en chose si juste, de ce que vous vous étiez promis de l'honneur de la bonne volonté de LL. MM., et que selon que vous avez attendu d'icelle, ils ne leur donnent cet avantage sur vous de dilayer le temps de votre réception ou vérification de vos lettres. Le porteur vous dira aussi la teneur d'une lettre de madame de Bénac, qui a astheure madame de Navailles avec elle. J'ai eu plus de mal aux dents que je ne vous ai mandé, et m'en suis fait arracher une qui me venoit, à cinq fois, jusques à ce que le chirurgien me dit qu'il n'y toucheroit plus; j'y ai encore un peu de mal qui m'empêche de pouvoir écrire à personne, m'assurant que ferez, s'il vous plaît, mes excuses. Il me tardera bien que je n'aie de vos nouvelles après votre arrivée en Cour, Dieu m'en doint de bonnes, et de mon frère de Masdurant; mandez-moi, s'il vous plaît, et s'il est fort marqué de sa petite vérole, et si mon frère de Montpouillan est fort cru. Ecrivez-nous, je vous supplie, souvent. Je prie Dieu qu'il vous veuille tenir en sa sainte garde, et en toutes choses être votre conduite; je vous baise très-humblement les mains, et vous donne le bonsoir. A Pau, ce 15e octobre.

1618.
15 octobre.

P. S. J'ai dérobé ce peu de loisir pour vous donner encore ce matin le bonjour; je prie Dieu de vous en donner cent mille.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Envoi du sieur de Marolles, pour s'opposer aux armements que la Force et Grammont font chacun de leur côté.

Monsieur de la Force, sur l'avis que j'ai eu, tant par les vôtres du dixième du présent que par d'autres endroits, 22 octobre.

1613. 22 octobre. comme vous aviez fait venir près de vous force gens de guerre, tant de cheval que de pied, et donné le rendez-vous à de vos amis ès-environs de Pau, afin d'empêcher les sieurs de Navailles, de Miossens et Comte de Grammont, qui de leur part ont fait amas de leurs amis et gens de guerre pour venir à Pau s'opposer à l'enregistrement du brevet de survivance de votre charge que j'ai accordée au sieur Marquis de la Force, votre fils : je vous ai dépêché le sieur de Marolles, gentilhomme ordinaire de ma Chambre, exprès pour vous faire entendre ce qui est de ma volonté, à laquelle vous ne ferez faute d'obéir comme jusqu'ici vous avez toujours fait. Et me remettant du surplus à ce que ledit sieur de Marolles vous dira de ma part, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 22e jour d'octobre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Arrivée de M. de Marolles. — Enregistrement des lettres de survivance pour le Marquis de la Force.

Novembre. Monsieur, depuis ma réponse à votre première, M. de Marolles est arrivé en ce lieu; nos grandes assemblées étoient déjà dissipées, néanmoins nos affaires sont en état de rentrer en nouveaux désordres sans lui. Mon affection au service du Roi et ma patience ont eu ce pouvoir sur moi de souffrir que ceux qui étoient, il n'y a que quatre jours, armés pour m'attaquer, sont venus librement en cette ville avec la suite qu'ils ont voulu, pour poursuivre leurs oppositions, comme vous apprendrez par le sieur de Marolles qui les y a trouvés, et s'est fort dignement acquitté des commandements qui lui avoient été faits par LL. MM., tant envers ces messieurs que ceux du Parlement; ce qui a grandement servi pour arrêter le mal. Sa présence a été cause aussi que l'enregistrement des Provisions de survivance a été fait, qui alloit encore prendre un long trait et nous jeter en nouvelles altérations. Le soin que LL. MM. en ont pris, et vos bons conseils ont été grandement utiles. Mondit sieur de Marolles a pu voir les difficultés qui y étoient apportées par des particuliers. Il

y a longtemps que je souffre ces auteurs de désordres, et n'y a eu moyen que je n'aie tenté pour les ramener à leurs devoirs, mais c'est en vain. Il importe, pour le service de LL. MM. et affermissement du repos de leurs sujets, qu'il en soit fait quelque exemple. Il ne faut que voir les réquisitions et conclusions des gens du Roi pour reconnoître comme ils ont nourri et fomenté ces divisions, jusque là que M. de Marolles vous dira qu'il a vu avec eux dans leur logis, de nuit, l'Avocat général, contre lesquels leur armement dernier l'obligeoit assez de se pourvoir. Il importe bien, Monsieur, qu'il soit fait quelque recherche de ces assemblées illicites, même contre le sieur du Luc, Sénéchal de Bigorre, lequel, abusant de l'autorité de sa charge, a fait levée de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pour entreprendre contre le service du Roi, dont ceux qu'il a employés font de grandes plaintes, les ayant circonvenus; et outre ce, a ruiné force peuple qu'il a mis à la faim. M. de Miossens aussi, qui tient la capitainerie du château de Lourdes en Lavedan, a fait là son assemblée de gens de pied et de cheval, et prétend acheter ladite Vicomté de Lavedan, pour s'y cantonner, qui est frontière d'Espagne, et où il tient ledit château qui est à S. M., se promettant qu'il disposeroit de tous ces bandouliers qui font bien deux mille arquebusiers. Il seroit bon, sauf votre meilleur avis, de moyenner avec le sieur de Lavedan, qu'il retînt cette pièce. Je vous dis les maux que je prévois; c'est à vous, Monsieur, qui y voyez plus clair, d'y apporter les remèdes dont je vous supplie très-humblement, comme aussi en l'affaire d'Aldude, sur lequel sujet j'ai reçu deux lettres de M. le Vicomte d'Echaux et de la vallée de Baigorry, que je vous envoie, où vous verrez les lamentations de ces pauvres gens, qui sont pour périr de misère cette année, leurs blés ayant été gelés et leurs millets brûlés. J'entends que M. de Bayonne dépêche exprès, attendant que le sieur de la Fourcade suive, lequel il trouve à propos qu'il fasse le voyage, puisqu'ils ont rompu leur traité avec les Commissaires d'Espagne, qui n'ont voulu bailler par leurs propositions aucun droit ni usage en Aldude à ceux de Baigorry, seulement par provision. Ne sachant pas les ravages qui y avoient été faits, j'avois envoyé pour congédier ces deux com-

1613. Novembre.

1612. Novembre. pagnies; mais M. de Bayonne a craint que ce seroit donner un grand étonnement à tout le pays, pour ne lever le menton au Vice-Roi de la Haute-Navarre, et témoigner trop de mépris de cet affaire, et a été d'avis de les retenir encore, ne fût-ce que pour empêcher qu'ils ne se jettent plus avant; de sorte que je vous supplie lui en écrire, et cependant faire pourvoir à leur payement pour le mois qui court. J'attendrai les volontés et commandements de LL. MM., vous rendant très-humbles grâces, Monsieur, des faveurs qu'il vous plaît départir à moi et aux miens, par vos bons offices et tant de témoignages que nous faites l'honneur de nous donner tous les jours de votre bienveillance, nous serons à jamais vos redevables, et moi par dessus tout le reste du monde, Monsieur, etc. A Pau, ce.... novembre.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Retour de M. de Marolles. — Envoi de députés chargés de faire des remontrances contre la survivance du Marquis de la Force. — Situation du pays.

novembre. M. de Marolles vous dira le succès de son voyage, les difficultés qu'ont faites ces MM. du Conseil sur la vérification de ses lettres depuis son arrivée ici, et comme ils disoient que les lettres qu'il portoit de LL. MM., avoient été envoyées toutes faites d'ici, et qu'il vouloit faire plus de peur qu'on ne lui avoit commandé; et combien ils sont offensés que LL. MM. aient mandé quelqu'un de leur Corps, ce qu'ils appellent librement injustice et en parlent comme d'un grand attentat. Pour la Reine, ils ne l'estiment que fort peu, et disent que c'est une femme, et encore mal conseillée. Bref, leur impudence est étrange, mêmement celle de Gillot, que M. de Marolles vous pourra dire. Il me vouloit faire accroire qu'il lui avoit dit de la part de LL. MM., que s'il n'opinoit en votre faveur, il seroit ôté de sa charge, de quoi tout le Corps étoit fort offensé, hormis nos amis. Ces messieurs disent qu'ils s'assurent de faire payer leur voyage, et d'en rapporter des pensions avec toutes sortes d'avantages. Hespérien dit qu'il n'en sera pas le solliciteur comme l'année passée du payement de Livron et Lescun, lequel, par parenthèse, vous a fait du pis qu'il a pu en votre affaire. Jamais

ne fut plus déloyales gens que ceux-là, et tous généralement, 1613.
fors quatre. M. de Couloimiers s'y est, selon sa coutume, 4 novembre.
assez doublement porté; mais ils sont tous de ce naturel, et si à nuit ils font bien en une chose, demain ils feront deux fois autant de mal. Je ne sais ce qu'Hespérien fera, mais il assure d'être tout plein loyal, ce que pourtant j'estime hors de sa puissance puisqu'il manque à Dieu; pensez-y un peu. Je vous ai déjà dit comme ces messieurs, tant d'épée que de robe, lesquels la Reine a mandés, sont fort les contents de ce voyage. J'aimerois mieux que vous demeurassiez un an à la Cour, que s'ils en rapportoient quelque contentement, et crois que vous ferez bien de les en voir partir, et de représenter vigoureusement de quelle importance et pernicieuse conséquence cela seroit que tels brouillons, au lieu d'être punis de leurs impudences téméraires, fussent récompensés; que si cela étoit toléré et ainsi supporté, il n'y a Lieutenant de Roi ni Gouverneur qui pût bien servir le Roi en sa charge, ni qui en sût répondre ou s'en bien acquitter; que ces assemblées, quoique, pour s'en excuser, on les veuille représenter particulières, sont toutefois générales, s'adressant à ceux qui ont charge du Roi; et quand cela ne seroit, elles sont néanmoins fort pernicieuses et peuvent tendre à une guerre que l'on commenceroit sous tels prétextes; et crois que si nous eussions été en un temps, comme j'en ai vû depuis la mort du feu Roi, il n'eût été possible qu'à Dieu seul d'empêcher le feu de s'allumer par toute la France à cette dernière assemblée, que les chefs d'icelle disoient aux soldats être pour piller le Béarn, forcer les femmes et tuer le Lieutenant de Roi; à ceux qu'ils estimoient brouillons, ils leur disoient qu'ils étoient poussés à ceci par des plus Grands qui vouloient à même temps prendre les armes en France. Vous devez représenter ceci à la Reine, car il est certain que si les esprits et les affaires eussent été aussi disposées et préparées à la rumeur comme elles se sont rencontrées souvent depuis la mort du Roi, le feu étoit infailliblement allumé partout, et qu'elle ne pense pas que ceci ne puisse encore arriver si les auteurs n'en sont punis. Je vous supplie vous employer pour M. de Bellefleur en l'affaire que M. d'Hespérien vous dira. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa

1613. 4 novembre. garde et vous veuille bien conseiller. A Pau, ce 4e novembre.

P. S. M. de Sagnes a bien fait du bruit avant s'en aller, mêmement le jour de son départ d'ici; je voudrois vous pouvoir entretenir de lui une heure ; je crois qu'enfin cet homme me causera la mort. Si mon frère d'Eymet s'en va, je vous en manderai davantage. J'ai été en d'étranges anxiétudes, et ne suis encore hors de peine et de perplexité pour le déplaisir que ceci m'a donné et me donne ; je le porterai au tombeau, je crois, tant toutes ces dernières occasions, ensuite des premières, m'ont touchée au cœur. Vous êtes obligé à M. de Marolles ; il me semble que lui devez témoigner la reconnoissance qu'avez du soin particulier qu'il a pris à tout ceci. Le capitaine Espalungue est fiancé de mademoiselle de Casaux.

Elle accuse M. de Roquelaure d'avoir ouvert ses lettres. — Insulte qu'il a faite au Baron de Monneinx. — Déportements du Comte de Grammont. — Retour de M. de Marolles. — MM. de Lauzun, de Gurson, de Grammont défendent le Prêche sur leurs terres. — Emplettes et commissions.

23 décembre. Monsieur, votre lettre du neuvième du courant, qui est la dernière que j'aie reçue, me fut rendue le dix-neuvième, ayant comme toutes les autres du paquet adressantes à Monsieur, Madame et moi, été ouverte et si mal refermée qu'il étoit facile à reconnoître ; comme je crois que Monsieur vous le mande plus particulièrement, cela m'empêchera de vous en parler davantage ; seulement vous dirai-je que je crois que c'est M. de Roquelaure qui les a fait ouvrir. Je suis bien marrie qu'on y ait appris le temps de votre retour, lequel je vous supplie de changer et de retarder plutôt, s'il ne se peut avancer. Je crois qu'aurez su ce qu'on dit que mondit sieur de Roquelaure fit au Baron de Monneinx, qui, étant trois postes par delà Bordeaux, fut renvoyé quérir par lui pour le reprendre de ce que, passant dans son Gouvernement au lieu où il étoit, il ne l'avoit vu ; c'est bien foiblement venger les haines de monsieur son gendre pour les bons et agréables services dont il l'a obligé par la mort de sa fille, l'honorable réputation qu'il lui a donnée, et les bonnes louanges qu'il a autrefois dites de lui. Vous aurez aussi su par Franchemont la rencontre que fit M. d'Esquille du Comte de Grammont, et ce qui s'y passa ; il a aussi depuis fait abattre une grange du

capitaine d'Echaux, qui étoit au Gouvernement de Monsieur. 1612.
Il me semble qu'on doit remontrer à la Reine que tout cela 23 décembre.
ne se peut plus endurer, et que s'il entreprend sur le pouvoir des autres, où lui n'en a point, qu'il s'en trouvera mauvais marchand. Il a aussi fait tout plein de fanfares au Vicomte d'Ortes et à ceux de sa terre, seulement pour s'être disposé, ayant été prié par Monsieur, durant ces belles assemblées, de le venir assister. Il est, ce me semble, à propos de faire reconnoître qu'on n'en supportera plus; et puisqu'au lieu de punir la témérité de ces assemblées dont il étoit, comme il a paru, un des principaux motifs, on lui accorde ce qu'il demande, que cela apprend qu'il faut chercher en soi ses remèdes et se faire raison par ses propres mains. J'ai bien été étonnée du succès qu'a produit le retour de M. de Marolles, qui a fait paroître qu'il s'étoit bien laissé cajoler au Comte de Grammont, auquel si ces outrecuidances profitent et font peur à la Cour, on peut dire avec vérité, que si on vouloit on a plus de moyen beaucoup de nuire et de servir aussi que lui, et que si, pour être plus fidèle et considéré à ne faire du désordre, on empire sa condition, cela découragera tout le monde de bien servir, et non-seulement enhardira chacun au mal, mais les y conviera. Il a défendu le Prêche en son village de Bardos, comme aussi le Comte de Lauzun l'a chassé de ses terres, mais avec plus d'excès; celui de Gurson l'a pareillement défendu aux siennes. On soupçonne, voyant les bruits de rumeurs qui sont par la Guyenne, que c'est un petit complot auquel ils ont participé, et se sont résolus avec les brouillons de leur fournir tous trois, par ces contraventions à l'Édit, le prétexte d'armer. Cela me fait appréhender pour votre retour; Dieu vous y veuille assister et en toutes autres choses! Je suis bien marrie que par l'ouverture de votre lettre on ait vu ce que me mandiez de M. de Châtillon [1], craignant ou qu'on fasse courre le bruit que nous nous en soyons vantés, ou qu'on l'en veuille détourner. Je vous supplie, s'il y a moyen, d'avoir de cette drogue pour le pourpre et autres maux vénéneux, de ce médecin portugais, ayez-en; il ne lui en faut demander la recette, car il ne la donneroit,

[1] M. de Châtillon négociait dans ce temps-là son mariage avec la sœur de la Marquise de la Force.

1613. 23 décembre. mais seulement il lui faut acheter de la composition comme j'ai déjà dit. Je vous supplie aussi que s'il se peut, j'aie de l'eau et la recette de celle de cerf; je ne vous demande autre chose que de semblables à celles-là qui peuvent aider à la conservation des personnes que j'aime, car de hardes pour moi, je n'en veux point, s'il vous plaît. En autre temps je vous eusse supplié sur ce dessin d'or et d'argent qui rend le clinquant à meilleur marché, d'en apporter pour garnir quelque lit, et quelque pièce de vaisselle d'argent, ou quelque cassolette; mais astheure je me soucie si peu de tout ce lustre du monde, et considère souvent si profondément combien toutes les meilleures choses de la terre sont vaines et périssables, par quoi plus la vanité même, que je ne me veux plus soucier des choses qui y appartiennent. Nous avons jà force graines de genièvre cueillies en la saison que dites être la meilleure. Je vous supplie, faites-moi ce plaisir d'envoyer par Gautier le marchand d'ici, ou par quelque autre voie assurée, deux beaux pistolets à mon frère d'Eymet pour un cavalier espagnol qui lui a envoyé une lame d'épée; Madame m'a commandé de le vous mander. Je vous supplie qu'ils soient beaux, car vous savez que ce seroit moquerie que d'envoyer quelque chose de si loin qui ne le méritât. Dieu vous tienne, s'il lui plaît, en sa sainte garde. A Pau, ce 23e décembre.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Déportements du Comte de Grammont envers le sieur d'Esquille.

23 décembre. Monsieur, les déportements du Comte de Grammont, si pleins d'excès avec une si longue continuation, m'obligent, et pour le respect du service du Roi, et pour le dû de ma charge, de vous en adresser mes plaintes. J'estime ce mal de telle nature qu'il n'est jà besoin de l'exagérer envers vous qui en savez trop dignement juger et reconnoître l'importance; seulement je me contenterai de vous représenter quel il est, et de vous dire, Monsieur, que M. d'Esquille, qui a l'honneur d'être Officier du Roi, et son Procureur général en Navarre, après avoir eu les commandements de la Reine, et reçu ses dépêches important son service, ainsi que vous sa-

nez, fut rencontré auprès de Bordeaux par le Comte de Grammont, et traité si indignement, que l'ayant rigoureusement fait mettre pied à terre, après plusieurs paroles injurieuses, lui fit rebrousser son chemin avec juremens qu'il auroit les étrivières, et le fit marcher longtemps comme cela, et après l'avoir longuement tenu en ces frayeurs, et gourmandé par toutes les façons qu'il se peut dire, le renvoya avec blasphèmes et protestations que le moindre déplaisir qu'il lui feroit, il l'iroit poignarder dans Saint-Palais même. Je ne puis voir la cause de ses insolences, qu'en ce qu'il a su qu'il faisoit ses voyages par l'emploi de M. de Bayonne et de moi, merveilleusement ébahi que n'y allant en ceci rien de notre particulier, mais purement et simplement d'affaires concernant le service du Roi, et qu'étant chargé de leurs lettres pour cet effet, cette considération n'ait eu assez de force pour réprimer ses violentes passions, et le retenir dans les bornes du respect. Peu de jours après, ledit Comte de Grammont étant de retour de Bordeaux, arrivé en sa maison de Bidache, assemble jusqu'au nombre de trois cents hommes de ses villages, avec toutes sortes d'armes, dans la juridiction de Saint-Palais, en la Basse-Navarre, qui est de ma charge, et s'en va avec cet équipage et une quinzaine de maçons, porter par terre une grange du capitaine d'Echaux, qui a l'honneur d'être des Ordinaires du Roi. Sa requête, qu'il m'en a présentée, vous donnera plus particulière connoissance du fait. Je vous supplie, Monsieur, jugez la conséquence de toutes ces violences, et quel moyen il y a que je puisse supporter ce mépris qu'il fait du Roi, de la justice et de ma charge, et cette liberté effrénée qu'il prend de menacer publiquement tous ceux qu'il reconnoît m'affectionner, tant en Béarn qu'en Navarre; ses propos ordinaires ne sont que de tuer et couper les jarrets. Les plaintes qui m'en sont continuellement faites, et particulièrement de ces deux messieurs susnommés, m'obligent d'en avoir le ressentiment que je dois, et après tant de plaintes que j'en ai faites à LL. MM. et à vous, me résoudre d'y apporter d'autres remèdes que ceux que j'ai pratiqués jusqu'à maintenant, puisqu'au lieu de guérir, ils n'ont fait qu'augmenter le mal. A tant de violences et de mépris à l'autorité du Roi, il est nécessaire d'y apporter la force et

1613.
23 décembre.

1613. 23 décembre. l'autorité légitime, de peur que par la tolérance de tant d'indignités, le mal ne vienne à tel excès qu'il se rendra incurable, comme on voit qu'il se fortifie tous les jours. Il ne me reste qu'en y mettant la main à bon escient prier Dieu qu'il lui plaise bénir la pureté de mes intentions pour le service de LL. MM., et qu'il me donne le moyen de vous rendre ce que dois, et recourir à LL. MM. et à vous, vous suppliant, Monsieur, d'y apporter les remèdes de votre prudence. Ce que me promettant, je ne vous serai ennuyeux de plus longue lettre, demeurant toujours, etc., à Pau, ce 23e décembre.

ANNÉE 1614.

HESPÉRIEN A M. DE LA FORCE.

Les Maréchaux de France accordent la querelle du Marquis de la Force et du Comte de Lauzun. — Dangers que court le Béarn, si le différend de MM. de la Force et de Grammont se prolonge.

1614. 9 janvier. Monseigneur, peut-être que j'aurai l'honneur de vous voir bientôt. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas bien au long par celle-ci, ni ne vous écrirai autres particularités que celles que j'ai écrites en chiffres à M. Dufour. Tout ce qu'il vous dira de ma part est très-vrai. M. le Marquis de la Force est sorti avec beaucoup d'honneur de la querelle qu'il a eue avec le Comte de Lauzun. MM. les Maréchaux de France les ont accordés. Pour M. de la Borde ou pour tout ce qui concerne [1] la Force, je laisse à M. de Maillos de vous écrire ce que Hespérien a fait. Je ne me suis pas fié en notre chiffre pour vous mander les particularités que M. Dufour vous dira. Seulement vous dirai-je sans emploi d'aucun chiffre, que si MM. du Conseil ne s'emploient à bon escient d'accommoder les choses mal entendues entre vous et MM. de Grammont, de Bénac et de Miossens, et que le Roi ne soit mieux obéi, et son Lieutenant, qu'ils n'ont été jusqu'ici, ils se peuvent assurer qu'ils seront les premiers qui s'en repentiront, et que l'union du pays à la Couronne de France se fera sans

[1] Ce nom est écrit en chiffres.

prendre d'eux aucun avis ni conseil. J'en écris à mes amis assez librement. Un averti en doit valoir deux. Et puis, qu'on dise que pour avoir prédit ce mal, Hespérien l'aura fait. A Paris, ce 9e janvier. 1614. 9 janvier.

M. DE LA FORCE A LA REINE.

Réception à Pau du Comte de Grammont en la charge de Sénéchal du Béarn. — Conduite qu'il tient en cette occasion.

Madame, le Comte de Grammont a été reçu et installé en sa charge de Sénéchal, et n'y a eu accident en toute cette action que le sieur de la Claverie n'eût prévu et n'ait cru y avoir pourvu par les remèdes qu'il y avoit apportés, tirant parole d'un côté et d'autre; mais il n'y a eu sujet, si petit soit-il, auquel il n'ait cherché des avantages pour les mettre de son côté. Il avoit promis au sieur de la Claverie de venir ici avec ses domestiques seulement, et d'empêcher qu'aucun de ses amis, lesquels s'étoient trouvés en ces assemblées dernières, ne s'y trouvassent pendant qu'il séjourneroit en cette ville; il y est arrivé avec plusieurs, et pendant son séjour, il en arrivoit d'heure à autre. J'ai dissimulé tout cela sur la briéveté du temps qu'il avoit promis de demeurer en cette ville; mais en cela même, il a tâché d'en prendre des avantages; car, encore qu'il eût été convenu qu'il arriveroit ici le lundi à l'heure qu'il voudroit, et que le mardi au matin il seroit reçu et se serviroit du reste de la journée pour faire ses visites, et le soir se retireroit à Lescar chez M. l'Evêque, qui le devoit traiter, il a voulu faire tout le contraire, il a différé sa réception jusqu'au mercredi, et s'est voulu opiniâtrer de demeurer encore le jeudi; toutefois à la fin, il en est parti le mercredi même, ainsi qu'il dit, à la prière du Conseil. Des prétextes pour changer les délibérations, il n'en manque point, encore que ceux qu'il allègue lui eussent été proposés devant que venir. Je m'en suis plaint audit sieur de la Claverie, qui s'est défendu sur ce qu'il ne pouvoit se faire tenir ce qu'on lui avoit promis, ce que je savois bien aussi. Partant d'ici, ce n'a été que menaces qu'il y reviendroit dans quinze jours à bonnes enseignes. Lorsque ledit sieur de la Claverie est arrivé dans le pays, je me suis plaint d'une lettre 10 janvier.

1614. 10 janvier. dudit Comte de Grammont, par laquelle il commandoit aux Jurats de la Bastide, qui est en la Basse-Navarre, de s'assembler et avoir leurs armes prêtes pour le lundi, vingt-neuvième du passé; cela lui ayant été représenté par ledit sieur de la Claverie, et fait connoître que ce n'étoit pas servir le Roi de faire ces entreprises, il a fait semblant de témoigner qu'il n'avoit jamais pensé à rien qui allât au désavantage de ma charge, ni au service du Roi. Et au même temps que ledit sieur de la Claverie le laissa à Bidache, il s'achemina audit lieu de la Bastide, et ayant fait assembler le peuple, saisit le greffe de ladite ville de son autorité privée, leur donna un greffier avec défense d'en reconnoître autre que lui; de quoi s'étant plaint le substitut du Procureur du Roi, d'autant que le greffe est en la main de S. M. de tout temps, il l'a menacé de le faire mourir, et si bien fait qu'il n'y a eu personne qui ait osé prendre ce greffe lorsqu'il a été exposé en afferme; et depuis, ses actions, Madame, témoignent assez ce que l'on doit attendre de lui, maintenant qu'il est en une charge publique. J'ai trop d'affection au service du Roi et de votre Majesté pour laisser ainsi à l'abandon et sans aucun appui, et ses sujets et ses biens, car c'est à cela que le Comte de Grammont s'en prend avec une liberté si effrénée, qu'il est en scandale à tous les gens de bien. Votre Majesté m'a commandé de lui laisser prendre possession de sa charge, ce que j'ai fait avec l'obéissance que je dois; mais aussi me promets-je qu'elle aura agréable que je ramène ledit Comte de Grammont dans les termes de son devoir, délivrant d'oppression et d'infamie les fidèles officiers et sujets du Roi et son domaine, à quoi j'emploierai librement ma vie, comme je dois et ma charge m'y oblige; aussi ne cesserai-je jamais de prier Dieu, etc. A Pau, ce 10e janvier.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente. — M. de la Claverie. — Nécessité au Marquis de la Force de ne pas se réconcilier avec Grammont. — Son portrait. — Ménagements à garder avec le sieur de la Claverie. — Grammont veut tenir une cour de Sénéchal à Sauveterre. — Sa lettre aux Jurats et leur réponse. — Rumeurs en Guyenne.

10 janvier. Monsieur, vous apprendrez par M. de la Claverie le ré-

ception du Comte de Grammont en la charge de Sénéchal de 1644.
ce pays, qui eût été bien tragique s'il n'y eût eu bien de la 10 janvier.
différence entre ces dires et ces effets. Monsieur ne trouva pas à propos, ni ses amis aussi, qu'il s'en allât d'ici exprès pour cela (ce que le Comte de Grammont désiroit fort, espérant pouvoir plus librement faire ses pratiques); car, quoique Monsieur eût dit qu'il y mourroit s'il venoit ici, ce n'avoit jamais été que conditionnellement; et ne se présentant pas en l'état qu'il devoit, sans prétendre non plus de contraindre les volontés de LL. MM., auxquelles Monsieur ayant seulement voulu obéir, et non satisfaire aux désirs du Comte de Grammont, il ne lui a permis de demeurer ici qu'autant de temps qu'il en falloit pour l'exécution des commandements de LL. MM. Et cette résolution de son séjour ici et de son train étant prise entre Monsieur et M. de la Claverie, qui lui en porta la parole, fut consentie de lui, y ajoutant, à ce que dit ledit sieur de la Claverie, les plus honnêtes paroles de Monsieur, et du désir qu'il avoit d'être bien avec lui; mais étant ici, il n'en a rien témoigné, ne s'étant pas seulement souvenu, ou voulu souvenir, du temps qu'il avoit promis de demeurer ici, où il se trouve, je crois, si bien, qu'il y vouloit séjourner un jour et demi davantage, mais force lui fut d'en passer par là. Je m'assure que si M. de la Claverie veut dire la vérité comme il le doit, même pour les ennemis, à plus forte raison pour les amis, il le qualifiera un des plus légers et divers esprits qui soit en France, ainsi que toutes ses actions sans jugement le témoignent. C'est un homme qui n'est bon à rien, et duquel je serai très-aise que nous n'ayons jamais la fréquentation, comme je ne l'attends pas aussi, et m'assure que si cela étoit, on n'en auroit jamais que du repentir. M. de la Claverie m'a fait force assurance d'amitié pour vous, je veux croire que ce n'est à la courtisane, et me semble qu'il a assez bien marché en cet affaire, où il a eu une extrême peine et force tracas, avec de grandes anxiétudes d'esprit, toutes choses s'étant vues en merveilleusement mauvais état, dont quelques-uns l'accusoient d'être cause pour avoir trop voulu donner aux avantageuses volontés du Comte de Grammont; de quoi pourtant il s'est justifié, faisant voir qu'il ne lui avoit promis que ce

1614. 10 janvier.

qui s'étoit résolu ici. On l'a aussi blâmé d'avoir apporté trop de douceur à ce changement de délibération et de parole du Comte de Grammont; mais il m'est avis qu'il n'y a en cela sujet de plainte, et pourvu qu'il fasse aussi bien de delà, et dise seulement la vérité de ce qu'il a vu et connu ici, vous lui aurez de l'obligation, et vous lui devrez de l'amitié, pourvu aussi qu'il se garde de faire comme M. de Marolles, qui proposoit pour moyen d'accommoder tout, de contenter cet homme-là qui ne se ramène que par la rigueur, et est aussi doux quand il se voit un peu mal mené, qu'insupportable et fier quand il ne l'est pas. Toutefois, quelque semblant qu'il fasse, il est de la race des démons qui craignent les épées. Son impudence est étrange, car des choses qui lui sont plus honteuses, il en veut tirer des avantages. Je vous supplie, faites bien reconnoître qu'il ne faut attendre de vous mettre bien ensemble, et ne s'y peut autre chose qu'accorder simplement la querelle de Monsieur, sans autre familiarité à l'avenir, car je m'assure que cette âme est si déloyale, qu'il feroit, s'il avoit accès séant, empoisonner Monsieur ou vous, s'il pouvoit; par quoi il faut de bonne heure rejeter cette réconciliation. Mais je vous dirai que j'estime presque impossible de demeurer guère, si on n'y pourvoit, sans voir arriver du mal à cause de ce malheureux, duquel, quoi qu'on sût faire, les mauvaises actions sont aussi impossibles à changer, qu'il lui est facile et ordinaire de les dissimuler. Cependant, là où il pourra, sans hasarder sa personne, perdre Monsieur et tout ce qui lui appartient, sans doute il le fera, comme déjà il ne s'est pu tenir de lâcher quelques paroles de quelque dessein qu'infailliblement ils en ont encore projeté. Le capitaine Beoust s'en va bientôt à Paris pour de là retourner en Hollande; c'est certes un galant homme, et qui a bien obligé Monsieur et toute cette Maison en toutes ces occasions. Je voudrois qu'il fût bien arrêté ici, car il mérite beaucoup. Je crois que vous ferez bien, ce me semble, d'attendre à la Cour ces messieurs d'ici qui sont mandés de LL. MM. Ils font ce qu'ils peuvent pour retarder leur partement jusqu'à votre retour. Dieu par sa sainte grâce vous veuille conduire et assister en toute chose, et vous préserve de tout mal. A Pau, ce 10e janvier.

Monsieur, je ne vous osai mander par M. de la Claverie que force personnes d'ici disent et croient que le Comte de Grammont l'a fort gagné, et qu'il fera tout ce qu'il pourra pour lui; je ne me le veux persuader et ne sais néanmoins qu'en croire; mais il y faut prendre garde et le ménager avec courtoisie, lui faisant connoître que vous attendez une fort entière amitié de lui, de qui les promesses qu'il vous en a faites, l'affection que lui avez vouée et votre longue connoissance, vous la font attendre; et me semble que s'il vous dit, comme il a fait à moi, qu'il ne demandoit la prolongation du séjour du Comte de Grammont ici, que pour faciliter par le contentement qu'il en recevroit, une réconciliation entre vous, et par ce moyen vous acquérir du repos en cette charge, vous lui devez librement dire, après l'avoir remercié de son affection, que vous vous assurez qu'il a bien reconnu depuis, que quoiqu'il lui voulût faire espérer, il étoit bien loin de l'exécuter, ayant pour cela trop de légèreté et trop peu de loyauté; qu'aussi on n'en étoit plus en ces termes; que vous connoissiez trop cet homme-là pour vouloir son amitié; que quand vous ne pourriez par autre moyen avoir du repos en ce pays, vous aimeriez mieux n'en avoir jamais; et cela doucement et sans parler en colère et de passion, afin qu'il juge que vous le dites de résolution et non de boutade, et vous pense si contraire qu'il reconnoisse impossible de se ménager avec tous deux, et partant choisisse, sans nager entre deux eaux, lequel il veut obliger. Et je crois qu'il ne se sauroit honnêtement dédire que ce ne soit vous; et faites paroître que ce n'est par opiniâtreté ni envieuse animosité que vous en parlez, mais par une vigoureuse résolution de ne vouloir rien laisser prendre sur vous, et un vif ressentiment de ce qu'il voudroit s'avantager sur vous tous par de petits artifices, ce que ni commandement de Roi, ni de personne du monde ne vous fera souffrir. Que LL. MM. ont toutes sortes de pouvoir sur vos vies, mais non sur votre honneur; que vous ne craignez ni le Comte de Grammont ni ses entreprises, mais que vous prévoyez bien qu'elles pourront amener du trouble en ce pays; mais qu'à la première fois qu'il voudra entreprendre sur l'autorité de cette charge, il y demeurera, ou vous. Je vous supplie ne

1614. 12 janvier.

1584. 12 janvier. me mandez le temps de votre retour que par voie bien assurée. Je prie Dieu vous tenir en sa sainte garde. A Pau, ce 12e janvier.

P. S. Je suis bien en peine de ne savoir de vos nouvelles depuis l'arrivée de M. de la Claverie; si vous aimez mon repos, mandez-m'en souvent.

---

17 janvier. Monsieur, je vous fais cette lettre si abattue de tristesse, et l'esprit tellement accablé d'appréhension qu'à peine me pourra-t-il fournir de paroles pour vous faire savoir ce que j'avois résolu de vous mander; c'est ce qui s'est passé entre Monsieur et le Comte de Grammont sur la Cour de Sénéchal qu'il vouloit aller tenir à Sauveterre, que le présent porteur vous fera particulièrement entendre, si vous l'enquerrez. Je crois aussi que Monsieur vous enverra copie ou l'original d'une sotte lettre que ledit Comte de Grammont écrit aux Jurats de Sauveterre, et de la réponse qu'ils lui ont faite, qui me gardera de vous en dire davantage sur cela. Mais revenant seulement au sujet de mes appréhensions, je vous dirai que je ne me puis assez étonner de tant demeurer à savoir de vos nouvelles, desquelles les plus fraîches que j'aie, ont été portées par M. de la Claverie, et sont datées vos lettres du quatorzième du passé, et c'est aujourd'hui le dix-septième du courant. Avisez si je n'ai pas occasion de craindre que vous soyez malade, ou que des lettres se soient perdues par le chemin, ce que je ne me puis imaginer; car puisqu'ils n'ont fait difficulté de nous en envoyer après les avoir vues, c'est sans apparence qu'ayant eu pareille curiosité et fait le même, quelque considération contraire leur eût astheure fait retenir, ce qui me met en grande peine de vous que je supplie, au nom de Dieu, de m'écrire souvent; car encore depuis notre dernière perte, je suis devenue plus appréhensive que je n'étois auparavant. Ces bruits de rumeurs de Guyenne redoublent mes craintes; Dieu veuille avoir pitié de nous, et vous garde, s'il lui plaît, de tout mal. Mettez mon pauvre esprit à repos, qui est aussi travaillé et inquiet qu'il fut jamais. Saugnac a été ici depuis la réception de nos lettres ouvertes; il proteste fort qu'elles ne l'ont été à Bor-

deaux, et ne savoir où cela s'est pu faire. Ne mandez rien par cette voie de la poste de dangereux à être su, mais servez-vous-en pour nous faire seulement savoir de vos nouvelles. A Pau, ce 17e janvier. 1614. 17 janvier.

P. S. Vous jugerez bien par ma lettre si barbouillée, que je ne sais ce que je fais.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Circonstances qui ont précédé ou suivi le départ de la Cour de Condé et des autres Princes mécontents. — Réunion projetée des Etats généraux.

Monsieur de la Force, je ne m'étois point hâtée de vous écrire sur le sujet du département de cette Cour de mon neveu le Prince de Condé, et des autres Princes qui en même temps s'en sont aussi retirés, d'autant que mondit neveu ayant pris congé du Roi, monsieur mon fils, et de moi, avec promesse de revenir toutes et quantes fois qu'il en seroit requis pour le bien de son service, et les autres aussi ayant fait le semblable, j'ai toujours cru que cet éloignement étoit plutôt pour visiter leurs maisons et se donner le plaisir de la chasse pour quelque temps, comme mondit neveu et les autres ont fait souvent, que pour aucun autre dessein. Néanmoins ayant appris, plutôt par bruit commun que par aucun avis que j'en aie eu de leur part, qu'ils montrent avoir quelques mécontentements, j'ai fait ce qui m'a été possible pour m'en éclaircir plus particulièrement, et avec d'autant plus de soin que je vois qu'ils en ont moins de sujet; car s'ils se plaignent pour ce qui est de leur intérêt particulier, je puis dire avec vérité que mondit neveu et tous lesdits autres Princes ont été toujours vus, honorés, caressés et accueillis par le Roi, mondit sieur et fils, et par moi, autant qu'ils le peuvent raisonnablement désirer. Et en ce qui touche l'administration des affaires, outre ce que par la forme ordinaire que nous y observons, tous les Princes, Ducs et Officiers de la Couronne sont admis aux Conseils qui se tiennent pour cet effet, néanmoins il est bien certain qu'il ne s'est proposé, traité ni négocié aucune affaire importante que lesdits Princes, et spécialement mondit neveu, n'y aient toujours été appelés, et même on les a souvent différées et remises pour 8 février.

1614. février. attendre leur commodité et présence; et pour le regard de la distribution des grâces et bienfaits, chacun d'eux en leur particulier, et tous ceux qui ont été recommandés de leur part, en ont reçu de si bons, avantageux et utiles effets, qu'ils n'auroient raison de s'en plaindre. Et quant aux affaires générales, elles ont été administrées depuis la mort du feu Roi mon Seigneur, de telle sorte qu'il se peut reconnoître que nous n'avons rien omis de ce qui pouvoit servir au bien, repos, grandeur et réputation de cette Couronne; ayant pris soin premièrement de conserver les amitiés et alliances d'icelle avec les Princes et Etats voisins; ce qui nous a succédé si heureusement que jamais elles ne furent en meilleur état. Et pour ce qui est du dedans du Royaume, j'ai donné ordre (comme chacun sait) à faire observer soigneusement tous les Édits de pacification entre nos sujets, et de maintenir et conserver toujours entre eux une bonne paix, union, repos et tranquillité, et ai aussi apporté tout ce qui a été en mon pouvoir pour le soulagement du peuple; à quoi j'ai particulièrement pris un tel soin, que encore que nous ayons été chargés de grandes et excessives dépenses, néanmoins l'on n'a fait aucunes levées ni impositions extraordinaires; ains il se trouvera qu'elles ont été diminuées en plusieurs occasions. Avec cela nous avons maintenu et conservé tous les autres Ordres et États chacun en leur autorité et fonction accoutumée, tellement que je ne puis connoître quel véritable fondement lesdits Princes ni autres puissent prendre de se plaindre ni pour le général ni pour le particulier. Néanmoins, considérant bien que cette retraite avec ces bruits de mécontentement et les méchantes et calomnieuses inventions, et faux bruits que les brouillons et perturbateurs du repos public ajoutent ensuite de cela, pourroient produire de mauvais effets dans les provinces, au préjudice du repos et tranquillité publique, j'ai désiré prendre sur ce les moyens plus convenables pour y remédier; et pour cet effet, ayant fait assembler les Princes, Officiers de la Couronne, et principaux du Conseil qui sont près de nous, je leur ai représenté tout ce que dessus, leur faisant connoître, que comme je n'ai jamais eu plus forte passion que le repos et tranquillité de l'État, et le bien et grandeur d'icelui, je suivrois vo-

lontiers tout ce qui seroit de leur bon conseil et avis sur toutes ces occurrences ; et que, comme il étoit très-important de pourvoir aux désordres qui pourroient survenir de ces bruits et mécontentements, je les priois de m'en dire franchement leur opinion. A quoi chacun d'eux s'étant montré très-disposé de m'assister, et s'étant pour la plupart conformés à ce que je leur en avois fait sentir être de mon avis, à savoir d'envoyer vers mondit neveu le Prince de Condé, pour le convier et prier de revenir auprès du Roi, mondit sieur et fils, et de moi, pour y prendre et tenir le lieu et le rang qui est dû à sa qualité, et nous y donner ses conseils et assistances sur les occurrences, même sur les grands et importants affaires que nous avons maintenant sur les bras; j'ai résolu, avec leur avis, de dépêcher vers lui pour cet effet, mon cousin le Duc de Ventadour, et le sieur de Boissise, Conseiller au Conseil d'Etat du Roi, mondit sieur et fils, à l'arrivée desquels j'espère qu'il se résoudra de s'en revenir, suivant la promesse qu'il en fit à son partement. Et ensuite de ce, pour montrer clairement la sincérité de mes actions passées, et rechercher les voies qui seront les meilleures pour donner un bon ordre et affermissement au bien de cet Etat pour l'avenir, même sur l'entrée de la majorité du Roi, mondit sieur et fils, j'ai aussi estimé à propos de faire faire une convocation des principaux de tous les Ordres et États de chacune province de ce Royaume, pour en faire une notable Assemblée, en laquelle l'on puisse prendre les résolutions convenables à la dignité d'icelle, et au sujet pour lequel nous la ferons convoquer. C'est ce que je vous puis écrire pour le présent, sur le sujet de ce qui se passe de deçà, dont je vous prie de donner avis à ceux qui sont sous votre charge, et les tenir avertis de prendre garde chacun à ce qui dépend de soi, afin que toutes choses soient continuées sous l'obéissance du Roi, mondit sieur et fils, et l'observation de ses Edits, selon l'ordre accoutumé, sans qu'il y soit apporté aucune nouveauté ni altération, et que chacun s'oppose à ceux qui voudroient, en quelque sorte que ce soit, troubler le repos de l'Etat et le bien du service de mondit fils; prenant soin pour cet effet de faire réprimer et châtier ceux qui sèment et font courir de faux bruits et méchantes inventions

1614.
8 février.

1614. 8 février. pour exciter et émouvoir les peuples, et les détourner de leur affection et fidélité accoutumée. Vous avertirez aussi les villes et communautés qui sont sous votre charge, de prendre garde et s'opposer à toutes pratiques et menées qui se pourroient faire parmi eux, contre leur repos et l'autorité et service du Roi, mondit sieur et fils; priant Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 8e jour de février. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE SULLY A M. DE LA FORCE.

Situation des affaires. — Divisions des Réformés entre eux.

22 février. Je ne vous ai point écrit parce que je ne recevois point de vos lettres, et ne savois où vous étiez. Le bruit de la Cour ni le souhait des gens de bien que vous me mandez, ne sont pas prêts d'être exécutés ; ceux qui manient l'Etat et qui ne veulent point de compagnon en ce métier, sont trop en crédit et trop autorisés pour souffrir ce que vous dites être nécessaire, et que je ne désirois nullement sans voir plus clair aux affaires. Je n'ai que faire de me hâter, la maladie n'est pas encore assez grande, le patient souffrira bien d'autres accidents avant que les médecins qui le traitent, m'y veuillent pour adjoint. Quant à ceux de la Religion, nul ne sauroit dire ce qu'ils feront, tant chacun d'eux abonde en son sens; il est hors de leur puissance de prendre une résolution générale, ni de bien, ni de mal, qu'il n'y ait un autre ordre parmi eux, car autant de têtes, autant d'opinions, et autant de gens de service, autant de présomptueux ; et chacun pense mieux valoir que tout autre. S'ils étoient bien unis, ils tourneroient à présent les affaires en tel sens qu'il leur plairoit. Plus les brouilleries se formeront, plus celles de Béarn augmenteront, car l'autorité royale s'en ira à mépris. Dieu y veuille remédier, car je ne vois guère d'hommes qui en aient la volonté ni la capacité. Ecrivez-moi souvent et baillez vos lettres à ma femme. Adieu. Je vous baise les mains. C'est votre plus fidèle ami à vous servir. LE DUC DE SULLY. De Montrond, ce 22e février.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Discours de M. de la Force en apprenant l'arrivée du Marquis. — Sollicitude de la Marquise pour Montpouillan. — Elle prie son mari d'intéresser sa mère à ce qu'on veille sur lui.

Monsieur, je loue Dieu de votre heureuse arrivée à la Force. Monsieur fut marri que Bensin celât à son arrivée, votre départ de Paris, devant quelques gentilshommes qui étoient présents, lorsque Monsieur lui demanda ; mais l'ayant tiré à part et enquis de l'occasion de votre demeure à Paris, sitôt que Bensin lui eut dit où il vous avoit laissé, il se fâcha de quoi il l'avoit célé, et le dit tout haut à ces messieurs, et qu'il vouloit que vos ennemis le sussent, et même le chemin que vous tiendriez en venant ici, s'ils le désiroient, avec force autres paroles du peu de crainte qu'il avoit d'eux pour lui, pour vous et pour tous les siens; et reprit depuis Madame (laquelle se fâchoit de ce qu'il avoit dit), de ses terreurs paniques, qui, à la vérité, sont un peu trop facilement prises d'elle à qui la moindre femmelette est suffisante d'en donner. Je crois qu'il vous écrit du chemin et du temps de votre retour ; néanmoins il m'a commandé de vous mander, quoique ses volontés suffisent à vous le faire faire, qu'il trouve à propos et désire qu'attendiez et laissiez suffisamment reposer votre train à la Force avant vous en venir ; même il disoit une fois, quoiqu'au plus loin de son intention, qu'il m'y vouloit envoyer pour vous y retenir plus longtemps, parce que vous lui étiez inutile ici et très-utile là. J'eusse désiré extrêmement qu'eussiez donné à mon frère de Montpouillan ce qu'il lui falloit et qu'il désiroit, quand vous en eussiez dû emprunter l'argent, et si j'eusse été auprès de vous, vous eussiez satisfait, non-seulement à ses nécessités, mais aussi à ses désirs et volontés, ou je n'eusse point eu de crédit en votre endroit. Je crains que vos armes ne lui soient malaisées, car puisqu'elles vous étoient, à ce que je vous ai ouï dire, incommodes, à plus forte raison à lui. Je suis en toutes les peines du monde de le savoir ainsi seul sans conduite ni assistance, mêmement si l'armée marche, étant foible comme il est, et neuf à l'expérience de telle vie, à quoi il auroit bien besoin d'être assisté de conseil et de quelque brave homme

1614. 15 mars.

1614. 15 mars. qui l'affectionnât et eût soin de lui. J'avois pensé que M. de Saint-Orse y seroit bien propre, étant fort pratique et expérimenté à ce métier, et vaillant homme de plus. Je vous requiers, au nom de Dieu, que si vous m'aimez, vous en veuillez au plus tôt écrire à Madame, et comme de vous-même, afin que si Monsieur et elle le trouvent bon, vous en puissiez parler à mondit sieur de Saint-Orse; et représentez à Madame la foiblesse de cet enfant, tout feu néanmoins, qui sans discrétion ni considération se pourroit engager en des lieux mal à propos; qu'encore que le Roi l'ait, comme on dit, recommandé à M. de la Curée, toutefois, quelqu'un à qui il seroit commis et qui n'auroit autre chose à faire que prendre garde à lui, le feroit beaucoup mieux. Proposez pour cela, comme fort capable, M. de Saint-Orse; ajoutez à cela l'ignorance de mondit frère à ce métier, auquel étant sans conseil, ses envieux, pour s'en défaire, pourront persuader force choses dont, s'il avoit quelqu'un auprès de lui, il seroit empêché. Pensez que vous avez eu sept frères et n'en avez astheure que cinq; c'est pourquoi il faut contribuer à leur conservation tout le soin dont nous nous pourrons aviser et qui nous pourra être suggéré par le jugement que Dieu nous a donné, autrement l'aurions inutilement reçu de lui. Je vous supplie encore un coup d'en écrire à Madame et lui en alléguer les raisons et nécessités. A Pau, ce 15e mars.

P. S. Bonjour, mes amours mignonnes; aimez-moi la centième partie de ce que je vous aime.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Négociations avec Condé et les autres Princes. — La Reine lève des troupes. — Instructions à la Force sur la conduite à tenir dans son Gouvernement.

25 mars. Monsieur de la Force, je vous ai ci-devant écrit comme mon neveu le Prince de Condé s'étoit absenté; comme il ne pouvoit avoir occasion de s'éloigner ni mécontenter du Roi, monsieur mon fils, et de moi, et comme au contraire lui et les autres, qui s'en sont allés en même temps, en avoient de très-grandes de contentement, les leur ayant toujours données avec tout le soin et la bonne volonté qui nous a été possible, et davantage; comme nous avions dépêché vers mondit neveu,

mon cousin, le Duc de Ventadour, et le sieur de Boissise, pour essayer de le ramener auprès de nous, afin d'y tenir le rang qui est dû à sa qualité, et nous y assister de ses conseils aux occurrences qui dès lors se présenteroient. Maintenant je vous fais cette lettre pour vous tenir averti de ce qui s'est passé du depuis, qui est que mondit neveu étant parti de Châteauroux et passé en Champagne premier[1] que ledit sieur Duc de Ventadour et le sieur de Boissise y aient pu arriver, ils ont été contraints de s'en revenir sans le voir; depuis, ayant envoyé vers lui en la ville de Mézières, où il étoit, pour lui faire entendre la charge que nous leur avions commise, et le prier de leur mander le temps et le lieu où ils auroient à se rendre auprès de lui pour s'en acquitter, il leur a fait connoître, par sa réponse, qu'il n'avoit leur voyage agréable. De sorte, qu'à notre regret, nous avons été contraints de les en dispenser, et cependant ayant (sur les occurrences que nous n'en avions que trop grandes) fait le commandement que vous avez su, et auquel vous avez obéi pour votre Gouvernement, et aux Gouverneurs et habitants des villes de la province de Champagne, pour la garde et sûreté d'icelles, nous avions aussi particulièrement commandé au Marquis de la Vieuville de donner diligemment ordre en la ville de Mézières, dont il est capitaine, que notre volonté y fût suivie et exécutée par ceux qui y commandoient en son absence; lesquels ayant ensuite d'icelle fait prier mon neveu, le Duc de Nevers, de n'y point aller ou de les excuser si lui s'y présentant, ils ne lui ouvroient la porte, il les y a depuis voulu contraindre, et y est entré, comme chacun sait, montrant ne savoir ni croire le commandement que nous avions fait audit Marquis; et après avoir entendu du sieur de Praslin, que nous avons dépêché vers lui expressément pour ce sujet, que ledit Marquis n'avoit rien fait en cela que par notre commandement, et que notre volonté étoit qu'il remît la place entre les mains du Lieutenant des Gardes du Roi, mondit sieur et fils, que nous avions envoyé avec lui pour la recevoir et y commander jusqu'à ce que nous en eussions autrement ordonné, tant s'en faut qu'il y ait satisfait, comme le

1614. 25 mars.

[1] Pour avant que.

1614. 25 mars. devoir et la raison l'y obligeoient, et comme celui qu'il a premièrement dépêché vers moi pour cette occasion m'a fait entendre que c'étoit son intention, qu'il m'a fait une réponse qui me donne bien à connoître qu'elle en est maintenant fort éloignée. Sur quoi j'ai pris résolution, par l'avis des Princes, Officiers de la Couronne et principaux du Conseil, qui sont près de nous, de pourvoir à ce qui est requis pour maintenir mondit sieur mon fils en son autorité royale et souveraine, et ses sujets en l'obéissance qu'ils lui doivent, faisant, pour cet effet, les levées de gens de guerre et tous les autres préparatifs nécessaires. De quoi nous aurions plus de contentement de nous pouvoir passer, n'ayant pour but que le repos de ce Royaume; mais si pour le maintenir et empêcher un plus grand trouble à l'avenir, nous sommes contraints de prendre maintenant les armes (ce que nous prions Dieu qui n'arrive point), nous espérons d'y donner ordre promptement et remettre toutes choses aux termes qu'elles doivent être, avec la grâce divine et l'assistance des bons serviteurs et sujets du Roi, mondit sieur mon fils, lesquels se montrent en général et en particulier si prompts et désireux de le servir en cette occasion importante, que nous n'avons rien à désirer en leurs courages et affections, sinon qu'il ne soit besoin de les employer dans le Royaume et qu'ils puissent être réservés à servir quelque jour au dehors d'icelui sous le Roi, mondit sieur et fils, quand il sera plus grand, pour lui acquérir de la gloire et réputation, et maintenir à la France celle que le feu Roi mon Seigneur, lui a laissée. Ce que je désire que vous fassiez entendre à tous ceux que vous jugerez à propos en l'étendue de votre charge, afin que chacun y étant bien informé de ce qui se passe, et de la vérité et sincérité de nos intentions, personne ne soit susceptible d'aucune mauvaise impression et ne se laisse aller aux pratiques et factions que l'on pourroit essayer de faire contre le service de mondit sieur et fils, et le repos public, auxquelles, comme je vous ai déjà mandé et qu'il est nécessaire, je désire que vous vous opposiez de tout votre pouvoir; et d'autant qu'il faut soigneusement empêcher toutes sortes de levées et assemblées de gens de guerre, qui se pourroient aussi faire à mauvaise intention, nous avons jugé à propos que les Prévôts de mes cousins les

Maréchaux de France, tiennent la campagne avec leurs compagnies pour voir s'il s'y en fait aucune sans Commission du Roi, mondit sieur et fils, les empêcher, courre sus à ceux qui les feroient, les prendre, emprisonner et procéder contre eux selon la rigueur des ordonnances, et en cas de résistance, les défaire et tailler en pièces; et s'ils ont besoin de l'assistance des communes, les appeler à leur aide et secours. Au reste, je ne vous mande rien d'une lettre qui m'a été présentée de la part de mondit neveu le Prince de Condé, et dont j'entends que l'on fait courir des copies imprimées, non-seulement parce que je crois que vous l'aurez pu voir, mais aussi à cause que je fais état de vous envoyer dans peu de jours la réponse que j'y ai faite et que je lui ai envoyée par le sieur de Thou, Conseiller au Conseil d'État du Roi, mondit sieur et fils, pour l'exhorter par même moyen à suivre les conseils que je lui donne par icelle, et qui lui sont bien séants, avantageux et honorables, et à fuir ceux qui ne conviennent à son devoir et au rang qu'il tient en ce Royaume. Et comme je vous ai déjà fait savoir ma résolution touchant l'Assemblée des États-Généraux, je n'ai autre chose à vous mander maintenant, sinon qu'au plus tôt j'enverrai aux provinces les dépêches pour la convocation d'iceux, par lesquelles le lieu et le temps de ladite Assemblée seront désignés. Cependant continuez de contribuer, en ce qui est de votre Gouvernement et dépend de votre charge, à pourvoir à tout ce que vous verrez être requis pour le repos public et le service du Roi, mondit sieur et fils, et me donnez toujours avis de ce que vous croirez le mériter, vous assurant de ma bonne volonté; et prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur, etc. Écrit à Paris, le 25e jour de mars. *Signé* : MARIE. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

1614. 25 mars.

M. DE LA FORCE A M. DE ROHAN.

La Force calomnieusement accusé d'avoir voulu inspirer à M. de Rohan des prétentions sur la Couronne de Navarre.

Monsieur, soit par l'artifice de mes ennemis ou par la corruption du siècle auquel nous vivons, il y a eu des esprits si malins et envieux du voyage que j'ai fait vers vous, 28 mai.

1614. 28 mai. qu'ils ont écrit à la Reine que je vous étois aller trouver exprès pour vous faire entendre les prétentions que vous pouvez avoir sur cette Souveraineté, votre grand'mère en étant partie; et que je m'étois allé offrir à vous, vous représentant qu'au temps auquel nous étions, un chacun tâchoit à faire ses affaires, et que cela vous devoit obliger, sous prétexte de maintenir les Eglises de ce pays ici, d'engager à bon escient toutes les Eglises de France à notre conservation; et que nous devions à cette Assemblée du Synode national faire de grandes pratiques pour altérer la tranquillité publique. Voilà jusques où j'en ai pu savoir, et par des Ministres mêmes des principaux de l'Etat, et le mystère de cette belle besogne est, pour la mieux colorer, que cela a été mandé par un personnage de qualité, votre confident, à qui vous l'avez dit. Jugez, Monsieur, l'impudence de cette calomnie, et si l'on m'en veut à bon escient, puisque après trente-cinq ans de services rendus avec tant de fidélité; après avoir vécu, Dieu merci, avec quelque réputation parmi le monde, je dois être sujet à de telles impostures, et que l'on reçoive de moi de sinistres opinions. C'est une grande marque de la maladie de l'Etat, puisque l'on veut rejeter les gens de bien par tels moyens, pour favoriser les méchants; j'en ai fait mes plaintes à la Cour, avec la vigueur que je devois, et n'ai voulu manquer de vous faire savoir soudain cette insigne méchanceté, car encore que l'accusation soit directement contre moi, vous y êtes mêlé et tellement intéressé que j'ai estimé vous en devoir donner connoissance, et au besoin vous supplier, Monsieur, me faire l'honneur de rendre témoignage de la vérité. Lorsque j'y verrai plus clair par la réponse qui me sera faite, je vous en avertirai, car je suis bien résolu de pousser cette affaire si avant que nous puissions voir la source de ce mal, et qui en est l'auteur. Je ne doute point qu'il y ait de l'industrie de mes ennemis pour jeter de la méfiance entre nous, et tâcher de nous brouiller; mais j'ose croire qu'ils en auront mauvais succès, vous protestant de nouveau qu'il n'y a personne au monde qui vous soit si fidèlement acquis, et que, sans variation, je persisterai tant que je vivrai à vous honorer et à vous faire paroître que je suis sur tout autre, etc. A Pau, ce 28e de mai.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Accommodement avec Condé et les autres Princes qui avoient quitté la Cour. — Cessation des mesures ordonnées par suite de leur révolte.

Monsieur de la Force, depuis l'avénement du Roi, monsieur mon fils, à cette Couronne, je me suis toujours proposé pour principal but de maintenir ce Royaume en paix et repos pendant son bas âge, sachant par des exemples qui ne sont que trop récents et notoires, combien les guerres civiles, et même durant la minorité des Rois, sont dommageables et périlleuses ; de sorte que comme je lui ai donné ce conseil, j'ai par effet employé tout ce qui étoit en mon pouvoir pour le faire réussir, et aussitôt qu'il s'est présenté quelques occurrences dont j'ai prévu que les événements eussent pu altérer la tranquillité publique, j'ai été au devant du mal et y ai pourvu avec toute la vigilance et sollicitude qui m'a été possible. Ce qu'ayant fait en toutes occasions, j'y ai mis peine plus qu'en nulle autre, en celle qui est survenue au commencement de cette année, de l'éloignement de mon neveu le Prince de Condé, et de tout ce qui s'est passé en conséquence d'icelui, parce que, à l'affection que j'ai au public, je joignois encore le soin que j'ai de sa personne, tellement que mondit sieur et fils et moi, avons incontinent envoyé vers lui par différentes fois et en divers lieux, et au même temps que nous avons entendu ce qu'il nous a fait représenter du sujet de son départ, député mon cousin le Duc de Ventadour, et quelques autres du Conseil de mondit sieur et fils, pour venir à une conférence, ainsi que je vous ai fait savoir; et après plusieurs voyages et difficultés, elle a enfin été terminée ; en sorte que mondit neveu et les autres Princes, Officiers de la Couronne et autres qui l'ont assisté, nous ont donné toute assurance de leur fidélité et obéissance, et de s'employer avec tant d'affection à tout ce qui sera du service de mondit sieur et fils, et du bien et avantage de cet Etat, que le public en recevra l'utilité, et nous le contentement que nous désirons, de manière que tous soupçons et défiances doivent maintenant cesser, et que partant, il n'est plus besoin que les habitants des villes continuent à faire garde en icelles et d'en empêcher l'entrée, suivant les commandements que

1614. 1er juin.

1614. 1er juin. nous leur en avions ci-devant faits. C'est pourquoi vous pourrez en l'étendue de votre charge, avertir ceux qui seroient encore en doute de notre volonté, qu'ils se peuvent désormais soulager de cette peine, et que nous entendons que les choses demeurent aux mêmes termes qu'elles étoient auparavant ces mouvements, auxquels comme nous n'avons pu mettre fin aussitôt que nous l'eussions désiré, et que cependant, et à notre très-grand regret, le peuple a été incommodé de gens de guerre, aussi mon principal soin est maintenant de pourvoir qu'ils soient promptement licenciés de tous côtés; et déjà il y a si bon commencement que j'espère que les sujets du Roi, mondit sieur et fils, ne tarderont guère à recevoir le soulagement qu'ils attendent, et que le Roi, mondit sieur et fils, et moi, avons tant désiré, que pour y parvenir, nous avons laissé en arrière toutes autres considérations qui nous eussent pu retenir. Mais je n'aurai point de regret aux peines que j'ai eues, et à tout ce que nous avons fait pour ce sujet, si Dieu nous fait la grâce de continuer un bon et assuré repos à la France, comme je l'espère, et que mondit neveu et les autres persistent en la bonne résolution en laquelle ils nous ont témoigné d'être, depuis lui avoir accordé les articles arrêtés en ladite conférence, ès quels mon neveu le Duc de Vendôme est compris. Mais comme il est éloigné, nous n'avons encore l'assurance de sa part de ce qu'il fera, et toutefois nous ne doutons qu'il ne se conforme à ce qui a été dit pour son regard; nous en serons dans peu de jours éclaircis, et jusqu'alors nous réserverons en tout cas quelques forces pour y pourvoir par cette voie, s'il en étoit besoin. Cependant je vous ai voulu faire cette lettre pour vous informer de l'état auquel sont à présent les affaires, afin que vous en puissiez faire part à ceux que vous jugerez le mériter en l'étendue de votre charge, où je vous prie de veiller toujours sur tout ce qui se passera avec le soin et la diligence requise et nécessaire, vous assurant que j'ai contentement du bon devoir que vous en avez fait pendant ces occasions, et que le Roi, monsieur mon fils, et moi, nous en souviendrons quand il s'en présentera de faire pour vous, que je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 1er jour de juin. *Signé :* MARIE. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

Le Prince de Condé[1] *à la Reine.*

Madame, j'ai ci-devant éprouvé tant de témoignages de la bienveillance dont il a plu à votre Majesté m'honorer, que je m'en suis ressenti infiniment obligé; mais ceux qu'elle m'a voulu faire paroître en ce traité avec MM. les députés, m'ont de nouveau si étroitement surchargé que je ne puis attendre davantage à en faire les très-humbles remercîments que je dois à votre Majesté, laquelle je supplie très-humblement de croire que mon inclination a toujours été de lui rendre toutes sortes d'obéissances et de services. Elle considérera, s'il lui plaît, de quelle franchise je m'y suis ci-devant comporté, même au mois de janvier dernier, et que sans la malice et artifice de mes ennemis (qui par faux rapport m'ont éloigné de l'honneur de sa présence et bonnes grâces), les choses se fussent autrement passées pour le bien et service du Roi mon Seigneur, sans que tous ces désordres et brouilleries fussent arrivées. Mais puisque, par la grâce de Dieu et la sage et prudente conduite de votre Majesté, elles sont maintenant terminées et assoupies, je vous supplie très-humblement y pourvoir par son autorité, de sorte que nous ne retombions plus dorénavant en ces désordres, et l'assurer, qu'en mon particulier, j'y apporterai tout ce qui sera de mon pouvoir pour le service du Roi mon Seigneur, et celui de votre Majesté, comme plus particulièrement j'ai chargé M. Viguier de lui faire entendre de ma part, la suppliant très-humblement de le croire, et que personne du monde n'est plus que moi, Madame, etc. HENRY DE BOURBON. 1614.

La Reine au Prince de Condé.

Mon neveu, il vous peut ressouvenir que la résolution que nous avons prise de faire les mariages du Roi, monsieur mon fils, et de ma fille aînée, vous a été communiquée, et à feu M. le Comte de Soissons et autres Princes et Officiers de la Couronne, qui vous assistent, aussi bien qu'à ceux qui sont demeurés auprès du Roi; toutefois nous en ayant demandé

[1] Les deux lettres qui suivent se trouvaient jointes à la précédente.

1614. le retardement jusqu'à la majorité, j'ai bien voulu en cela m'accommoder à votre désir, attendu que le temps de cette majorité est si proche, et la nature de la chose et l'état des affaires me donnent le loisir, et aussi que nous avons résolu, avec votre avis, d'assembler et tenir les États-Généraux avant ladite majorité, dont par la présente je vous ai bien voulu assurer, me promettant aussi qu'en cet endroit vous témoignerez au Roi, monsieur et fils, et à moi votre affection et fidélité. Votre bien affectionnée tante, MARIE.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Invitation de se rendre à la Cour pour l'accommodement de sa querelle avec Grammont.

11 juin. Monsieur de la Force, ayant résolu de faire au plus tôt terminer les différends et brouilleries qui sont entre vous, le sieur Marquis de la Force, votre fils, les sieurs de Grammont, de Bénac et de Miossens, et faire travailler à l'accommodement d'iceux en ma présence, par mes cousins les Maréchaux de France, qui sont par deçà; craignant que la longueur apportât beaucoup de préjudice au service du Roi, monsieur mon fils, et au repos de ses sujets; j'ai pour cet effet avisé de vous y faire trouver tous dans la fin du mois prochain, et pour cet effet, j'envoie exprès le sieur de Villetard, exempt des Gardes du corps du Roi, monsieur mon fils, pour vous en faire à chacun de vous commandement de notre part, et vous continuer et renouveler les défenses qui vous ont plusieurs fois été faites, de rien entreprendre cependant les uns à l'encontre des autres sur le fait desdits différends, soit par les chemins ni autrement, au préjudice des Edits et ordonnances, et de ce qui est en cela de notre intention, vous ayant pour cet effet baillé les uns en la garde des autres. A quoi je m'assure que vous ne manquerez en votre particulier de rendre tous obéissance, ainsi que j'ai donné charge audit Villetard de vous faire entendre. Assuré que je tiendrai la main à ce que vous et votre fils sortiez de cet affaire avec tout le contentement que vous sauriez souhaiter de personne qui vous aime. De quoi je vous ai bien voulu avertir par celle-ci, qui vous sera rendue par le sieur d'Espalungue

que je vous renvoie, laquelle n'étant à autre fin, etc. Ecrit à Paris, le 11e jour de juin. *Signé* : Louis. *Et plus bas*: de Loménie. 1614. 11 juin.

LE ROI[1] A M. DE LA FORCE.

Approbation de son entrevue avec Rohan. — Blâme de l'envoi illicite des députés du Béarn à l'Assemblée des Réformés de Tonneins.

Monsieur de la Force, j'ai entendu par la vôtre du vingt- 11 juin.
septième du passé, au sieur de Loménie, le déplaisir que vous avez reçu de ce qu'on avoit voulu interpréter votre voyage en Périgord, et l'entrevue que vous fîtes de mon cousin le Duc de Rohan, à Barbezieux, avoir été entrepris par vous au préjudice du service du Roi, monsieur mon fils; sur quoi je vous dirai que quoique l'on m'ait voulu persuader de votre voyage, ce que ledit sieur de Loménie vous en a écrit, toutefois, je ne l'ai voulu croire, ainsi que vous aurez pu voir par une lettre que je vous écrivis lorsque vous étiez audit voyage, laquelle vous aura pu rendre l'esprit plus content. Car par icelle j'approuvois votredit voyage et entrevue, sur l'assurance que j'ai toujours eue de votre fidélité et affection au service du Roi, mondit sieur et fils, à quoi je m'assure que vous continuerez. Mais je ne vous veux céler que je ne puis trouver bon de ce que les députés de ceux de la Religion prétendue Réformée de Béarn se soient trouvés à l'Assemblée de Tonneins sans en avoir permission du Roi, mondit sieur et fils; non que j'aie eu avis qu'ils s'y soient mal conduits durant le séjour qu'ils y ont fait, mais qu'il falloit au préalable qu'ils eussent la permission d'y aller. Vous m'avez bien écrit qu'ils avoient permission pour ce faire; mais eux ne m'ont demandé, ni vous pour eux, la permission de s'y trouver. C'est pour ce regard ce que pour cette heure vous aurez de moi, qui prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 11e jour de juin. *Signé* : Louis. *Et plus bas* : de Loménie.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Envoi de la copie de la lettre de M. le Prince à la Reine. — Il engage sa femme à venir à la Force. — Bruits divers.

Nous nous sommes tous fort bien conduits jusqu'ici. Je 11 juillet.

[1] Cette lettre et la précédente, quoique signées par le Roi, sont de la Reine.

1621. 11 juillet. n'apprends pas que les affaires soient en état que nous devions craindre de remuement, au moins pour encore. Je vous envoie la copie de la lettre que Mgr le Prince écrit à la Reine sur le fait de Poitiers; nous jugeons que celui qu'il dit avoir vu doit être M. de Rohan, bien qu'il semble que la lettre soit faite avec force artifices; mais soit qu'il ne cherche que satisfaction par le moyen de la Reine, ou qu'il y ait du dessein à porter les affaires plus avant, je tiens que cela traînera, et n'est pas pour éclater si tôt, qui vaut autant à dire que, si vous êtes brave femme, vous nous viendrez voir à la Force, et dire un petit votre avis sur le bâtiment. Je plaindrois fort ma peine et mon argent si vous ne voulez participer au contentement. Je séjournerai ici demain, qui est samedi, et dimanche pour ouïr le Prêche. J'ai vu plusieurs passants en Armagnac, et ai été fort assurément informé que M. de Gondrin ne s'est aucunement offert de me parler, ni faire parler de la part de M. de Bénac, et n'a que seulement promis d'être son arbitre ainsi qu'il l'en avoit prié. Je serai bien aise que me mandiez, si ne venez vous-même, tout ce qu'apprendrez; mais je ne pense pas qu'aucune considération vous doive empêcher de faire le voyage. Je n'arriverai que mardi à la Force. A Tonneins, ce 11e juillet.

12 juillet. *P. S.* M. d'Artigues est arrivé à ce soir, qui m'a dit avoir appris de deux divers lieux, que M. de Bouillon étoit arrivé à Turenne; je crois que c'est un bruit que l'on fait courir à dessein. L'on tient ici qu'il a été donné un arrêt à Bordeaux, par lequel est déclaré que si Mgr le Prince vient à Bordeaux, qu'il n'y soit point reçu; mais il n'y a point d'apparence. Ce 12e juillet.

M. DE ROHAN A M. DE LA FORCE.

Offre de s'entremettre pour accommoder son différend avec M. de Bénac.

30 juillet. Monsieur, le déplaisir que je ressens du différend qui est entre vous et M. le Baron de Bénac, m'avoit fait prendre résolution de vous aller trouver tous deux, espérant que ma prière pourroit quelque chose envers vous, à cause de notre ancienne amitié, et envers lui, eu égard à l'alliance qui est entre son fils et moi; mais le voyage de LL. MM. à

Poitiers, m'obligeant à leur aller faire la révérence, et ainsi me forçant à différer ce dessein, je vous dépêche cependant ce gentilhomme, le sieur de Moulines, pour vous supplier bien humblement, Monsieur, de vouloir supercéder toute sorte d'entreprises pour le sujet de votre querelle, jusqu'à ce que j'aie eu le bien de vous voir, ce qui sera au temps que vous me limiterez l'un et l'autre, et que me rapportera ce gentilhomme qui est à moi, n'espérant pas d'être plus de deux jours en Cour. Si vous me faites cette faveur de m'accorder ma requête, je m'en sentirai si particulièrement obligé, que les occasions de vous faire service ne s'offriront jamais que je n'y porte ma vie et tout ce qui en dépend, pour vous donner sujet de croire que je suis de cœur et d'âme, Monsieur, votre très-affectionné serviteur. Henry de Rohan. De Saint-Jean, ce 30e de juillet. 1614. 30 juillet.

M. DE ROQUELAURE A M. DE BOISSE-PARDAILLAN.

Querelle de MM. de la Force et de Bénac.

Monsieur, je ne veux pas manquer de vous donner avis comme, depuis avoir envoyé M. de Pouy, j'ai reçu une dépêche de la Reine sur le différend de MM. de la Force et de Bénac, et j'envoie audit sieur de Pouy celles que S. M. leur écrit à chacun, afin qu'il leur baille; et vous verrez par la copie de la mienne, les commandements que S. M. me fait l'honneur de me donner, par lesquels les ferai obéir, si d'eux-mêmes ils ne s'y disposent point. Je suis bien résolu d'y porter et employer toute mon autorité. C'est pourquoi je vous supplie, comme vous avez pris la peine de vous entremettre en cette affaire, de vouloir encore y travailler, et parler à ces messieurs, leur représentant le tort qu'ils se feront d'être désobéissants, et donner un si mauvais exemple, dont la conséquence est si dangereuse et préjudiciable au service du Roi. J'espère tant en votre dextérité et prudence, qu'ils déféreront à vos conseils, et je m'en repose entièrement sur vous. Mais tenez-moi, s'il vous plaît, averti de tout ce qui se passera sur ce sujet. Les autres nouvelles que j'ai, sont que LL. MM. sont à Poitiers depuis mardi, et y séjourneront jusqu'à pareil jour de la semaine prochaine, 1er août.

1614. 1er août. puis s'en vont vers Angers, et après s'en retourneront en la bonne ville de Paris. Si j'avois quelque autre particularité digne de vous, je vous en ferois part; car je désire l'honneur de vos bonnes grâces, et mon affection à votre service me fera être toute ma vie, etc. ROQUELAURE. A Bordeaux, ce 1er août.

M. DE LA FORCE A M. DE ROHAN.

Il décline poliment son intervention dans sa querelle avec le sieur de Bénac.

7 août. Monsieur, je tiens à honneur et obligation fort particulière les preuves qu'il vous plaît me donner de votre bonne volonté, et de vouloir vous soucier du différend qui est entre M. de Bénac et moi ; je dois vous dire librement que nous ne sommes dignes de la peine et de l'emploi que vous offrez d'y rendre, car je n'estime pas que puissiez rapporter aucun contentement du succès ; ce ne sont pas des querelles d'offenses, mais de dessein qui n'est pas encore en état d'être ramené, le fruit n'en est pas mûr. J'aurois du regret que ce qu'entreprendriez ne réussît selon votre désir, non, Monsieur, pour mon regard, car vous y avez trop de pouvoir; et afin de ne manquer à la reconnoissance que je dois à l'honneur de votre bienveillance et à ce que désirez de moi, en un mot, je vous supplierai de croire que je recevrai la loi de vous et me soumettrai à tout ce qu'il vous plaira ordonner. Je fais état de séjourner encore un mois ou cinq semaines de deçà, sinon que les commandements de LL. MM. m'obligent d'en quitter plus tôt. Puisque vous les avez vues, vous devez avoir connoissance de leurs intentions, même sur ce sujet, car ce qu'elles m'avoient ordonné, m'a obligé d'y dépêcher M. d'Artigues, qui, je crois, aura ce bien de vous y voir, et espère qu'il me rapportera de vos nouvelles et que me ferez l'honneur de me donner quelque part des affaires du monde et vos commandements en ce que me jugerez propre pour votre service, auquel je rendrai toujours ce loyal devoir que devez attendre, Monsieur, etc. A la Force, ce 7e d'août.

ANNÉE 1615.

M. DU PLESSIS MORNAY A M. DE LA FORCE.

Visite de M. de Rohan. — Affaires de Religion. — Ligne de conduite à suivre.

Monsieur, M. le duc de Rohan, s'en allant en Bretagne, 1615.
m'a fait cet honneur de passer par ici, et non sans discourir 25 avril.
ensemble des affaires de Béarn, qui font aujourd'hui une bonne partie des nôtres. Et parce que je l'ai vu en intention de vous dépêcher, j'ai estimé ne devoir perdre cette occasion de me ramentevoir en vos bonnes grâces, me dispensant de vous rien dire de l'assiette de la Cour, qu'il a reconnue de plus près que moi. Tandis que j'y ai été, j'ai tâché de modifier ce différend qui vous travaille, en tout ce que j'ai pu, et crois que vous en aurez ouï parler. Mais nous entendons que, d'une part, le Commissaire ordonné pour l'exécution de la main-levée doit partir au premier jour, et de l'autre, nous vous voyons sur le point d'un cercle, qui offense la Cour, résolue de le traverser par tous moyens, et de ne recevoir ni députés ni requêtes qui en procèdent, chose que vous savez avoir été pratiquée ci-devant en pareil cas, et dont vous apercevez les conséquences. Là-dessus nous n'oublions rien à remontrer à ceux qui ont l'autorité, que le service du Roi ne requiert point qu'en cette saison, un tel affaire soit pressé à la rigueur, lequel le feu Roi en plein repos et autorité, n'auroit voulu entamer. Mais c'est à votre prudence aussi à considérer que le milieu est toujours plus sûr que les extrémités, à mesurer et ce qui se peut et ce qui se doit, et à peser les inconvénients qui en peuvent arriver, à vous premièrement, et par conséquent à nos Églises. Je n'ignore point la peine où vous vous trouvez, pour la connoissance que j'ai de longtemps du pays, auquel je comprends bien que les remèdes ne sont pas moins suspects que les maux mêmes, et toute nouveauté est odieuse. Mais en telle difficulté, je crois que si nous pouvons assurer le cours de l'Évangile, le séminaire des ministres d'icelui, et les sûretés de ceux qui en font profession, nous devons remettre le reste à Dieu, qui tient le cœur des Rois en sa main, et sait les temps et moments d'a-

1615. 25 avril. cheminer et d'achever son œuvre; mais c'est à vous aussi, Monsieur, s'il vous plaît, qui nous connoissez et savez de quel pied nous marchons en ce qui est de son service, de vous ouvrir à nous de ce qui se peut et doit négocier pour procurer le bien et éviter le mal en cedit affaire, des expédients aussi qui s'y peuvent apporter, afin que nous tâchions en avançant l'un, de prévenir l'autre. En quoi est le besoin de toutes parts de tempérer le zèle par la prudence; l'assurance, par la crainte; l'intérêt particulier, par le danger public; les promesses qui nous peuvent échauffer, par les épreuves du passé qui nous doivent attiédir; et sur tout, approuver une droite conscience devant Dieu, réglée et conduite par sa sainte parole. Si j'ai cette faveur d'entendre le service que je vous puis faire en cet endroit, je tâcherai de m'en acquitter selon mon devoir. Et en tout cas, vous me ferez ce bien de croire que je racheterois volontiers votre repos, et de mon sang, et de mes ans. Cependant je ne manque et ne manquerai de faire de moi-même tout ce dont je me pourrai aviser, et particulièrement me tiendrai honoré si j'ai ce bonheur, Monsieur, de vous pouvoir témoigner par quelque effet digne de votre mérite et répondant à mon affection, que je suis, etc. Du Plessis. A Saumur, ce 25e avril.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Maladie de M. de Roquelaure. — Bruit de la mort de MM. d'Arquien et de Villars. — Le Maréchal d'Ancre Gouverneur du Havre. — Désespoir de M. du Rollet. — Mariages d'Espagne. — Presles remis en grâce. — Appréhension de la Marquise au sujet de la prise de Lastours. — M. le Prince veut se séparer de sa femme. — Réponse de la Princesse. — Ligue contre d'Epernon. — M. de Candale, premier Gentilhomme de la Chambre. — Duels de la Beausse et de la Roque-Bénac, de MM. de Lozières et Madaillan. — Préparatifs du voyage d'Espagne. — Départ du Duc de Bouillon. — Querelle de MM. de Vitry et de la Marck. — MM. de Mosny et de Buhy se battent à coups de poing. — Remontrances du Parlement. — Retraite de la Reine. — Mort de M. de la Frette. — Brouilleries à la Cour. — Le Prince de Condé à Valery. — Mécontentement des Princes. — Départ de MM. de Guise et d'Epernon. — Vol dans l'église de Saint Eustache. — Désordres commis au temple de Charenton. — Assemblée à Grenoble. — Exécution d'un gentilhomme protestant. — Combat en Savoie.

26 avril. Le bruit court ici que M. de Roquelaure a été fort mal depuis peu de jours; s'il mouroit, envoyez en poste à Monsieur, sans dire pourquoi à personne, ne le mandez qu'à lui,

et prenez quelque autre prétexte; et parce qu'il pourroit être retenu ici plus qu'il ne pense, ne laissez d'y envoyer, encore que pensiez qu'il soit parti. Il a couru un bruit que M. d'Arquien étoit mort. Incontinent le Maréchal d'Ancre a eu promesse de Calais. Cejourd'hui, il est venu nouvelle que M. de Villars étoit mort de poison; jugez qui on en accuse? Ledit Maréchal a eu le Gouvernement du Havre et fait son lieutenant Nérestang, et met quelque autre des siens, dont on ne sait encore le nom, au Pont-de-l'Arche, de quoi M. du Rollet, qui en avoit le brevet du feu Roi, est au désespoir. Toutes choses vont de mal en pis; on ne parle plus du tout des mariages d'Espagne, je ne sais pour quelle finesse; car on les désire autant que jamais. On m'a assuré que le mariage de ma sœur de Saint-Germain avec M. de Châtillon est d'accord. Presles est remis en grâce pour ce que son père a sauvé le médecin juif que la Cour du Parlement vouloit faire pendre, ainsi que vous dira plus particulièrement M. de Mamartel à qui je l'ai conté. Je vous supplie, croyez que nous sommes en un malheureux temps, et que vous n'avez de rien tant de besoin que d'amis; n'épargnez rien pour en acquérir, et ne songez pas tant au plaisir qu'au profit. Au nom de Dieu, que cette chasse ne vous ôte de meilleures occupations et ne vous divertisse de choses plus utiles et importantes. A Paris, ce 26e avril. 1615. 26 avril.

Monsieur, je suis si en peine de vous, qu'il n'est pas possible de plus. La nouvelle qu'a apportée un laquais de M. de Bouillon, venant de Limousin, qui se rapporte en quelque sorte à votre lettre du vingt-neuvième avril, m'a donné cette appréhension; c'est qu'il dit que le Baron de la Douze, accompagné de cinquante hommes de cheval bien armés, que M. de Longa lui avoit menés, et de cent arquebusiers, s'étoit saisi de Lastours, où M. de Châteauneuf avec vous et d'autres de ses amis, l'alloit assiéger; ce qui me fâche doublement, avec la crainte du hasard qu'on y court, le déplaisir de rendre M. de Longa, qui est votre ami, votre ennemi. Je n'ai reçu nulle de vos lettres depuis celle-là du vingt-neuvième du passé, par laquelle vous me mandez que le Baron de la Douze est 15 mai.

1615 auprès de Lastours, et que vous vous y en allez avec M. de
15 mai. Châteauneuf, qui m'a fait ajouter quelque foi au dire du laquais, et croire que pour ne me mettre en peine, vous ne m'aviez voulu mander le reste; car pour l'arrivée de votre train à la Force, cela ne m'ôte pas d'appréhension, puisqu'ils vous ont laissé à Châteauneuf, où cela peut être parvenu depuis. Si vous m'aimez, que je sache bientôt de vos nouvelles; tout le monde me dit que je ne suis pas reconnoissable tant je suis changée, aussi me semble-t-il que je porte Paris, et si pour accroissement d'affliction, je n'en crois partir de trois semaines encore et peut-être plus. Monsieur n'a encore fait à la Chambre des Comptes son remboursement, sans lequel il ne peut partir: aussi ma sœur a la fièvre; on a averti de plus Monsieur qu'on le veut retenir ici pour quelque chose qu'on ne peut encore savoir; les uns soupçonnent que c'est pour l'envoyer de la part de LL. MM. à l'Assemblée, les autres pensent que ce soit pour quelque autre chose qu'on ne juge point encore. Pour quoi que ce soit, il est résolu, se dit-il, de bien faire payer sa demeure si on le retient, et de nous envoyer devant, ce qui ne peut, comme j'ai déjà dit, être plus tôt que trois semaines; si cependant je n'ai de vos nouvelles, je serai demi-morte. Je pensois, il y a deux ou trois jours, être grosse, mais je ne le suis pas. On ne parle ici que du voyage d'Espagne, lequel on avoit toujours tenu secret, sinon depuis deux jours que l'on en hâte excessivement les apprêts, et dit-on qu'il se commencera dans la fin de ce mois, et que Mgr le Prince en sera. Madame sa femme, lorsqu'il lui fit parler de cette séparation de mariage, répondit que puisqu'elle avoit eu l'honneur d'être sa femme, qu'elle mourroit avec cette qualité, et fut parler à lui le soir à son lit. Astheure on n'en dit plus rien, parce que le Pape a mandé ne pouvoir procéder à cette dissolution qu'avec le consentement des deux parties, et elle a dit qu'elle mourroit plutôt que de le donner. De jour en jour il arrive ici quelque changement : M. l'Amiral est arrivé, qui s'est rangé de la petite ligue de Termes, et de tout ce parti-là tout à fait contre M. d'Epernon. Messieurs ses enfants ont fait force honnêtetés pour vous à mon frère de Montpouillan, et dit qu'ils vouloient vivre avec vous en frères et plus familière-

ment qu'ils n'avoient fait, qu'il vous falloit maintenir les uns 1615.
les autres sans plus de considération de parenté, et que les 15 mai.
bons amis valoient mieux que de mauvais parents. M. de Candale est astheure aussi premier Gentilhomme de la Chambre, en vertu de quelque promesse que le feu Roi en avoit faite à M. d'Epernon. J'ai bien eu du déplaisir de ce malheureux combat de Fermi; Dieu veuille consoler les pauvres veuves et mères! La Beause et la Roque-Bénac eurent querelle au jeu de paume sur peu de sujet, et après avoir été accordés par M. de Châtillon, la Roque dit à l'autre que nonobstant il vouloit se battre, ce qu'ils firent; et la Beause fut blessé du premier coup à la cuisse, qui lui coupoit le gros vaisseau, dont il est mort deux jours après. Depuis M. de Losières s'est battu sur la querelle de Panat contre Madaillan, lequel il a tué; je crois qu'il sera bientôt en Quercy; le laquais de Madaillan le faillit à tuer par derrière, sans le sien qui lui retint le bras et lui ôta l'épée. Quelques-uns disent que M. de Châtillon épouse ma sœur de Saint-Germain, les autres la Choisy certainement, laquelle il voit comme à l'accoutumée. On dit aussi qu'il se révolte, mais je ne le veux croire; quoique ce soit, il mène une vie bien scandaleuse et fainéante. Cela, avec les autres désolations de l'Eglise, doit bien faire désirer à ceux de notre Religion d'acquérir et la volonté bien ardente, et la capacité de servir à l'Eglise de Dieu et au parti qui déchoit tous les jours en quelque chose. Dieu remédie, s'il lui plaît, à tant de désordres particuliers et généraux qui amèneront encore de plus horribles confusions et malheurs! Les plus oculés aux affaires croient qu'on ira en Provence recevoir l'Infante d'Espagne et mener MADAME, et qu'on ne passera pas par la Guyenne. Je crains que l'on arme en Espagne, donnez charge en Béarn de s'en enquérir. La Cour se diminue fort : M. de Bouillon s'en est allé. A Paris, ce 15e mai.

Monsieur, je croyois que Monsieur dût partir dans deux 24 mai.
ou trois jours, mais il sera retenu par divers sujets pour plus longtemps à mon avis, et pourra séjourner encore ici jusqu'à la fin de ce mois. L'accord que l'on met en voie de traiter d'entre MM. Desmares et de Fogeray contre M. de

1614. 24 mai. Rouillas l'a occupé, et plus encore la querelle qui survint hier à M. de Vitry contre le Comte de la Marck; le sujet fut qu'un exempt des Suisses, françois néanmoins, entra dans la chambre du Roi avec le bâton que M. de Vitry lui fit incontinent ôter; quelques jours après, dans le cabinet du Roi, le Comte de la Marck lui fit signe; ils furent à la campagne pour se battre, de quoi la Reine étoit fort offensée, mais on lui a dit qu'ils n'étoient pas sortis. Aujourd'hui le Marquis de Mosny et M. de Buhy se sont battus à coups de poing chez le Maréchal d'Ancre; sur cette querelle, Monsieur s'y est aussi employé. On dit que M. de Souvré insiste fort pour empêcher les exempts des Gardes d'entrer plus dans la chambre du Roi, et se fait par lui et quelques autres, une grande presse sur cela, et y en a qui y contribuent à bon escient, qui n'en font toutefois pas semblant. Je crains qu'ils s'en trouveront peut-être à la fin marris, car ils lui feront faire quelque escapade à leurs dépens, mais aussi je crains à celui de sa fortune. Hier MM. de la Cour de Parlement furent faire une longue remontrance à LL. MM. Cejourd'hui la Reine a dit qu'elle se retireroit pour quatre jours sans voir personne, et commencera dès demain. Le pauvre M. de la Frette est mort chez lui à Ouarti; son fils a son Gouvernement, mais non sa pension. Toutes celles qui vaquent sont astheure supprimées. Les Commissions pour faire les recrues et bien grandes sont déjà délivrées. On envoie tous les Gouverneurs en leur charge. Monsieur vient tout présentement d'arriver du Louvre, qui dit que les choses se brouillent si fort, qu'il se veut hâter de partir; et pour ce qu'on lui a dit qu'on verroit encore demain la Reine, il se résout de prendre congé d'elle avant qu'elle ne se renferme. Madame de Larchant a tant prié et pressé Monsieur de me laisser avec elle, qu'il lui a enfin accordé, de sorte que je ne vous verrai que quand vous viendrez servir votre quartier; je crois que vous vous en réjouirez pour n'être détourné, ni diverti de votre chasse. J'ai la tête si mal faite que je ne saurois écrire davantage. Mgr le Prince s'en est allé et mesdames les Princesses à Valery. On dit qu'il est fort malcontent, et tous les autres Princes, fors M. de Vendôme; M. du Mayne l'est fort aussi, et est à Soissons. A Paris, ce 24e mai.

Monsieur, puisque le messager n'est sitôt parti que je pensois, je vous ferai encore ce mot pour vous dire que tout se brouille fort ici. MM. de Guise et d'Epernon s'en vont cejourd'hui, l'un à Epernon, l'autre aussi en quelqu'une de ses maisons. Le peuple de cette ville est fort ému. Cejourd'hui on attend Mgr le Prince, qui étoit allé à Valery. J'aurois force choses à vous dire si j'osois : le Parlement est fort malcontent de la cassation faite par le privé Conseil d'un de leur arrêt et ordonnance faite d'ôter celui dudit Parlement de leurs registres, et y mettre le leur en la place. On a volé l'Eglise de Saint-Eustache, et dérobé tous les ornements d'argent qui y étoient. On me vient aussi de dire que ce matin on a trouvé tous les bancs du temple de Charenton brisés, la chaire du ministre rompue et les vitres cassées; bref, tout le désordre qui s'y pouvoit faire, y a été fait, qui ne présage rien de bon. Cependant, Monsieur ne part point encore d'ici de toute la semaine pour le moins; incontinent après son départ, nous nous en irons à la Boulaye, madame de Larchant et moi. Le brevet de l'Assemblée générale est donné pour Grenoble. Le voyage se publiera demain pour le vingt-cinquième de juin; la Reine dit y être toute résolue. Tous les Gouverneurs sont partis d'ici pour empêcher qu'on n'aille en Savoie, et qu'on ne fasse nulle assemblée de gens de guerre sous quelque prétexte que ce soit, s'il n'y a eu Commission du Roi, autrement les Gouverneurs ont commandement de leur courir sus. On a envoyé d'ici commandement de faire trancher la tête à un gentilhomme de la Religion, pris à Moulins, qui s'en alloit en Savoie. Il s'est fait un combat en Savoie, où quinze cents François, qui se sont trouvés enveloppés de huit mille Espagnols, les ont mis en fuite, en ont tué quinze cents, et n'y a eu que deux cents François morts. J'écris si à la hâte que je ne sais ce que je dis. A Paris, ce 26e mai.

1615.
26 mai.

M. DE LA FORCE A M. DU PLESSIS-MORNAY[1].

Dispute de MM. de Rohan et de la Trimouille sur la préséance aux Etats de Bretagne. — Mesures à prendre pour terminer ce différend.

1615.
21 juin.

Monsieur, suivant votre avis, j'ai passé vers M. de la Trimouille, et de là en ce lieu vers M. de Rohan. Il est certain que j'ai trouvé le premier ému sur les affaires dont me faites ce bien de me discourir, même de ce qu'il étoit duement informé que mondit sieur de Rohan faisoit emploi de tous ses amis, que cela l'obligeoit d'en faire de même. Ayant jeté M. de Rohan sur ce sujet, et représenté la pernicieuse suite que cet affaire pouvoit traîner après soi, et les plaintes que j'avois trouvées en la bouche de mondit sieur de la Trimouille sur les dépêches qu'il avoit faites vers ses amis, il m'a assuré qu'il n'y avoit été porté que sur les avis qu'il a eus de la Cour que mondit sieur de la Trimouille y avoit employé plusieurs de ses amis, et que de son côté il ne devoit plus perdre de temps; que son dessein avoit toujours été de rapporter toutes sortes de soins pour maintenir une bonne amitié entre mondit sieur de la Trimouille et lui, tout ainsi qu'il avoit fait avec monsieur son frère, et que toutes les fois qu'il avoit été question de leur différend des Etats de Bretagne, il avoit toujours fait connoître librement qu'il seroit fort aisé d'y prendre toutes sortes de bons expédients, et que même mesdames de Rohan et de la Trimouille avoient commencé d'en traiter; et il se plaint qu'au préjudice de cela, madame de la Trimouille a voulu prendre des avantages, publiant partout que le droit de monsieur son fils étoit si grand qu'il ne lui pouvoit être contesté, ayant fait voir ses titres, qu'elle a même envoyés jusqu'en Angleterre, lesquels il dit avoir tant de moyen de débattre et faire voir la foiblesse d'iceux, qu'il n'a point de plus grand désir que de faire juger ladite affaire ou d'en prendre de convenables expédients. Monsieur, je vous fais tout ce discours suivant ce qu'avez désiré de moi, et la résolution que nous prîmes ensemble de rechercher les moyens d'un accommodement pour empêcher la conséquence de telles assemblées, et le mal que pourroit apporter leur division; sur quoi je

[1] Mornay et la Force s'étaient entendus pour travailler de concert à la réconciliation des Ducs de Rohan et de la Trémouille.

vous dirai avoir recueilli de mondit sieur de Rohan, premièrement sur le commandement qui est intervenu de LL. MM., qu'il proteste ne les en avoir jamais priées ni fait prier, et pour montrer qu'il ne s'en veut point prévaloir, est aux mêmes termes qu'il étoit auparavant et prêt à s'accommoder aux ouvertures qui en avoient été mises en avant. Il a fait connoître à un chacun que le service du Roi et les affaires publiques, et plusieurs en son particulier qui lui importent fort, l'obligeoient du tout à se trouver cette année auxdits Etats; que si M. de la Trimouille agrée de s'en exempter à présent, il m'a donné parole, et a trouvé bon que par celle-ci je la vous donnasse, que l'année prochaine il s'en exemptera et laissera en user à M. de la Trimouille comme bon lui semblera. J'ai été grandement content de l'avoir trouvé en cette bonne disposition, et estime que par ce moyen les choses se peuvent fort facilement accommoder, car vous voyez bien qu'au commandement du Roi il ne s'y peut rien changer, et que tout ce que M. de la Trimouille pourroit faire au contraire, seroit le heurter directement, et ainsi que pouvant l'éviter sans préjudice de ses prétentions, il le doit désirer. Et pendant ces deux ans, ils peuvent prendre telle voie qu'il leur plaira pour en décider. Vous m'avez fait connoître, Monsieur, l'appréhension que vous aviez que cette affaire amenât quelque mauvaise intelligence entre ces messieurs, et l'affection que vous avez de pouvoir servir au maintien de leur union; vous en avez maintenant le moyen. Vous voyez que je ne m'y suis pas épargné de mon côté; je vous supplie y apporter votre soin, prudence et dextérité. Je suis contraint de continuer mon chemin, étant pressé de me rendre en mon Gouvernement. Vous aviserez les moyens les plus propres pour donner éclaircissement à chacune partie, des résolutions pour ne laisser aucun en suspens, et s'il sera bon qu'en écriviez à M. de Rohan, ou si aimerez mieux attendre le passage de madame de Rohan, sa mère, qu'il ma dit devoir passer à Saumur dans douze ou quinze jours. Dieu veuille bénir votre labeur. Conservez-moi, je vous supplie, en vos bonnes grâces, etc. Ce 21[e] juin, à Saint-Jean d'Angély.

1615. 21 juin.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Intrigues des Évêques du Béarn. — Défiances des Réformés ; — ils envoient des députés à M. de la Force. — Mécontentement de la Cour. — Il soutient ses coréligionnaires.

1615. 20 juillet.

Monsieur, à mon arrivée en ce lieu, j'ai trouvé ce que j'avois toujours prévu ; MM. les Évêques d'Oleron et de Lescar ont tellement poussé avant leurs factions qu'ils ont ému tout le pays, ayant, par leurs écrits et par les instruments qu'ils ont employés de deçà, persuadé à la plupart des Catholiques que toutes choses étoient disposées à leur entier rétablissement ; de sorte que, comme ils ont par ce moyen ému ceux-ci, ils ont ensuite mis en merveilleux ombrage tous ceux de la Religion, et jeté en telle méfiance, même n'ayant pu leurs députés obtenir la confirmation qu'ils poursuivoient de delà, qu'ils ont précipitamment fait partir leurs députés qu'ils avoient, longtemps y a, nommés pour se trouver à l'Assemblée de Grenoble, avec une telle fermeté que j'apprends que la résolution de tous a été de se perdre plutôt en suivant ce moyen qu'ils estiment juste, que d'attendre leur dissipation par les moyens qu'ils voient que leurs parties trament contre eux. J'avois assez pris de soin, étant de delà, de faire connoître qu'il importoit que l'on assurât leur condition pour leur lever tout soupçon, au temps auquel nous sommes ; mais je n'ai pas seulement été ouï, et puis justement me plaindre que l'on n'a jamais daigné me donner aucune communication des résolutions que l'on y prenoit. L'on m'a renvoyé avec un si mauvais traitement, soit pour ce qui concerne ces affaires, ou sur les plaintes que j'avois tant de fois faites des attentats et entreprises faites et contre le service du Roi et contre moi, qu'il semble que l'on ait été aise de me jeter en mépris et de m'ôter le moyen de me pouvoir maintenir en ma charge. Je me trouve maintenant en une merveilleuse perplexité : d'une part fort attaché à témoigner à LL. MM. que je n'ai rien de plus cher que suivre leurs volontés, et tenir la main à ce que tout ce qui dépend de ma charge demeure toujours dans les bornes du respect et de l'obéissance ; d'ailleurs je ne puis taire que ce que les Églises de ce pays m'ont fait connoître par les députés qu'ils m'ont envoyés à mon arrivée, ne mérite beaucoup de considération, et qu'en leurs plaintes

il ne s'y trouve de fortes raisons; se promettant que LL. MM. ne doivent non plus trouver mauvais qu'ils recourent aux Églises de France pour intercéder pour eux, qu'aux Évêques, auxquels on a bien permis de recourir aux États-Généraux et à MM. du Clergé de France, et que tout ainsi qu'ils voient bien et apprennent tous les jours par les propres discours des Évêques de ce pays, qu'ils ne tendent qu'à leur ruine, qu'ils s'aident aussi des remèdes qu'ils estiment légitimes pour servir à leur conservation; que n'ayant jamais manqué au devoir de très-humbles et fidèles sujets, ils ne peuvent croire que LL. MM. veuillent que lesdits Évêques s'élèvent à leur préjudice et dommage, protestant aussi d'un cœur franc, qu'ils n'eurent jamais plus d'affection au service du Roi, ni plus de résolution à ne se départir jamais de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent. Et je ne craindrai point de dire librement, qu'assuré de leur volonté, j'y porterai ma vie avec eux, et veux participer au blâme, si on les en voit départir; suppliant aussi très-humblement LL. MM. de les traiter comme leurs très-humbles sujets et serviteurs; et de vouloir considérer pour mon particulier qu'aux licences que l'on a souffertes à mes ennemis qui travaillent continuellement aux moyens de ma ruine et de m'ôter toute créance et des uns et des autres, qu'ayant, par le peu d'appui que j'ai reçu de LL. MM., ébranlé les volontés d'une grande partie des uns, il faut que je me maintienne avec les autres, ou que je demeure à la merci de mes ennemis; ce que j'ai représenté assez souvent, mais avec si peu de fruit, qu'à mon grand regret je me vois réduit à de grandes extrémités, lesquelles toutefois j'espère que Dieu me fera la grâce de surmonter et de faire reconnoître à LL. MM. qu'ils n'auront jamais un plus fidèle sujet et serviteur que moi. Je me fais fort, quelque semence de division que l'on ait voulu jeter parmi nous de deçà, de rejoindre tellement les volontés pour le bien du service du Roi que je maintiendrai fort bien l'État sous son obéissance, et ose bien vous dire que je ne suis jamais arrivé dans le pays avec un applaudissement plus universel et des témoignages plus exprès de leur joie et contentement. J'ai déjà vu presque tout ce qui est dans l'État, entre autres M. de Salles, et ne vous tairai point qu'il est merveilleuse-

1615. 20 juillet. ment offensé que quelque remontrances et prières qu'il ait faites pour obtenir les moyens nécessaires pour les réparations de Navarreins, et toutes mes sollicitations, n'aient pu servir de rien. Certes, Monsieur, c'est une mauvaise chose et d'une pernicieuse conséquence, au lieu de remédier au mal et aux choses nécessaires par l'autorité du Roi, de nous contraindre à tous d'y remédier nous-mêmes. Je prie Dieu qu'il lui plaise continuer ses plus spéciales bénédictions à LL. MM., et leur doint à régir leurs États longuement, heureusement et paisiblement. Conservez-moi, s'il vous plaît, en vos bonnes grâces, et me croyez toujours, Monsieur, etc. Ce 20e de juillet, à Pau.

P. S. Les mauvaises volontés contre nous ne sont point changées. Comme nous arrivions à Barbaste, près de Nérac, le Baron de Navailles voulut faire appeler mon fils le Marquis de la Force; mais il s'y prit si mal que son dessein ne réussit pas, et l'appel ne fut point fait. J'ai tous les jours des avis que MM. de Bénac le père et les enfants veulent continuer; M. de Castelnau de Chalosse en est aussi; en cela je n'en puis imaginer la cause, car messieurs ses enfants et moi, nous nous sommes visités fort souvent à Paris, comme vous pourra dire Saubion. Quoi qu'il en soit, j'espère que LL. MM. n'en seront point importunées, étant bien résolu d'y apporter le remède qu'il faut.

L'ASSEMBLÉE DE GRENOBLE AU ROI.

Envoi des députés chargés de présenter leurs cahiers. — Plaintes sur la situation des Réformés et sur l'introduction de doctrines nouvelles qui tendent à leur ruine.

Juillet. Sire, le premier fruit que nous recueillons de l'Assemblée qu'il a plu à votre Majesté nous octroyer depuis sa majorité, c'est qu'elle nous fournit le moyen de lui rendre très-humbles grâces et remercîment, et de lui adresser, au nom de toutes les Églises Réformées de France, les protestations de notre fidélité et très-humble obéissance, envoyant à cette fin vers votre Majesté les sieurs de Champeaux, Desbordes et Malleray, que nous avons chargés de lui présenter un cahier contenant, avec nos demandes plus nécessaires, nos justes plaintes sur les choses plus pressantes et qui importent au

bien de l'État et à votre conservation; sur quoi nous supplions très-humblement votre Majesté, Sire, qu'ensuite des gratifications que nous avons reçues, tant par les lettres dont il lui a plu nous honorer, que par la bouche de M. Frère, il lui plaise nous donner des réponses favorables, des effets convenables à sa justice et clémence royales, selon l'attente de vos très-humbles et obéissants sujets qui ne peuvent jamais manquer à la fidélité qu'ils doivent à votre Majesté; outre que notre naissance nous oblige, nos consciences nous le dictent, la Religion dont nous faisons profession nous l'enseigne, et quoique par la malice du siècle, ce premier nœud, quoique naturel, se relâche en ceux que la France auroit sujet de désavouer pour enfants, et votre Majesté, pour sujets, nous sommes d'autant plus astreints à ce devoir que nous ne reconnoissons nulle puissance ou supériorité qui nous puisse dispenser de ce que nous devons à votre Majesté, suivant ce que Dieu nous commande; et quoique ceux qui nous sont mal affectionnés déploient évidemment leurs mauvaises volontés contre nous, si nous sentons-nous principalement navrés aux choses où votre Majesté peut être intéressée et qui tendent à l'affoiblissement de son sceptre; aussi, après Dieu, ne cherchons-nous notre subsistance et notre maintien qu'en son affermissement, ce qui possible n'étant pas une des moindres causes qui les anime contre nous, nous espérons qu'avec le temps, votre Majesté reconnoîtra que la haine qu'ils nous portent, quoiqu'elle leur serve de prétexte et de couverture, n'est pas la borne de leurs desseins qui, pour tendre plus avant, ne pourroient être assouvis en notre ruine. Ce que connoissant le feu Roi, de très-glorieuse mémoire, il lui avoit plu nous fournir de quelques précautions contre leurs mauvaises intentions, bien que lors ils ne fissent que couver sans oser les faire éclore, étant retenus par la crainte de son autorité. Mais maintenant qu'au préjudice de celle de votre Majesté, on a introduit des maximes inconnues jadis à tous les bons François, et à présent trop connues pour tendre à notre subversion et à celle de la tranquillité publique, nous attendons de votre Majesté que les dangers croissant, elle croîtra aussi au soin de nous protéger et défendre, et adresserons nos vœux très-ardents au souverain protec-

1615. Juillet.

1615. Juillet. teur des personnes sacrées des Rois et de leurs Couronnes, à ce qu'il conserve et affermisse celle de votre Majesté à la destruction des ennemis de son État et au soulagement et maintien de ceux qui seront toute leur vie de votre Majesté, etc.

M. DE ROHAN AU ROI.

Il se joint à l'Assemblée de Grenoble, désapprouve le mariage du Roi et proteste que S. M. n'a point de sujets plus dévoués que les Réformés.

Juillet. Sire, sur l'envoi que M. le Prince a fait du sieur de Coignée vers l'Assemblée de ceux de la Religion convoquée à Grenoble, elle m'a dépêché M. de Loudrière pour m'en donner avis, et me prier de me joindre avec elle aux supplications qu'elle fait à votre Majesté d'avoir égard à celles que mondit sieur le Prince et le Parlement de Paris vous font, notamment en ce qui regarde les désordres de votre État et le dilayement de votre mariage. Ce que je fais d'autant plus volontiers, Sire, que j'affectionne sur tout autre votre service, la fidélité duquel me donnera la liberté de vous dire que votre voyage si prompt, si résolu, est improuvé assez généralement, et chacun en appréhende de mauvaises conséquences. Si particulièrement ceux de la Religion en ont de l'ombrage, votre Majesté ne le doit mal intepréter. Les temps qui ont passé en pareilles affaires en sont cause, et ils vous en parlent plus franchement, Sire, parce qu'ils ne seront jamais accusés de dépendre (après Dieu) d'autre que de vous, ni de procurer la diminution de votre autorité. Nous n'appréhendons du mal que par icelle diminution, et n'en recevons que quand nos Rois y sont poussés par les intérêts d'autrui. Votre Majesté donc, Sire, se doit assurer qu'elle n'a aucuns sujets en son Royaume qui contribuent plus volontiers leurs vies pour l'augmentation de votre autorité, que ceux de notre Religion, lesquels elle doit favorablement traiter en ces occurrences, puisqu'elle n'en a point de plus fidèles ni de plus attachés à sa grandeur. Sur ce, je prie Dieu, Sire, qu'il vous bénisse en toute félicité, vous donne très-heureuse et longue vie, et me fasse la grâce de vous témoigner par mes actions combien je suis, etc. HENRY DE ROHAN.

M. DE ROHAN A LA REINE.

Même sujet que la précédente.

Madame, j'ai reçu par M. de Loudrière une lettre de l'Assemblée de ceux de la Religion convoquée à Grenoble, laquelle m'oblige de faire cette dépêche pour joindre mes supplications à celles qu'elle fait à vos Majestés, particulièrement sur le retardement du mariage du Roi. Pardonnez-moi, Madame, je vous supplie très-humblement, si je vous parle maintenant contre votre propre intention ; mais ma fidélité et ma franchise ne me permettent de vous taire ce que j'apprends et appréhende ; c'est, Madame, que votre voyage est fort improuvé de beaucoup de monde, et il est à craindre que la continuation d'icelui n'épande aux autres provinces le feu allumé en Picardie. Au nom de Dieu, songez-y, et sachez, Madame, que l'honneur des Rois consiste en leur utilité ; aussi ne laissez notre Assemblée avec les mécontentements ordinaires du temps passé, car tous tant que nous sommes y participerions ; et votre Majesté n'a en ce Royaume de plus fidèles serviteurs, ni plus considérables en ces occurrences que nous. En mon particulier je vous renouvelle les assurances de mon très-humble service, et prie Dieu, etc. 1615. Juillet.

HENRY DE ROHAN.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Refus de Condé d'accompagner le Roi en Guyenne. — Inutilités des démarches et concessions faites par S. M. — Mesures de sûreté prescrites à la Force contre les tentatives des Princes mécontents.

Monsieur de la Force, dès lors que je pris la résolution de faire mon voyage de Guyenne pour l'accomplissement de mon mariage et de celui de ma sœur, je fis aussi état d'être assisté et accompagné des Princes de mon sang, et de la plupart des autres Princes et Officiers de la Couronne, comme en une occasion des plus célèbres qui puissent arriver durant mon règne ; entre autres j'y conviai verbalement, et fis encore convier par plusieurs fois mon cousin le Prince de Condé, lequel m'avoit toujours fait espérer de me donner contentement. Néanmoins, l'ayant vu depuis quelques mois s'éloigner de moi, j'estimai à propos de m'assurer plus par- 30 juillet.

1615. 30 juillet. ticulièrement de son intention sur ce sujet. Pour cet effet, je lui en fis parler par ma cousine la Comtesse de Soissons, et depuis par mon cousin le Duc de Nevers, et reconnoissant que par leur ministère je n'en pouvois avoir aucune assurée résolution, et que même il s'étoit encore retiré plus loin que auparavant, j'envoyai vers lui le sieur de Villeroy pour le presser de satisfaire à ce qui étoit en cela de mon désir, ou savoir de lui-même les sujets qui pouvoient causer son éloignement. Sur quoi ledit sieur de Villeroy s'étant rendu près de lui, et lui ayant fait instance de ma part sur ce sujet, il lui auroit dit que auparavant que de se résoudre de se rapprocher de moi et m'accompagner audit voyage, il désiroit que je fisse pourvoir à la réformation de quelques désordres qui étoient dans l'État, à savoir sur la tenue de mes Conseils, et sur les remontrances qui m'avoient été faites par ma Cour de Parlement, spécialement en ce qui étoit du fait de la justice, avec quelques autres points qui sembloient toucher plutôt son particulier que le général. Ce que m'ayant été rapporté par ledit sieur de Villeroy à son retour, je le renvoyai pour la seconde fois le trouver avec mes intentions sur lesdits points, telles qu'il avoit tout sujet d'en demeurer bien content; et les lui ayant ledit sieur de Villeroy voulu représenter, il auroit entendu de lui ce dont je l'avois chargé touchant la réformation de mes Conseils, ce qu'il montra approuver; et pour le regard des autres points, il lui déclara qu'il n'en pouvoit traiter sans en avoir conféré avec ses amis; et de fait, il partit au même instant de Clermont, où il étoit lors, pour aller, à ce qu'il lui dit, assembler et rencontrer ses amis. Ce que m'ayant derechef été rapporté par ledit sieur de Villeroy, et ayant appris que mon cousin se devoit trouver peu de jours après à Noyon ou à Coucy, et qu'il y avoit assigné mes cousins les Ducs de Longueville, de Mayenne, Comte de Saint-Paul et Maréchal de Bouillon, ne voulant rien laisser en arriver qui lui pût donner sujet ou prétexte de retarder davantage son retour près de moi, et de m'accompagner en mondit voyage, j'avisai de renvoyer encore vers lui pour la troisième fois ledit sieur de Villeroy, avec charge et pouvoir plus ample sur ce qui pouvoit être de son contentement, et pour lui donner témoignage de mes bonnes

intentions et de ma bienveillance en son endroit; et depuis qu'il fut parti, ayant considéré combien le temps me pressoit pour m'acheminer en mon voyage, lequel j'avois auparavant résolu de faire dès le vingt-cinquième du mois passé pour arriver à Bordeaux au commencement du prochain, et icelui différé pour donner tant plus de temps et de moyen à mondit cousin de se disposer à me venir trouver, voyant que je ne pouvois plus remettre mon partement pour me rendre audit Bordeaux dans le huitième de septembre, où j'avois assigné ceux qui se devoient trouver pour ces cérémonies, en ayant même donné avis au Roi d'Espagne, afin que en ce même temps il disposât les affaires de son côté, je me résolus de partir de cette ville, sans aucun retardement, le samedi premier jour du mois d'août prochain, dont j'estimai devoir faire avertir mondit cousin et ces autres Princes et Seigneurs qui étoient auprès de lui. Pour cet effet, je dépêchai encore vers lui le sieur de Pontchartrain, avec charge de se joindre avec ledit sieur de Villeroy, pour tous deux ensemble lui présenter les lettres que je lui écrivois sur ce sujet, lui dire que l'état de mes affaires ne me pouvoit permettre de différer davantage mondit voyage, le convier derechef et lui faire instance de m'y accompagner, ainsi qu'il devoit et me l'avoit fait espérer, et de venir prendre près de moi et y tenir le rang qui est dû à sa qualité et à sa naissance; et que s'il avoit à y apporter quelque refus on difficulté, qu'il me la fît savoir, afin que sur cela, je puisse pourvoir à ce qui est de mon service. Je donnai charge aussi auxdits sieurs de Villeroy et de Pontchartrain de faire les mêmes offices à l'endroit de mes cousins les Ducs de Longueville, de Mayenne, Comte de Saint-Paul et Maréchal de Bouillon; mais au lieu de me témoigner l'obligation qu'ils m'avoient du soin que je prenois de les tenir avertis de mes résolutions, et les appeler pour m'assister audit voyage, mondit cousin le Prince de Condé, m'a écrit une lettre par laquelle il se plaint de la trop grande précipitation dont j'use pour mon partement, et me mande qu'il ne peut m'y accompagner que auparavant je n'aie pourvu aux propositions qu'il avoit faites pour la réformation de mesdits Conseils, et sur les remontrances de madite Cour de Parlement, et autres particularités qui me témoignent assez qu'il

1615. 30 juillet.

1615. n'a eu autre dessein que de s'éloigner et remettre si longtemps
30 juillet. mon partement pour mon voyage, qu'il m'en fît perdre la commodité pour cette année, et possible d'essayer de rompre le sujet d'icelui, étant secondé en cette même opinion de ne m'accompagner audit voyage par les Princes et Seigneurs susnommés, du conseil desquels il s'est servi pour me faire ladite lettre, et qui ont sur cela déclaré auxdits sieurs de Villeroy et de Pontchartrain avoir pareille intention lorsqu'ils leur en ont parlé de ma part; en quoi je me suis d'autant plus trouvé déçu, que je donnois à mondit cousin un entier contentement sur tous les points qu'il avoit proposés audit sieur de Villeroy, concernant le public. Bien est-il vrai que j'ai été averti qu'il avoit fait entendre par aucuns de ses plus confidents serviteurs des avantages qu'il désiroit pour son particulier, comme avoient aussi fait aucuns des autres susnommés, sur lesquels n'ayant la satisfaction qu'ils pouvoient désirer, l'on peut croire que cela a pu aider au refus qu'ils ont fait de venir avec moi. Maintenant je suis obligé, étant sur le point de partir, de pourvoir à la sûreté de mes villes et places, et d'empêcher qu'il n'arrive aucun désordre au préjudice de la paix et tranquillité publique, ne pouvant que demeurer en grand ombrage, jalousie et défiance sur les refus que mondit cousin et les autres Princes et Seigneurs ont faits, de me donner ce contentement que j'attendois d'eux en une occasion si remarquable, et que contre mon désir et intention, ils demeurent de deçà avec témoignage de mécontentement. C'est pourquoi j'estime qu'il est à propos que ceux qui ont charge dans mes provinces prennent soigneusement garde à ce que l'on n'y fasse aucune entreprise qui y puisse apporter du trouble et de l'altération; et pour cet effet, j'ai avisé de vous faire celle-ci, afin qu'étant averti de tout ce que dessus, vous ayez à pourvoir soigneusement à ce que vous jugerez nécessaire pour empêcher les désordres et mouvements qui pourroient arriver en l'étendue de votre charge, et qu'il n'y soit fait aucune levée de gens de guerre sans mes brevets de Commission; avertissant les Gouverneurs des villes, et capitaines des Persans de mes Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, de ce qu'ils auront à faire sur ce sujet, et donnant ordre que les habitants d'icelles fassent gardes aux portes

pour observer ceux qui iront et viendront, et empêchent l'entrée auxdits Princes et Seigneurs susnommés et aux autres qui seront avoués ou reconnus être de leur part, si ce n'est avec lettre ou passe-port de moi ; prenant garde que eux ni autres ne s'en puissent rendre maîtres et troubler le repos desdits habitants, ni les détourner de la fidélité et obéissance qu'ils me doivent ; pourvoyant néanmoins que l'on fasse lesdites gardes avec tel ordre et modération que mes bons et fidèles serviteurs et sujets ne s'en donnent ombrage ni alarme les uns aux autres, et que tous vivent ensemble en la bonne amitié et intelligence qu'ils doivent, et sous l'observation des Édits faits pour la conservation de la paix, repos et tranquillité entre tous mes sujets, tant catholiques que de la Religion prétendue Réformée, à l'entretenement desquels j'apporterai toujours de ma part ce qui dépendra de moi, comme je me promets aussi que tous mes bons serviteurs y contribueront ce qui sera de leur devoir, ainsi que je vous le recommande en votre particulier, et de m'informer soigneusement de ce qui se passera important mon service là où vous êtes. Sur ce je prie Dieu, etc. Écrit à Paris, ce 30e jour de juillet. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* de Loménie.

1615. 30 juillet.

M. DE LA FORCE AU PRINCE DE CONDÉ.

Envoi de M. Maillos. — Difficultés de sa situation. — Il prie Condé de prendre ses intérêts.

Monseigneur, vous avez pu être informé des continuelles traverses que l'on m'a données en ma charge depuis la mort du feu Roi, et combien, à ces derniers mouvements, l'on a fait d'efforts pour m'en déposséder, en quoi l'honneur qu'il vous a plu me faire de m'y départir votre assistance m'a été bien nécessaire ; la rage de mes ennemis est si grande et l'envie qu'ils ont contre moi, qu'ils ne se départent point de leurs mauvais desseins. Il y a trois ou quatre Conseillers de ce Parlement, qui ont été les auteurs, dès le commencement, à les jeter à cette haine contre nous, lesquels ne cessent jamais, par toutes sortes d'industries, à me procurer du désavantage, et ce qu'ils n'ont pu faire sur les armes, ils voudroient à présent, abusant de l'autorité du Roi, tâcher d'énerver le

1er août.

1615. 1er août. pouvoir qui est de tout temps attaché à la charge que je fais, pour m'abattre, s'ils pouvoient, et m'ôter le moyen de résister au dessein qu'ils ont de ma ruine. Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, si vos grandes occupations le vous peuvent permettre, me faire l'honneur que le sieur de Maillos, présent porteur, vous puisse représenter quelques particularités là-dessus qui m'importent grandement, et que je reçoive tant de grâces de vous, Monseigneur, qu'il vous plaise appuyer ma juste cause, et que par votre favorable assistance, je puisse être maintenu contre la malice de ceux qui m'en veulent si passionnément, afin que je puisse plus dignement servir le Roi en ma charge et maintenir ses sujets qui en dépendent en repos et tranquillité sous son obéissance; ce qui sera d'autant plus m'astreindre au service très-humble que je vous dois, duquel rien ne me peut séparer que la mort, et qu'avec une très-parfaite fidélité je ne demeure tant que je vive, Monseigneur, etc. A Pau, ce 1er août.

LE PRINCE DE CONDÉ A M. DE LA FORCE.

Mission confidentielle du sieur de Cadillac.

25 août. Monsieur, le sieur de Cadillac, que vous avez toujours favorisé de votre amitié, espérant de vous voir, selon qu'il me l'a assuré, je l'ai chargé de ce mot, et de vous dire de mes nouvelles et de l'état des affaires présentes, à quoi tous les bons François ont tous intérêt. Je sais l'affection que vous avez au service du Roi, et que vous apporterez toujours ce que vous pourrez pour la conservation de son État; c'est pourquoi je vous prie joindre vos vœux à mes bonnes intentions pour ce regard; quoi faisant il vous demeurera obligé, et moi particulièrement qui vous en fais la semonce, ayant remis le surplus pour vous le dire audit sieur de Cadillac, lequel je vous prie de continuer à aimer et à le favoriser en ce qu'il aura besoin de votre assistance et amitié; ce que je tiendrai fait comme à moi-même, qui m'en revancherai aux premières occasions que vous m'offrirez et demeurerai, etc. HENRY DE BOURBON. A Sedan, ce 25e août.

M. DE VIÇOSE A M. DE LA FORCE.

Voyage du Roi. — Recherche des complices de la mort de Henri IV. — Négociations de Concini avec Condé. — Manifeste de M. le Prince.

Monsieur, le mot de problématique a été en usage depuis quelque temps, et à présent celui d'incertitude, car à l'heure que je vous écris, l'arrivée de LL. MM. à Beaugency dès samedi dernier, est si peu appuyée ou si mal suivie, que nul n'est arrivé qu'un courrier ordinaire qui va en Espagne. Il y a bien des lettres de marchands de Paris qui récitent que le Roi partit le lundi, dix-sept, à quatre heures du matin, la Reine, à dix, et MADAME, sur les quatre du soir. Voyez maintenant les discours qu'on fait que LL. MM. s'arrêteront à Amboise; que si les députés de Grenoble suivent, on remettra à leur répondre à une autre saison; que de quatre articles qu'ils proposent, celui-ci requiert plus de loisir d'entreprendre la recherche des coupables de la mort du feu Roi, comme de vérité je trouve que c'est une haute entreprise, et là-dessus disent que le Roi a commandé à un des Présidents de la Cour de Parlement de suivre les autres, qu'on l'a envoyé enlever par trente archers qui l'ont mis dans un carrosse. Le voisinage des troupes de Spinola trouble Sedan, mais on dit aussi que le Comte Henry de Nassau s'approche pour faire le contre-poids. De Mgr le Prince, point de nouvelles, ni de son manifeste; quelques-uns écrivent l'avoir vu, mais que l'envoi en seroit dangereux; et les plus serets se font croire que M. de Villeroy, lassé de sa négociation, l'a remise avec beaucoup de dextérité et par artifice ès-mains de M. le Maréchal d'Ancre, lequel, pour cet effet, s'est avancé à Amiens. Cela peut être et n'être pas. M. le Comte de Saint-Paul est à Fronsac; il a écrit à M. le premier Président et à M. Briet, et convié le Baron de Montferrant et M. de Calonges de l'aller voir; ainsi nous voici nous regardant l'un l'autre, et MM. du Parlement occupés aux gardes des portes, dont je vous réponds qu'ils se lasseront, car ils y sont trop assidus. Je suis honteux, Monsieur, de ne vous pouvoir écrire rien de plus solide, si ce n'est que voici de grandes foiblesses d'État, lequel je juge fort malade. Il n'est pas que dans deux jours nous n'y voyons plus clair. J'ai promis à

1615. 26 août.

1615. 26 août. M. de la Vigerie de lui faire part de ce que j'apprendrai ; et sur ce, Monsieur, je salue très-humblement vos bonnes grâces en qualité de, etc. De Viçose. Ce 26e d'août.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Affaires de Religion. — Défiances et serment des Réformés.

Septembre. Monsieur, par celle du Roi vous verrez le sujet de cette dépêche, et pourrez assez juger que je ne suis en petite peine ; les agressions vont beaucoup plus avant que je n'eusse cuidé : ceux de la Religion sont entrés en ombrage que l'on les veut saper peu à peu, à tout le moins ont-ils pris ce prétexte pour s'unir entre eux et y apporter toutes sortes de soins, jusque même à entrer en des serments entre eux, ainsi que l'on m'a assuré. Depuis que les États sont commencés, ce n'a jamais été qu'assemblées particulières de l'une et de l'autre Religion, de sorte que c'est deux ligues toutes formées. Ce sont de mauvais commencements, et est bien nécessaire de couper chemin au mal que cela pourroit produire avec le temps. Ceux de la Religion ont pris sujet de se plaindre de moi sur ces occasions ; ces matières de Religion nous jettent bien souvent en des passions inconsidérées ; il leur semble que je me doive porter à toutes leurs affections, si vous puis-je assurer que j'ai apporté un grand soin envers les uns et envers les autres pour les rendre capables de la raison, et leur faire connoître qu'ils ne doivent point donner de mécontentement au Roi, au contraire, se disposer tous à suivre ce qui est de ses volontés. Je ne me lasserai d'y travailler, et, quoi qu'il en soit, ferai mon devoir, prenant toujours pour guide en toutes mes actions les commandements de S. M. et ce qui est du bien de son service. A Pau, ce..... septembre.

LA REINE A M. DE LA FORCE.

Voyage du Roi. — Rapports sur la conduite de la Force. — La Reine ne veut pas y croire, et lui dépêche la Chesnaye pour l'inviter à venir la voir à Bordeaux.

3 octobre. Monsieur de la Force, si je n'avois une grande connoissance de la fidélité et affection que vous avez toujours témoignée au feu Roi mon Seigneur, et depuis son décès au

Roi, monsieur mon fils, j'eusse eu grande occasion d'en entrer 1615.
en doute sur les bruits et rapports que l'on me fait de divers 3 octobre.
endroits, que vous vous êtes expressément acheminé en ces quartiers de deçà pour vous trouver en diverses assemblées qui s'y sont faites et s'y font encore contre son autorité et service, et même que l'on m'a dit que l'on y a résolu avec vous la prise des armes contre sa propre personne et la mienne. C'est chose qui ne m'est pu jusqu'à présent entrer en opinion, tant pour ce que nous n'en avons donné aucun sujet au général ni aux particuliers de ceux de la Religion prétendue Réformée, auxquels nous avons toujours la même intention que nous avons eue par le passé, de conserver l'entière observation des Edits, brevets, articles, déclarations qui ont été octroyés en leur faveur, que aussi pour vous avoir toujours vu détester l'infidélité des sujets envers leur Prince. Néanmoins, tous ces discours m'ont donné sujet de dépêcher vers vous le sieur de la Chesnaye pour vous prier de nous témoigner en ces occasions votre affection et bonne volonté, contenir en devoir et ramener ceux qui s'en voudroient éloigner, vous convier de venir voir le Roi, mondit sieur et fils, et moi, et aussi pour me rapporter de vos nouvelles sur toutes ces occurrences. Je l'ai chargé de vous dire des nôtres, et comme nous nous acheminons toujours pour nous rendre dans peu de jours à Bordeaux, suivant notre première résolution, où espérant de vous voir, je ne vous ferai plus longue lettre que pour prier Dieu, etc. Écrit à Angoulême, le 3e jour d'octobre. *Signé* : MARIE. *Et plus bas* : PHÉLYPEAUX.

LE ROI AUX JURATS DE LESCAR.

Défense de reconnoître M. de la Force pour Gouverneur. — Ordre de s'en rapporter à ce que fera entendre le Comte de Grammont.

DE PAR LE ROI SEIGNEUR SOUVERAIN,

Chers et bien amés, nous sommes bien avertis que le sieur 14 octobre.
de la Force, Gouverneur, et notre Lieutenant général en nos Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, s'est tant oublié en son devoir que de prendre les armes contre nous et notre État, avec autres, et qu'il s'efforce de lever des gens de guerre dans notredit Pays souverain, donnant à enten-

1615. 14 octobre. dre lesdites levées être faites pour notre service. A ces causes, nous vous mandons et ordonnons que, incontinent la présente reçue, vous ayez à empêcher de tout votre pouvoir qu'il ne se fasse aucunes levées dans notredit Pays souverain; vous y maintenir et conserver comme bons et fidèles sujets, sous notre obéissance et l'autorité de nos commandements, ainsi que vous y êtes naturellement obligés, et que le Comte de Grammont le vous fera plus particulièrement entendre de notre part; et n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Bordeaux, le 14e jour d'octobre. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

LE ROI AU CAPITAINE HITTON[1].

Même sujet que la précédente.

DE PAR LE ROI SEIGNEUR SOUVERAIN,

14 octobre. Cher et bien amé, étant averti que le sieur de la Force s'est tant oublié en son devoir que de prendre les armes et s'associer avec d'autres qui s'élèvent contre notre autorité, et s'efforcent de lever des gens de guerre dans notre Pays souverain, donnant à entendre lesdites levées être faites pour notre service, nous avons bien voulu vous faire la présente pour vous dire que vous ayez à empêcher de tout votre pouvoir lesdites levées, et à maintenir dans l'étendue de votre charge, chacun en son devoir, sous notre obéissance et l'autorité de nos commandements, puisqu'ils y sont naturellement obligés, et nous l'espérons de votre soin et affection accoutumée au bien de nos affaires et service, ainsi que le Comte de Grammont le vous fera plus particulièrement entendre de notre part; n'y faites donc faute, car tel est notre plaisir. Donné à Bordeaux, le 14e jour d'octobre. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Plaintes des calomnies et des mauvais traitements auxquels il est en butte. — Obligé de défendre sa charge contre Grammont, il a recours à la justice de S. M.

22 octobre. Sire, suis-je si malheureux qu'après tant de preuves de la

[1] Capitaine du Persan de Trebiel.

1615. 22 octobre.

fidélité de mon service, les calomnies de mes ennemis me puissent noircir l'honneur et la réputation! Calomnies tant de fois pratiquées par eux, et si souvent avérées telles par votre Majesté, et par MM. de votre Conseil, et que néanmoins, en la plus grande pureté de mes actions, l'on ait porté votre Majesté à me faire recevoir le plus indigne traitement que l'on puisse faire à la plus misérable créature. Je suis condamné avant d'être ouï, et dépouillé d'une charge que j'ai exercée vingt-deux ans dignement et avec honneur, et de laquelle j'avois été pourvue par le mérite de mes services, pour en revêtir mon ennemi qui a depuis trois ans en çà commis cent désobéissances, fait autant d'attentats contre l'autorité de votre Majesté. De quoi, quelles plaintes que j'aie su faire, je n'en ai retiré que des témoignages de mépris, et lui des assistances favorables; que si le Conseil de votre Majesté eût pris autant de soin de m'y satisfaire comme son service les y obligeoit, je ne serois tombé au désavantage qu'il m'a pourchassé maintenant. Mais votre Majesté me permettra de dire avec un juste ressentiment, que les moyens dont Grammont a pensé se prévaloir pour m'abattre, seront ceux qui le porteront par terre; et je m'ose persuader que votre Majesté, justement informée de la candeur de mes déportements, jugera les artifices que l'on a recherchés pour me nuire, si malicieux, qu'elle me fera l'honneur d'appuyer plutôt l'équité de mes actions que l'effronterie de leur impudence. J'ai cet avantage que ce pays dont je suis chargé, et duquel votre Majesté peut tirer les vraies preuves de mes déportements depuis si longues années, rendra toujours des témoignages si favorables de moi, et au contraire si désavantageux de Grammont, qui est tenu d'un chacun en si mauvaise odeur, qu'il est certain que, lorsqu'il leur a voulu donner connoissance que la volonté de votre Majesté étoit qu'il fût reconnu dans le pays, ils se sont tous, d'un commun consentement, armés pour s'en garantir, bien qu'il a pratiqué toutes sortes de moyens pour tâcher de les acquérir et les aliéner de moi, et qu'en cela même l'on l'ait toujours favorisé, si en est-il, Dieu merci, bien éloigné. Et maintenant ce qu'il n'a pu envers eux, il le veut emporter par l'autorité de votre Majesté, de l'équité de laquelle je me veux tant promettre qu'étant ques-

1615. 22 octobre. tion des intérêts si notables de son très-humble service, elle voudra elle-même en connoître, pour m'y rendre sa bonne justice, comme je l'en supplie très-humblement. Je serai d'autant plus obligé de faire prière à Dieu, comme je fais incessamment, Sire, qu'il lui plaise avec l'augmentation de sa royale grandeur, lui augmenter de plus en plus ses plus spéciales grâces et bénédictions. Du 22e octobre, à Orthez.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Appréhension de l'arrivée en Béarn du Duc de Guise, qui alloit conduire Madame en Espagne.

22 octobre. Monsieur, je vous envoie une lettre de M. de Poudenx, qu'un sien laquais m'a ce soir apportée. Madame a su ce soir que le rendez-vous du Comte de Grammont étoit à aujourd'hui; je crois qu'elle le mande à Monsieur. On fait ici courir le bruit que M. de Guise, avec l'armée de la Reine, doit être samedi dans le Béarn. Je prie Dieu qu'il vous donne le bonsoir, avec vingt mille autres au bout de celui-ci. A Pau, ce 22e octobre.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Invitation de venir le trouver à Bordeaux.

25 octobre. Monsieur de la Force, bien que je vous aie ce matin écrit par celui que ceux de mon Conseil ordinaire m'avoient dépêché pour me donner avis de votre retour, et que par ma lettre je vous fasse connoître le désir que j'ai d'être éclairé de vos bonnes intentions; ayant cet après-dîner appris tant par les vôtres que par ce que Portau m'a dit de votre part, que vous n'aviez autre désir ni dessein que de me servir, j'ai cru vous le devoir dépêcher, et vous dire que continuant en mon même désir, je serai très-aise que votre venue soit au plus tôt; laquelle attendant, je prie Dieu, etc. Ecrit à Bordeaux, ce 25e jour d'octobre. *Signé :* Louis. *Et plus bas* : de Loménie.

M. DE LA FORCE [1] A M. DE ROHAN.

Menacé d'être dépossédé de sa charge, il le prie de ne point éloigner ses troupes de la frontière.

Monsieur, je vous écrivis hier par votre laquais bien au long; je reconnois toujours que le mal va croissant ici. Vous savez l'importance de ce pays; si affaires fort importants ne vous obligent ailleurs, je vous supplie de ne vous éloigner que ne voyions ce que deviendront les troupes de M. de Guise, que j'ai fort près de notre frontière. L'on ne veut que me déposséder et ruiner les Eglises de ce pays. Je vous tiendrai averti de tout ce qui se passera. Il se peut présenter des occasions très-importantes, de quoi j'aurai soin de vous donner avis. Faites-moi l'honneur, je vous supplie, Monsieur, que j'aie aussi souvent de vos nouvelles et vos commandements. Le sieur du Bourg, présent porteur, vous dira plus particulièrement l'état de nos affaires. A Thèze, le 27e d'octobre. 1615. 27 octobre.

P. S. Monsieur, je vous supplie très-humblement vous souvenir de ce pays, c'est un affaire très-important. Faites prendre garde aux dépêches que me ferez, car elles courent force hasards.

M. DE LA FORCE A M. DE BOISSE-PARDAILLAN.

Même sujet que la précédente.

Monsieur, je vous assure que les affaires d'ici sont en mauvais état, et crains fort qu'elles sont pour empirer. J'en écris à M. de Rohan, et le supplie fort d'en considérer l'importance. Je vous supplie tenir la main que vos forces ne s'éloignent point d'ici, que celles de M. de Guise n'aient pris leur retour vers Bordeaux, si affaires fort importants ne vous y obligent, et que me fassiez ce bien de me donner avis du tout. J'écris plus au long à votre neveu de Castelnaut. Le sieur du Bourg, présent porteur, vous pourra aussi entre- 27 octobre.

[1] Les lettres suivantes, adressées à MM. de Rohan, de Pardaillan, de Castelnaut et de Pechalvez, avaient été confiées à M. du Bourg; les habitants de Condom l'arrêtèrent et envoyèrent ses dépêches à la Reine, alors à Bordeaux. (*Voir la lettre d'Hespérien du 2 novembre.*) La Force craignait que Grammont, qui était allé conduire Madame à Irun avec M. de Guise, n'engageât ce dernier à revenir par le Béarn avec les troupes qu'il avait amenées, et à le déposséder de son Gouvernement.

1615. 27 octobre. tenir de tout plus particulièrement. Faites-moi l'honneur de me conserver en vos bonnes grâces, et me croire sur tout le reste du monde, Monsieur, etc. Ce 27e d'octobre, à Thèze.

M. DE LA FORCE A M. DE CASTELNAUT[1].

Même sujet. — Situation du pays. — Ceux de Bénac désarment ses soldats. — Grammont le menace de l'armée de M. de Guise.

27 octobre. Castelnaut, lorsque j'ai dépêché vers M. de Rohan, ce fut si à la hâte que je n'eus le loisir de vous écrire qu'un mot. Je ne fais point de doute aussi que n'ayez vu tout ce que je lui ai mandé; les affaires sont ici en fort mauvais état, et ne puis m'assurer de rien que de ceux de la Religion. Tous les Papistes se portent à une telle désobéissance, sur l'impression qu'on leur a donnée que je n'ai plus la charge et que c'est le Comte de Grammont, que je n'en puis venir à bout. Je suis en guerre avec tout ce Persan du Vit-vilh. Ceux de Bénac m'ont désarmé la plupart des soldats, et tellement intimidé le reste que je n'en puis tirer des soldats, et c'étoit un des plus forts Persans[2] de Béarn. Grammont est à présent occupé à l'escorte de Madame, qui doit arriver aujourd'hui ou demain à Bayonne. Il menace fort qu'après cela, il me donnera bien des affaires. Il n'y a point de doute qu'étant tous joints ensemble, et l'avantage qu'ils ont de s'aider du nom et de l'autorité du Roi, qu'ils ne me puissent fort travailler; mais j'espère bien leur donner des affaires. Il fait courir le bruit qu'il veut mener les forces de M. de Guise, et qu'il en a promesse, mais je ne le cuide pas, et crois qu'ils seront obligés de retourner au plus tôt trouver le Roi. Ces messieurs m'avoient fait ce bien de m'accompagner ici, ils ont désiré s'en retourner à cause qu'ils n'avoient point ici leurs armes. Ils m'ont tous fait espérer qu'ils reviendront, ainsi que vous dira M. du Bourg, lequel m'a promis aussi de revenir. J'écris à M. de Péchalvez, suivant l'assurance qu'il m'en avoit donnée, qu'il me fasse cette faveur de me venir trouver, et le prie que ce soit avec ce qu'il pourra d'hommes

[1] Son fils, Gouverneur de Bergerac.

[2] On appelait Persan ou Parsan un corps de milices locales chargé de défendre une partie des frontières; il y en avait six en Béarn. Le Roi nommait les capitaines de chaque Persan.

armés et montés. Je désire que vous preniez soin de l'en solliciter et conjurer fort de ma part; s'il me fait ce bien, et M. de Doysac aussi, ils peuvent faire une jolie troupe. J'en ai extrêmement besoin, car la Noblesse de ce pays ici n'est ni armée ni montée. Je vois bien que j'aurai force affaires. Je vous prie de travailler en sorte que je puisse être assisté, et me mander ce que j'en dois espérer. J'ai parlé du tout bien particulièrement à M. du Bourg, auquel me remettant, je ne vous en dirai davantage, priant Dieu, etc. De Thèze, ce mardi 27e d'octobre. 1615. 27 octobre.

P. S. Je vous assure que les affaires sont ici en si mauvais état, que le moindre accident pourroit faire perdre tout, les volontés y sont merveilleusement ébranlées. Représentez à M. de Rohan qu'il importe fort qu'il ne s'éloigne point de ce pays de quelques jours, que nous puissions voir le cours que prendront les affaires, et, je vous prie, travaillez envers M. de Péchalvez que nous ayons ce bien de le voir; il est nécessairement besoin que je sois assisté de quelque nombre de cavalerie, et me mandez ce que j'en dois espérer.

M. DE LA FORCE A M. DE PÉCHALVEZ.

Même sujet que la précédente. — Demandes de troupes pour le secourir.

Monsieur, si j'ai jusqu'ici désiré avoir le bien d'être assisté de vous, j'y suis à présent d'autant plus convié par les affaires qui se présentent ici, où j'ai à défendre la vie et l'honneur, puisque l'on a entrepris de me déposséder de ma charge, s'étant servi de mon absence au dernier voyage que j'ai fait en Guyenne, pour débaucher les volontés et les bander contre moi; de sorte que je vous puis assurer que je n'y suis sans beaucoup d'exercice, et que ne pourriez en occasion plus importante m'obliger de votre assistance. L'estime que je fais de votre mérite et particulièrement de votre volonté, me le fait infiniment désirer, et vous supplie de toute mon affection, que je reçoive ce bien de vous, et, s'il vous plaît me faire cette faveur, que ce soit le plus promptement qu'il vous sera possible. Si vous pouviez jouir de quelque nombre d'hommes d'armes et bien montés, ce me feroit beaucoup de contentement, et de quelques arquebusiers à cheval. Com- 27 octobre.

1621. 27 octobre. ment que ce soit, je tiendrai à beaucoup d'honneur si j'ai le bien de vous voir, comme je vous en supplie encore de tout mon cœur, et de croire que n'obligerez jamais personne qui vous soit plus acquise ni plus désireuse de vous faire voir qu'en toutes occasions, sans aucune réserve, vous me trouverez du tout, Monsieur, etc. A Thèze, ce 27e octobre.

P. S. Je me suis mis aux champs pour défendre ma charge. Mon fils me laissa hier, s'étant trouvé mal; il ne manqueroit de vous écrire, s'il étoit ici; il a de merveilleuses impatiences d'avoir ce bien de vous voir. Si vous nous faites cette faveur, vous nous obligerez à tous à jamais, je vous en supplie fort.

M. DE LA FORCE A M. DE ROHAN.

Le Parlement de Navarre refuse d'enregistrer la Commission de Grammont. — Assuré de son appui, la Force continue à lever des troupes malgré les défenses du Roi. — Grammont se vante de le chasser du Béarn. — Arrivée de l'Infante.

2 novembre. Monsieur, vous avez pu voir par la Commission qui a été donnée au Comte de Grammont pour être reconnu en cette charge et m'en déposséder, si j'ai occasion de m'endormir. Le Parlement d'ici, qui m'a toujours été fort contraire, commence un peu à songer de quoi il leur va, et à reconnoître que quand l'on m'auroit abattu, que la Religion seroit du tout renversée en ce pays, de sorte qu'une bonne partie commence à appuyer ma juste défense. Ils avoient envoyé vers le Roi pour faire remontrance à S. M. sur le refus qu'ils ont fait d'enregistrer ladite Commission en faveur de Grammont, donnant des témoignages à S. M. que je m'étois toujours bien porté en cette charge en tout ce que je devois pour son service, de sorte que par le retour de cette dépêche, j'en ai reçu la lettre du Roi, dont je vous envoie copie; mais avec cela il est encore venu une nouvelle déclaration du Roi pour empêcher que je ne fasse levée de gens de guerre, ainsi que vous verrez par la copie que je vous envoie; mais le Parlement, en la publiant, a ajouté : *sans l'exprès commandement du Roi ou de son Lieutenant, et lorsqu'il le jugera nécessaire pour la défense et conservation du pays;* de sorte que sur quelques courses que l'on avoit faites et par ceux mêmes du pays, et désarmé plusieurs de nos soldats, je me suis jeté

aux champs et ai fait mettre sur pied six ou sept cents hommes. Il n'y a sorte d'empêchement que l'on ne tâche de me donner; mais je me promets, quoique l'on ait fort débauché les volontés, que j'y mettrai encore jusqu'à trois mille hommes. J'ai vu un gentilhomme de mes amis qui étoit à Dax lorsque M. de Guise y a passé, qui m'a dit que Grammont publie qu'incontinent après que l'Infante d'Espagne aura passé vers Bordeaux, qu'il est résolu de venir dans le Béarn et se mettre en possession; mais j'espère lui donner bien de l'exercice. Je vous supplie me mander l'état de vos affaires et quelles nouvelles résolutions vous avez de l'Assemblée de Nismes, et m'instruire, s'il vous plaît, bien particulièrement de toutes choses. J'ai fait ma réponse au Roi telle que je devois, et vous réponds que je suis bien éloigné d'aller trouver LL. MM., ni mon fils non plus. Il n'est pas croyable en quels termes l'on parle à la Cour de nous; toute la France ensemble n'est pas si coupable, selon leur dire; mais j'espère qu'ils connoîtront comme nous avons vécu en gens de bien, et que rien ne nous sauroit détourner de bien faire ni de servir à Dieu, et qu'un jour notre Roi reconnoîtra ceux qui l'ont bien ou mal servi. MADAME arriva devant hier à Bayonne; M. de Guise doit repasser avec l'Infante dans cinq ou six jours. Je vous ai ci-devant écrit que MM. de Bénac se plaignent que n'avez daigné leur mander de vos nouvelles ni les employer; je crois qu'il seroit à propos de le faire. Ils me travaillent fort ici; je vous prie me faire un billet à part, car tous les messagers sont fouillés. Le bruit est ici que vous avez attaqué le château de Lectoures. A Pau, ce 2e novembre.

1615. 2 novembre.

THÉOPHILE HESPÉRIEN AU SIEUR VISPALIES.

Le meilleur remède aux maux du Béarn est une soumission entière. — Blâme de la conduite de M. de la Force; — ses lettres interceptées et lues au Conseil du Roi. — Levées de troupes extraordinaires. — L'Assemblée de Nismes autorise la prise d'armes de Rohan et de la Force.

Monsieur, je vous écrivis hier une assez longue lettre par le sieur du Caste, marchand de Sauveterre; par celle-ci vous saurez qu'il ne tiendra qu'aux Béarnois qu'ils ne soient hors de tout péril et danger d'avoir du mal; le remède est que de bonne heure ils députent vers LL. MM. pour leur faire 2 novembre.

1615. 2 novembre. offre de leur très-humble service, et leur promettre qu'envers tous et contre tous, de quelque autorité, qualité ou condition qu'ils soient ou puissent être, ils dépendront de leurs commandements, demeureront en paix et en repos dans le pays, sans prendre les armes, ni sortir d'icelui que par leur exprès commandement. Si vous parlez et faites ainsi, et que les effets répondent aux paroles, assurez-vous que LL. MM. vous conserveront en paix et en repos; mais si vous parlez d'un, et que le cœur pense autrement, si vous parlez et écrivez à la jésuitique et ambiguëment, assurez-vous qu'il y a bien des gens qui pourront distinguer, expliquer et dissoudre vos ambiguïtés. M. de la Force feroit bien, mais fort bien de venir trouver LL. MM., puisqu'il en a eu le commandement, et M. le Marquis aussi de venir servir son quartier; voilà comme parlent les meilleurs amis et serviteurs qu'ils ont ici. On parle ici et dit-on que M. de la Force a ôté les clefs de la ville aux Jurats de Lescar, et qu'il les a mises ès-mains du sieur de Germonant avec pouvoir d'y commander, et qu'il en a fait de même ès-autres lieux. On dit qu'il attend l'arrivée et le secours de M. de Rohan, et ce qui est le pis, on dit que plusieurs ministres prêchent le trouble et la sédition, et entre autres M. Pefaus à Pau; ce que je ne croirai jamais de lui que je ne l'oye de mes propres oreilles. Devant hier au soir, qui étoit le dernier d'octobre, on apporta à M. le Maréchal de Roquelaure trois lettres de M. de la Force qu'il écrivoit, l'une à M. de Rohan, l'autre à M. de Castelnaut son fils, et la troisième à un autre. Ceux de Condom saisirent le porteur d'icelles, nommé du Bourg. Ces lettres seront aujourd'hui vues et examinées dans le Conseil du Roi, ce qui ne se put hier à cause de la fête de la Toussaint. On m'a dit que ces lettres portent créance, et qu'il est en danger que le prisonnier soit gehné. Outre la créance, on dit que par ces lettres, M. de la Force demande secours à M. de Rohan, craignant que M. de Grammont, assisté des forces de M. de Guise, ne tourne la tête vers le Béarn. Il est en outre porté par lesdites lettres que les Papistes de Béarn se veulent élever, et que même, il y en a de ceux de la Religion qui ne sont point assurés. Ici il n'y a autres nouvelles, sinon que le Roi a fait expédier deux Commissions pour lever gens de

guerre jusqu'au nombre de cent mille, et quatre mille encore de plus. L'Assemblée, qui est encore à Nismes, a mandé aux Églises de la Basse Guyenne, qu'elle accordoit les armements qui avoient été faits en Guyenne et ailleurs par ceux de la Religion, et a mandé que les Églises de Guyenne obéissent par ci-après en toutes choses à MM. de Rohan et de la Force. Tout cela veut dire qu'on veut remuer les mains. Avisons, je vous prie, tous, et vous qui êtes delà, et nous qui sommes deçà, de faire si bien que ces orages qui s'approchent ne tombent pas sur nos têtes, et que notre petit pays demeure à l'abri, comme il y demeura du temps de la Ligue; le vrai expédient, je vous l'ai mis au commencement de cette lettre, etc. THÉOPHILE HESPÉRIEN. A Paris, ce 2e novembre.

1615. 2 novembre.

M. DE ROHAN A M. DE LA FORCE.

Traité des Réformés avec Condé. — Mouvements des troupes de Joinville et de d'Epernon pour protéger le retour du Roi. — Deux concurrents disputent à la Force le Généralat de la Basse-Guyenne.

Monsieur, j'ai retenu deux jours votre laquais parce que je vous en avois dépêché un. Depuis peu, vous aurez su par le retour de votre homme, comme notre Assemblée générale va bien et vigoureusement. Mais craignant qu'on ne vous ait mandé les particularités, je vous dirai que mes amis m'ont écrit que le traité avec M. le Prince est clos; qu'on envoie les sieurs des Bordes et de la Nouaille pour résider auprès de lui, et le sieur du Cruzel pour aller et venir; que ladite Assemblée travaille à clorre les règlements; après on l'abrégera afin de pouvoir avertir les provinces. Nous avons aussi nouvelles que M. le Prince est passé Loire et vient en çà, ce qui étonne la Cour, laquelle fait toujours état de prendre son retour par où elle est venue; pour cet effet, M. d'Epernon donne rendez-vous aux troupes qu'il lève en Saintonge et Limousin, à Guitres, vers la fin de ce mois, et celles que M. le Prince de Joinville est allé lever en Auvergne, vers la Touraine. Je ne sais pourtant si le passage de mondit sieur le Prince ne fera point changer ce dessein. On fait un pont à Branne et on demande des bateaux à ceux de Sainte-Foi, qui les ont refusés. Tout le monde fait état de lever des troupes

8 novembre.

1621. pour venir contre nous, mais ils ne trouvent guère de sol-
8 novembre. dats, et nous ne les craignons pas. Je suis très-aise de voir le bon chemin que prennent vos affaires. Je crois que le Comte de Grammont ne vous dépossédera de cette année. Depuis la prise du château de Lectoures, nous avons pris Damazan. Je vous dirai aussi que je vois ici deux personnes à désirer une même[1] chose qui vous appartient, ce qui vous donnera de l'ennui. Tous deux m'en ont parlé et quelques-uns des habitants; c'est chose à mon avis que vous ne devez pourvoir qu'en présence; encore aurez-vous bien de l'affaire à contenter toutes les parties; vous devez en attendant tenir les choses en surséance. C'est l'affection que j'ai à votre service qui me fait librement vous dire mon avis et ce que j'ai pu apprendre de cette affaire. Quant à nos desseins, j'espère que l'hiver me fera plus tôt quitter la campagne que les forces ennemies. M. de Châteauneuf nous est revenu joindre avec son train seulement, exprès, à ce qu'il m'a dit, pour aller à votre secours. Je suis à la vie et à la mort, etc. HENRY DE ROHAN. De Tonneins, ce 8e novembre.

M. DE LA FORCE A M. DE SALLES[2].

Arrivée du sieur de Caumartin en Béarn. — Il tente de déposséder M. de la Force de son Gouvernement. — Il échoue par l'adresse de la Force, qui le circonvient et le garde à vue au château de Pau.

15 novembre. Monsieur, samedi sur les quatre heures du soir, M. de Caumartin arriva en cette ville, accompagné des sieurs Dupont et Dufour, l'Evêque de Lescar l'ayant laissé sur son chemin, et l'autre ayant pris le sien dès Orthez. Je me trouvois dans le jardin des Pasternes, sur son passage, et lui fis dire comme j'étois là pour le recevoir. Après quelque difficulté qu'il fit de mettre pied à terre, sur sa lassitude et offre de me voir dès qu'il auroit pris logis, voyant paroître les miens, il descendit, et je fus le recevoir devant la porte du parc, et le conduisis jusques au château, où se voyant en la basse-cour, il fit de grandes instances de se retirer à la ville, et moi au

[1] C'était le Généralat de la province de la Basse-Guyenne que M. de Pardaillan de Boisse et quelque autre notable du parti faisaient solliciter auprès de l'Assemblée générale, au détriment de M. de la Force.

[2] Gouverneur de Navarreins.

contraire, pour n'être privé de cet honneur de le loger dans le château comme toutes les personnes de sa qualité qui étoient venues de la part de LL. MM. m'avoient fait, je le pressai de m'en alléguer les raisons, et que cela même me faisoit paroître qu'il étoit envoyé pour me nuire. Cela lui donna occasion de me prendre à part dans la même basse-cour, où nous fûmes bien une heure, lui à me vouloir persuader que je devois aller à la Cour avec mon fils, et moi à me plaindre qu'on ne prenoit pas le chemin de m'y appeler, autorisant mes ennemis, et leur donnant de nouveaux pouvoirs, comme j'avois avis qu'on avoit fait, et de fait que le Comte de Grammont ne faisoit que d'écrire au Conseil et à toutes les communautés de Béarn, voulant, disoit-il, employer l'autorité de la charge de Sénéchal que le Roi lui avoit donnée, pour maintenir sa patrie. Ce discours s'étendit jusques à la nuit. Enfin il prit sa chambre dans le château, où il trouva bon d'être à part soi, et où il fut servi à souper. Après, je le fus entretenir, et découvris que toute sa charge consistoit à me semondre d'aller à la Cour; et si j'en faisois refus, de donner des lettres qu'il avoit à MM. du Conseil, et s'en aller par toutes les communautés pour leur défendre de m'obéir, et n'avoit une seule lettre à moi pour me témoigner seulement son envoi. Je lui dis assez librement que je le garderois bien de me porter ce préjudice-là ; le suppliai et conjurai de vouloir prendre la peine de voir dans le pays tous les Ordres d'icelui pour savoir comme quoi j'avois agi en mon Gouvernement, pour le pouvoir rapporter à LL. MM., et les désabuser des calomnies qu'on a répandues contre moi, et que pour cet effet, il pourroit aller partout. Il me dit que ce n'étoit sa charge. Le lendemain il voulut aller à la messe; je lui offris mon carrosse et de mes gens catholiques pour l'y conduire; ce que voyant, il me dit qu'il se résolvoit à n'y aller, que aussi étoit-il harassé. Après le prêche, MM. du Conseil me vinrent trouver jusques à huit d'entre eux, pour savoir et apprendre l'état de ces affaires, et furent jusques à près de midi en mon cabinet, dont il eut connoissance, étant en ce même temps descendu en la salle, et me fit dire qu'il désiroit me voir. Je m'excusai sur ce que j'étois occupé avec lesdits sieurs. L'après-dînée, je le trouvai en autre trempe, et

1615. 15 novembre.

1615. 15 novembre. m'avoua que le Roi étoit trompé; qu'il me trouvoit plus avisé qu'on ne le lui avoit fait entendre; qu'il désiroit se retirer; à quoi je ne répugnai pas sur l'assurance qu'il me donna qu'il rapporteroit au Roi l'état de ce pays, et comme quoi il l'avoit trouvé paisible; que l'exécution de ce qui lui étoit commandé n'y pouvoit apporter que le trouble et ruine de ses sujets; et qu'il n'avoit délivré directement ni indirectement aucune lettre ni Commission, ni ne le feroit. Il s'en part à ce matin, et je le fais conduire par mon fils de Montpouillan jusques à Orthez. Je ne me puis assez louer de la bonne volonté que me témoignèrent en ces occasions MM. du Conseil, et j'espère qu'ils continueront. Je me résouds à assembler deux cents hommes de chacun des Persans d'Oleron et de Nay, ne fût-ce que pour garder qu'on ne les débauche; donnez-m'en votre avis. J'omettois à vous dire que sur des avis que j'avois d'ailleurs, qu'on avoit expédié Pouvoir au Comte de Grammont de la charge de Gouverneur, au sieur de Bénac de Lieutenant du Roi, et au sieur de Plicydens de Sénéchal. J'en ai donné connoissance à M. de Caumartin, sur quoi il m'a dit qu'il n'y avoit rien de délivré, accordant tacitement que les Provisions étoient expédiées. Jugez si j'ai plus à m'amuser, et si on ne veut me mettre en bel état. C'est tout ce que j'ai à vous dire, si ce n'est que je vous supplie croire toujours que je suis, etc. CAUMONT. A Pau, ce dimanche, 15e de novembre.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Nécessité d'envoyer M. d'Artigues à l'Assemblée de Nismes. — Situation des affaires. — Justification de la conduite de M. de la Force. — Instructions sur ce que doit faire le sieur d'Artigues.

1615. Novembre. Monsieur, je vous supplie de persuader à Monsieur d'envoyer quelqu'un à l'Assemblée de Nismes; il lui importe fort de le faire; je n'y sais nul plus propre que M. d'Artigues, qui ne l'en refusera, moyennant le Gouvernement de Tonneins, lequel il me semble qu'il ne lui doit refuser. Premièrement, M. d'Artigues sait les amis particuliers de Monsieur en cette Assemblée, lesquels il lui faudra solliciter et pres-

ser de parler pour mondit sieur au Corps de l'Assemblée et avec vigueur; il connoît aussi les corrompus et zélés d'icelle, auxquels il faut qu'il parle en particulier pour leur faire reconnoître que c'est un fait de conscience d'assister Monsieur, qui n'est en peine que pour avoir bien fait et maintenu les Eglises de Dieu; que si on le délaisse, cela découragera fort tout le monde d'y servir. Franchement il faut aussi qu'en pleine Assemblée M. d'Artigues die, de la part de Monsieur, qu'il est étonné du peu de soin qu'ils ont de lui, lequel n'est attaqué que pour avoir voulu procurer la conservation de ces Eglises d'ici, et déduise particulièrement comme les députés desdites Eglises d'ici n'ont pu obtenir à la Cour nulle promesse d'être continués en leur état, quelque remontrance que mondit sieur de la Force ait pu faire de la justice et importance de leur demande; que n'ayant pu par toutes sortes de soins et de paroles respectueuses, avoir aucune assurance pour eux, ils dirent qu'ils députeroient à l'Assemblée générale, ce qu'on ne leur voulut permettre, quoiqu'on souffrît aux Evêques d'ici de se joindre à l'Assemblée du Clergé de France; pour poursuivre la ruine des Eglises d'ici, ainsi qu'ils faisoient ouvertement, témoin la harangue de l'Evêque de Luçon, à la clôture des Etats-Généraux, et sont les seuls de tous les Ordres de toutes les Souverainetés séparées qui soient entretenus en cette Assemblée, et desquels les plaintes aient été insérées aux cahiers. Toutes ces raisons n'ayant pu obtenir à nos députés, ni la permission d'envoyer à l'Assemblée de Nismes, ni aucune bonne réponse, les fit résoudre, voyant la ruine évidente de ces pauvres Eglises, de conseiller au Colloque la députation; de quoi Monsieur leur dit n'être d'avis, de peur que le Roi venant en Guyenne, ne prît de là occasion d'envoyer ou de venir lui-même les chasser, ou pour le moins mettre les Evêques en possession d'un plus grand avantage; néanmoins qu'afin qu'ils n'eussent à se plaindre de lui, si en suivant son conseil il leur en mésadvenoit, il leur promettoit que si le Synode prenoit cette résolution, il les maintiendroit et se perdroit avec eux. Un de leurs députés étant arrivé ici avant mondit sieur, sur le rapport duquel le Synode avoit pris cette délibération lorsqu'il arriva, ainsi que les députés pourront

1615. Novembre.

1615 Novembre. témoigner, il a été accusé par la Reine d'être auteur de tout, et son mécontentement vient de cela, et de ce que depuis il n'a voulu permettre qu'on poursuivît ceux du Synode, et qu'on les décrétât comme le Conseil vouloit faire. Sur cela, on le calomnie, et donne-t-on sa charge à son ennemi; que pour la prise des armes de Guyenne, il n'en est pas cause, la résolution en ayant été prise à l'Assemblée de Tonneins, où il n'étoit pas; que depuis ayant été appelé à celle de Sainte-Foi, il y alla et ne fit que rhabiller ce qu'il pût à ce qu'on avoit délibéré. Depuis il contint tant qu'il fut là, les affaires le mieux qu'il pût; qu'étant arrivé ici (contre la promesse faite à ceux qui se retireroient chez eux ou en leur charge de ne leur demander rien), on envoya un Commissaire pour l'expolier de son Gouvernement, ce qui fait bien paroître l'animosité de la Religion; qu'aussi, s'il est hors d'ici, les Eglises sont perdues en ce pays, selon l'apparence humaine. Pour ces dernières armes, elles ne sont que défensives, et notez bien tout ceci, afin de le dire à Monsieur, et faire que M. d'Artigues déduise à l'Assemblée le tout bien particulièrement, et s'étende sur toutes ces raisons bien au long. Dieu veuille bénir tous vos desseins, et vous conduise par son Saint-Esprit.

P. S. Que M. d'Artigues se souvienne de dire à l'Assemblée publiquement, que Monsieur, pour n'avoir voulu ni pu en bonne conscience empêcher la députation des Eglises d'ici, est aujourd'hui attaqué et persécuté.

ANNÉE 1616.

M. DE LA FORCE A MM. LES CHATELAINS DE NAVARRE.

Arrestation de MM. de la Chancellerie de Navarre par M. de Grammont.

1616. 8 février. Monsieur, sur l'avis qui me fut donné de l'attentat commis par M. de Grammont envers MM. de la Chancellerie, je m'étois acheminé en diligence de deçà, où étant, j'avois fait expédier des lettres pour convoquer une Assemblée d'Etats extraordinaires, afin de pourvoir à ce désordre, à quoi j'étois résolu de ne rien épargner, et avois mandé toutes mes forces;

mais sur l'assurance qui m'a été donnée que MM. de la Chancellerie ont été menés à Bayonne, et craignant de porter une grande foule en Navarre, j'ai mieux aimé temporiser. Je ne doute point que cette action extraordinaire et sans exemple de Grammont ne soit prise fort à cœur de tout le pays, et avec le ressentiment qui se doit, qu'un particulier, leur justiciable, qui ne doit se présenter devant cette Compagnie qu'avec respect et humble requête, *ait commis un acte si téméraire qui n'a jamais été fait par nos Rois ;* ce sont vos Magistrats desquels ils vous privent, et de la justice que le Roi entend vous être rendue. Il me voudroit aussi priver, s'il pouvoit, de l'autorité qui est due à la charge que j'exerce il y a longues années; mais je l'en empêcherai bien, fort assuré que la preuve que vous avez retirée de ma fidélité au service de S. M. et de mon affection à votre bien et conservation, vous fera toujours aussi demeurer ferme à la reconnoissance que vous y avez rendue jusqu'à présent. Les affaires qui se présentent vous y doivent obliger plus que jamais, même pour vous garantir des grands désordres où des partialités vous peuvent porter, à quoi tout l'Etat a un notable intérêt, dont vous devez, par une bonne union entre vous, tâcher de vous garantir, et je serai fort aise qu'avisiez aux expédients qu'y devez tenir entre vous, suivant ce que j'en écris à plusieurs des principaux de la Noblesse et des communautés; et ne doutez point que de mon côté que je n'y porte ma vie, mes amis et tout ce que Dieu m'a donné de moyens, même pour la délivrance de MM. de la Chancellerie. Je vous supplie, etc. Ce 8e février.

1616. 8 février.

M. DE LA FORCE A MM. DE LA CHANCELLERIE DE NAVARRE.

Sur leur arrestation par Grammont, et leur mise en liberté.

Messieurs, présentement je viens d'apprendre votre délivrance; je n'ai voulu manquer soudain de vous envoyer visiter par M. de Maillos que je dépêche exprès, et pour m'en réjouir avec vous, ayant eu le ressentiment que je devois de l'indignité qui vous a été faite et du mauvais traitement qu'avez reçu. Que si j'eusse pu y apporter le remède selon mon affection, et vous y servir aussi utilement que je désirois, je

22 février.

1616. 22 février. vous supplie, croyez que je n'y eusse pas épargné ma propre vie. L'injûre n'en est pas seulement à vous, mais au Roi, ayant par cet acte si téméraire et sans exemple, jeté sa justice, qui doit être respectée d'un chacun, en grand mépris, et foulé son autorité aux pieds. J'en ai fait mes plaintes comme je devois, fort résolu d'employer tout ce que Dieu m'a donné de crédit et de moyens pour vous en faire avoir la réparation que l'acte mérite, et que Grammont soit condamné à se représenter devant vous comme votre justiciable, pour procéder contre lui selon la grandeur de l'action. J'avois envoyé mon trompette vers vous et vers M. de la Noue ; ils ne lui voulurent pas permettre de vous voir, et délivrer ma lettre. J'aurai de l'impatience d'apprendre de vos nouvelles par le retour du sieur de Maillos, et savoir quel service il vous plaira retirer de moi, l'ayant chargé très-particulièrement de tout. Je me reconnois tellement votre obligé que je vous supplie de croire que je n'aurai jamais rien de cher pour vous témoigner, outre ce que je dois au service du Roi, à la dignité de vos charges, et à votre mérite, combien particulièrement je vous suis acquis pour toute ma vie, et vous demeure, etc. Ce 22e février.

M. DE BOISSE-PARDAILLAN A M. DE LA FORCE.

Il va se joindre à lui avec des troupes et du canon.

24 mars. Monsieur, je reçus au soir deux de vos lettres en même temps ; je pars cejourd'hui avec quatre mille hommes de pied et trois cents chevaux ; tenez-moi averti du chemin que nous devrons tenir pour vous joindre ; je mène du canon pour les mieux attaquer s'ils se logent fortement ; il les faut attaquer, s'il plaît à Dieu. Vous verrez que je vous mène des gens bien délibérés et résolus au combat, et de vous bien servir, et moi, qui n'oublierons rien au logis, pour vous faire voir que je suis véritablement, etc. A Sainte-Radegonde, le 24e de mars.

L'ASSEMBLÉE DE LA ROCHELLE A M. DE BOISSE-PARDAILLAN.

Invitation d'aller secourir M. de la Force attaqué par Grammont.

25 mars. Monsieur, nous avons su comme par une infraction notable de la trêve, nos ennemis se sont saisis du château de

Tartas, et que le sieur Comte de Grammont a ramassé des troupes pour attaquer M. de la Force et le Pays de Béarn, et avons envoyé à Loudun pour en faire nos plaintes à la Conférence; mais cependant, afin que nos Églises n'en reçoivent des préjudices et dommages, qu'il vaut mieux éviter qu'avoir peine de rechercher la réparation, nous vous prions et exhortons par l'affection que nous avez toujours témoignée au bien de nos Églises, de vouloir assister de tout votre pouvoir mondit sieur de la Force, conformément à la lettre que nous écrivons au Conseil de la province. Nous connoissons votre courage, votre expérience et les moyens que Dieu vous a donnés pour le soutien de nos affaires; nous en attendons et espérons les effets, et prions Dieu vous continuer ses bénédictions et vous conserver pour sa gloire, et sommes, Monsieur, vos très-humbles et affectionnés serviteurs, les députés des Églises Réformées de France, tenant l'Assemblée générale : Blet, président; Durand, adjoint; Boysseul, secrétaire; Manial, secrétaire. A la Rochelle, ce 25e de mars. 1616. 25 mars.

M. DE LA FORCE AU PRINCE DE CONDÉ.

Violation de la trêve.— Siége et prise d'Aire. — La Force tente vainement de délivrer cette place. — Il attend Pardaillan et remercie le Prince de Condé de lui avoir donné l'ordre de le secourir.

Monseigneur, j'ai rapporté le soin que je devois de vous informer de ce qui se passoit de deçà; mais je suis si bien avoisiné que je n'ai su faire passer aucune dépêche, ayant été toutes prises. Le peu de respect que nos ennemis ont porté à l'observation de la surséance d'armes, m'a ôté le moyen de satisfaire au commandement qu'il vous avoit plu me faire, de me rendre près de vous; ils m'ont bien fait connoître qu'ils avoient bâti de grands desseins, sur l'espérance de mon absence, contre cet Etat, et crois véritablement que si je m'en fusse éloigné, ils y eussent bien remué de la besogne, et possible fait tel changement que je ne sais si les remèdes en eussent été faciles. J'ai eu sur les bras MM. de Gondrin, de Grammont, de Poyane, le Vicomte d'Orthes, du Laur, de Miossens et de la Motte-Gondrin, avec toutes leurs forces qui ont paru tout à coup; et ayant attaqué Ayre[1] 27 mars.

[1] Aire sur l'Adour, sur la route de Mont-de-Marsan à Pau.

1616. 27 mars.

avec des canons qu'ils ont tirés de Bayonne, ceux de dedans se sont rendus, après avoir soutenu le siége quinze jours. J'avois mis toutes les forces de ce pays sur pied pour les secourir, et pensois pouvoir faire lever le siége; mais ils s'y étoient trop bien fortifiés, et ce que j'ai pu faire après un combat assez opiniâtre fut de jeter dans la place quatre cents hommes, lesquels se trouvant dépourvus de vivres, furent contraints cinq ou six jours après de se rendre. Partant de là, ils se sont séparés sans rompre leurs forces, et publient partout qu'ils sont résolus de m'attaquer. Les commandements du Roi ni la publication de la trêve ne les arrêtent point. Je crois que le vrai moyen est les forces que j'attends de M. de Pardaillan, auquel j'avois donné avis de ce qui se passoit de deçà; il m'assure par ses lettres d'être bientôt à moi; j'espère par ce moyen arrêter le cours de leurs progrès. Vous m'aviez fait l'honneur, Monseigneur, d'en prendre soin et de faire adresser à ces messieurs des dépêches du Roi, par un courrier qui venoit avec celui qui m'a porté les vôtres; mais M. de Roquelaure l'en a fait retourner de Bordeaux, lui persuadant qu'ils étoient tous retirés. La peine qu'il vous a plu prendre de commander à MM. de Pardaillan et de Châteauneuf de me venir trouver, sera le vrai remède. Je suis très marri de ces désordres, dont j'ai grande occasion de me plaindre, et des avantages qu'ils ont pris de ce que j'ai demeuré dans l'obéissance, et m'ébahis que les considérations du public n'aient eu assez de force pour les retenir. Je répute à beaucoup de bonheur, Monseigneur, le soin qu'avez daigné prendre de votre très-humble serviteur, et vous supplie très-humblement avoir agréable que je vous représente l'extrême fardeau que je supporte, il y a cinq ou six mois, pour défendre cet État, ayant retiré si peu d'aide des deniers du Roi, que j'y ai mis du mien dix fois autant. Je me promets tant de l'honneur de votre bienveillance, que me ferez l'honneur d'y avoir égard. L'affection qu'il vous plaît apporter au public et de moyenner un bon repos à la France, doit être grandement cher à un chacun. Je supplie Dieu qu'il y épande ses bénédictions, et vous en donne l'heureux succès que vous désirez. Je ne manquerai de vous tenir averti diligemment de ce qui se passera, et d'être toujours disposé à

l'obéissance que je dois à vos commandements, Monseigneur, etc. A Pau, du 27e mars. [illegible]
27 mars.

M. DE LA FORCE A MESSIEURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA ROCHELLE.

Il prie l'Assemblée qu'en traitant de la paix, elle veuille bien pourvoir par un article exprès, afin que rien ne soit innové aux Eglises du Béarn. — Il redoute des changements qui causeroient leur ruine. — Déjà les gens du Roi menacent de les effectuer, croyant la paix faite.

Messieurs, celle qu'il vous a plu adresser aux Églises de ce pays nous fait assez juger la mauvaise disposition de nos affaires. Il est à craindre que nous-mêmes, au lieu d'en embrasser l'appui et la défense, sommes plus attachés à nos utilités particulières et aux considérations du monde, qu'à celles que nous devons à Dieu; et ainsi nos adversaires, reconnoissant nos défauts, savent en tirer leurs avantages, travaillant par ce moyen, à nous diviser, et de cela même prendre sujet de nous jeter en mépris et de s'affermir au déni des choses justes, ce qui dès longtemps nous a tellement mis en arrière que nous ne pouvons encore nous en relever; et sans l'assistance de Dieu, je vous vois en état de souffrir beaucoup, si votre Assemblée si célèbre, de si longue main sur pied, sur laquelle toutes nos Églises respirent le soulagement de leurs maux, et qui est regardée de toute la Chrétienté, se trouvant maintenant en assiette si avantageuse par la faveur qu'un chacun a espéré de l'union et appui de tous ces Grands, même ayant embrassé lès intérêts du public par un commun consentement pour maintenir l'autorité du Roi, et procurer la réformation de son Etat, vient à décheoir des espérances qu'elle a fait concevoir aux gens de bien; nous en recevrons un fort notable préjudice, ce que Dieu ne veuille. Il vous a doués, Messieurs, de tant de prudence, et ayant une connoissance si particulière des sentiments d'un chacun, pour faire jugement certain des choses, que vous ne pouvez que très-dignement vous y conduire, et porter vos résolutions à ce qui sera nécessaire pour la gloire de Dieu, bien du service du Roi, repos et tranquillité de ses sujets. Les prières de tant de gens de bien qui lui en sont incessamment adressées, puissent être exaucées par sa bonté et miséricorde, pour vous

18 avril.

1616. donner l'adresse de son saint Esprit et la bénédiction à vos
18 avril. labeurs et saintes délibérations, ainsi qu'il connoît être expédient pour sa gloire et consolation de ses Eglises. Je suis obligé de vous représenter l'appréhension en quoi sont particulièrement celles de ce pays ici, que par la paix désirée de tous, il n'arrive des changements dans l'Etat qui cause leur totale ruine, si par votre soin, Messieurs, et votre ferme sollicitation il n'y est remédié à présent par article exprès, qui porte que l'Etat demeurera en la même condition qu'il est sans y souffrir aucun changement, ni permettre que les charges principales puissent être admises entre autres mains que de ceux de la Religion, comme elles sont dès maintenant, et qu'il ne soit rien changé en l'Ecclésiastique. L'union que nous avons désirée nous seroit inutile autrement, car elle n'est nécessaire que pour empêcher les innovations et les désavantages que l'on nous pourroit procurer sans cela, et duquel nous ne serions fondés à nous plaindre, s'il n'étoit dit par article exprès. D'ailleurs les exemples passés nous donnent assez d'occasion de craindre que l'on ne nous y laissera en paix, ce qui me fait vous supplier, comme font toutes les Eglises, d'avoir soin de nous, et par un bon règlement ordonner à nos voisins et à tout ce qui pourra commodément nous assister, de s'y disposer lorsque le besoin le requerra. De ceux du Conseil du Roi nous menacent déjà ici par la paix, et j'en ai vu des lettres, et que nous ne serons pas traités comme nous avons été par le passé. Lorsque j'avois l'honneur d'être en la bonne grâce de LL. MM., je ne laissois de reconnoître aux traverses que me donnoient mes ennemis, le désavantage que me causoit ma Religion; maintenant que par un monde d'artifices, ils nous jettent en leur indignation, jugez, je vous supplie, où j'en serai et quelle sera ma condition? vous en pouvez beaucoup plus juger que je n'en ose dire; tant il y a que cet exercice auquel on m'entretient, il y a tant de temps, pour défendre nos vies et nos honneurs et maintenir cet Etat, m'a presque accablé et mis ma Maison tellement en arrière, que cela ne peut durer sans notre ruine totale, que je supporterois allégrement pour servir Dieu, auquel j'aurai toujours mon recours, espérant qu'il me fera la grâce que les considérations

du monde ne me divertiront jamais de mon devoir, et de la résolution que j'ai de me tenir toujours ferme en toutes vos bonnes et saintes résolutions, auxquelles je le supplie vouloir présider, et qu'il vous continue, Messieurs, ses saintes grâces et bénédictions, etc. Cé 18e avril. 1616. 18 avril.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Paix de Blois. — Du Vair, Chancelier. — Guerre de Juliers. — Armements des Vénitiens. — Ils demandent M. de Châtillon pour Général.

Monsieur, nous avons appris par des lettres écrites de Bordeaux, comme la paix a été publiée à Blois, M. le Chancelier congédié, sa charge donnée à M. du Vair, premier Président du Parlement de Provence, qu'on a envoyé chercher pour l'exercer; Dieu veuille que ce soit à sa gloire, au contentement des gens de bien et au profit de l'Etat! M. de la Fourcade a aussi mandé le même à Monsieur, et ajouté le rétablissement de lui et des siens en toutes leurs charges, honneurs, dignités et pensions, et que le reste de ses affaires va assez bien. Je ne sais si ces nouvelles feront changer d'opinion à Monsieur pour votre retour, et s'il ne le hâtera point par cette dépêche. M. d'Espalungue a reçu des lettres de Hollande par lesquelles on lui mande que cette guerre de Juliers recommence, et qu'un des Archiducs, duquel je n'ai retenu le nom, fait de grands préparatifs et armements pour aller assiéger cette place-là. M. de Châtillon lui écrit aussi et lui mande que les Vénitiens font de grands préparatifs de guerre, sans spécifier contre qui, et qu'ils le prient fort d'être Général de leur armée et lui font de si belles et grandes promesses, qu'il en a envoyé demander la permisssion à la Cour. C'est beaucoup d'honneur à un homme de son âge de commander l'armée d'une si puissante République. Si le succès de cette guerre réussit heureusement, cela le mettra en grande estime par toute la Chrétienté. A Pau, ce 12e mai. 12 mai.

M. DE LA FORCE A LA REINE.

Justification de sa conduite passée.— Protestations de dévouement.

Madame, comme l'industrie de mes ennemis a été si grande 6 juin.

1616. 6 juin.

que de déguiser toutes mes actions et donner sujet à votre Majesté de s'irriter contre moi, aussi me promets-je tant de sa bonté, qu'elle voudra s'éclaircir de la vérité et me recevoir en mes justifications; et si j'ai tant de bonheur que cela, j'espère lui faire voir mes déportements être si éloignés de ce qu'ils lui ont voulu persuader, que votre Majesté fera de moi tout un autre jugement. Je sais bien que l'on a pris grand prétexte aux choses où par le devoir de ma Religion je me suis porté et rendu; ce à quoi ma conscience m'obligeoit, comme du voyage que je fis en Guyenne. Si je ne prouve à votre Majesté que tant s'en faut que je me sois départi ni en dire, ni en faits, de ce que je dois au service du Roi et de votre Majesté, qu'au contraire je ne prouve y avoir apporté ce que doit un très-fidèle sujet et serviteur, je ne veux point recevoir de grâce de votre Majesté. Ne me déniez donc point, s'il vous plaît, Madame, celle que je vous demande d'être ouï, et que je ne demeure point dans le plus insupportable tourment qui me peut arriver, que de me voir privé de l'honneur des bonnes grâces de votre Majesté, protestant devant mon Dieu que je suis tellement reconnoissant l'honneur et les bienfaits que j'en ai reçus, que si j'en ai abusé, je confesse ne mériter pas de vivre. Dieu ne m'a point tant délaissé que cela, et espère qu'il me fera la grâce de donner tant de preuves du contraire à votre Majesté, et de la pouvoir servir selon la passionnée affection que j'en ai, qu'elle me fera l'honneur de me recevoir en sa bienveillance comme je l'en supplie très-humblement, et de croire que je serai jusqu'au dernier soupir de ma vie, Madame, etc. A Pau, le 6e juin.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Même sujet que la précédente. — Il envoie ses enfants au Roi et demande justice de ceux du Conseil du Béarn qui se sont prononcés contre lui.

14 juin. Monsieur, vous voulez que je confesse être coupable et acquiesce à votre condamnation avant d'être ouï, cela ne semble pas juste; je ne me veux pas décharger de blâme, ni soutenir qu'il ne m'en puisse être donné, mais non pas au degré qu'on le veut mettre; et dirai librement que si ce n'étoit mes supérieurs auxquels j'ai à déférer tout ce qui leur plaira,

que je penserois faire paroître être mieux fondé à me plaindre du traitement que j'ai reçu, que l'on n'a d'occasion de blâmer mes actions. Je vois bien que vous avez entrepris de m'abaisser, puisque, ainsi que vous dites, c'est la trop bonne opinion que j'ai de moi qui m'a perdu; Dieu me veuille garder d'autres vices. Je connois trop bien mes imperfections, mais il n'y a remède, c'est douleur aux vaincus; je vois bien qu'il faut souffrir; tant y a que ce sont de pauvres consolations que d'affliger l'affligé; possible que vous reviendrez à vous-même, et que vous rencontrant en quelque meilleure humeur, vous jugerez que je mérite d'être plus épargné; c'est une pauvre ressource pour me relever de mes souffrances et de tant d'extrémités où l'on m'a jeté, que j'aie à recevoir les persécutions de tous côtés. Et que dois-je espérer, si cela dure? J'ai eu de grandes patiences jusqu'à présent, et croyois que l'on y dût avoir quelque égard; mais ce continuel tourment seroit capable de me jeter au désespoir, si je n'étois assisté de Dieu. J'espère qu'il appuiera mon innocence, et si j'ai ce bonheur de pouvoir être écouté du Roi, je lui donnerai une si claire connoissance des artificieuses malices de mes ennemis, qu'il déférera autant à mes véritables justifications, comme il y a ci-devant fait par surprise à leurs imprudentes calomnies. Vous savez assez comment ils en ont toujours usé, et qu'à mes plus pures actions, ils ont toujours donné un tel déguisement que par la faveur de ceux qui les ont appuyés, ils en ont toujours tiré à mon préjudice les avantages qu'ils ont voulu. Je verrai après que nous aurons tenu les États de deçà, en quelle bonne disposition je pourrai mettre les affaires en ce pays pour me garantir du mal que l'on m'y procure incessamment par leurs menées et pratiques; que si j'y puis voir de la sûreté, et que S. M. me veuille permettre de lui aller rendre compte de mes déportements, je me promets avoir ce bonheur de l'en satisfaire. Cependant j'ai cru que je devois y envoyer mes enfants d'Eymet et de Montpouillan, afin que si S. M. l'a agréable, ils puissent continuer à lui rendre le très-humble service qu'ils doivent, et que je puisse faire voir à un chacun que je n'ai point de plus fort désir que, moi et les miens, puissions nous perpétuer au service très-humble que nous lui devons. Si vous

1618.
14 juin.

1616. 14 juin. connoissez qu'eux et moi puissions mériter la continuation de vos faveurs, vous nous obligerez grandement de les en faire ressentir, et possible aurons-nous ce bonheur que nous ne serons pas inutiles à votre service. Je vous ai donné une si particulière connoissance de l'état des affaires d'ici, et sur la justice que je demande d'aucuns de ceux du Conseil, que je ne vous en serai davantage ennuyeux, et vous dirai seulement qu'au lieu d'amender, je vois leur rage accroître toujours, tellement que je ne cuide pas que S. M. puisse éviter qu'elle ne se défasse d'eux ou de moi, car de pouvoir subsister en leurs charges, et moi en la mienne, il ne se faut pas attendre que cela se puisse, le mal est trop gangrené. M. de Miossens et MM. de Bénac publient ouvertement que les Dupont, Dufour et Gillot sont ceux qui les ont engagés en haine contre moi, et à tous ces desseins où ils se sont portés jusqu'ici, et ne se feignent point de dire que j'ai bien fait de les arrêter, et qu'ils mériteroient d'être bien châtiés. J'attendrai ce qu'il plaira à LL. MM. d'en ordonner, et si je dois espérer encore quelque part en vos bonnes grâces, comme celui qui peut dire véritablement n'avoir jamais eu autre volonté que de demeurer, Monsieur, etc. A Pau, le 14[e] juin.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Brouilleries à la Cour. — Mésintelligence des deux Reines. — Exaspération du peuple, et pamphlet contre le Maréchal d'Ancre. — Sermon curieux d'un Jésuite. — Visite de Montpouillan à la petite Reine. — Plaisanterie du Roi. — L'Archevêque d'Auch.

Juillet. Monsieur, MM. de Saint-Cricq et de Loyard, le Conseiller, disent que toutes choses vont très-mal à la Cour, où on n'espère qu'en Mgr le Prince pour y pourvoir; aussi l'y attend-on avec affection et impatience, au dire même de ceux qui l'ont le plus blâmé. Les Reines sont en fort mauvaise intelligence, je dis excessivement; on dit que la plus jeune est la plus habile et fine qui se puisse voir. Le peuple de Paris est tellement mutiné et envenimé contre le Maréchal et la Maréchale d'Ancre, que cela passe jusqu'à la Reine-mère. L'aîné Sallete mande à son père qu'un Jésuite, prêchant en une église qu'il nomme, dit en son sermon qu'anciennement un Royaume, étant fort affligé de guerres civiles, en-

voya à l'oracle pour savoir le moyen d'y pourvoir, lequel leur répondit qu'il falloit qu'ils jetassent leur Déesse dans la mer avec une ancre d'or attachée au col, à quoi ledit prédicateur ajouta qu'on ne philosophât pas là-dessus, car il n'y entendoit point finesse. Il s'est aussi en ce même temps fait un livre qui dit en propres termes que *pour calmer les troubles de la France, il faut jeter la Déesse et l'ancre dans la mer.* Il s'est aussi fait un autre livre de la juste invasion et détention de la Navarre par l'Espagnol. M. de Casaux croit comme moi que c'est M. de Bouillon qui a fait faire ce mauvais arrêt contre Monsieur, lequel a grand tort de n'avoir envoyé visiter Mgr le Prince, cela eût bien servi à ses affaires. Le Conseiller Loyard dit que Grammont, en faisant ces assemblées, sait bien ce qu'il fait, et veut faire croire qu'il en a commandement de la Cour. Le lendemain de l'arrivée de mon frère de Montpouillan, le Roi le mena voir la Reine, sa femme, et lui demanda s'il la trouvoit belle, et s'il ne la trouvoit pas bien petite. Mon frère lui ayant dit qu'elle étoit très-belle et plus haute qu'il ne pensoit, il lui dit que c'étoit ses patins qui la haussoient, et lui ayant un peu levé sa robe, les y fit voir; mais mon frère ayant répondu qu'ils n'étoient pas fort hauts, le Roi dit: *Voyez Pouillan qui trouve ma femme fort belle*, et disoit à tous ceux qu'il voyoit, que mon frère trouvoit sa femme belle; il ne fut jamais tant nourri à l'enfance qu'il est, à ce qu'on dit. M. de Saint-Cricq assure qu'un Catholique aura la capitainerie d'ici, mais non pas Lago. Vous verrez par la lettre de Madame à Monsieur comme, contre le commandement du feu Roi à l'Archevêque d'Auch, de n'entrer en Béarn, il y est néanmoins venu sous prétexte de porter une Notre-Dame en Ossan, où il a été, et est de présent à Nay; on dit qu'il doit aller à Lescar, mais j'estime qu'il ira premier à Oleron. Toutes ces promenades me sont fort suspectes; il a mené avec lui deux Jésuites, et dit-on que les deux d'Oleron le sont de surcroît venus trouver à Nay; MM. de Vigier et Naveras sont avec lui. A Pau, ce mardi, à six heures du matin.

1616. Juillet.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Le Président Gassion, excommunié par les Protestants. — Plaintes de M. du Casse au Synode.

1616. 26 septembre. Vous recevrez celle-ci par Gast, qui vous contera toutes nouvelles, et vous dira comme MM. les ministres de Paris ont interdit la Cène au Président Gassion, parce qu'il assura la Reine de faire passer au Conseil la main levée; cela l'empêchera d'en être juge, et devroit faire connoître à MM. les ministres de Béarn qu'ils sont bien timides auprès des autres qui n'y ont pas tant d'intérêt qu'eux. On dit que M. du Casse n'a fait rien qui vaille au Synode, et n'a fait que parler contre Monsieur, disant que l'emprisonnement qu'il avoit fait de MM. du Conseil étoit cause de tous leurs maux, et force autres discours que Gast vous pourra dire, auquel me remettant, j'abrégerai celle-ci, et vous dirai seulement que je dînai hier à Eymet avec le Comte de Gurson, qui me témoigna force affection; la mienne sera toujours parfaite en votre endroit, croyez-le, chère moitié, et que rien ne me peut faire changer. A. de Caumont. A la Force, ce 26e septembre.

ANNÉE 1617.

M. DE ROHAN A M. DE BOISSE-PARDAILLAN.

Guerre des Princes. — Ils sont déclarés criminels de lèse-Majesté. — Neutralité des Protestants.

1617. 22 février. Monsieur, vous apprendrez par M. de Perignal toutes choses, et comme je tâche de vous servir en tout ce que je puis; je poursuis aussi vivement pour notre désarmement [1], j'espéré que nous y recevrons contentement; c'est ce que je vous pourrai apprendre, quand le sieur de Fregignel s'en retournera. Nous sommes à ce coup à la guerre; MM. de Vendosme, du Mayne et de Bouillon, Marquis de Cœuvres, et Président le Jay, sont déclarés criminels de lèse-Majesté, aussi bien que M. de Nevers. M. de Longueville ne bouge

[1] Les Réformés se tenaient en dehors des mouvements suscités parmi les Princes par l'emprisonnement de Condé, et réclamaient l'exécution des clauses de la paix de Loudun, qui leur étaient favorables.

point encore, il ne vient aussi ici, de façon qu'on ne sait assurément ce qu'il fera. L'on a déjà donné des coups d'épée de part et d'autre. Le Roi amasse de grandes forces. Il n'y a apparence que les Princes, sans diversion dans le Royaume, puissent se mettre que sur la défensive. Ils ont de bonnes places et de braves gens ; il y a apparence qu'ils se battront fort et ferme. Si en Poitou on est sage, comme j'espère, je verrai ce qui se fera de deçà. Par le retour dudit Fregignel vous en saurez davantage, car chaque jour apporte sa nouvelle. Aimez-moi toujours et me croyez jusqu'au tombeau, etc. HENRY DE ROHAN. De Paris, ce 22e février. 1617. 22 février.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Récit de la mort du Maréchal d'Ancre. — Motifs qui ont déterminé le Roi à le faire arrêter. — Joie du peuple à cet événement.

Monsieur de la Force, je ne doute point que dedans le cours des affaires qui se sont passées depuis la mort du feu Roi, mon Seigneur et père, que Dieu absolve, vous n'ayez facilement remarqué comme le Maréchal d'Ancre et sa femme, abusant de mon bas âge et du pouvoir qu'ils se sont de longue main acquis sur l'esprit de la Reine, madame ma mère, ont projeté d'usurper toute l'autorité à mon État, disposer absolument des affaires et m'ôter les moyens d'en prendre connoissance; dessein qu'ils ont poussé si avant qu'il ne m'est jusqu'ici resté que le seul nom de Roi, et que c'eût été un crime capital à un de mes officiers et sujets de me voir en particulier et m'entretenir de quelques discours sérieux. Ce que Dieu, par sa bonté, m'ayant fait apercevoir, et toucher au doigt le péril éminent que ma personne et mon État encouroient dans une si déréglée ambition, si j'eusse donné quelques témoignages de mes ressentiments et du désir extrême que j'avois d'y donner l'ordre requis, j'ai été contraint de dissimuler et couvrir par toutes mes actions extérieures ce que j'avois de bon en l'intérieur, en attendant qu'il plût à cette même bonté me préparer la voie et l'opportunité pour y pouvoir remédier. Sur ce, il est arrivé que depuis quelques jours, plusieurs notables personnages, tant de ma bonne ville de Paris que de divers autres endroits de mon 24 avril.

1617. 24 avril. Royaume, prenant l'occasion de l'absence dudit Maréchal d'Ancre, qui s'en étoit allé en Normandie en délibération d'y faire quelque séjour, se seroient adressés à la Reine, madame ma mère, et aux Ministres que ledit Maréchal et sa femme avoient établis pour, sous eux et à leur volonté, manier seuls les affaires de cet État, et leur auroient vivement répété qu'il étoit nécessaire de me faire agir promptement et à bon escient en l'administration de mes affaires, autrement que mon Royaume se soulevoit de toutes parts par ce manquement, et ne pourroit éviter une entière subversion; de quoi ledit Maréchal d'Ancre ayant été aussitôt averti, il seroit revenu en grande diligence et auroit employé tout son pouvoir et ses artifices pour non-seulement faire étouffer ces salutaires ouvertures et propositions, comme contraires à ses desseins, mais encore auroit résolu de me priver du pouvoir de les effectuer par des conseils que j'aime mieux taire que publier; ce qu'étant pleinement venu à ma connoissance, et considérant que, outre le péril de ma personne, la haine que presque tous mes sujets et bons serviteurs portent au gouvernement de ces gens-là, avoit tellement aigri et débauché les esprits dans mon Royaume, qu'il couroit fortune de s'embraser entièrement, si je différois davantage à y pourvoir, poussé de ces justes considérations et du conseil que Dieu seul m'a inspiré en cette occasion, je me suis résolu de m'assurer de la personne dudit Maréchal d'Ancre, ayant donné charge au sieur de Vitry, Capitaine de mes Gardes, de l'arrêter dans mon château du Louvre; ce qu'ayant voulu exécuter, ledit Maréchal, qui étoit fort accompagné à son accoutumée, auroit, avec quelques-uns des siens, voulu faire de la résistance, il se seroit tiré quelques coups dont aucuns ont porté sur ledit Maréchal qui en est demeuré mort sur la place. De là, j'ai fait arrêter sa femme, ensemble les susdits Ministres, et supplié la Reine, madame ma mère, de trouver bon que désormais je prenne en main le gouvernail de mon Etat, afin d'essayer à le retirer de l'extrémité où les mauvais conseils dont elle s'est servie l'alloient précipiter; à quoi j'espère que Dieu me fera d'autant plus volontiers la grâce de parvenir que mes intentions ne buttent qu'à sa gloire et au bien de tous mes sujets, dont j'ai bien voulu vous donner avis comme

à l'un de ceux de qui je fais un particulier état, vous priant de faire entendre cette action partout où votre pouvoir s'étend, et ajouter aux raisons dessus dites, celles que votre prudence vous fera juger nécessaires pour contenir un chacun dans les bornes du devoir et de l'obéissance, vous employant surtout soigneusement à ce qu'aucuns ne s'émeuvent dans votre Gouvernement, et que rien n'y trouble le repos que je désire y être conservé. Que si quelques-uns ont des plaintes ou demandes à faire, vous leur pouvez donner assurance qu'ils s'adressent à moi par les voies que les sujets doivent tenir en ce qu'ils ont à désirer de leurs Rois, ils me trouveront porté à tout ce qui sera de la raison et de la justice. Cette action a été tellement louée par deçà que l'on n'entend qu'applaudissements et bénédictions sur moi pour l'avoir entreprise, et en temps si opportun; j'espère qu'il en sera de même partout ailleurs. Cependant j'ai écrit à mes Lieutenant Généraux en mon armée de la tenir toujours en état, afin de m'en servir contre ceux qui ne voudroient reconnoître mon autorité. Au premier jour, je vous ferai une plus ample dépêche, et vous assurerai cependant que, si vous me servez aussi dignement comme je me promets, je vous en reconnoîtrai en toutes les occasions qui s'en offriront. Et sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 24e jour d'avril. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1617. 24 avril.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Affaires du Béarn. — Nouvel Edit des duels. — Sévérité du Roi. — M. de Guemadeuc, qui avoit tué le Baron de Nevet, se rend à M. de Vendôme et recourt à la miséricorde de S. M.

Je ne puis rien toucher aux affaires du Béarn que nos députés ne soient venus; MM. les Ministres de l'État témoignent être fort disposés à nous donner contentement; je désirerois fort, pendant qu'ils sont en cette bonne volonté, que nous la pussions faire valoir. Je ne sais qui fera le voyage, mais il me semble qu'il étoit fort nécessaire entre autres que MM. d'Arros et de Lescun y fussent employés, et je leur ai mandé. Il est question de pourvoir à notre établissement, lequel est de telle importance que je tiens que des remèdes 26 juillet.

1621. 26 juillet. qui y seront apportés maintenant, dépend le repos ou la ruine de nos Églises, et de nous en particulier. Je suis résolu d'y apporter la vigueur et fermeté qu'il faut. Je vous prie, lorsque vous ferez votre voyage de la Force, ne faites que de petites traites à cause des chaleurs, et que notre fils prenne garde à lui, et d'aller devant ou après. J'ai fait purger le petit Tonneins à cause de ses gales, il se porte bien sans cela. Je ne perds point d'occasion à vous écrire, je vous prie faites de même. L'on a refait un Edit des duels plus rigoureux encore, et que le Roi est fort résolu de faire observer exactement. S. M. et tout son Conseil s'attachent fort à maintenir son autorité, et pour cet effet, de faire régner justice, il fera mauvais de tomber en des fautes. M. de Guemadeuc, qui avoit saisi le château de Fougères, incontinent que M. de Vendôme en est approché, il s'est rendu à lui et lui a déclaré qu'il ne vouloit avoir autre recours qu'à la miséricorde du Roi, tant y a que M. de Vendôme a commandement de l'amener, et l'on croit qu'il passera par la rigueur de la justice; tout le monde craint tellement de déplaire au Roi, qu'aucun ne lui en ose parler. C'est tout ce que je vous dirai pour astheure. A Paris, ce 26e juillet.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — M. de Luynes. — M. de Nevers. — Influence des Jésuites. — Disgrâce du Chancelier. — Retraite de l'Archevêque de Tours. — Les Protestants privés de leurs charges à la Cour. — Haine contre la Religion Réformée. — Affaire de la main-levée. — Etats tenus à Saint-Palais. — Mort de M. Daspis. — Pension sollicitée par M. Maillos. — Desseins de M. de Grammont. — Commissions dont la Marquise charge son mari.

12 décembre. Monsieur, j'ai cru que vous seriez aise d'apprendre les nouvelles que nous avons ce soir sues d'Orthez; c'est que M. d'Esquille a passé ce matin près de là, s'en revenant de la Cour, et a envoyé au juge d'Orthez une lettre que son fils lui écrivoit de Paris, par laquelle il lui mandoit que le Roi n'y est pas encore de retour; que les mécontentements des Grands croissent tous les jours à la Cour; que M. de Luynes s'est entièrement donné au parti de Rome et d'Espagne, qu'il gouverne plus que jamais, et vit en Régent du Royaume avec le Roi, et sa femme en Princesse du sang, avec la Reine; que

M. de Nevers s'est rendu capucin ; que les Jésuites gouvernent du tout M. de Luynes et l'État ; que M. l'Archevêque de Tours s'est retiré à Tours, très-malcontent et défavorisé ; M. le Cardinal de Retz est chef du Conseil, M. le Chancelier disgracié et sur sa retraite, avec MM. de Puysieux et de Pontchartrain. On croit que M. de Sault sera pour avoir de même bientôt son congé, néanmoins cela n'est encore fait comme les deux autres. On ôte aussi la charge à M. de Maupau (Maupeou), et casse-t-on tous les Ordinaires du Roi, de la Religion, et tous les Officiers tant du Conseil que de sa Maison, qui sont de la Religion. M. Gondrant a aussi reçu une lettre de Paris presque de même teneur ; et la conclusion de toutes les deux, est qu'à la Cour on témoigne manifestement une passionnée haine contre ceux de la Religion. Ce fils du juge d'Orthez mande qu'on dit que le Conseil du Roi suivra toutes sortes de voies violentes pour l'exécution de la mainlevée, mais que toutefois plusieurs personnes croient qu'ils y ajouteront cette modification de faire lever le revenu ecclésiastique par les trésoriers du Roi, et faire payer tant de celui-là que de celui du Domaine et des Recettes circonvoisines de l'ancien Domaine, les ministres, collége, Évêques et autres charges de l'État. On dit aussi que le Roi donne astheure toute liberté à la Reine-Mère de voir qui elle veut et se promener où il lui plaît. M. d'Esquille s'en est allé droit chez lui et n'est venu ici. On dit que c'est une chose étrange de la soudaineté des changements de la Cour et de l'incertitude de l'être d'un chacun. A Pau, ce 12[e] décembre.

1617.
12 décembre.

---

19 décembre.

Monsieur, vous n'aurez point de lettres de Monsieur par cette dépêche, à cause qu'il est encore à Saint-Palais, où il tient les États ; mais il se porte bien, grâces à Dieu. Je commence fort à m'ennuyer de tant demeurer à recevoir de vos nouvelles. Bensin est arrivé ici depuis trois ou quatre jours, mais sa venue ne m'a guère réjouie, parce qu'il ne m'en a point apportées ; Dieu m'en veuille bientôt donner de bonnes. Le pauvre M. Daspis, l'avocat, est mort d'une fièvre quarte, qui finit par une enflure, et bientôt après sa vie par cette enflure ; cela me donne de l'appréhension pour mon frère de

1617. 19 décembre. Castelnaut, qui est fort mal de la sienne. Dieu le veuille conserver, s'il lui plaît. On fait ici courir le bruit que M. Maillos poursuit une pension de quatre cents livres, à quoi vous l'assistez autant qu'il vous est possible, et dit-on qu'il cause la demande d'icelle sur la perte qu'il reçoit en la restitution des biens ecclésiastiques, de quelques gages de garde-papiers qu'il a, pour le remplacement desquels il requiert cette pension. Il me semble que ce seroit être bien attaché à ses avantages et profits propres de se souvenir, en une si grande et si déplorable ruine publique, de son intérêt particulier pour une perte de cent écus petits, et crois que vous et lui seriez bien blâmables de faire penser au Conseil du Roi que vous présupposez que cette malheureuse main-levée soit reçue en ce pays, où la plupart mourront mille fois plutôt. Néanmoins cette poursuite feroit juger que vous connoîtriez ou sauriez assurément qu'on seroit disposé ici à consentir à cette ruine dont Dieu nous garde, s'il lui plaît. On m'a donné avis que le Comte de Grammont, estimant votre retour fort proche de la fin de votre quartier, étoit résolu de suivre le chemin qu'il croiroit que vous tiendriez afin de vous rencontrer, et pour ce sujet, menoit douze hommes avec lui, armés de petites cuirasses sous le pourpoint ou la casaque. Je ne sais si cela est vrai ou non, et crois que vous vous en moquerez, et de moi avec, de ce que je vous le mande; mais vous ferez bien d'y prendre garde sans en faire semblant. A Pau, ce 19e décembre.

P. S. Je vous supplie de m'apporter un nouveau testament en belle lettre; je ne me soucie qu'il soit bien relié. Madame m'a aussi commandé de vous mander que si la troisième partie de l'*Astrée* est imprimée, comme on lui a assuré, que vous l'apportiez avec les deux autres parties précédentes, afin de les faire lire aux petits et à la petite Diane; n'oubliez, s'il vous plaît, cela, car elle croiroit que je ne vous l'aurois mandé; et si la troisième partie est imprimée, ne laissez de porter la première et la seconde. Je vous supplie aussi de me faire acheter tous les petits livres qu'a faits nouvellement M. du Moulin tant contre le Jésuite Arnoul, que de la Providence de Dieu, car tous ceux qu'on avoit envoyés ici se sont perdus. Je vous supplie de me porter des gants gras comme

ceux que vous me portâtes dernièrement, et du même maître, 1617.
car je n'en trouve point de meilleurs, et si ils ne puent point. 19 décembre.
Ceux que mon frère d'Eymet vous donna à Paris, lesquels vous trouviez si bons, étoient faits *aux Trois Roses*, en la rue Saint-Denis. J'avois accoutumé, étant à Paris, de m'en fournir là; il est bien vrai qu'ils sont bons. Je vous supplie de m'en apporter de ceux que Lapierre fait faire *au Marteau d'or* exprès, desquels mes frères se servent. J'en voudrois bien aussi quelques paires de ces cirés de Vendôme; car je crois que, si on les porte lorsqu'ils sont nouvellement faits, ils sont bons, mais je laisse gâter les miens avant de les porter. Madame vous mande que vous lui portiez trois ou quatre livres de dragées d'anis musqué pour Monsieur et pour elle. Je vous envoie la juste mesure de mon tapis de cabinet; la plus courte est la largeur, et la plus longue, la longueur; ce sont les filets que vous trouverez ci-enclos.

ANNÉE 1618.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Mauvais procédés de M. de Châtillon à l'égard de madame de Saint Germain. — La Marquise de la Force se félicite de sa conduite envers sa mère. — Accident qui lui arrive à la chasse. — Nouvelles de Castelnaut.

Monsieur, je loue Dieu d'avoir appris, par M. Portau, votre 1618.
bonne santé et votre départ de Rouen, d'où il me tardoit fort 1er janvier.
que vous ne fussiez hors, à cause du mauvais air. Je crois que celle-ci vous trouvera à Paris, puisque, selon ce que M. Portau m'a dit, vous deviez partir de Rouen un jour ou deux après lui, pour vous acheminer vers Paris. Je me doutois bien que vous trouveriez fort étrange le changement d'humeur de ma mère, fondé, à ce qu'on me disoit, outre le remords de conscience, sur quelques mécontentements qu'elle avoit, et avec sujet, de M. de Châtillon, duquel elle recevoit des mépris et des reproches pour ne lui pouvoir donner autant de commodités et aussi souvent qu'il en désiroit, beaucoup par delà les promesses qu'elle lui avoit faites, dont il abusoit tellement, à ce qu'on m'avoit assuré, qu'il renvoyoit tous ses créanciers de petites et grandes dettes à madame de

1618. 1er janvier. Saint-Germain comme à son argentière; et sur les refus qu'elle faisoit de débourser si souvent, il lui écrivoit des lettres fort piquantes. Cela me donnoit grande compassion de la misérable condition de sa vieillesse, et me persuadoit presque qu'elle eût envie de me voir; mais n'en ayant depuis su nulle nouvelle, je doute de la vérité de ce qu'on m'en avoit dit, ou bien elle a changé de volonté, ou ayant su l'arrivée à Paris de ma sœur de Châtillon, elle se veut tellement hâter de l'aller trouver, pour ne la laisser seule en ce lieu-là, qu'elle ne s'est voulu donner le loisir de m'attendre chez elle. Si c'est l'envie de s'approcher de ma sœur durant son séjour de Paris, qui retarde la réponse de ma lettre, je n'en suis que bien aise, car c'est un prudent conseil de ne laisser point cette jeune femme seule et sans conduite à la Cour; si c'est aussi la continuation de sa mauvaise volonté vers moi, je dirai comme David, ce qu'aussi j'ai éprouvé jusqu'ici: *Quand je n'aurai pour moi père ni mère, mon Dieu sera pour moi.* Quoi qu'il en soit, j'aurai ce repos et contentement en ma conscience, de m'être soumise à tout ce que j'ai pu, pour, en cette occasion, rendre obéissance à Dieu, procurer paix et tranquillité d'esprit à ma mère, et donner édification et bon exemple à tous. Je vous supplie de ne rien dire à personne du mauvais ménage que je vous mande, qu'on m'avoit dit être entre ma mère et M. de Châtillon, et vous remercie très-humblement de la permission que vous me donnez d'aller voir ma mère; vous suppliant de croire qu'en cela et en toute autre chose, nos affections ne seront jamais discordantes, car je ne veux avoir volontés que les vôtres. J'ai bien opinion que je n'irai pas au-devant de vous jusqu'en Poitou; je voudrois bien au moins que ce fût jusqu'à la Force; Monsieur et Madame n'y sont aucunement disposés, je les en solliciterai autant que je pourrai; mon frère de Castelnaut y est allé changer d'air; il y a quinze jours que nous sûmes de ses nouvelles, on nous mandoit qu'il se trouvoit mieux depuis qu'il étoit à la Force. Je vous dirai que vous faillites hier à être en recherche de femme, car je me faillis à rompre le col de dessus la grande haquenée de Monsieur: cela m'arriva à la chasse des alouettes, où il me prit fantaisie d'aller volontairement sans m'en faire prier; et parce qu'en votre absence je suis allée, quasi par

force, deux ou trois fois à celle des chiens courants, à cheval, 1618.
sans qu'il me fût arrivé d'inconvénient ; je me résolus faci- 1er janvier.
lement à y aller, à cause aussi qu'autrement, il falloit aller à pied par des guérets où on ne pouvoit mener le carrosse sans faire partir le gibier. Comme nous fûmes à la chasse, il fit si grand froid que je fus contrainte de mettre les deux mains dans mon manchon, cependant qu'on tendoit le filet, et dis à un laquais qu'il tînt la haquenée, de peur qu'elle ne partît au bruit qu'on feroit. Cependant je tenois la bride dessous mon manchon, et voulus tourner mon cheval vers les tendeurs ; le laquais fut si sot, qu'au lieu de tourner la haquenée du côté que je voulois, il la tira si fort par le mors pour la faire tourner de l'autre, qu'elle broncha, et au lieu de la retenir, comme j'eusse fait si j'eusse tenu la bride, il la tira en bas si rudement qu'elle donna du nez à terre, et je tombai par-dessus elle, non pas à la renverse, mais de côté sur la tête, qui supporta le faix du corps, léger comme vous savez; de sorte que je m'étonne que tombant, comme je fis, par delà le cheval, la tête en bas, qui soutint la pesanteur de tout mon corps, je ne me rompis le col ou la tête; mais, grâces à Dieu, je ne me fis que peu de mal, et sentois à ce matin plus de douleur de l'autre côté de la tête où je ne touchai pas à terre, que de celui qui y donna. Toutefois le mal est si petit, que je n'ai laissé d'aller aujourd'hui deux fois au Prêche, d'où je ne fais que revenir présentement, avec si grand froid que j'ai pensé geler. Je crois que le jour de la Cène, qui sera dans huit jours, Dieu aidant, je glacerai entièrement au temple. Nous venons de recevoir des nouvelles de mon frère de Castelnaut, qui se porte mieux, grâces à Dieu, néanmoins avec sa fièvre.
A Pau, ce 1er janvier.

M. DE LA FORCE A M. DE LA VILLE-AUX-CLERCS.

Difficultés de l'exécution de la main levée ; — il en décline la responsabilité, et croit qu'on peut apporter quelques modifications dans le remplacement des biens ecclésiastiques.

Monsieur, j'écris à M. de Loménie ce que j'estime lui 2 janvier.
devoir être mandé des affaires de deçà, dont je n'userai de redite en celle-ci ; mais sur ce qu'il vous a plu m'adresser une lettre du Roi, par laquelle S. M. me mande qu'elle

1618. 2 janvier. s'ébahit d'apprendre qu'il y en ait qui, trouvant à redire à ce qu'elle a ordonné en faveur des Ecclésiastiques de Béarn, veulent, s'y opposant, retarder l'exécution de ses commandements; que comme elle a justement prononcé ses arrêts, aussi par son autorité elle les fera valoir, et par mon entremise. S'en étant S. M. remise à moi, je vous supplie trouver bon que je vous die que ce me seroit un grand malheur qu'un affaire, que j'ai toujours réprouvé (auquel en présence même du Roi, j'ai fait l'insistance que vous avez vue, non par des considérations de ma Religion, mais par celles à quoi j'estimois que ma charge et le service du Roi m'obligeoient, sachant le désespoir qu'en recevroient toutes ces Eglises), que l'on me voulût imputer les difficultés qui s'y peuvent rencontrer. J'ai travaillé par toutes les persuasions qu'il m'a été possible, envers MM. les Ministres de l'Etat, jusqu'à les importuner à ce qu'il leur plût donner moyen aux intéressés de faire leurs remontrances, et qu'ils pussent être rendus capables des intentions de S. M., ce qui, je m'assure, eût grandement facilité l'exécution de ses volontés et au contentement de toutes parties, car ceux de la Religion sont en si grande appréhension que l'on veut leur ruine et leur ôter le moyen de maintenir la Religion, qu'ils ne se peuvent rassurer, surtout de ce qu'il leur semble qu'on y apporte une grande précipitation, et tous ceux qui entreprennent de leur alléguer quelques raisons, leur sont incontinent parties et tenus pour suspects. Si vous saviez tous les artifices que l'on a apportés de deçà pour leur donner de la méfiance de moi, vous les trouveriez étranges et bien malicieux. De dire que je m'en dois moquer, je vois mes ennemis en tirer trop de profit par le pied et avantage qu'ils ont pris, et la nécessité où je me trouve réduit, me donne juste occasion de craindre et de ménager mes actions, non-seulement pour me conserver, mais pour mieux servir le Roi. Bien souvent que je dors, on me fait parler, et si j'ouvre la bouche, tout est interprété sinistrement. Tant y a, Monsieur, que je ne vous dois taire que les moyens qu'on a mis en avant pour le remplacement, sont tellement rejetés de tous et tenus pour si incertains, qu'il sera malaisé qu'ils puissent jamais être contents, s'il n'y est apporté de l'amélioration, et je crois qu'il

se peut. Je ne manquerai jamais au service très-humble que je dois au Roi, et m'assure aussi que S. M. me fera l'honneur d'avoir quelque égard à moi, et ne me voudra charger de ses commandements qu'en ce qu'elle jugera par sa prudence que je puis dignement et équitablement faire. Vous me faites l'honneur de m'aimer, départez-moi, je vous supplie, votre assistance et bons avis à toutes occurrences, et me croyez toujours, etc. A Pau, ce 2e de janvier. 1618. 2 janvier.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Envoi du sieur Renard pour l'exécution de la main-levée. — Apologie de cette mesure.

Monsieur de la Force, il est bien superflu de vous mander que je m'assure que vous contribuerez à ce que pourra dépendre de votre crédit et de l'autorité que je vous ai mise en main, pour faire exécuter les Edits ou Arrêts que j'ai délivrés, soit en faveur des Catholiques ou de ceux de la Religion prétendue Réformée, habitants de ma Souveraineté de Béarn, et moins les justes occasions que j'ai eues d'en user de la sorte, d'autant que vous étant par deçà, je les vous ai dites, et votre affection et fidélité me promet le reste. Néanmoins, le sieur Renard s'y transportant pour le faire, bien que je lui aie ordonné de les vous redire, et prendre en toutes occurrences vos bons avis, j'ai estimé qu'il n'y auroit point de mal de vous en écrire quelque chose. Il me semble que la justice parle tellement en faveur des Catholiques, et avec elle ma propre conscience, que je ne leur pouvois refuser leurs équitables demandes, et au contraire, j'ai honte d'avoir tant différé, mêmement nul n'y ayant intérêt que mes finances, qui ne me peuvent être en aucune considération, lorsqu'il s'agira de m'acquitter de mon devoir et de satisfaire aux obligations que j'ai à la bonté céleste, qui, non contente de m'avoir élevé en une grande dignité, et assujetti force peuples à ma domination, comble mon règne de bonheur. Si ce n'étoit que les considérations du monde sont petites lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu, je n'oublierois à mettre l'estime que cette affaire m'a fait recevoir parmi les Catholiques, qui, ne pouvant se contenter de m'en louer, sont conviés à dire que c'est une 2 avril.

1618. 2 avril. sainte inspiration qui ne peut procéder que de celui qui tient en ses mains les cœurs des Rois, et qui les fait régner. Mais si en cette action j'ai suivi les traces de mes ancêtres qui ont mérité et emporté le nom de Très-Chrétien, je n'ai pas perdu celui de bon Prince envers mes sujets de la Religion prétendue Réformée, puisque non content d'avoir affecté pour l'entretenement de leurs ministres, régents, professeurs, écoliers, et leur discipline ecclésiastique, mon domaine dudit pays, même pour subvenir à leur dépense, et aux autres, qui sont nécessaires dans ledit pays, j'ai hypothéqué le revenu de plusieurs terres de mon ancien domaine, réuni à cette Couronne, l'année mil six cent sept, et rendu les officiers d'icelles comptables en la Chambre de mes Comptes à Pau, et autorisé les huissiers et sergents d'icelle de pouvoir exécuter en ce Royaume leurs arrêts et jugements sans qu'il leur soit besoin de visa, *ne pareatis*, bien que ceux de ce Royaume n'aient pareil pouvoir dans ledit pays. Toutes ces considérations, mais bien plus particulièrement votre affection et fidélité, me font espérer que vous vous y emploierez très-librement et courageusement, et particulièrement. Voulant en l'exécution de cette affaire, comme en toutes autres qui concerneront mon service de deçà, n'y rien faire sans vos bons conseils, je m'assure que vous ne les refuserez audit sieur Renard, ni votre assistance; que bien davantage, je tiens pour certain que post-posant vos intérêts aux miens, et mon contentement au vôtre propre, vous courrez au devant et chercherez par tous moyens de me donner des preuves de la continuation de vos bonnes et sincères intentions, aussi ardemment que je m'efforcerai, en toutes occasions, de vous témoigner ma bonne volonté. Ce sera avec impatience que j'attendrai ce bonheur du ciel, et cependant je prierai, etc. Ecrit à Paris, le 2e jour d'avril. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* de Loménie.

Défense aux Protestants de s'assembler à Orthez. — Ordre de dissoudre toute réunion illicite.

21 mai. Monsieur de la Force, sur l'avis qui m'est donné que, au mépris de mes Edits et défenses publiés tant en mon Parlement de Bordeaux que en ma Chambre de l'Edit, établie à Nérac, ceux de la Religion prétendue Réformée de France

et de Béarn ont résolu de tenir une Assemblée à Orthez, sans m'en avoir demandé permission, j'ai fait expédier une lettre-patente que j'envoie à mon Conseil ordinaire, portant nouvelles défenses de cesdites Assemblées, et commandement exprès que, si celle d'Orthez étoit jà ouverte et commencée, ceux qui s'y trouveront aient à se séparer incontinent sans y faire aucun séjour, voulant que, en cas de désobéissance, il soit extraordinairement procédé, tant contre les auteurs de ladite Assemblée, que ceux qui s'y trouveront, étant chose trop préjudiciable à mon autorité pour la souffrir. Je vous prie donc tenir la main à l'exécution de cette mienne volonté, et d'user du pouvoir que vous avez à me faire obéir selon la fidélité et affection que vous avez toujours portée au bien de mes affaires et services; et l'entière confiance que j'en ai de vous, me fait assurer que vous n'y oublierez rien, et que j'en demeurerai entièrement satisfait. Ce étant, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 21e jour de mai. *Signé:* LOUIS, *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1618. 21 mai.

M. DE LA FORCE AU ROI.

L'arrivée du sieur Renard exaspère les populations. — Les habitants prennent les armes et se rendent par troupes à Pau. — Insolences des écoliers. — Les députés des Eglises de France se réunissent à l'Assemblée d'Orthez. — La Force refuse de les recevoir. — Difficultés de sa situation.

Sire, je dirai librement à votre Majesté, que bien que tous ceux de ce pays fussent assez informés que M. Renard dût venir, il y en avoit fort peu qui crussent que ce dût être si tôt; de sorte que se voyant tous surpris par son arrivée inopinée, l'alarme en a été si grande, et l'émotion telle, que je me suis trouvé en extrême peine : presque toutes les villes s'en sont mises en armes, les peuples témoignant pareille agitation que s'ils eussent eu une armée d'ennemis à leurs portes, et n'attendois que l'heure de voir quelque commencement de sédition sur la diversité des Religions, qui eût été capable de les faire tous s'entretuer. De ce premier désordre, ils se sont jetés en un autre, qui a été de se rendre ici à grandes troupes, de tous côtés, comme s'ils eussent dû assiéger mondit sieur Renard et moi, et plus de cent ou six-vingts écoliers, avec des actions si inconsidérées et paroles si 25 juin.

1618. 25 juin. insolentes par le menu peuple, que j'étois au désespoir. J'ai tâché avec le Conseil ordinaire, d'y apporter tous les expédients que nous avons jugés les plus convenables pour remédier à tous ces désordres, soit pour arrêter ces émotions populaires des villes, ou pour la témérité des écoliers, ainsi que votre Majesté pourra être informée par tous les arrêts que nous avons donnés pour cet effet. Je ne doute point que votre Majesté ne trouve mauvais qu'il n'y ait été porté plus de rigueur, et qu'il n'en soit été fait quelque châtiment exemplaire; mais je la supplie très-humblement de croire que, si nous n'y avons fait ce que nous pouvions, ayant été contraints de nous tenir dans cette modération pour le bien du service de votre Majesté, et de peur de tomber en une confusion qui eût pu apporter plus grand mal, et sans l'assistance que j'ai eue des principaux de la Noblesse, j'étois pour me voir en de grandes extrémités. Nous avons ci-devant donné avis à votre Majesté comme les députés étrangers qui avoient été appelés dans la ville d'Orthez, s'étoient retirés. En effet, ils s'étoient séparés, et une partie étoient allés aux montagnes pour boire des eaux chaudes, et, au retour, passèrent près d'ici, faisant courre le bruit qu'ils s'en alloient; au lieu de cela, ils se sont rassemblés sur la venue de M. Renard audit lieu d'Orthez, où par la passion et presse de quelques-uns qui m'en veulent, ils résolurent de députer trois d'entre eux pour me venir haranguer et conjurer de rendre l'assistance en ces affaires que ma Religion m'obligeoit, estimant qu'en les recevant, j'offenserois votre Majesté, ou que les refusant, lesdits députés demeureroient malcontents contre moi, et par conséquent tous ceux de la Religion. En effet, ne les ayant pas voulu voir, ils en ont fait de grandes plaintes; et voilà les extrémités où je me trouve, auxquelles je ne vois point de remède pour moi qu'en la clémence de votre Majesté, car je suis tellement à la presse, en la violence où je vois ces esprits, que quelques succès que puisse prendre cet affaire, il ne peut m'être que ruineux en l'état où je vois toutes choses, et ne puis subsister que je ne sois contraint de rendre mes actions pleines de blâme envers votre Majesté, si par sa bonté elle n'ordonne d'y prendre quelques expédients plus doux, par le moyen desquels, gardant la dignité qui lui

est due, et le maintien de son autorité, on puisse rendre capables ses sujets de l'intention qu'elle a de les maintenir tous en leurs libertés, et ceux de la Religion, en leur exercice; les délivrant par ce moyen de cette appréhension si forte qu'ils ont de leur ruine. Je m'assure que mondit sieur Renard a donné une vraie connoissance à votre Majesté de la mauvaise disposition de cet Etat, et de la peine en quoi je suis, laquelle, je crains, ira toujours en augmentant, si Dieu n'a pitié de moi, et qu'il plaise à votre Majesté y faire prendre quelque bon remède, comme je l'en supplie très-humblement; et je prierai de plus en plus Dieu, Sire, pour la prospérité de votre Majesté, et qu'il lui plaise en longueur de jours, lui augmenter ses saintes grâces et bénédictions, etc. A Pau, ce 25e juin.

1618. 25 juin.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Mécontentement de l'impunité des écoliers et de ce qui s'est passé à l'Assemblée d'Orthez. — Il s'étonne de la tolérance du sieur de la Force pour tout ce qui tend à abaisser l'autorité royale, et lui envoie M. de Montpouillan pour lui témoigner son indignation.

Monsieur de la Force, depuis vous avoir dépêché un courrier, j'ai été encore plus particulièrement informé de ce qui s'est passé en Béarn depuis l'arrivée du sieur Renard, et comme les écoliers de Pau et Orthez, assistés d'autres personnes de peu de considération, avoient commis les insolences contenues en ma précédente lettre, sans en avoir été punis, bien qu'ils aient demeuré plus de deux fois vingt-quatre heures sur le pavé, en entreprenant des actions contraires à leur devoir et à mon autorité; comme aussi la requête avoit été présentée en mon Parlement, vous y séant, tendant à faire ordonner que ledit sieur Renard eût à se retirer pour n'apporter que de l'altération dans le pays: choses qui m'ont si fort étonné, non-seulement pour avoir été faites, mais tolérées, que j'en suis demeuré émerveillé. Ces insolences et le mépris fait à ma dignité, par telles voies, et à l'encontre de chose juste et équitable qui ne pouvoit être autrement, si je n'eusse voulu encourir l'ire de Dieu sur moi, et par réflection sur mes peuples, et où nul n'est intéressé par les précautions dont j'ai usé matériellement, offensé que ne me contentant de le vous avoir mandé par homme exprès, m'a fait 5 juillet.

1612. 5 juillet. encore résoudre de vous dépêcher le sieur de Montpouillan, pour vous témoigner jusques où mon ressentiment se porte; à cela joint aussi l'Assemblée que vous avez tolérée être tenue par mes sujets, faisant profession de la Religion prétendue Réformée, qui faisant Corps, ont député vers ledit sieur Renard, tenant des paroles si percutes dans un Etat bien policé, et de telles conséquences, que je ne sais comment ils ont été si hardis, ne se contentant de dire qu'ils m'avoient présenté requête pour révoquer ce que j'ai ordonné, et dont, n'ayant eu réponse, ils demandoient qu'il eût à surseoir l'exécution de mes commandements, ajoutant, que s'il n'acquiesçoit à leur demande, ils se porteroient pour opposants, et que pour maintenir leur opposition, ils y emploieroient toutes sortes de moyens, même jusqu'à leurs vies. Ce dernier chef m'a outré, et d'autant plus que je sais que vous êtes du tout contraire à ces gens-là, et que votre esprit et vos actions ne tendent qu'à l'obéissance, et les leurs à la rébellion, et d'autant plus que les chefs de cette troupe étoient personnes de considération et de confiance en mon endroit. Celui de Béarn que j'en eusse le moins et le dernier soupçonné, c'eût été le sieur de Salles, dont les services passés me servoient de garant, et le sieur Baron d'Arros, qui ayant pris sa nourriture dans la maison du feu Roi, mon père, et les avantages de lui et de moi, devoient être portés à ce à quoi par ces raisons et leur naissance, ils me sont obligés. Le caractère de subjection porte obéissance, et leurs déportements vont à la rebellion, vice dont il est malaisé de croire que gens de leur sorte puissent être entachés. Ce que je vous en mande est afin de leur faire savoir, et toutefois j'ai telle impression de leur affection, que je ne me puis persuader que maintenant ils ne me la veuillent continuer, et que j'attribue ce qu'ils ont fait à n'être éclairés de l'état de l'affaire. Vous la leur ferez entendre, s'ils vous voient, et par là ils reconnoîtront le lieu qu'il y a de me remercier au lieu de me contredire, et comme il n'y a jamais eu Prince qui aimât ses sujets à mon égal. Je remets audit sieur de Montpouillan de vous faire entendre le surplus, et particulièrement comme je désire voir la fin de ce dont il s'agit, promptement, et en acquiesçant à mon désir dominés par une obédience filiale et très-étroitement obligés

à leur père[1] ; et l'estime et la confiance que j'ai en vous, soit pour vos services passés ou pour votre intégrité et prudhomie, dont la connoissance et certitude sera suivie de preuves par des effets dignes de vous et de moi lorsque l'occasion s'en présentera ; grâce que j'attendrai du ciel avec autant d'impatience que j'ai de ferveur à prier l'Eternel vous avoir, etc. Ecrit à Paris, le 5e jour de juillet. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1618. 5 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

Monsieur de la Force, les offenses ne sont jamais plus sensibles que quand elles viennent de ceux de qui on les attend le moins. La confiance que j'avois en vous et aux vôtres ne permettoit que je crusse que vous dussiez fomenter et favoriser les mauvais desseins de ceux qui ont entrepris, sans aucun autre intérêt que du désir de me désobéir et me déplaire, de s'opposer à chose que vous savez que j'affectionne et pour mon honneur et pour ma conscience, et ce, par des voies où ma dignité et mon autorité ont été tellement violées, qu'il n'est point possible que je les puisse supporter. Je vous envoie vos deux fils pour le vous faire entendre, et la façon dont je veux que vous répariez ce qui a été mal fait. Je prendrai plaisir de les revoir et vous aussi, quand ils me rapporteront nouvelle que vous avez satisfait à mon juste désir, et vous aimerai et gratifierai lors selon que j'en ai toujours eu la volonté. Je vous dirai que l'on m'a voulu faire croire que vous aviez disposé de mes finances et ordonné d'icelles, ce que je ne me puis persuader comme étant chose où votre pouvoir ne s'étend nullement, et que vous ne pourriez faire qu'en me grandement offensant. De quoi j'attendrai que vous m'éclaircissiez, et prierai Dieu, etc. Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 27e jour de juillet. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 27 juillet.

[1] Cette dernière phrase, obscure par sa construction, se rapporte au premier terme, *je remets à Montpouillan de vous faire entendre l'estime, etc.*

M. DE LA FORCE A M. DE LESDIGUIÈRES.

Justification de sa conduite. — Calomnies accréditées contre lui auprès du Roi. — Difficultés de faire recevoir l'Edit en faveur des Catholiques. — Désir que S. M. soit obéie. — Moyens d'y parvenir.

1618. 19 septembre. Monsieur, s'offrant l'occasion de M. de Vignoles, j'ai été bien aise de pouvoir par celle-ci vous renouveler les assurances de mon très-humble service, et vous supplier me vouloir toujours favoriser de la continuation de votre bienveillance. Je ne doute point, Monsieur, que la diversité de laquelle on discourt partout de l'état des affaires de ce pays ici, n'ait pu vous donner sujet de faire de sinistres jugements de mes actions, même sur ce que de nouveau on a persuadé le Roi d'éloigner mes enfants d'auprès de S. M. Je ne craindrai point de vous dire librement que l'on a engagé S. M. en cet affaire avec un peu trop de précipitation. Le feu Roi avoit assez donné de connoissance des difficultés qu'il jugeoit s'y pouvoir rencontrer, lesquelles je n'ai oublié de représenter, comme je dois, lorsque l'on se porta à cette délibération, et même de proposer les moyens que j'estimois propres à en faciliter l'exécution; mais n'ayant voulu avoir égard à rien, on a pressé cet affaire en telle sorte qu'avec les ombrages, en quoi sont entrées toutes les Églises, que l'on voulut leur ruine, ç'a été une grande assistance de Dieu de nous avoir garantis de trouble. J'ai des malveillants qui n'épargnent nulle sorte d'artifices pour me nuire, et ont tellement déguisé mes actions qu'à la Cour, sans examiner la nature de cet affaire et les obstacles qui s'y pouvoient rencontrer, on rejette le blâme sur moi. Mais je vous assure, Monsieur, qu'il a bien été besoin que j'aie été porté d'une affection fort loyale au service du Roi, et que j'aie, avec toute sorte de soins, modéré les violences et les émotions où cet affaire a plusieurs fois engagé ce peuple. Dieu merci, les choses y sont encore en leur entier, mais les appréhensions sont toujours si grandes que je suis en continuel travail pour contenir un chacun en devoir, non qu'ils soient en termes de vouloir s'opposer aux volontés de S. M., au contraire, ils ne crient que de ce qu'ils ne peuvent être ouïs pour supplier S. M. que tout ainsi qu'elle veut gratifier ses sujets catholiques, qu'il

lui plaise aussi avoir égard à ses sujets de la Religion pour donner quelque sûreté à leur condition. Nous avons ici une jussion du Roi pour faire recevoir son Edit; mais en la disposition où je vois toutes choses, je crains fort que ce n'est pas bien le moyen de servir le Roi, et désirerois infiniment que S. M. eût agréable que l'on prît le moyen d'apaiser un peu ces esprits. Je m'ose promettre que si à la Cour l'on me vouloit tant soit peu aider, que nous ferions obéir le Roi et recevoir ses volontés en telle sorte que S. M. en demeureroit satisfaite et son autorité gardée, et ses sujets avec un contentement qui les maintiendroit en paix et union les uns avec les autres. Je suis toujours après à y disposer toutes choses autant qu'il m'est possible, et prie Dieu qu'il nous fasse la grâce d'y voir ce bon succès, et que j'aie ce bonheur d'être toujours conservé en vos bonnes grâces comme je vous en supplie humblement, et de me croire toujours, etc. A Pau, ce 19e septembre. 1618. 19 septembre.

ANNÉE 1619.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

La Reine-Mère se sauve de Blois. — Mesures de sûreté à prendre dans cette occurrence.

Monsieur de la Force, ayant été averti du départ[1] inopiné de la Reine, madame ma mère, et de son acheminement vers Loches, peu suivie des siens, mais bien accompagnée d'autres, j'ai estimé nécessaire de vous en donner avis. Cette nouvelle, comme non prévue, m'a ébahi, et d'autant plus que j'étois sur le point de partir pour l'aller visiter, ainsi que je l'en avois fait assurer par le sieur du Fargis, que je lui avois dépêché depuis huit jours. Comme en toutes occasions, je me suis efforcé à lui donner toutes sortes de contentements autrefois, il sembloit qu'ils se termineroient à me voir; et lorsque je pensois m'acheminer vers elle pour cet effet, je la trouve partie. Je veux croire toutefois que ce n'est à mauvaise intention, et que se réservant les devoirs et affections 1619. 24 février.

[1] Marie de Médicis s'échappa de Blois pour aller à Angoulême; d'Epernon facilita son évasion.

1620. 24 février. de mère, elle se contiendra aux termes que je le dois non-seulement souhaiter, mais espérer. Et néanmoins, crainte que sur ce bruit, il n'y en ait qui veuillent se mêler d'entreprendre, vous y donnerez ordre et en avertirez les villes de votre Gouvernement, avec charge de se tenir en tel état qu'elles ne soient surprises, et qu'en icelles il ne se fasse rien qui puisse altérer le repos public, et préjudicier au bien de mon service; m'avertissant soigneusement de ce qui se passera dans l'étendue de votre charge, où vous empêcherez qu'il ne se fasse aucune levée de gens de guerre sans Commission signée de moi, contresignée de l'un de mes Secrétaires d'État, et scellée de mon grand sceau; employant à cet effet l'autorité de votre charge et les forces que vous avez en main pour faire appréhender et punir les délinquants selon mes ordonnances, leur faisant courir sus, et tailler en pièces ceux qui se mettront en défense. Je remets ce soin à votre zèle et vigilance, comme aussi d'en faire part à ceux que vous connoissez fidèles et affectionnés à mon service. Et sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 24e jour de février. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A M. DE ROHAN.

Il envoie vers lui M. Maillos pour se concerter sur ce qu'ils ont à faire par suite de l'évasion de la Reine-Mère.

Mars. Monsieur, votre lettre par M. le Marquis de Châteauneuf, et le sieur de Maillos me donnoient assurance que dans le dixième de mars vous pouviez vous approcher de la Rochelle, et qu'il étoit besoin que vous y eussiez de mes nouvelles sur les affaires de ce pays. Soudain après j'eus l'honneur de recevoir un courrier avec des lettres du Roi sur le départ de Blois de la Reine-Mère, qui me fit juger que ce changement pouvoit changer vos desseins. Je dépêchai incontinent le sieur de Maneyeux vers S. M. pour lui protester toujours de la fidélité que je dois à son service, et pour recevoir ses commandements, et vous écrivois. Cependant mondit sieur de Châteauneuf, qui reconnut bien que le temps n'étoit pas propre pour presser ces affaires, se résolut d'attendre le retour dudit sieur de Maneyeux, espérant aussi que nous pourrions avoir quelque nouvelle de MM. de l'Assemblée de la Rochelle, et que ce que

nous pourrions apprendre tant de leur part que du côté de la Cour, nous pourroit donner plus de clarté au chemin que 1620. Mars.
nous avions à tenir pour le bon succès de cet affaire; mais ayant reçu des lettres dudit sieur de Maneyeux qui me fait connoître qu'il est retenu, attendant le retour de mondit sieur de Châteauneuf, cela l'a fait résoudre de partir, et de ce que nous n'avions rien de la Rochelle, de sorte que je demeure assez perplexe; et parmi ces doutes j'ai résolu, envoyant le sieur de Mailles à Paris pour plusieurs affaires particuliers, de le faire passer devers vous et MM. de l'Assemblée de la Rochelle, avec charge de me renvoyer un laquais que lui ai baillé exprès pour me rapporter de vos nouvelles et des leurs. Il vous représentera si au long l'état de nos affaires, que je ne vous ennuierai de plus longue lettre que pour vous rendre très-humbles grâces du soin que daignez en prendre, vous suppliant me faire l'honneur d'user du pouvoir et commandement qu'avez sur moi, qui ne serai jamais autre, Monsieur, etc.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Inimitié du sieur de Poyanne qui veut le chasser de son Gouvernement.

Vous verrez la dépêche dont M. de Poyderion est chargé; 25 mars.
MM. du Conseil de l'Eglise l'ont employé pour faire ce voyage. Je ne sais quelle disposition il trouvera au général de la province, mais j'espère que nos amis particuliers ne nous dénieront pas leur assistance. Je ne désire pas leur donner de corvée inutilement, aussi les suppliai-je, la nécessité le requérant, qu'ils me témoignent leur affection. Il n'est pas croyable ce que j'apprends tous les jours de la rage de M. de Poyane contre moi, et du grand désir qu'il a de me nuire; de sujet il n'y en a d'autre que la passion qu'il a de me pouvoir chasser d'ici, et de se recommander à la Cour. J'ai avis qu'il remue ciel et terre pour m'entreprendre. Un de ses courriers est revenu de la Cour; il a depuis fait grande quantité de dépêches de tous côtés. Je suis bien marri, puisque notre fils avoit assemblé de nos amis et qu'il s'étoit avec eux rendu à Tonneins, de l'avoir contremandé, car j'ai un extrême désir à le voir, et vous réponds que sa venue avec cette

1619. 25 mars. troupe, eût merveilleusement servi; mais j'ai tant voulu les ménager que je n'ai voulu leur donner cette fatigue sans un notable besoin. Je vous tiendrai à toutes occasions avertie de tout. Je vous envoie la lettre que Pascal m'écrit, et copie d'un billet de M. Maillos; vous verrez les bons offices que l'on me rend. Dieu soit loué de tout; je vous assure que j'ai bon besoin de son assistance. A Pau, ce 25e mars.

P. S. J'ai eu des lettres de votre neveu de Roussy et du Comte de la Suze; il s'en alloit à Roussy, et à ce que je vois, fort désireux d'arrêter son mariage. Il me prie de lui mander ce qu'il doit devenir, qui n'est pas un petit mystère en ce temps misérable.

M. DE MONTPOUILLAN[1] A M. DE LUYNES.

Il le prie d'intervenir, ainsi qu'il le lui a promis, auprès de S. M., pour le remettre dans ses bonnes grâces.

Monsieur, parmi le grand déplaisir que je souffre, j'ai reçu un extrême contentement de voir par la vôtre l'honneur qu'il vous plaît me faire, de m'assurer de plus en plus de votre bonne volonté. Monsieur, toute mon espérance est en vous; je me promets, puisque j'ai ce bonheur que la volonté du Roi y est portée, que vous me ferez ressentir de vos faveurs suivant ce qu'il vous a plu me promettre, et que S. M. me permettra de la retourner trouver. Je suis ici inutile, et m'assure que M. de la Force a tant d'affection à servir le Roi qu'il n'aura jamais repos qu'il ne lui ait donné contentement. Je vous supplie, Monsieur, souvenez-vous de moi, et me mandez ce que je dois espérer, et je demeurerai toute ma vie, Monsieur, etc., CAUMONT. A Pau, ce ...

M. DE LA FORCE A LA COMTESSE DE SAINT-PAUL.

Incertitude des biens du monde. — Eloignement de ses enfants de la Cour. — Ses efforts pour contenter le Roi. — Il n'est pas secondé par S. M., qui rejette sur lui toute la responsabilité de l'insuccès. — Plaintes des procédés dont il est l'objet et protestations de sa fidélité.

5 septembre. Madame, Dieu merci, je n'ai jamais été fort attaché aux

[1] Cette lettre n'existant qu'en minute, ne porte pas de date; cependant elle se trouve avec d'autres de l'année 1619, et dans la lettre suivante la Force parle de l'éloignement de ses enfants de la Cour; nous avons donc cru qu'elle pouvait être placée ici.

prospérités du monde; celles qu'il lui a plu nous envoyer, 1619.
je les ai reçues comme venant de sa main, et de même, lors- 5 septembre.
qu'il lui a plu les retirer. J'éprouvai, il y a longtemps, le peu de fondement que le Chrétien y doit faire; l'inconstance en est si grande et le fruit de si peu de durée, qu'il en faut jouir comme n'en jouissant point. Vous me faites l'honneur, Madame, de me témoigner avoir du ressentiment de ce que l'on a éloigné mes enfants d'auprès du Roi; si c'étoit pour quelque desservice fait par eux ou par moi, j'en aurois mon esprit grandement travaillé, mais je loue Dieu que cela ne leur peut être imputé; pour mon regard, on tâche à me donner du blâme que l'on sait bien que je ne mérite pas, et se voit clairement qu'à tout cela il y a plus de dessein que de sujet. Je vous assure que tous ces affaires m'ont plus agité l'esprit que je ne l'eus de ma vie, ayant rapporté tout ce que j'ai pu au monde pour y bien servir le Roi et que S. M. en pût recevoir contentement; mais comme l'affaire reçoit beaucoup de difficultés, et qu'il intéresse tous les Ordres de cet Etat, et que c'est un peuple tellement jaloux de sa liberté et priviléges qu'ils n'ont jamais souffert que leurs Souverains les aient enfreints, de sorte qu'ils sont si accoutumés à ces fermetés, que ce ne sont que passions si démesurées qu'ils me portent à tous coups au désespoir, et véritablement je ne suis pas aidé de la Cour; car ayant plusieurs fois proposé des moyens pour ramener ces esprits et attiédir leurs violences, afin de faciliter l'exécution des volontés de S. M., on les a toujours méprisés, et maintenant on est bien aise de rejeter le tout sur moi, et pour avoir plus de sujet de me nuire, m'imputer les fautes d'autrui. Ceux qui m'en veulent, trouvent cette cause si favorable aux desseins qu'ils ont contre moi, qu'ils en savent bien tirer leurs avantages par le soin qu'ils ont de déguiser toutes mes actions et de persuader de delà ce qui leur plaît. Je vous assure, Madame, que je suis maltraité; le ressentiment que vous me faites l'honneur d'en avoir, m'a obligé à vous en faire tout ce discours et à vous supplier très-humblement de croire que vous n'oyerez jamais dire que celui qui a l'honneur de vous appartenir, et qui est votre très-humble serviteur, ait fait action indigne d'un homme de bien. Il n'y a homme au monde qui affectionne

1619. 5 septembre. plus le service du Roi que je ne fais; nul qui souhaite plus de prospérité et à sa personne et à son État, ni qui y porte plus librement sa vie que je ne ferai toujours, aussi me promets-je qu'il ne voudra rien requérir de moi au préjudice de ma conscience et de mon honneur. Je tâche de le servir en ces affaires ici avec toute sorte de soin et de fidélité, mais il me fait grand mal au cœur que par l'envoi de mes enfants, ils aient cru me nécessiter à ce que je dois au service de S. M.; mon affection y est, Dieu merci, si entière que leur considération n'y peut rien ajouter; ceux qui ont donné ces conseils seroient à mon avis bien empêchés d'en rendre de bonnes raisons, ni faire paroître quelle justice il y a en cela, ni quelle utilité au service du Roi; je loue Dieu de tout. Ce m'est beaucoup de bonheur, parmi mes agitations, de recevoir l'honneur et contentement de vos nouvelles, et que daignez vous souvenir, Madame, de votre cousin, etc. A Pau, ce 5e septembre.

ANNÉE 1620.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Difficultés de l'exécution de la main-levée. — Chagrin de se trouver dans la disgrâce de S. M.

1620. 7 janvier. Sire, il y a plus de deux ans que j'ai ce malheur qu'aux affaires de la main-levée en ce pays, toutes les difficultés qui se sont rencontrées en la chose même, on me les a imputées, en telle sorte que sans que je pense avoir manqué au service de votre Majesté, l'on m'en a donné le blâme, ensuite privé des grâces et bienfaits dont le feu Roi, de très-heureuse mémoire, et votre Majesté, m'aviez fait l'honneur de me gratifier, et même de ce qu'il lui avoit plu m'ordonner pour les charges de cette Souveraineté, entretien si nécessaire pour la conservation de cet État, que le service de votre Majesté m'oblige à le lui représenter, et la supplier très-humblement d'y avoir égard. J'ai supporté cette incommodité tant qu'il m'a été possible, attendant cette grâce du ciel et de la bonté de votre Majesté, qu'éclaircie de la fidélité et franche affection que j'ai toujours portée au service très-humble que je

lui dois, elle me feroit l'honneur de commander qu'il y fût pourvu, comme je l'en supplie très-humblement, étant hors de mon pouvoir de soutenir la pesanteur de ce fardeau, encore moins de pouvoir vivre éloigné moi et les miens des bonnes grâces de votre Majesté, lesquelles je la supplie très-humblement nous vouloir rendre, et nous faire l'honneur de nous regarder de son œil débonnaire, traitant selon son équité et bénignité accoutumée, etc. A Pau, ce 7e de janvier. 1620. 7 janvier.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

A la prière de Luynes, il pardonne à Montpouillan, revenu à la Cour sans son commandement.

Monsieur de la Force, j'avouerai bien que la venue inopinée du sieur de Montpouillan m'a étonné, et que mes premiers sentiments n'étoient tels qu'enfin ils ont paru : au premier abord, je considérois que mes commandements l'avoient éloigné de la Cour, et que, sans faillir, il ne les pouvoit violer; de sorte que pour lors je ne le pouvois voir sans trouver en lui ce qui jusque-là me l'avoit rendu recommandable; mais les prières de mon cousin le Duc de Luynes, m'ayant porté à lui pardonner, je n'ai pu dénier à la continuation d'icelles et au ressouvenir de la bienveillance dont je l'avois toujours honoré, de lui ordonner de demeurer auprès de moi et de faire les mêmes choses que auparavant j'avois agréées. C'est l'effet desdites prières et de ce même ressouvenir dont vous pouvez colliger que le bien faire en tout temps, convie à des reconnoissances en celui qu'on le devoit moins espérer. Par celle-ci, vous apprendrez l'état où se retrouve votre fils, et que j'ai vu que vous n'étiez participant à ce qu'il avoit pu mal faire; et toutefois qu'il étoit à propos que vous eussiez quelque connoissance de son bien; c'est ce qui m'oblige de vous en tant mander pour répondre à la vôtre dont le sieur de Frenche étoit porteur, lequel vous pourra faire entendre comme, grâces à Dieu, je me porte bien, et que je suis toujours moi-même, c'est-à-dire affectionnant ceux qui m'ont bien servi et qui persévèreront en ce dessein, où je finis celle-ci en priant Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 27e de mai. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 27 mai

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Il s'achemine à Paris. — Bruit d'une Assemblée générale à la Rochelle.

1620. 1er novembre Je vous fais ce mot par M. de Peirelongue, qui m'a promis vous rendre ma lettre, par laquelle vous apprendrez que je me porte bien, Dieu merci, hors la gale qui m'incommode un peu. Mon frère de Montpouillan s'en est allé devant droit à Paris; il ne se porte point bien, et son dévoiement continue toujours; je n'en suis pas sans appréhension. Nous partons demain de ce lieu pour aller coucher à Aunay, car on ne passe point à Saint-Jean, et delà à Mesle et Lusignan, et droit à Poitiers; delà à Amboise, Blois, Orléans, Fontainebleau et Paris, où je voudrois que nous fussions déjà, et même prêts à en partir pour l'envie que j'ai de vous revoir bientôt, ne pouvant recevoir de contentement ici puisque je ne vous vois point. Je crois que tous ceux de mon humeur en sont là logés, et doivent désirer comme moi de se décharger de tous affaires pour aller voir les personnes qu'on aime parfaitement; je l'espère bientôt, et non sitôt que je voudrois. Il y en a qui croient que l'Assemblée générale de la Rochelle est convoquée, et qu'ils se doivent assembler nonobstant les déclarations qui ont été faites de ne s'y trouver sur peine d'être déclarés criminels de lèse-Majesté. Je n'écris point à Monsieur, ne sachant que lui mander. Je prie Dieu qu'il le conserve et à toute la Maison, et veuille avoir pitié de nous, me fasse la grâce de vous revoir en bonne santé et me préserve de tout mal. A Saintes, ce dimanche soir 1er de novembre.

M. DE LA FORCE A M. LA VILLE-AUX-CLERCS[1].

Il le prie de l'assister. — Situation critique où il se trouve.

6 novembre. Monsieur, je vois bien que je suis tellement dans le penchant de mon précipice, que quelques efforts que je puisse faire pour m'en relever, tout est en vain; je bande tous mes sens pour bien servir, mais plus j'y travaille, plus on m'en

[1] Henri-Auguste de Loménie, plus connu sous le nom de Comte de Brienne; M. de Loménie, son père, que la faiblesse de sa vue empêchait de travailler, lui avait fait donner en 1615 la survivance de sa charge et la permission de signer pour lui.

ôte le moyen, et au lieu que je pensois après cette grande 1620.
crise, recevoir quelque relâche et quelque amendement à mes 6 novembre.
souffrances, je me vois toujours aller en empirant. Vous m'avez fait cette faveur de me promettre votre amitié : je vous supplie de me départir votre assistance, et que je ne sois pas toujours si malheureux d'être entièrement rejeté, que je ne puisse faire voir l'affection loyale que je porte au service de mon Roi, à quoi j'ai plus de passion qu'à conserver ma vie, et vous assure qu'en affaires qui se sont présentés ici, je n'y ai pas perdu de temps. Je vois bien que ceux que vous verrez par cette dépêche me vont encore choquer, et qu'il faut que l'on me rejette le mal dont je ne suis pas cause. Je loue Dieu de tout, et me remettant à ce que j'ai chargé le sieur du Fresche de vous en représenter, je vous supplierai, etc., CAUMONT. A Pau, ce 6e novembre.

INSTRUCTIONS DONNÉES AU SIEUR DU FRAIXE[1] PAR M. DE LA FORCE.

Représentations contre l'occupation du château d'Orthez. — Inquiétudes des Réformés du Béarn. — Ils croient qu'on veut les perdre entièrement.

Le sieur de Fresche représentera au Roi que depuis le dé- 6 novembre.
part de S. M., le sieur de la Force a travaillé avec soin à faire connoître à tous ses sujets, tant de l'une que de l'autre Religion, combien il leur importoit de se bien unir ensemble pour se maintenir en paix et tranquillité sous l'obéissance de S. M., et de ne chercher autre protection qu'en son autorité ; à quoi il reconnoissoit une si bonne disposition, qu'il ne doute nullement que S. M. n'en ait toutes sortes de contentements.

Mais quelques-uns, qui sont plus aises du désordre que du repos, ont malicieusement fait courir des bruits dans le pays, qu'on étoit résolu de perdre entièrement ceux de la Religion, et que l'on étoit après d'avoir le château d'Orthez pour incontinent les désarmer tous et en venir plus facilement à bout.

[1] Gentilhomme du Béarn d'une famille dévouée à la Maison de la Force, dont il est souvent question dans les mémoires et dans les correspondances où ce nom est écrit, sans doute à cause de la prononciation, Fraiche et Fresche.

1620. De sorte que la presse qui a été faite par M. de Zamet de
6 novembre. retirer ledit château, les a grandement alarmés, tellement que le sieur de la Force a bien vu que l'on ne pouvoit presser cet affaire davantage qu'il ne produisît du mal, et possible tirer après soi une suite de conséquences, et préjudiciable au service du Roi.

Ce qui l'a obligé de prier mondit sieur de Zamet qu'ils pussent ensemble en faire une dépêche à S. M. pour le lui représenter; ce qu'il supplie très-humblement S. M. de prendre en bonne part, lui protestant que la plus forte considération qui l'oblige à supplier S. M. de l'avoir agréable, est le bien de son service. Et s'il lui plaît laisser les choses en l'état qu'elles sont à présent, ainsi que le sieur de la Force a été prié de le représenter à S. M., ils seront de tant plus encouragés à lui rendre l'obéissance de très-fidèles sujets et serviteurs.

M. DE LA FORCE A M. DE LUYNES.

Explication au sujet de l'affaire d'Orthez et de la remise des canons du château de Pau.

10 novembre. Monsieur, je suis très-marri que M. d'Aubery, qui a fait quelque séjour par deçà pour travailler à la Commission qu'il avoit eue du Roi, ne puisse donner les témoignages de mes actions, que je désirerois. Le malheur qui m'a toujours accompagné, me fait craindre les sinistres interprétations, bien que, Dieu merci, il ne s'est rien passé qu'à l'avantage du service du Roi, soit en sa Commission ou en l'exécution des choses qui ont été accordées à MM. les Ecclésiastiques, et dont il ne faut nullement douter que S. M. ne reçoive tout contentement. J'ai de l'appréhension pour l'affaire d'Orthez qu'elle ne trouve bon ce qui s'y est passé, et la dépêche que je lui en ai faite par le sieur de Fresche, à quoi je vous proteste, Monsieur, que ma plus forte considération a été attachée à ce que je dois au service du Roi; et si j'ai ce bonheur, que par votre favorable assistance S. M. veuille bien prendre cette assurance de moi, je me promets tant de grâce du ciel qu'elle recevra des témoignages de ma fidélité, dont elle aura contentement. Vous me pourrez blâmer de ce que les canons sont

encore ici; mais je vous supplie très-humblement de croire, Monsieur, que j'ai trop de désir de rendre mes services agréables au Roi, et que vous demeuriez satisfait de moi, pour m'aheurter à une chose de néant et qui n'est du tout inutile. Que si quelque considération particulière m'a retenu jusques à présent, elle a toujours eu sa visée dans le service du Roi; et me faites l'honneur de vous assurer, s'il vous plaît, que j'aimerois mieux les avoir attachés à mon col au fond de la mer que si S. M. en recevoit jamais mécontentement, ainsi que les effets vous le feront voir, et que j'ai supplié M. d'Aubery de vous représenter plus particulièrement; ce qui me gardera de vous être ennuyeux davantage par celle-ci que pour vous supplier encore très-humblement, Monsieur, que je sois protégé par vous, et aie ce bonheur que par votre aide il me soit donné moyen de pouvoir rendre le très-humble service que je dois à S. M., et tant que je vivrai, je demeurerai, etc. A Pau, ce 10e novembre. 1620. 10 novembre.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Il arrive à la Cour pour servir son quartier. — Affaire des canons. — Accueil du Roi et de M. de Luynes.

Voici la quatrième lettre que je vous ai écrite depuis mon partement; la première fut de Blaye par M. du Fraiche, la seconde, de Saintes par M. de Peirelongue, la troisième, de Mesles, que je baillai au Vignan. Le lendemain nous prîmes la poste à Poitiers; depuis je n'ai eu moyen de vous écrire; car arrivant en cette ville, le Roi n'y fit que coucher, et partit avant jour et s'en alla à Saint-Germain, de là à Lesigny, d'où il n'a bougé jusqu'à avant hier qu'il vint en cette ville; je ne sais si nous y serons longtemps. On parloit du voyage de Picardie; mais je ne crois pas qu'il se fasse durant mon quartier. Vous n'avez plus là M. Zamet pour traiter de l'affaire que me mandez; il est arrivé en ce lieu. Je ne sais, outre ce qui regarde le château d'Orthez, ce qui l'y peut avoir amené. On croit ici qu'il n'a tenu qu'à Monsieur qu'il n'ait été remis entre ses mains, et que M. de Bausselay avoit dit que s'il *le lui commandoit*, qu'il *le feroit*; voilà comment on nous prête toujours des charités. Ils avoient 22 novembre.

1620. 22 novembre. aussi fort pour les canons qui sont à Pau, et M. de Luynes dit que Monsieur lui avoit donné sa parole de les faire mener à Navarreins; il ne m'en a encore pourtant parlé, mais M. Zamet et moi en avons fort discouru; il blâme Monsieur de n'y avoir rapporté ce qu'il eût pu. Le Roi et M. de Luynes me font prou bonne mine, et pour les apparences, je n'eus jamais plus de sujet de contentement en ma charge; mais les effets ne paroissent point, car je n'ai pas touché un teston de pension, ni mon frère de Montpouillan non plus, lequel se porte bien astheure et est tout à fait remis de sa maladie.

27 novembre. Il y a cinq jours que ce que dessus est écrit, je croyois qu'on feroit la dépêche de M. de Fraiche de jour à autre; il vous pourra dire ce qui est des nouvelles de deçà. Je vous envoie la cuiller et la fourchette, que demandiez, dans un même étui, dans lequel il y a un couteau de plus. Je prie Dieu qu'il vous conserve et vous remplisse de ses grâces et bénédictions spirituelles et temporelles. A Paris, ce 27e novembre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Retour de M. du Fraixe. — Nouvelles de la Cour. — Animosité contre la Religion Réformée. — Troupes de M. de Poyanne en Béarn. — Assemblée de Millau. — Défiances des Religionnaires. — Lettre de M. de Luynes à M. de la Force, relative aux canons de Pau et au château d'Orthez.

4 décembre. Je vous ai bien voulu faire cette dépêche pour vous faire savoir comme M. du Fraiche vient d'arriver; il a laissé LL. MM. à Paris, se portant bien, Dieu merci. Il ne s'y passe rien de nouveau; presque tous les Princes y sont, hormis M. le Comte de Soissons, qui est à Fontevrault, et madame sa mère. Il s'y tient force Conseils, mais entre fort peu de personnes, et si secrets qu'on n'a connoissance de rien. La voix commune est que l'on en veut fort à ceux de la Religion, et plusieurs ont opinion que l'on nous fera la guerre avant ne soit longtemps. Je suis toujours pressé de faire mener les deux canons qui sont ici, à Navarreins, et de faire mettre le château d'Orthez entre les mains des capitaines de M. de Zamet; cela donne ici de grandes alarmes. Je reçus hier une lettre de M. de Poyane par un gentilhomme qu'il m'envoie, pour me demander département pour sa compagnie de quatre cents hommes qu'il mène à Navarreins, et

faut qu'il fasse deux logis dans le Béarn, je les lui ai envoyés; et les quatre compagnies de M. de Zamet, qui sortent de Navarreins, iront à Salyes, ils en ont lettres du Roi; S. M. me l'a aussi écrit. Je ne crois pas qu'ils y demeurent guère, car vous savez comme le lieu est vilain et malsain; ce sont de grandes incommodités à ce pauvre peuple; Dieu nous veuille assister à tous. Toutes choses sont de deçà au même état que lors de votre partement; à la vérité ceux de la Religion en grand ombrage, et regardent soigneusement aux moyens de se garantir de ruine. Ils ont eu nouvelle de l'Assemblée de Millau, qui, par un abrégé, en tiennent une à Montauban, et donnent ici de grandes assurances de leurs bonnes volontés, et de leur départir toutes sortes d'assistances. Je fais cette dépêche en hâte pour ne vous retarder le contentement d'avoir nouvelles de notre fils, le Marquis, et de Montpouillan, et à ma fille, les lettres de son mari. Je vous en envoie de M. le Comte de Roussy, qui est à Sedan. C'est tout ce que je puis vous dire pour astheure. Ce 4e décembre, vendredi après midi, à Pau.

1620. 4 décembre.

P. S. Je n'ai point de lettre du Roi. M. de Luynes m'écrit qu'il n'a pas voulu que S. M. sût l'affaire d'Orthez, ni que les canons ne fussent rendus, mais qu'il me conseille en ami, de pourvoir à l'un et l'autre promptement. Je juge par là qu'ils n'y ont pas voulu engager l'autorité du Roi, de sorte que j'estime que nous ne serons pressés de cela pour encore par voie de fait, mais l'on prend sujet de me jeter en blâme pour s'attaquer à notre particulier; il faut prendre patience et faire le mieux que nous pourrons. Notre fils n'a pu rien faire encore pour sa charge, je crois que l'on y donne de l'empêchement par-dessous main. J'attends d'heure à autre le retour du messager que j'avois envoyé vers le Comte d'Orval avant votre partement; il importe que j'apprenne s'il y avoit rien de changé à la résolution qui fut prise avec M. de Manas; il ne peut manquer d'arriver entre ici et dimanche au soir, et ainsi je fais état de vous envoyer le sieur de Pellautyer dès lundi, et vous manderai tout. Je n'apprends rien par Fraiche, sinon que nos enfants se portent bien, que l'on reconnoît que l'on en veut fort à notre Religion et à ceux qui en font profession; Dieu nous en garantira, s'il lui plaît.

LES GENS DE LA COUR SOUVERAINE DE BÉARN A M. DE LA FORCE.

Procédure suivie à l'égard de ceux qui ont voulu se saisir de Navarreins. — Abus de pouvoir de Poyanne. — Il menace Pau. — Désarmement des habitants d'Orthez.

1620. 14 décembre. Monsieur, nous croyons que les accidents survenus à Navarreins seront venus à votre connoissance, devant que celle-ci vous soit rendue. Si nous avons été tardifs à vous en donner avis, cela est procédé de ce que la vérité de cet affaire nous a été cachée avec grand soin, en telle sorte que nous n'en avons pu rien savoir qu'incertitude et contradiction, jusqu'à ce que nous y avons envoyé deux des messieurs de cette Compagnie pour en informer, prendre connoissance de la cause et faire le procès aux prisonniers. Mais M. de Poyanne leur a fait réponse qu'il n'y avoit point d'autorité, qu'elle étoit en la main des capitaines qui commandent à leur garnison; et eux, qu'ils ne reconnoissent point notre Compagnie pour ce regard, qu'ils ont commandement du Roi en tous affaires de s'adresser à vous et non à autres; qu'ayant découvert l'entreprise et saisi les prisonniers, ils vous avoient fait une dépêche, mais que leur messager ayant appris en chemin que vous n'étiez pas dans le pays, s'en étoit retourné. De cela toutefois nous n'avons appris aucune nouvelle que ce qu'ils en ont dit à MM. nos Commissaires, auxquels ils n'ont voulu souffrir de faire aucune procédure dans la ville, et ont affirmé que la connoissance leur en appartient. Au même temps, nous avons reçu une lettre des Jurats d'Orthez, portée par un de leur Corps, qui nous a fait entendre que les capitaines qui sont à Orthez leur ont fait commandement de porter les armes de tous les habitants dans la Maison de ville, qui seroient gardées sous deux clefs, l'une tenue par lesdits capitaines, et l'autre, par un Jurat. Nous y avons envoyé MM. les gens du Roi avec une lettre, et charge d'éviter ce désarmement, et néanmoins tirer des assurances pour la garnison, et pour ce qui peut regarder les habitants de la ville et garnison du château. A nuit, toute cette ville a été alarmée de ce que les troupes de M. de Poyanne, qui étoient à l'entour de Navarreins, s'approchent d'ici, et dit-on qu'elles

devoient loger à nuit à Monein : il n'en a pourtant rien dit 1620.
à MM. nos Commissaires, qui sont revenus à ce soir; après 14 décembre.
le retard desquels nous avons résolu une dépêche en poste vers le Roi pour l'avertir de tout, et en même temps vous en donner connoissance pour vous supplier bien humblement d'y rapporter ce que vous jugerez le plus convenable pour le service du Roi et la paix de cette province, qui est fort ébranlée. Nous n'avons point nouvelles d'Orthez, ce qui nous fait croire que MM. les gens du Roi ont entamé quelque traité avec les capitaines de ladite garnison; pour ceux de Navarreins, on nous veut faire espérer, sans le promettre néanmoins, qu'on surseoira les exécutions jusqu'à ce qu'ils aient nouvelles du Roi, vers lequel ils dépêchèrent ce jeudi dernier, de sorte que nous croyons bien que leur courrier y arriva à nuit. On nous a dit que ceux d'Oleron sont en même peine que ceux d'Orthez; toutefois nous n'en avons rien de certain. Parmi tant de désordres, nous tâcherons de maintenir toutes choses en paix et en repos, et souhaitons bien que votre autorité et votre prudence y soient employées avec la bénédiction de Dieu, lequel nous prions, Monsieur, qu'il lui plaise vous conserver longuement et heureusement pour sa gloire, pour le service du Roi, et le repos de cette province. Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les gens du Conseil ordinaire et Cour souveraine de Béarn. CASAUX. De Pau, ce 14e décembre.

P. S. Depuis cette lettre écrite, MM. nos Commissaires d'Orthez sont revenus, et nous rapportent qu'ils n'ont rien gagné sur MM. les capitaines, au contraire que le désarmement se commença dès hier. Les armes se portent en la tour de l'Horloge, et la clef demeure entre les mains des Jurats. Nous envoyons au Roi la procédure. Ce mauvais temps est cause que nous vous envoyons plutôt un homme de pied que de cheval, de crainte des eaux.

LES JURATS DE NAVARREINS A M. DE LA FORCE.

Jugement et exécution de ceux qui ont voulu s'emparer de leur ville.

Monseigneur, aussitôt que nous avons su votre arrivée en 19 décembre.
ce pays, nous vous avons envoyé en même temps ce gentilhomme pour nous acquitter de notre devoir, et vous assurer

1620. 19 décembre. que nous avons eu un extrême regret de votre absence, et de ce que nous n'avions personne de qui implorer le secours et l'assistance, comme nous l'espérions de vous, sur le sujet de l'entreprise qui s'est faite à Navarreins; le tout par de certains gentilshommes nommés les Bensin, qui en étoient les principaux moteurs, accompagnés de plusieurs gentilshommes du pays, dont ce porteur vous pourra faire le récit particulier. Nous ne saurions que nous ne vous représentions l'horreur de leur forfait, et n'implorions votre justice contre tels gens, ennemis et perturbateurs du repos public. Messieurs du Conseil de Pau députèrent une partie de leur Corps pour nous faire entendre qu'en votre absence, ils étoient les directeurs de l'Etat de ce pays, et qu'en cette qualité nous nous devions adresser à eux pour leur rendre raison de nos déportements; à quoi nous fîmes réponse que nous avions commandement du Roi de nous adresser seulement à vous, Monseigneur, et non à d'autres, de sorte que nous ne pouvions faire autre chose, sinon d'écrire à S. M. ce qui se passoit, et en attendre les commandements. Quant à ce qui regarde la justice, nous vous dirons, Monseigneur, que nous avons pris des juges de ce lieu, et un greffier de Pau, que le hasard nous donna, pour faire faire les informations et les jugements à ces misérables, dont l'exécution des coupables a été faite hors la ville en plein marché, et en présence d'une infinité de gens qui ont ouï de leur propre bouche la vérification et l'aveu de leurs crimes. Voilà en somme ce qui s'est passé, Monseigneur, dont nous vous rendons raison, vous suppliant très-humblement de croire que nous sommes et serons toute notre vie, Monseigneur, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, etc. *Signés :* LAVERGNE ; MYRAUMONT ; DE LAZENAY. A Navarreins, ce 19e décembre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Même sujet. — Désarmement des bourgeois d'Orthez et de Sauveterre. — Protestations de Poyanne. — Déférence de ses capitaines.

20 décembre. Je vous fais cette dépêche exprès, craignant que ne soyez en peine sur le changement que pourroit avoir apporté ce qui s'est passé à Navarreins; mais je vous dirai que, Dieu

merci, toutes choses se sont contenues assez heureusement, car tout étoit si alarmé, et tout le monde si troublé, que je vous assure que mon arrivée en ce lieu fût fort à propos. La garnison d'Orthez a désarmé les habitants; ils ont fait porter leurs armes dans la tour de l'Horloge, mais ils en ont laissé la clef aux Jurats, et en ont fait autant à ceux de Sauveterre. Il y a eu de pendus des habitants de Navarreins, jusqu'au nombre de sept, et plus de trente de prisonniers; ils les rançonnent et les font ainsi sortir les uns après les autres. M. de Poyane est bien dans la ville, mais ceux de la garnison n'ont pas voulu y laisser entrer sa compagnie. Ils ont envoyé vers le Roi. Tout demeure à présent assez calme; c'est ce que je vous puis dire de l'état d'ici. Ce 20e décembre, à Pau. 1620. 20 décembre.

P. S. Depuis ma lettre écrite, MM. les capitaines de Navarreins ont envoyé ici un gentilhomme avec de leurs lettres pleines d'honnêtetés, et que si j'eusse été dans le pays lorsqu'ils ont découvert l'entreprise, qu'ils eussent envoyé vers moi pour dépendre de tout ce que j'eusse voulu ordonner; ce sont de belles paroles qui ne coûtent rien. J'avois envoyé devers M. de Poyane; il s'est rendu à ce soir à Arbus pour venir ici demain au matin; il est grandement respectueux, et toutes ses paroles, à ce que l'on m'a dit, toutes pleines d'honneur et de soumissions.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Il approuve son retour en Béarn. — Blâme la conduite de Poyanne envers le Parlement de Pau. — Ordonne de laisser libre accès dans Navarreins aux Réformés étrangers au complot.

Monsieur de la Force, je commencerai par vous dire que je loue si fort votre prompt retour en Béarn, sur la connoissance que vous avez eue de ce qui s'étoit passé, que cette action m'est très-agréable, et que je la mettrai en bonne considération; à quoi j'ajouterai seulement ce que j'avois résolu avant l'arrivée de celui que vous avez dépêché vers moi, et de celui envoyé par mon Parlement de Pau. Je juge de ces affaires comme ils le pouvoient désirer, et pour plus de preuves de ce que je voulois être déféré à la justice, je blâme les capitaines du refus qu'ils avoient fait de leur laisser 26 décembre.

1620. 26 décembre. prendre connoissance de l'entreprise faite sur la place, et mande au sieur de Poyane et à eux de leur laisser tout libre accès dans la ville, ensemble toute sûreté aux familles de ceux qui n'avoient trempé en la conspiration, bien que faisant profession de la Religion prétendue Réformée, dont l'exercice, tiré hors la ville, fut établi en lieu commode. Ces choses ainsi arrêtées et exécutées quant à moi, vos lettres et les leurs sont arrivées, auxquelles, pour ce regard, il ne me reste rien à dire, sinon à vous et à eux, de tenir la main à l'exécution de mes premiers ordres, ensemble à l'établissement de deux compagnies en garnison au lieu qui vous sera mandé et choisi pour le plus commode pour les soldats, ainsi que je le vous manderai par une lettre particulière, qui sur ce sujet vous sera rendue. En cela comme en toutes autres occasions, je me promets la continuation de votre affection et fidélité, et vous assure qu'en bien faisant comme je m'y attends, vous trouverez en moi tout ce que vous sauriez désirer, l'événement vous le fera voir; et comme c'est avec zèle que je prie Dieu, etc. Ecrit à Boulogne, le 26[e] jour de décembre. *Signé:* LOUIS. *Et plus bas:* DE LOMÉNIE.

ANNÉE 1621.

M. DE LA FORCE A M. DE ROHAN.

Mauvais traitements qu'il reçoit. — Mariage de sa fille avec le Comte d'Orval. — Il consulte Rohan sur la situation des Réformés.

1621. 6 janvier. Monsieur, j'ai donné charge à mon fils de Castelnaut de vous visiter de ma part, portant avec impatience de me voir en ce malheur d'être si longtemps privé de l'honneur de vos nouvelles. Je suis toujours en de continuelles agitations; vous savez les traitements que nous avons reçus ici, et les désavantages où l'on nous a jetés, encore ne se contente-t-on pas; nous n'avons que menaces, et moi en particulier, avec des rigueurs étranges. Je loue Dieu de tout, et changeant de discours, je me réjouirai avec vous, Monsieur, de notre nouveau mariage, de l'honneur et contentement que toute la Maison en reçoit. Je sais que de votre grâce il y a longtemps

que l'avez désiré; c'est toujours une obligation nouvelle et un lien d'autant plus fort pour nous attacher tous à votre service, bien que je vous puis assurer qu'il ne se peut rien ajouter au vœu que j'y ai fait, et auquel, Monsieur, vous ne trouverez jamais de manque. Faites-moi l'honneur que je puisse avoir quelque connoissance de votre état et de vos sentiments sur le cours des affaires du monde; les bruits sont si grands des desseins que l'on a à la ruine de notre Religion, que cela tient le monde grandement en cervelle. Je demeurerois fort satisfait d'en avoir votre jugement, et des remèdes où se portent MM. de l'Assemblée de la Rochelle. Certes, j'estime que nous en avons besoin de prompts et de vigoureux, et tout ainsi que nous sommes résolus de demeurer fermes dans le respect et obéissance que doivent très-humbles et fidèles sujets, qu'aussi devons-nous faire paroître que si l'on veut notre ruine, et nous priver de la jouissance des Edits du Roi, que nous sommes fondés à l'empêcher, et bien disposés d'y porter nos vies. Ce 6e janvier, à Pau. 1621. 6 janvier.

P. S. Monsieur, vous saurez par mon fils de Castelnaut que j'eus ce malheur de ne pouvoir voir M. le Comte d'Orval, à cause de ce qui survint en ce pays ici, de quoi j'eus beaucoup de déplaisir. J'ai envoyé vers M. le Duc de Sully pour satisfaire à ce que je lui devois, et le supplier de m'envoyer sa ratification du contrat de mariage, comme je lui ai envoyé la mienne.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Il insiste d'autant plus vivement sur la remise des canons, que M. de la Force y fait plus de difficultés.

Monsieur de la Force, je ne vous cèlerai point que vous ayant ordonné, étant encore à Pau, de faire conduire et ramener à Navarreins les deux canons que vous en avez tirés, et qui étoient dans le château dudit Pau, et depuis même vous ayant mandé comme je persistois en cette résolution, et que je trouve mauvais le retardement qu'on y avoit apporté, qu'à présent je suis tout à fait indigné que ces tant et si souvent réitérés commandements n'ont pu cela envers vous; à quoi j'ajouterai que tant plus que je vois que vous y apportez des 7 février.

1621. 7 février. difficultés, d'autant plus suis-je désireux de les voir au lieu où ils doivent être; et par ainsi, que dès aussitôt la présente reçue, je veux que toutes considérations postposées, vous les y renvoyiez, assuré que, comme en y satisfaisant, vous me ferez chose agréable, de même qu'en y contredisant, vous acquerrez mon indignation, qui ne vous doit être de si peu de considération de la mépriser et attirer sur vous de la sorte. Je vous laisse le choix, et le temps, qui me fera juger de vos intentions par votre procédé, me donnera conseil et visée, selon ce que vous aurez fait, ce que j'aurai aussi à résoudre, et désirant toujours le bien, je le veux espérer; et en attendant le succès de cette affaire, je prie Dieu, etc. Écrit à Paris, le 7e jour de février. *Signé:* LOUIS. *Et plus bas:* DE LOMÉNIE.

M. MAILLOS A M. DE LA FORCE.

Le Conseil du Roi a décidé qu'il seroit mandé à la Cour. — En cas de refus, lui et les siens perdront leurs charges.

12 février. Monseigneur, je viens d'apprendre qu'on résolut hier au Conseil une dépêche pour vous et M. de Casaux, portant commandement de venir trouver le Roi et vous rendre ici au même temps que M. le Maréchal de Lesdiguières. Celui qui m'a donné l'avis, m'a fait reconnoître qu'en cas de refus, vous serez maltraité, et en hasard de perdre les charges de Gouverneur de Béarn et celle de M. le Marquis. L'on se plaint toujours des désordres de Béarn, et vous n'êtes point oublié dans les lettres qui en sont écrites. L'homme de qui j'ai l'avis est de vos amis, et croit que vous pouvez venir sans hasard, estime même que l'on vous veut employer à l'accommodement des affaires de la Religion; mais de cela rien d'assuré; tant y a qu'il a été résolu de vous commander de vous retirer en cas de refus, et veut-on prendre occasion de priver M. le Marquis de sa charge pour s'en être allé sans congé de S. M. C'est à vous d'examiner le mérite de cette affaire. La personne qui m'a averti est d'une condition éminente, et qui ne croit pas que vous deviez craindre pour votre personne, ni même pour votre liberté. Les prétextes de maladies seront des refus tous avérés, et c'est ce que peut-être l'on désire. Mgr le Prince n'est pas pour vous. Si vous ne venez, faites-moi l'honneur, etc. A Paris, ce 12e février.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ordre de venir le trouver dans le terme de huit jours.

Monsieur de la Force, ayant quelque chose à vous communiquer qui importe votre charge et le bien de mon service, je vous dépêche ce courrier chargé de celle-ci, pour vous en avertir et vous dire que, dans huit jours, pour le plus tard, icelle reçue, vous ayez à vous acheminer de deçà le plus diligemment que vous pourrez, ayant renvoyé à Navarreins, conformément à mes ordres précédents, les deux canons, si jà n'y avez satisfait, et faisant cesser et ruiner les fortifications encommencées à Pau. N'étoit, qu'étant arrivé auprès de moi je vous ferai entendre de quelle importance elles sont, et quel préjudice cela apporteroit au bien de mes affaires, je m'y étendrois davantage, ainsi que je fais à ceux de mon Parlement, l'en blâmant de l'avoir toléré, et aux Jurats d'avoir été si téméraires que de l'entreprendre; mais me remettant alors, je finis par prier Dieu, etc. Écrit à Paris, le 12e jour de février. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1621. 12 février.

M. DE LA VILLE-AUX-CLERCS A M. DE LA FORCE.

Il le conjure de venir.— Son intérêt le commande.—C'est le seul moyen de faire taire ses ennemis.

Monsieur, je n'oserois entreprendre de vous conseiller quand le Roi parle, crainte de faillir, feignant de douter de votre obéissance en son endroit. Toutefois, quand la chose est telle qu'elle semble aucunement toucher votre fortune ou votre contentement, je pense me devoir émanciper et vous donner ce témoignage de mon affection; en celle qui se présente, j'y juge ces choses, et cela fait que j'ose vous supplier de venir promptement et d'embrasser cette occasion qui fera finir, Dieu aidant, toutes vos peines; et d'autant plus hardiment le fais-je, que la constitution des affaires de votre charge et de votre particulier le vous doit faire désirer, et qu'en ce même temps que vous serez ici, M. de Lesdiguières s'y rendra, et qu'ainsi vous vous y rendrez à temps pour y pouvoir bien servir, et quoi qu'il en soit, c'est un moyen pour faire taire vos ennemis. C'est mon sens, je vous jure, 12 février.

1621. 12 février. et après y avoir longuement pensé. Je vous supplie de l'agréer et de me continuer, etc. De Loménie. Ce 12e février à Paris.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Il plaide la cause des Réformés, et insiste vivement auprès de S. M. pour qu'elle veuille écouter favorablement les remontrances de l'Assemblée de la Rochelle.

13 février. Sire, l'Assemblée de vos sujets de la Religion, qui est en votre ville de la Rochelle, m'a fait entendre comme ils ont donné connoissance à votre Majesté des raisons qui leur ont donné tant de liberté que la nécessité de se remettre sur pied : et d'ailleurs qu'ils ont chargé M. de Favas, leur Député général, de présenter à votre Majesté, avec toute soumission et humilité, leurs supplications et remontrances; mais votre Majesté ne les a voulu recevoir, ce qu'ils portent avec un extrême mal de cœur et amertume d'esprit, défaveur si préjudiciable au bien et avantage de leurs affaires. Ils m'ont requis de joindre mes très-humbles supplications aux leurs; c'est, Sire, ce que je n'ai pu leur refuser, étant obligé comme je suis par conscience et par Religion de compâtir avec eux, et d'entrer en partage, tant de leurs avantages et faveurs que de leurs disgrâces et calamités, non pas que je veuille entreprendre de justifier leur procédure, car je ne saurois rien ajouter aux raisons qu'ils ont représentées à votre Majesté, et que j'espère tant de sa bonté qu'elle voudra les écouter avec la clémence qui lui est héréditaire, et les balancer avec la justice qui lui est essentielle et particulière. Ce que je prétends, Sire, est de me jeter avec un million d'âmes aux pieds de votre Majesté, et la supplier, avec tout le respect et humilité que je dois, qu'il lui plaise de garder votre oreille entière et non préoccupée pour ses pauvres sujets de la Religion, désireux de jouir de sa face royale, et de participer en l'honneur de ses bonnes grâces; et après, d'avoir agréables les paroles respectueuses de son très-humble sujet, qui proteste en sincérité de cœur devant Dieu et ses Anges, que, s'il est zélateur de la gloire de Dieu, il est jaloux de l'honneur et réputation de son Prince; s'il est affectionné au bien de son Église, il est passionné de l'amour de sa patrie, et de l'affermissement de

votre Couronne. Sire, ce qui me porte à cet excès non accoutumé de paroles, ce qui oblige vos pauvres sujets de la Religion de redoubler leurs très-humbles instances et supplications, ce qui nous tient aux uns et aux autres en perplexité, c'est la crainte que nous avons que ce rebut soit l'avant-coureur d'une totale disgrâce, et cette disgrâce, la cause de notre finale destruction et ruine ; et ce d'autant plus que ces appréhensions sont fortifiées par les menaces de ceux qui peut-être désireroient ensevelir l'Etat dans la ruine de nos Eglises, et par les discours ordinaires des Catholiques Romains de votre Royaume, et plus particulièrement de ce pays, qui publient haut et clair que votre Majesté desseigne[1] une guerre ouverte contre ceux de la Religion, résolue de les exterminer sans compassion et sans ressource ; et bien que nous estimons que votre Majesté a trop de prudence pour vouloir mettre son Royaume en un si éminent péril, la fidélité de ses sujets au décri, son autorité au rabais, les mauvaises intentions de plusieurs en montre et les maximes de Henri le Grand en oubli, et trop d'humanité encore pour vouloir convertir vos villes en cimetières, votre France en un désert, finalement trop de justice pour vouloir épandre le sang de tant de gens de bien, qui l'ont si courageusement prodigué pour en arroser les racines des fleurs de lys de France, et ceux qui n'eurent jamais plus de zèle et d'ardeur qu'ils ont au service de votre Majesté, et à l'obéissance qu'ils désirent rendre à ses commandements, mais surtout pour éviter tous ombrages, appréhensions et défiances. Pardonnez, Sire, au zèle d'un vrai Chrétien et à la franchise d'un vrai François, si j'entreprends de supplier très-humblement votre Majesté vouloir ouïr et répondre favorablement aux très-humbles remontrances de ses loyaux et fidèles sujets, sans s'arrêter au défaut de formalités, assuré qu'ils ne désirent vivre sous l'autorité de votre sceptre, que pour mourir pour le soutien de votre Couronne. Ce sont les prières et requêtes de celui qui ne cessera de faire des vœux continuels à Dieu pour l'heureuse prospérité du règne de votre Majesté, et continuelle bénédiction sur sa personne en qualité, Sire, de votre très-

1621.
13 février.

[1] Projette.

1621. 13 février. humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur. A Pau, ce 13e février.

M. DE LA FORCE A M. DU FRAIXE.

Instructions pour lui et pour M. le Marquis de Châteauneuf. — Son dévouement à la Religion cause sa ruine. — Il désire connoître les volontés de l'Assemblée et se recommande à elle.

21 février. Monsieur, depuis votre départ j'ai eu l'honneur de recevoir des lettres de MM. de l'Assemblée ; suivant ce qu'ils ont désiré de moi, j'ai fait une dépêche au Roi par le sieur de Gassion, que j'y ai envoyé exprès en poste. Je vous envoie la copie de ma lettre [1], je crois qu'elle ne sera pas bien reçue à la Cour. Depuis est arrivé le courrier de M. de la Ville-aux-Clercs, avec le commandement qui m'est fait, ainsi que vous verrez par la copie de celle de S. M. [2]. Je vous envoie aussi ma réponse, afin que vous soyez instruit de tout, et en ayant donné communication à M. le Marquis de Châteauneuf, preniez ses avis pour vous y gouverner selon la résolution qu'en aurez prise ensemble, et qu'il avise, s'il lui plaît, jusqu'où l'Assemblée en doit avoir connoissance, et par quel ordre. Je trouve bien bon qu'ils le sachent tous ; mais pour garder le respect que nous devons tous au Roi, je ne sais si cela doit être présenté dans ladite Assemblée, et s'il ne seroit pas meilleur de le faire voir à chacun en privé. Je le supplie de me faire ce bien d'en prendre avis, et de ménager cela comme il le trouvera à propos. Vous verrez en quels termes j'en écris à MM. de l'Assemblée. Je suis en si mauvaise odeur à la Cour, que je vois qu'on ne cherche que prétexte pour ruiner moi et les miens ; vous verrez par la copie de celle de M. Maillos, en quels termes il m'en écrit, et si vous pouvez penser qu'il n'a osé tout ce qu'il eût bien voulu, et pourrez juger par celle de M. de la Ville-aux-Clercs, que l'on fait semblant de se vouloir servir de moi avec M. de Lesdiguières, pour des accommodements, ce que je n'aurai garde, vu ce dont j'ai été prié par MM. de l'Assemblée, et que véritablement je tiens que ces traités par des particuliers, au préjudice de nos Ordres, nous sont grandement nuisibles. Vous voyez le

[1] Voir la lettre de M. de la Force au Roi du 13 février.
[2] Voir les lettres du Roi et de M. de la Ville-aux-Clercs du 12 février.

terme qui m'est préfix de partir dans huit jours; je crains fort que ce ne soit un prétexte pour, au bout de ce temps-là, attenter quelque chose, et vous savez l'état de nos affaires. Je vous prie faire reconnoître cela à bon escient, afin que l'on ne s'y endorme point, et qu'en mon particulier l'on ait égard à moi et aux miens; car je tiens certainement qu'on se va rabattre sur nous furieusement; que si nous ne sommes appuyés, je dis par des moyens puissants, et qui témoignent que l'on embrasse nos intérêts avec affection, ce sera un mauvais exemple à d'autres à l'avenir. Il n'y a homme en France de ma condition, qui soit si mal traité, et, Dieu merci, ce n'est pas pour mauvaises actions; l'on voit clairement que ce n'est que pour le zèle qu'ils voient que je porte à la Religion, moi et les miens, et qu'à cette cause, il y a longtemps que je vois qu'ils ont résolu de nous perdre; mais Dieu nous garantira, s'il lui plaît. Je vous prie que j'aie au plus tôt de vos nouvelles, et réponse de celle que j'écris à MM. de l'Assemblée; car je ne doute point que l'on ne me fasse bientôt une recharge de la Cour, et je désire être résolu comme j'ai à me gouverner, et aux moyens que l'on veut tenir pour notre conservation. Il importe qu'avec M. le Marquis de Châteauneuf, vous examiniez tout cela, et que je puisse me résoudre à quoi je m'en dois tenir, et ce que j'ai à faire; informez-moi bien particulièrement de tout l'ordre que vous y aurez tenu et de tout ce que vous jugerez que je doive savoir. J'ai mis un billet dans la lettre de M. le Marquis de Châteauneuf, que je le prie vous faire voir, afin que soyez soigneux de cela; je vous en avois parlé avant votre partement et mis quelque chose en mémoire; cela va tellement à mon honneur [1], que j'aimerois autant mourir que si l'on me jetoit à ce mépris; et là où vous le jugerez à propos et au cas qu'il en fût besoin, vous pourrez faire reconnoître que si j'étois si mal traité, moi et les miens nous retirerions pour jamais ne nous mêler de rien, et ce seroit d'ailleurs ruiner le Béarn que de mettre quelqu'un en cette province-là pour être de pointe l'un con-

1621. 21 février.

[1] Il était question à la Rochelle de nommer un Général du cercle du Béarn qui ne fût pas la Force, parce qu'on avait mis en avant qu'il ne fallait pas confier deux Généralats à la même personne, et qu'on lui réservait déjà celui de la Basse-Guyenne.

1621. 21 février. tre l'autre, et ainsi ce seroit un mauvais moyen pour en tirer du secours. Je vous prie que j'aie réponse de MM. de l'Assemblée le plus tôt qu'il se pourra, et leur résolution tant sur ce que j'ai à faire que sur ce que je dois espérer d'eux; et vous communiquerez toujours de tout avec M. le Marquis de Châteauneuf. Vous voyez là où j'en suis et l'importance de ces affaires; je m'assure qu'y rapporterez le soin et l'affection que je me promets de vous; aussi devez-vous, etc. Ce 21e février. A Pau.

M. DE LA FORCE A L'ASSEMBLÉE DE LA ROCHELLE.

Même sujet que la précédente. — A leur prière il a écrit au Roi en faveur de ses coréligionnaires.

21 février. Messieurs, nous pouvons assez connoître la mauvaise disposition de ceux desquels les conseils violents prévalent près du Roi contre nous, vu les rigueurs que l'on garde envers votre Assemblée, refusant de vous ouïr, et ainsi nous priver des remèdes nécessaires à nos maux. D'ailleurs les menaces et les bruits que l'on publie par toute la France, de notre ruine inévitable, nous doivent assez convier de songer à nos affaires. Je crains que nos mésintelligences et le peu d'union qu'il y a entre nous, nous portent de grands désavantages; ce qui nous devroit obliger à nous resserrer plus étroitement et d'un commun consentement, comme intéressés en même cause, recourir tous à la bonté du Roi pour supplier S. M., qu'avec sa clémence accoutumée, il lui plaise pourvoir aux nécessités de ses très-humbles sujets de la Religion, et pour cet effet, recevoir bénignement les très-humbles remontrances qui lui sont faites par notre Assemblée générale. Il vous a plu, Messieurs, me faire l'honneur de témoigner par vos lettres que désiriez cela de moi; je n'ai manqué de dépêcher soudain homme exprès[1] vers S. M. pour cet effet, et de la supplier très-humblement de mettre en bonne considération les plaintes de ses très-humbles sujets de la Religion, et la grande désolation qui arriveroit à son Royaume, si S. M. permettoit que nous tombassions

[1] La lettre dont il est ici question est celle que M. de la Force écrivit au Roi le 13 février.

aux troubles dont nous sommes menacés. Depuis j'ai reçu par courrier exprès une lettre[1] que S. M. me fait l'honneur de m'écrire, par laquelle elle me fait commandement de l'aller trouver, et de partir précisément dans huit jours; de quoi je me suis excusé sur le mauvais état auquel se trouvent les affaires de cette Souveraineté, que je ne me pourrois éloigner sans un notable préjudice à son service, avec d'autres raisons tirées du public et de mon particulier; mais je crains bien que cela ne sera pris en bonne part, et que l'on ne s'en arrêtera pas là. Il y a si longtemps que je souffre par les industries malicieuses que l'on a pratiquées contre moi pour me jeter en l'indignation du Roi, que je ne doute pas que bientôt on ne me fasse sentir et aux miens le courroux de S. M., et possible contre cette Souveraineté; à quoi vous aurez, s'il vous plaît, égard. J'ai observé ce que m'avez fait connoître être de vos intentions, il ne seroit pas raisonnable que pour l'affection que j'ai toute ma vie témoignée à notre cause publique, et le désir que j'ai de n'y rien épargner, que l'on m'y laisse périr. Je vous supplie d'y vouloir penser à bon escient, et départir vos bons avis, Messieurs, à votre, etc. A Pau, ce 21e février. 1621. 21 février.

DOCUMENTS, RAPPORTS ET NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA ROCHELLE A M. DE LA FORCE PAR LE SIEUR DU FRAIXE, GENTILHOMME DU BÉARN, ET DÉPUTÉ DUDIT SIEUR DE LA FORCE EN LADITE ASSEMBLÉE. (Du 26 février au 21 mai 1621.)

Monseigneur, vous verrez par les lettres de MM. de la Noue et de Favas, dont on vous envoie copie, comme M. de Favas n'a pas encore eu audience et qu'il ne s'attend pas à un plus favorable traitement que par le passé. Le sieur de Veilles fit hier son rapport des sentiments que M. le Duc de Bouillon a sur les articles que l'Assemblée lui avoit envoyés, qui sont à mon avis semblables à ceux que le sieur d'Hespérien vous a proposés. Il n'a rapporté que des généralités, approuvant néanmoins tout ce que l'Assemblée a fait, protestant 26 février.

[1] Voir la lettre du Roi du 12 février.

1621. 26 février. qu'il n'y a rien au monde qu'il n'emploie pour la défense de la cause; il est d'avis que l'on jette des forces dans Saumur et dans la Rochelle, car il sait que la résolution est prise d'y venir. Néanmoins, pour justifier nos actions et faire voir notre obéissance aux Princes étrangers, il seroit d'avis de rompre le bureau par une feinte, sans sortir de la ville, comme n'osant se retirer dans les provinces à cause qu'ils sont criminels; que ceux de la Rochelle écrivent au Roi une lettre sur la séparation de l'Assemblée, et que les Députés généraux présentent requête sur ce sujet, et on verra que la malice de nos ennemis prévaudra à nos saintes intentions et soumissions. Il fait espérer d'envoyer M. le Prince de Sedan et voudroit de bon cœur que sa santé lui permît de venir de deçà lui-même porter à la pointe de son épée les avis et les assurances qu'il donne par écrit; mais si la goutte qui le travaille lui ôte toute espérance de venir servir de deçà, il travaille fort vers les Princes étrangers, et est d'avis qu'aussitôt que le Roi partira pour venir à nous, de faire une députation vers eux. L'Assemblée doit envoyer quelques-uns du Corps vers MM. de Rohan et de la Trimouille qui se trouveront à Fontaine le second de mars, et ce pour les faire parler clair et les *reconforter*, car il semble qu'ils appréhendent les approches du Roi et de son armée; mais leurs irrésolutions nous pourroient faire perdre Saumur. Il y a des brigues pour commander à la Rochelle. M. de la Trimouille y voudroit être, et d'autre part M. de Soubise y aspire. On voulut avant-hier proposer dans la Maison de ville d'envoyer vers M. de Pardaillan, mais cela fut rompu. On tient que M. de Lesdiguières ne va point à la Cour et croit-on qu'il est de l'intelligence des Princes; cela nous fait espérer bien de nos affaires. Dieu veuille nous fortifier en l'union et résolution qui semblent être en nous, et à vous, Monseigneur, vous départir ses bénédictions aussi largement que je suis, etc. DU FRAIXE. Fait à la Rochelle, le 26e février.

---

27 février. Monseigneur, depuis avoir fermé ma lettre, on m'en a envoyé à communiquer une de M. de Favas, par laquelle il mande comme le Roi a envoyé devers vous pour vous faire comman-

dement de l'aller trouver, ou à faute de ce, qu'il pourvoiroit à vos charges et à celles de messieurs vos enfants. S. M. fait même dépêche à M. de Châtillon. L'Assemblée a donc été d'avis de vous faire une dépêche à tous deux pour vous exhorter à ne point sortir de votre Gouvernement pour quel prétexte que ce fût. De là, je pris prétexte de parler et leur faire entendre qu'il sembloit que par cette clause, ils voulussent vous attacher au Béarn et vous frustrer de la conduite des troupes de Guyenne; qu'il y avoit trente ans que vous aviez eu l'honneur d'y être mis par le feu Roi, et depuis, appelé par diverses fois pour les conduire. Sur cela, il y eut force contentements, et me dirent que ce n'étoit nullement leur intention, mais seulément vous prier de n'aller point en Cour, et que lorsque l'ordre se prendroit, ils vous considéreroient selon votre mérite et expérience. Nos députés trouvèrent cela un peu aigre; néanmoins je leur ai fait comprendre, par de bonnes raisons, que c'étoit de vous seul que nous devions attendre notre rétablissement, et qu'étant en Guyenne, vous le pouviez mieux qu'étant en Béarn. J'espère que si les affaires se portent là, comme il y a de l'apparence, qu'eux et tout le reste de l'Assemblée se portera à vous nommer Chef en Guyenne, sans contredit. Je leur ai remontré de plus que voyant les grandes violences dont on usoit en votre endroit, il n'étoit pas raisonnable de vous abandonner; de là, ils me promirent de joindre vos intérêts aux leurs, et refirent la lettre pour vous y donner cette assurance. MM. le Marquis de Châteauneuf, Baron de Seringar, de Forton, pour la Noblesse, Chapelier, Pasteur, Alia et un autre, pour le tiers-état, ont été députés pour aller à Fontaine conférer avec MM. de Rohan, la Trimouille, du Plessis et autre Noblesse du pays. Ils n'ont nul pouvoir que d'aviser aux moyens de conserver les places des Gouvernements, et ce qu'on peut défendre, et voilà tout. On ne veut point ouïr parler d'aucun accommodement, car on se méfie des irrésolutions susdites. J'ai vu de votre part force députés des provinces, qui m'ont promis que, lorsqu'il s'y agira des affaires de Béarn ou de vos intérêts particuliers, ils me témoigneront l'état et estime qu'ils font de votre personne, et particulièrement M. de Veilles. Il y a force gens qui croient qu'on

1621. 27 février.

1621. 27 février. n'auroit pas de guerre puisqu'on différoit si longtemps à donner audience aux Députés généraux. Incontinent après la conférence, s'il n'y a rien de résolu, ni s'il n'y a réponse de M. de Favas, je ne manquerai à vous tenir averti de tout, comme aussi de prier Dieu, etc., DU FRAIXE. A la Rochelle, ce 27ᵉ février.

---

10 mars. Monseigneur, je crois que vous aurez reçu deux dépêches que je vous ai faites, l'une par le sergent Labrit, l'autre par la voie d'un Béarnois qui s'en alloit à Bordeaux, et vous ai mandé au long jusque là l'état des affaires. Vous savez maintenant que M. le Maréchal de Lesdiguières a écrit à l'Assemblée une fort mauvaise lettre qui avoit été vue à la Cour plus tôt qu'ici. Il dit qu'il ne peut pas envoyer aucun de sa part, comme l'Assemblée le désiroit, puisqu'elle est sur pied sans permission du Roi, et que, à son grand regret, elle peut être dite illégitime. Je ne puis vous en envoyer copie; il a été expressément défendu aux secrétaires qu'il la falloit supprimer et lui faire une réponse par forme. J'ai reçu le second de ce mois une dépêche du vingt-quatrième de février, et rendu vos lettres à MM. de l'Assemblée, et fait voir les copies que m'avez envoyées, le tout par l'avis de M. de Châteauneuf. Elles ont été très-bien reçues. J'ai été contraint de retenir la Bruyère jusqu'à aujourd'hui, pour pouvoir vous mander ce que produiroit la Conférence de Niort, et la proposition faite à la Maison de ville par les députés de MM. de Rohan et la Trimouille, ensemble aussi la résolution que l'Assemblée prendroit sur les avis donnés de MM. de Rohan, Duc de Bouillon, de la Trimouille, de Soubise, du Plessis, envoyés à l'Assemblée, et signés de leurs mains, et plutôt portés dans la Maison de ville par les députés de MM. de Rohan et la Trimouille, pensant entièrement diviser la Maison de ville d'avec l'Assemblée; mais par la grâce de Dieu, ils n'ont voulu prendre nulle résolution que de venir en l'Assemblée pour la prier de vouloir bien peser les avis de ces messieurs, et que pour eux, ils ne se vouloient mêler d'autre chose que de dépendre des saintes résolutions de l'Assemblée. Le peuple est grandement animé contre quelques-uns de la Maison de ville,

qui étoient de l'avis de ces messieurs; vous ne sauriez croire 1621.
les grandes brigues qu'il y a; je ne crains qu'un schisme, et 10 mars.
par conséquent notre condition pire, ou en même état; mais je crois que tous ceux qui vont à une séparation ou cessation d'agir, n'ont pas en grande considération le Béarn, et crois que pour peu de contentement que le Roi leur donne, qu'ils nous abandonneront; voilà pourquoi j'appréhende les accommodements; nous ferions sans eux nos conditions beaucoup meilleures. Je vous supplie de m'envoyer des mémoires tant pour votre intérêt particulier que pour l'Etat de Béarn, afin que si on vient à un accommodement, je puisse vous servir selon vos intentions et avec connoissance. M. de Favas a eu audience le vingt-cinquième du passé, et fit entendre à S. M. qu'il est ici avec profit et utilité pour son service. Le Roi lui a dit ce qu'il lui avoit déjà dit une fois, qu'il prendroit toujours plaisir à l'entendre comme Député général; mais qu'il ne vouloit rien recevoir ni ouïr de la part de ceux qui étoient assemblés à la Rochelle. M. de Luynes les a assignés à Saint-Germain, pour là les entretenir. M. de Favas enverra incontinent avis de ce qui s'est passé; je ne faudrai à vous l'écrire. Ce matin l'Assemblée, après avoir mûrement pesé et considéré les avis de ces messieurs, et vu que la séparation ruineroit les affaires des Eglises, a pris résolution de subsister et faire une dépêche à MM. les Députés généraux, afin qu'ils avisent si, agissant comme Députés généraux, au nom de toutes les Eglises de France et Souveraineté de Béarn, ils peuvent obtenir ce que l'Assemblée demande, qui est votre ouverture pour venir aux accommodements, et c'est une épreuve pour savoir s'ils ont envie de nous faire la guerre. Ce 10 de mars, où s'est trouvé une bonne partie de la Noblesse du pays. DU FRAIXE.

Monseigneur, depuis le départ de la Bruyère, le sieur de 18 mars.
Saint-Bonnet est de retour de devers MM. le Duc de Lesdiguières, Duc de Sully et de Châtillon. Il étoit allé devers eux pour savoir leurs sentiments sur les articles qui vous furent proposés par M. Hespérien; il en a rapporté prou de con-

1621. 18 mars. tentement. M. le Maréchal de Lesdiguières est parti pour aller en Cour; néanmoins il doit attendre à Lyon les avis de M. du Plessis, auquel il avoit écrit par M. de Saint-Bonnet. Ledit sieur du Plessis lui conseille de n'aller point à la Cour; on ne sait si cela lui fera différer son voyage. M. de Bouillon a écrit à l'Assemblée, du neuvième mars, une bonne lettre signée de sa main, et donne espérance de venir servir de deçà en cas de besoin. Le Conseil des provinces de Poitou, Xaintonge et Angoumois, s'est tenu à Saint-Jean, où une grande partie de la Noblesse du pays s'est trouvée. L'Assemblée y avoit député MM. de la Chapelière, ministre, et Guerin; ils en ont rapporté force contentements, et se sont soumis de dépendre entièrement de la résolution de l'Assemblée. MM. de Rohan et de Soubise y étoient; ils sont revenus et ont fait de fort bonnes lettres de soumission à l'Assemblée. On a reçu cejourd'hui lettre de MM. les Députés généraux. M. de Luynes leur a fait entendre qu'il falloit se séparer et obtenir pardon, car de leur dire autre chose, ce seroit les tromper. Il a dit encore à M. de Favas que le Roi différoit son voyage de trois semaines. Ledit sieur de Favas demeure encore à Paris, mais il n'en espère rien de bon; il se plaint des traîtres qui sont dans l'Assemblée, car il dit que le Roi sait, et les Ministres de l'État savent plus tôt ce que l'Assemblée a résolu, que non pas lui. L'on va à ce soir résoudre ce qu'il faut leur mander et en quels termes il faut leur écrire. On est résolu à ne se séparer point. Je crois vous mander par le retour de Saint-Orse ce que l'on aura résolu. L'Assemblée a commis MM. de Bessay, Freton, Jaucourt, pour la Noblesse, Hespérien, la Milletière et la Grange, pour travailler à l'accord d'entre vous et MM. de Bénac. Le sieur de La Roque-Bénac a représenté pour lui et pour ses frères ce qui étoit de leurs intérêts; le sieur de Loubie a été appelé et a fait voir l'accord qu'ils avoient fait; j'ai représenté les raisons que vous aviez de ne point acquiescer à leur accord, dont la procédure a été trouvée mauvaise. Après que lesdits Commissaires ont eu fait l'accord, ils l'ont apporté à l'Assemblée, laquelle nous ayant appelés, a désiré savoir du sieur de la Roque s'il y vouloit acquiescer, lequel, d'une obéissance aveugle, s'y est soumis et a fort contenté l'Assemblée. J'ai désiré savoir de M. de Château-

neuf ce que je devois faire; il a été d'avis que je fisse tout ce que le sieur de la Roque feroit, ou autrement ce seroit faire voir que vous ne voulez point vous accorder et désobliger la Compagnie, ce qui pourroit préjudicier à vos affaires et à votre réputation. J'ai donc, et sur son avis, et sur celui de M. Hespérien qui m'a assuré que vous vous soumettiez, acquiescé audit accord. Après tout cela, on nous en fit lecture, et on nous le fit signer à tous deux, et nous embrasser en votre nom et en celui de messieurs ses frères, et aussi à M. de Châteauneuf; cela fait, vous ne sauriez croire le grand divertissement et réjouissance qu'il y eut dans l'Assemblée et à la ville. Ensuite de cela, on avoit député le sieur de Jaucourt pour aller vous trouver en Béarn, mais il s'en est excusé sur son indisposition; cela est cause que l'accord est adressé au Conseil de Navarre. M. de Castelnaut est arrivé; je ne manquerai à vous donner avis de tout, comme aussi de prier Dieu, etc. A la Rochelle, ce 18e mars. DU FRAIXE. 1621. 18 mars.

P. S. Nous avons eu nouvelles comme M. de Poyane avoit armé le jour du jeûne pour aller prendre les sieurs de Bensin, Maisonneuve, Gentilart et autres, qui s'étoient retirés à Salles-Montgiscard, et que vous armiez aussi. Tout le monde prie Dieu qu'il bénisse vos armes, car elles sont justes, et croit-on qu'elles pourroient avancer les affaires. L'Assemblée est en peine de savoir de vos nouvelles, et assurez-vous qu'elle ne vous abandonnera point.

Voici la lettre de messieurs nos Députés généraux à messieurs de l'Assemblée générale :

« Messieurs, par ma dernière du sixième du courant, vous
» avez appris comme nous étions encore une fois assignés à
» Saint-Germain par M. le Duc de Luynes, et que nous par-
» tions pour l'aller trouver; cet avis sans doute vous tient en
» attente, et peut-être après si longtemps, en quelque espé-
» rance d'accommodement et de justice à nos justes plaintes;
» mais avec un déplaisir incroyable, nous sommes contraints
» de vous dire que nous n'y avons trouvé qu'une fermeté à
» vouloir une séparation; aussi fermement avons-nous là-des-
» sus derechef pressé le droit de votre Assemblée, les causes

1621. » de nos défiances, la résolution des provinces et les maux
18 mars. » qui tomberoient sur l'Etat, et qui jà naissoient de partout,
» et que ce ne seroit pas de nous qu'ils viendroient. Tout cela
» n'a pu nous servir, et toujours cette obéissance première
» nous a été opposée avec ces termes exprès : *que ce seroit*
» *nous abuser et tromper, nous promettre et faire attendre*
» *autre chose.* Vous reconnoîtrez, Messieurs, où va tout cela,
» et en userez suivant votre prudence ; bien devons-nous
» vous dire que l'Assemblée de Niort, dont on savoit déjà les
» résolutions, peut bien, en quelque façon, avoir aidé à cette
» fermeté si grande, et que si toutes choses ne se permettent
» à l'Assemblée générale et qu'on voie en vos délibérations
» tant de changement, vous ne devez attendre, ni pour vous
» ni pour elle, que toute sorte de mal ; nous ajoutons que tout
» ce que vous faites, se sait ici, à quoi vous devez bien prendre
» garde. Nous vous avons ci-devant donné avis du mande-
» ment très-exprès fait à M. de la Force de venir en Cour,
» et par celle-ci, nous vous dirons qu'on s'est fort offensé
» de ce qu'il s'est excusé, et qu'on lui a, depuis six jours, fait
» un nouveau commandement, par lequel on ne lui donne
» que trois jours de délai après la réception d'icelui, avec
» charge de remettre, avant son départ, les canons qu'il a, de-
» dans Navarreins. Les nouvelles des Princes portent qu'il y a
» eu quelque combat sur un logement, où la perte est égale, ce
» qui nous fait croire qu'il y a eu de l'avantage de notre côté.
» On parle que durant le séjour de Saint-Germain, on pourra
» faire une escapade en Normandie. Ce que nous savons
» d'Allemagne porte que le Comte de la Tour a défait en
» Moravie presque toute l'armée du Comte de Buquoy, et re-
» conquis les villes perdues, et pris deux cent mille thalers qui
» étoient pour le paiement de l'armée dudit Comte ; que le
» Comte de Mansfelt fait furieusement la guerre en Bohême
» et a déjà rétabli la province pour le Roi, excepté Prague,
» laquelle il incommode grandement. Nous attendons tou-
» jours vos lettres en priant Dieu vous vouloir assister de ses
» grâces, qui est la prière de ceux qui sont, Messieurs, vos
» très-humbles serviteurs. De Favas. Chalas. A Paris, ce
» 12e mars. »

Et par un billet à part est écrit :

« Nous vous eussions envoyé un courrier exprès sans ce » que nous avons rencontré cette occasion de M. de Chandolan qui s'en va en poste; mais nous vous supplions de faire » promptement, et par quelque voie assurée, savoir de vos » nouvelles et ce que nous avons à faire ; cependant on attend ici M. de Lesdiguières dans huit jours. Les Protestants » d'Allemagne font une armée de quarante mille hommes de » pied et de dix-huit mille chevaux. Le Roi de Bohême est à » La Haye, en Hollande. » 1621. 18 mars.

Reçu le 17e mars par un gentilhomme de M. de Chandolan.

Ci-joint la réponse de l'Assemblée aux Députés généraux :

« Messieurs, l'attente d'un meilleur succès en l'assignation » qui vous avoit été donnée à Saint-Germain, selon que vous » nous touchiez par vos dernières, auroit, en quelque façon, » adouci l'amertume du déplaisir que nous avons reçu au » troisième refus qui vous a été fait par S. M. de recevoir les » très-humbles supplications que vous lui avez présentées de » notre part ; mais cette espérance nous étant comme retranchée, ne recevant sur ce de vos nouvelles, nous vous dirons » que pour ne perdre point le temps qui nous doit être cher » en affaires si pressantes, encore qu'il nous soit bien grief de » voir dans un tel rebut, avec le mépris, un renversement de » l'ordre dans lequel nous jugions consister les plus assurés » moyens de notre conservation, néanmoins, obligés que nous » sommes de ne laisser perdre aucune occasion que nous » estimions porter quelque fruit ou avantage au bien de nos » Églises, que nous tenons pour seul et principal but de notre » vocation, nous avons dressé un bref sommaire des choses » que nous avons jugées entièrement nécessaires pour nous » mettre à l'abri de l'orage dont nous sommes menacés. Nous » l'avons, pour en rendre l'obtention plus facile, réduit à sept » articles, lesquels nous vous envoyons par courrier exprès, » afin de les présenter à S. M. au nom général de toutes nos » Églises, puisqu'il ne se peut espérer qu'ils soient reçus de » notre part, vous priant de procurer de tout votre pouvoir

1621. 18 mars.

» que nous en puissions avoir encore une favorable réponse » et avec effets, et nous donner avis de ce que vous y aurez » fait, le plus promptement que faire se pourra. C'est ce que » nous attendons des soin et vigilance que vous avez accou- » tumé d'apporter à tout ce qui concerne le bien de nos Églises, » et dont nous ne saurions assez exprimer la louange qui » vous en est due; nous nous promettons encore le même » de l'instance que nous vous avons faite par nos précédentes, » pour être éclaircis au vrai, du nom et de toutes les particu- » larités que pourrez apprendre de ces donneurs d'avis dont » vous nous avez écrit, et que nous vous recommandons » comme chose d'importance et au général et au particulier » de cette Compagnie, et encore au bien et repos de cette ville, » laquelle a un notable intérêt en la découverte de telles » gens. Au surplus, ayant appris, au retour de M. de Saint- » Bonnet, que nous avions envoyé vers MM. les Ducs de » Sully et Lesdiguières et vers M. de Châtillon, que mondit » sieur de Lesdiguières s'acheminoit en Cour, nous vous en- » voyons une lettre responsive à deux, le sujet de laquelle, » regardant particulièrement la justification de notre Assem- » blée, nous vous prions de lui présenter de notre part, et » par même moyen, l'animer des plus fortes considérations » que votre prudence saura mieux employer, afin que lui » ôtant les impressions mauvaises qu'il (Lesdiguières) pour- » roit avoir conçues de notre subsistance, il puisse avoir plus » d'affection et de courage à favoriser la justice de nos demandes, » en contribuant tout ce qui sera de son pouvoir pour nous » faire obtenir de la bonté de S. M. les choses nécessaires » pour notre sûreté et conservation. Ce qu'estimant vous » être assez recommandé, nous n'estimons nous y devoir » davantage étendre. Nous y ajouterons seulement deux faits » particuliers : l'un qui regarde les armes qui ont été prises » à M. de Châtillon, en quoi nous vous prions assister ceux » qui vous en parleront de sa part en tout ce qu'ils désireront » de vous; l'autre est en faveur de ceux de la province de Vi- » varais, lesquels nous vous prions d'assister en ce que vous » serez requis par ceux qui ont charge de leurs affaires, pour » empêcher qu'ils ne soient travaillés indûment par une évo- » cation que l'on poursuit contre eux au Conseil du Roi, de

» certain procès pendant en la Cour des Aides de Montpellier, 1621.
» sur ce qu'au préjudice des Edits, les Etats du pays veulent 18 mars.
» comprendre ceux qui font profession de la Religion, ès con-
» tributions à taxe qui se font pour le bâtiment des temples
» de ceux de l'Eglise romaine; ès donations et libéralités
» qu'ils font à leurs églises, et en toutes les autres charges
» ecclésiastiques de ladite province. Et sur ce, après avoir
» prié Dieu qu'il vous fasse prospérer en toutes vos voies,
» nous sommes, Messieurs, etc. CRESSONNIÈRE, président;
» ROSSEL, adjoint; LA PITERNE et GENESTE, secrétaires. La
» Rochelle, ce 18e de mars. »

Articles dressés en l'Assemblée générale de la Rochelle, et envoyés avec la lettre précédente, à MM. de Favas et Chalas, Députés des Eglises Réformées de France et Souveraineté de Béarn, pour être présentés par eux au Roi, en leur qualité de Députés généraux.

1° Supplient très-humblement sa Majesté que ses sujets de la Religion ne soient point contraints ni obligés de se qualifier de la Religion prétendue Réformée, contre la liberté de nos consciences, nonobstant la réponse faite au premier article du cahier de l'Assemblée de Loudun, présenté à sa Majesté.

2° Que sa Majesté soit très-humblement suppliée de pourvoir, selon sa clémence et royale bonté, aux justes plaintes et doléances de ses sujets de la Religion, de la Souveraineté de Béarn, pour raison des griefs qu'ils ont soufferts et souffrent encore, par le changement fait, tant de l'état ecclésiastique que politique de ladite Souveraineté; et ce faisant, les rétablir au même état qu'ils étoient en l'an 1616, et de suite maintenir M. de la Force, Gouverneur et votre Lieutenant général en ladite Souveraineté, et messieurs ses enfants, en l'exercice libre de leurs charges, en leur faisant payer les arrérages qui leur sont dus, et leur continuer aussi tous les appointements dont il a plu au feu Roi et à votre Majesté les honorer et gratifier; comme aussi de lever l'interdiction et révoquer l'arrêt donné contre le sieur de Lescun, l'un des Conseillers en cette

1621. 18 mars. Cour souveraine de Pau, et le faire effectivement jouir de toutes ses charges et honneurs.

3° Que suivant la promesse à eux faite aux articles 15 et 16 de leurs cahiers, répondue à Loudun en l'an 1616 et depuis audit Loudun en l'an 1620, le bon plaisir de votre Majesté soit de leur faire délivrer un état signé, des places de Dauphiné, pareil et semblable à celui qui leur fut accordé et expédié en l'an 1598, et mis ès main de M. de Lesdiguières, signé : *Henry*. Et plus bas : *De Neufville*.

4° Que la modification et restriction faite par l'arrêt de votre Parlement de Paris, sur la réception des deux Conseillers de la Religion, et sur l'office de M. le Cocq, Conseiller audit Parlement, soit levée et ôtée, et comme contraire à vos Edits, et particulièrement à l'article 16 de celui de Nantes.

5° Qu'il plaise à sa Majesté faire promptement et favorablement répondre les deux cahiers dressés en l'Assemblée générale de Loudun, et mis ès mains des Députés généraux pour être présentés à votre Majesté, laquelle les auroit assurés d'y faire incessamment travailler, comme aussi de faire revoir en votre Conseil le cahier qui lui fut présenté par les Députés de ladite Assemblée, auquel il se trouve plusieurs choses moins favorablement répondues qu'aux cahiers précédents, et en commander l'exécution par les Commissaires, tant de l'une que de l'autre Religion.

6° Que le bon plaisir de sa Majesté soit de faire pourvoir au payement, tant de l'entretien des pasteurs que des garnisons des places qui nous sont données en garde, faisant fournir, pour cet effet, de bonnes et valables assignations, tant pour le passé que pour l'avenir.

7° Et pour ce que les gens de guerre et garnisons qui sont ès provinces de Béarn, Guyenne et Poitou, outre la grand'foule et dommage qu'elles apportent à vos sujets de la Religion, leur donnent aussi beaucoup de défiances par le mauvais traitement qu'ils en reçoivent, sa Majesté sera très-humblement suppliée les vouloir faire retirer et ôter les garnisons qui sont ès lieux qui appartiennent aux particuliers qui sont en l'Assemblée. *Signé* : CRESSONNIÈRE, président; ROSSEL, adjoint; GENESTE et LA PITERNE, secrétaires.

Autre lettre[1] *de l'Assemblée à MM. les Députés généraux.*

« Messieurs, vos lettres du 12 nous font de plus en plus » reconnoître votre ordinaire vigilance pour le bien de ceux » desquels vous soutenez les personnes, et le fidèle soin que » vous prenez continuellement de répondre dignement à votre » vocation, que nous n'avons point de paroles assez expresses » pour vous témoigner le ressentiment que nous en avons, » et pour vous en rendre les remercîments que vous mé- » ritez. Si toujours là où se trouve la fidélité, là même se » pouvoit trouver le succès, nous aurions, y a longtemps, tiré » de grands fruits de vos labeurs, sur lesquels la bénédiction » d'en haut ne s'est point encore étendue, non plus que sur » les nôtres; pour pouvoir obtenir quelque soulagement et » quelque sûreté à nos pauvres Eglises. Il y a à la vérité » sujet de gémir et déplorer le malheur de ce siècle, et se » plaindre de la malignité de ceux qui, par la dureté du traite- » ment qu'ils nous font, nous ôtent tous les moyens de faire » paroître avec combien de respect et de soumission nous » sommes désireux de recevoir tout ce qui nous pourroit venir » de la part du Roi, notre Souverain, et de rendre, avec promp- » titude et courage, toutes sortes d'obéissances aux comman- » dements de S. M. Mais aujourd'hui, de nous séparer sans » remporter contentement à nos provinces; d'abandonner » notre vocation; de tromper l'espérance de ceux qui ont les » yeux jetés sur nous continuellement, et qui attendent de nos » fidélités quelque avantage; de nous reconnoître criminels, » nous à qui nos consciences ne rendent autre témoignage que » d'intégrité et d'innocence; de jeter la consternation et la » terreur dans les esprits de tous les nôtres; d'abandonner » tous ceux qui sont dans l'oppression, et tant d'autres qu'on » en menace, à la fureur des adversaires; de rendre à jamais » illusoires et ridicules toutes nos Assemblées, et laisser, par » une insigne lâcheté, tomber en ruine l'ordre sagement et » utilement établi au milieu de nous, c'est chose à laquelle » il nous est impossible de consentir, et n'y a un seul de nous » à qui la mort ne soit beaucoup plus douce. Et si quelques-

1621. 20 mars.

[1] Cette lettre se trouvait jointe à une dépêche du 22 mars, de M. du Fraixe à M. de la Force, qui ne s'est point retrouvée.

1621. 20 mars. » uns ont fait ci-devant quelques ouvertures, sinon de séparation, à tout le moins de chose en approchant, nous vous » prions, Messieurs, de croire qu'elles ne sont venues de nous, » ni nous n'y avons aucunement voulu entendre; car, outre » que la convocation de Niort s'est faite en autre forme que » nous ne pensions, ceux que nous avions envoyés vers » trois de MM. nos Grands pour prendre d'eux l'ordre » qui devoit et pouvoit être établi ès provinces de deçà, » voyant qu'on leur proposoit choses de toute autre nature » et tendant insensiblement à nous désassembler, s'y opposèrent formellement en notre nom, et enfin, après plusieurs » considérations alléguées de part et d'autre, tirèrent parole » de ces trois messieurs qu'ils se tiendroient à toutes nos résolutions, ce qui nous a encore été confirmé, tant par la » bouche de leurs envoyés que par leurs lettres; et non » seulement cela, mais nous avons eu les mêmes protestations de la part d'une Assemblée de Xaintonge, tenue à » Saint-Jean par l'ordre que nous en avons prescrit, sans » néanmoins qu'il soit besoin de vous ajouter que toute cette » ville demeure en union très-étroite avec nous; si bien que » nous n'avons point jusqu'ici sujet d'appréhender aucune » division, au contraire, nous avons toute matière d'espérer » que plus nous irons en avant, et plus notre concorde paroîtra. Pour ce qui est des avis qui se donnent, c'est une » maladie à laquelle nous n'avons aucun remède, si ce n'est » que nous puissions découvrir les noms de ceux qui procèdent avec tant d'infidélités, à quoi nous vous supplions nous » vouloir assister de votre industrie et de votre franchise, » comme déjà nous vous en avons très-instamment priés. » Demeurant fermement appuyés sur la justice de notre » cause, nous vous disons par le dernier en un mot, que » nous ne pouvons nous séparer, que premièrement nous » n'ayons contentement réel en nos demandes, et que nous » sommes résolus, moyennant la grâce de Dieu, de subsister » ensemble tant et si longuement que le bien et la nécessité » de nos Églises le pourra requérir. Nous prions Dieu, qui » reconnoît nos cœurs et tous nos mouvements, et qui sait » que nous ne tendons qu'à la paix de l'État, qu'il lui plaise » bénir notre Roi et toucher son cœur, nous le rendre pro-

» pice, protéger son Eglise, et vous donner, Messieurs, etc. 1621.
» Cressonnière, président; Rossel, adjoint; la Piterne et 20 mars.
» Geneste, secrétaires. A la Rochelle, ce 20 mars. »

Monseigneur, depuis ma dépêche du vingt-deuxième du 30 mars. présent, il ne s'y est passé rien digne de vous être écrit. On attend le retour du courrier pour savoir quelque résolution. M. le Marquis de Châteauneuf a été condamné à avoir la tête tranchée, par arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux. Je vous envoie la copie dudit arrêt. Ce matin il a été résolu d'écrire à MM. les Députés généraux qu'ils représentassent aux Ministres de l'Etat, que si on n'arrête les poursuites qu'on fait contre les députés qui sont en cette ville, cela obligera tous ceux de la Religion de prendre les armes pour empêcher les déclarations de tels arrêts, et aux provinces de s'opposer vigoureusement aux violences que l'on voudroit faire sur les biens desdits députés; et en cas qu'on rasât les maisons dangereuses, ils ont pris résolution de ne se séparer point qu'au préalable ils ne fussent indemnisés. Il commence à y avoir des menées sur ces poursuites; ce sera un moyen de rallier tout le monde. Il y a des nouvelles de l'arrivée de M. de Lesdiguières à la Cour, et qu'il sera Connétable sans condition. M. le Duc de Mayenne quitte le Gouvernement de Guyenne, et M. de Luxembourg prend celui de Bourgogne. On donne à M. le Grand douze cent mille livres de récompense. M. le Garde des sceaux a représenté au Roi, en plein Conseil, le grand désordre qu'il y avoit en son État sur le fait des finances, et que son Royaume ne pouvoit subsister si S. M. n'y remédioit; qu'il n'avoit pu, en conscience, sceller le don de deux cent mille livres fait à madame de Luynes, ni passer la vente de huit cent mille livres de rente sur le sel. Le Roi de Bohême et la Reine sont passés en Angleterre. Les affaires sont fort bien en Allemagne. Les États de Hollande font de grands préparatifs pour la guerre; le Prince d'Orange fait état de se mettre en campagne avec trente mille hommes. Vous m'excuserez, s'il vous plaît, si je vous écris franchement les discours que l'on fait ici de vous; ce n'est pas par lettres, car nous n'en avons point

[illegible]. 30 mars. de nouvelles, mais par des gens qui sont venus de Bordeaux, qui racontent qu'il y avoit environ deux mille hommes de pied à Lago, résolus de charger M. de Poyane, et qui sans doutent l'eussent taillé en pièces, mais que vous n'y voulûtes jamais consentir ; cela a grandement piqué force gens qui disent tout haut que vous avez trop de considération pour jamais rien faire, et que, si ceux qui sont les intéressés ne commencent, il ne faut point croire que par résolution, l'Assemblée se porte aux extrémités, sinon qu'elle y soit obligée pour maintenir les provinces où il y pourroit arriver du désordre. M. de Castelnaut et moi, n'ayant point de nouvelles, nous ne savons que dire; nous disons bien qu'on doit croire que ce que vous avez fait, ç'a été avec bon conseil et mûre délibération. J'attends toujours de vos commandements, et priant Dieu vous assister, c'est la prière que fait votre, etc. Du Fraixe. A la Rochelle, ce 30 mars.

---

2 avril. Monseigneur, voici la copie de la lettre de l'Assemblée aux Députés généraux :

« Messieurs, depuis votre dernière, M. de la Roche étant » venu vers nous de la part de M. le Duc de Lesdiguières, et » nous ayant fait entendre ses avis, qui tendent à nous in- » duire à une séparation, avant que nous ayons obtenu au- » cun contentement pour nos Eglises, nous avons cru néces- » saire de vous prier que, suivant ce que nous vous avons » ci-devant écrit et à mondit sieur de Lesdiguières, que no- » tre conscience et le devoir qui nous oblige à procurer le » bien de nos Eglises, résiste à consentir à une telle sépara- » tion, il vous plaise informer particulièrement mondit sieur » des causes nécessaires de notre subsistance, lesquelles » vous savez toutes au mieux, et spécialement comme les » craintes et les justes méfiances nous enserrent plus étroi- » tement, et croissent de jour en jour tout autour de nous, » qui font que, quoique nous ne doutions nullement du bon » naturel de notre Roi, et de sa bonne volonté et intention » à l'entretien de ses Edits, toutefois, apercevant très-sensi- » blement que la haine de nos malveillants est plus puis- » sante à détourner l'exécution de ce que S. M. nous a ac-

» cordé et entend nous être entretenu, que notre bonheur à 1621.
» en obtenir la jouissance : nous ne pouvons abandonner les
» charges qui nous ont été données de nos Eglises, pour in-
» sister vers S. M. en nos très-humbles supplications, jus-
» qu'à ce que nous puissions leur rapporter la satisfaction
» qu'elles se sont promise; car nous avons déjà assez expé-
» rimenté comme les arrêts, jussions ou autres déclarations
» et réponses de S. M. en notre faveur, trouvent partout, où
» il est question de l'exécution, des obstacles inflexibles à
» l'obéissance de S. M., de sorte que toutes les Commissions
» qui nous sont octroyées, demeurent illusoires, témoin la
» réception des officiers ès Cours souveraines et autres, l'af-
» faire de Clermont de Lodève, de l'établissement des lieux
» pour l'exercice de notre Religion près des villes, et infinis
» autres exemples que vous savez. Mais, outre ces considéra-
» tions, nous voyons encore à présent comme nos ennemis,
» contre la bonne volonté de S. M. envers nous (de laquelle
» mondit sieur de Lesdiguières dit être très-assuré, et nous
» la certifie très-expressément), néanmoins ont tant fait que
» tout récemment par un arrêt du Conseil d'Etat, les recettes
» et élections de toutes les villes de sûreté qui sont en la pro-
» vince de Poitou et de cette ville, sont transportées en des
» villes et bourgs de contraire Religion, où, sous prétexte de
» garder les deniers du Roi, on met des garnisons, et croyons
» qu'on en aura fait de même aux autres généralités; en quoi
» il nous appert d'un témoignage évident d'une défiance ou-
» verte qu'on veut prendre de notre fidélité, et qui, outre la
» flétrissure et la menace toute apparente de passer outre à
» un plus rude traitement, nous est un grief et une mani-
» feste contravention au brevet qui nous a été accordé par
» S. M. pour lesdites places de sûreté, par lequel il est porté,
» entre autres choses, que pour l'entretien des garnisons des-
» dites villes, les deniers de la recette d'icelles sont affectés
» particulièrement sans qu'ils puissent être divertis ; et ce-
» pendant par cet arrêt, non-seulement ils sont divertis,
» mais on les a ôtés du tout, ce que nous vous prions repré-
» senter à S. M. et à son Conseil, avec la prudence et vi-
» gueur dont vous avez accoutumé d'accompagner toutes vos
» poursuites, comme aussi de le faire connoître à M. le Duc

1621. » de Lesdiguières, ensemble ce que nous vous avons écrit
» par notre dernière sur le sujet des jugements et arrêts des
» condamnations de mort données contre les députés de no-
» tre Assemblée, et des troupes qu'on fait avancer à l'entour
» de nous, afin que par là et pour les autres raisons qui vous
» sont assez connues, il puisse entendre que n'ayant autre
» intention que de demeurer dans l'obéissance due à S. M.,
» telle que nous et nos pères avons observée inviolablement
» envers elle et le Roi son prédécesseur, nous ne tendons
» qu'à obtenir par nos très-humbles prières, représentées par
» nous au nom de toutes nos Eglises, de bons effets qui puis-
» sent remettre sus la confiance et le bon espoir duquel plu-
» sieurs déchoient par les continuelles souffrances et mena-
» ces de ruine qu'on nous fait; et pour cet effet, avons jugé
» nécessaire de demeurer ensemble, attendant que ce bien
» nous arrivant de la grâce de S. M., nous nous puissions retirer
» vers ceux qui nous ont envoyés, et leur porter cette satis-
» faction qu'ils attendent, pour à quoi parvenir nous ne dou-
» tons point que n'employiez toute sorte de peines, de suffi-
» sance et fidélité que nous prions l'Eternel accompagner de
» ses saintes bénédictions, et vous maintenir en sa garde,
» étant, etc. H. DE CAUMONT, président; HESPÉRIEN, adjoint;
» MONTREZAT, ALIN, secrétaires. »

2 avril. Monseigneur, M. de Montaléon, Conseiller d'État, est parti pour aller en Suisse et aux Grisons avec deux cent mille livres sur le sujet de la restitution de la Valteline, principalement pour empêcher, s'il peut, que les deux Ligues Grises n'acceptent le traité honteux et dommageable que la troisième a fait naguère avec le Gouvernement de Milan. On n'a point encore nouvelles de la légation de M. de Bassompierre en Espagne, pour le même sujet du rétablissement de la Valteline, et n'en espère-t-on que des délais et défaites, surtout en ce temps que le Roi d'Espagne est puissant partout, et que la Valteline lui est si nécessaire pour faire passer promptement ses gens de guerre d'Italie en Allemagne.

L'on écrit de Cologne que le Roi de Bohême s'est abouché avec les Rois de Danemark et de Suède, et autres Princes et villes de la Basse Saxe, qui lui promettent secours et s'y pré-

parent. Cependant le Comte de Mansfelt est retourné en Bohême et y a pris six ou sept villes pour le Roi de Bohême, et, ayant reçu quelque somme d'argent à Nuremberg, fait encore sept à huit mille hommes de pied et de cheval. Les Princes de l'Union ne laissent pourtant de tenter les voies de paix, et ont envoyé vers l'Empereur le prier de ne précipiter l'exécution du ban impérial contre ledit Roi de Bohême et ses adhérents. Spinola continue toujours ses progrès et ne trouve point ou peu de résistance, ce qui met les villes de Strasbourg et de Francfort en alarme. Basle et les Suisses ne savent où ils en sont à cause de l'armée de l'Archiduc Léopold. 1621. 2 avril.

La trève de Hollande expire le huit d'avril, qui est le vendredi-saint. MM. des Etats ont trente-six vaisseaux de guerre tout prêts, et leur armée pour ce jour-là.

Voici les articles traités et conclus à Milan par les Députés de la Ligue Grise, au 28 février 1621 :

« 1° Il y aura paix perpétuelle entre le Duché de Milan et » nous, les Grisons, qui acceptons ces articles, et sera cette » paix renouvelée de douze en douze ans.

» 2° Que la Valteline sera nôtre, avec tous les privilèges » qu'elle avoit par ci-devant, pour toutefois les conditions » suivantes :

» 1° Qu'en icelle soit seulement exercée la Religion Catho- » lique Romaine et Apostolique.

» 2° Que la juridiction ecclésiastique appartienne à l'Évê- » que de Cosme.

» 3° Que les Valtelinois vivront selon la prescription du » Concile de Trente et nouveaux Almanachs.

» 4° Que les Evangéliques exilés y jouiront de leurs biens et » y pourront venir tous les ans trois fois; mais que le temps » de ces trois fois ne se pourra étendre plus qu'à deux mois » y pouvoir demeurer avec leurs familles.

» 5° En ceci ne nous est donnée autre foi, sinon que nous » ne donnions point scandale.

» 6° *Ut transgressores in Ecclesiasticis a nostris punian- » tur Magistratibus.*

» 7° Que le Roi d'Espagne puisse tenir la forteresse de

[illegible] » Riva encore cinq ans, et qu'après ce temps-là il la puisse
3 avril. » démolir avec celle de Pustlaf; mais qu'il puisse tenir les
» autres en la Valteline encore huit ans, avec condition que
» les tranchées de Sondres soient détruites, et que les clefs
» de Tyra et Morbegno soient ès mains de nos officiers.

» 8° Le passage par notre pays et celui de nos sujets sera » baillé défensive *tantum*, avec cette déclaration que ceux » qui passeront par la Rhétie, passent sans armes, et ceux » qui voudront passer par la Valteline, passeront avec ar- » mes, toutefois non plus de deux cents par jour. *Et ut omnia* » *observentur, ut observantur apud Helvetios Pontifices.*

» 9° Que les garnisons ne se mêlent d'aucune affaire d'Etat » afin que les officiers puissent satisfaire à leur devoir. *Tàm* » *in civilibus quàm in criminalibus.*

» 10° Que les rebelles obtiennent pardon, et que la rébel- » lion et massacre ne soient point vengés. »

Voici ce que promet, au réciproque, le Roi d'Espagne, comme Duc de Milan :

« 1° Tous les ans 1,500 ducatons, *in specie.*

» 2° Quand il demandera des gens de guerre, nous ne se- » rons tenus de lui bailler plus de vingt-quatre ni moins de » douze enseignes.

» 3° Qu'il entretiendra quatre stipendiaires de chaque Li- » gue.

» 4° Que pour le payement de nos soldats, il s'en accordera » avec nos magistrats comme il a accoutumé envers les su- » jets.

» 5° Qu'il nous veut protéger et défendre à pied, à cheval, » à ses dépens.

» 6° Que la restitution de la Valteline soit faite à une Li- » gue seulement, et aux autres communautés qui arrêteront » cette paix, et que chacune d'icelles puisse à ses dépens le- » ver trois cents hommes pour se munir contre ceux qui les » voudroient outrager.

» 7° Il promet défendre notre Ligue et autres communau- » tés qui accepteront cette paix, et seront accordés deux mois » aux autres deux Ligues pour se déclarer, et ne voulant

» dans ledit temps accepter cette paix, elles en seront ex- 1621.
» cluses à jamais. 2 avril.

» 8° Il promet passage par le Duché de Milan à ceux qui » voudront servir aux Princes d'Italie. »

Faut noter que ces articles ont été secrètement accordés pour les faire agréer et accepter à la Ligue Grise, et iceux, jurés par précaution; mais ils ont été découverts et publiés pour en avertir ceux qui y ont intérêt, dont les gens du Roi Très-Chrétien sont avertis pour y pourvoir, et les autres alliés, etc. A la Rochelle, ce 2 avril. DU FRAIXE.

---

5 avril.

Monseigneur, par ma dernière je me remettois au retour du courrier; je ne doute point que ne soyez en attente, et peut-être en espérance, de savoir une parfaite et entière résolution sur l'état des affaires; mais ce n'est encore qu'incertitude, comme vous pouvez voir par la lettre que les Députés généraux écrivent à l'Assemblée. Je vous en envoie copie. Je vous envoie aussi copie des mémoires que M. le Duc de Lesdiguières a envoyés à l'Assemblée, en outre la réponse à lui faite; par là vous pourrez voir les vigoureuses résolutions que l'Assemblée prend, et comment elle aime mieux endurer la mort que se porter à des lâchetés si grandes, d'abandonner leur vocation, tromper l'espérance de ceux qui ont les yeux fixés sur eux, et se retirer dans leurs provinces sans leur rapporter contentement. Vous aurez pu savoir la dispute de MM. les Princes, et comme toute la Cour est en division. Cette nouvelle encourage notre Assemblée; il y a apparence que si cette querelle n'est tôt accordée, nos affaires s'en porteront mieux; il y en a qui seroient d'avis de se prévaloir de l'occasion; ils sont trop gens bien ensemble pour ne retirer raison de l'offense. Je vous envoie une lettre non signée, qu'on m'a envoyée de la Cour. Vous connoîtrez l'écriture. Je vous envoie des nouvelles d'Angleterre et de l'Allemagne, par le laquais de M. Savari, etc. A la Rochelle, ce 5 avril. DU FRAIXE.

---

17 avril.

Monseigneur, j'ai reçu votre lettre du premier d'avril et vois comme vos ennemis exercent toute sorte de malice contre

1621. 17 avril. vous, et retiennent par toutes voies votre fils pour plus facilement venir à bout des mauvais desseins qu'ils ont contre nos Églises. J'ai rendu le quatorzième de ce mois vos trois lettres à l'Assemblée et leur ai fait entendre *comme le Roi vous faisoit un troisième commandement de désarmer et remettre les canons à Navarreins, et aller en Cour, et à faute d'obéir, il envoyoit Commission à M. d'Espernon pour aller en Béarn incontinent*. Après je partis pour aller à Saint-Jean trouver M. de Rohan, sur ce que j'avois appris qu'il s'y faisoit une puissante cabale des amis de M. de Bouillon et de la Trimouille pour faire nommer l'un, en la Basse-Guyenne; l'autre, à la Haute-Guyenne et Haut-Languedoc; et le prier de vouloir vous assister de ses amis à ce que vous fussiez nommé en Guyenne, lui ayant représenté qu'il y avoit trente-cinq ans que vous y aviez été constitué par le feu Roi, et depuis qu'il savoit lui-même qu'en l'année mil six cent quinze vous aviez été déclaré Général par les Églises de la Basse-Guyenne; que M. de Mayenne s'en allant, vous y laissoit pour commander; que ce seroit vous mal traiter que d'y nommer un autre. Il me dit qu'il y avoit force gens à contenter et qu'il croyoit qu'on sépareroit la province, c'est ce que j'en crains; car je reconnois qu'il y en a force qui sont de cet avis, disant que tenant le Béarn et toute la Basse-Guyenne, vous tiendriez plus que deux autres les plus puissants. Après m'avoir donné force assurances de son affection à votre service, il me promit qu'il en écriroit à ses amis pour les porter là, et me prioit aussi de m'employer à ce que vos amis et ceux de MM. les Marquis de Châteauneuf et de Castelnaut le nommassent pour la Haute-Guyenne et Haut-Languedoc. Pendant mon absence, M. de Castelnaut a fait délibérer sur ce que j'avois représenté à l'Assemblée pour votre secours; il en a obtenu tout ce qu'il a su demander, car on m'a fait un bon acte, et on a député vers les provinces voisines afin qu'ils vous assistent de tout leur pouvoir, et à la province de Béarn. Je vous envoie la copie de l'acte. On écrit à tous les qualifiés desdites provinces. Nos Députés généraux mandent que le Roi est à Fontainebleau, et qu'ils sont remis à avoir audience là; ils ne s'y attendent pas à meilleur traitement qu'à Paris; il doit partir après la semaine de Pâques pour s'acheminer

vers Tours. On a nommé des Commissaires pour ébaucher les affaires et établir les ordres. M. le Comte de Soissons est venu jusqu'à Frontevaux ; je ne sais s'il s'approchera plus près de nous ; je crois que nous aurons de ses nouvelles pendant quatre ou cinq jours ; on n'en ose encore rien dire. Soudain après le département de M. de Lesdiguières, la province de Dauphiné a nommé pour Général M. de Montbrun, lequel arme pour aller joindre M. de Châtillon, qui a armé pour la seconde fois, voyant que M. de Montmorency a faussé sa foi, et que, au lieu de désarmer comme il avoit promis à Veaux, il est allé à Vals, qui est un bourg en Vivarais, où il a été bien reçu, son premier Maréchal de camp blessé de deux mousquetades ; il l'a assiégé, et le bat avec quatre canons. La trève de Hollande est rompue. Si nous avons la guerre et que je ne vous sois pas nécessaire ici, je désirerois m'approcher de vous pour vous servir au péril de ma vie. J'attendrai sur cela vos commandements, lesquels je vous prie me vouloir départir, etc. Du Fraixe. A la Rochelle, ce 17e avril, par M. le Baron de Mitoyes. 1621. 17 avril.

Monseigneur, je crois que ma lettre du dix-septième avril vous aura été rendue ; vous avez pu voir par là le soin que je prends de tout ce qui vous touche, et qu'à même temps que j'appris que M. d'Espernon avoit commandement d'aller en Béarn, je requis qu'on envoyât par les provinces pour les exhorter de vous donner secours ou faire diversion. Par la vôtre du treizième de ce mois, vous nous demandez cela ; j'ai été bien aise d'avoir prévenu votre demande. M. de Châtillon aussi demande par une lettre qui a été rendue aujourd'hui, que l'on avertisse les provinces de faire diversion, car M. de Montmorency n'a point désarmé et continue à faire des désordres en Vivarais. Les Papistes de Provence, du Lyonnois et du Rouergue l'ont joint ; il a pris Vals, qui n'est qu'un bourg ; il a perdu cent cinquante bons hommes, et lui a fallu tirer cent ou six vingts coups de canon. Il alloit à Valons ; mais M. d'Attichy l'a devancé, et y est arrivé un quart d'heure plus tôt ; je crois qu'ils s'y battent bien fort. Vous savez le désordre qui est survenu à Tours environ le 24 avril.

1621. seizième de ce mois. Allant enterrer un mort, on demanda
24 avril. qui étoit le mort; on dit qu'il s'appeloit Martin. Ils s'écrient en riant qu'il falloit donner de l'eau bénite à Martin Luther, et sur cela il y eut des poussades et firent tomber le corps; il y eut force coups et l'alarme par toute la ville; ils allèrent mettre le feu au temple. Cette sédition dura trois jours, et cependant ils firent brûler le temple et le raser, désenterrer ledit corps; on ne sait ce qu'ils en firent. Cette nouvelle pensa hier causer ici pareil désordre, car le peuple vouloit aller mettre le feu au temple des Papistes et les arrêter tous prisonniers; mais le grand soin que M. le Maire y apporta empêcha le désordre. Les Commissaires ont fait l'*ordre* [1]; nous y avons travaillé avec tout le soin que sauriez désirer, et j'espère que vous aurez sujet d'être content; il n'a pas encore été proposé à l'Assemblée pour en opiner. On m'écrit comme Masères a envoyé Vigneaux à la Cour, et croit-on que c'est pour faire sa condition. M. de Castelnaut vous écrit en chiffres ce que je ne peux vous écrire autrement. Je vous envoie le rapport que M. de Favas a fait. Le député de M. de Lesdiguières arrivera demain, qui porte des mémoires signés de la main de M. de Lesdiguières, qui n'est autre chose de substance que ce que M. de Favas a dit. Après qu'on aura résolu là-dessus, nous vous dépêcherons exprès; cependant préparez-vous, car tout tend à la guerre. Le Roi doit être le quatrième mai à Poitiers. Le traité de Hollande est rompu, et les Hollandois ont déjà pris deux navires espagnols devant Dunkerque, et mis un à fond. Croyez-moi, etc. Du Fraixe. A la Rochelle, ce 24e avril, par Salnie.

---

21 mai. Monseigneur, je crois que vous avez trouvé bien étrange, et avec sujet, de n'avoir eu de mes lettres avec celles de M. de Châteauneuf; je vous prie de croire que ce n'a été nullement ma faute, M. d'Hespérien a dépêché son homme à mon déçu. J'ai appris par le sieur de Salvayson le mauvais état de votre province et comme vos malveillants et envieux emploient toute sorte d'artifices pour vous traverser, et par ainsi ruiner vos affaires et les générales. Cela cause du dé-

[1] C'étoit le règlement général en 47 articles.

plaisir et de l'appréhension aux gens de bien ; car ils croient qu'il [1] ne se joindra point et qu'il débauchera force gens et communautés. Dieu, par sa sainte grâce, y veuille remédier. L'Assemblée trouve mauvaises ses procédures, comme aussi la dépêche que le sieur de Salvayson a apportée. Il ne faut point se mêler de donner avis d'accommodement après que toute espérance nous en est ôtée, et que nous voyons tous les jours croître la persécution, les Édits enfreints, nos places de sûreté ôtées d'entre nos mains contre la foi promise. M. du Plessis n'a pas voulu être sage aux dépens de M. de Salles [2], aussi il a reçu pareil traitement ; il en est au désespoir. On a désarmé en Normandie ceux de la Religion. J'ai baisé les mains de votre part à M. de Favas, et l'ai fort pressé pour s'en aller. M. le Marquis de Châteauneuf et lui, ont demandé leur congé ; M. de Rohan en étoit d'avis, mais il n'y a pas eu moyen de l'obtenir ; j'y ai fait ce que j'ai pu. Je ne vous dirai rien des particularités de Saumur, Loudun et Fontaine ; le sieur de Salvayson vous en instruira, comme aussi M. de Rohan de tout l'état des affaires. Vous ne sauriez croire comme M. de Soubise se prépare à soutenir le premier choc ; il est bien accompagné, et de bons hommes ; il a dans Saint-Jean deux à trois cents gentilshommes et trois à quatre mille soldats. Je presserai toujours ces messieurs de s'en aller en Guyenne ; je suis ici seul des députés des Grands ; dès aussitôt que le Roi aura attaqué quelque chose, je m'en pars. Attendant l'honneur de vous voir, je prierai, etc. Du Fraixe. A la Rochelle, ce 21e mai. 1621. 21 mai.

M. DE LA FORCE AU ROI.

La disgrâce de S. M. lui ôte le courage de se présenter devant elle. — Appréhension du sort réservé aux Réformés. — Réfutation des calomnies auxquelles il est en butte.

Sire, par celle qu'il a plu à votre Majesté de m'écrire, elle 23 février. me fait l'honneur de me commander de l'aller trouver ; je réputerois à une grande grâce du ciel si j'avois ce bonheur

[1] M. de Boisse-Pardaillan.

[2] M. de Salles s'était laissé prendre Navarreins en 1620, comme du Plessis-Mornay se laissa prendre Saumur en 1621.

1621. 23 février.

que votre Majesté eût mon service aussi agréable que je m'y sens obligé par devoir divin et humain; toutefois j'ai ce malheur, à mon grand regret, que depuis quelques années on n'a épargné nulle sorte d'artifices pour me jeter en l'indignation de votre Majesté, et depuis son partement de ce lieu, bien qu'elle m'eût fait l'honneur de m'assurer de sa bienveillance, néanmoins j'en ai reçu plus de défaveurs que jamais, même en cette charge en laquelle j'ai l'honneur de la servir il y a plus de vingt-sept ans; j'y reçois tous les jours de si notables désavantages, y autorisant d'autres par-dessus moi, que la mort me seroit plus douce mille fois que ces flétrissures et ces marques de disgrâce de votre Majesté, laquelle je supplie très-humblement de me pardonner si l'appréhension que j'ai de son courroux (qui m'est même dénoté par sa lettre, outre infinité d'avis qui me sont donnés que votre Majesté est grièvement offensée contre moi), m'ôte le courage de me présenter devant mon Roi pour n'oser voir son visage irrité. D'ailleurs les discours que plusieurs publient que votre Majesté est persuadée de chasser entièrement ceux qui font profession de notre Religion en son Royaume, ce qui m'avoit aussi obligé de lui faire la dépêche expresse que je lui ai adressée par Gassion, et les autres raisons qui y sont contenues. En mon particulier, je sais qu'on travaille incessamment pour aigrir votre Majesté contre moi, comme il appert par les derniers avis qu'on lui a donnés, que l'on faisoit fortifier Pau. Ceux qui connoissent le lieu, savent assez que l'assiette ne le peut permettre; et puis assurer votre Majesté qu'il n'y a pas été remué un pouce de terre. Le faubourg, où sont les meilleures maisons, étant en appréhension s'il survenoit quelque trouble, d'être exposé à la merci de toutes sortes de coureurs, désiroient faire quelques clôtures en partie de fossés de six ou sept pieds de large, en partie de palissades, ce qu'ils me vinrent représenter et prier de le trouver bon, tant de l'une que de l'autre Religion; à quoi je n'apportai aucune difficulté, estimant qu'il n'alloit qu'au bien du service de votre Majesté que par ce facile moyen ses sujets se pussent conserver. Sire, je porte avec grande douleur les industries que l'on pratique journellement pour me calomnier envers votre Majesté et pour lui déguiser mes actions, mais je la

supplie très-humblement de croire que sans le grand soin que j'ai apporté à contenir ici toutes choses en bon devoir, qu'il y fût arrivé de grands désordres, n'ayant rien épargné pour conserver vos sujets dans le repos et la tranquillité que votre Majesté désire; et que si j'ai laissé les deux canons qui ont toujours été ici, que ç'a été pour la même considération, protestant à votre Majesté que je n'ai eu d'autre but, et que je vois les esprits plus réchauffés que jamais et en si mauvaise disposition, tant de l'une que de l'autre Religion, que je ne saurois m'en éloigner sans faire un notable desservice à votre Majesté. Je me promets tant de sa royale bonté, qu'elle me fera l'honneur, s'il lui plaît, d'avoir agréables les excuses et raisons que je lui représente, et croirois grandement manquer à mon devoir d'en user autrement. Dieu me fasse la grâce de lui pouvoir témoigner par une fidèle obéissance, l'exact devoir auquel veut demeurer pour jamais, de votre Majesté, etc. A Pau, ce 23e février. 1621. 23 février.

M. DE LA FORCE A M. DU FRAIXE.

Nouvelles instructions pour l'Assemblée de la Rochelle.

Monsieur, je ne vous ferai pas longue lettre, n'y ayant que trois jours que je vous ai adressé une dépêche par homme exprès, fort importante, pour donner communication à MM. de l'Assemblée de la Rochelle, avec de mes lettres. Je m'assure qu'aurez eu soin d'en retirer la réponse, et que j'aurai bientôt de vos nouvelles. Ce mot est par M. Hespérien, que MM. de l'Assemblée m'avoient fait l'honneur d'envoyer devers moi; ce m'a été beaucoup de contentement de le pouvoir entretenir sur toutes les particularités de nos affaires; il me fait ce bien de me témoigner toute sorte d'affection. Je serai bien aise qu'à toutes occasions ayez soin d'avoir une bien particulière communication avec lui, et vous prie qu'à toutes les commodités, m'écriviez ce que vous jugerez se pouvoir écrire, et faites état assuré que je suis, etc. 25 février.

P. S. Monsieur, dites à M. le Marquis de Châteauneuf que je le conjure d'embrasser avec affection l'affaire duquel je lui ai écrit dans le billet de mon autre dépêche, car cela

1621. me touche si avant qu'il n'y a point de milieu. Ce 25e fé-
25 février. vrier, à Pau.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Mécontentement de ce qu'il a armé à l'occasion du siége de Montgiscard. — Le Roi lui ordonne de renvoyer les canons qui sont à Pau, et de le venir trouver sur-le-champ.

4 mars. Monsieur de la Force, votre lettre du treizième du passé, ensemble celle du vingtième, m'ont été rendues, et à un intervalle si court, qu'une même réponse servira aux deux; c'est celle-ci qui commencera par la première et vous témoignera que je ne puis guère être satisfait de ce que vous vous joignez à des personnes déclarées criminelles, et qu'ensuite de cela, refusant de me venir trouver, j'aurois de quoi mal augurer de vos déportements. Néanmoins je m'en veux retenir, et remettre ce jugement après avoir vu quelle sera votre obéissance sur les commandements que je vous vais départir; ils sont réitératifs aux précédents sur votre venue, et ne vous donnent que trois jours de délai pour partir, icelle reçue. Je veux espérer que vous y acquiescerez, puisque je le vous ordonne très-expressément et qu'il importe au bien de mes affaires et service, ayant de nouveau défendu le projet de clôture, et renvoyé les canons à Navarreins, ainsi que par plusieurs fois je le vous ai mandé, et prie Dieu qu'il vous ait, etc. Ecrit à Paris, le 4e jour de mars. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE.

M. D'EYMET A MADAME DE LA FORCE.

Mouvements des troupes de M. de Vignoles. — Arrivée à Tonneins du Marquis de la Force avec bon nombre de ses amis.

6 mars. Madame, j'ai envoyé à Monsieur celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, et lui mande aussi d'autres particularités que j'ai apprises. Cejourd'hui, M. de Lau, d'Armagnac, et M. de Revignan m'ont fait la faveur de venir dîner avec moi, et avons fort causé. Depuis ma dernière, j'ai su assurément que les troupes de Montségur n'ont point bougé, et qu'elles ont fait montre cejourd'hui; pour celles de Saint-Macaire, il y en a deux à Damazan, les deux autres sont de-

meurées. M. de Vignoles va à la Linde faire faire montre aux compagnies qui sont là, et m'a-t-on assuré qu'il les feroit venir en ces quartiers, mais qu'on ne savoit à quel dessein; qu'il n'attenteroit pourtant rien sans l'exprès commandement du Roi. Il importe fort, Madame, que vous faisiez prendre garde s'il déloge, et si cela est, nous en faire avertir promptement, car il pourroit bien les attirer de deçà, ou pour entreprendre quelque chose de deçà, ou peut-être pour aller en Béarn si les affaires s'y remuoient, quoique je crois que ce seroit plutôt pour ces lieux de deçà que nulle autre part. Comme je voulois finir cette lettre, il est arrivé un messager de mon frère, qui m'a apporté nouvelles du jour de son arrivée avec quantité de ses amis; il me semble que les affaires n'en sont point en cet état, ni qu'il n'y avoit pas grande nécessité d'y faire venir tant de monde, du moins par ce que j'ai vu que Monsieur écrit, il ne me semble point que cela fût si pressé, et comme vous verrez, les affaires sont pacifiées, au moins en apparence. Il doit passer ici dimanche un marchand qui promet de conduire trois cents mousquets ici, si on les y veut acheter; je l'écris à Monsieur, et crois qu'on ne doit point laisser passer cette commodité, vu la nécessité que nous en avons; ainsi je me résouds d'en faire le prix, mon frère l'approuvant, et me fais fort d'en trouver l'argent. Notre travail s'avance fort, aussi n'en pars-je point depuis le matin jusques au soir. M. de Lusignan, au partir de Sainte-Foi, alla droit à Clairac, où M. de Vivans s'est trouvé et quelques autres; mais ils n'ont rien traité, et se sont séparés dès le lendemain. Je n'ai point vu M. de Lusignan, ni n'ose croire tout ce que vous m'en mandez par la vôtre; s'il alloit à Clairac et que je le susse, je l'irois voir; mais là où il est, il n'y a point d'apparence, vu le temps même auquel nous sommes. Je me crains que si mon frère vient bien accompagné, qu'il y en aura de maltraités, car on ne trouve rien en ces quartiers, il ne s'y tue pas du mouton seulement. Néanmoins je ferai travailler le mieux qu'on pourra pour nous accommoder; et finissant, prierai Dieu qu'il vous veuille donner longue et heureuse vie. Votre très-humble fils, P. DE CAUMONT D'AMMÉ. A Tonneins, ce 6e mars.

1621. 6 mars.

M. DE LA FORCE A M. DE SULLY.

Il s'excuse de n'avoir pu l'aller voir à Figeac. — Situation de ses affaires. — Il réclame ses conseils.

1621. 7 mars. Monsieur, je ne vous puis taire que je suis aux plus grandes agitations qu'il est possible; mais parmi les fâcheuses traverses qui me sont données, je n'ai point un plus sensible déplaisir que de n'avoir pu, selon votre désir, satisfaire à mes promesses. Je n'eusse manqué, soudain que j'eus avis de votre arrivée à Figeac, d'envoyer devers vous; mais je ne pouvois me résoudre à vous faire voir aucun de ma part, qu'en vous portant le contentement que je suis obligé, et que je vous proteste, Monsieur, avoir aussi cher que ma propre vie. Je suis toujours attendant nouvelles de ceux que je tiens exprès à Paris pour cela; ce retardement me fait espérer qu'ils font quelque chose, et n'eusse osé encore vous faire voir de mes lettres sans l'occasion qui s'est présentée de M. de Paillerolz, estimant que de ne le faire point, seroit tomber en double mal. Faites-moi l'honneur, je vous supplie, Monsieur, de considérer le temps auquel nous sommes, et le traitement qui m'est fait, et je m'assure que vous me jugerez plus digne d'être plaint que d'être blâmé. J'ai prié ledit sieur de Paillerolz de vous faire entendre l'état de nos affaires, et pour le général et pour mon particulier. Il est certain que l'on tâche fort à m'abattre; Dieu merci mes actions n'en donnent point de sujet, n'y ayant homme en France de ma condition qui se soit conduit avec plus de modération; mais il est aisé à juger que la haine contre notre Religion nous expose à toutes sortes de passions, et c'est une maxime à laquelle ils s'attachent fort, que de détruire sans ressource ceux qui leur viennent en main, et ainsi à parcelles venir à bout de leurs desseins. Vous l'avez éprouvé, mais par votre prudence et vos puissants moyens, vous vous en êtes garanti. A présent nous voyons qu'ils s'y prennent avec une autre vigueur, et de si pernicieuses délibérations, que si de notre côté nous ne faisions par une bonne union que l'entreprise en sera périlleuse, je crains que nous verrions de grandes désolations. Vous avez tant de connoissance des affaires du monde, et voyez si clair en ces matières, que je tiendrois à

beaucoup de bonheur de pouvoir recevoir vos bons avis sur ce qui me regarde en mon particulier. J'espère envoyer bientôt devers vous; cependant j'ai prié ledit sieur de Paillerolz de vous en entretenir, auquel me remettant, etc. Ce 7e mars. A Pau. 1621. 7 mars.

M. PASCAL A M. DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — Vente du Havre. — Réception de M. de Cadenet en qualité de Duc. — M. de Luynes. — Bruits de guerre. — Grands préparatifs à l'Arsenal.

Monseigneur, M. le Comte de Roucy est en grande peine de savoir de vos nouvelles; ce n'est pas qu'on ne lui communique ce qu'on en sait, mais il dit que vous ayant écrit une infinité de fois sans réponse, cela le met en transes. Le Roi est encore à Saint-Germain; l'on croit qu'il s'en va en Normandie. Le Havre est vendu un million de livres; ils ne laisseront pas pourtant de fortifier Quillebeuf et Bayeux. M. de Cadenet a été ce matin reçu le troisième Duc de sa race. Quelques heures avant sa réception, M. de Luynes arriva de Lesigny, mit pied à terre chez le premier Président, y dormit quelques heures, changea d'habit, et magnifiquement accompagné s'en alla au siége; au sortir, ledit Président traita superbement la Compagnie. 9 mars.

M. de Favas s'en va demain à Saint-Germain; l'on ne croit pas qu'il y fasse rien; les affaires sont en trop mauvais état, et si pourtant l'on crie partout la paix. Ceux qui croient les dispositions plus à la guerre, disent que c'est pour endormir les uns, et tenir en échec ceux qui auroient envie de faire les mauvais, mêmes les Princes absents qu'on ne croit pas en état de revenir sitôt. La Reine-Mère seule est ici; l'on ne sait si le Conseil suivra. M. le Chancelier commence à faire l'écloppé. Madame de Sully me disoit qu'on faisoit de grands remue-ménages dans l'Arsenal cejourd'hui, et M. de Rosny avoit reçu force commandements. M. d'Esdiguières s'avance; il ne fait pourtant que sept lieues par jour. L'on ne sait en quel état il a laissé Privas : d'un côté l'on y a envoyé un des Gardes, de l'autre on assure que ce jour l'on a dépêché un courrier à M. l'Amiral pour l'assiéger. La nouvelle arriva hier que MM. de la Rochelle ont pris garnison

1621. 9 mars. dans Surgères. Je prie Dieu, Monseigneur, etc. Pascal. A Paris, ce 9e mars.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Capitulation de Montgiscard. — Averti par Poyanne, M. de la Force s'y achemine.

14 mars. La capitulation de la reddition du fort que MM. de Bensin tenoient fut faite jeudi dernier, et en sortirent le jour même. Il leur fut accordé qu'ils sortiroient avec leurs armes et bagage, et s'en pourroient aller en toute sûreté où bon leur sembleroit. A même temps, M. de Poyane dépêcha devers moi, et m'écrivit comme MM. de Bensin avoient demandé à capituler, et qu'ils devoient sortir dans le lendemain, me taisant, pour quelque considération, qu'il fût déjà dans le fort; et cela fut cause que n'en étant pas bien éclairci, et que je croyois qu'en capitulant il y pourroit survenir quelque difficulté qui romproit tout, je m'acheminai le vendredi matin vers Lago pour m'approcher des troupes, où j'avois donné le rendez-vous; mais soudain que j'y fus, l'on me porta la nouvelle assurée qu'ils avoient quitté, et que M. de Poyane faisoit travailler à ruiner le fort. Il m'a depuis écrit qu'il avoit congédié toutes ses troupes, ce qui m'a fait revenir ici; qui est tout ce que je vous dirai pour astheure. A Pau, ce 14e mars.

M. DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Faits qui se sont passés à l'occasion du siége de Montgiscard. — Effet produit à Pau par la dépêche du Roi, qui le rappelle à la Cour.

14 mars. Mon fils, j'ai voulu vous donner avis du succès qu'ont pris ici les affaires; je vous avois mandé que je me mettois à la campagne, et désirois que fissiez emploi de nos amis. M. de Poyane, sous prétexte d'attaquer M. de Bensin, avoit armé et mandé de tous côtés, tant dehors que dedans le pays, et a tenu un tel procédé que j'avois beaucoup d'occasion d'en prendre de l'ombrage. Il adresse ses commandements comme s'il étoit Lieutenant de Roi, et a entièrement partagé tout l'Etat, car toute la Noblesse catholique s'est rangée de son côté; et aux communautés, leur fait défense de bouger

et de satisfaire aux commandements qu'ils ont reçus de moi, 1621.
ce qui m'offense fort. J'avois néanmoins mis sur pied de 14 mars.
bonnes forces; mais le jour même qu'elles devoient être ensemble, M. de Bensin se rendit, les munitions lui ayant manqué. M. de Poyane s'est retiré à Navarreins, et a renvoyé ce qu'il avoit retiré des garnisons. J'ai retenu cinq ou six cents hommes sur pied, que je fais rouler pour ne demeurer point dégarni, car je vois que l'on m'en veut grandement. M. de Poyane ne tâche qu'à s'établir; j'entends qu'il écrit à la Cour le pis qu'il peut contre moi. Votre mère vous aura fait voir la copie de la lettre du Roi, en quoi vous jugerez si l'on nous en veut à bon escient, et qu'il ne nous faut pas endormir. Je vous laisse à penser s'il feroit bon pour moi à la Cour au temps où nous sommes, tant y a que je me doute bien que ce commandement doit avoir de la suite, et que l'on aura formé des desseins contre moi au cas que je n'obéisse, ce qu'il n'y a pas moyen que je puisse faire. Cette dépêche par Gassion n'a pas été sitôt venue que tout le monde a été ici en furie, car ils jugent qu'on me veut ôter d'ici pour les achever de perdre. Je vous assure qu'il y a de la pitié à voir leur désespoir; ils ne veulent point ouïr parler que je les abandonne, et est certain que je n'en saurois partir qu'il n'arrivât de grands désordres. L'occasion pour laquelle je vous avois écrit d'employer de nos amis est maintenant finie; mais il ne faut pas rester de se tenir prêt, car je ne juge pas qu'on nous laisse en patience. Je trouve étrange que Labruyère ne revient, et que je n'aie aucune nouvelle de l'Assemblée. Je m'attends aussi que me ferez savoir ce qui s'est passé en celle de Sainte-Foi, et qu'aurez soin de me faire savoir tout ce que jugerez le mériter, comme je ferai de mon côté. C'est tout ce que je vous dirai pour astheure. A Pau, ce 14e mars.

P. S. J'attends de savoir de vous ce qui se sera passé à Sainte-Foi, pour selon cela mander à votre frère de Castelnaut de s'en aller à la Rochelle. Je fais état aussi de faire bientôt une dépêche à MM. de l'Assemblée; il me semble que vous y aviez des armes, je ne sais comment vous aurez fait.

M. DE LA FORCE A M. DU FRAIXE.

Situation critique du pays. — Menaces et intrigues de Poyane. — Levées et réunion de troupes. — Nécessité pour l'Assemblée de la Rochelle de secourir les Réformés du Béarn.

1621. 16 mars. Monsieur, je vous envoie la copie de la seconde lettre[1] que je viens de recevoir du Roi, par laquelle vous verrez comme S. M. n'a point voulu avoir d'égard aux raisons que je lui avois représentées, pour la supplier de m'exempter du voyage. Je vois bien que ce sont des offices de ceux qui cherchent ma ruine, et pour engager l'autorité de S. M. contre moi, prenant pied que c'est une désobéissance qu'il ne faut souffrir, et ainsi me perdre. Je ne sais ce que c'est des grands malheurs qui me suivent, car je ne vois personne du monde qui soit traité avec la rigueur que l'on exerce contre moi, bien qu'en toutes mes actions j'ai gardé toute la modération qui se peut dire, et vous le savez. Je vous prie faire connoître à bon escient à MM. de l'Assemblée les extrémités où je me trouve, et la conséquence que peut apporter ma ruine, afin qu'il leur plaise me départir leurs bons avis, et l'assistance qu'ils jugeront à propos. Au reste, quel soin que j'aie apporté à contenir ici toutes choses en devoir, pour empêcher qu'il n'y survienne aucune altération, tant s'en faut que cela soit bien pris, qu'au contraire les altérations qui proviennent d'autrui, on me les impute; et M. de Poyane est bien aise de se servir de ces occasions pour, sous le nom du Roi, s'autoriser à mes dépens; car il fait ouvertement le Lieutenant de Roi, défend aux communautés de me reconnoître, et mande partout qu'ils se tiennent prêts quand il les mandera.

28 mars. Ce dessus est écrit il y a plus de dix ou douze jours, que nous pensions vous faire une dépêche; mais cela a toujours été remis de jour en jour par MM. du Conseil de l'Eglise. Depuis j'ai reçu vos dépêches et les lettres de MM. de l'Assemblée aux provinces voisines, lesquelles j'ai envoyées; il est besoin qu'elles se disposent à notre secours, car nous sommes fort menacés. M. de Poyane a mandé partout, il fait

[1] Voir la lettre du Roi du 4 mars.

état d'attirer sur nous toute la Chalosse, Bigorre et Armagnac; en effet, ils ne parlent que du sac de Béarn, et que tout le pays même s'élèvera contre nous : j'espère qu'ils nous trouveront bien résolus à faire notre devoir. Je vous prie, ayez soin qu'à toutes occasions MM. de l'Assemblée recommandent aux provinces de nous départir leur assistance. M. de Poyane dit qu'il n'attend que le commandement qu'il a envoyé chercher par courrier exprès; vous voyez bien qu'il ne demande que d'engager l'autorité du Roi, car cela oblige S. M. de l'accroître en pouvoir, en forces et en moyens. Il avoit habilement corrompu le capitaine du château de Belloc, mais nous l'avons prévenu : c'eût été la ruine de toutes ces pauvres Eglises delà, et de Salyes et des environs. Les uns disent qu'il veut attaquer le château d'Orthez; mais le Baron de Lago a dit à un de nos amis que sans doute sa résolution est de venir droit à Pau. Sur toutes ces alarmes, je suis contraint de tenir sur pied dans le Biébil, six ou sept cents hommes, qui, à la vérité, ruinent fort le pauvre peuple, de quoi je passe grand peine; mais de désarmer, ce seroit hasarder tout l'Etat. J'avois bien de la peine de les lever et d'en jouir au besoin, et vous savez l'état de ce lieu où il n'a été rien fait; les défenses les ont tellement intimidés, qu'ils n'ont osé. Je ne doute point que les commandements qui seront faits à M. de Poyane, et qu'il attendoit il y a déjà deux jours, ne soient selon le cours que prendront les affaires généraux. Il est besoin que l'Assemblée crie envers nos Députés généraux de tout ceci, et les sollicite vivement d'embrasser nos intérêts, et de bien donner connoissance de delà, de la vérité de tout; et comme les garnisons que j'ai mises à Nay, Morlas et Lescar, ont été pour le prévenir, et que j'ai soudain prié celui qui commande les chevau-légers, qui en étoient partis tous pour se rendre près de M. de Poyane, d'y revenir en toute assurance, ce qu'il n'a voulu faire; de même à M. de Lescar, qui en étoit parti longtemps auparavant; mais il n'a pas voulu; tant y a que ses chanoines y sont, et que tout le pays ne laisse de vivre en paix. Tenez-moi averti de tout ce qui surviendra, je vous prie, et me croyez toujours, etc. Ce 28[e] mars, à Pau.

1621. 28 mars.

P. S. Je viens d'être averti que M. de Vignoles a mandé 1er avril.

1621. 1er avril. toutes les compagnies de cavalerie qui sont en Guyenne, et les fait approcher près de lui, à Marmande; que le bruit est qu'il s'en vient à nous. M. de Lescun vous pourra dire ce qu'il en aura appris. Ce 1er avril.

M. DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Assemblée de Sainte-Foi. — Reddition de Montgiscard. — Le Conseil souverain de Pau écrit en faveur de M. de la Force à S. M.— L'Assemblée de la Rochelle insiste pour qu'il n'abandonne point son Gouvernement.

17 mars. Mon fils, j'ai été bien aise d'avoir appris de vos nouvelles par le trompette; j'attends d'être éclairci des particularités qui se sont passées à Sainte-Foi, par M. de Solmignac; mais je juge bien par ce peu de connoissance que m'en donnez, que votre présence y étoit bien nécessaire, et qu'autrement nous y aurions reçu des désavantages. Je vous ai écrit par deux messagers ce qui se passoit de deçà; par le dernier, je vous mandois comme M. de Bensin s'étoit rendu par capitulation. M. de Poyane s'est remis à Navarreins, mais il a encore des troupes sur pied. J'y ai aussi sept ou huit cents hommes, et d'autant qu'on m'avoit donné avis que l'on vouloit mettre garnison à la ville de Nay et à Lescar, je les ai devancés, et y ai pourvu cejourd'hui. J'en mets aussi en cette ville et à Morlas, et vous assure que ceux qui parlent de nous attaquer, n'y trouveront pas la facilité qu'ils se pourroient promettre. Je n'ai point récrit au Roi sur le commandement nouveau que m'a apporté le sieur de Gassion, car je vois MM. du Conseil en cela d'en faire une dépêche à S. M., et lui représenter le désordre qui pourroit arriver dans l'Etat en mon absence. Je désire fort qu'ils le fassent. J'ai été bien aise qu'ayez disposé vos amis, et que les teniez toujours en bonne volonté; assurez-vous que je ne vous donnerai point de corvée sans besoin. Je me ris des bruits que l'on fait souvent courre de vous, d'autant que j'ai dit quelquefois que vous étiez tout prêt avec nos amis. A tous coups, l'on dit que vous êtes vers la rivière de l'Adour avec trois ou quatre mille hommes, et vous réponds que cela étonne fort les uns, et assure fort les autres. A Dieu, je le supplie, etc. Votre bon père, CAUMONT. Ce mercredi au soir 17e mars, à Pau.

P. S. J'ai reçu cejourd'hui une dépêche de la Rochelle; MM. de l'Assemblée m'écrivent comme ils ont eu avis de M. de Favas, du commandement que le Roi me fait, de l'aller trouver, et me font une longue lettre pour me représenter combien il importe que je ne m'éloigne point de ma charge. Fresche m'écrit aussi qu'il leur a représenté l'affaire qui s'est disputé à Sainte-Foi, mais que sans difficulté tous lui font connoître que j'y aurois tout contentement.

1621. 17 mars.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Il prend des mesures pour tenir tête à Poyane, qui a appelé M. de Vignoles pour le renforcer.

20 mars.

Je vois par la dépêche que m'avez envoyée, que notre fils le Marquis a mandé ses amis et déjà donné son rendez-vous. Je crois que bientôt après il a reçu ma dépêche, par laquelle je lui mandois que l'affaire de Montgiscard étoit vidé, que M. de Poyane s'étoit retiré, et moi revenu, et qu'ainsi il n'y avoit rien qui le hâtât. Je ne sais si cela lui aura fait contremander ses amis, ou s'il aura continué de les assembler; il est certain que j'ai fort sujet de ne m'endormir point, et de croire que si M. de Poyane me pouvoit procurer du désavantage, qu'il ne s'y épargneroit pas. J'en ai tous les jours des avis, et ses actions me le témoignent assez; cela m'a obligé de mettre des garnisons aux villes de Morlas, Lescar, Nay et ici, et tiens sur pied sept ou huit cents hommes. Pour ce qui est du pays, je n'en aurois pas grand besoin, mais le bruit est qu'il a employé M. de Vignoles avec des forces qu'il doit mener de la Garonne, et je ne désire pas être pris sans vert. J'ose bien me promettre aussi que si cela est, que j'aurai bon nombre de nos amis et de Guyenne et de Languedoc, qui les suivront de près. Je m'assure que notre fils d'Eymet aura soin de me tenir averti de tout ce qu'il jugera le mériter. Il y a ici à présent une Assemblée de tous les principaux de la Noblesse; je vous assure que je ne suis point sans exercice. C'est tout pour astheure, priant Dieu, etc. Ce samed au soir, 20e mars, à Pau.

M. DE LA FORCE A M. DE BOISSE-PARDAILLAN.

Même sujet que la précédente. — Il prie Pardaillan de l'assister contre Vignoles.

1621. 23 mars. Monsieur, vous aurez pu savoir les changements qui ont été apportés à cette Souveraineté, et bien que grandement désavantageux à toutes ces pauvres Églises, néanmoins tout s'y étoit toujours contenu avec grande modération jusques à présent que M. de Poyane, qui a été pourvu du Gouvernement de la ville de Navarreins, avec pouvoir de disposer des garnisons établies dans les autres villes, et des forces du pays, s'étant mis aux champs pour attaquer M. de Bensin qui s'étoit jeté dans une motte environnée de vieux fossés, a témoigné en cette occasion que, s'il pouvoit, il porteroit bien ses desseins plus loin; à quoi, pour donner plus de facilité, il me fait presser par des commandements du Roi, d'aller en Cour pour pouvoir tout à fait me déposséder de ma charge; car ouvertement il dispose et ordonne de tout en Lieutenant du Roi. Et ayant eu avis qu'il avoit dessein de mettre des garnisons dans les villes, et de faire entrer dans le pays des forces des environs, cela m'a fait résoudre de le prévenir, de sorte que j'ai mis garnison ès villes de Nay, Lescar, Morlas, Pau, et en quelques autres lieux où je l'ai jugé nécessaire. Je tiens sur pied mille ou douze cents hommes, et ainsi, avec l'aide de Dieu, j'espère bien me garantir de tout ce qu'il voudroit entreprendre sur moi, pourvu qu'il n'en vienne pas du dehors. Mais d'autant qu'il se fait fort d'attirer M. de Vignoles avec les forces qui sont en garnison en Guyenne, je vous ai voulu supplier humblement, puisqu'il y va de la conservation de toutes les Églises de ce pays et de mon particulier, de vouloir en ce cas nous départir votre assistance, et que nous puissions être assistés des forces de votre province, ainsi que plus particulièrement ce gentilhomme vous fera entendre. Toutes ces Églises vous en seront grandement redevables, et moi en mon particulier, très-obligé pour vous en rendre tout le service qu'il vous plaira retirer de celui qui est, Monsieur, votre très-humble cousin et affectionné serviteur. A Pau, ce 23e mars.

M. DE BRASSELAY A M. DU FRAIXE.

Même sujet.

Mon cher ami, tu auras pu apprendre comme dans notre pays l'on a pensé prendre les armes; vous aurez su le sujet, et que M. de Poyane voulant faire le Lieutenant de Roi, cela avoit obligé M. de la Force à mettre des troupes sur pied pour lui empêcher son dessein. Je t'assure que tout le monde s'y portoit fort courageusement; il y avoit déjà plus de deux mille hommes sur pied là où M. de Poyane en avoit huit à neuf cents. M. de la Force, sur l'avis qu'il a eu que l'on vouloit mettre garnison en quelque place, il s'est avancé; il en a mis à Lescar, à Nay, à Morlas, à Pau, parceque ceux de Nay ont quitté. M. le Marquis de la Force s'étoit avancé jusqu'ici avec quantité de ses amis pour aller en Béarn en cas de besoin; de l'autre côté, M. le Comte d'Orval assembloit tous ses amis pour nous secourir. Je crois que M. de Poyane ne se portera pas si librement à entreprendre quelque autre chose; il a reconnu sa foiblesse. Les Grands de delà n'étoient pas en état de l'assister, ils sont bien aises de faire voir son infirmité; cependant nous faisons travailler ici fort et ferme, et crois que dans peu de temps nous avancerons besogne. A la première commodité, je te manderai toutes nouvelles. J'ai reçu une lettre de ton frère, mon cher ami; il se porte fort bien; il me mande la bonne chère que M. de Montpouillan a reçue en Angleterre. 1621. 23 mars.

Excusez la paresse de Belsunce; s'il ne vous écrit, il te baise les mains. Je suis du tout à toi. BRASSELAY. A Tonneins, ce 23e mars.

P. S. Nos Évêques se sont retirés à Navarreins.

M. DE SULLY A M. DE LA FORCE.

Témoignages d'affection. — Réponse à la lettre qu'il lui a adressée le septième de mars.

Monsieur, je tiendrai toujours bien chère votre amitié et vos bonnes grâces, pour la conservation desquelles je serai incessamment disposé à vous rendre toutes les sortes de services qui seront en ma puissance. J'ai discouru avec ce por- 30 mars.

1621. 30 mars. teur sur les occasions de son voyage, sur lesquelles aussi je lui donne part de mes sentiments pour ce qui regarde les affaires généraux dans l'embarras et incertitude desquels chacun rencontre des peines et des difficultés à suffisance; et quant aux particuliers, je m'en suis si peu mêlé et m'en a été donné si peu d'intelligence, l'ayant[1] toute remise à ma femme, que je ne m'en adresse qu'à elle seule pour faire que de toutes parts les choses soient exécutées suivant la foi et parole données. Ce qu'attendant, je vous baiserai les mains, et prierai Dieu qu'il vous assiste et conserve. Votre plus affectionné serviteur et allié. SULLY. A Montauban, ce 30e mars.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Approbation de la conduite de Poyane. — Le sieur de la Saludie porte à la Force l'ordre de désarmer.

31 mars. Monsieur de la Force, je penserois vous faire tort si je vous mandois que j'approuve ce qu'a fait le sieur de Poyane, puisque ce seroit comme feindre que vous en doutassiez, et que la chose a été si bien entreprise et si heureusement réussie, que j'ai tout sujet d'en louer Dieu. Je fus bien averti que cela vous avoit servi de prétexte pour armer, et lors je ne voulus vous en rien mander, sachant que la place de Montgiscard seroit plus tôt prise que vous n'auriez assemblé vos troupes, quoique je dusse trouver mauvais que pour une place de si peu de conséquence, l'on fît un tel armement; mais à présent que le sujet est fini, et que le sieur de Poyane, ensemble les troupes qu'il commandoit, se sont retirées, je ne puis que je ne vous mande qu'il est tant hors de propos de vous voir armé, qu'un chacun en demeurant étonné, j'ai lieu de m'en formaliser. J'envoie vers vous, pour vous faire de ma part commandement de désarmer, le sieur de la Saludie qui vous rendra celle-ci; croyez-le en ce qu'il vous dira de ma part, et mêmement aux assurances qu'il vous donnera de mon affection, pourvu que par vos actions vous la vouliez mériter; je le souhaite. Et m'assurant que vous acquiescerez

[1] Ceci se rapporte aux conventions de mariage du Comte d'Orval, fils de Sully, avec la fille de la Force.

par une prompte obéissance à mes commandements, je prie Dieu, etc. Écrit à Paris, le dernier jour de mars. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE. 1621. 31 mars.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Le Conseil du Roi refuse d'ouïr les Députés de l'Assemblée de la Rochelle. — Manœuvres de Poyane. — M. de la Force arme de son côté. — Menaces de Vignoles contre Bergerac.

Ce seroit une grande grâce du ciel, si nous pouvions jouir de quelque bon repos qui nous donnât plus de moyens d'être tous ensemble ; mais je crains que les choses n'y soient pas disposées, à ce que j'ai appris par les lettres de M. de Favas, écrites à l'Assemblée de la Rochelle, puisque MM. du Conseil du Roi refusent non-seulement d'ouïr leurs remontrances, mais même de pourvoir à nos plaintes, que ladite Assemblée ne se soit retirée et ait demandé pardon. Il est fort à craindre que cela apporte les choses aux extrémités, et qu'ils ne prennent quelques résolutions violentes ; toutefois j'estime qu'ils en voudront plutôt avoir l'avis de leurs provinces. Je vois aussi par leurs dépêches qu'ils consentent que nos Députés généraux traitent, et pour cet effet, ils leur ont envoyé leur cahier pour poursuivre la justice de leurs plaintes. En ce temps, M. de Lesdiguières se trouvera à la Cour, possible cela donnera moyen de prendre quelque bon expédient. Quant à nous ici, les choses y sont au même état. M. de Poyane a fait force lettres dedans et dehors le pays, conjurant tout le monde de se tenir prêt, et publie qu'il n'attend que les commandements du Roi par deux courriers qu'il y a dépêchés exprès, et menace fort. Cela m'a obligé de mettre garnison aux villes voisines d'ici, et de tenir quelque infanterie sur pied pour nous garantir ; en effet, s'il n'assemble d'autres forces que ce que je puis prévoir, j'espère qu'il ne nous fera pas grand mal. Il se vante d'être assisté de M. de Vignoles ; aussi, en ce cas, prions-nous les provinces voisines de nous assister, comme je m'assure bien au moins que nos amis particuliers le feront. J'ai été fort aise qu'ayez écrit au Comte d'Orval de ne se rendre point vers vous, comme il avoit mandé ; il sera plus à propos qu'il soit vers Montau- 1er avril.

1621. 1er avril. ban. J'ai dépêché M. Dabère vers M. de Sully et vers lui, tant pour les affaires généraux que les nôtres particuliers ; je vous envoie la copie de la lettre que je lui ai écrite. Ceux de Bergerac font bien de se munir et de bien pourvoir à leurs affaires ; mais la menace de M. de Vignoles, de les bloquer avec des Suisses, est admirable. Ce que je crains le plus pour vous autres femmes, d'être à Bergerac, est que souvent, même en ce temps, il arrive de nuit des alarmes aux villes, et j'ai peur que cela vous travaille et donne des appréhensions qui vous fassent mal. Il n'est pas facile d'entreprendre sur Bergerac, car il faut beaucoup de gens, et il est malaisé, le pays étant si favorable, qu'ils puissent s'approcher sans être découverts ; le lieu le plus couvert est vers la porte de Clairac, car ils peuvent venir au long de la rivière. Je crains aussi que ne puissiez faire exercice et vous aller promener, car vous êtes devenue paresseuse, et d'ailleurs vous êtes logée au milieu de la ville, laquelle est bien boueuse. C'est tout pour astheure, priant Dieu, etc. Ce 1er avril, à Pau.

M. DE LA FORCE A M. DE LUYNES.

Justification de sa conduite. — Il le prie de lui être favorable.

10 avril. Monsieur, je n'ai point de réplique contre vous ; les blâmes que vous me donnez, me percent le cœur, car j'ai ce malheur que ceux qui me calomnient, sont crus, et je ne le puis être en mes justifications. J'ai cette consolation en l'âme, que toute la France peut témoigner les services fidèles que j'ai rendus à mes Rois ; et puis dire, en bonne conscience, que personne du monde n'a plus chère la prospérité du Roi que moi, ni un plus ardent désir à son service, voulant, jusques à la dernière goutte de mon sang, demeurer ferme au respect et très-humble obéissance que je lui dois. J'avois toujours espéré, Monsieur, sur les assurances qu'il vous avoit plu me donner de l'honneur de votre bienveillance, que S. M. prendroit assurance de ma fidélité, et me traiteroit comme son très-humble serviteur et sujet ; mais j'ai ce malheur que mes malveillants déguisent tellement toutes mes actions, que je vois de plus en plus l'indignation du Roi s'accroître contre moi ; désespoir si grand, que j'en souffre mille morts. Au nom

de Dieu, Monsieur, ayez quelque compassion de moi; je suis tout blanc, et ai vieilli en bien servant et avec honneur; que je ne sois pas si misérable de me voir du tout déshonoré sur la fin de mes jours. Si j'ai ce bonheur que veuillez prendre la peine d'entendre mes raisons par M. de la Saludie, et mes justes sujets de plaintes, je m'assure tant de votre équité et justice, qu'aurez quelque égard à moi, et me supporterez en mes défauts et aux manquements que je puis avoir faits; vous protestant, Monsieur, qu'ils ne sont été volontaires, mais forcés, me trouvant réduit et combattu de tant d'extrémités, qu'il n'y a homme au monde qui n'en fût hors de soi, et suis à présent si troublé, que je ne sais ce que je dis ni ce que je fais. Je vous supplie très-humblement de m'excuser et de, etc. A Pau, ce 10e avril.

1621. 10 avril.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Siége de Montgiscard. — Plaintes des déportements de Poyane. — Craintes des Religionnaires. — La Force, offensé et menacé, lève des troupes pour faire respecter son autorité.

11 avril.

Sire, comme votre Majesté a eu sujet de contentement lorsqu'elle a su le devoir en quoi s'est mis le sieur de Poyane pour empêcher la fortification de Montgiscard, et le prompt succès qu'il en a eu, aussi m'assurai-je que quand elle aura connoissance des particularités de cette affaire, elle sera mal satisfaite de son procédé, et du peu d'égard qu'il a eu, tant à la dignité de la charge que j'ai l'honneur de faire sous l'autorité de votre Majesté, comme à la conservation et soulagement de votre peuple de Béarn; car, outre la pernicieuse ouverture qu'il a faite, n'employant pour cet effet que les seuls Catholiques, non sans grand mécontentement et flétrissure de ceux de la Religion, qui avoient égal intérêt et affection à procurer le repos public et le service de votre Majesté, il a fait entrer les étrangers en grand nombre et en armes dans le pays, sans aucune nécessité, et sans mon su, voire contre les promesses et assurances qu'il m'en donnoit chaque jour par ses lettres. Il m'a tellement offensé que de faire défenses aux villes et communautés de dépendre de moi, et tâcher d'aliéner les volontés d'icelles, leur persuadant, par ceux qu'il envoyoit devers eux, que votre Majesté ne vouloit plus qu'ils

1621. 11 avril. me reconnussent. D'ailleurs il a permis à ses troupes étrangères de vivre avec tant de licence et d'impunité, qu'ils ont entièrement pillé et ruiné tous les villages de Béarn, où ils ont passé et logé. Que s'il a été aux champs plus tôt que moi, ce n'est pas, Sire, qu'il me devance en affection de bien servir votre Majesté, ni en la prompte résolution d'en embrasser les occasions; mais c'est qu'il a eu la faveur de se voir honoré de nouvelles charges, et le bonheur d'être assisté de vos régiments, qu'il commande; et moi j'ai eu cette disgrâce d'avoir vu raccourcir le pouvoir et l'autorité d'une charge que j'ai l'honneur de faire il y a plus de vingt-sept ans, et d'ailleurs le malheur de ne pouvoir servir votre Majesté avec tant de promptitude que je désirerois, depuis que l'ordre ancien de ce pays a été changé, et la milice renversée. Il est certain que ledit sieur de Poyane me pria de me joindre à lui devant Montgiscard; mais votre Majesté reconnoîtra par sa prudence, s'il lui plaît, qu'il étoit peu séant, ayant la charge que j'ai l'honneur de faire, d'y aller sans être accompagné, outre que je n'y pouvois attendre beaucoup de sûreté parmi des capitaines qui incessamment parlent avec mépris de moi et de ma charge, et des soldats qui ordinairement ne font qu'offenser de parole et de fait ceux qui font profession de la Religion, publiant les uns et les autres, qu'ils ne sont tenus d'obéir aux commandements d'autres que du sieur de Poyane. Ce fut cette considération qui m'obligea à mettre sur pied, avec toute la diligence qu'il me fut possible, sept ou huit cents hommes, tant d'une que d'autre Religion, et tous vos sujets et habitants du pays, desquels je retranchai soudain une moitié; les autres, je les ai mis dans quelques villes et villages, les soudoyant à mes dépens, avec le moins de foule et d'incommodité du peuple qu'il est possible. Sur quoi je supplie très-humblement votre Majesté de considérer que, nonobstant les divers bruits qui s'épandoient par toute la France, et les fortes appréhensions que vos sujets de la Religion concevoient en ce pays, qu'on avoit dessein de leur faire une guerre ouverte, j'ai toujours pris une telle confiance du bon naturel de votre Majesté, que je n'ai jamais permis aucune sorte d'armements ou fortifications. Mais à présent, me voyant flétri par ceux qui me ravissent l'hon-

neur et dignité de ma charge, menacé, offensé, et en tant de sortes maltraité par ceux qui emploient les armes de votre Majesté pour s'établir et autoriser à mon grand déshonneur, je n'ai pu faire de moins que de songer à conserver ma vie et maintenir l'autorité qu'il a plu à votre Majesté me donner. Que si en cela j'ai manqué en quelque chose au respect que je lui dois, je la supplie très-humblement de me pardonner et me faire tant de grâce que de croire en l'obéissance profonde que désire lui rendre son très-humble serviteur; que si je n'ai pu accomplir dès à présent tout ce que le sieur de la Saludie m'a fait entendre être des volontés de votre Majesté, qu'il lui plaise en agréer le peu de jours que j'ai pris, et dont j'ai dit les raisons audit sieur de la Saludie, auquel me remettant, je ferai incessamment prière à Dieu, Sire, etc. A Pau, ce 11e avril. 1621. 11 avril.

M. DE LA FORCE A M. DU FRAIXE.

Mission du sieur de la Saludie.

Monsieur, vous aurez vu par M. de Lescun si grande quantité de mes lettres, que je crois que cela aura ennuyé tout le monde, même à cause que l'on en avoit chômé si longtemps, et ce n'étoit pas ma faute, car j'en étois extrêmement marri; et à présent cette dépêche est faite si à la hâte, que je n'ai loisir que d'écrire un mot à MM. de l'Assemblée; et vous prierai par celle-ci d'en faire mes excuses à M. le Marquis de Châteauneuf, à MM. de Lescun et de Loubye; puis aussi que je ne saurois rien ajouter à ce qu'ils auront appris par M. de Lescun, n'étant rien survenu que le logement que M. de Poyane a fait à Lago, qui les a maltraités; ç'a été sous prétexte d'y faire recevoir les chevau-légers qui sont astheure à Maslacq; et aussi l'arrivée de M. de la Saludye, qui m'a porté des lettres du Roi, dont je vous envoie copie. Il m'a grandement pressé de désarmer, c'est-à-dire retirer les garnisons que j'ai mises aux villes, et ainsi demeurer tout nu à la merci de M. de Poyane, qui ne cherche que de mettre tout l'État en sa main. Je me plains fort à S. M. de ses entreprises et du mauvais traitement que j'en reçois, et la supplie très-humblement de ne trouver mauvais si je suis con- 13 avril.

1621. 13 avril. traint de tenir quelques forces en garnison pour garantir les Eglises de ce pays, et pouvoir conserver la charge qu'il lui a plu me commettre en main. Je sais bien que cela ne sera bien reçu, et ledit Saludye me l'a assez fait connoître; il m'a le plus étrangement houspillé qu'il est possible. Je vous assure que je suis en une merveilleuse peine, et trouve bien étrange de la malice ou ignorance de ceux qui me blâment, et de ce que l'on fait si mauvais jugement de moi; j'ai appris ce que l'on en a dit à la Rochelle, et ai vu ce qu'en avez écrit à mon fils le Marquis de la Force.

[1] Le Languedoc nous dénie toute assistance et ce qu'il nous avoit promis, par le retour de M. Dabère, ils s'en sont dédits. Pour la Guyenne, Pardaillan aussi traverse en ce qu'il peut, et les garnisons qui sont entre les mains de Vignoles, sur la Garonne, empêchent nos gens d'entrer. Croyez que nous sommes en mauvais état; si nous n'avons un accommodement ou une guerre générale, nous courons grand hasard de nous perdre. A Pau, ce 13e avril.

M. DE LA FORCE A M. DE LESDIGUIÈRES.

Situation du Béarn. — La Force prie Lesdiguières d'intervenir pour lui auprès du Roi.

14 avril. Monsieur, ma condition seroit trop heureuse si j'osois espérer que l'intégrité de mes actions fût purement reconnue du Roi, et que la calomnie ne lui eût depuis quelque temps déguisé leur naturel visage, car S M. n'y verroit que candeur, et sans que j'eusse besoin de paroles pour les justifier, sa propre équité les jugeroit pures et loyales à son service. Mais l'expérience des maux que je souffre me fait assez connoître que les artifices de mes ennemis ont pris tel pied, que mes intentions les plus pures sont interprétées à crime, même en ces dernières occasions, dont je me sens obligé de lui rendre compte; mais appréhendant l'indignation de mon Roi prévenu par tant d'impressions puissantes, je vous supplierai très-humblement, Monsieur, avoir agréable que je recherche votre intercession, et me vouloir tant obliger que par votre moyen la vérité lui puisse être représentée. Il y a plus de

[1] Ce dernier paragraphe était en chiffres, mais un heureux hasard nous en a fait découvrir le déchiffrement dans les papiers de M. du Fraixe.

vingt-sept ans que le feu Roi, par les longues preuves qu'il avoit tirées de ma fidélité, voulut me pourvoir de la charge de ce pays ici, laquelle je puis dire avec liberté avoir exercée pendant ce temps-là le plus tranquillement et autant au gré de tous ses sujets, que l'on eût pu souhaiter, lesquels, bien que parties en Religion, ne l'ont jamais été en affection, ni trouvé aucune différence à mon gouvernement. J'ai rendu le même service avec le même bonheur à la minorité de sadite Majesté, et comme tous les jours je vieillissois en bien servant, j'espérois que dans le progrès de sa majorité, mes services prendroient de plus fortes racines. En effet, mes enfants que j'avois nourris en cette même affection, et tâché de leur donner quelque établissement près de S. M., avoient été si heureux d'avoir quelque part en l'honneur de sa bienveillance; mais, à notre grand malheur, je me suis vu tout à coup en disgrâce, mes enfants congédiés de sa Cour, interdits en leurs charges, nos appointements et pensions supprimés ; à tout cela je n'ai pu reconnoître autre sujet que pour n'avoir fait vérifier au Parlement de Pau l'arrêt de la mainlevée en faveur des Evêques du pays; c'est en quoi mes malveillants ont pris prétexte de me rendre odieux et toute ma famille, et de nous faire recevoir des traitements sans exemple. La nature de cette affaire rencontroit tant de difficultés en soi, outre que les volontés de cette Compagnie souveraine ne dépendoient de moi, que cela ne devoit m'être imputé à désobéissance, vous protestant, Monsieur, que j'ai apporté en cette affaire tout le soin à quoi le bien de son service et le repos de son Etat m'obligeoient, et ainsi que je sais que S. M. l'a bien reconnu lorsqu'elle a été elle-même sur les lieux ; et bien qu'au changement qu'elle a voulu apporter dedans l'Etat, j'aie vu ma charge entièrement anéantie, et moi privé de l'honneur de l'autorité et du pouvoir que j'y soulois avoir, j'ai reçu le tout avec le respect que je devois, reconnoissant assez que les degrés aux dignités dépendent des puissances souveraines. Mais, Monsieur, comme de mon côté je me suis tenu dans l'obéissance, et n'ai rien eu en plus grande recommandation que de maintenir l'ordre que S. M. à son départ y avoit établi, j'ai vu au contraire que le sieur de Poyane, Gouverneur de Navarreins, s'avantageant d'une charge de

1621. 14 avril.

1621. 14 avril.

Maréchal de camp, que S. M. lui a accordée, et d'une Commission pour commander aux garnisons qu'elle a laissées en ce pays, en a fait voir partout des copies pour persuader au peuple que c'étoit un Pouvoir du Roi pour commander dans tout l'Etat, et envers les gentilshommes catholiques, tâcher de les divertir de moi par haine de ma Religion, et ainsi mettre ma charge en partage. Néanmoins, par discrétion, j'ai patienté tout cela, croyant toujours qu'il reviendroit à soi ; mais, au contraire, à la première occasion il a fait mes fonctions, et fesant le siége de Montgiscart de son autorité, il y appela toutes les forces qu'il put ramasser, tant du pays que du dehors, sans y appeler aucun de la Religion ; et quoiqu'il fût informé que j'armois pour le même dessein, il se voulut tellement avantager sur moi, qu'il dépêcha par toutes les communautés catholiques pour leur défendre de m'obéir ; et sachant que j'étois sur pied avec de bonnes troupes, il précipita la capitulation, afin qu'elle ne fût faite sous mon nom. Il se voit en une faveur et grandeur si inespérées qu'il se laisse emporter à son ambition, et pensant réduire mon Gouvernement au château de Pau, il avoit fait dessein d'établir des garnisons ès villes de Morlas, Nay et Lescar, qui ne sont qu'à une petite lieue d'ici, ce qui m'obligea de le prévenir. Et voyant qu'il avoit tellement divisé l'Etat que les deux partis de Religion y étoient tout formés, et particulièrement ceux de la Religion en grande appréhension que ledit sieur de Poyane ne voulût les achever de battre, ayant vu les affaires en état de nous causer beaucoup de désordres, cela m'obligea d'agir de mon côté, tant pour rassurer les esprits de ceux qui étoient en grande méfiance que pour raffermir ma charge aux grandes secousses qui y étoient données. J'ai donc mis une compagnie de quatre-vingts hommes à chacune desdites villes ; et d'autant qu'en celle de Nay, la compagnie des chevau-légers de M. de Verneuil y avoit été mise en garnison, et qu'elle en étoit partie il y avoit quelques jours, je renvoyai exprès vers le maréchal des logis qui la commande, pour le prier de reprendre ces mêmes logis, de quoi je l'ai pressé plusieurs fois, ce que néanmoins il refusa, tant par l'artifice de ceux qui par ce changement avoient dessein de me rendre plus odieux, que pour avoir plus de licence de vivre à discrétion sur le

pauvre peuple; et pour la ville de Lescar que l'Evêque avoit abandonnée plusieurs jours auparavant sans aucun prétexte, j'envoyai le prier aussi de revenir quand bon lui sembleroit, et vous puis assurer que toutes choses y sont tellement réglées, qu'un chacun vit avec la même sûreté et liberté qu'ils souloient. J'avois aussi laissé à la campagne quelques compagnies de gens de pied, non-seulement pour ma sûreté, mais principalement pour satisfaire au désir de toutes ces pauvres Eglises qui étoient entrées en de merveilleuses appréhensions, et par ce moyen pouvoir mieux contenir toutes choses en bon devoir. Je vous supplie, Monsieur, de considérer les extrémités où je me trouve, et, en mon particulier, si la nature ne permet pas une juste défense, d'autant qu'étant honoré de cette charge, il y a si longues années, je ne puis la laisser périr qu'avec ma perte propre. Tant que S. M. l'aura agréable, la longue preuve de mes fidèles services me faisoit espérer un juste appui en la bienveillance de mon Roi contre tous les efforts de la calomnie; mais les continuels artifices qu'on pratique contre moi, m'ont fait recevoir un commandement de S. M., par le sieur de la Saludie, de congédier tout. Je n'ai rien laissé aux champs, mais je retiens quelque nombre d'hommes dans les places, lesquels je fais payer, ayant très-humblement supplié S. M., par ma réponse, de me regarder plutôt en sa justice, permettant de me conserver contre mes ennemis, que d'employer son pouvoir en leur donnant moyen de me perdre. Bien marri, Monsieur, que ma misérable condition me fasse parler ainsi, mais de la taire, seroit manquer de charité à soi-même, et impiété envers les siens et le repos du public; car, parmi ces désavantages, quelle sûreté pourrois-je avoir en la connoissance claire que j'ai des desseins dudit sieur de Poyane? L'affectation de ma charge, ses entreprises, ses pratiques, ses effets à une usurpation hardie, parlent assez clair: et me laisser à nu, c'est me rendre comme une victime à sa discrétion pour me voir honteusement dépouillé de ma charge; car lui, il demeure toujours armé, ayant commandement sur les troupes du Roi, et en use avec telle liberté, qu'il s'en sert en tout ce qu'il lui plait, et par là s'autorise et me jette du tout en mépris, le laissant à lui maître de tout l'Etat; de sorte

1621. 14 avril.

1621. 14 avril. que vous jugez assez l'inégalité qu'il y a en notre condition. D'ailleurs les défiances de tous ceux de la Religion sont si grandes, que ce seroit les porter à un merveilleux désespoir. J'estime, Monsieur, qu'étant tous conjoints par ce commun lien de foi, vous jugerez équitablement de la force de toutes ces raisons : ce grand changement fait à tout l'Etat, se voir privé de la ville de Navarreins, et dont l'exercice de la Religion a été banni, et voir les meilleures villes du pays occupées par vingt compagnies des vieux régiments, les habitants désarmés et la plupart hors de leurs maisons, la liberté de leur consciences, personnes et biens, menacée (tous les jours nouveaux maux, nouvelles plaintes), et celui qui continuellement les opprime, installé en puissance et autorité, agissant d'heure à autre à leur ruine; qui ne voit, Monsieur, que demeurant l'Etat en cette assiette inégale, c'est leur donner frayeur de mort, qu'ils ne peuvent soutenir sans se tenir eux-mêmes en quelque état de défense? Je n'estimerai jamais être coupable, si, compatissant à leurs maux, je tâche d'arrêter l'ambition de celui qui trouble la tranquillité publique, et qui, à mon particulier, blesse si fort ma condition, usurpant ma charge et ayant tout à fait divisé mon Gouvernement au grand préjudice du service du Roi. Vous, Monsieur, qui depuis si longtemps possédez tant de charges honorables, qui savez en quoi consiste l'autorité des Gouverneurs de provinces, et qui de longue main connoissez ma fidélité, jugez, je vous supplie, si après tant de longues souffrances, et provoqué par tant de maux, je dois être blâmé d'user d'une juste défense? Dieu veuille que je reçoive tant de bonheur que par votre favorable assistance, S. M. agrée mes actions, m'appuie en l'autorité de ma charge, règle le pouvoir de ceux qui la veulent envahir, et redonne à cet Etat la tranquillité si longtemps possédée! Que si par un malheureux et sinistre jugement de moi, je ne puis être cru en la vérité de mes protestations à son très-humble service, le ciel et la terre témoigneront de mes bonnes et loyales intentions, lesquelles je vous supplie très-humblement encore, Monsieur, de vouloir appuyer, et de croire que vous n'obligerez jamais personne du monde de l'honneur de votre bienveillance, qui soit plus que moi, etc. A Pau, ce 14e avril.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Mouvements et préparatifs pour envahir le Béarn. — La Noblesse catholique mandée de toutes parts. — Le Maréchal de Thémines arrive de la Cour. — Conduite mystérieuse du Comte de Saint-Paul. — Craintes pour les villes de Guyenne. — M. de Bénac. — Attaque sur Couse repoussée. — Lettres adressées de la Rochelle à M. de la Force, interceptées et envoyées à Paris.

Monsieur, il ne faut plus douter que l'on aille attaquer le Béarn : toutes les garnisons de ces environs sont mandées, et partent mercredi, qui est demain; les troupes qui étoient en Limousin, passent assurément aujourd'hui ou demain la rivière à Limeuil. M. de la Vallette est allé trouver M. de Roquelaure, et a vu premier M. de Vignoles, lequel est à la Réole. M. d'Espernon a vu aussi ledit sieur de Vignoles, pour se résoudre avec lui des moyens d'exécuter les commandements qu'ils ont reçus du Roi, et ont délibéré que M. d'Espernon prendroit quatre mille hommes de pied, et peu de leur cavalerie, à cause qu'il en espère tirer quantité d'Armagnac. Quant à celle qui restera, et l'infanterie, elle demeurera sur la Garonne avec M. de Vignoles, pour empêcher qu'on ne secoure le Béarn. Estourville et Lierville, qui commandent dans Fronsac et Caumont, voient souvent aussi M. de Vignoles, et tous ces gens-là sont ordinairement à la campagne, et ont pris force soldats qui alloient en Béarn, de sorte qu'on n'y en peut plus envoyer. Ils ont aussi rompu tous les ponts de la rivière de l'Adoure, qu'ils ne pouvoient garder, et aujourd'hui j'ai certainement appris que toute la Noblesse papiste, depuis Bordeaux jusqu'à Agen, est mandée. Flammarens fait déjà une compagnie de gendarmes, et a pris quantité de soldats qu'on envoyoit en Béarn. M. le Maréchal de Thémines est revenu de la Cour avec force Commissions qu'il départ de tous côtés. Carbonnier en avoit eu une qu'avoit vue un homme de la Religion, qui me l'a dit. M. le Maréchal de Thémines mande aussi tous ses amis. J'oubliois à vous dire que le bruit est que M. le Comte de Saint-Paul est à Blaye, et qu'on croit que ce n'est sans mystère; j'entends contre nous, quelque semblant qu'on fasse, car on dit qu'il fait sortir de Caumont celui que le Roi y avoit mis, qui n'est point en la mauvaise grâce du Roi, ni aussi astheure en celle dudit Comte de Saint-Paul; et ne sait-on pourquoi

1621. 20 avril.

1621. 20 avril. cela se fait, si ce n'est pour lui donner quelque moyen de nous tromper comme l'autre fois. On craint aussi qu'on ait quelque entreprise sur quelqu'une de nos villes de cette province, car il ne faut pas tant de gens pour accabler le Béarn, qu'on en assemble. M. de Bénac partit de Badefol samedi dernier, contre le gré de M. de Bassillon, qui n'a voulu aller avec lui à la Cour, et n'y emmène que Beaumont et un des autres, qu'on croit être Montaut. Son ministre de Badefol dit qu'il est fort chancelant en sa Religion, et croit qu'on la lui fera changer à la Cour. Huit jours avant s'en aller, il étoit parti de chez lui pour faire ce voyage, mais il revint de trois lieues de là. On a failli prendre un bon lieu nommé Couse; mon frère sait ce que c'est que cette place, mais, grâces à Dieu, nous la tenons encore, et l'ennemi en a été repoussé. A Bergerac, ce 20e avril.

P. S. J'oubliois de vous dire que Estourville, Gouverneur de Caumont, a pris un paquet qu'on envoyoit de la Rochelle en Béarn, où il y avoit des lettres pour M. de la Force, qu'on a soudain envoyées à la Cour. Cette cavalerie ennemie est si ordinairement sur les chemins, mêmement dans les Lanes, qu'on ne peut seulement envoyer un messager d'ici en Béarn, qu'il ne soit détroussé.

M. DE LA FORCE A M. D'ÉPERNON.

Averti qu'il vient pour le déposséder de sa charge, il lui dépêche le Baron d'Arros et lui expose sa justification.

24 avril. Monsieur, bien que mes intentions ne se soient jamais tant soit peu éloignées de la fidélité que je dois au service du Roi, néanmoins j'ai ce malheur que depuis quelque temps les artifices de mes malveillants, calomniant sans cesse mes actions, les ont rendues si suspectes à S. M. que mon innocence même en est opprimée; et cela expérimentai-je encore à présent, par les avis qui m'ont été donnés de plusieurs endroits, que vous aviez reçu commandement du Roi de me venir attaquer; de quoi j'ai été grandement ébahi, ne sachant, Monsieur, quel sujet j'en puis avoir donné, vous protestant, avec toute vérité, que je n'ai rien de si cher au monde que l'obéissance que je dois à S. M. Il est vrai qu'il y a quelque temps,

pour le siége de Montgiscard, dont pouvez avoir ouï parler, qu'agité par une infinité d'entreprises du sieur de Poyane sur ma charge, j'avois été contraint de mettre quelques troupes en campagne, lesquelles le sieur de la Saludie m'ayant porté depuis de la part du Roi, commandement de congédier, je lui fis assez connoître comme j'étois du tout résolu de satisfaire à ses volontés, mais par les considérations que je lui représentai, prises de ma sûreté et de l'honneur de ma charge, que j'étois obligé de garder quelques compagnies, lesquelles depuis j'ai entretenues à mes dépens en garnison. Je vous assure, Monsieur, que j'ai tant besoin de repos que j'eusse eu beaucoup de contentement de me pouvoir décharger de tout ce soin et dépense; et c'est sur quoi j'avois fait mes très-humbles supplications à S. M. par ledit sieur de la Saludie, et outre ce, en fis peu de jours après une dépêche que j'adressai à M. de Lesdiguières, pour le supplier de représenter le tout à S. M.; mais comme j'attendois ses dernières volontés, j'ai été prévenu de la nouvelle de votre Commission; ce qui m'a obligé de prier M. le Baron d'Arros de prendre la peine de vous aller représenter la vérité de mes actions, assuré, Monsieur, par l'honneur qu'il vous a plu toujours me témoigner de votre bienveillance, et la connoissance que vous avez de ma vie passée, que vous en jugerez équitablement. Votre qualité et vos grands mérites vous ont porté aux plus grandes charges du Royaume, et n'y a nul en France qui sache mieux que vous, Monsieur, en quoi consiste l'autorité des Gouverneurs en leur charge; que je ne sois pas si misérable qu'après avoir servi près de trente ans en celle-ci avec honneur, je m'y voie déshonoré en ma vieillesse. Que si S. M. désire y employer quelque autre, je n'aurai jamais, comme je l'ai protesté plusieurs fois, autre volonté que celle qu'il lui plaira. Et me remettant à mondit sieur d'Arros, je vous supplierai d'ajouter toute créance à ce qu'il vous dira de ma part, et mettre, s'il vous plaît, en telle considération mon intégrité qu'au lieu du traitement dont je suis menacé, j'aie ce bonheur que par votre favorable entremise, je puisse être honoré des bonnes grâces de mon Roi, etc.

1621. 24 avril.

A Pau, ce 24e avril.

M. DE LA FORCE A M. DE LA VILLE-AUX-CLERCS.

Espoir qu'il a dans l'arrivée de M. d'Arros à la Cour.

1621. 29 avril. Monsieur, puisque M. le Baron d'Arros en est le porteur, ma lettre ne sera longue. Je ne sais si j'aurai ce bonheur que sa présence me soit plus favorable; car, à mon grand regret, tout ce qui vient de moi est si peu considéré, que je n'ai qu'à louer Dieu de tout, et à me remettre en sa Providence, avec cette consolation en mon âme, que je n'ai pas mérité les traitements que je reçois. Jamais homme ne fut si gourmandé que j'ai été ici par M. de Poyane, ni ne peut exercer de plus grandes patiences. Vous saurez tout de mondit sieur d'Arros, auquel me remettant, etc. Ce 29e avril, à Pau.

M. DE LA FORCE A M. DE SILLERY.

Au nom de ses services passés, il réclame son assistance.

29 avril. Monsieur, je vous supplie très-humblement que M. le Baron d'Arros, que j'ai prié d'aller vers le Roi, puisse avoir l'honneur de vous entretenir, et que me fassiez tant de grâces de me faire ressentir de la bienveillance dont il vous a plu de longue main me favoriser. Vous êtes, Monsieur, un des plus puissants témoins de ma vie passée, et savez le soin que j'ai toujours eu de rendre mes services agréables; serai-je si malheureux de me voir sur la fin de mes jours ruiné d'honneur et de biens? Je vous supplie très-humblement, Monsieur, avoir égard à moi, et vous souvenir du contentement que le feu Roi avoit de mes services; que j'aie ce bonheur que me veuillez départir votre assistance, et moi et les miens vous en serons à jamais, etc. Ce 29e avril, à Pau.

M. DE LA FORCE A M. DE LESDIGUIÈRES.

Même sujet que la précédente. — Il se plaint que Poyane ait arrêté ses lettres.

29 avril. Monsieur, je me promettois que par votre moyen j'aurois l'honneur de recevoir les volontés du Roi; mais le sieur de Poyane, sans avoir égard à votre qualité, et qu'il y alloit du service du Roi, fit ôter au partir de Dax vos lettres à celui

que j'avois dépêché devers vous, de sorte que j'ai été privé de cet honneur; mais sur ce qu'il vous a plu me mander de bouche, j'ai soudain prié M. le Baron d'Arros d'aller trouver le Roi. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, le vouloir croire en ce qu'il vous dira de ma part, et m'obliger tant que de me départir votre assistance; l'on n'aura pas grand acquêt de la ruine d'un pauvre gentilhomme et de toute sa famille, si ai-je ce bonheur que toute la France est témoin de mes services, et que j'ai fort tâché toujours de bien vivre et avec honneur. Quoiqu'il en soit, je recevrai toujours avec le respect et les soumissions que je dois, tout ce qui sera des volontés de S. M., et ferai incessamment prière à Dieu pour sa prospérité. Faites-moi l'honneur, etc. A Pau, ce 29e avril. 1621. 29 avril.

M. DE LA FORCE A M. DU FRAIXE.

Il a été contraint de quitter le Béarn. — Instructions pour l'Assemblée de la Rochelle.

Monsieur, lors de mon partement de Pau, M. de Rival avoit été dépêché pour donner connoissance à MM. de l'Assemblée de notre misérable état. J'avois toujours craint qu'on nous acheveroit de perdre, et m'étois prou travaillé pour disposer les provinces voisines à notre secours, et MM. de l'Assemblée ne s'y étoient pas épargnés; mais je ne sais par quel malheur, nous sommes été si misérablement abandonnés, que j'en ai été au désespoir; et si en notre foiblesse j'eusse vu encore quelque bonne résolution parmi les nôtres, je vous assure que j'avois envie d'y mourir. Mais vous ne vîtes jamais un pareil effroi et tant de révoltes, et moi tellement guetté, que je n'ai pas eu peu de difficulté à me conduire ici. MM. nos députés de Béarn auront appris par M. de Rival où en étoient les affaires, les voyages de M. d'Arros, et le peu de fruit que le premier avoit apporté; je n'en attends guère mieux du second. Je vous prie m'excuser envers eux si je ne leur écris; j'ai le cœur si serré que je ne sais ce que je leur pourrois dire. Ils m'obligeront fort de me faire connoître ce qui sera des sentiments de l'Assemblée, et de me départir leurs avis sur tout ce qu'ils jugeront que nous puissions faire en notre misère. J'ai renvoyé encore par deux fois v 4 mai.

1621. 4 mai. M. d'Espernon. Dieu veuille donner quelque soulagement à nos maux, et départir son assistance à ces pauvres Églises de Béarn. Je suis, etc. Ce 4e mai, à Bergerac.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Utilité de son arrivée à Clairac. — Sa présence raffermit les habitants et déjoue Pardaillan. — Convocation du Conseil de la province.

30 mai. Je vous fais ce mot pour vous assurer de notre bonne disposition. Notre arrivée ici, non attendue, a étonné force gens. Si je n'eusse fort pressé le monde, nous fussions plutôt allés à Tonneins; mais je disputai si bien que je gagnai ma cause. Si nous eussions tardé davantage, on devoit faire tenir aujourd'hui une Jurade, où Pardaillan, qui est à Monhurt, se fût trouvé, et y eussent fait vider leurs affaires. Nous avons écrit à M. de Castets pour se trouver ici mardi, auquel temps le Conseil de la province y est convoqué. Nous eûmes ici hier un de Nérac qui s'appelle la Rufie, qui s'en alloit trouver Monsieur; il m'a assuré que les habitants m'y désirent fort; il s'en est retourné et me doit mander des nouvelles. J'espère que cet affaire ira bien. Dieu veuille conduire toutes choses pour sa gloire et le bien de son Eglise; je le supplie, etc. A. DE CAUMONT. A Clairac, ce dimanche 30e mai, à midi.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Mission de Gast. — Menaces contre les Réformés. — Pillage des maisons des gentilshommes.

1er juin. Monsieur, je ne sais si mon frère de Montpouillan vous aura dit ce que je vous mandois par lui, touchant Nérac, et combien il me semble que vous devez être exact à ne donner à vos amis nulle mauvaise impression de votre reconnoissance aux obligations que vous leur avez, et devez bien prendre garde à n'abuser de leurs courtoises offres. Mon frère de Montpouillan vous en entretiendra plus au long, si vous lui en voulez parler. Je lui avois aussi dit que j'ai su de Gast, le secrétaire, que celui vers lequel il étoit allé, lui dit: *Si vous êtes gens de bien, vous ferez encore quelque chose de bon, car on commence, quelque mine qu'on fasse d'être étonné à la*

Cœur de la résistance de Saint-Jean; et si durant ce siége votre maître prend les armes, vos affaires se feront mieux qu'on ne pense. Je viens présentement de savoir des nouvelles de Poitou, dont je vous envoie copie, l'original étant si mal écrit, que guère autre que moi ne l'eût su lire. M. de Villeneuve a reçu des lettres de plusieurs de ses amis des deux Religions, qui tous lui mandent qu'on est résolu de ne faire aucune composition à ceux de notre profession, et n'en recevoir rançon que la vie; que le masque en est levé, et qu'on commence déjà à piller les maisons des gentilshommes; qu'on a déjà pillé celle de M. de Grandfié, son neveu, et frère de M. de Bussac, quoique sa femme soit papiste, et son beau-père, nommé M. des Guigniers, papiste aussi, et homme de créance et d'estime en son pays; mais tout cela ne sert de rien quand il est question de méfaire aux pauvres Huguenots! Dieu par sa grâce vous assiste, conduise et conseille, etc. A Bergerac, ce 1er juin à midi.

1621. 1er juin.

Elle blâme vivement l'Assemblée convoquée à Clairac pour ramener Pardaillan. — Dispersion de l'Eglise Réformée de Paris. — Massacres en Normandie. — Arrivée de Pardaillan à Sainte-Foi.

Monsieur, j'ai su avec beaucoup de déplaisir, par M. du Bourg et par Gast, votre belle convocation d'Assemblée, je ne sais à quel propos. Si c'est pour ramener Pardaillan, vous voulez bien perdre le temps qui nous est bien cher, à travailler à chose impossible et ruineuse pour le parti, dans les entrailles duquel vous remettriez la gangrène et la peste. Mon Dieu, ne savez-vous pas que pour être enfant d'Abraham on n'est pas Israélite pourtant? et que comme par le commandement de Dieu, Ismaël, fils de la servante et enfant d'Abraham selon la chair, non de la franche épouse, ni selon la promesse comme Isaac, fut chassé de la maison de son père parce qu'il n'étoit pas héritier de sa foi ni fils selon icelle; qu'ainsi Dieu veut que les faux frères et ceux qui se qualifient du nom de membre de l'Eglise, n'étant pas de l'Eglise pourtant, en sortent, et par sa volonté en soient jetés hors? Néanmoins il semble que, ingrats de ses grâces, nous nous voulions opposer à son bon plaisir et à ses saintes or- 4 juin.

1621. 4 juin. donnances. Il n'y a nul qui croie que cet homme faille par timidité, ni par mégarde, ni ignorance de son devoir ou des opprobres faits au saint nom de Dieu, et du péril de l'Eglise; mais chacun avoue que cette âme vénale, asservie sous la convoitise des richesses, abandonne les choses célestes pour acquérir les charnelles, et comme Judas, veut encore vendre Christ pour de l'argent. Or est-il que quiconque en vient jusques à marchander de la vente du Sauveur, est parvenu au dernier point *du fiel très-amer et du lien d'iniquité*. Néanmoins, comme si nous n'étions pas assez salis de nos péchés, on nous veut encore attirer cette souillure. N'est-ce pas se moquer des promesses de Dieu et ne s'appuyer que sur le bras de la chair? Si vous vous assemblez pour aviser et pourvoir à notre conservation, cela n'est-il pas déjà fait? les résolutions n'en ont-elles pas été prises? et sans cela même, l'urgence de la nécessité l'enseigne aux plus idiots. Ne savons-nous pas aussi que ce n'est point tout de servir Dieu en la méditation de sa parole, en l'invocation de son saint nom, en l'abstinence du mal et en la commission du bien; ne faut-il pas, outre cela, travailler vertueusement à notre vocation? Le père de famille n'offensera-t-il pas Dieu s'il n'a soin de procurer la conservation et l'avantage de ses enfants, par de bons, licites et nécessaires moyens? sera-t-il excusable, ne le faisant point, de dire je me détourne du mal, je fais le bien qui m'est possible, et prie Dieu? Mais le peut-il prier sincèrement s'il n'a soin de faire les choses auxquelles Dieu l'a appelé et assujetti? Ainsi Abel, quoiqu'il priât plus dévotieusement que nous, fît le bien et fuît le mal, offroit néanmoins de l'œuvre de ses mains et du fruit de ses labeurs à Dieu qui l'eût agréable; les saintes femmes d'Israël offroient pour la fabrique du Tabernacle de Dieu, qui étoit figure de son Eglise, des choses qu'elles savoient faire, et auxquelles elles s'appliquoient selon la science ou dextérité de main qu'elles avoient; et Dieu y prit tel plaisir, que celles et ceux qui manquèrent, outre les sacrifices ordinaires qui étoient le service religieux, à offrir ainsi quelque chose du leur à l'Eternel, furent tenus pour contempteurs de son saint nom. Dieu avoit-il à faire de ces choses? ne sont-elles pas advenues pour notre instruction de nous, auxquels les temps

sont parvenus? ne nous apprennent-elles pas qu'aux occurrences l'homme de guerre doit employer ses armes pour la conservation de l'Eglise, et à la vengeance des ennemis de l'Eternel? le Conseiller y doit contribuer son conseil, le capitaine, sa science militaire, et ainsi chacun doit offrir à Dieu des fruits de sa vocation et des grâces qu'il nous a données pour la manutention, édification et conservation de son Temple de pierres vives, qui est son Eglise. Oui, mais dira quelqu'un : je la cherche au repos et en la paix; il est très-vrai qu'elle s'y rencontre plus volontiers qu'en la guerre qui est un des glaives du Tout-Puissant; mais quand il nous en veut frapper, le pouvons-nous empêcher? Et comme il reprochoit à son peuple : *lorsque nous voyons le figuier en sève, nous disons l'été est prochain, et nous disposons à faire les choses nécessaires pour la saison;* comment donc lorsque nous voyons la parole de Dieu, son saint nom et notre Religion en opprobre et moquerie, les fidèles persécutés à morts, et tourmentés au supplice de se révolter de la profession de son saint Evangile, chercherions-nous parmi cela des moyens de paix sans nous moquer de Dieu et des hommes? Traiterions-nous ainsi nos affaires domestiques par des moyens répugnants au sens commun, à la raison humaine et à la nature de la chose? Mais plutôt ne devons-nous pas être assurés que puisqu'il s'agit de la cause de Dieu, il la maintiendra, et nous bénira au soutien d'icelle, pourvu qu'en bonne conscience et sans nous flatter, nous y procédions par les moyens estimés des gens de bien, les plus expédients selon le jugement, la raison et la prudence que Dieu nous aura donnée, sans que les difficultés qui s'y rencontrent ou la foiblesse du bras de la chair, nous doivent faire douter de la Providence, puissance et miséricordieuse assistance du Créateur, en bien faisant? Mais souvenons-nous que maudit est qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement; et que les os de nos pères, massacrés pour son saint nom, se lèveront au jugement contre nous, et nous condamneront si nous sommes tièdes; et que nos délivrances si miraculeuses des massacres, seront autant de témoins et d'accusateurs contre nous, si nous, doutant de la Providence, bénédiction, puissance de Dieu, nous n'osons mettre la main à son œuvre, de peur d'y

1621. 4 juin.

1621. succomber; car si nous sommes résolus et certains de la
4 juin. justice de la cause, la crainte du succès nous la fera-t-elle abandonner? Désespérons-nous de la vertu de Dieu qui fait paroître sa force en nos foiblesses, et ne nous souviendrons-nous pas que notre Seigneur dit : *Que qui voudra sauver sa vie, la perdra, et qui la voudra perdre, la sauvera?* Ne craignons donc point le hasard en ces choses, puisqu'un poil de notre tête ne tombe point sans sa Providence.

Cependant cette Assemblée vous fera perdre force temps; et gardez-vous qu'on ne die de vous ce que Brutus reprochoit aux conjurés avec lui en sa ligue contre César : *Vos propos sont longs, vos effets sont lents, jugez qu'elle en sera l'issue!* J'eusse bien voulu ne vous faire pas si long discours sur ce sujet; mais ma conscience m'en presse, le service et l'amour que je vous dois et que je vous porte, m'y contraignent, et la part que j'ai à votre honneur et au ressentiment de votre blâme. Pipeirous, cousin-germain du Lieutenant général (Charon) d'ici, écrit à M. Augeast du vingt-sixième du passé, de Paris, et lui mande que toute l'Église de Paris s'en est allée et retirée, la plupart en Angleterre et Allemagne, et que lui s'en va en Suisse; que la persécution est ouverte, le masque en est levé, et qu'il n'y a plus de sûreté pour ceux de la Religion aux villes papistes de France. On m'a dit aussi aujourd'hui que les pauvres Normands de la Religion, se retirant désarmés, sont massacrés comme chiens par les champs ou dans les villages, où la commune se lève sur eux. Ce porteur vous dira les désordres d'ici, le peu de garde qu'on y fait, que le travail est quasi cessé, et comme on n'a point encore bouché les trous ni les fenêtres des murailles. Pour les gens de mon frère de Montpouillan, c'est pitié : on n'a point pourvu à l'entretenement des lieutenants qui n'ont pas un sol, et on ne veut pas donner aux soldats un denier du payement qui leur étoit ordonné. Je crains aussi, si vous demeurez guère à venir, et même si vous faites ce que me mandez, que M. de Villeneuve sera offensé de n'être appelé auprès de vous; car vous savez ce qu'il vous en a dit, et dont il vous a prié, et moi aussi. J'ai supplié mon frère d'écrire à ceux que vous désirez, et faire parler aux autres d'ici. Je prie Dieu qu'il vous conseille et bé-

nisse, et vous baise très-humblement les mains. A Bergerac, ce vendredi matin, 4e juin. 1621. 4 juin.

P. S. Prenez garde que M. de Châteauneuf ne se mécontente de l'*Olivier* [1]. Au nom de Dieu, qu'on ne perde plus le temps après ce M. de Pardaillan pour l'attirer dans le parti, car *c'est remettre l'écume dans la chaudière*, comme Jérémie le reprochoit au peuple d'Israël, et un peu de levain fait lever et enaigrir toute la pâte. Souvenez-vous, je vous supplie, que ces Assemblées rendent les particuliers qui s'y trouvent aussi criminels que des prises de villes, et sont inutiles au parti, même préjudiciables, parce qu'elles donnent moyen au Roi qui s'approche, de nous attaquer et surprendre, aux méchants de fortifier leurs pratiques, à S. M. de nous corrompre, diviser, et en effrayer plusieurs; et ces longueurs ralentissent et ennuient les plus gens de bien et échauffés. Cependant le temps que nous perdons à parler, se pourroit bien et profitablement employer à agir: il n'est plus temps de s'amuser aux consultations lorsque nous souffrons les persécutions; toutes affaires ont leur temps, et toutes choses leur saison, pour consulter et pour exécuter. Songez que si quelqu'un, se disant votre ami, se contentoit de dire bien de vous, de vous rendre de l'honneur et du service en votre personne, sans assister ni votre femme ni vos enfants et parents en leurs nécessités, vous l'estimeriez un trompeur et ne lui auriez nulle obligation de ses témoignages d'amitié; pensez-vous que de même Dieu ne nous sache pas mauvais gré si nous sommes lâches et paresseux à l'assistance de son Église et de ses enfants, nos frères?

Il y a quatre ou cinq compagnies du régiment de Chappes, qui sont logées aux portes de Sainte-Foi, et on me vient d'avertir que M. de Vignoles les a envoyées à Pardaillan pour les mettre dans Sainte-Foi en garnison; ledit sieur de Pardaillan arriva hier audit Sainte-Foi.

[1] Ce mot paraît désigner le Marquis de la Force. (*Voir sa lettre du 3 août de la même année.*)

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

M. de Vignoles guette, à leur retour de Nérac, MM. de Rohan et de la Force. — Ils lui échappent par leur courage.

1621. 5 juin. Nous sommes arrivés à ce soir en ce lieu, Dieu merci, et non sans grande fortune; mais Dieu nous a assistés et fortifiés, et a étonné nos ennemis; car nous avons fait rencontre de cent cinquante hommes armés, et nous n'avions pas quinze hommes qui eussent cuirasse, et quelque trente qui n'en avoient point, et trente mousquetaires que j'ai fait promptement mettre pied à terre et se ranger à nos côtés. Ils sont venus droit à nous, et nous droit à eux, dans un chemin où il y avoit des fossés à droite et à gauche, où j'avois fait passer les mousquetaires. Ils étoient en trois gros; l'un venoit par le chemin droit à nous; comme nous avons été à quarante pas, ils se sont un peu arrêtés, en même temps nous avons crié : *Donnez, ils branlent au manche, ils sont à nous!* Comme nous avons parti de la main pour les charger, ils ont trouvé un passage et sont entrés dans le champ, nous quittant le chemin, les autres deux troupes y étoient déjà, et un peu après ont sonné encore la charge et sont venus vers nous du côté du champ, le fossé entre deux; comme ils ont été encore à trente pas, ils se sont arrêtés. Comme nous avons vu et connu qu'ils n'avoient pas envie de nous charger ni d'approcher plus près, j'ai fait tirer une partie de nos mousquetaires, qui les a obligés de se retirer bien vite et gagner le large, non, je crois, sans que quelqu'un des leurs ait été mouché. M. de la Force y a fait merveilles, et vouloit les aller charger, voyant leur peu d'assurance; mais M. de Rohan y a résisté, et avec raison, car il nous falloit quitter les fossés qui étoient l'avantage de nos mousquetaires et de nous aussi, à cause de notre petit nombre, pour nous mettre au large, où nous ne pouvions aller qu'à la file par un passage. Nous nous sommes retirés au petit pas, faisant souvent halte, sans qu'ils nous aient osé approcher. Ils savoient notre passage, et y avoit trois heures qu'ils étoient là nous attendant. Ils étoient, à ce que nous jugeons, trois compagnies de cavalerie, et véritablement une seule étoit plus forte que nous. Dieu nous a grandement assistés. Je ne vous mande point

tout ce qui s'est fait à Nérac ; peut-être Monsieur en écrit à Madame. Il est fort tard; je n'ai point vu votre dernière lettre, on l'a donnée à Belsunce et je ne l'ai pas pu trouver; je crois qu'il est couché. Par une autre, vous me mandez de quelques soldats, il seroit bon de les retenir, si on pouvoit, et leur donner quelque chose; il faudroit aussi faire donner au lieutenant de M. de Tourtron. Je m'endors; je prie Dieu qu'il vous donne le bonsoir, et vous tienne en sa sainte et digne garde. A. de Caumont. A Tonneins-Dessus, ce samedi soir, 5e juin. 1621. 5 juin.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Ligne de conduite à suivre par les Protestants et par l'Assemblée de Clairac. — Arrivée de M. de Primrose et des pasteurs de Bordeaux, bannis par le Parlement.

Monsieur, vous aurez bien jugé par la mauvaise dépêche que nous vous avons envoyée de la Rochelle, que M. de Châteauneuf n'y étoit pas; il est vrai qu'encore celui qui l'a écrite y a fait de la faute en y ajoutant les choses plus mauvaises, sans charge ni connoissance de l'Assemblée, ainsi que ce député l'a dit à mon frère de Castelnaut. Pour moi, je crois que l'opinion de quelques-uns de vos amis de cette ville, est très-bonne; c'est que l'on doit, sans plus consulter ni marchander, s'ôter l'embarras des ennemis de dedans, afin d'aller, sans appréhender quelque altération de deçà, secourir nos pauvres frères de delà; et pour ce, garder aussi que cette province étant attaquée par le dehors, nous n'eussions encore à combattre les ennemis de dedans; c'est ce qui a grandement nui à Monsieur en Béarn et au pays même, que d'avoir à résister à ces deux sortes d'ennemis; c'est pourquoi le meilleur seroit de se délivrer de ceux de dedans, pour n'avoir plus d'affaire qu'aux autres. A cela, mon petit avis est que le meilleur moyen seroit que l'Assemblée de Clairac envoyât sommer les communautés défaillantes et les particuliers, après leur avoir remontré l'urgence de la nécessité, mêmement pour le secours de Saint-Jean, de déclarer s'ils se voudroient joindre aux résolutions de l'Assemblée générale et provinciale pour secourir cette place; leur démontrer que 8 juin.

1621. 8 juin. toutes excuses, vu la nécessité de nos Eglises et particulièrement de cette place, seroient prises comme refus; s'ils ne répondoient catégoriquement, les déclarer déserteurs de l'union avec leurs adhérents obstinés, et indignes aussi d'avoir jamais charge en la province ni ès Eglises d'icelles, car ne vaut-il pas bien mieux être et paroître désunis d'avec ces parois ruineuses, que d'être enveloppés en leur ruine, ou retrancher ces membres pourris, que laisser perdre les bons? Leur sang ne crieroit-il pas vengeance à Dieu contre nous, si au lieu de les secourir, et étant comme nous sommes, avertis de leur oppression, nous consommons le temps à choses que nous avouons nous-mêmes impossibles? Car, comme dit l'Ecriture : *Le More pourroit-il changer la couleur de sa peau?* ainsi le pécheur endurci ne délaisse point son iniquité. Pouvons-nous appeler autrement que pécheurs endurcis ceux qui, si clairvoyants ès autres choses, font semblant de n'apercevoir la persécution de l'Eglise, l'opprobre fait au saint nom de Dieu; et qui encore sont si obstinément méchants que de n'assister, même vouloir empêcher qu'on assiste leurs frères combattant pour une si juste et sainte querelle? N'est-ce pas confesser qu'ils ne sont pas membres de ce corps, puisqu'ils s'en séparent, ne voulant compatir avec eux? Et après Salomon, ne devons-nous pas juger que n'étant émus de compassion envers eux, ils ne sont point leurs frères, et partant étrangers de l'Eglise et quasi péchant contre le Saint-Esprit, au moins contre les deux Tables de la Loi, qui nous recommande l'amour de Dieu avec le zèle de sa gloire, et la charité et affection fraternelle envers le prochain? Ainsi il me semble que ces gens qui faillent, non par ignorance ou infirmité, mais par malice obstinée, et par orgueil et rébellion contre Dieu, nous doivent être comme les païens et infidèles. Gardons-nous donc de tomber en grand péché, si, sous prétexte de gagner ou conserver ces méchants, nous laissons perdre les bons; et de vrai, l'Ecriture nous enseigne que ceux qui ne voudront s'amender à la troisième remontrance de l'Eglise, nous soient en horreur. M. de Primerose et douze ou quinze réfugiés de l'Eglise de Bordeaux sont arrivés ce soir en cette ville, et ont apporté copie de l'Édit de bannissement publié contre eux; si je le

puis avoir, je vous l'enverrai, quoiqu'il vous soit facile à recouvrer au lieu où vous êtes. Dieu vous conserve et assiste, veuille présider en vos conseils, inspire vos résolutions, et bénisse vos actions de ses plus favorables et saintes bénédictions. A Bergerac, ce mardi au soir, 8e juin. 1621. 8 juin.

P. S. Faites, s'il vous plaît, donner aux gens de M. de Rohan le paquet que ma sœur écrit à M. le Comte d'Orval.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Les habitants de Clairac le nomment leur Gouverneur. — Dépit de M. de Lusignan. — Approche de l'armée de Mayenne. — Montpouillan se jette dans Nérac.

Je vous écrirai encore aujourd'hui plus au long. Ces messieurs vous pourront dire ce qui s'est passé ici, et comme toutes les communautés de deçà ont quitté Pardaillan, il ne lui reste que ce coin du Bas-Agenois qui, je crois, est encore ébranlé. MM. de cette ville m'élurent hier pour leur Gouverneur, et me prièrent de l'accepter, ce que je leur accordai; de dépit M. de Lusignan s'en alla; cela, avec l'approche de Mgr de Mayenne vers Nérac avec toutes ses forces, en dessein de l'assiéger, nous arrêtera ici. Mon frère de Montpouillan partit hier, sans nous dire mot, pour s'aller jeter dans Nérac, où le Vicomte de Castets s'étoit déjà jeté. Tout le monde est parti en diligence pour faire des troupes pour l'assister; je crois qu'on mandera celles qui sont de delà, et qu'il faudra que M. de Villeneuve mène ce qui est du régiment de mon frère de Montpouillan, ou bien mon frère de Tonneins. Il faudra avertir aussi tous nos amis de se rendre ici avec leurs armes. Je prie Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A Clairac, ce vendredi matin 11e juin. 11 juin.

M. DE CASTELNAUT A M. DE LA FAYE.

Il le prie de venir au secours de Nérac, assiégé par Mayenne.

Monsieur, j'ai une lettre qu'écriviez à mon frère de Montpouillan; il s'est jeté dans Nérac que M. de Mayenne a assiégé. On nous a assuré qu'ils avoient fait une sortie sur des ennemis logés dans une maison, et en avoient tué force et 13 juin.

1621. 13 juin. rasé la maison. Nous nous préparons tous pour les aller assister; je crois que voudrez être de la partie; il se faut diligenter le plus que se pourra. J'espère de vous y voir bientôt et vous témoigner, etc. H. DE CAUMONT. A Bergerac, ce 13e juin.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Prise de la ville de Caumont par M. de la Force et ses enfants. — Le Baron d'Eymet assiége le château. — Par l'incendie de ses poudres, il se voit contraint d'évacuer la ville.

21 juin. Je vous ai voulu faire ce mot à la hâte pour vous dire comme nous avons fait un coup plus miraculeux que celui de dernièrement, Dieu nous ayant tellement bénis en notre entreprise sur Caumont, que nous avons pris la ville de plein jour, n'y ayant perdu qu'un ou deux hommes et trois ou quatre de blessés; c'est un coup du ciel et qui est d'une grande importance. Nous pourvoyons à bien munir ceux que nous avons laissés dedans, et espère, Dieu nous continuant son assistance, que nous aurons bientôt le château; et le pis qui nous peut arriver, si nous ne le prenons, c'est qu'il faudra qu'on lève le siége de Nérac pour les secourir. Tous ceux de Clairac, hommes et femmes, désiroient avec passion que je vous amenasse; je désirerois qu'y fussiez sautée.

Je prie Dieu qu'il nous veuille bénir de plus en plus, et qu'en nos foiblesses, il témoigne de plus en plus sa force et sa puissance. Je le supplie qu'il vous tienne en sa garde, etc. A. DE CAUMONT. Ce 21e juin. A Tonneins.

P. S. Les blessés sont M. de Baraut, le capitaine, un peu en une jambe, le cadet a deux mousquetades, l'une aux reins et l'autre à la fesse, mais n'emportent que la peau; le plus blessé est un Delprat tout contre la Force, qui a un coup de mousquet à travers le corps, mais il n'étoit pas encore mort.

---

23 juin. Depuis que Monsieur a eu écrit la lettre de Madame[1] et moi celle de mon frère[2]; Day que nous avions envoyé à

[1] Madame de la Force, sa mère.
[2] Baron de Castelnaut, son frère.

Caumont, est arrivé et a porté lettre de mon frère d'Eymet, 1621.
par laquelle il nous assure qu'il empêchera bien qu'on ne lui 23 juin.
saura rien faire, ni jeter nul secours. Ils ont commencé seulement la nuit passée à faire les approches, il leur a fallu l'autre temps pour faire un ordre parmi eux et pour songer aux attaques qu'on leur pourroit faire à eux; ils ont été jusqu'au pied de la muraille et ont commencé à saper, mais ils n'avoient pas assez de maçons ni de ferrements; nous leur en avons envoyés dès à ce matin. Ils espèrent en venir à bout et les prendre bientôt avec l'aide de Dieu, et espèrent, avec son assistance, de prendre ledit Caumont, et qu'ils n'auront point Nérac. Pressez afin qu'on nous envoie de la poudre, car si nous en eussions eue à suffisance, tout nous eût réussi à souhait; c'est notre plus grande nécessité. Parabère, Consul de Nérac, a été si effronté de venir aujourd'hui céans; nous l'avons fait arrêter; si j'eusse été seul, il eût sauté la muraille. Il a voulu persuader à Nérac que Monsieur seroit aise qu'ils capitulassent, et qu'il ne leur pouvoit donner nulle assistance, et a dit à Monsieur qu'il venoit pour l'avertir comme Pardaillan vouloit armer pour le parti; mais assurément il venoit pour avertir de ce qui se passoit, et servoit d'espion. Mandez-moi de vos nouvelles et de tout ce qui se passe. Je prie Dieu qu'il nous conduise en toutes choses et vous tienne en sa garde, etc. A. DE CAUMONT. A Tonneins, ce 23e juin.

Vous apprendrez par Vidal ce qui s'est passé à Caumont, 28 juin.
et comme mon frère d'Eymet avec tous ceux qui étoient avec lui, se sont retirés à Castel-Jaloux, d'où il écrit à Monsieur, et lui mande comme le feu s'est mis à ses poudres. Je ne sais si c'est par mégarde ou quelqu'un à dessein, tant y a que cela, (avec l'attaque qu'on leur a faite, à laquelle ils avoient eu de l'avantage et avoient tué force monde, mais nonobstant tous leurs efforts et toute leur tuerie, ils ne purent empêcher que force gens de secours n'entrassent dans le château); cela, avec le brûlement de leurs poudres, les obligea à faire retraite. Je crois que manque d'avoir assez d'expérience, et n'avoir pas bien pourvu à leurs affaires, est cause de cela, ou Dieu qui ne le vouloit pas; sa volonté soit

1621. 28 juin. faite. Je le supplie avoir pitié de nous, bien qu'indignes de ses grâces, et qu'il lui plaise nous conseiller et fortifier, afin que nous puissions servir à sa gloire et au bien de son Église, par Jésus-Christ son fils, notre Seigneur. Amen. A. DE CAUMONT. A Tonneins, ce jeudi soir, 28e juin.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Reddition de Pons. — Violation de la capitulation de Saint-Jean d'Angély. — Les habitants de Tonneins refusent de remettre le château à M. de Mayenne.

1er juillet. Monsieur, il vient d'arriver des soldats ici qui assurent que Pons est rendu [1], qu'ils étoient dedans quand la résolution en fut prise, et qu'ensuite d'icelle, on les congédia. Mandez-moi où vous élirez votre domicile, afin que je me dispose à y demeurer, car j'y suis toute résolue. On fait ici courir le bruit que la capitulation de Saint-Jean a été si mal tenue que les femmes ont été violées, et quarante-deux des principaux habitants, pendus. Un messager, qui vient d'arriver de Tonneins, dit qu'on ne vouloit rendre le château au secours qu'avoit envoyé M. de Mayenne, qu'on s'y battoit, et que ceux du dedans avoient mandé à Monsieur (de la Force) qu'ils lui rendroient ledit château plutôt qu'à M. de Mayenne. Je ne juge nulle apparence à cela ; mais quand ainsi seroit, je croirois que ce fût une trahison pour attrapper ou Monsieur ou ceux qu'il y enverroit. Ce même messager dit aussi qu'on a découvert quelque traître qui avoit mis le feu aux poudres, et qu'on l'avoit fait mourir ; mandez-moi ce qu'il en est, s'il vous plaît. Mon frère supplie Monsieur s'il ne peut venir sitôt, qu'il envoie ici quelque homme de commandement. A Bergerac, ce jeudi soir, 1er de juillet.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Il rallie à Castel-Jaloux les troupes qui avoient assiégé Caumont.

1er juillet. Je ne vous fais que ce petit mot ; l'on me presse pour travailler aux logements et à aviser ce qu'avons à faire. Nous avons rallié ce que nous avions à Castel-Jaloux, qui étoient les troupes de Caumont en nombre de mille à douze cents hom-

[1] Pons se rendit le 28 juin 1621.

mes. Ils n'avoient pas perdu dix hommes sans le feu qui a brûlé ou gâté quelques-uns ; il y a eu quelques soldats de brûlés et quelques valets ou ragais. J'écris à M. de Colombier que vous lui donniez douze ou quinze mousquets et vingt-cinq ou trente piques. Il semble que la plupart du monde s'anime. Je prie Dieu qui nous assiste, etc. A. DE CAUMONT. A Tonneins, ce 1er de juillet. 1621. 1er juillet.

LES CONSULS DE SAINTE-FOI A M. DE LA FORCE [1].

Ils refusent d'embrasser sa cause, mais protestent de leur dévouement à sa personne.

Monsieur, de tout temps cette communauté a eu en honneur et affection votre grandeur; à présent nous vous pouvons assurer que nous suivons les mêmes traces en affection et en service, et vous supplions très-humblement, Monsieur, si dans ce misérable temps nous ne pouvons par effet faire ce que nous mandez, que ce blâme ne soit sur nous, qui ne respirons que le maintien de votre contentement. Vous saurez, Monsieur, que nous ne pouvons agir en rien de ce qui regarde cette communauté, et que ces messieurs qui en sont pourvus, pour aviser aux sûretés de la ville et voisinage, y ont mis ordre par l'avis de leur Conseil. Nous nous assurons, Monsieur, que vous prendrez en bonne part que d'un franc cœur nous ne vous taisions rien, mais vous protestions que les Grands de parmi nous, et nous en particulier, avons protesté avec les gens de bien, de ne manquer jamais, en cas d'oppression, à vous témoigner le service et assistance qui vous est due, à l'honneur et gloire de Dieu, maintien de nos Eglises et service du Roi. Et sur l'assurance que nous avons de votre bienveillance en notre endroit, nous finirons la présente avec promesse de n'être jamais autres, etc. LAIONIE, GUIGNIARD, J. CAPPELLE, Consuls. A Sainte-Foi, le 1er juillet. 1er juillet.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Capitulation de Nérac. — Inquiétude sur Montpouillan.

J'ai attendu en ce lieu pour ouïr le Prêche et avoir des 11 juillet.

[1] Cette lettre portait pour suscription : *A M. de la Force, où il sera.*

1621. 11 juillet. nouvelles de Belsunce, lequel est arrivé comme nous y allions ; nous avons ouï le meilleur prédicateur qui soit en Guyenne. Je m'en vais à Clairac, où on m'a assuré qu'ils sont fort résolus à se bien défendre; je ne sais si ce qui est arrivé à Bergerac ne les fera point changer d'humeur. M. de Noaillac vient d'arriver de Nérac, qui nous a montré la capitulation que ceux de dedans ont eue, qui est aussi ample, honorable et avantageuse qu'on sauroit dire. Il dit que sans la trahison de quelques habitants, ils eussent fait merveilles, et que sans eux, ils n'eussent point capitulé, qu'on ne les pouvoit prendre de trois mois. Je suis en peine de mon frère de Montpouillan qui est passé vers Bergerac ; je crois qu'il apprendra par les chemins ce qui s'y est passé. Dieu nous veuille tous assister, etc. A. DE CAUMONT. A Monflanquin, ce dimanche 11e juillet, à dix heures du matin.

Siége de Clairac. — Levées de troupes par la Reine-Mère. — Secours d'Angleterre et de Hollande. — Attente des nouvelles de Montauban.

3 août. Je ne veux laisser passer nulle occasion sans vous faire voir de mes lettres. On nous conte merveilles de Clairac ; on tient ici que M. de Luxembourg y a été tué avec deux ou trois cents maîtres en une embuscade qu'ils lui firent. On parle fort ici d'un tiers parti, et dit-on que la Reine-Mère donne des Commissions, et que M. de Vendôme a déjà quatre mille hommes de pied. Il est arrivé ici un vaisseau ; ceux qui sont venus dedans, disent qu'il vient ici vingt et quatre navires de Hollande de secours, et qu'on en enverra aussi d'Angleterre. *L'Olivier* attend cela avec impatience, car il désireroit, comme vivre, d'avoir des forces pour aller assister Clairac. On croit ici que *la Roche* se portera avec la piété, constance et la vigueur qu'il a fait jusques ici. Dieu le veuille bien conseiller, assister, fortifier et garder, et tous ceux qui espèrent en lui. Il y a longtemps qu'on attend, et avec impatience, des nouvelles de Montauban ; il n'en est venu ni en peu ni en prou depuis que je suis ici. Dieu nous en doint de bonnes, et veuille être notre sauvegarde, et de tous ceux qui sont affligés, persécutés et attaqués, et nous fasse la grâce

de nous revoir en bonne santé avec le contentement que nous désirons. A. DE CAUMONT. A la Rochelle, ce 3e août. 1621. 3 août.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Assiégé trois mois dans Montauban, il saisit la première occasion de lui donner de ses nouvelles.

Ma mie, je n'ai depuis mon partement entendu nulles nouvelles de vous, ni eu moyen de vous faire entendre des miennes. J'ai hasardé celle-ci par la voie de Bergerac, attendant que je vous puisse écrire plus au long par le premier messager qu'enverrai par deçà; je vous prie que si n'avez moyen de n'envoyer delà en ors, de faire tenir vos lettres à Gast, et il me les enverra par la voie de M. de Turenne, et me mandez au long de vos nouvelles et si avez satisfait au désir de M. de Saint-Julien. Je ne vous saurois rien mander de nos délibérations, étant les choses au même état que lorsque je partis. Je vous ferai savoir de mes nouvelles plus souvent que je n'ai fait. A Dieu, je le supplie vous avoir en sa garde et à nos petits. De Montauban, ce 22e de décembre. 22 décembre.

M. DE MONTPOUILLAN AU MARQUIS DE LA FORCE.

Il lui demande un rendez-vous pour résoudre ce qu'ils ont à faire.

Monsieur mon très-cher frère, je viens de recevoir avis de M. de la Philolie et de M. de Mesnie, lesquels me mandent qu'ils ont ouï tirer près de mille mousquetades vers Gensac ou Eynesse, qui est le quartier de M. de Savignac; je ne peux croire cela, M. de Rochecourbe m'ayant promis de me tenir averti à toute heure de tout ce qui se passeroit. M. de Caucabanes est allé pour envoyer quelqu'un à Eynesse, savoir de M. de Savignac ce que c'étoit. Je crois qu'il seroit fort à propos que nous nous pussions voir aujourd'hui, et M de Théobon, pour résoudre ce qu'il nous faut faire. Faites-le moi savoir en diligence si le pouvez faire, avant que je me trouve à moitié chemin ou au lieu où vous voudrez. J'attends M. de Monlong qui est à Sainte-Foi; on m'a dit que lui aviez dit ce 26 décembre.

1621. 26 décembre. que me mandez; dès qu'il sera ici, je n'y manquerai point. Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sauvegarde. CAUMONT. De Graveiron, ce 26e décembre.

P. S. Nous avons force cavalerie à Sainte-Foi, et force capitaines, et force infanterie.

N. B. Les Correspondances et Documents de l'année 1622 ont été reportés au troisième volume.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU DUC DE LA FORCE.

LIVRE DEUXIÈME.

1610–1622.

CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(SUITE.)

1609–1610.

SECONDE PARTIE.

1610-1622.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

PARIS. — Imprimerie de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

